This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

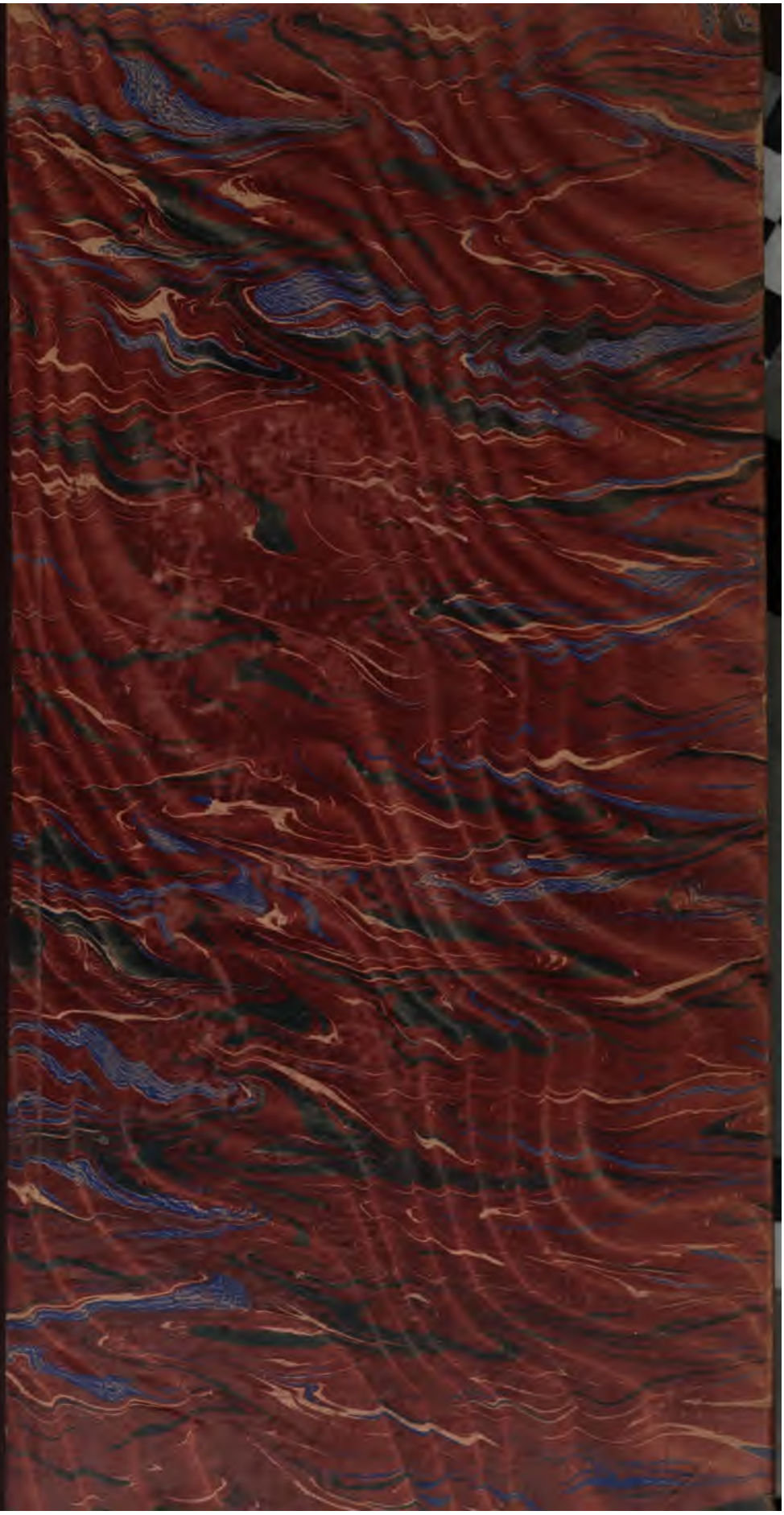

LELAND·STANFORD·JVNIOR·VNIVERSITY

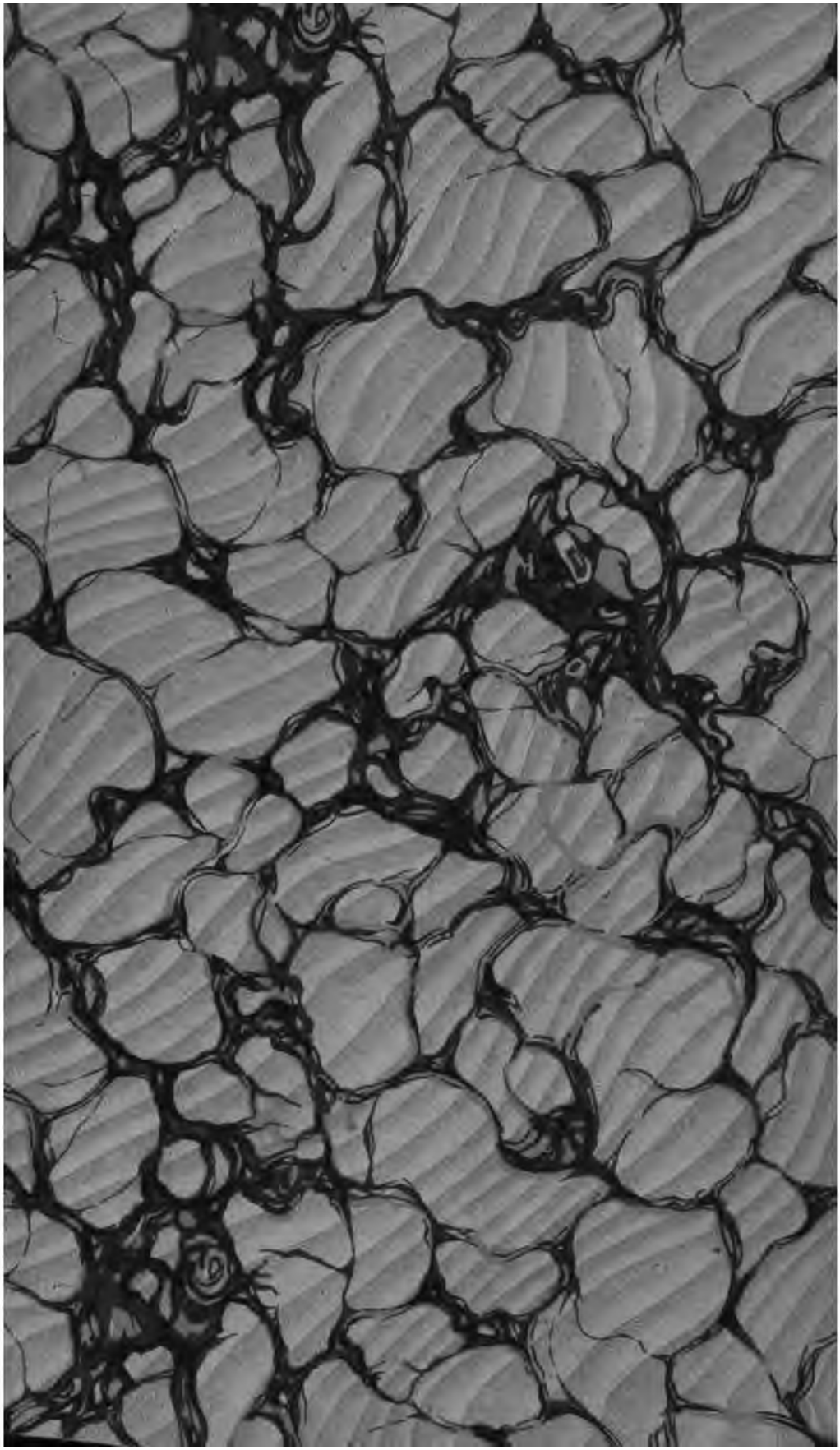

3

s4

ANNALES DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE BORDEAUX

REVUE

DES

ÉTUDES ANCIENNES

Bordeaux — Imprimerie G. GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 11

Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux
et des Universités du Midi
QUATRIÈME SÉRIE
Commune aux Universités d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse

XXIe ANNÉE

REVUE
DES
ÉTUDES ANCIENNES

Paraissant tous les trois mois

TOME I

1899

STANFORD LIBRARY

Bordeaux :
FERET & FILS, ÉDITEURS, 15, COURS DE L'INTENDANCE
Lyon : HENRI GEORG, 36-42, PASSAGE DE L'HÔTEL-DIEU
Marseille : PAUL RUAT, 22, RUE NOAILLES | **Montpellier :** C. COULET, 5, GRAND'RUE
Toulouse : ÉDOUARD PRIVAT, 45, RUE DES TOURNEURS
Paris :
A. FONTEMOING, LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME
4, RUE LE GOFF

291055

LA QUATRIÈME SÉRIE

DES

Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux

I

REVUE DES ÉTUDES ANCIENNES

II

REVUE DES LETTRES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Nos *Annales* entrent dans leur vingt et unième année. Fondées en 1879 par MM. Louis Liard et Auguste Couat[1], elles se proposèrent à l'origine un triple but : permettre aux professeurs de la Faculté des Lettres de Bordeaux de manifester, par une publicité rapide et régulière, leur activité scientifique : rattacher d'une façon plus étroite le corps enseignant à la famille bordelaise, en faisant place aux études locales : affirmer l'esprit de solidarité dont vit la science en accueillant les communications venues du reste de la province, de Paris ou de l'étranger. C'était la première tentative de ce genre qui se faisait chez nous[2]. Elle a, depuis, suscité de nombreuses imitations.

Créées pour être avant tout, comme le rappelait dernièrement M. Antoine Benoist, une œuvre dans l'intérêt des professeurs, nos *Annales*, à l'exemple des recueils d'Académie, ont présenté jusqu'ici un aspect composite. Est-il possible,

1. Sur cette période des origines, consulter la lettre de M. Antoine Benoist parue dans notre livraison du 15 novembre 1898 (*Revue des Universités du Midi*, t. IV, p. 362-367).

2. Voir E. Egger, dans les *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, t. I, 1879, p. 78-80.

sans perdre de vue l'idée pratique et utilitaire qui a présidé à leur fondation, de les rendre homogènes? Nous en sommes persuadés. Il suffit, pour cela, de s'inspirer des efforts de solidarité généreuse qui ont transformé peu à peu l'ancien périodique bordelais, premièrement (1882) en une revue commune à Bordeaux et à Toulouse, secondement (1895) en une sorte d'organe fédéral à la rédaction duquel concourent les quatre grandes Universités du Midi. Le but, aujourd'hui, doit être d'arriver par l'union à la spécialisation.

Si la perfection était de ce monde, on rêverait une organisation fondée, aussi étroitement que possible, sur la loi moderne de la division du travail. Toulouse a ses *Annales du Midi;* il existe à Montpellier une *Revue des Langues romanes:* voilà deux vastes champs de recherches, — philologie romane, histoire des pays méridionaux, — cultivés dans deux des centres associés. Que Bordeaux limite ses ressources à la publication des travaux qui ont l'Antiquité pour objet : voilà un troisième domaine mis en valeur. Supposons qu'Aix-Marseille, où je ne sache pas qu'on soit plus pauvre d'argent qu'ailleurs, fasse, pour la littérature moderne, ce que nos fondateurs à nous ont fait, en 1879, pour l'ensemble des études, et voici une quatrième branche, la plus attrayante, la plus vivante de toutes, véritable rameau d'or de l'arbre intellectuel, qui prend sève. Relions maintenant ces quatre périodiques entre eux: mettons-les en contact; appuyons-les logiquement et chronologiquement les uns sur les autres : à la base, le recueil d'érudition ancienne; plus haut, le recueil de philologie romane; au-dessus, le recueil d'histoire médiévale et moderne : couronnant tout, le recueil de littérature française et étrangère. Il nous semble qu'il n'y a, dans un tel projet, rien de chimérique. Les éléments en sont empruntés à la réalité immédiate. Sauf en un point, celui qui offre le moins de difficultés, on ne fabrique aucune pièce neuve; on se contente d'utiliser ce qui est. On arrive ainsi, par l'union, à la spécialisation, au progrès, à la force, la force résultant partout de l'entente et de l'information réciproques.

Mais une nouveauté, si simple qu'elle soit, lèse toujours

quelques intérêts particuliers, choque des habitudes prises, se heurte à la méfiance ou à l'indifférence. Force nous est donc, après quelques sondages qui ont abouti tantôt à l'argile plastique, tantôt au roc vif, de ramener notre édifice à ses proportions les plus modestes. Nos collègues de Toulouse, MM. Jeanroy et Dognon, offrent, dans les *Annales du Midi*, à ceux de nos collaborateurs dont les travaux ne rentreraient plus dans notre cadre simplifié, une hospitalité cordiale. D'ailleurs, si des recherches de valeur risquaient de demeurer en souffrance, nous aurions toujours la ressource de les insérer dans la *Bibliothèque des Universités du Midi*, dont deux fascicules ont déjà paru, et qui ne demande qu'à en publier d'autres.

Le corps du logis ayant dès lors ses architectes, il ne nous reste plus qu'à nous occuper des ailes. Nous inaugurons aujourd'hui, à cet effet, deux sections : une *Revue des Études anciennes*, une *Revue des Lettres françaises et étrangères*, groupées l'une et l'autre sous la rubrique *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux et des Universités du Midi*, qui marquera le lien avec le passé, mais, quant au fond, indépendantes, c'est-à-dire ayant chacune leur pagination spéciale, leurs dates propres d'apparition, leur physionomie individuelle, leur clientèle particulière. Nous ne tracerons point le programme de cette quatrième série du recueil. Les programmes sont ambitieux, gênants, et ils tiennent rarement ce qu'ils promettent. Nous nous bornerons à donner quelques indications succinctes, assez larges pour ne point nous empêcher de profiter ultérieurement des leçons de l'expérience.

La *Revue des Études anciennes* est à peine une innovation. Depuis l'origine, nos *Annales* ont fait une place considérable à l'érudition grecque ou romaine, et ce caractère hautement philologique leur imprimait, en dépit de la diversité des articles, sinon l'unité de substance, du moins l'unité d'esprit. Qu'on parcoure la liste de nos premiers collaborateurs. Voici quelques-uns des noms que fournit la table des matières des années de début : Gaston Boissier, Michel Bréal, Maxime Collignon, A. Couat, Alfred et Maurice Croiset, E. Egger,

Paul Guiraud, Th. Homolle, G. Maspero. Si nous avions à constituer un comité de patronage pour la *Revue des Études anciennes*, il nous suffirait de faire appel aux survivants de ces amis de la première heure, et cette phalange d'honneur serait aussi variée, aussi complète, aussi éminente que nous pourrions le souhaiter. Histoire, littérature, philologie, archéologie, épigraphie, origines orientales, toutes les grandes zones du domaine ancien s'y trouveraient représentées. On le voit, il ne s'agit nullement de rompre avec la tradition et de se lancer en terrain vierge : il s'agit simplement de ne plus panacher les équipes et de réserver aux mêmes ouvriers d'art le même local et les mêmes outils.

Avoir une revue de philologie classique, analogue à mainte autre d'Angleterre ou d'Allemagne, cela nous semble conforme à nos intérêts. Mais nous désirons aussi qu'à côté des traits généraux qui la rapprocheront des autres, elle ait ses traits particuliers qui la différencient. Nous ne devons pas oublier que notre recueil est un recueil méridional, et que, par suite, l'histoire des pays méridionaux a droit à sa plus diligente sollicitude. C'est pourquoi l'historien de Bordeaux, M. Camille Jullian, nous donnera une série de *Notes gallo-romaines* sur les régions qui lui sont familières. De même, le futur historien de Marseille et de la Gaule narbonnaise, M. Michel Clerc, que ses études antérieures ont si bien préparé à cette tâche, nous fera part de ses découvertes sur les origines de la glorieuse colonie phocéenne et sur l'histoire de la Province. Enfin, sous l'allègre direction de M. Georges Cirot, le *Bulletin hispanique* prendra, dans chaque fascicule, une ampleur nouvelle. Le goût du travail scientifique, déjà si vif en Espagne au cours de ces dernières années, a reçu, des catastrophes mêmes qui semblent devoir retremper notre malheureuse voisine, une sorte de commotion. Bordeaux, intermédiaire naturel entre la France et la Péninsule ibérique, perfectionnera de son mieux les moyens d'information dont il dispose; il n'a garde d'oublier ce qu'écrivait M. José Ramón Mélida dans son premier courrier archéologique : « La Gaule et l'Espagne furent l'une

et l'autre provinces romaines; il est naturel que deux peuples dont les destinées furent unies dans l'Antiquité cherchent à se tenir au courant de leur passé réciproque ».

Comme la *Revue des Études anciennes*, la *Revue des Lettres françaises et étrangères* aura son côté régional. En dehors des sujets littéraires, dont beaucoup concerneront la France méridionale et les deux pays latins qui s'y rattachent, elle traitera des questions universitaires. Nos Universités, reconstituées d'hier, sont et demeureront longtemps encore dans la période organique. De l'orientation qu'elles recevront au début dépendra leur prospérité future. Il importe donc que quiconque pense et a le souci de l'avenir élève la voix pour donner ses conseils ou ses avertissements. On me dira que certains périodiques spéciaux, et de premier ordre, comme la *Revue internationale de l'Enseignement*, jouent précisément ce rôle-là : mais il est clair que le point de vue ne sera jamais identique à Paris et en province, et si nous accueillons avec une cordiale reconnaissance les concours éclairés qui nous arrivent d'en haut, la notion bien entendue de nos intérêts nous fait une loi de compter avant tout sur nous-mêmes. Nos *Annales* seront donc ouvertes à tous ceux qui auront quelque chose à dire sur le problème vital de la décentralisation par le moyen des Universités. Cet esprit de libéralisme a été celui de nos fondateurs dès l'origine, et ce n'est pas quand le législateur vient de rapprocher si heureusement ce qui était isolé, ce n'est pas au moment où, par esprit de réaction mesquine, certains membres de la corporation se comportent vis-à-vis des autres comme l'insulaire John Bull à l'égard de ses voisins continentaux, ce n'est pas quand le mot d'ordre doit être « action et désintéressement », que nous songerons à nous départir, nous, des idées et des traditions qui nous ont été léguées. Nous pratiquerons plus que jamais la politique de la porte ouverte.

A cet effet, la pensée des Universités étant une pensée de solidarité rayonnante, notre désir serait non seulement de fortifier l'association actuelle, composée des Facultés des Lettres d'Aix, de Bordeaux, de Montpellier et de Toulouse,

par l'adjonction de groupes nouveaux, — tel celui de Lyon dont la vitalité est si forte, — mais encore de constituer, dans chaque ressort académique, un comité régional où des gens sans diplômes, lettrés, curieux, hommes de goût, auraient leur place. Le propre de ces comités sans prétention et sans hiérarchie serait de travailler à l'élargissement de la cellule locale. Ils pourraient devenir le noyau d'une Société d'humanistes qui défendrait la haute culture et dont l'originalité consisterait à ne réclamer de ses membres qu'un concours bénévole et pas de cotisation.

Ni exclusivisme, ni snobisme, telle est la formule qui nous semble devoir régler les énergies provinciales. Quelques-uns d'entre nous se croiraient perdus si, quand ils publient un livre, les badauds ne lisaient pas sur la couverture le nom d'un éditeur parisien. Ils ont tort, et cette superstition de la capitale leur ferme les yeux aux avantages qu'ils trouveraient à prendre rang dans notre *Bibliothèque*. Mais l'esprit contraire, — l'esprit de clocher, — n'est pas moins fâcheux. Ne confondons point, s'il vous plaît, cet esprit de clocher avec le patriotisme du lieu natal, aussi légitime, aussi généreux, aussi fécond que les autres sentiments de famille. L'esprit de clocher serait plus funeste encore aux Universités que l'esprit de parisianolâtrie, parce qu'au moins celui-ci dérive d'une source noble et comporte un idéal, tandis que l'autre, issu des bas-fonds de l'impuissance et de l'égoïsme, ne tend qu'à se ratatiner dans la stupidité jalouse des petites murailles de Chine. Pour se tenir à égale distance de ces deux écueils, il n'est nullement nécessaire d'avoir le génie d'un Magellan ou d'un Vasco de Gama : il suffit d'un peu de bon sens, de passion vraie et de simplicité.

GEORGES RADET.

CURAE EPIGRAPHICAE

En ces temps derniers j'ai été amené à examiner de près un assez grand nombre de documents épigraphiques publiés pendant ces vingt dernières années. Me réglant sur l'exemple qu'a donné récemment M. Ad. Wilhelm [1], je prends la liberté de soumettre ici aux savants compétents quelques-unes des remarques critiques que j'ai faites au cours de mes lectures.

1. — Dans la lettre du préteur M. Valerius Messalla aux habitants de Téos (*C.I.G.*, 3045 = Le Bas-Waddington, 60), on trouve, à la l. 7, cette expression : τό τε ψήφισμα ἀνέδωκεν κτλ. M. Dittenberger écrit à ce propos (*Sylloge*, 204, n. 4) : « ἀ[π]έδωκεν *emendare conatus erat Boeckh, sed illud in lapide esse testatur Waddington* ». On croirait d'après cela que ἀναδιδόναι ψήφισμα est une locution singulière et insolite; il n'en est rien, comme le prouvent les exemples suivants : *Inschr. von Perg.*, 268, D-E, l. 23-24 : τὸ ψήφισμα οἱ ἐγκαλοῦντες ἀναδῶσιν ἐν ἄλ[λ]αις ἡμέρα[ι]ς τριάκοντα...; *Ath. Mitth.*, XV, p. 197 (Spalauthra), l. 35-36 : [ἀ]ναδώ[σον]τ[ε]ς τὸ ψήφισμα αἱρέθησαν....; *Inscr. Brit. Mus.*, 418 (Érythrées), l. 32-33 : ἀποδεῖξαι δὲ καὶ πρεσβευτὴν [ὅ]στις ἀναδοῦς Πριηνεῦσιν τόδε τὸ ψήφισμα παρακαλέσει κτλ.

2. — L'inscription de Pergame n° 163, qui nous montre le roi Eumènes II réglant un différend entre les habitants de Téos et la confrérie d'artistes dionysiaques établis dans la ville, donnera longtemps encore du souci aux épigraphistes, malgré les efforts très méritoires de M. Fränkel et les importantes observations de M. Wilhelm (*Arch. epigr. Mitth. Österr.*, 1897,

1. *Zu griech. Inschriften* (*Arch. epigr. Mitth. Österr.*, 1897, p. 50-95). — *Götting. gel. Anzeig.*, 1898, p. 201 et suivantes.

p. 51 et suiv.). Qu'il me soit permis de proposer dans le fragment I, *C*, trois légères corrections au texte restitué par Fränkel. — L. 11 : il y aurait grand avantage, ce me semble, à rattacher à ce qui précède la phrase commençant par ταῦτ...: on y parviendra sans peine en écrivant : ταῦτ[α δ' ἐν οἷς ἡμάρ]τανε κτλ. — M. Fränkel complète ainsi les l. 13-16 : οἱ δὲ Τήϊοι διὰ τοῦ ψηφίσματος ἀ[ναδεξάμε]νοι τὰ ὑπ' ἐμοῦ διασαφηθέντ' αὐτοῖς ἐντ[υχόντος] τῇ ἐπιστολῇ, δι' ἧς ἐμφανισάντωμ μο[ι καὶ τῶν ἐ]μῶμ πρεσβευτῶν ὅτι κεχειροτόνητ[αι... κτλ. J'avoue qu'il m'est bien difficile d'admettre le mot ἐντ[υχόντος] qui complique singulièrement la phrase: ne vaudrait-il pas mieux restituer : ἐν τ[ῇ πρώ]τῃ ἐπιστολῇ? Un peu plus loin [καὶ τῶν ἐ]μῶμ πρεσβευτῶν m'est également suspect: le roi, semble-t-il, n'aurait dû envoyer qu'*un seul* ambassadeur (cf. *D*, l. 5); je préférerais de beaucoup écrire : δι' ἧς, ἐμφανισάντωμ μο[ι τῶν παρ' ὑ]μῶμ πρεσβευτῶν κτλ. Les mots δι' ἧς doivent se rapporter à un verbe tel que ἔκρινα, προσέταξα *(vel simile)* qui se trouvait plus bas.

3. — Waddington, *Inscr. d'Asie-Mineure*, n° 66. Décret des Sybritioi relatif à l'ἀσυλία de Téos. — L. 2-5 : παραγενόμενος Περδίκκας ὁ παρὰ βασιλέως Φιλίππου πρεσβευτὰς τό τε ψήφισμα ἀπέδωκεν ὃ ἔφερον οἱ παρ' ὑμῶν πρεσβευταὶ ἐπεὶ αὐτοῖς συνέ[δη ἅμα ἐπιδημεῖν].... Cette restitution, passablement alambiquée, est trop longue pour la lacune qui correspond seulement à une dizaine de lettres; on écrira plus simplement : ἐπεὶ αὐτοῖς συνε[πρέσβευσεν] [1].

4. — *Bull. Corr. hell.*, 1880, p. 160, n° 11 (Érythrées). — Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμ[ος ἐτεί]μησεν Ζωσίμ[ην.....]γόνης ἱέρειαν Δ[ήμη]τρος Θεσμοφόρ[ου....]CHC ἱεραταμέ[νην ἔτη] τεσσαράκοντα, [εὐσε]βείας ἕνεκεν τ[ῆς πρ]ὸς τὰς θεάς. Le pluriel τὰς θεάς, oblige à restituer [καὶ Κόρ]ης aux l. 4-5.

1. M. Wilhelm a récemment reconnu (*Gött. gel. Anz.*, 1898, p. 219) que la plupart des inscriptions relatives à l'ἀσυλία de Téos appartiennent non à l'année 193, comme on le pensait jusqu'ici, mais à la fin du IIIe siècle. J'étais arrivé de mon côté, voilà deux ans déjà, à une conclusion identique, dont j'ai fait part aussitôt à M. H. Pomtow. J'aurai bientôt l'occasion d'exposer en détail les résultats chronologiques de mes recherches; qu'il me suffise pour l'instant de faire observer que la mention du roi Philippe V dans les décrets crétois s'explique par le fait que le roi de Macédoine était maître de Téos, ce qui nous reporte nécessairement à l'année 201.

5. — *Bull. Corr. hell.*, 1881, p. 480 : Samos : décret des ἀλειφόμενοι ἐν τῇ γεροντικῇ παλαίστρᾳ. — Les l. 4-9 de ce décret doivent être rétablies de la sorte : ἐπειδὴ Ἱστιόδωρος Ἡρωΐδου φιλοδόξως διακείμενος ἐξ ἀρχῆς διατ[ελεῖ ἐκ]τενῆ καὶ πρόθυμον ἑαυτὸν παρε[χόμενος] τοῖς ἀλειφομένοις τῶν πρε[σβυτέρων, γυμ]νασιαρχῶν τε ἐν τοῖς κα[θ' αὐτὸν βούλε]ται πᾶσιν φιλοδο[ξεῖν] κτλ.

6. — *Bull. Corr. hell.*, 1881, p. 481 (Samos). — A la l. 5 commence un catalogue agonistique ; il faut donc, à la ligne 4, écrire : ἐ[νίκων] δὲ εἶδε, et non ε[ἶσιν] δὲ εἶδε, comme l'a voulu l'éditeur.

7. — *Bull. Corr. hell.*, 1887, p. 117 (Iasos). — L. 10 et suiv. : δεδόχθαι τετειμῆσθαι Γάϊον Ἰούλιον Καπίτωνα καλλίσταις τειμαῖς, ἀνατεθῆναι δὲ αὐτοῦ καὶ εἰκόνα γραπτὴν ἐν ἀσπίδι ἐπιχρύσῳ ἐν ᾧ ἂν βούληται.. ΡΩ ἢ δημοσίῳ τόπῳ..... M. Contoléon supplée : ἐν ᾧ ἂν βούληται [χώ]ρῳ ἢ δημοσίῳ τόπῳ ; il paraît manifeste que la vraie restitution est [ἱε]ρῷ.

8. — *Bull. Corr. hell.*, 1887, p. 145, n° 46 (Lagina). Inscription en l'honneur d'un prêtre et d'une prêtresse d'Hécate. — L. 9-10 : ἀποδόντες δὲ καὶ τὰ ἱερὰ ΤΙ... (vide de quinze lettres environ)| ...τα πρὸς Νυσαεῖς. Les éditeurs restituent : ἀποδόντες δὲ καὶ τὰ ἱερὰ τ[οῖς θύουσιν]..... ; « le texte », ajoutent-ils, « ne permet pas de déterminer quel lien particulier rattachait au culte d'Hécate les Νυσαεῖς, c'est-à-dire les habitants de la ville de Nysa en Carie.... ; probablement ils avaient envoyé une députation aux fêtes de la déesse ». Je crois que les deux lignes mutilées doivent être complétées de la façon suivante : ἀποδόντες δὲ καὶ τὰ ἱερὰ τ[ῇ πόλει τὰ ἀποστα|λέν]τα πρὸς Νυσαεῖς. Le prêtre et la prêtresse qu'honore l'inscription ont remboursé à la ville de Lagina le prix des offrandes envoyées à Nysa pour la célébration d'une fête religieuse.

9. — L'inscription de Prymnessos en l'honneur de Philonidès, qu'ont successivement publiée MM. Ramsay (*Bull. Corr. hell.*, 1883, p. 300) et Contoléon (*Ibid.*, 1887, p. 219 :

cf. S. Reinach, *Chron. d'Orient*, I. p. 393; Ch. Michel, *Rec. d'inscr. grecques*, 545), mériterait d'être étudiée à nouveau dans le détail. Je note seulement ici quelques corrections nécessaires ou probables. — L. 1 : [θυ]σίας au lieu de [δημο]σίας (Ramsay et Michel). L. 2-3 : κ[αὶ εἶναι α]ὐτὸν καὶ σύνκλητον καὶ σύνδικον τῶ[ι] δήμ[ωι τῶι ἡμετέρωι]. L. 4-6 : [ἐπεὶ] Φιλωνίδης Ἡροδώρου τοῦ Λιμναίου [ὑπάρ]|χω[ν ἐν τῆι πρώτηι (Ramsay) ou τοῦ παιδὸς][1] ἡλικίαι ἀγωνῆς μὲν ἐτύγχανεν κτλ. L. 7 : Contoléon écrit : διὰ τὴν τῶν γονέων περὶ τὰ σπουδαῖα τῶν ἐν τῶι βίωι κ[αλῶν]; la restitution est inadmissible : il faut un substantif féminin auquel se rapporte l'article τήν; je propose κ[αλοκἀγαθίαν], bien que ce mot soit un peu long. L. 10-11 : ἐμεσολαβήθη ἐνκυπίω θε[ῶ] τῆ[ι] τύχ[ηι] (Contoléon); il est évident que la restitution de Ramsay ἐνκυπιωθε[ίς] τῆ[ι] τύχ[ηι] était la bonne. — L. 11-12 : [ἐξ οὗ σ]υνέβη τοὺς γονεῖς αὐτοῦ καὶ τοὺς πολίτα[ς]....| ΔΙΑΣΤ (Ramsay) ou ΛΙΑΣΤ (Contoléon).... μας καθ' ὑπερβολὴν λυπηθῆναι. Je propose sous réserve : καὶ τοὺς πολίτα[ς καὶ] διαστ[ασιάζοντ]ας.

10. — *Bull. Corr. hell.*, 1889, p. 240. Décret d'une confrérie d'Égyptiens établis à Délos. — A la l. 22, on doit naturellement écrire : ἄγεσθαι δὲ αὐτῶν κατ' ἐνιαυτὸν ἡμέραν τὴν [ι]ε' τοῦ Μεχείρ. — Pour les l. 24-30, qui sont fort mutilées. l'éditeur propose les restitutions que voici :

π[ε]μφ[θῆναι δὲ τοῦ ψηφίσμα]-
τος τούτου τὸ ἀντίγρ[αφον
δα καὶ τῷ κοινῷ τῶι [ἐν τῶν ἡμε]-
τέρων πολιτῶν καὶ αὐτὸ [ὅπως οἱ]
λοιποὶ θεωροῦντες τὴν [διδομένην ἀείμνη]-
στον τιμὴν τοῖς ἀγαθο[ῖς] ἀνδράσιν, ζηλωταὶ
τῶν παρὰ πλ[....μ]ὲν γίγνωνται κτλ.

Mes suppléments seront un peu plus étendus : π[ε]μφ[θῆναι δὲ τοῦ ψηφίσμα]τος τούτου τὸ ἀντίγρ[αφον καὶ εἰς τὴν πατρί]δα καὶ τῷ κοινῷ τῶι [ἐν.....τῶν ἡμε]τέρων πολιτῶν καὶ αὐτὸ [ἀναγραφῆναι, ὅπως οἱ] λοιποὶ θεωροῦντες τὴν [ὑπάρχουσαν ἀείμνη]στον τιμὴν τοῖς ἀγαθο[ῖς] ἀνδράσιν

1. Comp. *Bull. Corr. hell.*, XIII, p. 250 (Délos), l. 4-6 : Ἀρίστων.... [ὑ]πάρχων ἐν τῆι τοῦ παι[δὸς] ἡλικίαι.

ζηλωταὶ τῶν παραπλ[ησίων μ]ὲν γίγνωνται κτλ. Pour la formule καὶ αὐτὸ ἀναγραφῆναι, comp. *Ath. Mitth.*, 1882, p. 75 : ἀποσταλῆναι δὲ τοῦ ψηφίσματος τούτου τὸ ἀντίγραφον....., ἀναγραφῆναι δὲ αὐτὸ καὶ ἐν Δημητριάδι κτλ (Démétrias). La formule ὅπως οἱ λοιποὶ θεωροῦντες κτλ. se retrouve presque exactement dans le décret de Sestos en l'honneur de Ménas (Dittenberger, *Sylloge*, 246), l. 89-90 : θεωροῦντές τε καὶ οἱ λοιποὶ τὰς περιγενομένας τιμὰς ἐκ τοῦ δήμου τοῖς καλοῖς καὶ ἀγαθοῖς ζηλωταὶ μὲν τῶν καλλίστων γίνωνται... — A la l. 32, l'éditeur écrit : γνωρ[ίζοντ]ες τὴν τῆς συνόδου σπουδὴν πρὸς [τὴν πρόλη]ψιν χάριτος; je crois que [ἀντίλη]ψιν ou [ἔκλη]ψιν ou [παράλη]ψιν donnerait un sens préférable.

11. — *Bull. Corr. hell.*, 1889, p. 250, n° 13 (Délos). L'inscription est un décret des clérouques athéniens de Délos en l'honneur du poète épique Ariston de Phocée. M. Wilhelm a montré (*Arch. epigr. Mitth. Österr.*, 1897, p. 87) que les l. 6-9 devaient se lire ainsi : παραγενόμενος εἰς τὴν ν[ῆσον] ἐποιήσατο καὶ πλείο[νας ἀ]κροάσεις [ἐν] τῶι ἐκκλησιαστηρίωι καὶ ἐν τῶι θεάτ[ρωι καὶ ἀναγ]νοὺς [εὖν]ους (Fougères) τὰ [π]επραγματευμένα ΕΥ..... [ὕ]μνησεν τόν τε ἀρχηγέτην Ἀπόλλωνα κτλ. N'ayant pas vu la pierre, il ne propose pas de restitution pour le mot qui suit [π]επραγματευμένα. L'original de l'inscription ne m'est pas connu non plus, mais je ne crois guère me risquer en suppléant ἐ[γκώμια]; comp. *Bull. Corr. hell.*, 1881, p. 354, l. 4-5 (Cnossos) : συνταξάμενος ἐγκώμιον κατὰ τὸν ποιητὰν ὑπὲρ τῶ ἁμῶ ἔθνιος.

12. — *Bull. Corr. hell.*, 1889, p. 299 : Sinope; règlement déterminant les privilèges du prêtre de Poseidon Hélikonios. — Le début de l'inscription est malheureusement trop mutilé pour qu'on le puisse restituer avec certitude; à la l. 2, peut-être faut-il suppléer ὁ συν[τελῶν τὰς θυσίας]; comp. *Inscr. Brit. Mus.*, 426 *a*, 427 *b* (Priène). La l. 3 doit être complétée ainsi : παρέξει [ἐν τοῖς ἱεροῖς τοῖς] |δημοσίοις πάντα. Aux l. 11-13, l'éditeur écrit : ὑπά[ρξει δὲ αὐτῶι|....]ν, οἶνος, στέφανος ἐν ἅπασ[ι] τοῖς ἀγῶσιν|.... τι καὶ ταῖς τιμουχίαι[ς], puis il ajoute dans son commentaire (p. 301) : l'inscription « mentionne les honneurs accordés au prêtre : du vin, une couronne dans tous les jeux, *dans toutes les*

τιμουρία... » On voit que le mot τιμουρία, qui désigne l'ensemble des magistrats de la cité (cf. συναρχία), n'a pas été compris: au début de la l. 13, le supplément [καθί]ε τοῖς τιμουρίοις s'impose absolument: le prêtre aura droit, dans les fêtes publiques, aux mêmes prérogatives et honneurs que les magistrats. — L. 16-17, le marbre porte : εἰ δέ..... ρστολ..... : l'éditeur n'a pas reconnu dans ces mots les débris d'une formule comminatoire semblable à celle qui termine l'inscription d'Iasos relative au sacerdoce de Zeus Mégistos (*Inscr. Brit. Mus.*, 440, l. 7-8) : ἢν δέ τις [τὴν πόλιν] ἀρκν[ίζῃ]..... καταρέτω ὡς ἱερόσυλος.

13. — *Bull. Corr. hell.*, 1890, p. 162. Décret de Telmessos en l'honneur de Πτολεμαῖος ὁ Λυσιμάχου. — Aux l. 22-23, on lit : ἐπαινέσαι Πτολεμαῖον ΕΠΙΓ/ | ..Ν[1] εὐνοίας ἕνεκεν ἣν ἔχων διατελεῖ εἰς τὴν| [πό]λιν τὴν Τελμησσέων. M. Ch. Michel (*Rec. d'inscr. grecques*, 547) restitue : Πτολεμαῖον ἐπ[μελη]τήν]. Cette restitution est inadmissible : 1° parce que Ptolémée semble avoir été un prince souverain et non un gouverneur délégué par le roi d'Égypte[2]; 2° parce que la l. 22 se termine par un Γ et non par un Μ; 3° parce que, s'il y avait là un titre de fonction, il faudrait de toute nécessité l'article τόν entre le nom propre et ce titre. Le mot à compléter ne peut être qu'une épithète, une ἀνάλησις, de Πτολεμαῖον; et je ne vois qu'une façon de le compléter : il faut écrire ἐπί[γονο]ν. Si maintenant Ptolémée, fils de Lysimaque, est dit Ptolémée « l'Épigone »[3], c'est que son père, contrairement à ce qu'a pensé M. Wilhelm[4], était bien Lysimaque, le « diadoque » d'Alexandre. Je compte, dans un article qui paraîtra sous peu, m'expliquer plus longuement sur cette question.

1. La copie épigraphique montre qu'au début de la l. 23 il n'y a guère place que pour deux lettres.

2. Comp. Mahaffy, *Revenue Laws*, p. LV. Qu'il soit permis de protester contre la façon extraordinairement fantaisiste dont M. Mahaffy a reproduit une partie de l'inscription de Telmessos (p. LII-LIV) : forme des caractères, division des lignes, etc., tout est également arbitraire et inexact. A quoi peuvent bien servir de pareilles « reproductions », sinon à tromper le lecteur?

3. Pour un emploi du mot ἐπίγονος tout semblable à celui que je propose ici, comp. Usener, *Rhein. Mus.*, 1874, p. 36 (= *Inscr. Brit. Mus.*, 797; Cnide).

4. Voir ses observations, excellentes du reste, dans les *Gött. gel. Anz.*, 1898, p. 209-211.

14. — *Bull. Corr. hell.*, 1890, p. 604, n° 1 (ville inconnue de la Carie). — Le début de l'inscription, fort mutilé, est transcrit et complété ainsi par l'éditeur : [Ἔδοξεν τῇ βουλῇ καὶ τῷ] δήμῳ· γνώμη [ἀρχόντων|..... Ἐπεὶ Διο]νύσιος Μηνοδότου τοῦ [Ἡρώδου| τοῦ Διονυσίου..... ἐξαιρ]έτως καὶ κοσμίως, μετηλλ|αχ[ώς τὸν βίον.....] τῆς δὲ βουλῆς.....|μμένου καὶ τοῦ δήμου ἐπεδόησαν [πάντες Διονύσ|ι]ον τειμῆσαι καὶ μετηλλαχότα τ[αῖς καλλίσταις τιμαῖς] |καὶ στεφανῶσαι κτλ.... Après examen du texte épigraphique, je propose la restitution suivante : [Ἔδοξεν τῇ βουλῇ καὶ τῷ] δήμῳ· γνώμη [στρατ|ηγῶν (?)· ἐπειδὴ Διο]νύσιος Μηνοδότου τοῦ [Ἡρώ|δου βιώσας ἐναρ]ετῶς καὶ κοσμίως μετήλλ|αχ[ε τὸν βίον,] τῆς δὲ βουλῆς [λελυπημένης τεθλει]|μμένου καὶ τοῦ δήμου ἐπεδόησαν κτλ. Pour cet emploi du verbe θλίβεσθαι, comp. Dittenberger, *Syll.*, 247, l. 14-15 : ὃν (στρατηγὸν) καὶ συνδάντος ἐν τῇ μάχῃ τελευτῆσαι, θλιβομένων γε διὰ τὴν αἰτίαν ταύτην τῶν στρατιωτῶν, κτλ.

15. — *Bull. Corr. hell.*, 1890, p. 626 (Tabai). — Les trois dernières lignes de l'inscription ont été lues ainsi par M. Doublet :

ἐ-
[π]ιδεδ(ω)κότα δὲ καὶ τὰ
[δ]ιάφορα εἰς τὴν θέσιν
.... ευτ..... ἀλείμματος.

M. Wilhelm a proposé, sous toutes réserves, de suppléer [ἀσκ]λεύτ[ου ἐπ]αλείμματος (*Arch. epigr. Mitth. Österr.*, 1897, p. 64). Cette restitution ne peut être admise; nous avons copié l'inscription, M. Paris et moi, il y a quelques années; notre copie porte fort nettement : ...ΔΕΥΤ..ΟΥΑΛΕΙΜΜΑΤΟΣ, ce qui donne : [τοῦ] δευτ[έρ]ου ἀλείμματος.

16. — *Bull. Corr. hell.*, 1893, p. 213. Inscription découverte à Volo (Démétrias). — Cette inscription est un décret des habitants de Méthoné (dème de Démétrias); on en peut restituer partiellement le texte grâce à un décret semblable de Spalauthra qu'a publié M. Mordtmann (*Ath. Mitth.*, 1889, p. 196). Nous lirons : [Στρα]τ[ηγ]οῦντος ....., μηνὸς ..... ἕκτῃ ἀπιόντ[ος,..... ὁ ὑποστράτηγ]ος καὶ Μεθων[αίων ..... οἱ] δήμαρχοι εἶπ[αν.

ἐπεὶ ....]ους ἀνὴρ καλὸ[ς κἀγαθὸς αἱρεθεὶς κοινὸς στρατηγὸς(?) τ]ῶν Μαγνήτων [ἐν τε τοῖς ἄλλοις πᾶσιν ἀνέστραπται] καλῶς καὶ ἐ[νδόξως, ἀξίως μὲν τῆς ἰδίας καλοκ]αγαθίας, ἀξ[ίως δὲ τῆς τῶν προγόνων]. τά τε πρὸς τ[ὸν ἡμέτερον δῆμον φιλανθρώπως καὶ ε]ὐνοίως δια[κείμενος ἱκανά τινα λυσιτελῆ περιπε]ποίηκεν τῆς [τε..... A la l. 12 : ΤΩΝΟΠΛΛ¯, peut-être τῶν ὁπλ[ασιῶν]; comp. Dittenberger, *Sylloge*, 159 (Érythrées), l. 10; 348 (Kéos), l. 39 : ἐξοπλασία.

J'aurai lieu de revenir sur cet intéressant document dans le mémoire relatif à la Confédération des Magnètes que je ferai prochainement paraître.

17. — *Inscr. Brit. Mus.*, 402 (Lettre de Lysimaque aux habitants de Priène), l. 9 et suiv. : ἐμφανίζοντες περί [τε τῆ]ς εὐνοία[ς] ἧς ἔχει ὁ δ[ῆ]μος εἰς ἡμᾶς καὶ ὅτι ἐπιστειλά[ντ]ω[ν ἡ]μῶν πειθαρχεῖν Σω.... [τοῦ] στρατηγοῦ [ὑπ]ήκουσεν προθύμως καὶ σ[ὐδαμῶς] ἀφίσταται τῶν ἡμῖν χρησίμων..... Au lieu de σ[ὐδαμῶς], il est probable qu'il faut écrire σ[ύθενός] : comp. *Journ. hell. Stud.*, XI, p. 13 (Kéramos) : σύθενὸς ἀφίστατο τῶν πρὸς τιμὴν καὶ δόξαν διατεινόντων τοῖς πολίταις....; *Brit. Mus.*, 441, l. 87-88 (Rhodes) : σύθενὸς ἀποσ[τα]σεῖται τῶν συ[μφ]ερόντων Ἰασεῦσι....

18. — *Inscr. Brit. Mus.*, 421 (= Michel, *Rec. d'inscr. grecques*, 543) : décret de la ville de Laodicée en l'honneur de juges venus de Priène. — La surface de la stèle est très usée, ce qui explique que l'inscription ait été mal lue en plusieurs endroits. L. 4-5. Hicks : ὑπολαμβ[ά]ων (ὁ δῆμος ὁ Λαοδικέων) μάλιστα προστήσεσθαι τῶν κατὰ τὰς δίκας αὐτῶν (ΑΥΤΩΝ) τοὺς παρὰ Πριηνέων ἀποσταλησομένους δικάστας.... J'ai peine à comprendre αὐτῶν après τὰς δίκας; il y a là probablement une faute de lecture. L. 6-8, Hicks : ἐπα[ινε]τὸ αὐτῶν τῆι βο[υλ]ῆι καὶ τῶι δήμωι ὅπως προ[βάλλων]ται δικαστὰς τρεῖς ὡς ἐπιμ[ε]λεστάτους καὶ πέμψωσι πρὸς ἡμᾶς κτλ. La restitution ἐπα[ινε]τὸ ne saurait être admise un instant : au lieu de ΕΠΑ...Ι, je pense que le marbre portait, lorsqu'il était intact, ΕΓΡΑΥΕΝ. A la l. 7, προ[χειρίσων]ται me paraît devoir être préféré à προ[βάλλων]τα, si les dimensions de la lacune ne s'y opposent pas. — Les l. 14-15, que M. Hicks écrit ainsi : δεδ[όχ]θαι τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμωι [τοὺς μὲν] ἐπαινῆσθαι ἐπὶ τῶι π[αρ]ὰ |

[Π]ριηνεῦσιν πρεσβε[ῦσαι ὄντας ἄνδρας καλοὺς] καὶ ἀγαθοὺς, τοὺ[ς] | δὲ δικαστὰς κτλ., sont peu intelligibles, comme il en convient lui-même. Il semble qu'il faille écrire : δεδ[όχ]θαι τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμωι..... ἐπῃνῆσθαι ἐπὶ τῶι π[έμψ]α[ι Π]ριηνεῦσιν πρεσβε[υτὰς ὄντας ἄνδρας καλοὺς] καὶ ἀγαθοὺς κτλ. La difficulté est de remplir le vide qui précède ἐπῃνῆσθαι : des l. 8-9 il paraît d'abord résulter que c'était le peuple de Laodicée qui avait pris l'initiative de l'envoi d'une ambassade à Priène ; en conséquence, on pourrait être tenté de suppléer à la l. 14 [τὸν δῆμον] ; mais comment croire que les Laodicéens se décernent un éloge à eux-mêmes? Le plus vraisemblable, c'est qu'aux l. 8-9, il s'agit en réalité d'un peuple ami de celui de Laodicée, dont le lapicide a omis par erreur de graver le nom ; ce nom figurait à la l. 14 du décret, avant ἐπῃνῆσθαι ; il en a maintenant disparu.

19. — *C. I. G. Ins.*, I. 1036 (Karpathos)[1]. [Ν]ικαγόρας Παμφ[ιλίδα κα]θ' ὑσθεσίαν δὲ [Νικαγόρα σ]τραταγήσας ἐ[πὶ τὸ πέραν κα]τὰ πόλεμον ἐκ πά[ντων τε]τράκις καὶ τὰν Τ[αρμιανάν(?) ou τ[ε Περαίαν (Wilamow.), κ]αὶ τὰ φρούρια ἀ[πήμαντα] πάντα διαφυλάξας τῶ[ι δάμωι]..... M. Hiller von Gärtringen, qui a très soigneusement étudié et très habilement restitué cette importante inscription (*Arch. epigr. Mitth. Österr.*, 1893, p. 102), admet, après quelque hésitation, à la l. 6, le supplément de Saridakis : ἀπ[ήμαντα]. Pourtant, ce mot exclusivement poétique ne saurait être ici à sa place. Je propose : ἀπ[ολέμητα]. Comp. Collitz-Bechtel, 3090, l. 2-4 (Kallatis) : τόν τε λιμένα κ[αὶ τὰς ἀ]κτὰς ἀπολεμήτους ἐτήρησε. — M. Hiller von Gärtringen place l'inscription de Karpathos en l'année 197 ; je la crois plutôt de l'an 188 et j'essaierai ailleurs d'en donner la preuve.

20. — *C. I. G. Ins.*, III. 1073. l. 5-6 (Mélos) : ὁ δῆμος ὁ Περγαίων στεφανοῖ τὸν [δῆμον τὸν] Μηλίων χρυσῷ στεφάνωι ἐφ ᾗι ἔχι πρὸς αὐ[τὸν εὐνοίαι καὶ] ἐπὶ τῶι ἐξαπεσταλκέναι ἄνδρα δυνατὸν καὶ ἀ[γαθόν, ἐ]νχειρισθείσης

1. L'éminent auteur des fascicules I et III du *Corpus Insularum* m'a fait l'honneur de me les adresser dès leur apparition. J'espère pouvoir en donner bientôt aux lecteurs de cette *Revue* une analyse détaillée. Il est à souhaiter que, pour le grand travail qu'elle a entrepris, l'Académie de Berlin puisse s'assurer le concours de beaucoup de collaborateurs d'un mérite aussi éprouvé que M. Hiller von Gärtringen.

αὐτῶν πίστεως. Aux l. 5-6, nul doute qu'il ne faille restituer : καὶ ἀ[ξιον τῆς ἐ]γχειρισθείσης αὐτῶν πίστεως. Cf. *Amer. Journ. Archaeol.*, XI. p. 188, l. 3-4 (Érétrie); *Inscr. Brit. Mus.*, 422, l. 7 (ville d'Aiolide); *Bull. Corr. hell.*, 1891. p. 332. l. 12-14 (Hypata).

Les noms propres contenus dans les inscriptions sont souvent exposés aux plus fâcheuses aventures. et les épigraphistes, comme le remarque justement M. Wilhelm[1], ne se font pas faute de les estropier. Citons ici deux exemples parmi beaucoup d'autres.

21. — Dans le *Bull. Corr. hellén.*, 1878. p. 602, n° 12, une inscription funéraire de Kibyra a été publiée comme suit :

Μάρκος Ἀσίνιος
Φόντων εἰριδιτής
ἑαυτοῦ γυναικὶ
μνήμης ἕνεκεν.

La vraie lecture est certainement celle-ci : Μάρκος Ἀσίνιος [Φρ]όντων Εἰριδι τῆ[ι] ἑαυτοῦ γυναικὶ κτλ.

22. — *Bull. Corr. hell.*, 1881, p. 485. n° 7 (Samos). Le commencement de l'inscription est perdu: on lit ensuite : Ἐπ[κράτη?]..... Ἐπικράτους τοῦ ἱερέως τῆ[ς Ἥρας?] ἔκγονον **ΤΟΛΜΑΤΡΕΟΥ** τοῦ τοῦ ἱερέ[ως] τῆς Ἥρας καὶ ἀρχιερέως καὶ γυμ[νασι]-αάρχου κτλ. Il est clair que le nom propre Τολματρέου, imaginé par l'éditeur. n'a aucun droit à l'existence: on doit écrire : Τ. Φλ. Ματρέου.

23. — En 1888, j'ai donné dans le *Bulletin de Correspondance hellénique*[2] la première édition complète des nombreux documents épigraphiques gravés à Akraiphia (Béotie) en l'honneur d'Épaminondas, fils d'Épaminondas, citoyen d'Akraiphia, représentant de la ville auprès de la Confédération des Panhellènes, et, de plus, ambassadeur volontaire de la nation Béotienne à Rome. lors de l'avènement de l'empereur Gaïus. On ne les

1. *Arch. epigr. Mitth. Österr.*, 1897. p. 70-71.
2. *Bull. Corr. hellén.*, XII. 306 et suiv.

connaissait jusque-là que par la mauvaise copie d'Ulrichs[1], excellemment amendée, il est vrai, en bien des endroits, par K. Keil[2]. Depuis, les mêmes textes, soigneusement revisés, ont trouvé place dans le *Corpus Inscriptionum Graeciae Septentrionalis*[3], et M. Dittenberger a substitué, çà et là, des suppléments meilleurs à ceux de Keil ou aux miens. Cependant il s'est mépris, lui aussi, sur la signification d'un passage qui n'est pas sans importance et qui, toujours mal interprété, doit enfin être tiré au clair.

Le premier document, on le sait, est une lettre qu'adresse le stratège des Panhellènes aux autorités d'Akraiphia, pour leur raconter la belle conduite, leur vanter les mérites et le dévouement d'Épaminondas (l. 1-20). Nous y apprenons d'abord que, s'étant rendu à Argos, à la réunion des Panhellènes, le délégué d'Akraiphia prêta, au nom de sa patrie, le serment de fidélité au nouvel empereur. Les l. 6 et 7 ont été transcrites et complétées par Keil de la façon que voici : τόν τε ὅρ[κον| ὤμοσε]ν ὑπὲρ τῆς πόλεως ὑμῶν, παρόντος καὶ τοῦ ἡγεμόνος, [καὶ] τοῦ συνεδρίου καὶ τῆς συνόδου μετέσχεν. En 1888, je reproduisis tel quel, sans l'accompagner d'aucune explication, ce texte de Keil. M. Dittenberger le jugea, non sans raison, peu satisfaisant. Nulle hésitation sur le sens de σύνοδος : ce mot désigne l'assemblée des Panhellènes dont Épaminondas fait partie[4]; mais que serait le συνέδριον où il aurait siégé en même temps? M. Dittenberger ne l'a pas compris, et il semble, en effet, impossible de le comprendre : « Sic duo distinguenda essent hominum corpora, » écrit l'éditeur du *Corpus*, « τὸ συνέδριον et ἡ σύνοδος, cuius rei nullum est vestigium in eis quae hic et alibi de illo Achaeorum sive Panhellenum communi traduntur; accedit quod versibus proximis collatis apparet tribus litteris lacunam non expleri. » M. Dittenberger pensa donc devoir écrire : [ὤμοσε]ν ὑπὲρ τῆς πόλεως ὑμῶν, παρόντος καὶ τοῦ ἡγεμόνος, [ἐναντίον] τοῦ συνεδρίου, καὶ τῆς συνόδου μετέσχεν. Ce qu'il explique ainsi : « Quare sic haec refinxi, ut συνέδριον mentio ad iusiuran-

1. Ulrichs, *Reisen und Forschungen in Griechenland*, I, p. 240.
2. Keil, *Sylloge inscr. Boeotic.*, n° XXXI, p. 116 et suiv.
3. *CIGS.*, I, 2711.
4. Comp. même inscription, l. 50.

dum speciem. [illegible] Inter utrinsque vocabuli vim [illegible] quod illud (συνέδριον) collegium [illegible] quo non [illegible] conventum significabat. — Malheureusement cette leçon n'est guère préférable à celle qu'elle remplace au point de la distinction fort subtile qui est censée la justifier. On admettra que le conclave des Panhellènes est ici désigné dans la même phrase par deux noms différents qu'on l'appelle tour à tour συνέδριον et συνάγω, si l'on ajoute le seul élément sur ce fait, vraiment trop évident, qu'Épaminondas, membre de l'assemblée des Panhellènes, avait prêté serment en présence de cette assemblée. En somme, le sens du verbe συνάγω demeure aussi obscur que problématique à quoi j'ajouterai que si le mot ἐν est un peu trop court au début de la ligne — le mot ἐνεστώς, en revanche, est trop long de trois lettres au moins.

Pour débrouiller l'énigme, il suffira de changer bien peu de chose à la leçon de Keil. Puisque ἐν paraît trop court, remplaçons-le par ἐπί, mais surtout mettons une virgule après συνάγω, de façon que ce mot soit gouverné par ἐπί, ἐπί ἐνεστώς étant alors [illegible]. Le συνάγω cause de tant d'embarras n'a plus désormais aucun rapport avec la délibération des Panhellènes. Il en est tout à fait indépendant : c'est simplement le conclave du personnel d'Achaïe, composé du questeur, du légat et des démiurges. On trouvera sans aucun doute fort naturel que ce conseil ait été tout spécialement convoqué par le gouverneur et chargé de l'assister lorsque celui-ci recevait, au nom du prince absent, le serment des provinciaux.

Je rétablirai donc ainsi qu'il suit les lignes 5 et 6 de notre inscription : [illegible]

[illegible]

MATHIEU HOLLEAUX.

Χρύσεοι τέττιγες

(Thucydide, I, 6, 3.)

M. Studniczka a repris récemment et traité avec une singulière abondance d'arguments archéologiques une question déjà fort ancienne, à savoir ce qu'était cette mode de coiffure ionienne et attique, appelée *crobylos*, et ces « cigales d'or » par lesquelles s'attachait le *crobylos*[1]. Il a montré d'une façon définitive, je crois, que la seule explication légitime du crobyle est celle qu'en avait proposée autrefois M. Conze[2]: on peut tenir cette partie du problème pour résolue. Quant aux attaches en or, dites « cigales », la démonstration faite d'abord par M. Helbig[3], puis retouchée et fortifiée par M. Studniczka, ne paraît pas à première vue aussi satisfaisante. Elle doit être juste, cependant; mais il y manque peut-être quelques mots, qui seraient de nature à dissiper un dernier reste d'obscurité.

Il semble que des bijoux appelés τέττιγες n'ont pu être ainsi désignés que parce qu'ils offraient une certaine ressemblance de forme avec l'insecte de ce nom. Cette hypothèse si naturelle se trouve pourtant être fausse, et l'examen des monuments figurés oblige à l'écarter : nulle part, ni dans les sculptures attiques du vi^e^ et du ve siècle, ni sur les vases peints si nombreux pour cette période, on ne voit émerger de la coiffure des hommes ou des femmes une broche en forme de cigale ou une épingle à tête de cigale. Les mêmes monuments témoignent, au contraire, que la chevelure était enserrée dans un ou plusieurs liens, généralement allongés en spirale. On a, en effet, recueilli dans des tombes antiques, à côté de la tête

1. F. Studniczka, *Krobylos und Tettiges* (*Jahrbuch arch. Inst.*, XI, 1896, p. 248-291). — Cf. mon compte rendu de cet article dans la *Rev. Ét. gr.*, X, 1897, p. 342-344.
2. Conze, *Krobylos* (*Nuove Memorie dell' Inst.*, p. 408-420, pl. XIII).
3. W. Helbig, *L'épopée homérique*, trad. française, p. 305-310.

du squelette, des spirales en bronze ou en or, qui, en raison de leur nombre, de leurs formes et de leurs dimensions, ne peuvent pas être des pendants d'oreille et ne sauraient être que des serre-boucles pour les cheveux. Elles nous apprennent en quoi consistaient ces « liens d'or » que le poète Asios voyait briller dans les cheveux des Samiens élégants au VIe siècle :

Χαῖται δ' ἠωρεῦντ' ἀνέμῳ χρυσείοις ἐν δεσμοῖς[1].

Au vers qui précède immédiatement celui-là, le poète, parlant de ces bijoux d'or sous un autre nom (κορύμβαι), dit qu'ils étaient sur les têtes « comme des cigales » :

Χρύσειαι δὲ κορύμβαι ἐπ' αὐτῶν τέττιγες ὡς.

Puisque l'on pouvait comparer ces bijoux à des cigales, il n'est pas étonnant que le nom de τέττιγες ait fini par leur rester. Il est donc légitime d'assimiler aux τέττιγες de Thucydide les serre-boucles en spirale que l'on reconnaît sur les monuments figurés du VIe et du Ve siècle et que l'on a retrouvés dans des tombeaux de cette même époque en Grèce et en Étrurie.

Si bien déduite que soit cette explication, elle laisse subsister une certaine inquiétude. On ne comprend guère comment des bijoux, des accessoires de la coiffure, qui consistaient en des spirales métalliques plus ou moins longues, ont pu être comparés à des cigales et en prendre le nom. M. Studniczka répond : « C'est parce que ces bijoux étaient posés sur la tête et dans la chevelure, comme les cigales se posent au sommet des arbres, dans le feuillage. » Je ne crois pas que l'auteur lui-même ait été entièrement satisfait par sa réponse : car les couronnes aussi et les bandelettes sont posées sur la tête et dans la chevelure, sans que l'on ait jamais songé, pour cela, à les comparer à des cigales. J'avais donc exprimé des réserves sur ce point, dans l'analyse que j'ai faite jadis de l'article de M. Studniczka[2]. Depuis, il m'a semblé que la difficulté pouvait être écartée.

1. Cf. Athenae., XII, 525 EF.
2. Cf. *Rev. Ét. gr.*, ouvrage cité, p. 312.

Pour justifier la comparaison, il suffit que les serre-boucles, sans ressembler le moins du monde à des cigales, aient pu *rappeler la cigale*, en ce que celle-ci a de plus caractéristique. Or, il est bon de se souvenir que la cigale est un des insectes qu'on entend le plus et qu'on voit le moins. Les personnes qui ont vécu en Grèce et dans le Midi de la France savent que, pendant un été entier, on peut entendre chanter chaque jour des centaines de cigales, sans jamais en découvrir une seule. Ce que cet insecte offre de plus distinctif n'est donc pas tant la forme de son corps que son chant spécial, ce bruit aigre et métallique qu'il fait sans être vu. Aussi est-ce ce trait-là exclusivement que les anciens poètes grecs ont mis en relief, lorsqu'il leur est arrivé d'introduire la cigale dans une comparaison ou une description[1]. Pourquoi en irait-il autrement ici? On admettra bien la possibilité d'une comparaison en ces termes : des bijoux, dissimulés dans les cheveux comme les cigales dans le feuillage, et, comme les cigales, se révélant par le bruit métallique qu'ils font en frottant l'un contre l'autre. Reste à montrer que les τέττιγες de la coiffure répondent à ces conditions.

Ces objets étaient, d'après ce que nous avons vu, des spirales d'or ou de bronze doré, destinées à retenir et à serrer, une par une, les boucles de cheveux. Le diamètre de plusieurs des serre-boucles qu'on a retrouvés dans des tombeaux étant peu considérable, il en résulte que les boucles elles-mêmes devaient être peu épaisses et, par suite, que la coiffure en comportait un assez grand nombre. Les serre-boucles étaient donc employés en assez grande quantité à la fois : divers faits, relevés par M. Helbig, le prouvent sans conteste[2]. Quelques-unes des spirales se trouvaient nécessairement cachées sous les boucles superposées; mais, au moindre mouvement de la tête et surtout pendant la marche, on devait entendre sortir de la chevelure un léger bruissement métallique, *analogue au chant des cigales dans le feuillage*. Telles de ces spirales à cheveux,

1. Cf. *Iliade*, III, 150-152. La comparaison porte évidemment sur l'échange de paroles que les vieillards troyens font entre eux, sur leur jacassement de cigales (si je puis dire, sans leur manquer de respect). — Cf. aussi Hésiode, *Travaux et Jours*, 582-584 : ἠχέτα τέττιξ, la *sonore* cigale.

2. Cf. Helbig, *L'épopée homérique*, trad. française, p. 310, note 3.

découvertes en Béotie et à Olympie[1], sont à peine larges comme une bague ordinaire, mais, en revanche, sont très allongées et développent une grande surface de métal: quand plusieurs serre-boucles de cette taille se heurtaient, le bruit qu'ils produisaient ne pouvait manquer d'être perçu. De là serait venue, d'abord, la comparaison avec les cigales, puis, pour faire court, l'appellation directe de τέττιγες.

En somme, ce nom se rapporterait à une mode de coiffure qui nécessitait l'emploi des spirales métalliques en assez grand nombre. A cette mode d'autres succédèrent, celle du *crobylos* par exemple, pour laquelle il fallut des spirales plus larges, mais beaucoup moins nombreuses: un serre-boucles unique put même suffire. Dès lors, le nom de τέττιξ, pris à la rigueur, cessait d'être justifié: il demeura néanmoins, parce que l'usage l'avait consacré pour désigner toute spirale à cheveux.

HENRI LECHAT.

Lyon.

1. Helbig, *L'épopée homérique*, p. 306, fig. 94-95.

LE DIEU THRACE ZBELTHIOURDOS

Ce dieu nous est connu jusqu'ici par six témoignages.

1. Un manuscrit de Cyriaque, conservé à la Vaticane, contient la dédicace suivante, copiée à Périnthe par Cyriaque et publiée par Borghesi[1] :

Διὶ Ζβελσούρδῳ, αὐτοκράτορι Καίσαρι Δομιτιανῷ Σεβαστῷ Γερμανικῷ, τὸ ιδ' ὑπάτῳ (88 ap. J.-C.), ἐπιτροπεύοντος Θράκης Κ. Οὐεττιδίου Βάσσου, Τι. Κλαύδιος Σεβαστοῦ ἀπελεύθερος Ζηνᾶ[2], τριήραρχος κλάσσης Περινθίας σὺν Κλαυδίοις, Τι(βερίου) υἱοῖς, Κυρείνᾳ, Μαξίμῳ, Σαβίνῳ, Λούπῳ, Φουτούρῳ, τέκνοις ἰδίοις, πρῶτος καθίερωσεν.

2. Le dieu à qui fut faite cette dédicace était un dieu thrace. C'est ce qu'a prouvé J.-H. Mordtmann[3], en rapprochant de l'inscription de Périnthe une autre dédicace trouvée dans l'intérieur de la Thrace, à Berkoviça (Bulgarie). M. Mordtmann ne connaissait l'ex-voto de Berkoviça que par un dessin où le nom du dieu n'avait pas été reproduit tout à fait exactement[4]. La vraie leçon a été rétablie depuis[5] :

Διὶ Ζβελθιούρδῳ Μοκάπορις δῶρον.

Cette dédicace est gravée sur le fronton d'une petite stèle (hauteur, 35 centimètres; largeur, 24 centimètres) où l'on voit le dieu debout, à droite, barbu, vêtu du manteau, l'aigle sur la main gauche, la dextre brandissant le foudre; devant le dieu,

1. *Giorn. arcad.*, XLVI (1830), p. 186 = *Œuvres*, III, p. 274 (Dumont-Homolle, *Inscr. et mon. fig. de la Thrace*, 72 a; Tomaschek, *Die alten Thraker*, II, 1, p. 60).
2. Pour le nom Ζηνᾶ(ς), cf. Tomaschek, II, 2, p. 39.
3. *Rev. arch.*, 1878, II, p. 301.
4. Kanitz, *Donau, Bulgarien und der Balkan*, II, p. 217.
5. *Arch. ep. Mitth.*, XIV, 1891, p. 144.

un autel. Le monument a été publié en phototypie par M. Dobrusky, dans le *Sbornik*. et par M. Salomon Reinach[1].

3. De la région qui a donné l'inscription précédente provient un fragment de dédicace où M. Homolle, avec une grande vraisemblance, a restitué le nom du dieu qui nous occupe[2].

4. Il faut rapprocher des inscriptions précédentes un ex-voto du Musée Capitolin[3], trouvé à Rome, sans doute sur l'Esquilin, près San-Eusebio, dans l'endroit qui a donné une si abondante et si précieuse moisson d'ex-voto militaires[4]. Le monument de Rome porte l'inscription suivante :

Θεῷ Ζέρθουρδῳ καὶ Ἰαμβαδούλῃ ἐπιρανηστάτοις (*sic*) Αὐρ. Διονύσιος στρατ(ιώτης) χώρης τοῦ πρατ(ωριανοῦ) ἑκατοντάρχ(ου) Φλωρεντίνου θέλων ἀνέθηκα.

Le relief, de travail fort grossier, sous lequel est gravée cette dédicace offre un vif intérêt. A gauche, le dieu Ζέρθουρδος, à droite, la déesse Ἰαμβαδούλη. Le dieu est debout, de face, nu, barbu, la main droite appuyée au sceptre, la main gauche tenant le foudre; comme sur le relief de Berkoviça, il est figuré sous les traits, dans l'attitude, avec les attributs du Zeus hellénique ou du Jupiter romain. Au contraire, l'image de Iambadoulé est singulière et vraiment indigène. On reconnaît le sexe à l'abondance des cheveux, relevés en chignon épais; c'est bien la déesse elle-même, et non, comme l'a pensé von Duhn, un jeune garçon; elle est nue, montée à cru sur un cheval au pas. Je ne connais aucune représentation analogue; mais sans doute convient-il de rappeler ici les représentations thraces, si fréquentes, de dieux cavaliers, — le héros cavalier des monnaies[5], des stèles votives[6] et funéraires, Apollon Sicérè-

1. *Bull. arch. du Comité des travaux historiques*, 1894, p. 416, et pl. XX.
2. Dumont-Homolle, p. 570.
3. *Bull. dell' Instituto*, 1880, p. 65; *Bull. della comm. arch. di Roma*, 1880, p. 17, pl. I; von Duhn, *Antik. Bildw.*, III, 3771; *IGSI*, 981.
4. *Bull. della comm. arch. di Roma*, 1875, p. 83 sq.; 1876, pl. V-VIII.
5. *Jahrbuch*, 1898, p. 161 sq. (Pick).
6. Dumont-Homolle, p. 511. *Bull. della comm. arch. di Roma*, 1893, p. 269 (Hülsen).

nos, Apollon Cédrésènos figurés à cheval[1], ou encore cette Artémis que des reliefs du musée de Sophia représentent sur un cerf au galop[2]. Iambadoulé était-elle une divinité protectrice des chevaux, une Épona thrace? ou une déesse céleste, analogue à Éos ou à Sélené? ou une divinité guerrière, une sorte de Walkyrie? On n'en saurait rien dire. Son nom est un de ces noms thraces comme on en connaît tant, à composition symétrique, formés de deux éléments égaux, dissyllabes. Le second élément de celui-ci se retrouve dans Δουλή-ζελμις, qu'on voit porté par un mercenaire thrace[3].

5. Le nom du dieu, comme souvent les noms thraces, était difficile à transcrire en grec et en latin. Nos dédicaces le donnent sous trois formes différentes. On le trouve sous une quatrième forme dans les manuscrits du discours contre Pison : *a te Iovis* VELSVRI *fanum antiquissimum barbarorum sanctissimumque direptum est*[4]. C'est à M. Mordtmann que revient le mérite d'avoir rétabli dans ce passage de Cicéron la leçon des manuscrits, à laquelle les éditeurs, depuis Turnèbe, substituaient la correction *Urii*, comme si le fameux sanctuaire de Ζεὺς οὔριος, au Bosphore, avait été un sanctuaire barbare, et comme si sa position sur la côte bithynienne ne l'avait dû placer hors des atteintes du gouverneur de Macédoine. Il n'est pas sûr que la dédicace de Périnthe donnât la forme *Zbelsourdos*. Un manuscrit de Cyriaque, le *cod. Ashburnham* 1174, donne la variante ΔΙΙ ΖΙΒΕΛΣΟΥΡΔΩΙ, et Mommsen croit que c'est la forme vraie[5]. Ζιβέλσουρδος serait en effet un de ces tétrasyllabes symétriques dont nous parlions tantôt, et se prévaudrait du rapprochement de Ζιβέλμιος, nom thrace connu par Diodore[6] et Valère Maxime[7]. D'après Kretschmer, le premier élément de Ζιβέλσουρδος, Ζιβέλμιος, signifierait *lumière, ciel, soleil* : cfr. skr. *svâr*[8].

1. *BCH*, XXI, p. 123.
2. *Sbornik*, XI (1894), pl. XVII = *Bull. du Comité*, 1894, pl. XIX.
3. *CIA*, II, 964.
4. Cic., *in Pisonem*, XXXV, 85.
5. *Ephim. epigr.*, III, 236.
6. XXXIV, fr. 34 : Ζιβέλμιος ὁ τοῦ Διηγύλιος υἱός, βασιλεὺς τῶν Καινῶν Θρᾳκῶν.
7. IX, 2, 4 : *Zibelmis Diogyridis filius.*
8. *Einleitung in die Geschichte der griech. Sprache*, p. 170.

D'après Tomaschek, *éclair, resplendissement du ciel*[1]. Zbelthiourdos serait donc un dieu du ciel, et c'est à bon droit qu'il aurait été identifié avec Zeus.

6. Cicéron rappelle le pillage du sanctuaire de *Juppiter Velsur di us* sitôt après avoir rapporté la conduite perfide de Pison envers les Besses et sa guerre avec les Denthélètes : *Denselelis... nefarium bellum et crudele intulisti*. Il semble donc bien qu'il faille chercher dans le pays occupé jadis par les Denthélètes, c'est-à-dire sur les confins de la Serbie et de la Bulgarie, l'antique sanctuaire dont le culte s'était répandu à travers la Thrace et fut apporté dans Rome par les Thraces de la garde. A l'appui de cette conjecture, on peut alléguer le fragment de dédicace trouvé par M. Arthur Evans[2] dans la région d'Uskub (*cod. Scupi* :

F O Z P	[De]o Z[bel-]
I V R D	[t]iurd[o]
E X FL I	[S]ex. Fl. [fl-]
A I N A	[am]ina[lis]
L	[v.] l. [p.]

PAUL PERDRIZET.

1. *Die alten Thraker*, II, 1, p. 60 ; 2, p. 10.

2. *Archaeologia*, XLIX, 1, p. 91 et p. 111, n. 58. Mommsen a revisé la pierre : *latet*, dit-il, *nomen tamen mihi videtur* (*CIL*, III, Suppl. 8130). La restitution du nom du dieu est due à Tomaschek.

DE LA PARATAXE ET DE L'HYPOTAXE

DANS LA LANGUE LATINE

Observations Générales

Les langues, primitivement, ne connurent que la coordination des propositions. Les hommes ont dû arriver à former des phrases ou périodes, c'est-à-dire des propositions ordonnées entre elles, de la même manière qu'ils sont arrivés à former des propositions. Ils ont d'abord émis des cris, des onomatopées, des syllabes, puis des mots, qui sont devenus des signes d'idées, sans lien entre eux, la proposition n'étant pas encore née. Puis les mots se sont classés en substantifs, verbes, adjectifs, etc., et la proposition est sortie de l'effort fait pour attribuer une qualité à un objet et exprimer un jugement. On a joint un adjectif à un substantif pour marquer les qualités sensibles d'une personne ou d'une chose, mais d'abord sans lien ou copule entre les deux mots, et l'on a dit : « La terre grande. Le fruit bon, » ce qui est déjà une proposition, un jugement. Puis enfin : « La terre est grande; le fruit est bon; le ciel est bleu; les étoiles brillent. »

Quand on a voulu grouper les propositions, on a dû suivre évidemment la même marche. On les a juxtaposées d'abord sans lien et sans suite. Il n'y avait alors que des propositions indépendantes. Mais cette phase du développement du langage n'a pu durer longtemps : les idées s'engendrant les unes les autres dans l'esprit, s'y groupant naturellement, s'y classant, l'une appelant l'autre ou la commandant. Seulement ce rapport resta d'abord inexprimé. Même lorsque l'esprit conçut le lien logique qui rattachait entre elles les

pensées et les propositions qui les exprimaient, on n'a pas tout d'abord créé le signe extérieur destiné à marquer ce lien. Une pensée pouvait bien être, dans l'esprit de celui qui parlait, conditionnée par la précédente; mais on ne sentait pas le besoin d'exprimer cette dépendance par un signe, un mot nouveau : l'ordre seul des propositions juxtaposées en marquait suffisamment le rapport. Le développement de la construction des phrases a dû suivre la marche suivante :

1° « Tu te fâches. — Tu as tort. »
2° « Tu te fâches; tu as tort. »
3° « Tu te fâches; *donc* tu as tort. »
4° « *Puisque* tu te fâches, tu as tort. »

En latin :

1° *Irasceris. — In te culpa est.*
2° *Irasceris; in te culpa est.*
3° *Irasceris;* ERGO *in te culpa est.*
4° QUONIAM *irasceris, in te culpa est.*

On voit comme le rapport de cause, d'abord resté dans l'esprit, se dégage peu à peu pour recevoir lui aussi son expression dans un signe extérieur, et comment s'est créée la nouvelle espèce de mots qu'on appelle conjonctions. Le rapport de condition est arrivé de la même manière à son expression complète.

1° « Écoutez-moi bien. — Vous me comprendrez. »
2° « Écoutez-moi bien : vous me comprendrez. »
3° « Écoutez-moi bien, et vous me comprendrez. »
4° « *Si* vous m'écoutez, vous me comprendrez. »

1° *Attende me. — Rem intelleges.*
2° *Attende me: rem intelleges.*
3° SI *me attendis, rem intelleges.*

De même pour le rapport des propositions complétives des verbes déclaratifs ou des verbes de volonté.

1° *Audivi. — Pater tuus aegrotat.*
2° *Audivi : pater tuus aegrotat.*
3° *Audivi* PATREM TUUM AEGROTARE.

(*Audivi* QUOD *pater tuus aegrotat.*)

1° *Senatus dixit legatis : Abscedite.*

2° *Senatus dixit legatis,* ABSCEDERENT.

3° *Senatus dixit legatis* UT ABSCEDERENT.

Ou : *Senatus iussit* LEGATOS ABSCEDERE.

On voit comment le rapport de subordination se dégage de la juxtaposition des propositions et comment il existe déjà avant d'être exprimé. C'est un fait établi par la nature même des choses, par l'éducation progressive de l'esprit humain et par l'histoire du langage que la coordination a nécessairement précédé la subordination; et cette coordination a eu lieu du jour où l'on a joint une proposition à une autre en les juxtaposant.

Ce n'est que plus tard, à mesure que le mécanisme des langues s'est perfectionné, que la subordination s'est dégagée de la coordination, et cela en suivant les phases que nous venons de signaler. Elle est restée d'abord dans l'esprit, sans marque extérieure. *Cupio : ad me veni.* Puis le rapport de dépendance s'est fait voir dans le mode (pour les propositions finales) : *Cupio ad me* VENIAS; et, enfin, ce rapport a été indiqué, non plus seulement par le mode, mais aussi par un mot spécial : *Cupio* UT *ad me* VENIAS. *Gaudeo* QUOD *vales.* QUONIAM *iam nox est, in tecta recedite.* Et c'est ainsi que sont nées les conjonctions et les propositions conjonctionnelles.

La langue latine, pour nous en tenir à elle, est restée assez longtemps dans la phase de développement où la dépendance est marquée simplement par la juxtaposition, sans signe extérieur, même sans changement de mode. Même après que la subordination, pendant la période de perfection et de plein développement de la langue, eut pris le dessus et devint la forme dominante de la phrase, lorsque les propositions relatives et conjonctionnelles eurent pris la place des propositions juxtaposées, la coordination reparut çà et là; elle ne se laissa pas chasser tout à fait; et nous la retrouvons souvent encore là où la subordination nous paraîtrait mieux justifiée. Naturellement ce phénomène se produit surtout là où la langue populaire, qui se rapproche de la nature et qui est rebelle à

la complication, reprend ses droits, c'est-à-dire chez les comiques, dans le dialogue, dans la langue de la conversation. On n'a qu'à lire, avec la préoccupation de vérifier ce fait, une comédie de Plaute, et l'on sera frappé de voir combien la coordination l'emporte sur la subordination. La langue poétique, elle non plus, ne s'accommode point de la longue période où les propositions se subordonnent dans un arrangement compliqué. Elle préfère la simple juxtaposition des idées. Cela se comprend facilement. La subordination impose à la phrase une allure plus lourde et plus gênée : de plus, elle déplace l'importance des idées, affaiblissant l'une au profit de l'autre. Dans la description comme dans le récit, le poète aime à laisser à chaque proposition son indépendance, pour que chaque coup de pinceau, chaque fait et chaque détail garde sa valeur. « Le poète cherche à produire une impression facile à saisir, agissant directement sur l'âme : il lui faut pour cela des moyens d'expression simples et des constructions non embarrassées. Voilà pourquoi la poésie procède volontiers par propositions indépendantes, coordonnées : ou bien les poètes emploient librement les adjectifs et les participes (Virg. *Aen.* I, 208 : *Curisque ingentibus aeger* = *quamquam curis ingentibus aeger erat*), au lieu des propositions subordonnées, pour donner à leur style plus de concision et plus de légèreté. Au lieu de subordonner, ils coordonnent. De cette manière la phrase est comme une chaîne qui se déroule et dont les chaînons, se suivant avec symétrie, tous égaux et de même forme, offrent une série d'idées ou d'images équivalentes, également en relief... Là où le prosateur dit : *ubi corripuere, ruunt*. Virgile dit, *Aen.* V, 145 : *corripuere ruuntque*. Au lieu de dire : *Certum erat dare linteo retro, cum Boreas... missus adfuit*. Virgile dit, *Aen.* III, 656 : *Certum est dare linteo retro : Ecce autem Boreas angusta ab sede Pelori missus adest*. Voyez encore *Aen.* II, 801, où toutes les propositions sont coordonnées, même la dernière, qu'en prose on introduirait par le *cum additivum* : *Iamque iugis summae surgebat Lucifer Idae | Ducebatque diem Troiaeque obscura tenebat | Limina portarum, nec spes opis ulla dabatur : | Cessi et sublato montes genitore petivi* (au lieu de *cum*

cessi, etc.)[1]. » Voyez encore, par exemple, cette phrase d'Horace, *Sat.* II, 7, 68 : *Evasti : credo, metues doctusque cavebis* = « Tu as échappé au danger : j'aime à le croire, tu deviendras plus craintif, et, instruit par l'expérience, tu seras sur tes gardes. » Au lieu de : *Si evaseris, credo te metuturum* (supin inusité) *doctumque cauturum esse,* ou mieux : *Si evaseris, credo fore ut metuas doctusque caveas.* Cet exemple montre bien aussi comment la subordination est moins poétique, donne au style une allure engourdie et, de plus, déplace l'importance des idées et les affaiblit : *credo,* mot inutile et faible, devient la proposition principale, et les idées principales *metues, cavebis,* sont exprimées dans des propositions secondaires. Il y a là un désaccord choquant entre la grammaire et la logique des idées. La coordination est ici bien plus vraie, en laissant au lecteur le soin de saisir le rapport de cause ou de conséquence.

La parataxe ou coordination reprend le dessus aussi chez les écrivains de la décadence, qui affectent de revenir à la simplicité première du langage, chez les archaïsants et enfin chez les écrivains ecclésiastiques et les Pères de l'Église qui, s'adressant à un public peu lettré, devaient lui parler une langue pas trop compliquée, éviter par conséquent les longues et savantes périodes du style cicéronien. C'est ainsi que Pétrone dit, § 61 : ORO *te, sic me felicem videas,* NARRA (= *oro ut narres*); § 75 : ROGO, *sic peculium tuum frunisceris,* INSPUE; Cic. *ad Att.* II, 25, 3 : *Nondum plane ingemueram : Salve, inquit Arrius* (rapport de temps : « J'avais à peine fini de gémir, *lorsque* Arrius me dit... »); Plaut. *Men.* IV, 2, 3 (572) : *Morem habent hunc : cluentes sibi omnes volunt esse multos* (rapport de conséquence), au lieu de *ut* explicatif = *ut velint.*

Il est facile de comprendre que la conjugaison a passé par les mêmes phases de développement et qu'elle s'est enrichie, elle aussi, à mesure qu'on a senti le besoin d'exprimer par des signes extérieurs les rapports logiques et les nuances de la pensée. Il n'y eut d'abord que l'indicatif, nous pouvons du moins le supposer, par lequel on exprimait une série de faits

1. O. Weise, *Les caractères de la langue latine,* traduit de l'allemand par F. Antoine, p. 208 sqq.

ou de jugements, c'est-à-dire des propositions juxtaposées, le lien logique restant dans l'esprit. Ce mode, exprimant une simple réalité, n'indique pas comment celui qui parle conçoit l'action de la seconde proposition. Sitôt que la langue eut trouvé dans les modes le moyen d'indiquer comment la personne qui parle se représente l'action comme réelle, ou supposée, ou voulue, ou possible, la liaison des propositions devint déjà plus variée, un peu plus savante. Le rapport de la seconde avec la première fut marqué par le mode; au lieu de deux propositions juxtaposées à l'indicatif, comme dans les exemples cités plus haut, on eut deux propositions juxtaposées encore, mais l'une à l'indicatif, l'autre au subjonctif : *Diu* VIVAT *volo* : « Puisse-t-il vivre longtemps! je le veux : » ou : « Je veux qu'il vive longtemps. » C'est encore la coordination dans la forme extérieure ou la parataxe, mais la subordination est dans l'esprit, subordination exprimée, non par un mot formel unissant les deux propositions, mais simplement par le mode, et c'est ce que nous appellerons proprement la parataxe des propositions subordonnées. Dans ces phrases de Plaute : *Mane sis* VIDEAM (*Most.* III, 2, 162 = 849) : « Attends un peu, que je voie » ; *Da, obsecro hercle,* OBSORBEAM (*Curc.* II, 3, 34 = 313) = « Donne, je t'en prie, que je l'avale, » il y a, bien visible, un rapport de finalité, de volonté et d'intention. Le lien est plus étroit encore entre les deux propositions, lorsque la première est un verbe de volonté : IUBE VENIAT *in urbem;* ABEAT *potius* MALO *quovis gentium; Fac venias,* etc.

Outre le rapport de finalité, d'intention ou de volonté, on a exprimé par la simple juxtaposition ou parataxe, et au moyen des modes, toutes sortes de rapports : cause, condition, concession, conséquence, temps, etc. Exemples : Plaut. *Bacch.* III, 3, 8 (412) : *Absque te* ESSET, *ego illum* HABEREM *rectum ad ingenium bonum* (rapport de condition) : « Si tu n'étais pas là, je le maintiendrais dans la bonne voie. » Tac. *Hist.* IV, 58 : *Sane ego* DISPLICEAM : *sunt alii legati* (rapport de concession) : « En supposant que je déplaise, vous avez d'autres lieutenants. » Plin. *Ep.* I, 12, 8 : DEDISSES *huic animo par corpus, fecisset quod optabat* (condition) : « Si on avait pu lui donner

un corps égal à son âme, il aurait fait ce qu'il souhaitait. » Varro, *R. R.* I, 2, 26 : *Est satius* DICAS; *ibid.* I, 2, 16, et ailleurs fréquemment : *licet* ADICIAS (rapport de complément) ; la seconde proposition exprimant ce qui est annoncé et implicitement contenu dans la première, la complétant.

Si maintenant nous ajoutons un mot entre les deux propositions pour en marquer le rapport, un mot formel, simple articulation du langage, généralement tiré d'un radical pronominal, pour marquer aussi, concurremment avec le mode, la nature du rapport, si, par exemple, entre *volo* et *vivat*, vient s'intercaler un *ut*, si entre *nondum plane ingemueram* et *Salve, inquit Arrius*, vient se placer un *quom*, petits mots qui indiquent tout de suite la subordination et la nature de cette subordination, l'*hypotaxe* est formellement développée, elle existe dans la plénitude de son expression : nous avons une proposition principale et une secondaire ou subordonnée unies par une conjonction, c'est-à-dire une période.

Donc résumons : le processus ou passage de la parataxe à l'hypotaxe est le suivant :

1° Coordination pure et simple, dans la forme et dans l'esprit : *Ad me veni; oro.*

2° Coordination dans la forme, subordination dans l'esprit non marquée par un signe extérieur : *Oro, ad me veni.*

3° Coordination dans la forme, mais subordination dans l'esprit marquée seulement par le mode : *Oro ad me* VENIAS. (Ces trois premières formes constituent la parataxe, telle que nous sommes convenus de l'entendre.)

4° Subordination dans la forme et dans l'esprit marquée par le mode et par la conjonction : c'est l'hypotaxe.

Lorsque le moyen d'unir ainsi les propositions en les subordonnant fut trouvé, il ne supplanta pas toujours et partout la forme plus ancienne de la coordination ; la parataxe reparut, même dans la langue classique, même là où l'hypotaxe aurait semblé mieux à sa place. Cette persistance de la parataxe se constate surtout avec certains verbes.

Mais pour mettre de l'ordre et de la clarté dans cette exposition, nous étudierons le passage de la parataxe à l'hypotaxe.

l'usage simultané des deux formes et la persistance de la parataxe :

I. Dans les propositions subordonnées complétives, c'est-à-dire : 1° finales ; 2° interrogatives ; 3° infinitives.

II. Dans les propositions subordonnées non complétives, c'est-à-dire : 1° consécutives ; 2° conditionnelles ; 3° concessives ; 4° temporelles ; 5° comparatives.

III. Dans les propositions coordonnées : 1° causales ; 2° adversatives.

I. *De la parataxe dans les propositions subordonnées complétives.*

A. Dans les propositions finales.

Certains verbes de volonté, au lieu d'avoir après eux une proposition finale (avec ou sans *ut*, *ne*), ont d'abord été construits en parataxe de coordination, restant entre parenthèses, sans exercer nulle influence sur la proposition logiquement subordonnée. L'histoire du verbe *facere* est sous ce rapport très instructive et très intéressante. Il a passé par les trois phases que nous avons indiquées plus haut, à savoir : *a*) la coordination pure et simple, ou juxtaposition ; *b*) la subordination sans conjonction, ou parataxe ; *c*) la subordination avec *ut*, *ne*, ou hypotaxe.

Forme *a*) : C'est surtout le futur antérieur archaïque *faxo* qui est ainsi employé[1] : Plaut. *Pseud.* IV. 4. 2 (1039)[2] : *Haud multo post* FAXO, SCIBIS *occulens* ; *ibid.* IV. 4. 6 (1043) : *Calidorum haud multo post* FAXO AMPLEXABERE ; *ibid.* I. 1. 48 (48) : *Ex tabellis iam* FAXO SCIES ; *ibid.* I. 3. 159 : *Iam hic* FAXO ADERIT ; *ibid.* II. 4. 76 (760) : *Iam ego ipsum oppidum* EXPUGNATUM FAXO ERIT *ierosum* ; *ibid.* V. 2, 29 (1328) : *Aut dimidium aut plus* FAXO *hinc* FERES[3].

1. Il va sans dire que j'emprunte les exemples surtout aux écrivains anciens, Caton, Plaute et Térence, c'est chez eux que nous saisissons la syntaxe dans les premières phases de son développement.

2. Je cite Plaute d'après la petite édition, Goetz et Schoell, Leipzig, Teubner, 1891-1897. Tous les exemples ont été vérifiés.

3. Naturellement, il faut s'assurer soigneusement de la meilleure leçon donnée par les bons manuscrits : le copiste peut aussi bien avoir écrit *faxo* sous que *faxo* avec. Et c'est là par un exemple l'importance des connaissances grammaticales, et surtout de la grammaire historique pour la critique des textes.

Forme *b)* : Plaut. *Trin.* I, 2, 24 (63) : *Ne tu hercle* FAXO *haud* NESCIAS *quam rem egeris.* Dans Plaut. *Trin.* I, 1, 22 (60) : FAXO *haud tantillum* DEDERIS *verborum mihi,* DEDERIS peut être aussi bien un futur antérieur qu'un parfait du subjonctif. Là où les deux formes sont identiques, il est parfois difficile de dire laquelle Plaute a employée. Il en est de même pour les passages suivants : *Aul.* III, 6, 42 (578) : FAXO *et operam et vinum simul* PERDIDERIT ; *Capt.* IV, 2, 21 (801) : FAXO *vitae* OPSTITERIT *suae; Men.* III, 2, 55 (521) : FAXO *haud inultus prandium* COMEDERIS ; *Poen.* I, 2, 133 (346) : FAXO *actutum* CONSTITERIT *lymphaticum.*

Notons aussi qu'avec *faxim* nous trouvons toujours le subjonctif, et non le futur, sans doute par attraction modale et assimilation des deux propositions. *Amph.* I, 3, 13 (511) : *Ego* FAXIM *ted Amphitruonem esse* MALIS *quam Iovem; Aul.* III, 5, 20 (494) : *Ego* FAXIM *muli pretio...* SINT *viliores.* Il y aurait quelque chose d'étrange et de choquant à dire : *Ego faxim... erunt.*

Les formes d'impératif *fac, face* et *facito* sont employées de même en parataxe, avec le subjonctif : *Amph.* IV, 3, 21 (976) : *Nunc tu divine huc* FAC ADSIS *Sosia; Stich.* I, 1, 47 (47) : *At* MEMINERIS FACITO ; Cato *de Agr. cult.* 5, 7 : *Opera omnia mature* CONFICIAS FACE ; *ibid.* 41, 4 : *Eos surculos* FACITO SINT *longi pedes binos.* Cette construction est rare avec les autres formes, p. ex. : *Stich.* I, 3, 23 (177) : *Eo quia paupertas* FECIT *ridiculus* FOREM ; *Amph.* prol. 63 : FACIAM SIT... *tragicomoedia.*

Maintenant la question est de savoir si, même dans cette seconde forme, la subordination n'est pas plus apparente que réelle et si, même ici, la parataxe ne serait pas une parataxe de coordination, la seconde proposition étant, non régie par les mots : *faxo, faxim, fac,* mais simplement coordonnée au subjonctif impératif ou potentiel. Brix, dans sa note à *Trin.* 63, défend cette dernière opinion et explique ainsi : « Oui, certes, je t'en donne ma parole *(faxo)*, tu pourrais bien ignorer quelle affaire tu as faite. » *Nescias,* comme *dederis* et *obrepseris,* sont les apodoses d'une protase qui se tire du v. 59 : *Si commutaverimus,* et *dederis* et *nescias* sont des subjonctifs potentiels, qui

ne dépendent pas de *faxo*, mais qui sont indépendants en grec : δείης ἄν, οὐκ ἂν ἀρνείης). Chez les comiques, *faxo*, comme nous l'avons vu par les exemples cités de la forme *a*), s'emploie en parataxe de coordination, ce qui est plus conforme à la vivacité du langage familier et du dialogue. *Faxo* n'a plus alors que la valeur d'un adverbe par lequel on affirme que l'action annoncée se fera sûrement = « Sois-en sûr, tu peux y compter, t'en rapporter à moi ; je m'en porte garant, etc. » *Faxo veniat* devrait donc s'expliquer, tout comme *faxo veniet*, par : « Je m'en porte garant, il viendra. »

Forme *c*) : Enfin, on a dit *facere ut*, et l'on est arrivé ainsi à l'hypotaxe proprement dite, que nous allons trouver déjà, concurremment avec les deux premières formes chez les mêmes écrivains anciens. Cato, *de Agr. cult.* 5, 6 : *Aratra vomeresque* FACITO UTI *bonos* HABEAS : Plaut. *Asin.* I. 1. 15 (28) : *Ut ipse scibo, te* FACIAM UT SCIAS : *Trin.* III. 3. 71 (800) : *Uxorem hanc rem* UT CELES FACE : *Capt.* II, 2, 87 (337). FAC *is homo* UT REDIMATUR. *Pseud.* I. 2. 82 (214) : *Te ipsam culleo ego cras* FACIAM UT DEPORTERE *in pergulam : Cas.* III. 6. 16 (746) : *Ego iam intus ero* : FACITE *cenam mihi* UT *ebria* SIT.

La forme *b*), c'est-à-dire la parataxe de subordination, avec le subjonctif sans conjonction, s'est conservée avec les verbes de volonté dans toutes les périodes du développement de la syntaxe latine. Plaut. *Pers.* II. 2. 63 (245) : *Nolo ames :* A. Gell. IV. 1. 9 : NOLO *iam hoc labores : Trin.* I. 2. 21 (59) : *Vin commutemus? ibid.* II. 2. 91 (369) : *Pol ego istam* VOLO *me rationem* EDOCEAS : *ibid.* III. 2, 55 (681) : *Meam sororem tibi* DEM SUADES *sine dote :* Nep. *Con.* 4. 1 : *Se* SUADERE, *Pharnabazo id negotii* DARET.

Les verbes « prier, demander » sont ainsi construits dans l'ancienne langue : Plaut. *Pers.* IV. 83 (634) : *Tactus est leno, qui* ROGARAT, *ubi nata esset,* DICERET : Tér. *Ad.* II. 2. 39 (247-249) : *Immo hercle hoc* QUAESO... *meum mihi* REDDATUR. La construction de ces verbes en parataxe persiste plus tard, surtout chez Cicéron (lettres), Salluste, les poètes du temps d'Auguste et, plus tard, chez les écrivains ecclésiastiques, ce qui prouve bien que c'est une syntaxe ancienne et populaire. Ainsi, saint Cyprien,

dans ses lettres, parle presque toujours ainsi, par ex. : *Ep.* VIII, 3 : *Sed et vos* PETIMUS *memores* SITIS. Celle des verbes « conseiller, persuader » se maintient également : Cic. *ad Fam.*, VII, 7, 1 : *Essedum aliquod* CAPIAS SUADEO.

L'histoire du verbe *sino* est bien curieuse aussi et ressemble beaucoup à celle de *faxo*. Le voici en parataxe de subordination : Cato, *de Agr. cult.* 24; *Eum in fiscella suspendito* SINITOque *cum musto* DISTABESCAT; *ibid. : Sinitoque arescat;* Plaut. *Asin.* II, 4, 54 (460) : *Sic* SINE ASTET. *Bacch.* V, 2, 82 (1199) : *Hanc veniam illis* SINE *te* EXOREM; *Poen.* I, 2, 161 (375) : SINE *te* EXOREM, SINE PREHENDAM *auriculis*, SINE DEM *savium*. On le retrouve ainsi construit à toutes les périodes : Virg. *Aen.* II, 669 : SINITE *instaurata* REVISAM *proelia; Ecl.* 9, 43 : *Insani* FERIANT SINE *litora fluctus;* Hor. *Ep.* I, 16, 70 : SINE PASCAT *durus* ARETque; Ovid. *Met.* III, 377 : *Nec* SINIT INCIPIAT. C'est surtout l'impératif, comme on le voit, qui est ainsi employé. Cet impératif *sine*, comme *faxo*, peut être considéré comme une sorte de parenthèse. Même, quand le verbe au subjonctif paraît en dépendre, on peut soutenir qu'il y a parataxe de coordination, le verbe au subjonctif restant indépendant comme subjonctif impératif : « Que les flots insensés battent le rivage, laisse-les faire. » On était, en effet, tellement habitué à considérer *sine* comme étant sans influence sur le verbe suivant, qu'il est devenu un impératif de prière, comme *quaeso*, comme *age* et *agedum* sont devenus des impératifs d'exhortation. La preuve, c'est qu'on l'emploie seul, dans le sens de « voyons », et le verbe suivant reste à la 2e personne, par ex.: Plaut. *Asin.* V, 2, 48 (902) : SINE : REVENIAS *modo domum* = « Allons, reviens à la maison. » *Sine* est même devenu une sorte d'adverbe marquant l'acquiescement à ce qui est dit dans une proposition précédente = « C'est possible, soit; » ou encore : « Convenez-en. » En voici deux exemples bien typiques : Plaut. *Aul.* III, 2, 10-11 (424-25), Euclio dit à Congio : *Etiam rogitas? An quia minus quam aequom me erat feci?* « Comment, tu as l'audace de réclamer? Est-ce parce que je ne t'ai pas maltraité autant que j'aurais dû le faire? » (et il fait mine de le frapper de nouveau). Congio répond : SINE : *at hercle cum magno malo tuo, si hoc caput sentit :*

« C'est possible, soit: mais si ma tête n'a pas perdu le sentiment, ce sera malheur à toi. » M. Naudet, dans son édition, met *sine* à la fin du vers précédent, le donne à Euclio et traduit : « Laisse un peu » (je vais t'en donner davantage). C'est une erreur grossière et comme texte et comme traduction. L'erreur du même traducteur est bien plus singulière encore dans *Truc.* II, 8, 6 (636) : Stratophanes voulant faire des reproches à Phronesium, sa maîtresse, celle-ci rentre chez elle sans l'écouter, et Stratophanes, devant la porte fermée, dit : *Quo pacto excludi quaeso potui planius quam exclusus nunc sum? Pulchre ludificor.* SINE : « Comment peut-on, je vous le demande, être mis à la porte plus proprement que je le suis? Je suis joliment berné, *on en conviendra.* » M. Naudet traduit *sine* par « attends-moi »: c'est un joli contresens, et si Plaute a rencontré Naudet dans une promenade des Champs Élysées, il a dû le lui reprocher à peu près ainsi :

Ne tu mea verba inepte vertisti, SINE.

Avec *oportet* et *necesse est* : Cic. *de Fin.* II, 26, 85 : *Me ipsum* AMES OPORTET, *non mea* : Hor. *Ep.* I, 2, 49 : *Valeat possessor* OPORTET : id. *Sat.* I, 3, 111 : *Fateare necesse est* : Nep. *Epam.* 10 : *Leuctrica pugna immortalis* SIT NECESSE EST. Avec *licet* : Cato, *de Agr. cult.* 83 : *Eam rem divinam vel servus vel liber* LICEBIT FACIAT : Plaut. *Epid.* III, 4, 35 (447-11) : *Habeas licet*; Cic. *ad Att.* I, 16, 8 : *Ex qua* LICET *pauca* DEGUSTES : Ovid. *Trist.* V, 14, 3 : DETRAHAT *auctori multum fortuna* LICEBIT. *Opus est* : Plaut. *Merc.* V, 4, 44 (1004) : *Nil* OPUS EST RESCISCAT : Cato, *de Agr. cult.* 15 : *Ad opus* PRAEBEAT *dominus calcis* OPUS EST *modium unum, harenae modios duos*.

Le dictionnaire de Klotz, pas plus que Draeger, ne donne aucun exemple de la parataxe de *opus est*, avec le subjonctif sans *ut*.

Celle de *operae do* est rare : il n'y en a même pas d'exemple dans Plaute. Mais sa construction avec le subjonctif seul devait être usitée dans le langage familier : car les lettres de Pompée

[illegible] que le texte est [illegible] dans l'édition Keil. *opus es* [illegible] suspect.

et de Plancus à Cicéron, qui sont des documents du langage familier, en offrent des exemples, ainsi que d'autres constructions paratactiques. Plancus écrit à Cicéron (*ad Fam.* X, 21, 6) : *Exercitum locis* HABEAM *opportunis, provinciam* TUEAR... *omniaque integra* SERVEM DABO OPERAM. Il faut dire que *ut* est ajouté dans l'édition de Naples et dans celle de Baiter; mais il n'est pas dans le *Mediceus*, et Klotz a eu raison de s'en tenir à la leçon de ce manuscrit. Il n'y a, d'ailleurs, que cet exemple dans les lettres de Plancus; dans une autre lettre (*ad Fam.* X, 23, 3), il y a *ut*. Pompée à Cicéron (ap. Cic. *ad Att.* VIII, 6, 2) : DABIS OPERAM *quam ad primum ad nos* VENIAS.

Il résulte de tous ces faits et des exemples cités que, en dehors de certains verbes construits en parataxe dans toutes les périodes, et de quelques autres ainsi usités seulement chez certains auteurs, la parataxe des propositions finales, la forme *b) volo venias*, est restreinte au dialogue, au langage populaire et familier, dont nous retrouvons une image chez les comiques et dans le style épistolaire. Dans le récit épique et historique, elle n'a pu s'introduire que par une substitution de personnes et de temps, c'est-à-dire que, par analogie, on a appliqué à des verbes à la 3e personne et à un temps passé une construction qui ne valait d'abord que pour des verbes à la 1re et à la 2e personne et au temps présent ou futur. Lorsque, par analogie avec *rogo venias*, on a dit *rogavi veniret* ou *rogavit venirent*, on a fait un pas de plus dans la voie de la subordination. En effet, nous avons vu que, dans la parataxe des propositions finales observées jusqu'ici, la proposition subjonctive, qui semble dépendre des verbes « vouloir, prier, faire en sorte, etc. », peut au fond être considérée comme indépendante et simplement coordonnée, et que *rogo, ad me venias* peut s'interpréter : « Viens me voir, je t'en prie. » Dans ces constructions le verbe principal est à la 1re personne et le verbe subordonné (en apparence) à la 2e ou à la 1re, de sorte qu'on peut toujours le détacher, comme nous l'avons vu, pour en faire un subjonctif impératif indépendant. Il n'en est plus de même pour *rogavi ad me veniret, hortabantur feriret*. Ici les deux propositions sont bien plus étroitement unies, et il serait

difficile de les dégager l'une de l'autre. La parataxe des propositions finales, ainsi transportée du dialogue au récit historique par la substitution de la 3e personne à la 1re et à la 2e, et d'un temps passé au présent, constitue la forme intermédiaire, le passage de la parataxe à l'hypotaxe. Nous sommes à l'extrême limite de la parataxe de subordination, qui a elle-même, comme on voit, deux degrés ou deux formes : α) *Rogo ad me venias;* β) *Rogavi ad me veniret.* Avec la forme β), nous touchons à l'hypotaxe complète et réelle.

Cette construction se trouve déjà dans l'ancienne langue assez fréquemment à côté de la précédente: ainsi nous rencontrons *sino iratus sit* et *sivi viverent* à côté de *sine te exorem.* Nous allons en faire l'histoire en citant des exemples de toutes les époques. Plaut. *Mil.* I, 54 : *At peditastelli quia erant,* SIVI VIVERENT: *Pseud.* I, 5. 64 (477) : SINE *iratus sit; Rud.* III, 3, 19 (681a) : *Quae vis rim mi* AFFERAM *ipsa* ADIGIT; *Merc.* III, 1, 46 (536) : *Inter nos* CONIURAVIMUS... *neuter stupri caussa caput* LIMARET: *Stich.* IV, 2, 44 (624) : DIXI *equidem in carcerem* IRES: *Poen.* Prol. 108 : DAT AURUM DUCAT *noctem; Bacch.* III, 6, 21 (550-51) : *Ille quod in se fuit* ACCURATUM HABUIT *quod posset mali* FACERET *in me,* INCONCILIARET *copias omnis meas; Cas.* II, 3, 53 (270): *Quid si* IMPETRO *eam illi* PERMITTAT (telle est, du moins, la leçon des manuscrits. Guyet ajoute *ut;* de fait, il y a un vers plus haut: *Quid si ego* IMPETRO *atque exoro...* UT *eam illi* PERMITTAT?) *Pers.* IV, 4, 82 (634): *Tactus lenost, qui* ROGARAT, *ubi nata esset* DICERET: Ennius Trag. rel. 65 : *Ex oracio voce divina* EDIDIT *Apollo puerum, primus Priamo qui foret,* TEMPERARET *tollere;* Cato, *de Agr. cult.* 5, 2 : CONSIDERET, *quae dominus imperavit,* FIANT; *ibid.* 11 : *faber haec* FACIAT OPORTET.

Dans tous ces exemples, on le voit, le verbe de la proposition principale exprime la plupart du temps une demande ou la réalisation d'une demande: *curo, dico, mando, impetro, rogo.* Dans la latinité classique ou celle de la décadence, le nombre des verbes s'augmente par analogie Mais le plus grand nombre se trouve chez les poètes ou les prosateurs qui imitent les poètes : Apulée, qui a bien des constructions parti-

culières et étranges, tandis que Cicéron, surtout dans les discours soignés et bien écrits, et César offrent peu d'exemples et qui sont sans importance. Il est à remarquer que *iubere* se trouve ainsi construit dans le *Bellum Alexandr.* et dans le *Bellum Hispan.*, puis chez les poètes du siècle d'Auguste, Tite-Live et les historiens suivants jusqu'aux écrivains de l'*Histoire Auguste,* par ex. : Tac. *Hist.* II, 46 : *Bonum* HABERET ANIMUM IUBEBANT. A remarquer aussi que *permittere* est ainsi employé depuis Salluste, surtout dans le style du droit et de la politique, qui aime à construire en parataxe certaines formules consacrées; ainsi Sall. *Cat.* 29, 2 : *Senatus* DECREVIT, DARENT OPERAM *consules;* T. Liv. XXXIII, 45, 3 : *An* PERMITTERENT *T. Quinctio...* FACERET *quod e re publica censeret esse.*

Voici quelques autres exemples de la parataxe du deuxième degré chez les poètes classiques et les prosateurs. T. Liv. II, 48, 2 : *C. Fabius* CENSUIT OCCUPARENT *patres ipsi munus suum facere, captivum agrum plebi quam maxime aequaliter* DARENT. Draeger (*Synt. histor.* II, p. 279) fait sur *censere* avec le subjonctif seul la remarque suivante : « *Censere* n'est ainsi employé en règle générale que lorsqu'il est à la 1re personne. » Il fait la même remarque pour *cavere,* qui n'est ainsi construit, dit-il, qu'à l'impératif. Il constate le fait sans en donner ni peut-être en voir la raison, qui est que tous les verbes ne se sont pas prêtés à ce transfert de la parataxe dans le passé et à la 3e personne, et que, si l'on disait très bien : *cave existimes,* (Cic. *Fam.* IX, 24, 4), *cave facias* (*ad Att.* XIII, 33, 4), il n'était pas aussi facile de dire : *caverunt facerent.* Virg. *Aen.* X, 258 : EDICIT *signa* SEQUANTUR; Caes. *Bell. Gall.* I, 21 : HORTATUR... *ab eruptionibus* CAVEANT; *ibid.* IV, 16 : *Cum Caesar nuntios misisset, qui* POSTULARENT *eos... sibi* DEDERENT; V, 86 : IMPERAT *eruptione* PUGNARET; *ibid.* I, 20 : *Consolatus* ROGAT *finem orandi* FACIAT; T. Liv. VI, 17 : DENUNTIATUM... FACESSERENT *propere ex urbe; id.* XXIV, 16, 17 : *Et Gracchus ita* PERMISIT *in publico* EPULARENTUR : XLIV, 27, 9 : *Pecuniam portantibus suis* PRAECIPIT *parvis itineribus* VEHERENT; *Bell. Hispan.* 27 : *Ucubim* IUSSIT INCENDERENT; Tac. *Hist.* IV, 20 : *Cunctantem legatum milites* PERPULERANT *fortunam proelii* EXPERIRETUR (telle

est, du moins, la leçon des manuscrits, que les éditeurs récents corrigent en *experiri*): Plin. *Ep.* VI. 20. 12: *Tum mater* ORARE, HORTARI, IUBERE *quoquo modo* FUGEREM: Apul. *Met.* II. 18: *Magnopere* CONTENDIT *apud eum coenulae* INTERESSEM: I. 26: *Tandem* PATITUR *cubitum* CONCEDEREM (analogie avec *sino*)[1].

Si la parataxe de subordination du premier degré (*rogo venias*) a persisté à toutes les époques et si les exemples en sont encore assez fréquents, même chez les écrivains classiques, surtout avec certains verbes, celle du second degré (*rogavit venirent*) est déjà beaucoup plus rare, et nous en avons dit les raisons. Le style classique, arrivé à son parfait développement, préfère l'hypotaxe réelle et formelle, complète, au moyen des conjonctions, et dit: *rogo ut venias, rogavit ut venirent*. On s'habitua même tellement à voir la proposition subordonnée introduite par une conjonction, que les grammairiens finirent par dire que c'était la conjonction qui régissait le mode de cette proposition. On perdit de plus en plus de vue l'ancienne parataxe, on ne la comprit plus. On alla même, tant on sentait le besoin d'expliquer le subjonctif subordonné par une conjonction, jusqu'à transformer en conjonctions certains verbes qu'on avait l'habitude de voir construits avec le subjonctif seul. C'est ce qui est arrivé au verbe *licet*. Comme il était toujours suivi d'un verbe au subjonctif, il finit par se pétrifier et passer dans la catégorie des conjonctions. Ce fut à tel point qu'on le mit, comme *quamvis*, avec un adjectif ou un participe, sans verbe. Cet abus grammatical ne se trouve, il est vrai, que chez les poètes et certains prosateurs de la décadence, par ex.: Ammien Marcellin, XXI. 3. 3: *Hortatus milites* LICET *numero* IMPARES: ou bien encore certains écrivains le mettent avec l'indicatif, par ex.: Ulpien, Apulée, Macrobe, Ammien, et la Vulgate régulièrement, qui, par contre, met toujours *quamquam* avec le subjonctif. Voici donc les phases par où a passé ce mot:

a) Licet ludas: « tu peux jouer, cela t'est permis: » ou: « il t'est permis de jouer. »

1. Voy. d'autres exemples dans Draeger, *Histor. Synt.* § 509, p. 277 et s.

b) LICET *omnia pericula* CONCURRANT, *subibo* (Cic. *pro Rosc. Am.* 11, 31).

c) Milites LICET *numero* IMPARES *hortatus.*

d) LICET *ex libertate in servitutem venum* IERAT (Macr. I, 11). *Itaque,* LICET *salutare non* ERIT, *Fotis illa temptetur* (Apul. *Met.* II, 6).

Dans *c)* et *d), licet* est traité comme une pure conjonction.

La même chose est arrivée au mot *ne*, qui, de simple négation qu'il était à l'origine, a fini par jouer dans les propositions finales négatives le rôle de conjonction de subordination, comme nous allons le démontrer.

La seconde proposition en parataxe, c'est-à-dire subordonnée en apparence par le mode, peut aussi être négative: Plaut. *Poen.* IV, 2, 87 (909) : *Ita dei* FAXINT, NE *apud lenonem hunc* SERVIAM! peut aussi se décomposer en deux propositions indépendantes optatives : « Puissé-je ne pas servir chez ce leno! que les dieux me fassent cette grâce! » Elles ont passé par les mêmes phases que les propositions finales affirmatives, et elles ont la même histoire. Les voici, par exemple, en parataxe du premier degré (verbe à la 1re ou 2e personne, temps présent) : Tér. *Heaut.* IV, 5, 35 (783) : *Ita tu istaec tua misceto,* NE *me* ADMISCEAS : « Mêle-toi de tout cela de cette manière : ne m'y mêle pas moi-même; » puis en parataxe du deuxième degré (3e personne et temps passé) : Cic. *de Har. resp.* 21 : *Quod frater consul* NE FIERET RESTITERAT = « chose qui ne devait pas se faire : son frère le consul s'y était opposé » (ou : « le consul s'était opposé à ce que la chose se fît; » il importe peu qu'on unisse ou qu'on dégage les deux propositions). Notez que, dans ces phrases, *ne* est une simple négation; c'est l'autre forme et l'équivalent de *non*, et le subjonctif est, non pas régi par elle, mais simplement potentiel ou impératif, ou, si l'on veut que la proposition au subjonctif soit subordonnée (nous avons vu qu'on peut admettre les deux hypothèses), cette subordination n'est indiquée que par le mode — parataxe forme *b)* — et non par la conjonction, puisque *ne* n'en est pas une. Donc, FACITO NE *nimium luxuriosa* SIET (Cato, *de Agr. cult.* 143) est une parataxe au même titre que *tu nos* FAC AMES ou FAC *plane* SCIAM, parataxe

de coordination ou de subordination, comme on voudra (« la végétation ne doit pas être trop luxuriante; arrange-toi pour qu'il en soit ainsi, ou : « fais en sorte que la végétation ne soit pas trop luxuriante »). Quand on a passé de la parataxe à l'hypotaxe, c'est encore *ut* qui devait unir les deux propositions, et l'on devait dire : *faxo, ut ne veniat, ne* restant simple négation et *ut* marquant la subordination, tout comme dans les propositions subordonnées positives. Mais voici ce qui est arrivé : on a pris de bonne heure *ne* pour une conjonction; c'est pourquoi *ut ne* ne s'est pas maintenu, ou du moins il prit un caractère spécial et bien défini, comme chez Cicéron.

Après les verbes qui signifient « faire en sorte » *(verba efficiendi)*, la proposition négative (avec la négation *ne*) est en parataxe tout comme la positive, aucune conjonction de liaison n'étant venue s'ajouter au mode subjonctif pour marquer la subordination. La preuve, c'est que ces propositions existent seules comme propositions principales au subjonctif impératif exprimant la défense, au même titre que les propositions impératives positives. On dit : NE *quid detrimenta res publica* CAPIAT : « Il ne faut pas que la république souffre quelque dommage, » au même titre que VIDEANT *consules*, « que les consuls veillent. » Au lieu de les séparer ainsi, mettons les deux propositions ensemble; elles n'en restent pas moins coordonnées, juxtaposées, et l'on peut mettre en avant celle que l'on veut : NE *quid detrimenti res p.* CAPIAT : VIDEANT *consules*, ou : VIDEANT *consules* : NE *quid detrimenti res p.* CAPIAT. Enlevons la ponctuation : VIDEANT *consules* NE *quid detrimenti res p.* CAPIAT, et nous avons la parataxe de subordination — forme *b)*: enfin, introduisons la 2e proposition par *ut* : VIDEANT *consules* UT NE *quid detr. r. p.* CAPIAT, et nous aurons l'hypotaxe. Seulement cette dernière forme ne s'est pas réalisée pour cette formule politique. Elle est même restée, comme nous l'avons dit, l'exception, c'est-à-dire que les propositions finales négatives sont restées en parataxe et ne sont pas arrivées jusqu'à l'hypotaxe.

Dans *cave ne cadas* donc, il y a simple parataxe = « Ne tombez pas, prenez garde. » ou : « Prenez garde pour ne pas tomber. »

L'hypotaxe serait : *cave ut ne cadas*, littéralement : « Prenez garde comment vous ne tomberez pas, » absolument comme en grec : εὐλάβου ὡς μὴ πεσεῖ. Dans le fragment de Naevius (*Tarentilla* fr. 5) : *cave ne cadas, amabo*, il y a réellement trois propositions indépendantes juxtaposées : « Prenez garde : n'allez pas tomber, je vous en prie. »

Le langage des grammaires est donc tout à fait inexact, quand elles disent que *ne* est une conjonction signifiant « de peur que » ou « pour que ne pas » et gouvernant le subjonctif. La vérité, c'est que les propositions finales négatives sont subordonnées sans conjonction, en parataxe. La négation latine a deux formes : la forme simple et primitive, *ne*, et la forme composée et plus récente, *non* (= *ne oinum, noenum, non*) = « pas en quoi que ce soit » (*oinum* accusatif de relation, comme *nihil, quid*, etc.) ; et comme deux formes ne font jamais double emploi, l'usage s'est établi que la forme simple, primitive, *ne*, serait la négation des propositions hortatives dans lesquelles on demande à quelqu'un « de ne pas faire quelque chose », et que l'autre, la forme pleine, *non*, serait la négation des autres propositions, principales, énonciatives à l'indicatif, consécutives au subjonctif, etc.

C'est cette façon d'envisager ces sortes de propositions qui explique qu'une proposition négative (avec *ne*) se mette après un verbe signifiant « obtenir, arriver à ce que » (depuis T. Live seulement, à quelques exceptions près des périodes antéclassique et classique). Ainsi nous trouvons dans Suétone, *Iul.* 23 : OBTINUIT... *reus* NE FIERET. Ce que César poursuivait, c'est *reus* NE FIERET, et il l'obtint. Et voilà pourquoi César lui-même a employé *imperare* avec une proposition négative, avec *ne*, ce qui semble au premier abord une contradiction dans les termes, *B. G.* I, 46 : *Caesar suis* IMPERAVIT, NE *quod omnino telum in hostes* REICERENT : « César donna à ses soldats l'ordre suivant : ils ne devaient pas renvoyer de traits aux ennemis. » Avant T. Live on ne trouve plus cette construction que chez Térence, par ex. : *Ad.* V, 5, 1 (852) : ORAT *frater* NE ABEAS longius.

REMARQUE. — D'après tout ce que nous venons de dire, il ne se comprend guère comment *cave cadas* ou *cave faxis* équivalent à *cave ne cadas* et *cave ne faxis*, et signifient également : « Prenez garde de tomber. » « n'allez pas

faire; » car enfin le sens ne peut rester le même, qu'on ajoute ou non la négation au verbe. Il n'y a pas à dire, *cave cadas* signifie nécessairement : « Arrangez-vous pour tomber, » c'est-à-dire juste le contraire. Voici comment s'explique cette étrange anomalie. Lorsqu'on eut perdu la notion de l'ancienne parataxe, on crut que, dans *rogo venias*, la conjonction *ut* était sous-entendue. Dans *cave ne cadas*, on ne reconnut pas non plus la parataxe, et comme on ajoutait rarement *ut* à la négation *ne (ut ne)*, on prit, comme nous l'avons dit, *ne* pour la conjonction, et, par analogie avec la construction des propositions finales positives, on finit par sous-entendre *ne*, et comme on disait *rogo venias*, on dit *cave cadas*, oubliant ainsi que, dans *cave ne cadas*, *ne* faisait pour ainsi dire partie du verbe et que déjà il manquait *ut*, et que, par conséquent, on ne pouvait plus supprimer *ne*. Il y a une autre explication possible pour *cave faxis*, qui serait une parataxe de propositions conditionnelles. Cette manière de voir s'appuierait sur Tér. *Andr.* IV, 4, 14 (752) : *Verbum* SI *mihi unum praeter quam quod te rogo* FAXIS.... CAVE. « Si tu ajoutes un mot en dehors de ce que je te demande, prends garde à toi. » Ce n'est d'ailleurs qu'avec l'impératif seulement que le subjonctif est ainsi construit en parataxe, et de plus, surtout avec *facio*, le verbe est presque toujours au subjonctif parfait, non au présent.

Verbes de crainte. — La construction des verbes de crainte s'explique de la même manière. *Metuo ne veniat* = « il ne faut pas qu'il vienne, » ou : « puisse-t-il ne pas venir! Je suis inquiet à ce sujet. » C'est toujours la parataxe forme *b)*, que nous avons appelée de subordination, mais qu'on peut toujours ramener à la coordination, comme nous l'avons vu. *Metuo ne non veniat* signifie proprement : « Le fait qu'il ne vienne pas *(non veniat)* ne doit pas se produire *(ne)*; il ne faudrait pas qu'il ne vînt pas; et pourtant je crains cela, le *eum non venire (metuo)*. » Et voilà comment *metuo ut veniat* équivaut à *metuo ne non veniat : ut veniat!* « Si seulement il venait! » *Metuo* : « Je suis inquiet là-dessus[1]. »

On voit comme tous ces faits de syntaxe se simplifient, quand on revient ainsi à la construction primitive, en remontant l'histoire de la langue et en tenant ferme le sens des modes et des particules.

1. L'explication que j'ai donnée de cette construction dans ma *Syntaxe latine*, d'après Kühner (note de la p. 207), ne contredit nullement celle-ci; seulement elle part de l'idée que les deux propositions sont en parataxe de subordination et étroitement liées par *ut*, qui garde son sens primitif de « comment ». Je n'avais pas à tenir compte, pas plus pour ces propositions que pour les autres subordonnées, de l'analyse par laquelle on dégage les deux propositions et on les coordonne, ce qui eût été un peu compliqué pour une grammaire quasi élémentaire.

(A suivre.) F. ANTOINE.

NOTES GALLO-ROMAINES

SAINTE VICTOIRE[1]

M. l'abbé Andrieu, curé de Volx dans les Basses-Alpes, a découvert dans son village un autel gallo-romain consacré à la Déesse Victoire, *Deae Victoriae*. M. Héron de Villefosse a publié le document avec le soin dont il est coutumier, et il a fait suivre des remarques suivantes le texte de l'inscription[2] :

« De temps immémorial, la petite ville de Volx honore sainte Victoire comme sa patronne. On peut se demander si cet autel, érigé à la Déesse Victoire, n'est pas le motif qui a déterminé la paroisse à choisir jadis pour patronne la vierge martyre. Le culte de sainte Victoire est, du reste, répandu dans toute la Provence, et une montagne bien connue des environs d'Aix porte le nom de cette sainte. »

Ces observations de notre savant maître nous ont suggéré une petite enquête sur la sainte Victoire de Volx et sur la sainte Victoire du pays d'Aix. Au premier abord, elles semblent une même personne. En est-il ainsi en réalité?

I

Sainte Victoire, dea Victoria, Andarta

La Gaule méridionale a livré jusqu'ici treize inscriptions consacrées à la Victoire. Ce n'est pas un chiffre à éveiller l'attention; il est en rapport avec l'effectif épigraphique des

1. Lecture faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 6 janvier 1899.
2. *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1897, p. 199.

provinces Alpestres et Narbonnaise. Mais on a lieu de s'étonner de la manière dont ces treize textes sont répartis.

En songeant au caractère latin et quasi impérial de la Victoire, on s'attendrait à ce que ces dédicaces vinssent des splendides colonies de citoyens romains, comme Arles ou Narbonne. C'est le contraire qui arrive. Deux nous sont livrées par les colonies latines de Nîmes[1] et d'Aix[2], où l'élément indigène était assez fortement représenté; les autres proviennent de pays franchement gaulois, et, pour la plupart, non pas de chefs-lieux[3], mais de bourgades secondaires[4], ou même de sanctuaires ruraux, isolés dans la montagne[5]. On a donc le droit de supposer que la Victoire de la Gaule Narbonnaise est, sinon toujours, du moins le plus souvent, une divinité indigène habillée à la latine, et non pas la glorieuse déité de la Curie romaine.

Un seul autel de la Victoire a été découvert à l'ouest du Rhône, à Nîmes; tous les autres, au nombre de douze, appartiennent à la région comprise entre le fleuve et les Alpes. Le pays des Allobroges en renferme deux[6], la ville d'Aix un autre[7]; un troisième est des Alpes Pennines[8]. Deux nous sont donnés par les Alpes Cottiennes[9], c'est-à-dire par la région voisine du pays des Voconces. Ceux-ci, enfin, nous ont livré six inscriptions dédiées à la Victoire[10], y compris celle qui vient d'être découverte à Volx[11]. Si la statistique épigraphique

1. *Corpus*, XII, 3134.
2. *Corpus*, XII, 3[illegible]—3.
3. Sauf XII, 1334 et 1340, trouvées à Vaison.
4. Volx. Embrun. XII, [illegible]; Gap, 1344; Le Fréjus, [illegible]; Aoste des Allobroges, *Revue épigraphique*, n° 8[illegible]; La Bâtie-Mont-Saléon, *Corpus*, XII, 1337.
5. XII, [illegible] (Castellard dans la vallée de Barcelonnette; 1[illegible]; Villeneuve, à l'entrée occidentale du lac Leman; 1339; Saint-Geoirs, près d'Aoste des Allobroges).
6. *Corpus*, XII, 1339; *Revue épigraphique*, n° 8[illegible].
7. *Corpus*, XII, 3[illegible]—3.
8. *Corpus*, XII, 1[illegible].
9. *Corpus*, XII, [illegible] et [illegible].
10. Volx et *Corpus*, XII, 1336, 1340, 1342, [illegible], 1337.
11. Qu'il faille rattacher Volx au territoire des Voconces, cela résulte du fait qu'il comprend à Manosque (XII, 1[illegible]), située sur la même rive droite de la Durance, mais en aval, sur ce point la carte publiée par Kiepert dans le *Corpus*, XII, n° 1, renferme une faute d'impression. — Une autre preuve que Volx et Manosque appartenaient au territoire des Voconces peut être tirée de ceci : l'évêché de Sisteron, qui a été démembré de la cité des Voconces, a toujours renfermé ces deux villes (Albanès, *Gallia christiana novissima*, col. 1[illegible]). Au sud de Manosque, commençait le territoire d'Aix (Albanès, col. [illegible]).

n'est point trompeuse, la Victoire dont nous cherchons l'origine ressortirait au panthéon d'une des nations gauloises domiciliées entre les Alpes, le Rhône et la Durance, et, de préférence, à celui de la grande peuplade des Voconces[1].

Or, la divinité la plus originale et, si je puis dire, la plus « indigète », du pays voconce est, sans aucun doute, la mystérieuse Andarta, *dea Andarta :* elle avait son principal sanctuaire à Die[2], l'une des deux capitales de la cité, et le nom même de Die, *Dea Augusta,* est un souvenir de la déesse[3]. On peut donc être tenté de voir dans Andarta la divinité celtique dont *Victoria* est le vocable romain.

Ce n'est qu'une hypothèse. Pour qu'elle se transforme en certitude, il faut trouver dans l'onomastique gauloise un nom approchant de celui d'Andarta, et qui ait le sens de victoire. Ce nom, Dion Cassius le fournit.

L'historien grec raconte, à la date de 61, la campagne des Romains contre Boudicca et les Bretons : nous sommes en pays celtique. Par deux fois, Dion mentionne une divinité que les Bretons de Boudicca adoraient d'une façon spéciale, et dont le nom rappelle de bien près celui de l'Andarta voconce. La première fois, c'est Boudicca qui l'invoque, en l'appelant Ἀδράστη ou Ἀνδράστη, car les manuscrits ne sont point d'accord[4]. La seconde fois, l'historien la nomme Ἀνδάτη[5], et il en parle en ces termes : « Les Bretons sacrifiaient surtout dans le bois d'Andaté : car c'est ainsi qu'ils appelaient la Victoire, et ils l'honoraient fort[6]. »

Andaté, Adrasté ou Andrasté est donc la Victoire des Celtes

1. M. de Villefosse (*Bull. des Antiqu.*, 1897, p. 200) a déjà remarqué la fréquence du culte de la Victoire chez les Voconces.

2. *Corpus*, XII, 1554-1560, en remarquant que les inscriptions *Deae Andartae* ont été trouvées soit à Die, soit dans les environs.

3. Hirschfeld, *Corpus*, XII, p. 161.

4. Je dois tous les renseignements sur les mss. de Dion Cassius à l'obligeance de mon ami M. Boissevain. Dion, LXII, 6 : le ms. V donne ὦ Ἀδράστη; le ms. C, ὦ Ἀνδράστη, mais avec une correction pour ν, ce qui semble rétablir la lecture Ἀδράστη. Holder, *Altcelt. Sprachschatz*, accepte *Andrasta* comme nom de la divinité bretonne.

5. LXII, 7 : Ἀνδάτης, leçon de V et de C.

6. Ἐν τοῖς ἄλλοις σφῶν ἱεροῖς καὶ ἐν τῷ τῆς Ἀνδάτης μάλιστα ἄλσει ἐπολοῦν· οὕτω γὰρ καὶ Νίκην ὠνόμαζον, καὶ ἔσεβον αὐτὴν περιττότατα.

de Bretagne. Andarta paraît être la Victoire des Celtes Vocontes. Ces [illegible] se ressemblent fort.

Si, comme le suppose M. de Villefosse, la sainte Victoire de Volx est l'héritière de la Victoire vocontes, nous pouvons suivre sur ce petit coin de terre la longue persistance d'un culte à la fois immuable et changeant : l'Andarta celtique se transformant en Victoire romaine, et celle-ci se dissimulant à son tour sous une sainte chrétienne.

II

Le Mont Sainte-Victoire et Deus Vinyur

Le mont Sainte-Victoire est situé près d'Aix-en-Provence : cette appellation est courante dans le langage populaire et dans la toponymie officielle[2]. Suivant la tradition locale, elle vient de la victoire célèbre remportée par Marius sur les Teutons, l'an 102 avant notre ère : le consul aurait élevé à la Victoire un sanctuaire au pied ou au sommet de la montagne, et les chrétiens auraient continué le culte en l'attribuant à une sainte de nom semblable. Comme les traditions à couleur religieuse et à prétention historique ont toujours une très bonne fortune, le mont Sainte-Victoire s'est accolé à tout jamais, chez nos historiens nationaux, à la gloire de Marius[3]. Si tout cela était vrai, les saintes Victoire d'Aix et de Volx

1. L'idée de rapprocher ces deux déesses se trouve chez dom Martin (*Religion des Gaulois*, t. II, p. 19[illegible]), dont l'ingéniosité n'est pas toujours malheureuse. On la retrouve chez R. de Belloguet, *Glossaire gaulois*, 2e édit., p. 147.

2. Carte de l'État-Major, feuille 235.

3. Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, t. II, p. 29 : « Un temple fut construit et dédié à la Victoire, sur le sommet d'une petite montagne qui bornait les plaines vers le levant, et où, selon toute apparence, Marius avait offert son sacrifice d'actions de grâces. Ce sacrifice même fut perpétué... Le christianisme n'abolit pas cette fête, mais il en changea le caractère ; une patronne du nouveau culte fut installée dans le vieux temple, qui devint l'église de Sainte-Victoire. » Tout cela est pure hypothèse, empruntée aux érudits provençaux, et surtout à Fauris de Saint-Vincens. — Desjardins (*Gaule romaine*, t. II, p. 3[illegible]), plus préoccupé des textes anciens que Thierry, est moins affirmatif : « Le nom de la Montagne de la Victoire, naturellement de Sainte-Victoire au Moyen-Âge, peut bien être un souvenir de la bataille. »

auraient à peu près la même origine païenne, celle-là romaine et celle-ci celtique.

Je suis convaincu, tout au contraire, que le mont Sainte-Victoire n'a rien à voir, je ne dis pas seulement avec Andarta, mais aussi avec la *Victoria* des Romains et même avec la sainte catholique.

Ne généralisons qu'avec des précautions extrêmes, quand il s'agit de l'origine et de l'étymologie des noms de lieux. Deux noms propres, exactement semblables aujourd'hui, peuvent dériver de deux termes très dissemblables. Si leur point d'arrivée est le même dans une même langue, leurs points de départ sont parfois fort opposés et se trouvent dans des langues toutes différentes. — La sainte Victoire de Volx vient sans doute du latin *Victoria;* celle d'Aix vient, je crois, d'un mot celtique ou ligure[1] comme *Ventur*, *Venturius*, ou quelque chose d'approchant.

Le nom primitif de la montagne n'a jamais été *Victoria*. Jusqu'à nouvel ordre, on ne saurait montrer un document antérieur à la fin du xve siècle, charte ou inscription, qui offre cette forme latine[2].

Lorsqu'on trouve le nom de la montagne, sous sa vraie forme locale et provençale (et cela à partir du xvie siècle jusqu'au xviiie), elle s'appelle *Ventùri* ou *Santo Ventùri*, et jamais autrement. Les Provençaux, maintenant encore, ne connaissent pas une autre appellation, témoin le proverbe rapporté par Mistral :

Quand Santo Ventùri pren soun capèu
Pren ta biasso e vai t'en lèu.

1. Plutôt ligure.

2. Je ne trouve aucune charte dans le Cartulaire de Saint-Victor. En revanche, Fauris de Saint-Vincens cite (*Magasin encyclopédique*, année 1814, t. IV, p. 230) : « Une charte, souscrite à Marseille le jour des Ides de Juin de la deuxième année du règne de Conrad, copiée par M. d'Haitze dans le Cartulaire de Saint-Victor, contient une donation du comte Guillaume à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, d'un domaine *quod est in campo de Putridis, prope montem qui dicitur Victoriae vel santo Venturi.* » Personne après Haitze n'a vu cette charte; il n'y est pas fait la moindre allusion dans *l'Église d'Aix*, de Haitze, récemment imprimée (Aix, 1863). Haitze est un piètre critique, et Fauris de Saint-Vincens, un érudit, sinon véreux, du moins soupçonné de l'être (Hirschfeld, *Gallische Studien*, II). Remarquez encore que dans cette charte l'expression *campus de Putridis*, pour Pourrières, est en opposition flagrante avec tous les documents du xie siècle et des siècles suivants (cf. p. 55).

Or, en provençal, victoire se dit *vitòri*, ce qui est tout autre chose.

Quant aux Français, ils ont simplement francisé le mot provençal, et ils ont écrit et dit Sainte-Venture[1]. Peut-être même la montagne eût-elle fini par s'appeler Sainte-Aventure[2] ou même Sainte-Bonaventure[3], si la naissance et les progrès de la légende marienne, au XVIIe siècle, n'avaient décidé le triomphe de Sainte-Victoire[4].

Il est vrai que M. Mistral, dans son inestimable Dictionnaire, identifie les deux mots de *Ventùri* et de Victoire[5]. Mais lisez de près le texte de son article, et vous verrez qu'il

1. Voyez le texte de Spon cité plus bas.

2. De fait, M. Mistral cite, au mot *Ventùri*, un texte de César de Nostre-Dame qui appelle la montagne « mont Saincte-Aventure ». Remarquez que César de Nostre-Dame écrit sous Henri IV, et qu'il est Provençal : il semble bien, en lisant son *Histoire de Provence* (1614), que lui, qui était crédule de toutes les légendes, ignore encore celles de Marius.

3. M. Reynaud, dans son excellent livre sur *la Tradition des Saintes-Maries* (1874, p. 37), cite ce nom de Sainte-Bonaventure comme figurant dans le dénombrement donné par la communauté de Vauvenargues en 1635 (Arch. des Bouches-du-Rhône, procès-verbaux sur les biens des communautés, t. III, p. 155; aujourd'hui cote B 1345, m'écrit M. Fournier : les habitants de Vauvenargues mentionnent leur droit de faire paître leur bétail sur la montagne dite Sainte-Bonaventure).

4. Je dois à l'obligeance de mes chers compatriotes et amis des Archives départementales, M. Reynaud, qui les a découverts, M. Fournier, qui les a transcrits, les documents suivants :

« Extrait d'un ancien inventaire dressé entre 1772 et 1790 par Bonaud la Galinière, conseiller à la Cour des comptes de Provence, appartenant aux Archives des Bouches-du-Rhône. — Article *Vauvenargues :*

» 1336, 17 août. — Testament de Guillaume Reinaud, de Vauvenargues, lègue à la chapelle Sainte-Catherine, à Notre-Dame de Perdigoly *Sainte-Venture,* diverses censes qu'il avoit audit lieu. V. le registre de Pierre Monini, chez Michel Augier, notaire d'Aix.

» 1462. — Collation de la vicairie de Vauvenargues et de *Sainte-Venture*. V. le registre CC de Jacques Martin, chez Joseph Darbès, notaire d'Aix, f° 349).

» 1484, 17 janvier. — Nouveau bail à Étienne Reinaud, du valon forcal, à l'ubac *Sainte-Victoire*, à la cense d'un gros au chapitre d'Aix; un autre de 3 éminades au valon de Tibaud, à la pujade de la Selve, à la cense de 8 derniers. V. le *primum sumptum* d'Antoine-Jean-François Colla, notaire d'Aix, f° 102. »

« Je me suis assuré, » m'écrit M. Fournier, « si nous ne possédions pas copie de ces actes dans les fonds de l'archevêché ou du chapitre d'Aix; ces recherches, faites avec soin, n'ont donné aucun résultat. »

Si l'on peut se fier à cet inventaire, si les noms y sont transcrits avec l'orthographe de l'original, c'est entre 1462 et 1484 que le nom de Sainte-Victoire apparaît pour la première fois.

5. *Lou Tresor dóu Felibrige*, au mot *Ventùri* : « *Ventùri*, it. *Vittoria*, lat. *Victoria*, n[om] d[e] f[emme], Victoire. *La mountagno* ou *la colo de Santo Ventùri*, *lou mount Ventùri*; b. lat. *mons Victoriae* dans les chartes... On croit généralement que cette montagne fut ainsi appelée en mémoire de la victoire remportée par Marius sur les Teutons... Mais le mont *Ventùri* pourrait aussi avoir la même étymologie que le mont *Ventour*. »

n'allègue aucune preuve, si ce n'est la tradition; vous verrez surtout qu'il n'est pas convaincu, et qu'il hésite entre ces influences mariennes dont tout bon Provençal est imprégné, et les subtilités de son flair philologique, qui est réellement très grand.

Cette transformation de *Ventùri* ou Venture en Victoire[1] appartient en effet à ce cycle de légendes qui s'est formé en Provence autour du nom de Marius et du souvenir de la bataille d'Aix; ces légendes ne sont pas de beaucoup antérieures au XVIe siècle, et elles se sont assez peu développées jusqu'à la Révolution. Mais, depuis, elles n'ont cessé de s'accroître, du fait de Fauris de Saint-Vincens[2], de Tiran[3] et de M. Gilles[4], les trois principaux artisans de l'épopée provençale du vainqueur des Teutons. Et aujourd'hui, sous nos yeux, elles prennent de formidables développements, elles pénètrent et elles corrompent l'histoire et l'archéologie de la Narbonnaise, elles infestent l'onomastique contemporaine de prénoms de Marius[5], et la géographie comparée de camps et de trophées de l'*imperator* romain[6].

1. Spon, qui passa à Aix à la fin de 1674, a été un des premiers en France, je crois, à divulguer ce nom de Sainte-Victoire. Dans son *Brouillard* ms. (Bibl. nat., lat. 10810, f° 39 r°), on lit : « La roche de Sainte-Victoire, vulgairement dite de Sainte-Venture, en un délubre *q[ua]si delubrum* », indications reprises dans son *Voyage* (t. I, p. 330) et ses *Miscellanea* (p. 165).

2. Fauris est le premier « inventeur » du système actuel des légendes mariennes, et c'est par Fauris qu'il s'est répandu chez tous les historiens de la Gaule et de Rome. Voyez de lui *Notice sur les lieux de Provence où les Cimbres ont été vaincus par Marius*, dans le *Magasin encyclopédique* de 1814, t. IV. De Fauris, et en dépit de certains avertissements donnés par la critique, s'inspire la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. II, 1824, p. 251.

3. *Étude d'un camp retranché*, etc., dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XV, 1840.

4. M. Gilles inaugure la dernière série (celle-là terriblement chargée d'aventures) des légendes mariennes, en écrivant ses *Campagnes de Marius dans les Gaules*, 1870.

5. Toutefois, Marius le consul n'est pas seul responsable de ces prénoms. Marius, fondateur d'une abbaye au VIe siècle, est demeuré un saint fort populaire dans le diocèse de Sisteron (Albanès, *Gallia christ.*, col. 665).

6. Jusqu'à quel point le souvenir de Marius est, je ne dis pas demeuré, mais devenu populaire dans notre Provence, on peut s'en rendre compte par le programme, que nous recevons à l'instant, d'une séance de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix : Séance du 20 décembre 1898, *à l'occasion du deux-millième anniversaire de la bataille d'Aix et de la victoire de Marius*. — Programme des lectures : 1° Discours de M. le doyen Guibal, président; — 2° *le Monument de Marius*, par M. Paul Arbaud; — 3° *la Bataille d'Aix*, par M. de Duranti la Calade; — 4° *la Statue de Marius, le Buste de Martha*, par M. Pontier, conservateur du Musée; — 5° *le Mont de la Victoire*, par M. l'abbé Marbot; — 6° *les Eaux Sextiennes*, par M. le docteur Chabrier; — 7° *le Felibrige et Marius*, par M. F. Vidal, président des Félibres

Il est temps de mettre bon ordre à cette invasion[1]. Je cherche les témoins archéologiques et philologiques de la victoire de Marius, et je n'en tiens aucun pour authentique.

On cite les fameux vestiges de l'inscription des *Marii tropaea*, MAR. T.[2]; nul ne les a revus de nos jours, et, pour ne pas accuser nos devanciers de supercherie, il suffit de supposer dans ces lettres les traces d'une de ces marques, si répandues[3], du bornage arlésien, *f*IN*es* AR*ela*T*ensium*[4]. — L'inscription de Calphurnia, qu'on voit au Musée d'Arles, est l'œuvre d'un chanoine admirateur de Marius et contempteur de la vérité[5], et l'épitaphe du roi barbare Teutobochus, pour être plus ancienne d'une centaine d'années, devait sortir d'une officine semblable[6]. — Les cinq inscriptions mariennes des Hautes-Alpes[7] sont d'un désœuvré maladroit du commencement du siècle, et l'on pourra, quand on voudra, en refaire l'inutile histoire[8]. — Les lettres de l'aqueduc de Jouques sentent le naïf ou l'ignorant plutôt que le faussaire : mais à coup sûr Marius n'a rien à voir avec elles[9]. — Il y aurait certainement une étude à faire sur le monument antique de Pourrières, arc, pyramide ou mausolée, dont il ne reste aujourd'hui que des

Aixois; — 8° *les Monuments de la Victoire en Provence*, par M. de Gantelmi d'Ille; — 9° *une Pensée de Cicéron, à propos de Marius*, par M. de Berluc-Perussis; — 10° *le Bi-Millénaire de la défaite des Ambro-Teutons*, par M. le baron Guillibert, secrétaire.

Après une séance de ce genre, la popularité de Marius a dû prendre, en Provence, une vigueur nouvelle. Et, légende à part, après ce qu'il a fait en 102, c'est justice. — M. Clerc consacre cette année une partie de son cours d'Histoire de Provence (Université d'Aix-Marseille) aux campagnes de Marius en Gaule.

1. Au moment de donner le bon à tirer de ces lignes, nous recevons le volume de M. Hall, *The Romans on the Riviera and the Rhône*, 1898; lui aussi est pour *Campi putridi*, l'arc de Marius, etc.; mais il ajoute son détail nouveau à la légende marienne : *The daughter of the landlady of the Hotel Silvy at Pourrières is as well up in her Plutarch, as if she had been a student at Newnham or Girton.*

2. *Statistique*, t. II, p. 420; cf. Tiran, *Mém. des Antiqu.*, XV, 1840, p. 45; *Corpus*, XII, n° 562; Chaillan, *Recherches sur Trets*, 1893, p. 17.

3. *Corpus*, XII, 531, *a*, *b*, *g*.

4. Cf. *Revue historique*, mars 1894, p. 338, n. 1.

5. *Corpus*, XII, n° 112*.

6. *Corpus*, XII, n° 49*.

7. *Corpus*, XII, n°s 147* et 148*; *Inscript. graecae Italiae*, etc., n°s 360* et 361*.

8. Académie de Marseille, mss., *Sciences historiques*, t. I, *Mélanges*, lettre de Viguier-Chatillon, etc.

9. *Corpus*, XII, 560 : C. MAR... EX DEF... etc.; de même, 561 : MARII (à Senas). Nous sommes également convaincu que ces deux inscriptions se rapportent au bornage des cités d'Arles et d'Aix et marquent les frontières de la région aixoise vers l'est et vers l'ouest. Remarquez que ces frontières, à Jouques et à Senas, correspondent aux limites de l'ancien diocèse d'Aix (Albanès, *Gallia christ.*, c. 7[illegible]).

vestiges, orgueilleusement montrés sous le nom d'« arc » ou de « trophées de Marius[1] ». Jusqu'à nouvel ordre, il est bon de n'en point parler, en admettant qu'on puisse jamais retrouver l'âge et la destination de ces débris confus[2]. Tout ce qu'on peut en dire aujourd'hui, c'est qu'ils ont été un des éléments autour desquels se sont développés les épisodes du cycle marien : rappelons que ces ruines sont en vue de Sainte-Victoire, et situées sur le territoire de Pourrières : et ce sont les deux localités dont le souvenir de Marius n'a jamais été séparé, pas même par les érudits les plus hostiles aux traditions de Provence. — Je laisse de côté les fraudes modernes[3] ou les fantaisies étymologiques[4] et archéologiques[5] des contemporains.

Mais il reste la fameuse étymologie, demeurée classique, de Pourrières, *campus de Putridis*, « le champ de la pourriture » engendrée par les cadavres innombrables des Teutons[6]. Phonétiquement, la dérivation n'est pas impossible. Mais notez bien ceci : *de Putridis* ne se trouve mentionné qu'une seule fois, dans la même charte étrange et introuvable qui présente également le nom de *mons Victoriae*, et que cette charte, disparue, n'a été connue que par un écrivain aixois, inexpérimenté, imaginatif et crédule. Et constatez encore que Pourrières, localité importante, fort souvent citée dans les documents du Moyen-Age, est toujours dénommée *Porrerias*

1. Il en est question dans les mss. de R. de Soliers, qui mourut à la fin du XVIe siècle, et qui, lui aussi, a une grosse part de responsabilité dans toutes ces inventions. Il est possible que le texte mal compris de Sidoine Apollinaire (*Carm.* XXIII, *ad Consentium*, où *trophaea* est pris au figuré) ait donné lieu à l'attribution de ce monument à Marius. — Déjà la carte du *Gallia christiana (prov. Aquensis)*, porte « *Trophæa Marii* ». La *Carte de l'État-Major* donne : « Arc-de-triomphe de Marius, ruiné. »

2. Déjà Expilly (au mot *Pourrières*) doutait de leur origine marienne ; la *Statistique* elle-même n'est pas convaincue (t. II, p. 419). — Il y aurait une autre enquête à faire sur les bas-reliefs mentionnés par Expilly et Fauris de Saint-Vincens, et, d'après ce dernier, par Amédée Thierry.

3. On a fabriqué des inscriptions mariennes même de nos jours, *Inscriptions de la vallée de l'Huveaune*, p. 90.

4. Fauris de Saint-Vincens, *Statistique*, Tiran.

5. Gilles. Et, contre eux quatre, Desjardins, II, p. 238.

6. Étymologie lancée peut-être par Fauris, d'après Haitze (cf. p. 51, n. 2), passée du premier chez Thierry et chez Duruy (*Histoire des Romains*, édit. ill., t. II, p. 491), et de ces deux derniers arrivée partout. M. Desjardins, si réservé cependant à l'égard des traditions provençales, accepte Sainte-Victoire et Pourrières comme souvenirs de Marius (t. II, p. 327), mais sans grand enthousiasme.

aussi loin qu'on peut remonter, c'est-à-dire jusqu'au début du XIe siècle[1]. Dites après cela si vous avez la moindre confiance dans l'étymologie *de Putridis*, — M. Mistral, qui a si souvent pressenti la vérité et ébréché le patriotisme romain de nos compatriotes, a, sur ce point encore, soupçonné une descendance putative[2]. La transformation de *Ventùri* en Victoire, et celle de Pourrières en *Putridi*, ont exactement la même valeur. Elles se rattachent à la même série d'à-peu-près étymologiques dont Marius est l'inspirateur posthume.

Je considère donc le nom de *Ventùri*, du latin *Ventur* ou *Venturius*, comme le vrai nom et le nom primitif du mont Sainte-Victoire.

Ce nom n'a rien d'extraordinaire. La montagne aixoise n'est pas la seule à le porter. C'est aussi le nom d'un sommet aussi célèbre en Provence que celui de Sainte-Victoire, le mont Ventoux. En provençal, les noms de l'une et l'autre montagne sonnent à peu près la même chose. M. Mistral l'a remarqué. Que l'on compare au proverbe de Sainte-Victoire, cité plus haut, celui du Ventoux :

Quand Magalouno a soun mantèu,
E lou mount Ventour soun capèu,
Bouié, destalo et courre lèu[3].

Ventùri, *Ventour*, c'est tout un. Et, dans le passé, la distance entre ces deux mots diminue encore. Le Ventoux s'appelle dans les chartes *Venturius*, et, à l'époque romaine, *Vintur*. On a découvert, dans la région du Ventoux et du Lubéron, des inscriptions consacrées au dieu de la montagne, *deo Vinturi*[4].

Sainte-Victoire et le mont Ventoux, les deux montagnes de Provence les plus populaires, ont donc porté à l'origine le

1. *Cartulaire de Saint-Victor*, n° 115 (an. 1046) : *Via vetus ad Porrerias*, etc. Albanès, *Gallia, instr. eccl. Aqu.*, p. 22 : *Castrum de Porrieras*, etc.

2. *Dictionnaire : Pourriero* « pourrait venir aussi de *pòrri*, lieu où les porreaux abondent ».

3. Proverbes empruntés au *Dictionnaire* de Mistral.

4. VINTVRI, etc., à Mirabel, près de Vaison (*Corpus*, XII, 1341), inscription se rapportant sans doute au Ventoux. VINTVRI, etc., à Buous, au nord du Lubéron (1104), et je me demande si le Lubéron, le troisième grand sommet provençal, n'a point porté ce même nom. — Cf. les dédicaces VINTIO chez les Allobroges de la vallée du Fier (*Corpus*, XII, 2558, 2561, 2562), MARTI VINTIO chez les populations alpestres de Vence (*ibid.*, 3), qui peuvent parfaitement s'adresser à des dieux de sommets.

même nom, celtique ou ligure, et nom fort approprié à des sommets d'où semblent partir nuages et vents. Seulement, ce nom, presque immuable en provençal chez l'une et l'autre montagne, a subi, en français, deux altérations fort différentes. Sur le Ventoux, il a conservé son allure virile, laïque et indigène. A Sainte-Victoire, sous l'influence d'une érudition maladroite et de la dévotion locale, il s'est transformé en nom de femme, à la romaine et à la chrétienne.

Ainsi, aujourd'hui, voilà, pour les deux montagnes, deux noms distincts qui ont une commune origine. Et voilà, pour les deux saintes Victoire d'Aix et de Volx, deux noms semblables qui ont des origines fort opposées. Il n'y a pas de science où la généralisation soit plus dangereuse que la science des noms de lieux.

CAMILLE JULLIAN.

M. Mistral a, par de précieuses remarques de son *Tresor dóu Felibrige,* provoqué une partie de cet article. J'ai pris la liberté de lui en soumettre les conclusions. Il a bien voulu me répondre par la lettre suivante. Elle ajoute à la thèse soutenue plus haut d'utiles indications et une franche approbation. Mais elle présente aussi une objection, qui n'est peut-être pas insoluble. Pour ces deux motifs, nous devons la faire connaître :

Maillane, 10 décembre 1898.

CHER MONSIEUR,

Je ne puis guère vous dire autre chose que ce que vous avez lu dans mon *Tresor dóu Felibrige*. Il est positif que les paysans indigènes de la région du mont Sainte-Victoire appelle cette montagne *mount Ventùri* ou tout court *Santo Ventùri.*

Zerbin, l'auteur du distique que je cite (au mot *Ventùri*), mourut en 1650[1]. Il écrit *Santo Ventùri,* car il écrit pour les gens d'Aix.

Le latin des chartes ne fait pas preuve absolument, puisqu'il a été forgé par des tabellions qui, de gré ou de force, réduisaient la langue

1. *Santo-Ventùri, Mount-Eigués*
De gràci, noun vóus boulegués.
Zerbin, *La Perlo deys Musos et Coumedies provensalos*, a Ays, 1655, in-16.

vulgaire à la forme latine. Un joli exemple est celui de *Aperi-Oculos* qui, dans les Cartulaires, désigne le nom de famille Dubreuil (où l'on voyait *dubre, uelh*).

Un botaniste provençal, Pierre Pena, qui écrivait au XVIe siècle, s'exprime comme suit au sujet de la célèbre montagne : *E jugis arduis montis D. Bonaventurae* (*La Botanique en Provence au XVIe siècle*, par L. Legré; Marseille, typ. Barlatier, 1899). L. Legré dit, en note de cet ouvrage, que Sainte-Bonaventure figure dans le dénombrement donné par la communauté de Vauvenargues en 1635[1]. Mais ces variantes, à mon sens, fleurent l'influence pseudo-archéologique de la Renaissance, et je persiste à croire que le *mount Ventùri* est bon parent avec le *mount Ventour*, d'autant plus que le lieu précis de la victoire de Marius n'est pas absolument fixé, et que les gens du pays n'avaient pas dû attendre cet événement pour baptiser la montagne de leur horizon.

Pour *Ventùri*, c'est une forme populaire du mot *Vitòri* (comme nom de femme), dans la région d'Aix, j'en suis certain[2].

Tout à vous,

F. MISTRAL.

1. Cf. plus haut, p. 51.

2. Voilà, en effet, l'objection que l'on peut faire : *Ventùri* est donné comme nom de femme, et, semble-t-il, comme synonyme de Victoire. Mais ne peut-on pas répondre deux choses à cette objection ? la première, c'est que cette synonymie est le résultat de la confusion faite, dans le pays d'Aix, entre ces deux noms, à propos de la montagne voisine; la seconde, c'est que le prénom de *Ventùri* (comme nom de femme), tout aussi bien que le prénom masculin de Venture, répandu, je crois, en Provence (où c'est aussi un nom de famille), sont des aphérèses de Bonaventure; de même en Roussillon (sans parler de l'Espagne), *Ventura* et *Bonaventura* sont synonymes (cf. Ginbeaud, *Étude sur les noms de baptême* à Perpignan, dans le *Bulletin historique du Comité*, 1897). M. Mistral suppose lui-même, dans son *Dictionnaire*, à propos de *Venturo* (la Sainte-Venture de Villeneuve-lez-Avignon), qu'il y a aphérèse. C. J.

BULLETIN HISPANIQUE

TÊTE D'ENFANT

MARBRE GREC TROUVÉ A CARTHAGÈNE

(Planche I)

La tête que reproduit notre planche I provient de Carthagène. Il est peu de villes espagnoles dont l'archéologue se croie en droit de plus attendre, et qui lui réserve plus de déceptions. De l'époque ibérique, — car le site a très probablement été habité avant la fondation de la colonie conduite par Hamilcar[1], — de l'époque carthaginoise, de l'époque romaine, il n'est parvenu que quelques rares débris, si l'on excepte les monnaies puniques et les inscriptions latines. Les amateurs de la ville, en bien petit nombre, ne s'intéressent guère qu'à la numismatique, et il n'y a pas de Musée. S'il se fait quelque modeste trouvaille de monument figuré, on envoie l'objet au Musée provincial de Murcie, dont l'installation est, d'ailleurs, plus que primitive. Cependant, grâce à l'intervention de M. Arthur Engel, à qui l'archéologie espagnole doit tant, la *Sociedad Económica* donne l'hospitalité, dans son bel immeuble, aux inscriptions qui, en 1894, gisaient pêle-mêle sur l'emplacement de l'*Ayuntamiento* détruit, et à quelques fragments de sculpture et de céramique antiques.

Parmi ceux dont M. Arthur Engel a dressé la liste[2], la première place revient sans conteste à « une tête d'éphèbe en

1. Sur l'histoire de Carthagène, voy. Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, art. *Carthago nova* (Emil Hübner).

2. A. Engel, *Nouvelles et Correspondance*, dans la *Revue archéologique*, t. XXIX, 1896, p. 209 (p. 8 du tirage à part).

haut relief, sans doute détachée d'un sarcophage; elle est en marbre, de fort bon style, et ceinte d'une couronne de laurier percée de petits trous qui ont peut-être servi à y fixer des ornements ».

J'ai photographié ce joli morceau au mois de juin 1898, et je le crois digne d'une courte étude. M. Engel en a fort bien noté le mérite. Il s'abuse seulement, je crois, lorsqu'il y voit un fragment détaché d'un sarcophage : on l'a appliqué, comme un bas-relief, sur une planche vernie, et c'est cette disposition qui a fait illusion à notre ami. C'est vraiment la tête détachée d'une statue, et d'une statue non d'éphèbe, mais d'enfant.

Je n'ai pu avoir aucun renseignement sur la découverte. Tout ce que l'on a pu me dire, c'est que le marbre a été trouvé à Carthagène même, il y a quelques années. Le visage a souffert d'un coup de pioche qui lui a fortement écaillé le front, et les pointes les plus saillantes de la couronne ont été brisées. Mais les traits n'ont pas été défigurés; l'œuvre conserve sa fraîcheur native, et l'œil est charmé de la grâce et de la pureté qui, aussi bien que le marbre à gros grains brillants, en décèlent à n'en pas douter l'origine grecque.

L'époque où a été sculptée cette tête savoureuse n'est pas difficile à déterminer avec quelque certitude. Ce qui frappe, à première vue, c'est l'expression boudeuse du visage, marquée par le pli très accentué qui sépare les joues des narines et de la bouche, et par la contraction maussade des lèvres. On songe dès lors à l'innombrable série d'Éros ou d'enfants badins ou pleureurs dont l'art hellénistique a fait ses délices, et dont la fantaisie spirituelle des coroplastes, jointe aux épigrammes des faiseurs de petits vers galants, nous ont révélé les grâces gamines. L'enfant de Carthagène, dont par malheur ne s'est conservée que la tête, par la bouderie de sa moue chagrine, est bien le frère des Éros lutins où se complaît l'adresse humoristique des modeleurs de Tanagra et de Myrina.

Et c'est encore à cet essaim joueur de Cupidons et de *putti* ressuscités des sépultures de Béotie ou d'Éolide que fait songer la couronne qui entoure les cheveux drus et courts. Au laurier s'entremêle une bandelette en torsade: des tiges fixaient pro-

bablement des touffes de baies d'or ou de bronze; cet ornement presque indispensable sied bien aux jeunes suivants du cortège bachique, dont l'aimable présence égayait la pesante mélancolie de la tombe. Peut-être même, sans trop de hardiesse, pourrais-je dire que ce triste visage, où le chagrin se traduit sans excès en une jolie moue enfantine, est celui d'un mystérieux Éros funèbre.

Cependant, si je n'hésite pas à rattacher ce joli marbre à la pittoresque floraison de l'art hellénistique, encore dois-je noter les caractères non moins précis qui lui fixent sa place plutôt au troisième siècle qu'au second. Une erreur longtemps accréditée, mais dont il est maintenant fait justice, veut que l'art hellénistique ait le premier bien compris et rendu le charme naïf du corps et du visage de l'enfant, et les grâces de ses plaisirs et de ses peines. « L'enfant, » dit M. Max Collignon, « a déjà conquis sa place dans la sculpture avant l'époque des successeurs d'Alexandre, comme il a bien souvent tenté le pinceau des peintres de vases attiques. Qu'on se rappelle la stèle de La Haye (*Journal of hellenic Studies*, t. XXX, 1884, pl. XXXIX), le Ploutos enfant de Képhisodote, le Dionysos de Praxitèle... On n'hésitera pas à admettre que l'art classique avait connu la représentation de l'enfant[1]. » Ce que l'art hellénistique y a introduit de nouveau, c'est plus de *naturalisme* : « Il la traite avec plus d'amour, plus de curiosité, et prend plaisir à étudier pour lui-même le type de l'enfant, avec ses formes rondes et potelées[2]. » Il faut ajouter que ces qualités, qui se retrouvent clairement dans le marbre de Carthagène, s'accompagnent dans les œuvres purement hellénistiques des défauts qui en sont l'excès: la naïveté se change trop souvent en esprit, la grâce en mièvrerie. Les Amours et les *putti* ont trop de joie à se sentir pleurer ou rire, à se mouvoir ou s'arrêter en des postures coquettes: ce sont trop de jolies poupées, j'allais dire de délicates marionnettes dont on voit l'auteur remuer les ficelles. Et la facture raffinée des sculpteurs vaut leur pensée ingénieuse; elle est trop habile

1. M. Collignon, *Histoire de la sculpture grecque*, t. II, p. 604.
2. *Ibid.*

et trop désireuse d'étaler sa virtuosité, parce que la conception n'est pas assez simple; l'amour du détail, que l'ébauchoir et le ciseau se plaisent à rendre avec une élégante maîtrise, gâte trop souvent la pureté du goût: l'ensemble y perd de son effet: la recherche du naturalisme chasse le naturel.

On ne peut reprocher ces fautes à la tête de Carthagène. Le sculpteur, s'il est vraiment de l'époque hellénistique, et si je n'ose pas le classer parmi les artistes du IVe siècle, a su du moins conserver les meilleures traditions de ce siècle. Praxitèle a fait descendre les dieux sur la terre: il s'est attaché aux formes incertaines des divinités jeunes, aux mollesses troublantes de l'adolescence, et par là même il a ouvert la porte aux mièvreries de disciples imprudents: mais la sévérité de son goût attique l'a préservé des abus, et l'on ne saurait, dans le modelé de ses œuvres le plus spirituellement ingénieuses, découvrir que lui-même ait oublié ce qu'exige la sculpture restée maîtresse de soi : un outil rompu à toutes les difficultés et audacieux à bon escient, mais toujours sage, et qui, lorsqu'il caresse le marbre, ne vise cependant à lui donner qu'un modelé simple et ferme. Autant que les maîtres impeccables du Ve siècle, Praxitèle sait voir la nature comme doit la voir l'art vraiment classique, et la copier, disons mieux, l'interpréter comme il faut qu'on l'interprète. Or, l'Éros de Carthagène, s'il est boudeur, l'est sans mièvrerie : ses joues potelées, ses lèvres charnues, son menton grassouillet et son nez relevé ont l'ingénuité amusante de l'enfance: si l'impression que laisse cette gracieuse figure est celle d'un réalisme cherché, ce réalisme est sincère et sans excès. Le sculpteur l'obtient avec goût, sans effort d'esprit subtil: et quant à la facture, elle est, avec beaucoup de souplesse, simple, solide et franche. C'est un éloge, ici, qui s'impose, et qui a son prix, car au IIIe siècle déjà il devient rare. Il assure au marbre que la *Sociedad Económica* de Carthagène conserve avec un soin jaloux une place de choix dans la série des têtes grecques d'enfants.

PIERRE PARIS.

LA PLAINE DE LA CONSOLATION

ET LA VILLE IBÉRIQUE D'ELLO[1]

Nommé membre correspondant de la Société hispanique de Bordeaux et désireux, aussi bien de reconnaître cet honneur, que de resserrer les relations scientifiques entre nos deux nations (Dieu veuille que les relations politiques se resserrent également!), j'inaugure ces rapports par une communication sur la Plaine de la Consolation *(El Llano de la Consolación)*, territoire dépendant de Montealegre, province d'Albacete[2].

Pour rendre l'intelligence de cette étude plus facile, je la diviserai en trois parties :

1° Découverte des ruines;

2° Leur description, leur importance et leur antiquité;

3° Identification de la ville antique.

I

Comme la plupart des découvertes, celle des ruines qui nous occupent est purement accidentelle. A environ deux kilomètres au sud-ouest de Montealegre, s'étend une vaste plaine fertile, arrosée en partie par des canaux d'irrigation, à l'extrémité occidentale de laquelle s'élève un joli sanctuaire où l'on vénère une image de la T. S. Vierge de la Consolation. A jour fixe, tous les gens du voisinage y accourent en foule pour accomplir des vœux et porter des offrandes. Et comme c'est dans ses expansions qu'on étudie le mieux un peuple, ainsi que

1. La Société de Correspondance hispanique remercie M. Pascual Serrano Gomez, non seulement de la contribution toute nouvelle qu'il apporte à la géographie de la région si importante du Cerro de los Santos, mais encore de l'intérêt qu'il prend à notre œuvre scientifique et doublement patriotique. C'est bien le lieu de rappeler qu'il a accompagné notre collègue, M. Pierre Paris, dans un de ses derniers voyages en Espagne, mettant à son service ses relations et sa connaissance de la région d'Alicante-Murcie-Albacete. D. Pascual Serrano, maître d'école du village de Bonete, a su réunir une excellente collection d'antiquités locales et un médaillier dont M. Paris, après M. A. Engel, a pu apprécier le bon ordre et l'intérêt. Nous espérons que D. Serrano nous honorera souvent de sa précieuse collaboration. G. C.

2. On trouvera, sur le même sujet, quelques notes importantes de M. Arthur Engel, dans son *Rapport sur une mission scientifique en Espagne* (1891), ap. *Arch. Miss.*, t. III, 1892, p. 85.

les enfants dans leurs jeux, je me rendis là en 1891, et je pus y observer un culte qui tient de la superstition et de l'idolâtrie : en effet, à certains moments, on ne sait si l'on assiste à une fête où l'on paie un tribut de louanges à une Vierge très pure avec de l'encens, des orgues et des cantiques sacrés, ou bien à des bacchanales où le vin et d'autres excès donnent lieu à des scènes peu édifiantes.

Tandis que je me livrais à ces méditations, je fis la rencontre d'un gros mur contigu à l'habitation de l'ermite, et dont toutes les pierres étaient liées par du ciment romain. Parcourant alors les alentours du sanctuaire, je remarquai de tous côtés des traces indubitables d'une ville ancienne, et j'appris qu'on avait trouvé, en effet, dans toute la plaine, des monnaies, des objets de céramique, des figurines de bronze et des morceaux de statues en pierre. Une seconde visite, plus minutieuse, me permit d'observer la *Via Augusta*, qui passait par là, et deux petites hauteurs avec des traces évidentes de fortifications. Il n'y avait plus de doute possible : les ruines qui m'avaient frappé étaient celles d'une ancienne ville. Je fis part de mes observations à Don Juan Antonio Gonzalez, alors curé de Montealegre, grand amateur d'archéologie, et nous convînmes de faire des fouilles ensemble dans des endroits déterminés. J'attendais un avis de D. Gonzalez pour les commencer, quand j'appris, avec une surprise bien légitime, qu'il les faisait tout seul.

Le résultat de ces fouilles fut la découverte de cinq ou six grands morceaux de statues de pierre. Ces fragments furent vendus à M. Arthur Engel, qui avait obtenu vers cette époque, de M. le comte de Montealegre, marquis de Villafuerte y Valparaiso, l'autorisation de faire des fouilles au Cerro de los Santos (Colline des Saints). Le savant archéologue, dans son *Rapport*, signalé plus haut, puis M. Gonzalez et moi, dans divers articles publiés par les journaux[1], nous fîmes connaitre ces ruines qui ont acquis une grande renommée parmi les archéologues nationaux et étrangers.

II

Dans l'endroit marqué 1 sur notre croquis[2], s'élève un petit mont en forme de cône dont l'altitude est d'environ cinquante à soixante mètres au-dessus du niveau de la plaine. On l'appelle « los Castellares ». Il y a là des traces évidentes de l'existence d'un fort, et le nom actuel indique que c'était un château fort *(castillo)*. Ce qui subsiste

1. *Enseñanza Católica de Murcia* et *Diario de Albacete*, de l'année 1891 à 1894.
2. Voir p. 65.

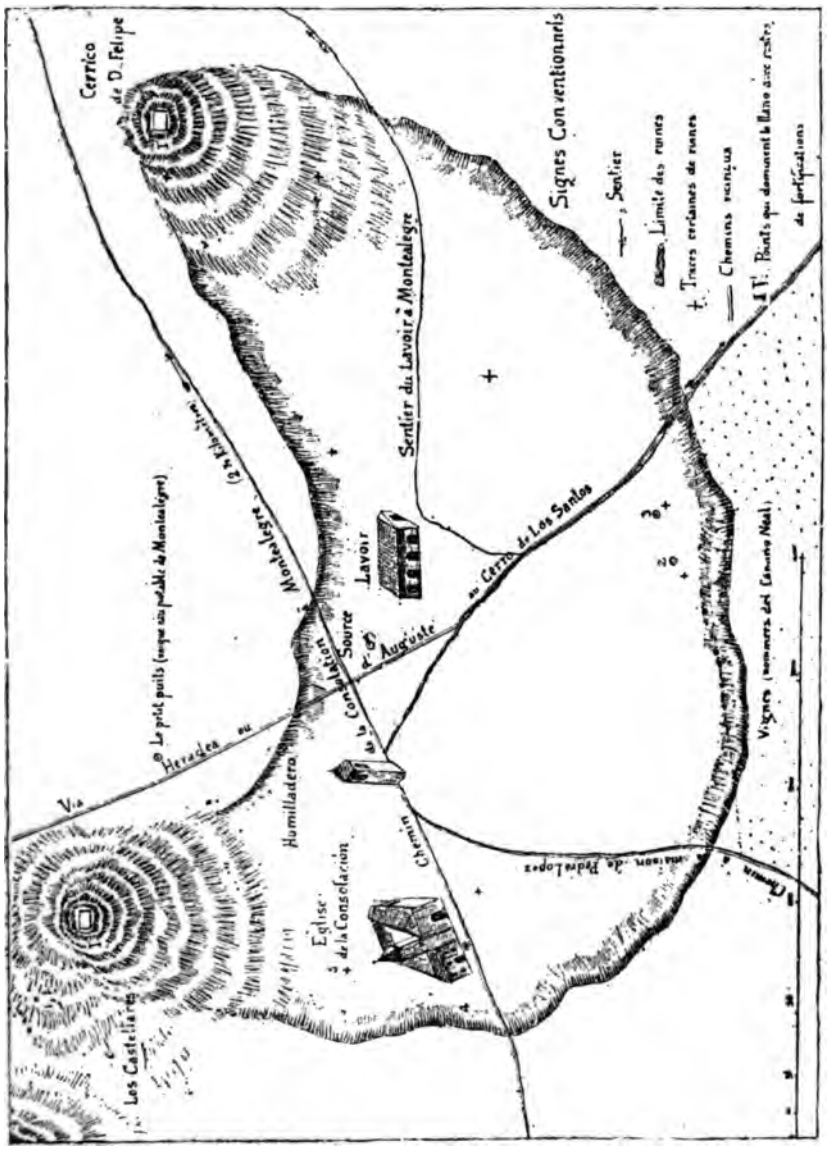

La Plaine de la Consolation.

de l'édifice est très peu de chose; ce sont, sur le sommet lui-même, deux petits réduits de construction romaine, où tiendraient à peine vingt hommes. Il est à remarquer que l'un d'eux, de forme circulaire, est soit une fosse, soit une galerie de communication avec un autre endroit. Ce pourrait être encore un puits, et dans ce cas il fallait aller profondément pour arriver au niveau des eaux, car nous ne pouvons pas supposer que ce fût une citerne ou *aljibe*, attendu qu'elle n'a ni n'a pu avoir de conduit pour recueillir les eaux. Ce qui nous fait pencher vers la première hypothèse, ce sont les fouilles que nous avons pratiquées en cet endroit, et les recherches que nous avons faites le 6 avril de la présente année en compagnie de M. Pierre Paris: elles ont eu pour résultat de nous faire trouver quelques murs ou *paredes*, dont les uns, comme des rayons, convergent vers le sommet et dont les autres, qui entourent la colline par la base, ont dû faire partie d'une enceinte. Sur cette colline, le propriétaire, D. José Rubia, de Montealegre, a découvert des monnaies ibériques, romaines et arabes, des squelettes humains et des objets de céramique. On voit partout, à des signes indubitables, que ce fort a été détruit par le feu.

Le point 1' est certainement, lui aussi, un fort. Situé sur un monticule qui ne doit pas dépasser le niveau ordinaire de plus de huit à dix mètres, on l'appelle « El Cerrico de D. Felipe ». On n'y voit pas de restes de construction, sauf une fosse ou puits que le maître du terrain, D. Raphael Morcillo, avocat à Montealegre, eut le désir de nettoyer; il le fit jusqu'à une profondeur de dix à douze mètres, et abandonna l'entreprise à cause de la difficulté qu'il y avait d'atteindre le fond. A cette profondeur, il trouva une lampe, une pièce de monnaie et de nombreux morceaux de corne de cerf. Il a envoyé ces objets à Valence, et c'est pourquoi nous n'avons pas pu les étudier. Ces deux forts pouvaient-ils communiquer entre eux par les fosses dont nous venons de parler? Laissons aux personnes compétentes, à défaut de fouilles, le soin de décider.

Le point 4 est le mur de ciment romain dont nous parlions au commencement: c'est sa découverte qui a amené celle de ces ruines; mais aujourd'hui il est sur le point de disparaître.

Le lieu désigné par le chiffre 3 est celui où M. Gonzalez fit les fouilles dont il a été question ci-dessus, et qui eurent pour résultat la découverte de la statue, sans tête, d'un personnage assis dans un fauteuil, d'un morceau de sphinx, d'un buste de belle grandeur, d'une espèce de chèvre ou de taureau et de divers morceaux de statues. Le tout, très mal conservé, a été acquis, comme nous l'avons dit précédemment, par M. Engel, et se trouve au Louvre. Au même endroit nous avons trouvé, à notre tour, trois animaux ailés en très mauvais état : aussi n'ai-je recueilli que le meilleur, d'un poids de

quatre-vingts à cent kilogrammes, que je conserve dans ma collection. Le 6 avril dernier, M. Paris voulut faire des fouilles dans ce même endroit : mais cela ne nous fut pas possible, parce que, aux premiers coups de pioche, l'eau jaillit en abondance. Nous ne pûmes pas non plus les faire ailleurs, parce que les points qui nous paraissaient les plus favorables étaient couverts de céréales et de légumes.

Au point 2, je fis des fouilles en février 1897 et je rencontrai une tête de cheval, un buste que je ne recueillis pas, parce qu'il était mal conservé, quatorze morceaux de volutes et de corniches aux jolis dessins[1], des pierres avec des sculptures très intéressantes et une urne cinéraire. J'ai fait présent du tout à mon ami et confrère D. Antonio Vives, le savant numismate, qui, à son tour, l'a offert à l'Academia de la Historia de Madrid, dont il fait partie. Sur le même terrain, M. Gonzalez pratiqua d'autres fouilles, en collaboration avec D. Pedro Antonio Garcia et D. Juan Tornero : ils trouvèrent une belle tête d'homme bien conservée, une petite tête de taureau, en pierre aussi, très jolie, trois urnes cinéraires et deux épées ibériques en forme de faux *(falcatas)*. La tête de taureau, une urne et une épée, qui échurent en partage à mon cousin Tornero, me furent offertes. La tête de taureau est la sculpture la plus importante qu'on ait trouvée au Llano[2]; j'en ai fait présent à M. Vives, qui en a tiré de beaux moulages en plâtre.

Sur le même point encore, mon ami D. Ismaël Pastor, médecin de Novelda (Alicante), fit des fouilles l'an dernier, sans rien trouver de remarquable. Ce sont là les seules fouilles faites au Llano, ou pour mieux dire les seuls essais de fouilles, car les nôtres furent les plus importantes, et cependant nous n'y employâmes que trente journées d'ouvriers. D'autres objets divers ont été trouvés dans ces ruines : de ce nombre, nous avons pu acquérir un petit cheval de bronze très intéressant que l'ermite avait trouvé dans l'endroit désigné sur le croquis par le chiffre 5, et diverses fibules d'un travail très délicat.

La fameuse *Via Heraclea*, appelée depuis *Augusta*, qui partait des murs d'Hercule du temple de Gadès, pour aller finir sur les bords du Tibre, faisait communiquer avec la métropole des villes très importantes de la Province hispanique, comme on peut le voir par les vases apollinaires, faits il y a vingt siècles pour servir de guides aux voyageurs; elle passait par ces ruines, et l'on en rencontre quelques parties dans un état relatif de conservation[3]. Elle est indiquée sur notre croquis.

1. Ce sont les fragments de corniches et de volutes que M. Mélida mentionne dans le *Bulletin hispanique* d'avril-juin 1898 (*Revue des Universités du Midi*, t. IV, p. 223).

2. C'est à cette tête de taureau que fait allusion M. J.-R. Mélida dans le *Bulletin hispanique* d'avril-juin 1898, p. 223. Le musée archéologique de l'Université de Bordeaux en possède un moulage.

3. La partie la mieux conservée se trouve au site appelé la Peñuela, sur ce territoire de Corral-Rubio, à environ cinq ou six kilomètres au nord-ouest des ruines que nous décrivons.

Le point 6 désigne une source appelée « el Pocico », la seule source d'eau potable qui existe dans Montealegre.

La grande étendue superficielle de ces ruines (nous ne croyons pas l'exagérer en disant qu'elle est de deux cent cinquante à trois cent mille mètres carrés), les grandes pierres de taille qu'on voit encore dans les chaussées et qu'on extrait continuellement en cultivant ces terres, les forts, les nombreux morceaux de statues trouvés presque par hasard, la présence de la *Via Augusta*, qui unissait les grands centres de population, et sa situation sur une vaste surface plane, légèrement inclinée, tout dit clairement qu'il y avait là une ville importante. Il serait très intéressant pour l'étude de cette région bastitane de pratiquer là des fouilles étendues; car, indubitablement, ces ruines appartiennent à une des principales, sinon à la principale ville de la région. Si, comme c'est notre opinion, — et plus loin nous essaierons de le démontrer, — ces ruines sont celles de la ville célèbre d'Ello *(civitas Elotana)*, il suffira, pour en faire ressortir l'importance, de dire qu'elle fut le siège d'un évêché (comme on peut le voir dans les actes d'un des célèbres conciles de Tolède)[1], et une des sept villes qui composèrent le petit royaume de Tadmir ou Teodomiro, formé après que la monarchie wisigothe eut disparu avec D. Rodrigo dans les eaux troubles du Guadalete.

Pour ce qui est de l'antiquité de ces ruines, nous sommes porté à la croire très grande : on y trouve des céramiques de toutes les époques, des urnes cinéraires et des épées ibériques en forme de faux. Nous ne pouvons les faire remonter aux âges paléolithique ou néolithique, parce que l'on n'y a trouvé ni haches ni autres instruments ou outils en pierre; ni même à la période du cuivre pur (s'il est vrai qu'elle ait existé avant celle du bronze, comme l'enseigne M. Villanova y Piedra[2], et comme il l'a soutenu devant le Congrès d'archéologie préhistorique de Lisbonne), car nous savons que l'homme de ces périodes, surtout des premières, était troglodyte, et il n'y a, dans le Llano ou dans ses environs, ni traces de cavernes naturelles ou artificielles, ni tumulus, ni dolmens, et on n'y a trouvé d'autres objets de cuivre que des fibules romaines.

Pour toutes ces raisons, nous inclinons à dire — jusqu'à ce que de nouvelles fouilles plus étendues nous fournissent plus de données — que la plus haute antiquité à laquelle nous puissions les faire remonter, c'est la période du fer. Du reste, cette opinion se trouve confirmée par

1. Au concile provincial de Tolède d'octobre 610 (sous le roi Gundemar), où furent affirmés les droits du siège de Tolède à la dignité de siège métropolitain de la province de Carthagène. La dernière signature est celle de *Sanabilis sanctae ecclesiae Elotanae episcopus*. — Ce rang n'indique pas que l'église en question fût peu importante, mais seulement que son évêque était, des quinze qui signèrent, celui dont la consécration était la plus récente. — G. C.

2. Dans son livre : *Origen, naturaleza y antigüedad del hombre*.

les fouilles et les études que nous avons faites dans toute cette région, fouilles dont les résultats ne tarderont pas à être publiés par M. Paris et par moi.

III

Abordons maintenant le dernier point de notre travail; comme c'est le plus important, il nous commande une certaine réserve et nous prions nos lecteurs de ne point regarder nos conclusions comme définitives. Si nous touchons à cette question difficile, c'est seulement pour susciter des émules plus compétents, qui puissent montrer d'une manière évidente à quelle ville appartiennent ces ruines.

Il est un fait certain, quelque honte que nous éprouvions à le dire, c'est que la géographie de l'Ibérie est encore dans l'enfance. Bien que des érudits, en effet, ou des gens qui passent pour tels, guidés par la fantaisie plus que par la raison, donnent de longues énumérations de villes anciennes, fixant avec précision les points auxquels elles correspondent actuellement, il est certain que fort peu nombreuses sont celles dont on connaît la situation d'une manière sûre.

Personne, que nous sachions, n'a, jusqu'à présent, attribué un nom ancien aux ruines de la plaine de la Consolation, ou n'a dit à quelle ville elles appartiennent. Quant à nous, nous appuierons en partie la thèse soutenue par D. Aureliano Fernandez Guerra dans sa réponse au discours de M. de la Rada, lors de sa réception à l'Académie royale. Dans ce travail plein d'érudition, le savant et regretté archéologue considère le Cerro de los Santos comme un faubourg *(Pale)* d'Ello[1], et place cette dernière et importante cité sur le mont Arabi, territoire de Yécla, à environ trois kilomètres au sud du Cerro. Nous admettons volontiers, avec M. Guerra, que la cité d'Ello était dans cette région bastitane; quant à la position exacte qu'elle y occupait, il faut, suivant nous, songer non au mont Arabi, mais bien à la plaine de la Consolation.

Nous fondons cette opinion sur ce qui suit :

En premier lieu, nous dirons, pour qu'il ne vienne à l'idée de personne que nous essayons de diminuer la mémoire vénérée de D. Fernandez Guerra, que, lorsqu'il écrivit son discours, on ne connaissait pas encore les ruines du Llano; et que D. Paulino Savirón et D. Ventura Ruiz Aguilera, qui furent chargés de la direction des fouilles du Cerro et qui donnèrent à MM. de la Rada et Guerra les données topographiques sur la région, durent se laisser beaucoup

1. Discours lu devant l'Académie royale d'histoire, à la réception publique de M. Don Juan de Dios de la Rada y Delgado, le 27 juin 1875, p. 123.

emporter par leur imagination pour voir sur l'Arabi des ruines qu'on pût supposer, d'après leur importance, appartenir à la populeuse Ello. Nous sommes certains que si ces savants avaient visité avec soin la contrée, pour en parler en toute connaissance de cause, ils n'auraient pas vu, dans les faibles traces de ruines qu'on remarque sur l'Arabi, des motifs suffisants pour y placer Ello, pas plus que dans aucun autre endroit des environs du Cerro. Mais, chose très probable, ils n'ont pas remarqué les ruines de la plaine de la Consolation, qui se trouvent à environ six kilomètres au nord du Cerro[1].

Ce qui confirme surtout notre opinion, c'est que l'art, l'époque et les types des statues trouvées dans le Llano, et dont nous avons parlé précédemment, sont, comme on peut le voir au Louvre, à l'Académie espagnole, chez D. Antonio Vives, à Madrid, et dans notre musée, absolument les mêmes que pour les statues trouvées dans le Cerro[2]. Elles sont taillées dans la même pierre calcaire.

Dans le Llano, il est hors de doute qu'il y avait une cité populeuse, d'après la grande étendue de ses ruines, l'importance des objets trouvés et d'après les forts. Il ne me semble donc pas logique qu'à une aussi faible distance que celle qui sépare le Llano de l'Arabi, il y eût deux villes aussi importantes. En outre, le rapport, comme étendue, entre les ruines de l'Arabi et celles du Llano, est le même que celui qu'il y aurait entre les ruines du petit village où j'écris et celles de Paris. La *Via Augusta* ne passe pas non plus par l'Arabi, mais bien à un ou deux kilomètres à l'est; et pour passer par tous les points dont parle M. Guerra dans la note de la page 123 de son *Discours* déjà cité, il faudrait qu'elle formât des zigzags inadmissibles.

Ello étant une ville si importante, il est étonnant que l'*Itinéraire d'Antonin* ne la nomme pas, quand il décrit la grande route ou voie de Laminium à Sætabis. C'est ce qui nous a toujours fait nous demander si ce n'était pas une autre route qui passait par le Llano de la Consolación et le Cerro de los Santos. Un fait qui vient à l'appui de cette hypothèse, c'est l'existence, dans le village de Bonete, d'un chemin presque abandonné aujourd'hui, qui porte, soit dans les anciens écrits, soit dans la tradition orale, le nom de « Vieux Chemin des Romains », et qui va droit de Saltiji (Chinchilla) à Ad-Aras (tout près d'Almansa). Entre ces deux endroits, l'*Itinéraire* en nomme un autre appelé Ad-Palem, qui répond, par sa distance de Saltiji, au Tesoro de Chavo, à un kilomètre à l'est de Bonete : c'est un lieu par où passait le Vieux Chemin et où existent des ruines dont je possède des

1. Et non à deux kilomètres, comme le dit D. José Ramon Mélida dans le *Bulletin hispanique* d'avril-juin dernier (*Revue des Universités du Midi*, t. IV, 1898, p. 222).

2. On sait que notre Musée archéologique national conserve celles-ci comme un vrai trésor.

monnaies (dont une de Sagonte), une jolie amphore romaine et divers objets[1].

S'il en était ainsi, à savoir si, comme nous le supposons, *Ad-Palem* se trouvait au Tesoro de Chavo, le très célèbre Cerro de Los Santos, que les académiciens déjà cités disent être *Ad-Palem* ou *Pale* (car il se nomme des deux manières), se serait trouvé dépourvu de nom.

En résumé, notre opinion est que l'ancienne Ello se trouvait dans la plaine de la Consolation (el Llano), et que cette ville a bien pu être une des trois colonies ioniennes, qui furent fondées à l'ouest du Sucro (Jucar), peut-être Himeroscopio, qu'Artémidore appelle la ville des Celtibères.

PASCUAL SERRANO GOMEZ[2].

Bonete, 15 novembre 1898.

NOUVELLE DÉCOUVERTE A ELCHE

La visite que M. Pierre Paris me fit, à la mi-juin dernière, en compagnie de D. Pascual Serrano, nous fournit l'occasion de nous rendre à la fameuse Loma de la Alcudia, qui marque l'emplacement d'Illici. C'est là, comme on sait, dans les terres du docteur Campello, que fut exhumé l'inestimable joyau dont s'enorgueillit maintenant le Louvre. Après avoir indiqué par une borne le lieu précis de la découverte, nous procédâmes à une exploration du site. En dégageant un morceau de pierre qui saillait dans le talus du tertre, précisément à quatre mètres de l'endroit d'où l'on avait extrait la « Dame d'Elche », nous trouvâmes le fragment de statue que reproduit la vignette ci-contre.

FRAGMENT DE STATUE DÉCOUVERTE A ELCHE.

Il représente la partie médiane d'un guerrier, depuis la ceinture jusqu'au milieu des cuisses. Sur la cuisse droite, s'appuie, au travers, un sabre, dont la poignée surtout est bien conservée; sur le côté gauche pend une partie du baudrier. Par derrière, on distingue les plis d'un vêtement, peut-être un manteau.

1. D. Eduardo Saavedra, dans son discours de réception à l'Académie, est aussi en désaccord avec son collègue Fernandez Guerra, sur le tracé de la *Via Augusta*.

2. Traduit par MM. Lapeyre et Milliot-Madéran, étudiants à l'Université de Bordeaux.

Ce monument est sculpté dans la même pierre que le buste d'Elche. La statue d'où il provient, autant qu'on en peut juger sur un bloc aussi mutilé, n'était pas inférieure comme style et comme art au buste d'Elche; la souplesse et la variété des plis, le mouvement du corps semblent même indiquer une œuvre d'époque un peu plus récente. Mais il n'est pas douteux que le personnage représenté était un indigène : la poignée du sabre et la forme de la lame en sont des indices certains. Si le guerrier était intact, on aurait, à notre avis, retrouvé, en l'étudiant, les mêmes caractères artistiques qui servent à fixer le style et la date du buste du Louvre.

Il en résulte que ce buste ne doit pas être considéré comme une œuvre isolée; il y a eu, à Elche, une importante floraison artistique, dont l'existence est encore confirmée par les importants fragments de céramique, d'une décoration très originale, que l'on y a recueillis depuis longtemps, et que M. Paris se propose de faire connaître. La nouvelle trouvaille fait espérer que, si l'on se décide à faire des fouilles suivies en ce lieu privilégié, il faut s'attendre aux plus belles découvertes.

PEDRO IBARRA Y RUIZ.

BIBLIOGRAPHIE

W. Helbig, *L'Épopée homérique expliquée par les monuments;* **trad. Trawinski. Paris, Firmin Didot, 1894; 1 vol. in-8°, de xv-600 pages, avec 2 planches hors texte et 198 illustrations.**

Il n'est jamais trop tard pour parler d'un livre classique. C'est sur les conseils de M. Maxime Collignon que M. Trawinski a entrepris de traduire, d'après la seconde édition allemande, le fondamental ouvrage de M. Helbig : *Das homerische Epos aus den Denkmäler erlautert.* L'apparition de l'édition princeps (1884) marque une date dans la science de la philologie archéologique. Pour reconstituer la vie homérique et l'illustrer, il fallait être également versé, comme M. Helbig, dans la connaissance intime du texte d'Homère et dans la pratique approfondie des monuments figurés; il fallait être aussi familier avec les origines orientales qu'avec la Grèce archaïque et la Grèce mycénienne. Ce que nous peint en effet l'Épopée, c'est une époque de transition, qui a conservé beaucoup de ressouvenirs de la brillante civilisation des dynastes achéens, mais qui en diffère sur des points essentiels, qui subit fortement l'étreinte du génie phénicien, mais qui a déjà son originalité propre. Rien n'était plus difficile et plus délicat que d'opérer le départ entre des éléments si divers. M. Helbig, dans sa façon de poser et de résoudre ce problème complexe, s'est montré tout à fait supérieur.

En présentant l'*Épopée homérique* aux lecteurs français, on pouvait se proposer deux choses : ou de s'adresser au public spécial, ou de s'adresser au grand public. C'est surtout au public érudit qu'on a songé. On n'a donc touché en rien à la composition du livre; on ne l'a ni élagué, ni remanié. C'est une traduction; ce n'est pas une adaptation. Peut-être, sous cette dernière forme, eût-il été plus populaire. Au lieu d'une vaste encyclopédie, où chaque assertion est accompagnée de ses preuves, on aurait pu donner un substantiel manuel, où l'on se serait contenté de consigner les résultats, sans les envelopper de l'appareil critique qui les justifie. Tel, pour citer un modèle du genre, le *Manuel d'archéologie grecque* de M. Maxime

Collignon. D'ailleurs, maintenant qu'on a excellemment réalisé la première idée, pourquoi ne réaliserait-on pas la seconde? En chargeant de cette tâche celui de nos Athéniens qui est le mieux au fait des questions d'origines, celui qui est le plus habile à éclairer les textes par les monuments, — c'est à M. Pottier que je songe, — on serait sûr de nous offrir une merveille d'ordre, de pénétration et de clarté, un véritable pendant à la *Cité antique*.

GEORGES RADET.

G. Fougères, *Mantinée et l'Arcadie orientale*. Paris, Fontemoing, 1898; 1 vol. in-8° de XVI-623 pages, avec 80 gravures dans le texte, 7 planches hors texte, un plan et 2 cartes en couleurs.

L'importance de l'Arcadie est double : politique, parce qu'elle est le cœur du Péloponnèse; religieuse, parce qu'on y marche sur le terrain « en quelque sorte primaire de la mythologie grecque ». Malgré cela, et bien qu'elle détienne la clef d'une infinité de problèmes, cette province, jusqu'à ces derniers temps, avait été assez mal étudiée : si elle avait, à mainte reprise, piqué la curiosité des voyageurs, elle n'avait jamais été l'objet de grandes explorations scientifiques. Les archéologues semblent vouloir rattraper le temps perdu. Dans l'Arcadie occidentale, les Anglais ont fouillé Mégalopolis et les Grecs Lycosoura. Dans l'Arcadie orientale, l'École française d'Athènes a porté son effort sur deux points d'un intérêt capital : Mantinée et Tégée.

C'est à MM. Gustave Fougères et Victor Bérard que M. Paul Foucart, alors directeur de notre mission athénienne, confia le soin d'interroger le sol de ces deux vieilles cités. M. Victor Bérard a tiré de ses recherches la matière de son livre sur les *origines des cultes arcadiens*. Les recherches de M. Gustave Fougères sont devenues, elles aussi, une thèse française : *Mantinée et l'Arcadie orientale*, dont nous allons montrer la valeur et l'intérêt.

Soit seul, soit avec son collègue Bérard, l'auteur dirigea, dans la plaine célèbre où périt Épaminondas, trois campagnes de fouilles : la première, du 23 juin au 20 septembre 1887; la seconde, du 1er mai au 16 juin 1888; la troisième, de la fin de novembre 1888 au mois de janvier 1889. Il n'est aucune de ces campagnes, même celle d'hiver, que la malaria, particulièrement terrible dans ce désert pestilentiel, n'ait interrompue. En dépit de l'impaludisme, les deux brillants explorateurs, qui n'en sont plus à donner des preuves d'entrain et de vaillance, se sont acharnés. Si leur santé n'a pas été aussi résistante

que leur courage et si, aujourd'hui encore, la fièvre leur fait payer cher leur endurance opiniâtre, du moins ont-ils soutenu, avec autant de talent que de passion, l'honneur du drapeau.

Des fouilles, même lorsqu'on pratique la méthode exhaustive, comme à l'Acropole ou à Mycènes, sont toujours une opération délicate, qui exige une longue expérience, du flair et du savoir, le don et l'habitude de l'observation scientifique. A plus forte raison, lorsqu'on pratique la méthode de sélection, comme à Mantinée. Ici, on ne pouvait songer à entreprendre un déblaiement complet de la ville : le coût d'un semblable travail, pour une enceinte d'un périmètre aussi étendu, se chiffrerait à plus d'un million et demi de francs, et le gain archéologique ne répondrait assurément pas aux frais de cette tentative gigantesque. Tenu de ménager ses crédits, dont le total n'a pas excédé 7,500 drachmes, M. Fougères a donc procédé par enquête et choix. Le champ de fouilles s'offrait à lui sous l'aspect d'un steppe marécageux circonscrit par les ruines d'un rempart elliptique. Il s'agissait de découvrir Mantinée au milieu de ses fortifications. Ce cirque de 124 hectares s'égayait heureusement d'un tertre pelé dans lequel la Commission de Morée avait reconnu le mur de soutènement du théâtre. Notre explorateur s'oriente sur cette butte centrale et, Pausanias en main, ouvre des tranchées rayonnantes. Puis, au lieu de tâtonner à l'aventure, il sonde les points où affleurent les tuiles, où s'accumulent les monceaux de pierre taillée, où les pailles des orges, plus espacées et plus maigres, révèlent l'existence d'un sous-sol de débris contrariant l'expansion des racines. Le succès ne tarde pas à récompenser sa sagacité ingénieuse : en creusant une de ces aires chauves, il découvre, dans le dallage d'une ancienne chapelle byzantine, trois bas-reliefs de marbre représentant la lutte d'Apollon et de Marsyas, en présence des Muses, et sortant, comme on ne peut plus guère en douter aujourd'hui, de l'atelier de Praxitèle.

La vigueur et la maîtrise que M. Fougères avait déployées sous les ardeurs du soleil arcadien ne l'ont point abandonné dans les brumes des Flandres. Son livre se recommande autant par la verve et la vie que par la science et la méthode. Il comprend trois parties : une description du pays ; une étude de l'État mantinéen ; un exposé, en douze chapitres, de la place que tient, dans l'histoire générale, l'histoire particulière de Mantinée[1]. Quatre appendices, l'un d'épigraphie, l'autre d'archéologie, le troisième de topographie, le dernier historique, complètent ce vaste ensemble, où l'auteur n'a esquivé aucun problème, mais est allé droit aux difficultés les plus ardues, en

1. J'aurais, pour mon compte, un peu modifié ce plan, mis la partie historique à la suite de la partie géographique et rejeté à la fin le tableau des institutions. Le plan qu'a choisi l'auteur l'oblige à quelques redites.

combattant qui se sent doublement sûr de lui, et par l'énergie de sa flamme intérieure, et par la solidité de son armement.

Strabon a défini le Péloponnèse : « l'Acropole de toute la Grèce. » Ajoutons que l'Arcadie en est le donjon, et nous avons le thème du livre de M. Gustave Fougères. La péninsule compte trois zones de civilisation : la zone des plages côtières, celle des vallées moyennes, celle des hautes plaines centrales. La première attira de toute antiquité les aventuriers de la mer et ce quai circulaire fit au Péloponnèse « une ceinture dorée ». La seconde, où les conquérants étrangers se mêlèrent aux aborigènes asservis, donna naissance à de véritables marches : « Les plus anciennes puissances militaires s'organisèrent dans ces vastes enclos, à distance respectable des côtes, sous l'abri des acropoles tutélaires. Mycènes, Amyclées, Stényclaros, Lycosoura, Kleitor avaient vu leur suprématie grandir sans crainte des pirates. Il fallut l'arrivée des envahisseurs descendus du nord pour disloquer ces principautés mi-guerrières et mi-rurales. » La troisième zone fut « le repaire des Arcadiens *mangeurs de glands*, de ces légendaires Pélasges, hommes des bois et des cavernes, qui personnifiaient, dans l'imagination de l'Hellène civilisé, le type inculte de l'homme primitif. »

Telle est la configuration générale du pays. De cette reconnaissance à vol d'oiseau, il se dégage l'impression très nette que les deux grandes zones qui s'étagent concentriquement sur le pourtour du Péloponnèse, quai circulaire et marches moyennes, sont sous la dépendance du bastion arcadien. Mais ce massif central se partage lui-même en deux régions que sépare la chaîne du Ménale : l'Arcadie ouverte (haut bassin de l'Alphée) et l'Arcadie fermée, que M. Fougères appelle aussi le quadrilatère arcadien. Ce quadrilatère a pour front méridional la double boucle jumelle où s'abritent Mantinée et Tégée; pour front septentrional, à l'angle nord-est, la cuvette de Stymphale; à l'angle nord-ouest, la cuvette de Phénée; pour ligne orientale, le fossé d'Aléa; pour ligne occidentale, la dépression d'Orchomène. Il est enclos de tous côtés par un bourrelet continu, qui s'exhausse de 1,000 mètres en moyenne au-dessus du radier intérieur, lequel nous offre déjà des altitudes variant de 580 à 670 mètres. Sans communication hydrographique à ciel ouvert avec la mer et drainé uniquement par ses catavothres souterrains, le réduit arcadien est long de 80 kilomètres sur une largeur moyenne de 25 à 30. Les cinq compartiments qui le subdivisent sont loin d'avoir une importance égale : les cellules du nord, Phénée, Stymphale, Aléa, Orchomène, « jouent le rôle d'arrière-logis ou de communs réservés aux comparses. La pièce principale, celle où se concentra la vie des maîtres effectifs, où s'ouvraient les grandes entrées, où se sont débattus les intérêts primordiaux, c'est la plaine de Mantinée et de Tégée. Là est le pivot de l'histoire péloponnésienne. »

Je passe, à regret, trois chapitres, — l'hydrographie souterraine, l'hydrographie superficielle, les produits du sol, — aussi nourris, aussi pleins de faits et d'idées que les précédents, pour arriver à celui qui termine la première partie : « rôle économique et stratégique de la Haute Plaine. » Du littoral, où chaque golfe est le siège d'un collier de ports, échelles ou comptoirs, partent, latéralement aux fleuves, des voies qui toutes convergent vers le quadrilatère. M. Fougères distingue sept de ces voies. Il n'est pas impossible de simplifier encore son tableau : le Péloponnèse, en ce qui touche l'orientation de ses routes, forme une sorte de rose des vents partagée, dans le sens des points cardinaux, par deux grandes lignes se coupant en croix : ligne nord-sud (Delphes-Sparte); ligne est-ouest (Épidaure-Olympie). Le point de croisement est Mantinée. Entre les artères maîtresses s'étoilent des branches secondaires. C'est, dans l'éventail nord, section orientale : la ligne Mantinée-Athènes, par Argos, Némée, Corinthe, et la ligne Mantinée-Thèbes, par Aléa, Phlionte, Sicyone; section occidentale : la ligne Mantinée-Corcyre, par Orchomène, Kleitor, Patras, et la ligne Mantinée-Cyllène, par Caphyæ, Psophis, Élis; dans l'éventail sud, section orientale : la ligne Mantinée-Prasiæ, par Tégée et Thyrées; section occidentale : la ligne Mantinée-Pharæ, par Aséa, et la ligne Mantinée-Kyparissia, par Mégalopolis et Messène. La Haute Plaine de Mantinée est donc le carrefour de toutes les voies, commerciales ou militaires, du Péloponnèse : « il n'y a pas d'extension possible dans la presqu'île à qui n'est pas maître du quadrilatère arcadien. » D'où, la politique de Sparte, qui n'a jamais hésité « à jouer son va-tout » dans ce district. « L'unité du Péloponnèse n'est devenue un fait que le jour où les Turcs conçurent la sage pensée d'installer la capitale de la Morée au centre de la Haute Plaine. De là, ils pouvaient aisément soutenir leurs places côtières et rendre aléatoire toute conquête qui n'aurait pas atteint Tripolitza. »

Dans le premier chapitre de sa seconde partie, M. Fougères étudie « les routes historiques décrites par Pausanias ». C'est un des plus neufs et des plus serrés de l'ouvrage. Quelques érudits, amis du paradoxe, nous représentent volontiers le périégète comme un voyageur en chambre qui n'a pas vu ce dont il parle. M. Fougères réhabilite ce Joanne de l'ancien monde, si décrié par le nouveau, et d'une manière fort simple : en le comprenant. Il montre que la méthode descriptive de Pausanias est tantôt *circulaire*, tantôt *rayonnante* : circulaire, quand il s'agit de la succession des États grecs; rayonnante, quand, laissant là son cadre d'ensemble, il passe à l'examen d'un district particulier. Il y a donc chez lui un ordre d'*énumération* et un ordre de *description*. Dès qu'on prend la peine de les distinguer, plus n'est besoin de bouleverser son texte, ou de taxer

sa légèreté — réelle — de « stupéfiante »[1]. Bravo! Voilà de la critique conservatrice, la seule qui soit saine et féconde. M. Fougères prouve l'excellence de son système en l'appliquant à la Mantinique, et il renouvelle toute la topographie de la région, avec une aisance, une sûreté, une rigueur, que l'on ne rencontre jamais que dans les bonnes causes. La carte au 100000e, où il a consigné les résultats de ces belles recherches, est une des meilleures acquisitions que puisse enregistrer la science de la géographie historique.

Les six autres chapitres de la seconde partie ont pour objet la ville et son territoire, les habitants, les dieux. Mantinée, comme la plupart des cités grecques, a occupé plusieurs sites. A l'origine, le souci de la sécurité prime tout et les acropoles naturelles, même lorsqu'elles sont excentriques, comme celle de Mycènes, sont universellement préférées aux positions commerciales. C'est pour cela que les compagnons du légendaire Mantineus allèrent asseoir leur château, la Ptolis, sur une éminence à plate-forme qui s'élevait dans un angle de la plaine et dominait la route de Tégée à Orchomène. Plus tard, à l'instigation d'un oracle, le siège de la vie commune fut transféré sur les bords de l'Ophis, au point même où se croisaient toutes les voies du pays. Quand s'effectua ce déplacement? D'une façon générale, ces changements de site sont contemporains de l'immense essor économique qui caractérise la seconde période de la colonisation grecque. En voici un exemple bien net, qui date du premier tiers du VIe siècle : à Chypre, raconte Plutarque, Solon « se lia d'amitié avec Philokypros, qui habitait une petite ville bâtie par Démophon, fils de Thésée, près du fleuve Clarius. C'était un endroit fort d'assiette, mais, du reste, un terrain stérile et ingrat. Solon persuada au roi de transporter la ville dans une belle plaine située plus bas et de l'agrandir en la rendant plus agréable. Il aida même à la construire, et à la pourvoir de tout ce qui pouvait y faire régner l'abondance et contribuer à sa sûreté... Solon parle lui-même de cette fondation. » Pour M. Fougères, le déplacement du site de Mantinée se lie à la transformation de l'ancienne association des dèmes (σύστημα δήμων) en État centralisé. Or, comme ce second fait, le συνοικισμός, se place, d'après ses calculs, entre 464 et 459, le premier, datant lui aussi du milieu du Ve siècle, aurait été bien plus tardif en Arcadie que partout ailleurs. Mais il n'y a rien là qui doive nous choquer. Le massif central péloponnésien était prédestiné à ne suivre que d'un pied lent et boiteux la marche générale de la civilisation. On conçoit donc que ce grand phénomène de l'abandon des acropoles pour les quartiers bas, μετάβασις εἰς τὰ κάτω μέρη, comme dit Strabon, ait retardé, dans la Mantinique, d'un siècle ou deux.

1. Tantôt Pausanias a vu les choses par lui-même, tantôt il en parle par ouï-dire et d'après les écrits qu'il a consultés. Le départ n'est pas impossible à faire entre les deux cas. M. Fougères le tente et y réussit (cf. p. 107, 110, 113, 117).

Détruite en 385 par Agésipolis, cette Mantinée du synœkisme fut rebâtie en 371, sur un plan logique, qui en fit le chef-d'œuvre des ingénieurs militaires du temps. Comme ces remparts sont rigoureusement datés et que leur ordonnance se lit encore sur le sol, l'étude que leur consacre M. Fougères est d'un intérêt particulier : grâce à lui, nous pouvons admirer, en toute connaissance de cause, une citadelle à l'Épaminondas, comme s'il s'agissait d'une citadelle à la Vauban.

Après la ville, ses habitants. Les Arcadiens se prétendaient autochtones, et les historiens, Hérodote, Thucydide, affirmaient que la race était pure de sang étranger. M. Fougères établit qu'il n'en est rien. Curtius croyait à l'existence d'une tribu spéciale, la tribu des Arcadiens, d'origine thrace, qui serait venue en conquérante, à la manière des Ioniens en Attique ou des Doriens en Laconie, et qui aurait donné son nom à la contrée. C'est là une hypothèse sans fondement. Les mots Arcas, Arcadie, Arcadiens ne sont point des ethniques. On prit l'habitude de désigner ainsi les hommes vêtus de peaux d'ours et adorateurs du dieu ours (ἄρκος). L'Arcadie était le pays des ours, comme la Béotie ou l'Eubée le pays des bœufs. Quant aux Arcadiens, ils ont été pénétrés par un double courant d'immigration, l'un maritime, l'autre continental. Le premier, qui s'effectua par les vallées de l'Eurotas, du Pamise et de l'Alphée, comprit les Phéniciens et leurs acolytes habituels, Cariens, Lélèges, Lyciens, personnifiés dans le mythique Lycaon. Le second s'effectua par les cols qui font communiquer la Haute Plaine avec les régions voisines de l'isthme de Corinthe. Ces derniers envahisseurs venaient, les uns, de Béotie (Minyens d'Orchomène); les autres, de Thessalie (Lapithes); les autres, d'Argolide (Achéens).

Chacune de ces bandes apporta ses dieux, qui se superposèrent aux dieux aborigènes, dont les principaux, le dieu-foudre, assimilé plus tard à Zeus, et le dieu-cheval, assimilé plus tard à Poseidon, devinrent ainsi Zeus Keraunos et Poseidon Hippios. M. Fougères répartit ces cultes d'origine diverse en deux catégories : les cultes démotiques ou cantonaux et les cultes urbains ou panhelléniques. La religion locale « rappelle les cultes primitifs des anciens nomes égyptiens. Elle s'est formée dans le canton, au sein de la peuplade. Elle est le résultat de l'adaptation d'une tribu à un sol, à un climat déterminés; elle exprime les rapports d'un groupe d'hommes avec leur habitat. » L'autre religion, la religion commune, « comprend les personnifications des puissances cosmiques, dont l'action souveraine s'exerce sur l'ensemble du monde et des hommes. » La fusion des divinités helléniques avec les dieux locaux s'opéra suivant une double loi, qu'on pourrait appeler, l'une, la loi d'anoblissement, l'autre, la loi de rattachement. Ces deux lois de métempsycose mythologique ne sont nullement particulières à l'Arcadie; elles se retrouvent

partout. Voici en quoi consiste la première : « Il n'est guère de héros local qui ne possède l'étoffe d'un grand dieu et ne puisse aspirer à siéger sur l'Olympe. Il lui suffit de prendre le nom d'un des Olympiens et d'y ajouter le sien propre, en manière de surnom ou d'épithète. C'est par ce procédé synthétique que les villes, sciemment ou non, faisaient monter en grade leurs divinités indigènes et rehaussaient le prestige de leur Panthéon. » A l'inverse, l'autre loi est analytique : « On prend dans le domaine commun l'un des grands dieux et on le confisque sous forme de héros local. Pour cela, on fait l'abandon de son nom propre et l'on donne l'autonomie à sa personnalité secondaire caractérisée par son surnom, lequel devient le nom du héros. » Il n'est pas toujours facile de distinguer entre les deux genres de métamorphoses : « car rien ne ressemble davantage à un héros divinisé qu'un dieu héroïsé. » M. Fougères s'est acquitté de cette tâche délicate avec bonheur, mais aussi, je crois, avec un excès de conscience. Son chapitre de la religion mantinéenne comprend à lui seul 110 pages, denses, serrées, documentées. L'auteur a beau être méthodique et clair; il a beau être le Linné de cette flore mythologique surabondante; il a beau classer et manier sans fatigue son herbier gigantesque : malgré tout, la multiplicité des faits et l'intensité même du témoignage nuisent quelquefois à la démonstration. En dépit de l'habileté d'analyse et de la puissance de synthèse, l'esprit reste inquiet, comme devant une sorte de prestidigitation merveilleuse. On admire plus qu'on est convaincu. Sans aller jusqu'à la révolte, comme pour les *Cultes arcadiens* de M. Bérard, qui appartiennent à une école moins sage et dont l'argumentation ingénieuse est trop souvent celle du fameux paradoxe « comme quoi Napoléon n'a jamais existé », on a le sentiment qu'un mythographe moins bien doué, moins riche de sève, eût peut-être prouvé davantage. En pareille matière, pour des choses si confuses et des temps si incertains, la question d'art prend nécessairement le pas sur la question de science : le plus persuasif est celui qui élague le mieux.

Arrivons à la troisième partie du livre : l'histoire de Mantinée. L'intérêt de ce genre de monographies consiste à renouveler sur beaucoup de points nos connaissances d'ensemble, à surprendre, « dans la vie cellulaire, les éléments et les premières vibrations de l'organisme général. » L'écueil est de refaire l'histoire générale à propos d'une histoire particulière. M. Fougères a su apporter une contribution solide et nourrie aux grands faits généraux, sans jamais s'égarer dans des digressions ambitieuses. L'évolution de Mantinée est celle de toutes les cités grecques : d'abord simple hameau, elle devient, avec le temps, le chef-lieu d'un groupe de dèmes, pour s'élever enfin au rang d'État. Dans sa période de floraison primitive, à dater de l'occupation minyenne, elle comprend un sanctuaire et un

château. Le sanctuaire, situé sous un bois de chênes et consacré à Poseidon Hippios, était vraisemblablement pourvu d'un oracle, car le sens de Μαντίνεια, Μαντινέη, est bien plutôt « l'endroit où l'on interprète les oracles » que « la ville fondée sur l'ordre d'un oracle ». Quant à l'acropole, πόλις, c'était le centre où l'on délibérait sur les affaires de la communauté; c'était aussi l'asile où la population rurale se réfugiait en cas d'invasion. Cette petite ligue démotique grandit peu à peu et la sagesse de ses lois lui fit une réputation excellente : au VIe siècle, nous voyons Scillonte lui demander des arbitres et Cyrène, sur l'ordre de la Pythie, lui emprunter un législateur. Mais, depuis des siècles, elle vivait, à son corps défendant, dans l'orbite de Sparte. Après les guerres médiques, quand Athènes eut donné l'exemple de l'émancipation et de la fédération, Mantinée, très probablement sur les conseils de Thémistocle, s'organisa en cité démocratique. On a vu qu'il fallait placer ce synœkisme ou création d'un État centralisé entre 464 et 459. Une enceinte nouvelle, sauvegarde de la liberté, fut construite, et un Foyer commun, installé sur l'agora, symbolisa la fusion des dèmes. Nous sommes là au point culminant de l'histoire de Mantinée.

Mais cette période d'apogée dure peu. Au lendemain du traité d'Antalcidas, Sparte adresse un ultimatum à son ancienne cliente; Agésipolis envahit la Haute Plaine, barre le cours de l'Ophis, et oblige la ville, submergée par le reflux des eaux, à capituler (été 385). L'enceinte est rasée, le régime démocratique aboli, la Mantinique rendue à la vie rurale. Cette exécution eut un grand retentissement dans le monde grec. Mantinée ne redevint une cité qu'en 371 après la victoire de Leuctres, sur l'inspiration, à ce qu'il semble, et avec la collaboration technique d'Épaminondas. Instruits par l'expérience, les Mantinéens dérivèrent l'Ophis et au lieu de le laisser pénétrer dans leur ville, le coupèrent en deux bras qui contournèrent le rempart. Celui-ci, fait de briques crues, reposait sur un socle de pierres, dont le niveau supérieur ne pouvait être atteint par aucune inondation. Mantinée, avec ses cent vingt-six tours, ses dix portes, ses voies rectilignes aboutissant en rayons convergents à une vaste agora centrale, offrait un coup d'œil imposant. « La nouvelle fille d'Épaminondas se montrait digne de ses sœurs, Messène et Mégalopolis. Toutes trois, assises au milieu des trois grandes plaines de la Péninsule, devaient se tendre la main; fraternisant avec Argos, elles semblaient des garnisaires échelonnés autour de Sparte pour veiller à la garde du Péloponnèse ».

La mort d'Épaminondas met fin à cette renaissance (362). Délivrée de l'hégémonie thébaine, la Grèce retourne à l'isolement et retombe dans l'anarchie. Mantinée ne compte plus. Au IIIe siècle, elle évolue misérablement entre la ligue achéenne et la ligue étolienne. En 222,

Aratos et Antigone Doson l'assiègent. Elle est mise à sac et anéantie. On la repeuple sous un nom nouveau, celui même de son destructeur macédonien, et elle s'appelle Antigoneia pendant trois siècles et demi, jusqu'à ce que, vers l'année 133 de notre ère, Hadrien rétablisse la désignation primitive. Mais il y a longtemps que la ville n'est plus qu'une masse inerte dans la lourde uniformité de l'empire romain. Elle achève lentement de mourir et elle finit par s'ensevelir tout à fait dans la vase de son marais.

Quand on a les qualités de M. Gustave Fougères, la verdeur et la robuste joie, il va de soi qu'on se passionne pour son sujet. Les Mantinéens ont trouvé en lui un chaud et habile avocat. Il les défend[1] du reproche, qui leur a souvent été fait, de s'être montrés tortueux, ingrats, versatiles. Il malmène rudement les historiens, qui, comme Xénophon, comme Polybe[2], ont manifesté leur peu de goût pour les continuels soubresauts des cités démocratiques, pour leurs rivalités furieuses et mesquines, leurs volte-faces écœurantes, leurs palinodies misérables. Entendons-nous. Distinguons le caractère et les idées. Admirons l'ardent patriotisme d'un Périclès ou d'un Démosthène. Saluons en eux de magnifiques échantillons de l'individualité antique. Quant à l'horizon où ils se meuvent, convenons qu'il est bien rétréci. Pour moi, la Grèce n'est supérieure que par ce qu'elle a de largement humain, par sa littérature, sa philosophie, son art. Les sections vraiment belles de son histoire sont celles qui se raccordent à l'histoire générale de la civilisation méditerranéenne : ce sont les siècles d'expansion maritime et coloniale durant lesquels ses émigrants et ses explorateurs marchent à la découverte du monde; c'est la période des guerres médiques, où s'achève et se règle le contact entre l'Orient et l'Europe; c'est l'époque d'Alexandre et de ses successeurs, qui achève d'élargir, en une secousse gigantesque, le champ d'action de l'hellénisme. En regard de ces faits primordiaux, qui ont relié de proche en proche les alvéoles de la ruche, quel intérêt présentent et la rivalité d'Athènes et de Sparte, et les sous-rivalités de leurs comparses? La guerre du Péloponnèse n'a de valeur, pour nous modernes, que parce qu'elle a servi de thème et de matière à Thucydide. C'est l'argile plastique où un grand artiste a modelé son œuvre. Étudions, je le veux bien, le travail de l'ouvrier; proclamons-le admirable; mais, pour Dieu! ne disons point la même chose de la médiocre glaise dont il a fait choix. Si haute que soit la

1. P. 446, 454, n. 2, 497.

2. P. 435, 494, 499. Il maltraite aussi Diodore (p. 420, n. 1). Je l'aime mieux quand il défend Pausanias; il est alors plus original et plus juste. Dans son étude sur le *Traité d'alliance de l'année 362*, conclu après la bataille de Mantinée, M. Paul Foucart vient précisément de montrer qu'il n'était ni prudent, ni habile d'exagérer les inexactitudes de Diodore (*Rev. archéol.* de 1898, t. II, p. 319 = p. 7 du tirage à part).

puissante et sagace intelligence de Thucydide, combien elle me paraît au-dessous de la pénétrante imagination d'Hérodote! Le rationaliste Thucydide n'a eu que le sens de la petite patrie; Hérodote a porté tout un univers dans sa grande âme intuitive. L'un est un esprit supérieur dont on aperçoit les cadres; l'autre échappe à toute mesure, parce qu'il a le génie.

Mantinée se termine par quatre appendices considérables où M. Fougères se révèle une fois de plus épigraphiste, archéologue, géographe et historien consommé. Il me semble notamment que les pages où il reprend la question des bas-reliefs de la base de Praxitèle sont ce qu'on a encore écrit de plus judicieux et de plus définitif sur sa propre découverte. Ajoutons que l'illustration du volume est abondante, que les zincs sont généralement convenables, que les héliogravures sont belles et que seule la planche IV, exécutée d'après des moulages, a l'inconvénient de laisser apparaître les saillies des raccords[1]. Tel est ce soixante-dix-huitième fascicule de la *Bibliothèque* fondée, il y a vingt-cinq ans, par Auguste Geffroy et Albert Dumont. Livre de science et de conscience, de vie et de pensée, il couronne brillamment les années d'explorations périlleuses. Il y a là un exemple d'esprit de suite, de continuité dans l'effort, de productivité saine dont l'École française d'Athènes ne saurait être trop reconnaissante à M. Gustave Fougères.

GEORGES RADET.

E. Ardaillon, *Les Mines du Laurion dans l'Antiquité.* Paris, Fontemoing, 1897; 1 vol. in-8° de 216 pages, avec 26 gravures, 3 planches hors texte et une carte en six couleurs.

Comme la thèse de M. Fougères, et pour des mérites tout différents, la thèse de M. Ardaillon fait honneur à la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome,* dont elle constitue le soixante-dix-septième fascicule. Elle aussi, elle est le résultat d'une étude minutieuse et prolongée d'un district grec; elle aussi, elle ne pouvait être menée à bien qu'au prix d'explorations pénibles. Ici encore, l'érudit est inséparable du missionnaire, et il y a concordance parfaite entre

1. Pour la table des *Errata et Addenda:* p. 11, dans l'énumération des bassins qui constituent le quadrilatère, le chiffre 3° est sauté; — p. 94, l. 16, supprimer les guillemets qui ouvrent le paragraphe; — p. 267, l. 16, lire « triomphe de *la* »; — p. 311, l. 25, rétablir « il *est* venu »; — p. 394, l. 14, lire « stratège »; — p. 414, l. 16, lire « Antalcidas »; — p. 418, l. 26, je ne comprends pas bien « amont », et n. 3, lire « IV, p. 291 ». — P. 76, je n'aime pas beaucoup « autopsie »; ce mot a dans notre langue un sens courant qu'il vaut mieux lui laisser. Ne créons pas un second doublet sur le type de « théorie », à la fois « système » et « procession ».

la nature du talent et le choix du sujet. Tandis que M. Fougères embrasse un vaste cycle de sciences, histoire, géographie, géologie, topographie, ethnographie, épigraphie, archéologie, mythologie, et se déploie dans cet immense domaine avec la chaude allégresse de sa verve imagée, M. Ardaillon traite ce qu'aimait à traiter par-dessus tout Fustel de Coulanges : l'origine, les progrès et la décadence d'une institution, et il apporte, dans sa façon de poser, de suivre, de résoudre son problème, des qualités de précision et de rigueur, de sûreté et de sobriété, qui le rangent de plein droit dans la tradition de cet illustre maître.

En écrivant sa monographie du Laurion, M. Ardaillon s'est proposé un double but : montrer l'organisation et la marche d'une grande industrie chez les Grecs ; marquer la place qu'ont tenue dans la vie d'Athènes les célèbres mines de l'Attique. A l'exemple de Boeckh qui, en 1815, avait publié un mémoire sur le même sujet, il divise son livre en deux parties, l'une technique, l'autre historique. Cet ordre s'impose : ce n'est qu'après avoir terminé l'étude du pays, des minerais, des procédés et des produits industriels, que l'on peut aborder avec fruit l'examen des questions d'histoire, de droit ou d'économie politique qui s'y rattachent. Ceci doit être éclairé par cela.

Le district minier du Laurion est constitué par des terrains de deux sortes : des schistes cristallins et des calcaires marbres. Ces couches sédimentaires forment cinq lits superposés, deux de schistes, trois de calcaires. La zone où calcaires et schistes se stratifient est ce qu'on appelle leur plan de contact. Pratiquement, on distingue, au Laurion, trois plans de contact : le premier, entre le schiste supérieur et le calcaire moyen ; le second, entre le calcaire moyen et le schiste inférieur ; le troisième, entre le schiste inférieur et le calcaire inférieur. Les minerais sont surtout abondants aux plans de contact ; mais les plans de contact sont très inégalement minéralisés. Le plus riche est le troisième, c'est-à-dire le plus bas, et ceci se conçoit sans peine : les eaux thermominérales, arrivant des profondeurs du sol, se sont arrêtées d'abord sous la voûte du schiste inférieur et y ont déposé la majeure partie des sulfures qui les saturaient. Le plus pauvre contact est le second, ce qui peut surprendre, attendu que les eaux mères l'ont franchi avant d'atteindre le premier. Mais la raison de cette anomalie apparente est simple : la voûte du deuxième contact, étant formée par le calcaire, beaucoup plus fissuré que le schiste, n'a pas offert un obstacle suffisant à la force ascensionnelle des eaux thermominérales, qui ont passé sans séjourner, et, par suite, sans minéraliser. Il y a, au Laurion, du minerai de zinc, du minerai de fer et du minerai de plomb. C'est ce dernier que les anciens ont surtout exploité, parce qu'il contenait de l'argent : la teneur varie entre 1,200 et 3,500 grammes d'argent à la tonne de plomb. D'où le nom

de mines d'argent donné à ces mines. On disait : τὰ ἀργύρεια μέταλλα, ou simplement : τὰ ἀργύρεια.

Pour ouvrir leurs galeries ou leurs puits, les mineurs se servaient de quatre instruments : le marteau, la pointerollè, le pic et la sape. C'est avec ces outils rudimentaires qu'ils ont foré la montagne jusqu'à des profondeurs de 119 mètres. Leurs galeries, à faible section, simples boyaux larges de 60 à 90 centimètres, hauts de 60 centimètres à 1 mètre, sont d'un fini remarquable. Il en est de même de leurs puits. M. Ardaillon calcule qu'il fallait environ vingt mois pour creuser un puits de 100 mètres. Les ouvriers n'attaquaient point le sol au hasard. Ils avaient très bien remarqué que les rognons de galène augmentaient en nombre, en volume et en richesse à mesure que l'on descendait. Ils avaient remarqué aussi que le minerai se trouvait toujours entre deux couches de couleur et de densité différente, mais seulement quand la couche sombre et facile à tailler se superposait à l'assise blanche et dure, c'est-à-dire quand, pour parler comme nos ingénieurs, le schiste était *au toit* et le calcaire *au mur*. Ils allèrent donc de très bonne heure, avec une rare habileté professionnelle, à la conquête méthodique des gisements profonds. On donnait à une entreprise de cette sorte le nom de καινοτομία.

Après les travaux de recherche, venaient les travaux d'abatage et d'extraction. Puis, le minerai, transporté de la mine à l'usine, était soumis à un traitement mécanique et à un traitement métallurgique. On commençait par le broyer au mortier et le réduire à la meule; on le criblait ensuite et on l'étendait sur la table d'une laverie. Dès qu'on l'avait dépouillé de toute substance étrangère, en se basant sur la résistance inégale qu'offrent à un courant d'eau des particules de densité inégale, on le fondait en deux fois. La première fusion produisait ce qu'on appelle le *plomb d'œuvre;* la seconde dégageait l'argent du plomb. Cette seconde fusion n'était autre chose qu'une coupellation ou filtration à travers le fond poreux d'une coupelle : sous l'influence d'une température élevée et d'un excès d'oxygène, le plomb fondu se transforme en litharge et l'argent reste comme résidu.

Ces divers travaux étaient exécutés par des esclaves, qui tantôt appartenaient au concessionnaire de la mine, tantôt étaient loués par lui. Du temps de Xénophon, le prix d'achat moyen d'un esclave était d'à peu près 155 francs. Le prix de location ne dépassait pas une obole par jour : le preneur avait de plus à sa charge la nourriture et l'entretien, et il était responsable des pertes résultant de la maladie ou des accidents. Une obole de location, deux oboles de nourriture, deux oboles d'entretien et d'amortissement, au total cinq oboles, soit 80 centimes de notre monnaie, voilà ce que coûtait quotidiennement un esclave. C'est là une main-d'œuvre d'un bon marché

remarquable, et qui explique qu'Athènes, aussitôt que les mines de Thasos et de Siphnos eurent cessé de concurrencer celles du Laurion, soit devenue le grand marché d'argent et de plomb du monde grec.

Le métal produit, argent ou plomb, s'exportait en lingots. Primitivement, l'argent sorti du moule avait la forme d'une barre, ὀβελίσκος, ὀβελός, plus étroite d'un bout que de l'autre. D'ordinaire, les gâteaux d'argent s'appelaient χύματα. On trouve aussi δελφίς, équivalent de l'expression française « saumon ». Ces lingots servaient à la fabrication des objets précieux, mais surtout au monnayage. On sait quelle légitime popularité eurent dans le monde ancien les drachmes d'Athènes, d'une frappe si parfaite, d'un titre si fin : la langue courante les désignait sous le nom de chouettes lauriotiques, γλαῦκες λαυριωτικαί. Quant au plomb, en dehors de ses mille emplois domestiques, il avait un emploi spécial : les Grecs, n'usant ni de ciment, ni de mortier, reliaient entre elles les pierres de leurs édifices, les dalles de leurs pavages, les tambours de leurs colonnes, les blocs de leurs remparts avec des crampons de fer scellés au plomb. On conçoit que la prospérité du Laurion ait réagi sur la prospérité d'Athènes. « Athènes ne pouvait être un grand pays agricole; si elle a été un grand centre d'industrie et de négoce, elle le doit pour une bonne part aux mines du Laurion. »

Non moins neuve, non moins serrée, non moins curieuse est la seconde partie du livre. M. Ardaillon est naturellement très bref sur les origines des mines. Il a peu de goût pour les hypothèses qui ne comportent pas de solutions précises. Après de prudentes et substantielles remarques sur les causes qui empêchèrent le Laurion de se développer avant la fin du VIe siècle, il arrive à ce passage d'Aristote (Ἀθηναίων πολιτεία, 22) : « Sous l'archontat de Nicomédès (484/483), on découvrit les mines de Maronée et l'État retira cent talents (590,000 francs) des travaux. » Ce texte ne signifie point que l'exploration minière du district date de 484 : Μαρονεία n'est nullement l'équivalent de Λαύριον. Ce qu'on découvrit alors, ce n'est pas le Laurion, exploité depuis des siècles; c'est, au Laurion, le gisement de Maronée, qui paraît correspondre au site actuel de Camaréza, dont certaines cavités ont contenu jusqu'à 100,000 mètres cubes de minerai. Le forage heureux d'un puits, en conduisant aux masses de galènes les plus riches et les plus pures du troisième contact, détermina la mise en valeur régulière et officielle du Laurion. Cette date de 484 est une date historique autant qu'économique. En effet, sur le conseil de Thémistocle, les cent talents de Maronée servirent à la construction d'une flotte de cent trières et la victoire de Salamine est une conséquence immédiate de la découverte du gisement de Camaréza.

On constate un parallélisme remarquable entre l'histoire générale d'Athènes et l'histoire particulière du Laurion. Tant qu'Athènes est à son apogée, le Laurion reste actif. Périclès mort, les mines languissent. En 413, l'occupation de Décélie par les Spartiates leur porte un coup fatal : nous voyons les Athéniens réduits, en 407, à battre monnaie avec les Victoires d'or de l'Acropole; en 406, à émettre du numéraire de cuivre. La prospérité renaît dans la seconde moitié du IVe siècle. Avec Lycurgue, qui dirige les finances athéniennes de 338 à 326, les recettes annuelles montent à 1,200 talents. Mais déjà trois grands faits économiques bouleversent l'Orient hellénique: en 356, le district du Pangée est annexé à la Macédoine et Philippe tire de ses mines de Thrace jusqu'à 1,000 talents par an (5,894,000 francs); en 355, les trésors de Delphes sont pillés par Philomélos, qui jette dans la circulation 6,000 talents d'argent et 4,000 talents d'or; en 330, Alexandre s'empare de Suse, de Persépolis, de Pasargades, et les formidables réserves accumulées par les Achéménides achèvent d'écraser le marché athénien. La monnaie macédonienne supplante les chouettes lauriotiques, et de même qu'Athènes ne compte plus, le Laurion ne vit plus.

M. Ardaillon consacre la fin de son livre à l'examen du régime légal des mines: I, droits de l'État; II, droits des concessionnaires; III, fermage; IV, contentieux et délits. Les mines appartenaient à l'État; mais cette propriété comprenait seulement le sous-sol, le tréfonds, non la superficie : celle-ci, ἔδαφος, restait aux particuliers. Suivant qu'il s'agissait de rechercher des gisements nouveaux (καινοτομίαι) ou d'exploiter des gisements connus (ἀνασάξιμα μέταλλα), les concessions étaient de trois ans ou de dix. Les entrepreneurs ne payaient ni un impôt proportionnel, ni une taxe fixe, mais un fermage convenu d'avance avec les polètes, représentants de l'État. Ce fermage, qui demeurait le même pour toute la durée du bail, était de 4,16 o/o sur le produit présumé de la mine. Il pouvait d'ailleurs s'élever plus haut, puisque chaque lot, mis en adjudication, était susceptible d'être enlevé par une surenchère. Ces derniers chapitres de M. Ardaillon abondent en remarques excellentes, et les discussions de texte y sont pleines d'intérêt. Avec une assurance tranquille et une finesse de bon aloi, il discute les opinions de Boeckh, de Rhangabé, de R. Dareste, et ses conclusions, qu'il ne cherche jamais à grossir, s'impriment solidement dans l'esprit.

Que M. Ardaillon soit un géographe éprouvé, un philologue expert, un épigraphiste habile, un historien documenté, cela est dans l'ordre. On s'attendait moins à l'entendre parler la langue de l'ingénieur. De cette tâche aussi, il s'acquitte à merveille, et la preuve qu'il n'y a pas là une assimilation de parade, c'est que le lecteur qui l'aborde, comme je l'ai fait, sans préparation spéciale, le suit dans ses

explications techniques avec une parfaite clarté. Je connais peu d'ouvrage d'érudition à qui l'épithète de « scientifique », dont on fait volontiers abus, soit plus véritablement applicable.

GEORGES RADET.

E. Le Camus, *Voyage aux Sept Églises de l'Apocalypse*. **Paris, Sanard et Derangeon 1896 : 1 vol. in-4° de 313 pages.**

Voici un ouvrage qui, dans toute la force du terme, vient combler une lacune. Depuis Spon, personne en France, ne s'est occupé, d'une manière spéciale, des sept villes les plus importantes de la Province d'Asie, n'a cherché à tracer un tableau rapide de leur situation au premier siècle de notre ère, c'est-à-dire au moment où elles deviennent un foyer de christianisme. M. E. Le Camus s'est vaillamment chargé de cette tâche; il fait de plus passer devant nos yeux les ruines et les sites remarquables des vallées du Méandre, de l'Hermus et du Caïque, avec tant de vivacité et de grâce, montre un esprit si large, un cœur si ouvert et si sympathique que son enthousiasme s'empare bientôt du lecteur, *nolens, volens*. Au reste, l'ouvrage donne plus que son titre ne promet : le premier tiers (p. 1 à 100) est tout entier consacré à la Grèce, à Corfou, Olympie, Corinthe, Cenchrées, Athènes. Puis viennent (p. 100 à 242) les sept villes de la Révélation, Éphèse, Smyrne, Sardes, Thyatire, Pergame, Philadelphie, Laodicée, complétées par la description des villes de Magnésie du Sipyle, d'Aïdin et par celle des ruines d'Hiérapolis, de Colosses et de Magnésie du Méandre. Dans la troisième partie, le voyageur décrit Mételin, les Dardanelles, Cavalla, Philippes, le mont Athos et Salonique. Le retour en France a lieu par Belgrade, Buda-Pesth, Vienne, Munich, et la Suisse. L'auteur, au courant des publications archéologiques du domaine de son sujet, a enrichi son texte de nombreuses photographies, de plans, de gravures, de médailles prises aux meilleures sources, de sorte que son livre sera un souvenir agréable pour ceux qui ont vu, et une compensation pour ceux qu'un destin cruel empêche de faire le voyage d'Orient.

G. WEBER.

Smyrne, 1er [illegible] 1897.

---

15 février 1897.

Le directeur-gérant, GEORGES RADET.

[illegible]

Photo Ch. Coulon

TÊTE GRECQUE TROUVÉE A CARTHAGÈNE

UNE DEMEURE ROYALE

A L'ÉPOQUE HOMÉRIQUE

LE PALAIS D'ULYSSE A ITHAQUE

Nous nous proposons de rechercher ce que devait être une demeure royale à l'époque homérique[1]. Les palais contemporains de l'Épopée ont disparu, mais ceux qu'elle décrit nous en présentent une fidèle image. A part, en effet, quelques passages où s'est conservé un souvenir lointain de la période mycénienne, l'Épopée a prêté à ses personnages les mœurs de son temps, et, sans se soucier des changements que les siècles avaient apportés, elle a vêtu à la mode ionienne les antiques héros dont elle chantait les exploits. La vie publique

1. Principaux ouvrages à consulter : A. Hirt, *Gesch. der Baukunst bei den Alten*, I, Berlin, 1821. — J.-H.-C. Eggers, *Disput. de aula hom.*, Altona, 1830; *De aedium homeric. partibus disput.*, Altona, 1833. — H. Rumpf, *De aedibus hom.*, Giessen, I, 1844, et II, 1857-58; *Das hom. Haus*, dans les *Jahrb. für Philol.*, 1874. — A. Winckler, *Die Wohnhäuser der Hellenen*, Berlin, 1868. — L. Gerlach, *Das Haus des Odysseus*, dans le *Philologus*, XXX, 1870. — J. Protodicos, *De aedibus hom.*, Leipzig, 1877, en grec. — H. Schliemann, *Mycènes*, Paris, 1879; *Orchomenos*, Leipzig, 1881; *Tirynthe*, Paris, 1885; *Ilios*, Paris, 1886; *Bericht über die Ausgrabungen in Troja im Jahre 1890*, Leipzig, 1891. — P. Gardner, *The palaces of Homer*, dans le *Journ. of Hell. studies*, III, 1882. — E. Buchholz, *Die homer. Realien*, II², Leipzig, 1883. — Middleton, *A suggested restoration of the great hall in the palace of Tiryns*, dans le *Journ. of Hell. studies*, VII, 1886. — R.-C. Jebb, *The Homeric house in relation to the remains at Tiryns*, dans le *Journ. of Hell. studies*, VII, 1886. — Tsountas, Πρακτικὰ τῆς ἀρχ. ἑταιρίας, 1886; Μυκῆναι, Athènes, 1893. — F. von Reber, *Beiträge zur Kenntniss des Baustils der heroischen Epoche*, dans les *Sitzungsb. d. philos. hist. Cl. II, 1, der Akad. d. Wissensch.*, Munich, 1888. — P. Monceaux, article DOMUS, dans le *Dictionnaire* de Daremberg et Saglio, II, Paris, fascicule paru en 1889. — C. Schuchhardt, *Schliemanns Ausgrabungen*, 2me éd., Leipzig, 1891. — J. Durm, *Die Baukunst der Griechen*, 2me éd., Darmstadt, 1892. — W. Dörpfeld, *Troja 1893*, Leipzig, 1894. — W. Helbig, *L'épopée homérique expliquée par les monuments*, Paris, 1894. — Perrot et Chipiez, *Histoire de l'Art*, VI, Paris, 1894. — P. Dörwald, *Der Palast des Odysseus*, dans les *Jahrb. für Philol. und Pädag.*, 1894. — D. Joseph, *Die Paläste des homer. Epos.*, 2me éd., Berlin, 1895.

[Depuis que notre article a été écrit, MM. Perrot et Chipiez ont publié le tome VII de leur *Histoire de l'Art* (1898); on y trouve, p. 78-103, une étude sur l'habitation homérique avec plan et vue perspective. Sur quelques points importants, nous nous écartons de leurs conclusions.]

et privée dont l'*Iliade* et l'*Odyssée* nous offrent le tableau est donc celle de l'époque homérique elle-même, et, par suite, nous sommes à même d'affirmer qu'en dépeignant les demeures des héros achéens et troyens, les aèdes prenaient pour modèles les palais éoliens et ioniens du IXe et du VIIIe siècle.

Entre toutes les demeures royales que mentionne l'Épopée, nous en choisirons une pour l'étudier en détail. Ce ne sera pas celle d'Alkinoos, parce que l'habitation du roi fabuleux des Phéaciens est un palais idéal que la brillante imagination d'un aède a paré de toutes les splendeurs et de toutes les merveilles qu'on pouvait rêver de son temps. Le palais homérique qui nous est le mieux connu, celui d'Ulysse, moins magnifique, il est vrai, mais plus proche de la réalité, nous donnera une idée bien plus juste des demeures royales où les vieux aèdes de l'Éolide et de l'Ionie venaient chanter leurs poèmes au son de la cithare. C'est donc lui que nous prendrons pour type et que nous tenterons de reconstituer[1].

Cette reconstruction ne sera, d'ailleurs, qu'approximative. Prétendre, en effet, « reconstituer » exactement le palais d'Ulysse, tel qu'Homère se le représentait, serait une pure chimère. Une description, même très méthodique, ne peut nous faire voir avec netteté la disposition d'un édifice quelque peu compliqué. Or, nous ne trouvons dans Homère que des indications dispersées. Il ne décrit pas à proprement parler; l'essentiel pour lui, c'est de localiser ses récits : les palais dont il parle ne sont que des cadres pour l'action. Les renseignements qu'il donne sur la demeure d'Ulysse sont très brefs d'ordinaire, et parfois se réduisent à de simples allusions.

1. On a émis l'hypothèse que l'habitation d'Ulysse était la copie exacte d'un palais réel de l'époque homérique. Cette supposition, soutenable à la rigueur, n'est pas nécessaire : la demeure d'Ulysse, telle qu'elle nous apparaît dans l'*Odyssée*, peut fort bien n'avoir existé que dans l'imagination du poète. — Le poète dont nous parlons, c'est l'auteur de la deuxième partie de l'*Odyssée* (chants XIII à XXIII), de celle qui nous donne les renseignements les plus étendus et les plus précis sur l'habitation d'Ulysse. L'aède qui, un peu plus tard (v. le système de M. Croiset, *Hist. de la litt. gr.*, I, 1887), a composé les quatre premiers chants du poème, s'est attaché à ne pas contredire ce que son devancier avait raconté de la disposition du palais : il y a, en effet, sur ce point concordance complète entre les deux poètes. D'ailleurs, dans le court espace de temps qui sépara la composition de ces deux parties de l'*Odyssée*, l'architecture des habitations helléniques ne pouvait pas avoir bien changé, et l'auteur du début du poème n'avait aucune peine, en parlant du palais d'Ulysse, à se conformer aux indications de son devancier.

Nous n'avons donc chez lui que des pièces éparses qu'il faut assembler et ajuster pour essayer de bâtir l'édifice.

Le texte de l'Épopée est évidemment la plus importante des sources où nous devions puiser. Les dix chants de l'*Odyssée*[1] où l'action du poème est transportée chez Ulysse nous donneront sur le palais d'Ithaque un certain nombre d'indications, que nous pourrons compléter avec celles qu'Homère fournit sur les palais de Priam, de Pâris et d'Hector dans l'*Iliade*, et, dans l'*Odyssée*, de Nestor, de Ménélas, de Circé et d'Alkinoos. Par malheur, ces renseignements, déjà si rares, s'ils étaient clairs pour les contemporains, sont souvent obscurs pour nous. Les mots de prothyron, d'aithousa, de mégaron éveillaient des images précises dans l'esprit des auditeurs; puis, ce sens s'est perdu : la civilisation a changé, et les mots avec elle.

Pour élucider certains termes, nous devrons recourir aux commentateurs antiques d'Homère. Mais, il faut se hâter de le dire, cette seconde source ne nous sera pas aussi précieuse qu'on pourrait l'imaginer. Les grammairiens antiques, plus près que nous de l'époque homérique, auraient dû, ce semble, la mieux connaître. Il n'en est rien en réalité. Ne tenant, en effet, aucun compte des monuments archaïques qui auraient pu leur être si utiles, et se guidant seulement sur les témoignages écrits de leurs devanciers, ils avaient sur la civilisation homérique des renseignements souvent inexacts, puisque ceux-ci remontaient tout au plus à l'époque où l'écriture devint d'un usage général en Grèce. Sans doute, nous aurons plus d'une fois profit à consulter les travaux alexandrins; mais il est nécessaire de contrôler avec soin leurs affirmations, en les comparant avec les données de l'archéologie préhomérique[2].

C'est celle-ci, en effet, qui sera pour nous le meilleur commentaire de l'Épopée. Si les demeures royales de l'époque

1. Chants I, II, XVI-XXIII.

2. Pour le dire en passant, nous nous garderons d'utiliser les représentations figurées des époques classique, hellénistique ou romaine. Les artistes grecs, comme ceux du Moyen-Age ou de la Renaissance, n'avaient aucun souci de la couleur locale, et prêtaient aux héros d'Homère leur propre civilisation.

homérique ont disparu sans laisser de traces, il n'en a pas été de même de celles qui furent bâties pendant la période précédente de l'histoire de l'Hellade. Cette civilisation *égéenne* ou *mycénienne*, qui, dans les temps préhomériques, s'épanouit en une aussi belle floraison dans tous les pays riverains de la mer Égée, a laissé sur les acropoles de la Troade et de l'Argolide les restes des palais où jadis habitèrent les rois puissants et magnifiques dont le souvenir, embelli par la légende, s'est conservé dans l'Épopée. Or, ces demeures royales, dont les fouilles de Schliemann et de Dörpfeld ont exhumé les ruines, présentent dans leurs traits essentiels des ressemblances frappantes avec celles dont parle Homère. Sans doute les premières sont bien antérieures aux secondes, puisque l'époque homérique doit se placer au IXe et au VIIIe siècle, tandis que la période mycénienne remonte au XIIIe et au XIVe, peut-être au XVe et au XVIe[1], ou même, selon Dörpfeld[2], à l'an 2000 avant notre ère[3]. Cependant, malgré cet énorme intervalle de siècles, les caractères généraux des palais mycéniens se retrouvent dans ceux de l'Épopée. La cause de cette ressemblance, c'est la parenté qui unit l'architecture mycénienne et l'architecture homérique. Nous expliquerons plus loin comment celle-ci sort de celle-là et lui succède. Cette parenté nous autorise à utiliser, pour reconstituer le palais d'Ulysse, les demeures royales dont les ruines dominent encore les citadelles de Troie, de Tirynthe et de Mycènes.

DESCRIPTION DU PALAIS D'ULYSSE

I. Situation du palais a Ithaque.

Dans une étude sur la demeure d'Ulysse à Ithaque, nous ne pouvons passer sous silence le problème, tant de fois

1. Mycènes, Tirynthe, sixième ville de Troie.
2. W. Dörpfeld, *Troja* [illegible], Leipzig, 1902.
3. Deuxième ville de Troie.

soulevé, de sa situation [1] : les auteurs de l'Épopée ont-ils vu Ithaque, et, s'ils l'ont vue, en quel endroit de l'île plaçaient ils le palais?

Hercher, dans un article fameux [2], a prétendu que les descriptions homériques sont de pure fantaisie, et il s'est efforcé de montrer combien l'Ithaque de la réalité diffère de celle d'Homère. Mais, s'il a eu raison de critiquer certaines identifications arbitraires ou hasardeuses, ses conclusions dans l'ensemble paraissent fausses. Bien qu'on puisse discuter sur la localisation de plusieurs scènes de l'*Odyssée*, presque tous les voyageurs signalent dans le poème des indications si précises qu'elles doivent s'expliquer par une connaissance réelle des lieux, et s'accordent à admettre que les auteurs de l'*Odyssée*, sauf peut-être celui des « récits d'Ulysse », ont réellement visité Ithaque [3].

Reste à savoir en quel endroit de l'île l'Épopée, guidée sans doute par la tradition ou par des constructions encore subsistantes, plaçait le palais d'Ulysse. Quoique l'*Odyssée* n'en dise rien, il devait sans doute, comme les demeures royales de Mycènes, de Tirynthe, d'Athènes et de Troie, s'élever au sommet d'une colline [4]. De plus, il était près de la mer : depuis la cour, on pouvait voir les vaisseaux rentrer au port et même distinguer les matelots pliant les voiles [5]. Enfin, lorsque les prétendants attendent Télémaque revenant de Pylos, ils s'embusquent dans l'île d'Astéris, au milieu du détroit qui sépare Ithaque et Samos (ou Samé, maintenant Céphalonie), ce qui prouve que le palais était sur la côte ouest d'Ithaque, celle qui fait face à Céphalonie [6]. Or, sur ce littoral, deux golfes

1. Pour la bibliographie de la question, voir Buchholz, *Hom. Real.*, I [1], Leipzig, 1871, et Partsch, *Kephallenia und Ithaka*, supplément des *Mittheilungen* de Petermann, 1890, p. 54-61.

2. Paru en 1866 dans l'*Hermes*, à la suite d'un voyage, d'ailleurs fort court, dans le sud et le centre de l'île.

3. Voir en particulier les conclusions de Partsch, *l. l.*, qui a parcouru et étudié Ithaque en 1890.

4. Les arguments de Menge (*Ithaka*, Gütersloh, 1891), tendant à prouver que le texte homérique exclut la possibilité d'une acropole, ont été suffisamment réfutés par Dörwald (*N. Jahrb. für Pädag.*, 1894, p. 12-13), pour nous dispenser de les discuter.

5. *Od.* XVI, 351-353.

6. *Od.* IV, 842-847. Pour l'intelligence de cette discussion, voir la carte jointe à l'ouvrage de Partsch.

seuls ont pu servir de ports à la capitale d'Ulysse : ceux d'Opiso Aéton et de Polis, tous deux voisins de ruines antiques. D'après Gell [1] et bien d'autres après lui, le palais d'Ulysse et la capitale homérique de l'île se seraient élevés près du premier de ces golfes, sur le mont Aétos, où l'on trouve encore des murs cyclopéens et les restes d'une petite ville. Mais les ruines de l'Aétos appartiennent en réalité à la petite ville d'Alkomenai ou Alalkomenai, mentionnée plusieurs fois par les anciens [2]. D'autre part, les données de l'Épopée ne s'accordent guère avec la structure physique de l'Aétos; tandis que, dans Homère, le palais d'Ulysse nous apparaît comme facilement accessible du côté de la mer, les ruines de l'Aétos sont placées au sommet d'une colline très élevée (380 mètres), dont les pentes sont d'une raideur extrême (45° à 50°). En outre, il faudrait supposer que l'île d'Astéris a disparu sans laisser de traces, car, dans le système de Gell, on ne peut pas l'identifier avec l'îlot de Daskalio, situé à onze kilomètres au nord de l'Aétos, c'est-à-dire du côté opposé à celui par où Télémaque devait revenir de Pylos. On voit combien l'hypothèse de Gell est peu admissible, et l'on comprend que Hercher l'ait considérée comme fantaisiste. — Mais Hercher n'a pas réfuté l'autre opinion, qui a été soutenue pour la première fois par Leake [3]. Celle-ci place la demeure d'Ulysse sur une acropole dominant de 147 mètres le golfe de Polis que Hercher n'avait pas visité. La découverte de monuments archéologiques remontant, selon Reisch, jusqu'au VIIe siècle avant notre ère, nous permet de supposer que les auteurs de l'*Odyssée* ont pu trouver là une ville qui passait pour l'ancienne capitale du royaume d'Ulysse. En tout cas, celle-ci, comme Polis, s'appelait simplement *la ville*, πόλις. Sa position

1. *The geogr. and antiquities of Ithaka*, London, 1807.

2. Plut. *Quaest. Graec.* 43; Steph. Byz. *s. v.* Ἀλκομεναί. — Strabon, X, 2, 16, dit qu'Apollodore plaçait Alalkomenai dans l'île d'Astéria; mais il y a eu certainement méprise, Astéria, l'Astéris d'Homère, maintenant Daskalio, n'étant qu'un rocher très petit et sans eau; par suite, l'assertion d'Apollodore mal lue par Strabon (καὶ πολίχνιον λέγει ἐν αὐτῇ Ἀλαλκομενὰς τὸ ἐπ' αὐτῷ τῷ ἰσθμῷ κείμενον) ne se rapporte pas à Astéria, mais à Ithaque, et indique très clairement la position d'Alalkomenai sur l'isthme de l'Aétos.

3. M. Leake, *Travels in northern Greece*, III, 1835, p. 24-55.

concorde, de plus, avec les données de l'Épopée : elle est près de la mer, non pas sur une montagne escarpée, mais sur la pente d'une colline, au pied de la montagne d'Exogi ou Kavallarès, comme la ville homérique au pied du Neion. Enfin, c'est en face de Polis, à trois kilomètres seulement, que se trouve le seul îlot du détroit, le seul qu'on puisse identifier avec l'Astéris d'Homère, celui de Daskalio[1]. C'est donc sur l'acropole dominant Polis que, selon toute probabilité, l'Épopée situait le palais d'Ulysse.

Quant à chercher si, du temps des aèdes homériques, il y avait encore là un palais que la tradition attribuait à l'ancien roi d'Ithaque, c'est ce que nous ne ferons pas : les données précises manquent absolument, et toutes nos suppositions seraient arbitraires. Et d'ailleurs peu nous importe. Notre but n'est pas de tenter la restauration chimérique d'un édifice réel qui aurait existé à Ithaque, mais bien de rechercher comment les auteurs de l'Épopée se figuraient l'habitation d'Ulysse : le seul intérêt qu'ait pour nous celle-ci, c'est de nous faire entrevoir derrière elle les palais de l'époque homérique.

II. Divisions générales du palais.

On s'est longtemps représenté un palais homérique sous la forme d'un seul bâtiment divisé en plusieurs pièces, toutes réunies sous un même toit. Aujourd'hui, après la découverte des palais de la Troade et de l'Argolide, une telle opinion ne semble plus soutenable. En effet, à l'époque homérique comme pendant la période mycénienne, on ne savait pas encore réunir en un seul tout les diverses parties d'une vaste

1. V. *Od.* IV, 842-847 ; XV, 28-42 ; XVI, 365-373. Daskalio, il est vrai, a changé depuis Homère ; il n'y a plus là deux ports, et ce n'est qu'un îlot de deux mètres de haut sur quatre-vingt-dix-neuf mètres de long et trente-deux de large. Mais, outre que la fantaisie peut avoir joué son rôle dans la description homérique d'Astéris, les tremblements de terre, si fréquents dans cette région, suffiraient amplement à expliquer la métamorphose de l'îlot. — De Daskalio les prétendants pouvaient très bien surveiller l'arrivée de Télémaque qui, pour parvenir au port de la capitale homérique, devait nécessairement passer en vue de l'îlot.

construction; il faut, en effet, attendre l'âge classique pour rencontrer dans l'architecture grecque de ces grands édifices, qui, selon le mot de M. Perrot[1], « malgré l'étendue de l'aire qu'ils occupent et la multiplicité des pièces qu'ils renferment, ont pourtant leur unité, une unité comparable à celle des amples périodes d'un Démosthène ou d'un Bossuet, dans lesquelles les idées secondaires se distribuent, chacune mise en son rang, autour de l'idée principale, et se subordonnent à elle sans que jamais soit rompu le lien qui maintient le faisceau. » Comme les palais de Troie, de Mycènes et de Tirynthe, quoique moins compliquée et moins magnifique, la demeure d'Ulysse était formée d'un ensemble de bâtiments distincts[2], placés les uns près des autres, mais ne se touchant pas; il ne devait y avoir de murs mitoyens qu'entre les parties de ces bâtiments principaux; ceux-ci étaient séparés les uns des autres par des cours ou des couloirs. Cette disposition sans unité et sans symétrie s'explique d'abord par l'inexpérience, toute relative d'ailleurs, de l'architecture à cette époque primitive, et ensuite par la nature des emplacements où s'élevaient ces palais : sur ces étroites acropoles, on ne pouvait guère songer à la symétrie, il fallait profiter de toute la place disponible et ne tenir compte que de la nature des lieux.

Le palais d'Ulysse, comme ceux de la période mycénienne, pouvait se diviser en trois parties principales[3] :

1° *La cour.* — C'était la partie que le visiteur rencontrait tout d'abord, sitôt qu'il avait franchi le mur d'enceinte entourant le palais.

2° *L'habitation des hommes.* — Elle faisait suite à la cour; c'était la partie publique du palais, celle où les hommes se réunissaient et où le maître de la maison recevait et traitait ses hôtes.

3° *L'habitation des femmes, l'étage supérieur et les dépendances (chambres à coucher, salles à provisions, etc.).* — Cette troisième

1. *Histoire de l'Art*, VI, p. 683.
2. Cf. Ulysse décrivant l'aspect général de son palais, *Od.* XVII, 266 : 'Εξ ἑτέρων ἕτερ' ἐστίν.
3. Cf. *Il.* VI, 316 : 'Εποίησαν θάλαμον, καὶ δῶμα, καὶ αὐλήν.

partie formait la portion la plus reculée : elle s'étendait derrière l'habitation des hommes.

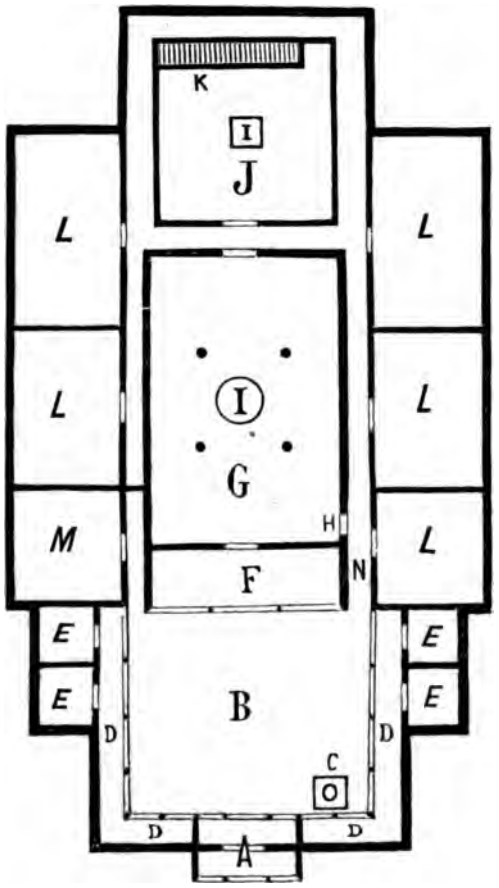

PLAN DU PALAIS D'ULYSSE.

A. Porte d'entrée et propylée.
B. Cour.
C. Autel de Zeus Herkeios.
D. Portiques.
E. Pièces donnant sur la cour (chambre de Télémaque, atelier de mouture, salles de débarras).
F. Vestibule.
G. Mégaron.
H. Orsothyré.
I. Foyer.
J. Habitation des femmes.
K. Escalier conduisant à l'étage supérieur.
L. Dépendances (chambre des armes, chambre des trésors, chambre nuptiale, etc.).
M. Chambre de bain.
N. Lauré.

III. La cour.

a) *Le mur d'enceinte.* — Le palais d'Ulysse, comme ceux de la période mycénienne, devait être entouré d'un mur d'enceinte[1]. L'Épopée le dit expressément de la cour[2], et le fait qu'il suffit de fermer la porte de la cour pour empêcher les prétendants de sortir du palais afin d'échapper aux coups d'Ulysse[3], prouve que la porte pratiquée dans le mur de la cour était la seule entrée du palais. Au reste, cette enceinte ne devait rappeler que de très loin les formidables remparts des acropoles mycéniennes; ce n'était qu'une muraille assez forte pour mettre l'habitation du héros à l'abri d'un coup de main. Cette muraille était probablement surmontée d'un mantelet ou de créneaux[4].

L'exemple de Tirynthe ne prouve pas que le palais ait eu deux enceintes laissant entre elles un espace libre pour former esplanade[5]. La chose est possible; mais l'Épopée ne nous donne là-dessus aucun renseignement certain, et elle ne nous parle jamais ni de deux murs ni de deux cours[6].

Quant à la forme de cette enceinte, rien ne l'indique dans le poème, et c'est arbitrairement que la plupart des commentateurs l'ont faite rectangulaire[7]. En réalité, dans les palais homériques comme dans les palais mycéniens, l'enceinte

1. Celui-ci pouvait, d'ailleurs, en plus d'un endroit, comme à Tirynthe, se confondre avec les murs des appartements.

2. *Od.* XVII, 266-268.

3. *Od.* XXI, 240-241.

4. Dans *Od.* XVII, 266-268, θριγκοῖσι désignerait alors les créneaux. On sait que les créneaux étaient connus de toute antiquité par les Phéniciens, les Égyptiens et les peuples de l'Asie antérieure, toutes nations en relations directes ou indirectes avec les Grecs d'Homère.

5. Hypothèse de D. Joseph, *Die Paläste des homer. Epos.*, 1895, p. 8-9.

6. Joseph ne peut alléguer en faveur de sa thèse que des présomptions très faibles, fondées sur un passage de l'*Odyssée*, XX, 163-164, où ἕρκεα signifierait le terrain embrassé par le mur d'enceinte extérieur et, par suite, l'espace compris entre ce dernier mur et celui de la cour.

7. Les arguments que Protodicos (*De aed. hom.*, 1877, p. 12) et Buchholz (*Hom. Real.*, II², 1883, p. 93-94) invoquent à l'appui de cette opinion ne prouvent absolument rien, car le passage cité par eux (*Od.* VII, 85-86), fort vague d'ailleurs, se rapporte aux murs d'un μέγαρον et non à une enceinte.

n'avait rien de régulier : elle entourait simplement l'ensemble des constructions et suivait les contours de l'acropole qu'elle couronnait.

b) *La porte d'entrée et le propylée.* — La porte d'entrée, à deux battants[1], était sans doute fermée, comme celle de la citadelle supérieure de Tirynthe, par une barre de bois transversale s'encastrant par ses deux bouts dans les piliers de la porte, et cette fermeture pouvait, au besoin, être encore consolidée par des liens[2]. Mais le portail du palais d'Ulysse n'était pas formé d'une simple porte entre deux piliers; sa structure était plus compliquée : outre la porte, il comprenait un πρόθυρον. Qu'était-ce donc que ce *prothyron* (ou πρόθυρα) par lequel passaient tous ceux qui entraient dans la cour ou qui en sortaient[3]? Avant les fouilles de Schliemann, on l'ignorait. Protodicos[4] et Buchholz[5] à sa suite croyaient que ce mot désignait « tout endroit devant une porte ». Gerlach[6] montrait plus de pénétration en voyant dans le prothyron une construction analogue aux propylées de l'époque classique; mais en la décorant de douze colonnes il se faisait vraiment une trop haute idée du palais d'Ithaque, dont l'entrée n'était certainement pas comparable à celles du sanctuaire d'Éleusis ou de l'Acropole d'Athènes. Ici encore ce sont les fouilles qui nous ont le mieux renseignés. Les trois πρόθυρα découverts à Troie et les deux trouvés à Tirynthe sont des espèces de propylées plus simples que les propylées classiques : ils se composent d'une porte entre deux vestibules adossés formant portiques. Seule-

1. *Od.* XVII, 267-268; XVIII, 239-240; XXIII, 49-50. C'est non loin de cette porte que se trouvait le tas de fumier sur lequel était couché Argos, le vieux chien d'Ulysse (*Od.* XVII, 260-300, 324).

2. *Od.* XXI, 240-241, 389-391.

3. C'est dans ce prothyron que s'arrête un instant Athéné, sous les traits de Mentès, quand elle vient voir Télémaque. Le poète nous dit qu'elle est en ce moment dans le prothyron et sur le seuil de la cour; de là elle voit les prétendants qui se divertissent dans la cour, devant l'habitation des hommes; Télémaque, qui est assis parmi les prétendants, l'aperçoit, entre dans le prothyron et conduit la déesse dans l'intérieur du palais (*Od.* I, 103-126). — C'est aussi dans le prothyron du palais de Ménélas que Télémaque et Peisistratos, montés sur leur char, attendent qu'on les invite à entrer (*Od.* IV, 20), et c'est par là aussi qu'ils passent quand ils prennent congé de leur hôte (*Od.* XV, 146). Cf. aussi *Od.* XV, 191, et *Il.* XXIV, 323.

4. Protodicos, *l. l.*, p. 10.

5. Buchholz, *l. l.*, p. 96.

6. L. Gerlach, *Philologus*, XXX, 1870, p. 503 et pl. II.

ment, tandis que ceux de Tirynthe présentent, dans chacun des deux vestibules en forme de *templum in antis*, deux colonnes entre les deux antes, ceux de Troie, plus simples, ne comprennent pas de colonnes. C'est un de ces deux types qu'il nous faut placer à l'entrée du palais d'Ulysse : l'ensemble des deux vestibules adossés formait ce qu'Homère appelle le prothyron, et la porte qui faisait communiquer les deux vestibules, c'était celle dont nous avons parlé plus haut[1].

c) *La cour proprement dite.* — Le visiteur qui avait franchi le propylée d'entrée se trouvait dans la cour (αὐλή), une des parties essentielles de l'habitation dans les palais homériques, comme dans ceux de la période mycénienne. En l'absence de toute indication précise, il serait arbitraire d'attribuer à la cour d'Ulysse un pavage composé, comme à Tirynthe, de trois couches successives de béton ou de mortier calcaire, mais elle devait être tout au moins formée d'une aire de terre soigneusement aplanie et pilonnée[2].

Dans le palais d'Ulysse, comme dans la maison grecque classique, il y avait vers le milieu de la cour un autel consacré à Zeus Herkeios, protecteur de la propriété[3]. De même qu'à Tirynthe, il n'était probablement pas juste au milieu de la la cour, mais plutôt sur un des côtés, ce qui avait l'avantage, comme on l'a fait judicieusement remarquer[4], de laisser plus d'espace libre aux gens qui s'assemblaient là pour délibérer, manger ou se divertir[5]. L'Épopée ne nous disant rien de la forme de cet autel, nous sommes réduits à nous le représenter d'après celui de Tirynthe. Celui-ci est du type dit « fosse à offrandes » : il est formé d'un massif rectangulaire de maçonnerie qui s'élève légèrement au-dessus du sol et dans lequel s'ouvre une profonde cavité cylindrique dont les parois

1. Il n'y avait sans doute à Ithaque qu'un seul prothyron à l'entrée de la cour, de même qu'il n'y avait probablement qu'une seule cour; mais nous verrons qu'il existait un second prothyron à l'entrée de l'habitation des hommes.

2. C'est ce que semblent indiquer les mots de τυκτὸν δάπεδον appliqués à l'aire de cette cour (*Od.* IV,627; XVII, 169).

3. C'est auprès de cet autel que vont s'asseoir en suppliants Phémios et Médon épargnés par Ulysse (*Od.* XXII, 333-336, 375-379).

4. Joseph, *l. l.*, p. 23-24.

5. *Od.* IV, 659-674; IV, 625-627; I, 106-112.

sont faites de pierres de grès. Ce type curieux d'autel n'est pas, d'ailleurs, particulier à Tirynthe : on en a trouvé de semblables à Mycènes, dans l'Asklépieion d'Athènes, et dans les sanctuaires des Cabires de Samothrace et de Thèbes[1]. Chez Ulysse, les victimes immolées devaient être brûlées sur le large massif rectangulaire entourant la fosse.

L'existence, dans le palais de Nestor, de bancs de pierre situés προπάροιθε θυράων[2] a engagé les commentateurs à attribuer au palais d'Ulysse des bancs de ce genre, qu'ils placent soit en dehors de la cour, soit en dedans[3] : cette supposition est fort admissible, bien qu'elle ne soit pas accompagnée de preuves.

d) *Les portiques et les pièces donnant sur la cour.* — La cour de la maison grecque classique était d'ordinaire entourée de portiques sur trois de ses côtés; de même, la principale cour du palais de Tirynthe. Or, une disposition architecturale qui se retrouve à la fois avant et après l'époque homérique, a bien des chances de se rencontrer dans l'intervalle. En effet, dans l'Épopée, les cours des palais homériques, et en particulier à Ithaque, sont entourées de portiques qu'Homère appelle αἴθουσαι αὐλῆς, ou simplement αἴθουσαι[4]. Ces portiques[5] servent à la fois de lieu de réunion[6], de débarras[7] et même de remise momentanée pour les bestiaux destinés à l'alimentation du palais[8]. Garnissaient-ils complètement trois côtés de la cour,

1. Voir Kœhler, dans les *Athen. Mitth.*, II (1877), p. 233; Conze, Hauser et Benndorf, *Untersuch. auf Samothr.*, I, p. 20, et II, p. 21; Judeich et Dörpfeld, dans les *Athen. Mitth.*, XIII (1888), p. 95.

2. *Od.* III, 406-408.

3. Ce seraient là qu'auraient pris place les prétendants lorsqu'ils se réunissaient pour passer le temps ou délibérer : *Od.* I, 107-108; IV, 625-627, 659-674; XVII, 167-169.

4. Ils n'étaient pas interrompus par la porte de la cour, car celle-ci, comme on l'a vu, était précédée et suivie d'un *prothyron*. Celui-ci continuait l'αἴθουσα dont il semblait n'être qu'une partie, et la porte de la cour, percée dans le prothyron, pouvait ainsi être appelée « la porte du portique », αἰθούσης θύραι (*Od.* XVIII, 100). — D'ailleurs, tout portique, que ce soit celui qui entoure la cour ou celui qui précède l'habitation des hommes (voir plus loin), celui qui précède ou celui qui suit la porte de la cour, ne porte chez Homère qu'un seul et même nom, αἴθουσα, « portique ».

5. L'épithète de « polis » qui leur est appliquée (ξεστός : *Il.* VI, 242, et XX, 11) doit faire allusion au poli des murs, recouverts sans doute d'un crépi de chaux bien uni, et à la surface lisse des colonnes, qui étaient en bois, comme nous le verrons plus bas.

6. *Od.* VIII, 57; *Il.* XX, 10-11.

7. *Od.* XXI, 289-291.

8. *Od.* XX, 176, 189.

comme dans la grande cour de Tirynthe, ou bien, comme dans les deux petites cours de cette dernière citadelle, ne bordaient-ils qu'une partie de son périmètre? L'Épopée ne le dit point; mais, en tout cas, ces portiques devaient avoir chez Ulysse un développement assez considérable, puisque c'est là que les servantes entassent les corps des prétendants, plus d'une centaine de cadavres[1].

Sous ces portiques, non loin de la cour, devaient être construites un certain nombre de pièces[2] servant à divers usages. C'est là que devait se trouver l'atelier de mouture, où douze servantes tournaient les meules[3]; certains commentateurs ont placé là les chambres à coucher des cinquante servantes d'Ulysse; mais c'est une hypothèse sans preuve à l'appui[4].

On ne sait pas bien non plus où se trouvait la chambre de bain du palais. Avant les fouilles de Tirynthe, on ignorait où placer les nombreuses scènes de bain que nous trouvons dans l'*Odyssée*[5] : on ne songeait pas à admettre, à cette époque reculée, l'existence de pièces spéciales, et on mettait les baignoires dans des appartements destinés à un autre usage, par exemple dans celui des femmes. Mais on a trouvé à Tirynthe une véritable salle de bain, lambrissée de bois et dallée d'une pierre énorme percée d'une rigole pour l'écoulement des eaux. C'est sans doute dans une chambre de ce

1. *Od.* XXII, 448-449. Les prétendants étaient cent huit : *Od.* XVI, 247-251.

2. Nous ne parlons pas des écuries qui ne devaient pas exister dans le palais d'Ulysse, car à Ithaque la nature du sol ne permettait pas l'usage des chevaux (*Od.* IV, 601-608). Mais dans les autres palais homériques il y avait évidemment des écuries, et celles-ci, selon toute apparence, étaient placées près de la cour où l'on dételait les chevaux et où l'on remisait les chars (*Od.* IV, 39-42).

3. Cela ressort du passage où Ulysse, de la cour, entend tout ce que dit une de ces servantes qui travaille dans cette salle (*Od.* XX, 105, sqq.).

4. Tout ce que nous savons là-dessus se réduit à quelques vers de l'*Odyssée* (XX, 1-8) : pendant la nuit, Ulysse, couché dans le vestibule de l'habitation des hommes, qui donnait sur la cour, voit passer les servantes qui viennent de sortir ἐκ μεγάροιο et se rendent au dehors, auprès des prétendants, leurs amants. Mais que veut dire au juste ἐκ μεγάροιο? Si ce mot désigne la grande salle de l'habitation des hommes, il en résulte que les servantes viennent de la partie postérieure du palais. Mais peut-être aussi μέγαρον n'a-t-il ici, comme souvent, que le sens général de « salle » et désigne-t-il leur chambre à coucher; celle-ci pourrait, dans ce cas, avoir été située tout aussi bien sous les portiques que dans le fond du palais. — Voir, sur le sens de μέγαρον, Dörwald, *l. l.*, p. 9-11.

5. *Od.* III, 464-468; IV, 48-50, 252-253; VIII, 449-457; X, 358-365; XVII, 85-90; XXIII, 153-163.

genre que se baignent Théoclyménos, Télémaque et Ulysse[1]. Quoique l'Épopée ne la localise pas, la destination de cette pièce, où l'on menait les hôtes dès leur arrivée, semble indiquer qu'elle se trouvait sous les portiques, ou tout au moins non loin de la cour[2].

La chambre à coucher de Télémaque se trouvait aussi dans la cour, puisqu'elle est appelée θάλαμος περικαλλέος αὐλῆς[3]; attenante sans doute au mur d'enceinte qui bordait la crête de l'acropole, elle était visible de très loin et dominait tous les environs[4].

C'est aussi probablement dans la cour qu'était cette *tholos* sur laquelle on a tant discuté : la situation et la destination en sont également incertaines. Nous savons seulement[5] que la tholos n'était séparée du mur de la cour que par « un étroit espace » ; rassemblées dans cet intervalle, les servantes infidèles, amenées là pour être suppliciées, ne peuvent pas en sortir, ce qui semble indiquer, pour l'emplacement de la tholos, un des angles formés par le mur de la cour; de plus, cet édifice devait être voisin des portiques, car c'est à une colonne que Télémaque attache, pour pendre les servantes, le câble dont il a fixé l'autre bout à la tholos. Quant à la destination de la tholos, on l'ignore. Eustathe[6] prétend que c'était un pavillon de forme ronde où l'on serrait les ustensiles de ménage; on y a vu aussi une sorte de cuisine[7], un tombeau de famille[8], une chapelle circulaire consacrée aux divinités domestiques[9].

1. *Od.* XVII, 85-90; XXIII, 153-163.

2. A Tirynthe, elle était placée à quelque distance de la cour, près de l'habitation des hommes; c'est aussi la place que nous lui avons assignée sur notre plan.

3. *Od.* I, 425-427.

4. C'est cette situation qu'indiquent les mots ὑψηλὸς δέδμητο περισκέπτῳ ἐνὶ χώρῳ ; il ne s'agit pas ici d'une construction isolée au milieu de la cour.

5. *Od.* XXII, 457-467.

6. Eustathe, *ad Od.* XXII, 462.

7. C. Lange, *Haus und Halle*, 1885, p. 36.

8. P. Gardner, *Journ. of Hell. studies*, III, p. 267.

9. P. Monceaux, art. *Domus* dans le *Dict. des antiq.* de Daremberg et Saglio. — Joseph, *l. l.*, p. 26, entend par tholos les lieux d'aisances. Télémaque, *Od.* XXII, 462, dit que les servantes coupables doivent périr μὴ καθαρῷ θανατῷ; ces mots indiqueraient que ces femmes doivent être tuées dans un endroit malpropre, dans les lieux d'aisances. Cette explication est fantaisiste : en réalité, la mort impure ou honteuse, c'est la mort par la pendaison, opposée à la mort noble par excellence, celle dont meurent les guerriers, la mort par l'épée. En effet, Ulysse, au vers 443, a ordonné de tuer les servantes « à coups d'épée »; mais Télémaque, d'autant plus irrité contre elles qu'il a

Mais, en l'absence de toute indication précise donnée par l'Épopée même, les modernes ne peuvent sur ce point qu'avouer leur ignorance.

IV. L'HABITATION DES HOMMES.

1° *Disposition.* — A Tirynthe et à Mycènes, sur un des côtés de la cour d'entrée se développait un vaste bâtiment composé de trois pièces contiguës : 1° un portique dont le toit est soutenu par deux colonnes entre les deux antes formant la tête des murs latéraux; 2° une antichambre communiquant avec le portique qui la précède par trois portes à Tirynthe et par une seule à Mycènes; 3° une grande salle, en relation avec l'antichambre par une large porte et présentant au milieu quatre colonnes qui entourent un foyer circulaire. Ce bâtiment, c'est l'habitation des hommes : le portique s'appelait du temps d'Homère l'*aithousa*[1], l'antichambre le *prodomos*, et la grande salle le *mégaron* proprement dit.

a) *Le vestibule.* — L'ensemble de l'αἴθουσα δώματος et du πρόδομος formait le prothyron de l'habitation des hommes, lequel faisait face au prothyron de la cour placé à l'entrée du palais. Le premier prothyron était semblable à l'autre, sauf en ceci qu'il n'avait pas de colonnes à sa partie postérieure, celle qui touchait au mégaron.

Dans les palais homériques, sauf peut-être dans celui d'Amyntor[2], l'habitation des hommes paraît n'avoir compris que deux pièces au lieu de trois : le mégaron, au lieu d'être

plus longtemps supporté leurs insolences, ne veut même pas leur accorder une mort honorable : voilà pourquoi il les pend au lieu de les faire périr par l'épée.

[M. Perrot (*Hist. de l'Art*, VII, p. 84-86) propose deux nouvelles hypothèses : la tholos, bâtiment rond, exhaussé sur un soubassement, serait soit un abri destiné à garantir de la poussière l'orifice d'un puits ou d'une citerne, soit un kiosque où l'on serait venu prendre le frais, comme c'est la coutume dans les konaks des beys turcs.]

1. Homère, nous l'avons vu, ne donne pas à ce portique un nom différent de celui qui désigne les autres portiques de la cour : αἴθουσα. Pour le distinguer des autres, les commentateurs l'ont nommé αἴθουσα δώματος, c'est-à-dire portique de l'habitation des hommes.

2. *Il.* IX, 470-473.

précédé de deux salles, un portique et une antichambre, ne l'était plus que d'une seule, un vestibule en forme de portique[1]. On comprend dès lors que les mots *prothyron, aithousa* et *prodomos* aient pu être indifféremment employés pour désigner ce vestibule-portique et soient devenus complètement synonymes; c'est ainsi que ces termes alternent pour s'appliquer au vestibule du palais de Ménélas[2] ou à celui de la demeure d'Ulysse[3].

Avant de parler de la grande salle, il nous faut traiter deux questions fort controversées qui se rattachent à l'étude du vestibule, la question des ἐνώπια et celle de la δουροδόκη.

Les ἐνώπια sont mentionnés dans quatre passages qui s'éclairent mutuellement[4]. Télémaque et Théoclyménos arrivent en voiture au palais de Ménélas et s'arrêtent un moment dans le prothyron de la cour; à leur vue, des serviteurs accourent, détellent les chevaux, appuient le char contre les ἐνώπια et conduisent les visiteurs dans l'intérieur de l'habitation[5]; lorsque, plus tard, les deux jeunes gens quittent le palais, ils attellent les chevaux, montent sur le char et sortent de la cour par le prothyron[6]. Le char a été évidemment dételé dans la cour, et c'est là qu'il faut chercher les ἐνώπια. Si maintenant nous rapprochons de quelques commentaires anciens[7] ce que nous avons dit du prothyron de la cour, nous verrons clairement que les ἐνώπια sont les parois latérales du prothyron à droite et à gauche de la porte d'entrée. Dès lors les passages cités plus haut s'expliquent aisément : le portail franchi, on dételait dans la cour, devant le portique postérieur du pro-

1. C'est la disposition des bâtiments troyens appelés par Dörpfeld IIA, VIA et VIB; mais leurs vestibules, malgré l'écartement considérable des antes (de neuf à dix mètres environ), ne présentent pas de colonnes, soit qu'il n'y en ait jamais eu, soit qu'elles aient disparu sans laisser de traces.

2. Αἴθουσα : *Od.* IV, 297. Πρόδομος : *Od.* IV, 302, et XV, 5.

3. Πρόδομος : *Od.* XX, 1. Πρόθυρον : *Od.* XVIII, 10-13; XVII, 32-33; XVIII, 100; XX, 355; XXII, 474.

4. *Il.* VIII, 433-435, et XIII, 260-261; *Od.* IV, 39-42, et XXII, 119-121.

5. *Od.* IV, 39-42. Cf. *Il.* VIII, 433-435.

6. *Od.* XV, 145-146.

7. Eustathe, *ad Il.* VIII, 435 : Ἐνώπια δὲ καὶ ἀλλαχοῦ κείμενα πολλοὶ μὲν τοὺς παροδίους τῆς οἰκίας λέγουσι τοίχους, τουτέστι τοὺς ἀντικρὺ τῆς εἰσόδου, οἱ ἐν ὀφθαλμοῖς εἰσι τῶν παροδευόντων ἔξωθεν, διὸ καὶ παμφανόωντα τοιαῦτα. *Scholies A B, ad Il.* VIII, 435 : Τοὺς παροδίους τοίχους, τουτέστι τοὺς ἀντικρὺ τῆς εἰσόδου· οὗτοι γὰρ μόνον φαίνονται τοῖς παριοῦσιν. Hésychios, *Lexicon*, s. v. ἐνώπια : Τὰ κατ' ἀντικρὺ τοῦ πυλῶνος φαινόμενα μέρη.

thyron, et on remisait le char dans ce portique en l'appuyant contre les ἐνώπια; au moment de quitter le palais, on attelait là où on avait dételé et l'on sortait de la cour en passant par le prothyron. — Si les parois latérales situées à droite et à gauche de la porte s'appelaient ἐνώπια dans le prothyron de la cour, il est tout naturel que les mêmes parties aient reçu la même appellation dans celui de l'habitation des hommes, prothyron que nous avons identifié avec le vestibule : il en est ainsi, en effet, et c'est de ces ἐνώπια qu'il s'agit dans un passage de l'*Odyssée* qui se rapporte au palais d'Ithaque : Ulysse, debout sur le seuil du mégaron, vient de lancer sur les prétendants ses dernières flèches; son arc lui devenant désormais inutile, il le dépose à côté de lui, « près des montants de la porte, contre les ἐνώπια[1]. » Il s'agit évidemment ici de la paroi du vestibule où était percée la porte du mégaron[2]. — Quant à l'épithète de παμφανόωντα, « éclatants, » qui accompagne toujours les ἐνώπια, elle fait sans doute allusion à un crépi de chaux dont la blancheur et l'éclat frappaient les yeux des visiteurs, ou bien encore à un revêtement de bois poli comme dans le portique de l'habitation des hommes à Tirynthe.

C'est aussi dans le vestibule du mégaron qu'il faut chercher la δουροδόκη. Dans le chant Ier de l'*Odyssée*, Athéné, sous les traits de Mentès, se rend chez Ulysse; Télémaque l'aperçoit au moment où elle entre dans le prothyron de la cour, il va au-devant d'elle et la conduit à l'intérieur du palais; or, quand ils sont arrivés ἔντοσθεν δόμου, Télémaque dépose la lance de la déesse πρὸς κίονα μακρήν, δουροδόκης ἔντοσθεν ἐϋξόου et fait asseoir Athéné dans la grande salle[3]. Évidemment, la lance a été déposée dans l'habitation des hommes, mais rien n'indique si c'est dans le vestibule ou dans le mégaron. Un autre passage éclaire heureusement le premier : Télémaque, revenant de Pylos, appuie sa lance πρὸς κίονα μακρήν, *puis* entre et franchit le seuil du mégaron[4]. Puisque la lance a été déposée

1. *Od.* XXII, 119-121. Ce passage a été fort bien commenté par Buchholz, *l. l.*, p. 102.
2. Ce sont probablement aussi les ἐνώπια du mégaron qui sont mentionnés dans *Il.* XIII, 260-261.
3. *Od.* I, 126-130.
4. *Od.* XVII, 28-30.

avant l'entrée de Télémaque dans le mégaron, elle a été laissée dans le vestibule, et c'est là qu'il faut placer, selon toute apparence, cette δουροδόκη où l'on avait coutume de poser les lances avant d'entrer[1]. — Qu'était maintenant cette δουροδόκη? On en est réduit aux conjectures. Hirt[2] y voit une armoire, Rumpf[3] l'intervalle entre deux piliers, Eustathe un réduit semblable à une colonne, ou plutôt, ajoute-t-il, une entaille creusée dans une colonne[4]. Döderlein semble avoir été mieux inspiré en admettant une colonne cannelée : on engageait dans une cannelure une des extrémités de la lance qui se tenait ainsi dressée le long du fût[5]; cette explication, qui se concilie fort bien avec le texte, est très plausible, car les fouilles nous ont appris que la colonne cannelée était employée par l'art grec dès la période mycénienne.

b) *La grande salle ou mégaron.* — Du vestibule on entre dans une grande pièce désignée dans l'Épopée par le nom de μέγαρον, mot qui, d'ailleurs, chez Homère, est synonyme de *salle*[6] : cette vaste pièce est *la salle* par excellence, celle de toutes les parties du palais où le poète nous transporte le plus souvent. C'est l'endroit où le maître de la maison a coutume de se tenir avec ses amis et ses hôtes; dans le palais d'Ulysse, c'est là que les prétendants passent leurs journées à danser et à banqueter.

Le mégaron d'Ulysse devait avoir des dimensions considérables, car, si l'on s'en tient aux données de l'Épopée, plus de cent personnes[7] pouvaient y dîner et même y danser. Cette

1. Rien n'empêche, d'ailleurs, d'admettre que, dans le mégaron, il y ait eu des endroits ménagés pour recevoir des armes. C'est, en effet, là qu'étaient placées les armes d'Ulysse que le héros et son fils emportent au début du chant XIX de l'*Odyssée;* au commencement du massacre des prétendants, ceux-ci cherchent des yeux ces armes à leur place habituelle, ἐϋδμήτους ποτὶ τοίχους (*Od.* XXII, 24).

2. A. Hirt, *Gesch. der Baukunst bei den Alten,* I, 1821.

3. H. Rumpf, *De aedibus hom.*, I, 1844, p. 29.

4. Eustathe, *ad. Od.* I, 128. Mais l'opinion d'Eustathe, si elle s'accorde assez bien avec le texte, n'est confirmée par aucun monument archéologique; de plus, l'entaille qu'il suppose affaiblirait considérablement la force de résistance des colonnes, qui étaient en bois et avaient à supporter une lourde terrasse d'argile.

5. Gerlach, *l. l.*, p. 513, et Dörwald, *l. l.*, p. 93, qui admettent aussi la colonne cannelée, supposent que les lances étaient assujetties dans les cannelures par des courroies entourant les colonnes.

6. Sur le sens du mot, voir Dörwald, *l. l.*, p. 9-11.

7. D'après Homère, il y avait cent huit prétendants, accompagnés de huit serviteurs (*Od.* XVI, 247-253). Il faut ajouter à ces cent seize personnes Médon, Phémios, Mélanthios, Philoitios, Eumée, Télémaque, Ulysse, sans compter les servantes.

grandeur ne doit pas nous surprendre; bien avant l'époque qui vit naître l'Épopée, l'architecture hellénique savait construire des pièces qui ne devaient pas le céder en étendue au mégaron d'Ulysse : les cinq plus grands μέγαρα découverts en Troade et en Argolide ont une superficie supérieure à cent mètres carrés[1], et, chose curieuse, le plus vaste (203 mètres carrés) est précisément le plus ancien de tous : c'est le mégaron A de la deuxième couche de Troie, de cette « ville brûlée » qui, selon Dörpfeld, remonterait à plus de deux mille ans avant notre ère[2].

Malgré la vaste étendue de ces pièces et la pesanteur de la toiture en terrasse qui les couvrait, les colonnes qui soutenaient la charpente du toit n'étaient qu'en fort petit nombre. A Tirynthe comme à Mycènes, le mégaron de l'habitation des hommes ne comprenait que quatre colonnes disposées en rectangle au centre de la pièce[3]. Puisque quatre colonnes suffisaient à ces immenses salles, inutile, comme l'ont fait la plupart des commentateurs, d'en supposer davantage; et, comme l'*Odyssée* ne nous renseigne ni sur le nombre ni sur la place des colonnes, le mieux est encore de nous référer aux palais mycéniens. Nous admettrons donc pour le mégaron d'Ulysse quatre colonnes formant un rectangle au milieu de la salle; cette disposition s'accorde d'ailleurs fort bien avec les données de l'Épopée, comme nous allons le voir en étudiant le foyer.

Dans l'habitation d'Ulysse, comme dans les autres palais homériques, le mégaron comportait un foyer (ἐσχάρη ou ἱστίη), qui servait à la fois à préparer les aliments, à chauffer et à éclairer la salle. Chez Ulysse, c'est là que les prétendants font rôtir les viandes qu'ils mangent dans la salle même[4], et c'est

1. Voici, par ordre de grandeur, les dimensions de ces μέγαρα :

1° Le mégaron A de la deuxième couche de Troie.	20m00 × 10m15		= 203m²00.
2° Le mégaron B de la sixième couche de Troie. .	15m00 × 11m85		= 177m²75.
3° Le grand mégaron de Mycènes	12m92 × 11m50		= 148m²58.
4° Le grand mégaron de Tirynthe	11m81 × 9m80 en moy.		= 115m²73.
5° Le mégaron A de la sixième couche de Troie. .	11m55 × 9m10		= 105m²10.

2. Pour désigner les différentes couches de Troie et les monuments qu'on y a découverts, nous adoptons la numération de Dörpfeld dans *Troja 1893*.

3. Les μέγαρα de Troie, sauf un qui devait être un temple, ne présentent même pas de traces de colonnes, soit qu'il n'y en ait jamais eu, soit qu'elles aient disparu. (Voir sur cette question Joseph, *l. l.*, p. 32 et 48.)

4. *Od.* XVIII, 44; XX, 123, 250-252.

près de ce foyer que Pénélope et Ulysse viennent causer pendant la nuit[1]. Homère ne nous apprend rien de net sur la place du foyer, et les commentateurs qui l'ont situé au fond de la salle n'ont pu alléguer aucun passage précis. Le mieux est encore de supposer que, dans le mégaron d'Ulysse, comme dans ceux de l'Argolide et de la Troade, le foyer était au milieu de la pièce. « Cette disposition, dit Dörpfeld[2], est très simple et très pratique : le foyer est au milieu de la salle, de tous côtés on peut s'en approcher et s'asseoir, l'hiver, autour de sa flamme. Les quatre colonnes entourant l'âtre sont disposées de telle sorte que l'on peut facilement circuler entre elles et le foyer, et s'asseoir aussi à leur pied. » En supposant ainsi le foyer au centre du rectangle formé par les colonnes, on comprend tout de suite ce que l'Épopée nous dit d'Arété, qui est assise près du feu avec son mari Alkinoos et avec les chefs des Phéaciens, filant la laine, appuyée à une colonne[3]. On peut se représenter les foyers homériques d'après ceux de la Troade ou de l'Argolide; ces foyers préhomériques sont carrés[4] ou circulaires; ceux-ci, conservés en partie dans le mégaron A de Troie et dans les grandes salles de Mycènes et de Tirynthe, étaient composés d'un large gâteau d'argile (3m 30 à 4 mètres de diamètre), qui s'élevait quelque peu au-dessus du sol et qui était parfois orné de peintures.

Avant d'étudier la construction de l'habitation des hommes, nous avons à examiner deux questions fort obscures et fort discutées, celle du λάϊνος οὐδός et celle de l'ὀρσοθύρη.

Le seuil (οὐδός) de la porte qui faisait communiquer le vestibule et le mégaron nous est donné tantôt comme étant en frêne[5], tantôt comme étant en pierre[6]. Comment expliquer une pareille contradiction dans des passages si voisins? Ameis[7] suppose deux seuils différents se faisant suite, celui de bois du côté de la cour, celui de pierre du côté du mégaron. Ger-

1. *Od.* XIX, 55, 100-102, 388-389.
2. Dans Schliemann, *Tirynthe*, 1885, p. 209.
3. *Od.* VI, 305-309.
4. Celui de l'appartement des femmes à Tirynthe et celui de la pièce η à Mycènes.
5. *Od.* XVII, 339-340.
6. *Od.* XVII, 30; XX, 257-259.
7. Ameis, *ad Od.* XVII, 339.

lach[1] voit dans le λάϊνος οὐδός un socle proéminent en pierre, un κρηπίδωμα, qui aurait supporté les murs du mégaron. Lange[2] croit aussi que le seuil proprement dit était en bois; quant au seuil de pierre, ce serait le soubassement sur lequel s'appuieraient les colonnes, élevé comme un large degré tout autour du mégaron; ce serait le même seuil que le μέγας οὐδός où Ulysse se poste au début du chant XXII pour tirer sur les prétendants[3]. Enfin, Dörwald[4], se référant à Tirynthe, où les murs du vestibule étaient formés ou revêtus de bois, voit dans le μέλινος οὐδός le κρηπίδωμα de ces murs de bois; le λάϊνος οὐδός serait alors le seuil même de la salle. Toutes ces opinions sont soutenables : aucune d'elles n'est accompagnée de preuves assez convaincantes pour s'imposer. Cependant il semble bien que le seuil proprement dit du mégaron était en pierre. A Tirynthe les seuils des pièces les plus fréquentées sont en pierre; des seuils de bois eussent été trop vite usés; aussi les réservait-on pour les pièces reculées, où l'on entrait rarement. Il en était de même chez Ulysse. Outre le seuil du mégaron à qui s'applique, à notre sens, l'épithète de λάϊνος[5], celui du gynécée (ou de la porte du fond du mégaron) était en pierre[6]. Si nous mettons à part l'énigmatique μέλινος οὐδός, d'une interprétation controversée, l'unique seuil de bois que nous rencontrons chez Ulysse se trouve justement dans la partie la plus retirée du palais, dans la chambre des trésors[7].

Quant à l'ὀρσοθύρη[8] qui, selon Homère, s'ouvrait dans le mur de la grande salle (εὐδμήτῳ ἐνὶ τοίχῳ), les commentateurs anciens[9]

1. Gerlach, *l. l.*, p. 513. Rappelons que, dans les palais mycéniens, les murs en briques crues reposent souvent sur un soubassement en pierre destiné à les protéger contre l'humidité de la terre.

2. Lange, *l. l.*, p. 37.

3. Les palais mycéniens ne présentent pas d'exemple d'un soubassement « supportant les colonnes », mais on pourrait, à la rigueur, admettre comme à Mycènes une sorte de trottoir de pierre longeant les murs du mégaron, mais ne portant pas les colonnes; ce trottoir serait le λάϊνος οὐδός.

4. Dörwald, *l. l.*, p. 91.

5. *Od.* XVI, 30, et XX, 258.

6. *Od.* XXIII, 88.

7. *Od.* XXI, 43. Ailleurs, partout où l'Épopée indique la matière des seuils, elle ne parle que de seuils de pierre : *Il.* IX, 404; *Od.* VIII, 80, et XVI, 41.

8. *Od.* XXII, 126-138, 332-335.

9. En particulier, le scholiaste V, *ad Od.* XXII, 126; Eustathe, *ad Od.* XXII, 126; Suidas, *Lex.* s. v. Ὀρσοθύρη; Apion, *Lex.* 122, 13; Hésychios, *Lex.* s. v. Ὀρσοθύρα.

sont d'accord pour y voir une manière de porte percée à une certaine hauteur dans le mur de la salle et accessible par un escalier ou par une échelle mobile; cette porte, ajoute Homère, conduisait dans la λαύρη[1]. Pourquoi cette issue était-elle surélevée? On ne sait. Selon Holwerda[2], deux hypothèses sont possibles : ou bien sur le sol inégal de l'acropole d'Ithaque la λαύρη se trouvait plus élevée que le mégaron, ou bien cette porte n'avait été faite qu'après la construction du mégaron, et l'on avait trouvé plus facile de la percer dans la brique crue qui formait la partie supérieure des murs, que dans la pierre qui en constituait la partie inférieure. Le but de cette ouverture était probablement d'établir une communication directe entre le mégaron et la λαύρη. Mais en quel endroit du mégaron se trouvait l'*orsothyré?* On s'accorde à la placer dans un des murs latéraux du mégaron. Mais elle n'était pas ménagée vers le fond de la salle, comme on le prétend généralement en s'appuyant sur un passage du XXIIe chant de l'*Odyssée*[3]. Mélanthios, allant à la chambre des armes, sort évidemment du mégaron par une issue située vers le fond de la salle, du côté opposé au seuil où sont postés Ulysse et les siens. Presque tous les commentateurs sont d'avis qu'il passe par l'*orsothyré,* qui serait ainsi au fond de la pièce. Cette théorie nous paraît inadmissible. Mélanthios, en effet, ne peut pas gagner l'*orsothyré* puisqu'elle est gardée par Eumée[4]; il sort, en réalité, par une porte de fond qui, comme on le verra plus loin, est ouverte pendant le massacre des prétendants; puisque Eumée garde l'*orsothyré* en se tenant à côté d'elle, à l'intérieur de la salle[5], il faut évidemment que

1. La λαύρη, mot qui signifie « passage étroit » (*Schol. V et Q, Dindorf, ad Od.* XXII, 128 : στενὴ ὁδός; Hesychios, *Lex.* s. v. Λαύρη ῥύμη στενή), était sans doute une ruelle comprise entre l'habitation des hommes et le mur d'enceinte ou d'autres bâtiments du palais; elle débouchait dans la cour (*Od.* XXII, 132-138, 332-335).

2. Holwerda, dans *Mnemosyne,* XV, (1887), p. 301.

3. *Od.* XXII, 126-179.

4. *Od.* XXII, 128-129.

5. On a soutenu qu'Eumée gardait non pas l'ὀρσοθύρη, mais les passages qui conduisaient de celle-ci dans la cour; on a eu tort, car les vers 157 et 163 montrent qu'Eumée n'avait pas quitté le mégaron. Quand Phémios, à la fin du massacre (*Od.* XXII, 330-339), se tient près de l'ὀρσοθύρη et songe à s'enfuir par là, Eumée a évidemment dû quitter son poste pour se joindre à ses compagnons et poursuivre avec eux les prétendants à travers la salle (*Od.* XXII, 307-309).

le poste occupé par lui se trouve non pas vers le fond du mégaron où sont massés les prétendants, mais non loin de la porte d'entrée, à proximité d'Ulysse et des siens.

2° *Construction.* — Pour étudier la construction de l'habitation des hommes, nous passerons successivement en revue le sol, les murs, les antes et les colonnes, la décoration, la toiture, l'éclairage et les portes. Naturellement, on retrouvait dans les autres appartements nombre de détails de construction que présentait l'habitation des hommes; mais comme celle-ci était la partie la plus belle du palais et celle qui nous est le mieux connue, c'est d'après elle qu'il est naturel d'étudier la construction de l'époque homérique.

a) *Sol.* — A Tirynthe comme à Mycènes, le sol de l'habitation des hommes était formé d'un pavement calcaire orné parfois d'un quadrillage rouge et bleu. Si Homère avait connu de pareils parquets, il n'aurait pas manqué de s'en inspirer dans ses descriptions ou tout au moins d'indiquer cette décoration par une épithète, ποικίλος, par exemple. Bien plus, il semble s'être représenté le sol du mégaron comme simplement formé d'une argile soigneusement pilonnée[1], sans être cependant d'une très grande solidité[2]. Enfin, lorsque Télémaque, Philoitios et Eumée veulent, après le massacre des prétendants, nettoyer le sol couvert de sang, ils se servent de racloirs[3], ce qui montre bien que l'aire de la salle n'était pas bétonnée; si elle l'eût été, il aurait fallu procéder à un lavage à grande eau et non à un grattage qui n'eût point enlevé les taches de sang; en réalité, Télémaque et ses compagnons raclent la croûte supérieure de la terre imprégnée de sang, et ils n'ont qu'à pousser dehors ces balayures.

b) *Murs.* — Il ne faut pas s'étonner que l'Épopée ne nous dise presque rien sur les matériaux des murs, car, les murailles étant couvertes d'un crépi, les matériaux n'étaient pas apparents. Nous sommes donc réduits à nous représenter les murs

1. *Od.* XXIII, 46 : Κραταίπεδον οὖδας.
2. C'est ce qui ressort du passage de l'*Odyssée* XXI, 120-122, où Télémaque fait des trous dans le mégaron pour y enfoncer les douze haches qui doivent servir à l'épreuve de l'arc. Voir là-dessus W. Helbig, *L'Épopée homérique*, 1894, p. 145.
3. *Od.* XXII, 454-456.

homériques d'après ceux de la période mycénienne. Ces derniers peuvent se diviser en trois classes : 1° les murs de brique crue, avec chaînage de poutres transversales et longitudinales, destinées à en augmenter la cohésion; le bas de ces murs était souvent formé d'un soubassement de moellons destiné à les préserver de l'humidité; 2° les murs de pierre avec chaînage de poutres; 3° les murs de pierre taillée, sans chaînage. Il est difficile de retrouver à coup sûr dans l'Épopée ces trois sortes d'appareils. Cependant, le rempart construit par les Achéens campés devant Troie[1] paraît bien avoir été un mur de la deuxième classe, et c'est à la troisième qu'appartenaient, selon toute apparence, les palais de Priam[2] et de Circé[3], ainsi que la chambre nuptiale d'Ulysse[4]. Quoique l'Épopée ne nous parle pas de murs de la première espèce, ils étaient employés si universellement pendant la période préhomérique qu'on peut en supposer l'usage dans les constructions contemporaines de l'Épopée.

c) *Antes et colonnes.* — Dans les bâtiments mycéniens, partout où une muraille se terminait par trois côtés libres (par exemple dans les jours de porte et dans les têtes de mur des portiques), on la protégeait contre les intempéries et les chocs par une ante de bois formée de madriers juxtaposés reposant sur un socle de pierre; l'Épopée ne nous dit nulle part si l'on employait les antes à l'époque homérique.

Les aèdes se contentent de dire que les colonnes de leur temps étaient hautes[5], sans nous donner d'autres détails. Ici encore il nous faut prendre l'archéologie pour guide et nous représenter les colonnes homériques d'après celles de la période mycénienne. Ces dernières, à Troie comme à Théra, à Mycènes comme à Tirynthe, étaient en bois avec une base de pierre. La base, destinée à soustraire le bas du fût à l'action de l'humidité de la terre, était formée d'un bloc de pierre irré-

1. *Il.* XII, 28-29.
2. *Il.* VI, 244, 248.
3. *Od.* X, 210-211.
4. *Od.* XXIII, 192-193.
5. Κίονα μακρήν ou μακρόν : *Od.* I, 127; VIII, 66, 473; XVII, 29; XXIII, 90. Κίονες ὑψόσ' ἔχοντες : *Od.* XIX, 38. Κίονα ὑψηλήν : *Od.* XXII, 176, 193.

gulier dont la surface supérieure était aplanie au ras du sol; le bas du fût venait s'appliquer sur cette surface ou sur un disque sculpté dans le bloc[1]. Quant au fût lui-même, en bois cannelé, garni probablement d'appliques de métal et peut-être peint, il était surmonté d'un chapiteau de même matière. La colonne mycénienne, à la différence des colonnes classiques, s'amincissait vers le bas, forme qui rappelait son origine, le pieu de bois, pointu par le bas et enfoncé dans la terre, qui soutenait la hutte primitive; ce fût, comme tous ceux de bois, était de plus très élancé, car on a calculé que le rapport de son module avec sa hauteur devait varier entre $\frac{1}{7}$ et $\frac{1}{10}$. Telle était la colonne mycénienne, et l'on peut supposer que celle de l'époque homérique s'en rapprochait sensiblement.

d) *Décoration.* — Nous avons déjà vu que, dans les palais homériques, le sol des salles était simplement une aire d'argile battue, au lieu d'être bétonné et peint comme à Tirynthe et à Mycènes. De même, les peintures qui ornaient les murs mycéniens n'ont pas dû être connues des aèdes homériques, car ceux-ci n'auraient pas manqué d'y faire allusion et d'attribuer une décoration de ce genre aux demeures des dieux ou au palais idéal du roi des Phéaciens. Les épithètes qu'Homère donne aux appartements ou aux murs[2] ne s'appliqueraient guère à des parois couvertes d'ornements : elles attestent simplement l'éclat des murailles. Il faut songer sans doute à une décoration monochrome, à un crépi de chaux appliqué, comme dans les palais mycéniens, sur l'enduit d'argile qui recouvre les moellons ou les briques des murs. D'autre part, l'époque homérique a-t-elle connu les placages en bois ou en métal qui garnissaient çà et là les demeures royales de la période mycénienne? Quand l'Épopée nous dit que le palais de Poseidon était d'or[3] et celui d'Héphaistos d'airain[4], que dans le mégaron d'Alkinoos les murs étaient d'airain, les portes d'or,

1. Ce disque, d'ordinaire élevé de 3 centimètres seulement au-dessus de la surface de la pierre, atteint par extraordinaire 28 centimètres de haut dans une colonne trouvée dans la sixième couche de Troie.

2. *Od.* XVI, 449, etc. : Ὑπερώϊα σιγαλόεντα; XX, 121, etc. : Ἐνώπια παμφανόωντα.

3. *Il.* XIII, 21-22.

4. *Il.* XVIII, 369-371.

les montants et le linteau d'argent, le seuil d'airain et la frise de kyanos[1], cette riche décoration est peut-être simplement un rêve de poète, mais elle fait peut-être aussi allusion à des appliques d'or, d'argent, d'airain et de verre bleu, fixées sur les murs et les portes. Mais ces magnifiques revêtements ne se trouvent chez Homère que dans les demeures idéales d'Alkinoos ou des dieux; il semble donc que ce genre de décoration n'ait pas été communément employé dans les palais homériques, et peut-être même les aèdes ne le connaissaient-ils que par des traditions remontant à la période mycénienne, ou encore par les descriptions merveilleuses que les marchands sidoniens pouvaient leur faire des palais phéniciens, égyptiens ou assyriens.

e) *Toiture.* — L'époque homérique a connu deux genres de toitures, le comble en dos d'âne et la terrasse. C'est à un toit du premier genre que fait allusion l'Épopée quand elle compare deux lutteurs à des chevrons qui s'appuient l'un contre l'autre pour former le faîte d'une maison[2]. Mais les combles en dos d'âne ne pouvaient être alors employés que pour de petites constructions. Les tuiles de terre cuite n'étant pas encore connues en Grèce, il fallait pour ces toits employer le chaume, qui doit toujours présenter une pente très raide afin que l'eau des pluies puisse glisser rapidement jusqu'à terre. Cette disposition, facile à réaliser dans une petite bâtisse, était impossible quand il s'agissait de couvrir les vastes palais des rois; en effet, il aurait fallu, pour que le lit de chaume conservât une pente très accusée, élever son faîte à une hauteur excessive. Pour cette raison et pour d'autres encore[3], un autre genre de toiture était nécessaire, la terrasse. Celle-ci, d'un usage général pendant la période mycénienne, comme encore aujourd'hui dans tout l'Orient, était aussi employée à l'époque homérique. En effet, nous voyons dans l'*Odyssée*[4] Elpénor

1. *Od.* VII, 86-90.
2. *Il.* XXIII, 711-713; cf. *schol. B.* [M. Perrot, *Histoire de l'Art*, VII, p. 97, n° 1, croit à tort, nous semble-t-il, que dans le passage cité il s'agit d'un « chapeau en charpente qu'on aurait dressé au-dessus du trou percé dans le plafond pour laisser passer la fumée ».]
3. Voir Perrot et Chipiez, *Hist. de l'Art*, VI, 1894, p. 681.
4. *Od.* X, 552-559.

dormir au frais sur le toit du palais de Circé; réveillé en sursaut au lever du soleil, il oublie de descendre par l'escalier et il se tue en tombant du toit : cette aventure, impossible avec un comble à pente raide, s'explique très bien avec une terrasse, et l'emploi général des toits plats pendant toute l'antiquité, joint aux raisons mentionnées plus haut, nous autorise à penser que les palais homériques étaient d'habitude couverts de terrasses.

L'Épopée nous donne peu d'indications sur la charpente qui soutenait les terrasses. L'ensemble de cette charpente paraît avoir été désigné à l'époque homérique par le nom de μέλαθρον[1] qui, par son étymologie, indique la teinte noire communiquée aux poutres par la fumée du foyer et des torches[2]. Mais pour savoir de quelles parties se composait cette charpente, nous n'avons que quelques passages fort peu explicites où sont mentionnés les δοκοί et les μεσόδμαι[3]. On s'accorde généralement sur le sens du premier terme, qu'on traduit par *poutres*. Celui du second est, au contraire, fort controversé[4]; probablement il désigne également des poutres[5], mais d'une espèce différente. Selon Dörpfeld[6], qui s'autorise des inscriptions d'Éleusis et de l'arsenal de Philon[7], les μεσόδμαι sont les maîtresses poutres reposant sur les colonnes, et les δοκοί les poutrelles soutenues par les premières et supportant elles-mêmes la terrasse d'argile.

1. *Adn. ad Etym. Magn.*, éd. Kulenkamp, p. 960 : Μέλαθρον ἡ ὀροφή, ἀπὸ τοῦ μελαίνεσθαι ὑπὸ τοῦ καπνοῦ; *Schol. Q ad Od.* XXII, 239. Cf. *Od.* VIII, 279; XI, 278; XIX, 544; XXII, 239-240, 297-298. Comparer l'expression μέλαθρον ὑπελθεῖν (*Od.* XVIII, 150) et le latin *tectum subire*; ce sens de *tectum* explique fort bien que le mot μέλαθρον ait pu désigner plus tard la *maison*, ce qui se comprendrait moins si, comme on l'a prétendu, il avait signifié d'abord *architrave*, *maîtresse poutre*, etc.

2. C'est ce que rappelle aussi l'épithète αἰθαλόεν : *Il.* II, 414; cf. *Od.* XXII, 239.

3. *Od.* XIX, 37-38; XX, 354; XXII, 176, 193.

4. Dans les μεσόδμαι, certains commentateurs anciens (*Schol. B, H et Q ad Od.* XIX, 37) voient les intervalles entre les colonnes ou bien encore entre les δοκοί; Ameis-Hentze (*ad Od.* XIX, 37), Autenrieth (*Hom. Vörterb.*, p. 182) et Gerlach (*l. l.*, p. 512) des espèces de niches formées par les soubassements des colonnes et les murs latéraux de la salle; Rumpf (*De aed. hom.*, II, p. 37 sqq.) et Winckler (*Die Wohnhäuser der Hell.*, p. 31 sqq.) des soupentes ménagées à une certaine hauteur au-dessus du sol entre et derrière les colonnes.

5. Döderlein, *Hom. Gloss.*, p. 233. Cf. Hippocrate, Περὶ ἄρθρων, 4, p. 288, éd. Littré. Galien, *Lex.*, éd. Franz, p. 522, et dans son commentaire sur Hippocrate, 18, 1, éd. Kühn, p. 738.

6. Dans Schliemann, *Tirynthe*, p. 207.

7. Voir Ἐφημ. ἀρχ., 1883, p. 3; E. Fabricius, dans l'*Hermes*, 1882, p. 551; W. Dörpfeld, dans les *Athen. Mittheil.*, 1883, p. 147 sqq. et dans l'*Hermes*, 1884, p. 149 sqq.

f) *Éclairage.* — Nous ne pouvons formuler que des hypothèses sur la façon dont le mégaron était éclairé. L'Épopée se contente de lui donner l'épithète de *sombre*[1]. Vaguement illuminé, en effet, par les flammes du foyer qui restait allumé toute la journée[2], le mégaron, très vaste comme on l'a vu, recevait une lumière insuffisante par les portes[3] et par les intervalles laissés entre les têtes des poutres et le faîte des murs sur lesquels elles s'appuyaient. De plus, il devait y avoir une autre ouverture ménagée au centre de la toiture pour le passage de la fumée qui s'échappait du foyer; un simple trou carré percé dans le toit aurait permis aux pluies d'éteindre le feu et d'inonder la salle; aussi a-t-on supposé que, pour éviter cet inconvénient, les contemporains d'Homère employaient le mode basilical : la partie centrale de la toiture, celle qui couvrait l'espace rectangulaire compris entre les quatre colonnes, aurait été surélevée de manière à former une sorte de lanterne; dans les parois verticales de celle-ci on aurait pratiqué des ouvertures pour laisser sortir la fumée et entrer la lumière. Cette solution est possible en principe; cependant, si l'on songe que les colonnes de ces palais, sveltes et en bois, déjà bien chargées par le fardeau de la double terrasse, auraient eu encore à supporter un mur[4], on sera tout disposé à se rallier à l'hypothèse de Joseph[5]. Ce savant admet la surélévation du centre de la toiture, mais il supprime les parois verticales de la lanterne : les poutres soutenant la terrasse de la lanterne, au lieu de reposer sur des parois verticales, s'appuyaient sur la terrasse même qui couvrait le reste du mégaron; c'est donc par les intervalles

1. Μέγαρα σκιόεντα : *Od.* I, 365, etc.

2. Pendant la nuit, on allumait des torches (δαΐδες : *Od.* I, 428, 434; II, 105; VII, 101; XVIII, 310; XIX, 48; XXIII, 290; XXIV, 140) et des pots à feu (λαμπτῆρες : *Od.* XVIII, 306-309, 343; XIX, 63-64).

3. A cet effet, on devait laisser d'ordinaire les portes du mégaron ouvertes. Lorsqu'un personnage entre dans le mégaron ou en sort, Homère ne dit jamais qu'il ouvre ou pousse une porte, ce qu'il ne manque pas de rapporter avec soin quand il s'agit d'autres salles dont la petitesse nécessitait moins d'éclairage, ou qui, moins souvent visitées ou contenant des choses précieuses, étaient soigneusement fermées à clef.

4. Le mur formant les parois de la lanterne.

5. Joseph, *l. l.*, p. 72-73.

laissés entre les poutres supportant la terrasse de la lanterne que seraient passées la fumée et la lumière.

Quant aux autres salles, elles devaient être éclairées seulement par les portes et par les vides compris entre le haut des murs et les têtes des poutres soutenant leur toiture[1].

g) *Portes*[2]. — Comme à Tirynthe, les seuils (οὐδοί) étaient en pierre ou en bois[3], et les montants (σταθμοί) en bois[4]; les seuils et les montants, ainsi que les linteaux (ὑπερθύρια), recevaient parfois des appliques métalliques[5]; les battants (θύραι), au nombre de un ou de deux, se composaient de planches ou de madriers (σανίδες) polis et solidement liés ensemble[6]; chaque vantail tournait sur deux gonds (θαιροί) analogues probablement à ceux des palais mycéniens[7], et il était muni d'un anneau de métal qui servait à le tirer à soi[8]. Les portes se fermaient de l'extérieur au moyen de serrures peu connues[9] et de l'intérieur au moyen de verrous ou de traverses[10] qui, sans doute, s'engageaient par leurs extrémités dans les piliers, comme l'énorme barre de bois qui fermait la grande porte de la citadelle supérieure de Tirynthe.

V. L'habitation des femmes, l'étage supérieur et les dépendances.

Derrière l'habitation des hommes s'étendait la partie intime du palais, composée de plusieurs bâtiments : l'habitation des

1. L'Épopée ne parle pas de fenêtres. Cependant ce mode d'éclairage pouvait fort bien n'être pas inconnu des Grecs d'Homère, car il était déjà employé dès la période mycénienne. On croit bien, en effet, reconnaître des fenêtres sur un fragment de vase d'argent trouvé à Mycènes (Ἐφημ. ἀρχ., 1891, pl. II, 2); il y avait aussi plusieurs fenêtres dans une maison préhomérique exhumée à Thérasia.

2. Une porte d'habitation s'appelle chez Homère θύρη ou θύραι; dans l'Épopée, le pluriel indique proprement une porte à deux battants, et ce sens s'est même conservé jusqu'à l'époque classique : ainsi la porte à deux battants de la cella du Parthénon (*C. I. A.*, II, 708).

3. Pierre : *Od.* VIII, 80, etc. Bois : *Od.* XXI, 43. Sur *Od.* XVII, 339 voir p. 109-110.

4. Cyprès : *Od.* XVII, 340.

5. Airain : *Il.* VIII, 15 et *Od.* VII, 83, 89; argent : *Od.* VII, 89, 90.

6. Ἐύξεσται : *Od.* XXI, 137; κολληταί : *Od.* XXI, 137; πυκινῶς ἀραρυῖαι : *Od.* XXII, 128, et XXIII, 42.

7. Voir la description d'un de ces gonds dans Schliemann, *Tirynthe*, 1885, p. 263.

8. *Od.* I, 441-442; VII, 90. Cf. *Schol. Q, E et V.*

9. Voir les systèmes de serrures proposés par Winckler, *Die Wohnh. der Hell.*, 1868, p. 42, et par Protodicos, *l. l.*, p. 64-67.

10. *Il.* XII, 455-456; XXIV, 453-456. *Od.* XXI, 240-241.

femmes (le gynécée de l'époque classique), surmontée d'un étage, et les dépendances, chambres à coucher, pièces de débarras et de provisions.

1° *L'habitation des femmes.* — Dans la demeure d'Ulysse, l'appartement où les femmes filent et tissent sous la surveillance de leur maîtresse se trouve sur les derrières de l'habitation[1], comme dans le palais mycénien et dans la maison riche de l'époque classique. Mais, d'ordinaire, dans celle-ci, l'habitation des femmes, située immédiatement derrière celle des hommes, communiquait directement avec elle, et toutes deux étaient réunies en un seul corps de logis; dans le palais mycénien, au contraire, le gynécée, quoique toujours éloigné de la partie publique de la maison, était latéral à l'habitation des hommes, et, formant un bâtiment séparé et distinct, n'avait avec elle aucune communication directe. La demeure d'Ulysse présentait-elle la première ou la seconde de ces deux dispositions, ou bien une disposition intermédiaire? C'est ce que nous allons essayer de déterminer.

Dörwald[2] prétend que l'habitation des hommes et celle des femmes, exactement comme à Tirynthe, formaient deux bâtiments parallèles, distincts l'un de l'autre, sans communication directe et sans autres portes que la porte d'entrée de chacun d'eux; par suite, lorsque Pénélope, venant de l'étage supérieur ou du gynécée, se rend dans le mégaron[3], elle passerait par la porte d'entrée de la grande salle, par celle qui faisait communiquer le vestibule et le mégaron.

En somme, dans cette hypothèse, il faut admettre deux choses : d'abord, que la porte du gynécée était, comme à Tirynthe, située assez loin du mégaron, et, ensuite, qu'aucune porte, également comme à Tirynthe, n'existait au fond du mégaron. Or ces deux suppositions sont, croyons-nous, incompatibles avec les données de l'Épopée.

1. Puchstein (*Wochensch. für klass. Phil.*, 1891, p. 419 sqq., et *Arch. Anzeiger*, 1891, p. 42 sqq.) a soutenu qu'il n'y avait pas d'habitation des femmes dans le palais d'Ulysse; nous ne nous arrêterons pas à cette thèse, car elle a été suffisamment réfutée par Dörwald (*l. l.*, p. 97-98).
2. Dörwald, *l. l.*, p. 98-99.
3. *Od.* I, 328-336; XVI, 413-417; XVIII, 204-214; XXI, 57-67.

Il résulte, en effet, de deux passages de l'*Odyssée* que l'habitation des hommes et celle des femmes étaient en communication assez directe pour que de l'une de ces salles on pût voir et entendre ce qui se passait dans l'autre : c'est ainsi que Pénélope, assise dans le gynécée, « entend, dit Homère, tout ce qu'on dit dans le mégaron[1], » qu'elle perçoit le bruit du coup reçu par Ulysse et qu'elle voit l'agresseur[2]. Ces deux passages infirment l'opinion de Dörwald, qui en est réduit à les déclarer obscurs, mal compris ou interpolés.

Quand il prétend qu'il n'y avait aucune porte au fond du mégaron, il est également en contradiction avec l'Épopée. En effet, quand Mélanthios, pendant le massacre des prétendants, sort du mégaron, il faut qu'il s'échappe par une porte du fond[3] : la porte d'entrée est occupée par Ulysse, Télémaque et Philoitios, debout en armes sur le seuil[4]; l'*orsothyré* est gardée par Eumée[5]; il y a donc une troisième issue, et elle se trouve au fond de la salle, car Ulysse et les siens, placés à l'extrémité opposée, ne voient pas Mélanthios passer par cette issue quand il la franchit pour la première fois[6], et c'est seulement en surveillant avec attention le traître qu'ils l'aperçoivent enfin sortant de nouveau par cette porte[7].

Il y avait donc au fond du mégaron une issue par où l'on se rendait dans l'habitation des femmes. Mais cette porte donnait-elle, comme dans la maison grecque classique, *directement* dans le gynécée, de telle sorte que l'habitation des hommes et celle des femmes, réunies sous un même toit, auraient formé comme deux pièces contiguës d'un même bâtiment? Il semble tout naturel de se prononcer pour l'affirmative, et cette opinion, devant laquelle tombent toutes les objections que nous avons faites à l'hypothèse de Dörwald, a été adoptée à peu près unanimement par les commentateurs d'Homère.

1. *Od.* XX, 387-389.
2. *Od.* XVII, 492-506.
3. *Od.* XXII, 126-179.
4. *Od.* XXII, 115-125.
5. *Od.* XXII, 129-130.
6. *Od.* XXII, 142-146.
7. *Od.* XXII, 151-166.

Mais un fait précis, tiré de l'Épopée même, nous paraît en contradiction avec cette opinion courante. Il est dit, en effet, au chant XXI, qu'Eurycleia, sur l'ordre d'Eumée, ferme à clef, pour empêcher les servantes de savoir ce qui va se passer dans le mégaron, une porte appelée μεγάροιο θύρας, θύρας μεγάρων et θύρην[1]. Si l'on adoptait la théorie courante, cette porte serait celle qui, percée au fond du mégaron, aurait donné *directement* dans l'appartement des femmes. Or, cela n'est pas admissible pour trois raisons.

1° Si c'est cette porte qu'Eurycleia a fermée à clef, les prétendants qui remplissent le mégaron ne peuvent manquer d'y être attentifs et de trouver la chose étrange, car, ainsi qu'on l'a vu, les portes du mégaron restent d'ordinaire ouvertes.

2° Si la porte dont il s'agit est celle du fond du mégaron, Eurycleia, quand elle l'ouvre après le massacre des prétendants, doit apercevoir tout de suite Ulysse debout dans la salle au milieu des cadavres. Au contraire, Homère nous la montre ouvrant la porte en question, puis se mettant en marche, suivant Télémaque et arrivant, enfin, en vue d'Ulysse[2]. La porte qu'elle venait d'ouvrir était donc à quelque distance de celle qui se trouvait au fond du mégaron.

3° Enfin, la porte qu'Eurycleia ferme avant le massacre des prétendants et qu'elle ouvre après leur mort ne peut pas être celle du fond du mégaron, car cette dernière est ouverte pendant le massacre même : c'est, en effet, par cette porte que sort Mélanthios, pour aller dans la chambre des armes[3].

En réalité, la porte fermée par Eurycleia était celle de

1. *Od.* XXI, 382, 387; XXII, 394, 399. Rappelons encore une fois que *mégaron* signifie proprement *salle* et désigne toute pièce en général.

2. *Od.* XXII, 399-401.

3. On s'étonnera peut-être que les prétendants n'aient pas songé, pour échapper aux coups d'Ulysse, à sortir du mégaron par la porte du fond. Mais ils n'auraient pu gagner l'extérieur que par la lauré, et Mélanthios estimait désastreuse une fuite par cette issue (*Od.* XXII, 135-138); et, en effet, aucun des prétendants ne songe à suivre Mélanthios quand il sort par la porte du fond de la salle. Quant à admettre que Mélanthios passe par une seconde *orsothyré*, il n'y faut pas songer. A chaque fois qu'il est question de l'*orsothyré*, le texte implique nettement qu'il n'y en a qu'une seule : *Od.* XXII, 126 et 132. [M. Perrot, *Hist. de l'Art*, VII, p. 93-94, prétend que Mélanthios passe du mégaron dans le gynécée par des espèces de fenêtres qui auraient fait communiquer *directement* ces deux pièces. Ces fenêtres seraient les ῥῶγες de l'*Od.* XXII, 143. Mais, outre qu'il n'est pas sûr que le mot ῥῶγες ait ce sens (voir p. 125,

l'appartement des femmes. Cette issue, la seule du gynécée, une fois close, les femmes qui travaillaient dans cet appartement[1] s'y trouvaient enfermées et ne pouvaient pas en sortir pour savoir ce qui se passait dans le mégaron[2]; inutile pour cela de fermer la porte postérieure de la grande salle : on pouvait sans inconvénient la laisser ouverte.

Ainsi, contrairement à la théorie de Dörwald, il y avait une porte au fond du mégaron, et, contrairement à l'opinion courante, cette porte ne donnait pas directement dans le gynécée. Le problème à résoudre se réduit donc à trouver une disposition de bâtiments où l'habitation des femmes ne soit pas contiguë à celle des hommes, mais en soit pourtant assez proche pour que depuis le gynécée on puisse voir et entendre tout ce qui se passe dans le mégaron. Voici ce que nous proposons.

Le gynécée était un bâtiment isolé de celui des hommes, comme à Troie et à Tirynthe; mais, au lieu de lui être latéral, il était situé derrière lui, et son entrée s'ouvrait juste en face, et à peu de distance, de la porte percée dans le fond du mégaron. Dès lors, tout s'explique aisément. Pénélope, du seuil du gynécée, peut très bien voir l'intérieur du mégaron dont la porte postérieure s'ouvre en face et à quelques pas d'elle, ce qui serait impossible dans la théorie de Dörwald; d'autre part, pendant le massacre des prétendants, il suffit de fermer la porte du gynécée pour empêcher les femmes d'en sortir afin d'épier ce qui se passe dans le mégaron, et Mélanthios peut sortir de la grande salle par la porte du fond

n. 1), l'hypothèse de M. Perrot se heurte à une autre difficulté. Si Mélanthios, sortant du mégaron par ces fenêtres, était passé dans le gynécée contigu, selon M. Perrot, au mégaron, il aurait été vu par les servantes qui y travaillaient (voir la note suivante); or, l'épopée (*Od.* XXIII, 39-44) indique nettement qu'elles n'ont rien su ni vu jusqu'au moment où Eurycleia leur a ouvert la porte. De plus, l'explication de M. Perrot est infirmée par les deux premières objections que nous venons de faire à la théorie courante. Quant à l'emploi du verbe ἀναβαίνω dans l'épisode de Mélanthios (*Od.* XXII, 142 sq. : ἀνέβαινε Μελάνθιος ἐς θαλάμους Ὀδυσῆος ἀνὰ ῥῶγας μεγάροιο), il s'explique très aisément si l'on suppose que, sur l'acropole inégale où sans doute était bâti le palais d'Ulysse, il fallait monter pour aller du mégaron aux θάλαμοι.]

1. Au moment où commence le carnage, les femmes sont en train de travailler dans le gynécée (*Od.* XXI, 350-352, 380-385), il fait encore jour, et c'est le moment d'apprêter le repas du soir (*Od.* XXI, 428-430).

2. *Od.* XXI, 382-385; XXIII, 39-44.

restée ouverte, ce qui ne pourrait pas s'expliquer si l'on acceptait l'opinion courante.

Si nous nous sommes arrêté si longtemps à bien définir les rapports du mégaron et du gynécée, ce n'est pas tant pour éclaircir un passage obscur de l'Épopée que pour élucider une question assez importante dans l'histoire de l'architecture grecque : on savait déjà par les fouilles que le palais de la période mycénienne, au lieu de se présenter sous la forme d'un seul édifice composé de plusieurs pièces, se composait d'un certain nombre de bâtiments absolument distincts et séparés les uns des autres; les conclusions de notre discussion nous amènent à admettre qu'il en était de même à l'époque homérique, et que les architectes contemporains de l'Épopée ne savaient pas encore réunir sous un même toit, en un tout plein d'unité, un ensemble de constructions tant soit peu complexe.

En ce qui concerne la disposition intérieure du gynécée, on ignore s'il était composé d'une seule pièce, ou bien, comme à Tirynthe, d'une grande salle précédée d'un vestibule[1]. Il devait, en tout cas, comprendre une salle assez vaste pour qu'un grand nombre de servantes pussent y travailler[2], et très probablement cette grande pièce, comme celle de Tirynthe, avait en son milieu un foyer pour la réchauffer; l'Épopée ne dit nulle part si la toiture de cette salle était ou non soutenue par des colonnes[3].

2° *L'étage supérieur.* — Dans les palais de la période mycénienne certains bâtiments devaient être surmontés d'un étage. A Mycènes, en effet, on a trouvé encore en place trois marches de pierre qui constituaient la partie inférieure d'un escalier de bois conduisant à un étage supérieur, et Dörpfeld croit qu'il y avait aussi un escalier dans un local avoisinant le gynécée du palais de Tirynthe. L'Épopée ne

1. L'emploi du pluriel dans les mots qui désignent le gynécée (*Od.* XIX, 16, 30; XXI, 387; XXII, 399; XXIII, 41) ne prouve rien, étant données les habitudes du style homérique.

2. Il y avait dans le palais d'Ulysse cinquante servantes (*Od.* XXII, 421-423), dont douze étaient occupées à tourner les meules (*Od.* XX, 107-108).

3. A Tirynthe, le gynécée ne comprenait pas de colonnes.

mentionne un étage que dans trois palais : ceux d'Actor[1], de Phylas[2] et d'Ulysse.

On admet généralement que l'étage supérieur de la demeure d'Ulysse se trouvait au-dessus de l'habitation des femmes dont il était une sorte d'annexe. Un escalier y conduisait[3]. Cet étage supérieur (ὑπερώϊον ou ὑπερῷον), richement décoré comme l'indique l'épithète σιγαλόεις[4], est souvent mentionné dans l'*Odyssée;* on voit bien des fois Pénélope en descendre pour se rendre dans le mégaron[5], ou bien y monter pour pleurer son mari absent et pour dormir[6], car depuis le départ d'Ulysse pour Troie Pénélope dort à l'étage supérieur[7] et non pas, comme jadis, dans la chambre nuptiale. De plus, peu soucieuse de rester dans l'appartement des femmes, car elle se trouvait là trop près des prétendants dont elle redoutait la grossièreté, Pénélope se tient d'ordinaire à l'étage supérieur et y passe le temps à tisser de la toile[8] en compagnie d'une partie de ses servantes[9]; les autres devaient sans doute rester au rez-de-chaussée pour y travailler sous la surveillance d'Eurycleia, à qui cette charge était confiée[10].

3° *Les dépendances.* — Quand on jette les yeux sur un plan du palais de Tirynthe, on voit autour de l'habitation des hommes et de celle des femmes un grand nombre de pièces entre lesquelles sont ménagés des couloirs et des cours; ces pièces sont des chambres à coucher ou des salles de

1. *Il.* II, 513-515.
2. *Il.* XVI, 184-185.
3. *Od.* I, 330; XXI, 5.
4. *Od.* XVI, 449.
5. *Od.* XVIII, 206-207; XXIII, 85.
6. *Od.* I, 362-364; IV, 760; XVII, 449-451; XVIII, 302-303; XIX, 600-601; XX, 58.
7. *Od.* II, 357-358; IV, 787-788; XVII, 101-102. Pendant le massacre des prétendants, Pénélope dort à l'étage supérieur (*Od.* XXI, 356-358; XXII, 428-429; XXIII, 1-6).
8. *Od.* XV, 515-517.
9. Lorsqu'en effet Pénélope descend de l'étage supérieur, elle est toujours accompagnée de quelques servantes; de même, quand elle y monte, des servantes s'y rendent avec elle. — C'est en tissant ainsi à l'étage supérieur qu'elle entend Phémios chanter dans la grande salle le retour des Achéens partis pour Troie; elle descend avec deux de ses femmes et se rend dans le mégaron pour prier Phémios de cesser de tels chants; mais Télémaque invite sa mère à retourner tisser de la toile et filer de la laine avec ses servantes (*Od.* I, 327-364).
10. *Od.* XXII, 395-396.

débarras. Il en était de même dans la demeure d'Ulysse. On ignore si la partie postérieure de celle-ci comprenait des cours, mais on y trouvait, en tout cas, des couloirs (ῥῶγες) conduisant à diverses chambres (θάλαμοι)[1]. Celles-ci ne devaient pas être aussi nombreuses que dans le palais de Tirynthe à cause de l'importance beaucoup moindre de l'habitation d'Ulysse. L'action de l'*Odyssée* nous conduit dans trois de ces chambres; mais il pouvait très bien y en avoir d'autres. Ces trois chambres sont : la chambre nuptiale, celle des armes et celle des trésors.

La chambre nuptiale d'Ulysse, située apparemment au fond du palais comme chez Nestor, Ménélas et Alkinoos[2], se trouvait au rez-de-chaussée puisque le lit d'Ulysse avait pour base le tronc d'un olivier qui avait poussé à cet endroit[3]. Elle avait été solidement[4] construite en pierre par Ulysse lui-même[5].

La chambre des armes est mentionnée aux chants XIX et XXII de l'*Odyssée*. C'est là qu'Ulysse et Télémaque apportent les armes qui se trouvaient dans le mégaron[6], et c'est là aussi[7] que Télémaque, puis Mélanthios se rendent pour aller y chercher des armes[8]. Cette pièce devait être relativement vaste, car elle contenait un assez grand nombre d'armes[9]; il n'y a donc pas à s'étonner que, en raison de

1. Mélanthios sortant du mégaron par la porte du fond (voir plus haut), passe par ces ῥῶγες en se rendant dans une de ces chambres, celle des armes (*Od.* XXII, 142-143). On a beaucoup discuté, chez les anciens comme chez les modernes, sur le sens de ῥῶγες, dans lesquels on a vu successivement des échelles, des fenêtres, l'ὀρσοθύρη, des couloirs, etc. (Pour plus de détails, voir Rumpf, *De ædibus homericis*, II, p. 47 sqq.) Nous adoptons le sens indiqué par le *Grand Etymologique*, 99, 4 : ῥῶγες :... διόδους. Cette explication s'accorde fort bien avec les données du poème et de l'archéologie; les ῥῶγες μεγάροιο sont donc les couloirs qui contournent le mégaron. Cf. p. 121, n. 3, *in fine*.

2. *Od.* III, 402-403; IV, 304-305; VII, 346-347.

3. *Od.* XXIII, 195-201.

4. *Od.* XXIII, 178, 229.

5. *Od.* XXIII, 192-194.

6. *Od.* XIX, 16-17, 31-43.

7. En effet, Mélanthios dit aux prétendants qu'il va leur chercher des armes dans cette chambre, car il pense qu'Ulysse et Télémaque y ont porté les armes qui se trouvaient auparavant dans le mégaron.

8. *Od.* XXII, 108-112, 142-146, 180-185.

9. Télémaque (*Od.* XXII, 110-111) et Mélanthios (*Od.* XXII, 144-145, 180-185) en tirent vingt lances, dix-sept boucliers, dix-sept casques, et rien ne prouve qu'il n'y eût pas d'autres armes.

cette grandeur, la toiture en fût soutenue par une ou plusieurs colonnes[1].

La chambre des trésors[2] était au fond du palais[3]. C'est dans cette salle que Pénélope se rend au début du chant XXI; de l'appartement des femmes où elle se trouvait, elle monte à l'étage supérieur pour aller chercher la clef de cette chambre, puis elle va prendre dans celle-ci l'arc d'Ulysse; dans cette pièce, nous dit Homère, se trouvaient les trésors d'Ulysse, de l'or, de l'airain, du fer, des coffres pleins de vêtements parfumés[4]. C'est sans doute de la même salle qu'il est question au chant II : Télémaque y va chercher du vin, de la farine, et Homère nous apprend qu'elle contenait encore de l'or, de l'airain, de l'huile et des coffres remplis de vêtements. Très vaste, elle était fermée par une porte solide, et Eurycleia veillait avec soin sur ces richesses[5]. Il est naturel de supposer de pareils trésors dans les autres palais homériques, et en effet, l'Épopée en mentionne de semblables chez Priam, Ménélas et Alkinoos[6].

Mais la partie reculée (μυχός) de l'habitation d'Ulysse comprenait probablement d'autres pièces. Peut-être faut-il chercher là les salles où couchaient les cinquante servantes d'Ulysse, ou du moins une partie d'entre elles[7]; ainsi que les chambres occupées jadis, avant l'expédition des Grecs

1. On admet généralement que la colonne au haut de laquelle Eumée et Philoitios suspendent Mélanthios (*Od.* XXII, 192-193) était la seule de la chambre. L'affirmation est arbitraire : l'article n'étant pas employé par Homère, κίονα peut vouloir dire aussi bien « *une* colonne » (entre plusieurs) que « la colonne ». On a trouvé, dans une maison préhomérique de Thérasia, une chambre dont le toit était soutenu par une seule colonne placée au centre de la pièce.

2. On ne saurait, d'ailleurs, affirmer que cette salle ne fût pas la même que la chambre des armes.

3. Ἔσχατος : *Od.* XXI, 9.

4. *Od.* XXI, 5-14.

5. *Od.* II, 337-355, 379-380. Le mot κατεβήσετο (*Od.* II, 337) indiquerait peut-être que cette chambre était un sous-sol. Cependant, outre que l'humidité aurait pu, dans ce cas, endommager certains des objets, le mot κατεβήσετο peut très bien s'appliquer à une personne qui franchit un seuil élevé. Cf. *Od.* IV, 680, et la note d'Ameis.

6. *Il.* VI, 288-295; XXIV, 191-192, 228-235. *Od.* XV, 99-108; VIII, 438-441.

7. *Od.* XXII, 421. Peut-être quelques-unes d'entre elles couchaient-elles à l'étage supérieur, dans la chambre de Pénélope; c'est ainsi que deux servantes dorment dans la chambre de Nausicaa (*Od.* VI, 18-19). Mais il n'est pas prouvé que l'étage supérieur servît de dortoir aux servantes. Les passages qu'on a allégués (*Od.* I, 362-364 et autres semblables) nous montrent seulement Pénélope montant

contre Troie, par les serviteurs d'Ulysse partis pour Ilion avec le héros[1].

Le palais d'Alkinoos avait pour annexe un jardin qui était à la fois un verger, un potager et une vigne[2]. Les données de l'Épopée ne nous permettent pas d'affirmer qu'il y eût un jardin chez Ulysse[3].

VI. Coup d'œil d'ensemble

Telle était la disposition de la demeure d'Ulysse. Essayons maintenant de rassembler les détails épars dans les pages qui précèdent, et tâchons de nous représenter le spectacle que devait offrir, dans la pensée des aèdes homériques, le palais d'Ulysse à Ithaque.

Une citadelle crénelée, couronnant le sommet d'une haute acropole d'où la vue s'étend sur une île boisée et sur la mer toute voisine; un amas confus de pauvres cabanes d'artisans et de pêcheurs blotties au pied de cette colline, comme nos villes du Moyen-Age à l'ombre de la motte féodale; une petite baie où sèchent des filets et où des barques, tirées sur le rivage, font reluire au soleil leurs coques peintes de couleurs éclatantes : voilà l'aspect général que devaient présenter le palais, la capitale et le port du roi d'Ithaque.

La situation était bien choisie et réunissait le triple avantage que donnent la proximité d'un détroit, le voisinage de la mer et la force de la position. Établis sur la côte ouest, les maîtres de l'île dominaient tout le chenal qui sépare Ithaque de Céphalonie : ils étaient ainsi à même de surveiller

à l'étage supérieur avec des servantes et y pleurant Ulysse jusqu'au moment où elle s'endort. Il ne s'agit pas ici de toutes les servantes, mais seulement de deux qui accompagnent sans cesse Pénélope dans toutes ses démarches. Si elles couchent dans l'appartement de leur maîtresse, ce qui, d'ailleurs, n'est pas démontré, il n'en faut pas conclure que toutes les servantes en fissent autant. Ces dernières devaient avoir leurs dortoirs, soit dans les chambres qui donnaient sur la cour, soit plus probablement au fond du palais.

1. Dans les palais homériques il y avait un nombreux personnel de serviteurs. Voir, par exemple, chez Ménélas (*Od.* IV, 22-43).

2. *Od.* VII, 112-131.

3. On a vu un indice de l'existence d'un jardin dans le passage où il est question de l'olivier autour duquel le héros bâtit sa chambre nuptiale (*Od.* XXIII, 190-192); mais une telle indication est évidemment insuffisante.

cette dernière île, sur laquelle ils avaient étendu leur domination, et de profiter, en outre, de tout le mouvement commercial qui se faisait dans le détroit. Grâce au voisinage de la mer, ils pouvaient, eux et les habitants de leur capitale, se livrer aux trois occupations qui, de tout temps, ont été celles des Grecs, le commerce, la pêche et la piraterie : ils n'avaient, en effet, que quelques pas à faire pour lancer à l'eau leurs barques légères, et chaque jour voyait aborder dans le petit port des vaisseaux aux carènes noires et rouges, rapportant de leurs courses aventureuses des cargaisons de poissons et de marchandises, ou même un riche butin d'objets précieux et d'esclaves ravis sur les plages lointaines. Parfois, des navires aux extrémités recourbées amenaient en vue du palais des marchands phéniciens, et les maîtres de l'acropole venaient échanger les produits de leurs terres contre les voiles de pourpre, les étoffes peintes ou brodées, les huiles odoriférantes, les vases ciselés, les parures d'or, d'ambre et d'ivoire, toutes les richesses enfin que répandaient dans le monde hellénique les ateliers de la Phénicie, de l'Égypte et de l'Assyrie. Mais un établissement situé en plaine, sur le bord de la mer, eût été exposé à plus d'une surprise en ce temps où la piraterie était florissante et où une multitude de corsaires de toutes nations, Barbares ou Grecs, Phéniciens ou Taphiens, Cariens ou Lélèges, croisaient sans cesse, en quête de proie, autour des côtes de l'Hellade. Aussi les rois d'Ithaque, comme la plupart des princes de ces époques reculées, avaient-ils eu soin de construire leur palais à quelque distance du rivage, sur une colline, derrière de solides murailles. Dès lors, les pillards pouvaient venir : au moindre signal d'alarme, les gens du bourg avaient vite fait de se réfugier derrière les remparts de la citadelle, et le flot des envahisseurs venait inutilement se briser au pied des murs de l'acropole[1].

Une sorte de propylée donne accès dans le palais d'Ulysse :

1. Ce qu'on appelle, assez ambitieusement d'ailleurs, le « palais » d'Ulysse était donc une sorte de château fort. Sans doute, il ne ressemblait guère aux puissantes forteresses de la Troade et de l'Argolide, mais ses murailles étaient pourtant assez fortes pour assurer aux maîtres de l'île une existence tranquille, à l'abri des surprises et des coups de force.

cette entrée se compose d'une grande porte à deux battants, précédée et suivie d'un portique dont les parois, recouvertes d'un enduit de chaux ou lambrissées d'un revêtement de bois poli, resplendissent au soleil avec un éclat que nous signalent les aèdes. Le propylée franchi, on se trouve dans une grande cour entourée de portiques et de murs blanchis à la chaux; vers le milieu, le visiteur aperçoit, comme un gage de paix et d'asile, l'autel de Zeus Herkeios, où le roi vient souvent, entouré de sa famille et de ses esclaves, sacrifier solennellement au maître de l'Olympe. Lorsqu'il fait beau, cette vaste cour est un lieu de réunion tout indiqué. Les prétendants de Pénélope y passent une partie de la journée; ils ont fait de cette cour leur palestre et leur lieu d'assemblée : réunis là avant les repas, ils s'exercent à lancer le disque et le javelot, ils causent et jouent aux πεσσοί, assis sur des peaux de bœuf; parfois, ils abattent du bétail dans la cour même, et ils dînent là, en plein air. En cas de pluie, on pouvait se réfugier sous les portiques, dont la toiture était soutenue par des colonnes de bois poli; en été, quand le soleil brûlant de la Grèce faisait une fournaise de cette cour enclose de murailles blanches, les portiques devaient offrir une fraîche retraite. Sous ces longues colonnades débouchent un certain nombre de pièces destinées à divers usages : là sont probablement des pièces de débarras, la salle où douze servantes s'occupent à tourner les meules, la chambre où couche Télémaque, et cette mystérieuse tholos dont la destination est encore si controversée; enfin, c'est non loin de la cour qu'il faut chercher la salle de bain où, dès leur arrivée, les hôtes sont conduits pour délasser leurs membres fatigués.

Au fond de la cour s'élève un vaste bâtiment, couvert d'une terrasse comme la plupart des constructions du palais : c'est l'habitation des hommes. Elle comprend une grande salle précédée d'un vestibule. Celui-ci a la forme d'un portique; de hautes colonnes, composées d'une base de pierre et d'un fût de bois cannelé et poli, soutiennent la toiture de ce portique; quant aux parois postérieures et latérales, elles sont recouvertes d'un crépi uni et peut-être d'un revêtement de

bois. Une large porte, encadrée de montants massifs en cyprès, conduit de ce vestibule dans le *mégaron*. Cette grande salle est la partie publique de la maison, celle où le maître se tient d'ordinaire et reçoit ses hôtes; assis près du foyer sur un siège élevé, en compagnie de sa famille et de ses amis qui font cercle autour du feu, il passe dans cette pièce la plus grande partie de son temps à causer ou à festoyer, en écoutant les chants des aèdes ou les récits merveilleux des hôtes venus de pays lointains. Ainsi l'Épopée nous représente Alkinoos dans son palais de Schérié; ainsi devait vivre le roi d'Ithaque avant son départ pour la guerre de Troie. Dans l'*Odyssée*, Ulysse absent est remplacé dans la grande salle par les prétendants qui s'y comportent en maîtres. Comme la plupart des scènes de l'*Odyssée* se passent dans le mégaron d'Ulysse, nous avons sur cette pièce des renseignements relativement étendus; c'est pourquoi nous pouvons nous représenter avec assez d'exactitude le spectacle qu'elle devait offrir aux yeux du visiteur quand les prétendants de Pénélope, attablés dans la grande salle, mangeaient et buvaient aux dépens d'Ulysse, en l'absence du héros.

Figurons-nous une pièce immense, capable de contenir plus d'une centaine de personnes, éclairée seulement par les portes et par les intervalles laissés entre les têtes des poutres de la toiture. Pas de parquet ni de pavage : rien qu'une aire d'argile battue. Les murs, où se trouvent encore suspendues les armes laissées par Ulysse, sont sans ornement : un simple crépi de chaux les recouvre. Quatre hautes colonnes semblables à celles du vestibule supportent la toiture, dont les poutres, jadis brillantes et polies avec soin, sont maintenant noircies par la fumée. Au milieu de la pièce, un large cercle d'argile s'élève légèrement au-dessus du sol : c'est le foyer; un grand feu y brûle toute la journée, éclairant et chauffant en même temps la salle. C'est là que les prétendants ou leurs serviteurs font journellement la cuisine; aussi, comme il n'y a pas de cheminée, la fumée du foyer et la vapeur de graisse brûlée qui s'exhale des charbons s'échappent difficilement par les interstices du toit et noircissent d'une couche de suie les

murailles de la pièce et les ais du plafond. Dans cette vaste salle, sombre et enfumée, que des pots à feu pleins de bois résineux éclairent vaguement de clartés fuligineuses, la foule des prétendants se presse autour du foyer où rôtissent des viandes; assis sur des sièges à hauts dossiers, sur lesquels on a étendu des étoffes et des tapis de pourpre, secouant leurs longues chevelures dont les nattes imprégnées d'huile sont maintenues par des spirales d'or, vêtus de blanches tuniques de lin plissées et tuyautées artificiellement, au moyen de l'empoi et du repassage[1], les prétendants festoient joyeusement en attendant le choix de Pénélope. Au milieu du tumulte qui remplit la salle, dans cette atmosphère de cuisine et de taverne, à travers la fumée qui s'échappe du foyer et la poussière qui monte du sol, on distingue à peine les esclaves qui circulent autour des tables, versent à boire aux convives dans des coupes d'or, et leur servent des morceaux de pain et des tranches de viande saupoudrées de farine à la mode homérique. De temps à autre, tous les prétendants font silence pour écouter l'aède Phémios qui leur chante des vers en s'accompagnant de la lyre, car la cithare, dit Homère, est la compagne des festins.

Le mégaron, on le voit, n'est pas seulement un lieu de réunion, il sert aussi de cuisine, de salle à manger et même de salle de danse. Au fond de la pièce une porte donne sur une sorte de passage séparant l'habitation des hommes de celle des femmes. Cette dernière comprend un rez-de-chaussée, dont l'entrée s'ouvre juste en face de la porte postérieure du mégaron, et un étage supérieur. Ce bâtiment était le séjour ordinaire de Pénélope et de ses servantes. Non pas que du temps d'Homère les femmes fussent, de même qu'à l'époque classique, confinées dans le gynécée comme les Turques dans le harem. La maîtresse de maison jouit, au temps d'Homère, d'une certaine liberté : elle vient souvent dans le mégaron prendre ses repas au milieu de toute sa famille ou filer près du foyer en compagnie de son mari,

1. Voir sur le costume homérique Studniczka, *Beiträge zur Geschichte der altgr. Tracht*, 1886, p. 38 sqq., et Helbig, *L'épopée homérique*, trad. 1894, ch. XI et suiv.

même quand celui-ci a des invités; ainsi, à la nouvelle de l'arrivée de Télémaque et de Peisistratos, Hélène quitte ses appartements pour rejoindre à table son mari et ses hôtes, et Homère nous apprend qu'Arété avait coutume de filer dans la grande salle en compagnie de son époux Alkinoos et des principaux Phéaciens. Mais, enfin, la véritable place de la femme est dans le gynécée, car pendant toute l'antiquité son principal rôle était « de garder la maison et de filer la laine ». Tandis que l'homme circule au dehors, parcourt ses terres pour examiner les récoltes et surveiller les troupeaux, se rend à l'agora pour délibérer avec les autres « chefs du peuple », ou encore s'en va au delà des mers en quête de butin, la femme gère la maison et préside aux travaux domestiques. La principale besogne des nombreuses servantes était le tissage des étoffes : l'industrie textile en Grèce n'existant pas encore en tant que profession indépendante [1], les vêtements des maîtres et des esclaves se fabriquaient dans chaque famille. C'est dans le gynécée que les esclaves filent et tissent la laine ou le lin, et qu'elles brodent sur les étoffes des dessins géométriques ou des scènes de chasse et de guerre; la surveillance de ces travaux était la principale occupation des Andromaque et des Hélène, des Arété et des Pénélope. Celle-ci travaillait souvent au rez-de-chaussée du gynécée, mais elle se retirait d'ordinaire à l'étage supérieur, tissant de la toile avec quelques servantes, tandis que les autres, sous la direction d'Eurycleia, filaient au rez-de-chaussée ou vaquaient au service.

Chez Ulysse, comme chez tous les princes de cette époque, l'habitation des hommes et celle des femmes sont les bâtiments les plus considérables du palais. Par derrière, se dressent d'autres constructions de moindre apparence : chambres à coucher, pièces de débarras, salles pleines de provisions. Chez Ulysse, c'est probablement dans cette partie intime du palais que se trouvent les dortoirs où couchent les nombreuses servantes que le héros avait jadis achetées aux pirates phéniciens et taphiens, ou qu'il avait enlevées lui-même dans ses

1. Elle commençait pourtant à le devenir (*Il.* XII, 433-435).

expéditions. Là est aussi sa chambre nuptiale, qu'il a construite en pierre de ses propres mains et où se trouve le lit creusé dans un tronc d'olivier. Il faut également placer dans cette portion du palais l'arsenal d'Ulysse, où sont déposées une grande quantité d'armes de toutes sortes : réserve fort utile en ces temps troublés où les guerres sont continuelles et un coup de main toujours à craindre. Enfin, à l'endroit le plus reculé, se trouve le trésor : dans une grande salle, peut-être un sous-sol, fermée par une porte solide dont Eurycleia a la garde, sont entassées les richesses du roi d'Ithaque, provisions et objets de tout genre. Là sont conservés les produits de ses vastes domaines : de grandes jarres de terre cuite, rangées le long des murs, contiennent le vin, l'huile et les grains récoltés sur les coteaux d'Ithaque ou dans les îles voisines qui appartiennent aussi à Ulysse; des coffres parfumés d'essences, et soigneusement fermés au moyen de nœuds compliqués, renferment les vêtements de rechange tissés par Pénélope et par ses servantes, ainsi que les riches étoffes brodées venues du pays de Sidon ; enfin, là se trouvent l'or, l'argent et le fer, les vases ciselés et les parfums d'Orient, les bijoux et objets de prix qu'Ulysse et ses ancêtres ont achetés aux marchands étrangers, reçus en présents de leurs hôtes ou conquis les armes à la main.

Voilà comment il faut nous imaginer la demeure d'Ulysse, ou plutôt voilà le tableau qui devait se présenter à l'esprit des aèdes, quand, au son de la cithare, ils chantaient le patient Ulysse dans les joyeux festins des dynastes de l'Ionie. Or nous avons dit que les auteurs de l'Épopée se figuraient les palais de leurs héros d'après ceux qu'ils voyaient eux-mêmes; celui d'Ulysse est donc pour nous une fidèle image des demeures royales de l'époque homérique.

CONCLUSION

1° *La palais homérique et le palais mycénien.* — Il nous est souvent arrivé, dans le cours de cette étude, de comparer les palais mycéniens avec les palais homériques; nous avons constaté leurs nombreuses analogies: bien des fois les fouilles

nous ont fait comprendre les descriptions d'Homère, et bien des fois aussi l'Épopée nous a permis de donner un nom aux diverses parties des demeures royales dont le plan se dessine encore sur les acropoles de la Troade et de l'Argolide.

Ces ressemblances, au premier abord, semblent faites pour surprendre. La civilisation mycénienne, en effet, ne dure pas plus tard que le XIIe siècle[1], tandis que la floraison de l'Épopée se place au IXe ou au VIIIe; il s'est donc écoulé plusieurs siècles entre les deux époques : comment un si long intervalle n'a-t-il pas amené dans l'architecture hellénique des changements plus considérables? Mais, dans les temps primitifs de l'histoire, les habitudes des peuples se modifient très lentement. Puis, dans les pays mêmes où devait se former l'Épopée, se trouvait un des principaux centres de la civilisation mycénienne, dont les traces ne devaient pas être complètement effacées à l'époque homérique[2]. Enfin, l'invasion des Doriens dans le Péloponnèse amena en Asie Mineure une immigration de peuples divers dont beaucoup venaient de cette Béotie et de cette Argolide où la civilisation mycénienne avait jeté son plus brillant éclat; les colons partis de la Grèce durent ainsi apporter sur la côte opposée de l'Archipel les habitudes architecturales et les procédés de construction de leur patrie. Rien d'étonnant dès lors si, du mélange de ces deux masses de population, dont les traditions artistiques remontent à une source commune, il se forme à l'époque homérique un peuple qui construit des palais assez semblables à ceux de la période égéenne.

Cette ressemblance est surtout sensible dans la disposition de leurs parties constitutives. Et d'abord même méthode de construction : les diverses parties du palais, au lieu d'être groupées sous un même toit, sont séparées et constituent

1. Nous nous en tenons à la chronologie la plus accréditée, sans ignorer que plusieurs archéologues proposent de faire descendre beaucoup plus tard la civilisation mycénienne. Cf. le résumé des opinions dans E. Pottier, *Catalogue des vases antiques du Louvre*, 1896, I, p. 209-210.

2. Les fouilles de 1893 ont prouvé, en effet, qu'à la fin de la période mycénienne il y avait encore à Troie une ville très prospère, qui pouvait fort bien exister encore à l'époque homérique. Si l'Épopée tout entière n'est pas née en Troade, il n'en est pas moins vrai qu'elle connait fort bien la topographie de la plaine de Troie.

autant de bâtiments distincts. C'est aussi la même division en trois parties principales, la cour, l'habitation des hommes et celle des femmes avec les dépendances. On retrouve à Tirynthe la plupart des pièces ou des constructions dont Homère nous donne les noms : c'est le mur d'enceinte avec son propylée, c'est la grande cour, entourée de portiques, qui contient l'autel de Zeus Herkeios; c'est le mégaron avec son foyer et ses colonnes; ce sont enfin le gynécée et les nombreuses chambres qui remplissent le fond du palais. En somme, si l'on ne considère que les parties essentielles et si l'on fait abstraction des détails qui variaient évidemment avec chaque demeure, la citadelle supérieure de Tirynthe semble le modèle en grand du palais d'Ulysse.

Mais il ne faut pas exagérer cette identité. La *disposition* générale des bâtiments présente une grande analogie, et la seule différence importante réside, comme on l'a vu, dans les rapports respectifs du mégaron et du gynécée. Mais c'est surtout dans la *décoration* qu'il faut chercher les différences.

Les palais mycéniens [1], en effet, l'emportent de beaucoup par l'ornementation; ceux de l'époque homérique nous sembleraient bien nus et bien pauvres à côté d'eux. Chez Ulysse le sol du mégaron, c'est-à-dire de la plus belle salle du palais, était tout simplement une aire d'argile battue; à Mycènes et à Tirynthe, au contraire, il était constitué par un pavement calcaire dont la surface était rayée de lignes gravées en creux et se coupant en angles droits, de manière à dessiner un quadrillage où un réseau de bandes peintes en bleu entourait des carrés peints en rouge; l'ensemble devait ressembler à peu près à un vaste tapis. A Tirynthe comme à Mycènes les appartements étaient égayés de peintures. Dans les chambres de peu d'importance, les murs ne recevaient qu'une décoration monochrome : une simple couche de peinture rouge, jaune ou bleue, était appliquée sur le crépi blanc des murailles. Mais, dans les pièces plus grandes ou plus fréquentées, l'ornementation était plus riche : la main de l'artiste y avait peint tantôt

1. Nous ne parlons pas de ceux qui appartiennent à la première enfance de la civilisation mycénienne, comme les habitations de la deuxième couche de Troie.

des bandes superposées, ornées de points et de stries de couleur, qui couraient horizontalement le long des murs, tantôt des dessins géométriques en forme de cœurs ou de feuilles, de cercles et de rosaces, des courbes enroulées en spirales savantes; parfois même le peintre s'essayait à reproduire les êtres animés, réels ou fantastiques, des mollusques, des quadrupèdes, des scènes de guerre et de chasse. On ne voyait rien de tel chez Ulysse ni dans les autres palais homériques. Les épithètes de l'Épopée indiquent seulement l'éclat de la surface et doivent désigner tout au plus un crépi de chaux, une couche de peinture monochrome ou un revêtement de bois poli; car si les Achéens d'Homère avaient connu les peintures murales, le poète en aurait sûrement paré les palais d'Alkinoos et des divinités. On semble tout au moins, à cette époque, avoir eu quelque idée d'un autre mode de décoration très employé pendant la période mycénienne : nous voulons parler des appliques de métal et de verre bleu qui garnissent les murs et les portes. Mais l'Épopée, il ne faut pas l'oublier, ne mentionne ce mode d'ornementation que dans les demeures fabuleuses d'Alkinoos et des Immortels[1]. Par suite, si cette profusion de riches ornements n'existe pas seulement dans l'imagination des aèdes, à tout le moins devait-elle être rare à l'époque homérique; peut-être même les auteurs de l'Épopée se faisaient-ils l'écho de vagues traditions datant de la période mycénienne, ou des indications que les marchands sidoniens pouvaient leur donner sur les riches palais de la Phénicie, de l'Égypte ou de l'Assyrie[2].

De tout cela il ressort que l'architecture homérique était moins riche et moins élégante que l'architecture préhomérique. Nous constatons ici ce phénomène anormal : de ces deux arts, sortis l'un de l'autre, le plus avancé de beaucoup se trouve être, non le plus récent, mais le plus ancien. D'où cette

1. Le passage de l'*Odyssée* (IV, 71-73), où Homère parle de l'or et de l'argent, de l'électros, de l'airain et de l'ivoire qui resplendissent dans le palais de Ménélas, ne peut pas être allégué ici, car rien ne prouve que ces expressions s'appliquent aux murs et non au mobilier.

2. On arrive à des conclusions analogues en ce qui concerne les chiens d'or et d'argent et les statues d'or du palais d'Alkinoos (*Od.* VII, 91-94, 100-102). [Cf. Perrot, *Histoire de l'Art*, VII, p. 113-115.]

conclusion : il faut supposer une cause qui a enrayé le progrès de l'art architectural et l'a même forcé à revenir sur ses pas. Cette cause, on l'a signalée depuis longtemps, c'est l'invasion dorienne, qui provoqua un arrêt, puis un recul de la civilisation. Descendues des gorges du Pinde et des montagnes de la Grèce centrale, les tribus doriennes étaient bien moins civilisées que les Achéens du Péloponnèse. Ceux-ci, vaincus par les envahisseurs, furent asservis, refoulés dans le nord-ouest de la péninsule, ou réduits à émigrer en Asie Mineure; les relations fécondes des Grecs et des Phéniciens se rompirent, et avec les vainqueurs la barbarie rentra dans le Péloponnèse.

Mais ici se présente une difficulté. On comprend très bien ce recul de la civilisation, à la suite de l'invasion dorienne, *dans la Grèce d'Europe*. Mais comment le même phénomène se produit-il *dans la Grèce d'Asie*, dans les contrées mêmes où les poèmes homériques devaient prendre naissance? Comment se fait-il que l'art grec, et en particulier l'architecture, soit tombé en décadence en Asie Mineure, tout comme dans la Grèce propre? Tout paraissait conspirer pour assurer une floraison brillante et durable à la civilisation égéenne qui s'épanouissait en Asie Mineure. Sous la conduite de leurs princes, bon nombre d'habitants de la Grèce centrale et du Péloponnèse quittèrent leur pays occupé par les Doriens, et émigrèrent dans les pays qui allaient porter les noms d'Éolide et d'Ionie, apportant avec eux leurs antiques légendes, leur industrie et aussi leur art; car une partie des habiles artisans de la Béotie et de l'Argolide avaient suivi la fortune des rois qui avaient jusqu'alors employé leur talent, et ils pouvaient ainsi venir perpétuer en Asie Mineure les traditions de l'art mycénien. De plus, les Grecs d'Europe, qui apportaient ainsi en Éolide et en Ionie la civilisation d'Orchomène, de Mycènes et de Tirynthe, arrivaient justement dans une contrée où existait une civilisation toute semblable et non moins prospère, dans cette Troade où une grande ville se trouvait encore à la fin de la période mycénienne. Comment se fait-il donc que, dans des circonstances en apparence aussi favorables, la civilisation et l'art de la Grèce d'Asie, au lieu de continuer une évolution

que favorisait encore l'arrivée des artistes d'outre-mer, soient, au contraire, subitement tombés en décadence? C'est là un problème embarrassant qu'on n'a pas assez posé, et dont on n'a pas jusqu'ici donné la solution.

Reportons-nous aux conditions où se fit, après l'invasion dorienne, l'émigration des Achéens en Asie Mineure. La civilisation de l'Éolide et de l'Ionie n'aurait pas eu à souffrir de l'arrivée de nouveaux habitants si cette immigration avait été lente et pacifique. Tel n'était pas le cas. Les nouveaux venus n'étaient pas de paisibles colons arrivant par petits groupes sur la côte est de la mer Égée, avec l'intention de se mêler tranquillement aux habitants et d'accepter les lois du pays. C'est une population entière qui émigre par bandes et vient fonder en Asie Mineure une nouvelle patrie; commandée par ses anciens chefs, les princes achéens, elle apportait intactes son organisation nationale, ses coutumes, ses légendes; chassée de son pays, elle venait en conquérir un autre. L'histoire a souvent prouvé que, lorsqu'un peuple armé se déplace, il ne songe pas à accepter les lois du pays qu'il envahit; il tâche, au contraire, de lui imposer les siennes, et, pour se faire place, il en soumet les habitants ou les expulse. Ce que les Doriens avaient fait aux Grecs d'Europe, ceux-ci allaient donc le faire aux habitants de la côte ouest de l'Asie Mineure; on comprend dès lors que ceux-ci ne se soient pas laissé déposséder sans combat. Les immigrants éprouvèrent une sérieuse résistance, et justement la lutte fut surtout vive en Troade, dans cette partie de l'Asie Mineure où la civilisation égéenne s'était conservée le plus florissante; les nouveaux venus furent forcés de soumettre par la force un petit royaume dardanien dont Troie était la capitale : il dut y avoir alors un second siège de Troie, et les légendes qui se formèrent autour de ces combats, mêlées au souvenir déjà lointain des anciennes luttes entre la Grèce et la Troade, constituèrent plus tard la trame de l'Épopée.

On devine ce que devinrent l'art et l'industrie au milieu de toutes ces guerres : fatalement toutes deux déclinèrent, et la civilisation mycénienne, fruit d'une période de paix et de

richesse, s'étiola bientôt dans ces temps troublés. De plus, les princes achéens émigrés en Asie avaient perdu dans leurs luttes contre les Doriens ou dans leur exode à travers les mers la plus grande partie de leurs richesses; arrivant très appauvris dans un pays qu'ils durent conquérir, ils ne pouvaient songer à élever des palais aussi luxueux que ceux qu'ils laissaient en Grèce; aussi les nouvelles demeures qu'ils se firent bâtir furent, par la force de l'habitude, établies sur le même plan que les palais de la Grèce propre, mais elles furent moins somptueuses. Voilà pourquoi, nous semble-t-il, si la *disposition* des palais mycéniens est sensiblement la même que celle des palais homériques, leur *décoration* est sensiblement inférieure. Vivant sous des rois pauvres et absorbés par la guerre, les habiles artisans venus de la Grèce propre ne trouvèrent plus à employer leur talent; morts, ils n'eurent pas de successeurs; la peinture et la sculpture, à peu près disparues avec eux, ne furent plus employées à décorer les habitations, et, petit à petit, l'architecture arriva à l'état de décadence où nous la trouvons à l'époque homérique.

2° *Le palais homérique et la maison riche de l'époque classique.* — Cependant, au moment où s'achevait l'Épopée, ce sombre moyen-âge touchait à son terme. Les luttes s'étaient peu à peu apaisées; à la faveur de la paix, la civilisation se dégageait à nouveau des ténèbres de la barbarie. En Grèce comme en Asie Mineure, l'union avait fini par se faire entre les vaincus et les envahisseurs; de la fusion des uns et des autres sortait une race rajeunie, un art nouveau commençait, et l'habitation homérique, issue elle-même du palais mycénien, devenait l'habitation classique.

Celle-ci, en effet, est née de celle-là. Les dispositions générales du palais homérique se retrouvent dans la maison riche de l'époque classique[1]. Si un propylée donne accès dans celui-là, un portique précède aussi l'entrée de celle-ci. Le péristyle de l'âge classique n'est pas autre chose que la cour homérique : c'est le même espace découvert entre la porte

1. Seulement, dans celle-ci les diverses parties sont, comme nous l'avons vu, réunies sous un même toit, ce que ne savait pas faire l'architecture homérique.

d'entrée et l'appartement des hommes; sur le pourtour, mêmes colonnades; c'est le même autel de Zeus Herkeios au centre du rectangle enclos par ces colonnades. Seulement, le péristyle est plus orné que la cour homérique : le sol en est souvent pavé de pierres de couleur dessinant de gracieux ornements; ce ne sont plus les colonnes de bois placées sans beaucoup de régularité sur le pourtour de la cour homérique ; taillées dans la pierre, elles sont ici disposées avec une élégante symétrie; et l'autel de Zeus Herkeios, jadis simple fosse à offrandes, est maintenant devenu un petit édifice sculpté avec art. On retrouve aussi facilement dans la maison classique le mégaron et le gynécée : le premier, il est vrai, a changé de nom et s'appelle *andron*, mais il occupe comme jadis le côté de la cour opposé à la porte d'entrée; quant au gynécée, sa place n'a pas non plus varié : lorsqu'il n'est pas à l'étage supérieur, il est situé, avec ses dépendances, derrière l'appartement des hommes, dans la partie intime de l'habitation. Mais ces salles sont maintenant pavées de mosaïques et ornées de peintures et de sculptures. Le palais homérique est nu et sale; le mégaron, son « salon », comme on l'a appelé, est un taudis poussiéreux et enfumé où des peaux fraîches et souillées de sang traînent sur le sol de terre battue; l'habitation tout entière retentit des cris des volailles qui s'y promènent librement et des bestiaux que l'on attache sous les portiques ou qu'on égorge dans la cour; et la première chose que le visiteur aperçoit en arrivant est un tas de fumier placé devant la porte. Ce prétendu palais n'est, en somme, qu'une grande ferme. La maison classique, au contraire, est propre et décorée avec goût : c'est une habitation de civilisé, tandis que l'autre est presque une demeure de barbare. Ce qui les distingue, c'est le degré de civilisation. Mais l'une est la fille de l'autre ; le palais homérique, une fois approprié à de nouvelles mœurs, est devenu la maison classique, comme la Grèce d'Homère, bien grossière et bien rude encore, est devenue la Grèce délicate et lettrée de Périclès et de Platon.

Louis ROUCH.

Toulouse, septembre 1897.

NOTE SUR L'HISTORIEN LATIN ACHOLIUS

UNE DES SOURCES DE L'*HISTOIRE AUGUSTE*

Parmi tous les problèmes que soulève la composition de l'*Histoire Auguste,* un des plus difficiles à résoudre est celui des sources de ces biographies d'empereurs. Les auteurs, réels ou fictifs, de l'*Histoire Auguste,* Vopiscus, Lampridius, Spartianus, Trebellius Pollio et autres, se réfèrent, pour appuyer leurs dires, à un grand nombre d'historiens contemporains qui, sauf quelques-uns, comme Marius Maximus et Cordus, nous sont absolument inconnus. Tels sont, par exemple, Sabinus, Palfurnius Syra, Acholius, Gallus Antipater, Asclepiodotus, Encolpius. Ces noms sont-ils authentiques ou imaginaires? La critique moderne est fort tentée d'accepter la seconde hypothèse, de mettre quelques mensonges de plus à l'actif des biographes incriminés. Cependant, un des érudits qui connnaissent le mieux ce sujet, Peter, dans le livre où il résume et apprécie les résultats des travaux les plus récents, se résigne à accepter au moins les noms de ces auteurs[1], en sacrifiant la plupart des renseignements qu'ils sont censés avoir fournis.

Le hasard vient de me faire faire une petite découverte qui, à mon avis, rend plus que probable l'existence d'un de ces auteurs suspects, d'*Acholius*. Acholius est cité trois fois dans la vie de Sévère Alexandre, attribuée à Lampridius, et une fois dans celle d'Aurélien, attribuée à Vopiscus. Lampridius le cite, à l'appui de ses assertions, comme un historien contemporain des faits et auteur d'une biographie de Sévère Alexandre où

1. *Die Scriptores Historiae Augustae,* p. 102, 239. Cf. Schanz, *Geschichte des römischen Litteratur,* III, p. 74.

il y avait un récit de ses voyages[1]. Vopiscus prétend tirer du neuvième livre des *Acta* de Valérien, écrits par son *magister admissionum* Acholius, le récit de l'adoption d'Aurélien par Ulpius Crinitus, à Byzance, en présence de l'empereur Valérien[2]. Ainsi, d'après ces textes, Acholius aurait écrit les biographies de Sévère Alexandre et de Valérien et aurait été *magister admissionum* sous Valérien.

Or, il y a dans le *Voyage archéologique* de Le Bas et Waddington, III, I, n° 629 (Lydie), une inscription grecque de Sardes, en six vers, en l'honneur d'un certain Acholius, gouverneur de Lydie. Cette inscription est gravée sur une base de statue; le sens n'en est pas très clair; il y est question d'Acholius, gouverneur (ὑπαρχῶν), à qui le sénat de la ville a élevé une statue de bronze pour ses mérites, et en particulier pour avoir construit pour les habitants le temple de la liberté sur des fondations de pierre. Les éditeurs de l'inscription la placent à une basse époque; ils croient avec raison qu'il ne s'y agit pas de la fondation d'un temple de la liberté, mais des garanties que des fortifications avaient données à la liberté des habitants, sans doute contre des attaques du dehors; et ils mettent ce fait en relation avec les invasions de Goths et de Sarmates qui, sous les règnes de Valentinien et de Gallien, ravagèrent l'Asie Mineure et brûlèrent le temple d'Éphèse, soit en 258, soit vers 263[3].

Assurément, il n'est pas tout à fait certain que cet Acholius soit le même que l'historien; mais ce nom est très rare et, à notre avis, cette coïncidence équivaut à une forte probabilité. Or, si Acholius a réellement existé, il n'y a pas de raison de douter de l'existence des autres historiens de cette catégorie.

CH. LÉCRIVAIN.

1. 14, 6 : « *Quam mnemonico Acholius ferebat adjutam.* » — 48, 7 : « *Et Acholius et Encolpius vitae scriptores ceterique de hoc talia praedicaverunt.* » — 64, 5 : « *Historicos ejus temporis legant et maxime Acholium qui et itinera hujus principis scripsit.* »

2. 12, 4 : « *Ex libris Acholi qui magister admissionum Valeriani principis fuit, libro actorum ejus nono.* »

3. Zozim. 1, 31-35; Aur. Vict. *Caes.* 33, 3; Jordan. *Getic.* 20. 107; *Vita Gall.* 6, 2; Dexipp. *frag.* 23.

NOTES GALLO-ROMAINES

REMARQUES SUR UN ESSAI D'INVENTAIRE DES *FIGLINAE* GALLO-ROMAINES

La poterie est une des principales ressources de l'archéologie française. Aucune région de l'empire romain n'a livré autant de débris de vaisselle en terre cuite que nos quatre grandes provinces gauloises[1]; aucune contrée du monde savant n'est, plus que la France, fournie d'érudits fervents de la céramique[2]. Elle est la plus étudiée de nos antiquités nationales[3], et c'est un Français, l'abbé Cochet, le plus pieux, du

1. Je dis seulement vaisselle, et je traduis par ce mot l'expression *(vasa) esculenta* de Pline (XXXV, 160). — Il faudrait rechercher pourquoi les lampes en terre cuite sont relativement peu abondantes en Gaule, surtout par rapport aux poteries samiennes. A Rome (*Corpus*, t. XV, 2e p.), je constate 485 séries de marques de fabriques sur des lampes, 1,000 sur des fragments de vaisselle; en Narbonnaise, les chiffres respectifs sont 166 et 1,171; la proportion diminue encore dans la Gaule propre : 9 et 178 en Séquanie, 8 et 434 à Autun, 19 et 379 à Bordeaux. De plus, la plupart des lampes dans ces trois dernières cités (par exemple) paraissent importées, et on peut constater le petit nombre (ne disons pas l'absence, comme le fait M. Blanchet, *Ateliers*, p. 28) d'ateliers gaulois pour la fabrication des lampes (cf. p. 148, n. 2). En Afrique, au contraire, on dirait, jusqu'à plus ample informé, que les *lucernae* sont au moins aussi nombreuses que les *vasa*. Il y a à tout cela d'autres raisons que le hasard.

2. Aujourd'hui encore le traité classique sur la technique des potiers anciens se trouve dans le *Traité des arts céramiques* de Brongniart, 1re éd., 1844; 2e éd., 1854. Les principales gravures et observations données par Blümner, *Technologie und Terminologie*, t. II, 1879, et par Jamot, art. *figlinum opus* dans le *Dictionnaire* Saglio, viennent de là. Au livre de Brongniart se rattache également celui de Birch, du reste moins technique et renfermant plus de renseignements artistiques et historiques, *History of ancient Pottery*, 1re éd., 1858; 2e éd., 1873, *revised*, et non *unverändert*, comme le dit Marquardt (*Privatleben*, p. 616). — Le travail de Brongniart (comme ceux de Blümner et de Birch) est à reviser et à compléter à fond, après toutes les découvertes faites depuis un demi-siècle. Il a provoqué quelques réserves de la part des spécialistes de l'industrie céramique, qui lui ont reproché son «but un peu archéologique». Si l'on veut comparer les procédés anciens aux procédés actuels, il faut consulter le *Traité des industries céramiques* (dans l'Encyclopédie industrielle de Lechalas), de Bourry, 1897, le plus complet et le plus précis sur la matière.

3. Pour ne parler que de la céramique gallo-romaine et des ouvrages parus dans la seconde moitié de ce siècle : Tudot, *Collection de figurines en argile*, 1860, livre qui

reste, et le plus enthousiaste de nos archéologues, qui s'est écrié que « la poterie est la trace la plus précieuse du passage de l'humanité sur la terre »[1]. — Mais une histoire de la céramique romaine est encore le besoin le plus urgent de l'archéologie[2]. Il faudra, tôt ou tard, que les résultats des nombreux livres et des innombrables mémoires consacrés aux poteries gauloises et romaines soient consignés dans trois ou quatre grands recueils descriptifs, analogues à ce *Corpus* des inscriptions, où les épigraphistes ont montré la voie aux archéologues : inventaires des marques de fabrique, des lampes à figures[3], des vases à bas-reliefs[4], des ateliers de potiers[5].

M. Blanchet a au plus haut point le sentiment de la néces-

inaugure l'avant-dernière période de l'étude de cette céramique (on n'était avant ce livre, comme le disait Cochet, *la Normandie souterraine*, 1re éd., 1854, p. 166, qu' « à l'origine des choses »); Fillon, *l'Art de terre chez les Poitevins*, 1864; du Cleuziou, *De la poterie gauloise*, 1872 (texte inutilisable); Mazard, *Musée des antiquités nationales, la Céramique*, 1873; Plicque, *Étude de céramique arverno-romaine*, 1887 (*Congrès archéologique* de Montbrison, 1885); enfin, les études de M. Blanchet (depuis 1891), qui inaugurent, en matière surtout de figurines, la période contemporaine et plus proprement scientifique. Ajoutons les recueils spéciaux d'épigraphie céramique postérieurs à Schuermans (1867), par exemple ceux de Desjardins pour Bavai et Douai (1873), Harold de Fontenay pour Autun (1874), Vaissier pour la Séquanie (1882), Dissard pour Lyon (1892), Habert pour l'Aube, la Côte-d'Or, l'Yonne, la Marne et la Haute-Marne (1893), Camoreyt pour Lectoure (1894), Vialettes pour l'Aveyron (1897?), Dangibeaud pour la Saintonge (1891-1899), etc. Pour ceux de la Narbonnaise, cf. Hirschfeld, *Corpus*, XII, p. 683, en y joignant Marteaux et Le Roux, *Musée de la ville d'Annecy*, 1896. Il importe de rappeler, à propos de ces recueils, que le tome XV du *Corpus*, 2e p., p. p. Dressel, 1899, nous fournit de précieux points de comparaison entre la Gaule et Rome. Enfin, il est impossible d'étudier la céramique gallo-romaine sans suivre de très près les vigoureux efforts faits en Allemagne pour classer les poteries, surtout belges et rhénanes : Hettner, *Zur römischen Keramik* (dans *Festschrift für Overbeck*), 1893 ; Dragendorff, *De vasculis Romanorum rubris*, 1894, travail complètement remanié et paru à nouveau sous le titre *Terra sigillata* (dans les *Bonner Jahrbücher*, fasc. XCVI et XCVII), 1895; Koenen, *Gefässkunde der vorrömischen, römischen und fränkischen Zeit in den Rheinlanden*, 1895.

1. Voyez, outre sa *Normandie souterraine*, ses *Sépultures gauloises*, etc., 1857; son *Archéologie céramique*, 1860; nouv. éd., 1863 (le mot est au début de ce volume). Voyez, dans le même ordre d'idées, la très originale page du Polonais Lelewel en tête du volume de Fillon, et la préface du livre de Schuermans.

2. Paroles de Hettner en 1893, qui demeurent vraies même après les ouvrages de Dragendorff et de Koenen; mêmes réflexions chez ce dernier, p. 68 et p. 115.

3. Je ne crois pas ce recueil possible pour la Gaule, ni même pour une province déterminée. Il me semble, au moins jusqu'à plus ample informé, qu'un *Corpus lucernarum* ne peut être que général à tout l'Occident.

4. Voyez, sur l'intérêt des figurines représentées sur ces vases, Blanchet, *Bulletin des Antiquaires de France*, 1898, p. 122. Une première énumération des sujets traités (mais *nicht annähernd vollständig*) chez Dragendorff, p. 133.

5. Souhait semblable de M. Hirschfeld, t. XII, p. 683, et il ajoute que le *Francogallus strenuus ac peritus* qui entreprendra ce travail, *ita ad Romanorum artium commerciique historiam illustrandam haud minimi momenti symbolam collaturus sit.*

sité de ces inventaires[1]. Il a publié en 1891 celui des *Figurines en terre cuite* trouvées en Gaule[2]. Il vient, ces jours-ci, de réunir en un catalogue la liste des *Ateliers de céramique* signalés dans le même pays[3]. C'est le plus précis et le moins incomplet de tous les dossiers formés jusqu'à ce jour pour ces ateliers, ce qui n'étonnera aucun de ceux qui connaissent la manière de travailler de l'auteur. — Toutefois, comme je regrette dans cette liste la présence de certains noms et l'absence d'autres, comme je n'approuve pas, sur quelques points, la marche suivie par M. Blanchet, je désire indiquer ici quelle pourrait être la méthode à employer pour dresser le *Corpus figlinarum* de la Gaule romaine. Je n'essayerai que de déterminer et de classer les moyens qui permettront de l'établir avec le moins de risques d'erreurs et de lacunes. Il ne me paraît pas non plus inutile de rappeler à ce propos tous les éléments dont se compose une *figlina*, tous les témoins que peut laisser un potier : car il faudrait, si ce *Corpus* était jamais constitué, qu'il ne fût pas seulement un catalogue de noms et une liste de localités, mais aussi une sorte d'inventaire des instruments et des matériaux du céramiste : il servirait par là à l'histoire de la technique industrielle autant qu'à l'archéologie. — Enfin, si la méthode indiquée n'est point mauvaise, on pourra l'appliquer aussi bien à la métallurgie qu'à la céramique, aux *ferrariae*[4] qu'aux *figlinae*.

*
* *

Nous pouvons connaître les potiers gallo-romains en recourant à trois des sciences de l'antiquité : l'archéologie, l'épigraphie, l'onomastique.

1. Voyez ce qu'il dit à la page 141 de son *Étude*.

2. Tiré du tome LI des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France : Étude sur les figurines en terre cuite de la Gaule romaine*, 1891.

3. *Les ateliers de céramique dans la Gaule romaine*, dans le *Bulletin archéologique du Comité*, 1898, 1er fasc. : « Leur nombre est bien plus considérable que les travaux antérieurs ne le faisaient supposer, car, au lieu d'une douzaine de fabriques, notre travail en fait connaître plus de soixante-dix. » Il faudra, sans doute, multiplier plusieurs fois ce chiffre pour arriver à la vérité. Songeons qu'aujourd'hui il existe, par exemple dans le département des Landes, 140 tuileries et davantage; 150 dans celui de l'Ain, etc.

4. Voilà encore un travail que j'appelle de tous mes vœux, celui sur ces *ferrariae*

I. — L'archéologie nous met en présence soit d'un atelier, soit d'instruments et de matériaux, soit de produits.

1° La découverte d'un four de potier est la preuve palpable et indiscutable de l'existence d'une *figlina*, et il n'en est pas une meilleure[1]. — Il est d'une extrême importance de déterminer les divers éléments d'un four céramique avec la même précision que les naturalistes déterminent les organes d'un corps ou d'un végétal[2]; on se gardera, ce qu'on a sans doute fait quelquefois, de prendre pour un four à poteries un four à plâtre ou à chaux[3]. — Dans le voisinage du *fornax*, il n'est point rare de rencontrer les séchoirs[4] et les ateliers de préparation et de façonnage[5]. Ces derniers, qu'il ne faut pas confondre avec les magasins ou dépôts des objets fabriqués, se révèlent par la présence de matériaux et d'instruments.

de la Gaule qui ont donné naissance à tant de Ferrières et qui ont laissé d'assez nombreuses traces en épigraphie (*Corpus*, XIII, 3842, 1576, 1577, 1808, 1811, 2036; *Corpus*, XII, 3336, 4398).

1. V. Brongniart, t. I, p. 426 et s., pl. IV; et *Dictionnaire* Saglio, aux mots *figlinum opus* et *fornax* (Thédenat). — Je signale une très minutieuse description de four de potier, et faite comme il faut, dans le *Bulletin de la Société des Études* de Cahors, 1876 (par P. de Fontenilles).

2. Le four comprend trois « organes » essentiels : le foyer, l'appareil de tirage, le laboratoire ou les chambres de cuisson (classification de Bourry; une autre, un peu différente, chez Brongniart, t. I, p. 186). Si l'on veut refaire un jour l'histoire de la technique de la poterie, l'étude la plus délicate et la plus nouvelle sera celle des dimensions et des rapports d'action de ces trois organes. La céramique a été pendant longtemps une des rares industries employant les plus hautes températures, et la seule qui obligeât à les doser avec précaution et précision; aussi les potiers considéraient-ils, sans doute, la confection de leur four comme un secret professionnel : de là, la très grande variété de ces constructions dans l'antiquité comme de nos jours. Cf. Bourry, p. 323-324. — La petitesse de la plupart des fours antiques, leur fréquence au même endroit, l'absence de toute maison d'habitation dans le voisinage, ont fait supposer à Brongniart (I, p. 431) l'existence de troupes ou de familles de potiers nomades, allant de lieu en lieu fabriquer et vendre leurs produits. Ce serait un fait important dans l'histoire de l'industrie gallo-romaine; mais l'enquête de Brongniart doit être reprise. — On a également signalé des fours portatifs.

3. Il est évident que la nature des débris permet au premier coup d'œil de les distinguer (ce qui est le cas du four de Muret, four à céramique de dispositions semblables, dit Couget, à celles des fours de plâtre, *Bulletin archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. XI, 1883, p. 67). Pour le four de Castelnau-de-Montratier (Tarn-et-Garonne), il y a hésitation (*ibidem*, t. XII, 1884, p. 72, et Blanchet, p. 19, n° 14), mais la description en est très insuffisamment faite. — Je ne connais pas de bonne étude archéologique sur les anciens fours à chaux; remarquez seulement (Blümner, t. III, p. 103; *Dictionnaire* Saglio, t. II, p. 1256) la forme voûtée et à amincissement progressif du four à chaux ou à plâtre. Cinq fours à chaux sont signalés près de Vandenesse (*Société Eduenne*, n. s., t. III, p. 482).

4. Voir Bourry, p. 261.

5. Fillon, p. 26 : « A l'extrémité ouest de l'établissement [à Saint-Martin-l'Ars en Vendée] se faisait la poterie de cuisine; plus loin, les amphores; à l'autre bout, situé à l'est, se fabriquaient des briques carrées. »

2° Les matériaux consistent : d'une part, en matières premières, masses brutes ou travaillées, ballons d'argile préparée[1]; d'autre part, en résidus de substances destinées à la glaçure (vernis[2], émail, couverte[3]) ou à la coloration. — Les instruments[4] sont ceux du façonnage, tels que le tour, le calibre et l'estèque[5]; ceux du rachevage, comme les tournasins, les pointes ou les styles[6]; ceux de l'ornementation, par exemple les molettes[7]. On rattachera à cette classe d'objets les colifichets, les supports, les piliers ou cales, les plaques et gazettes, qui servent à séparer ou à soutenir les pièces de poterie au moment de la cuisson[8]. Mais, tant qu'il n'existera pas une monographie bien faite de l'outillage du potier romain, on n'utilisera ces sortes de renseignements qu'avec les plus grandes précautions.

Le moulage est le procédé de façonnage préféré des Gallo-Romains : c'est donc ici que nous placerons les formes en terre cuite[9], produits industriels sans doute, mais produits

1. Voyez ceux du Mont-Beuvray (Musée de Saint-Germain, XIII, 10).

2. Blanchet, p. 21, n° 23.

3. Blanchet, p. 23, n° 32. Rossignol, à propos des poteries de Montans (Tarn) : « Couverte à base de sanguine : j'en ai découvert un fragment gros comme le poing dans un tas de poteries de rebut; » *Bulletin monumental*, 1859, p. 698. En admettant, pour ces dernières citations, qu'il n'y ait pas erreur dans l'attribution des débris à l'une de ces trois espèces de glaçures. — Il importe d'attirer l'attention sur ces substances et de ne pas négliger d'en faire l'analyse chimique, de manière à aider la solution des problèmes relatifs à la glaçure des poteries gallo-romaines. Le travail de van Bastelaer, *les Couvertes*, etc., *chez les Romains*, 1877 (extrait de l'*Académie d'Archéologie de Belgique*), est provisoire.

4. Les auteurs modernes qui en ont parlé n'ont fait trop souvent que se répéter. Et je crois que la plupart ont confondu les deux premières catégories d'instruments.

5. Ébauchoir à main. L'estèque habituelle du potier est en bois. Cependant on dit avoir trouvé dans la Nièvre une estèque avec fer en forme de croissant (Blanchet, p. 21, n° 23). — Sur le calibre (de métal?), voyez *Dictionnaire* Saglio, p. 1122, fig. 3015 (encore qu'il soit douteux qu'il s'agisse d'un calibre). — Lacroix (*Annales de l'Académie de Mâcon*, 1878, p. 288) décrit un fragment de tour, une truelle à pétrir l'argile, trois calibres, le tout en bronze, trouvés dans les ruines de Laizé (Saône-et-Loire), au milieu de décombres de poteries variées.

6. Par exemple les outils d'Arezzo, Brongniart, t. I, p. 424; *Dictionnaire* Saglio, fig. 3036. — Un polissoir en corne (cf. Brongniart, t. I, p. 160) est cité *Bulletin du Comité*, 1892, p. 261.

7. Brongniart, fig. XXX, 3; cf. *Dictionnaire* Saglio au mot *forma*, t. II, fig. 3046, 3179-81. — Sur les spatules à barbotine, Brongniart, t. I, p. 425.

8. Brongniart, t. I, p. 196; Blanchet, p. 18, n° 8 et p. 19, n° 12. — Des cales et des supports de différentes formes, provenant presque uniquement de Banassac, sont exposés au Musée de Saint-Germain dans cette vitrine (salle XV, F) si utile à la connaissance de la technique de la poterie gallo-romaine.

9. « Tout moule qui ne peut pas s'imbiber d'eau est impropre au moulage ordinaire des poteries. Cela réduit à deux le nombre des matériaux qu'on peut y employer, le plâtre et la terre cuite. » (Brongniart, t. I, p. 131). Blümner mentionne des moules de poterie en plâtre, t. II, p. 106, n. 2. Ils sont aujourd'hui la règle, comme ils étaient autrefois l'exception.

destinés au rôle d'instruments. Tels sont les moules servant à façonner les figurines[1], les lampes[2], les vases à ornements[3], les médaillons[4]. — Les moules, comme on sait, présentent en creux les ornements qui, sur les vases, apparaîtront en relief. Ces ornements étaient imprimés sur les formes à l'aide de poinçons[5] et de roulettes[6] en terre cuite ou en métal[7]. On possède un certain nombre de ces poinçons ou plutôt de ces mères : plus rares que les moules, ils sont l'œuvre de véritables sculpteurs, ils constituent la partie la plus personnelle de la céramique figurée, le travail artistique préliminaire à la besogne un peu mécanique de l'industriel[8]; ils sont « l'origine » de cette dernière, comme on dit en termes de métier. A cet égard, il serait à désirer qu'on en fît une étude minutieuse; mais la présence des poinçons ne saurait être, comme l'est celle des moules, l'indice certain de l'existence d'une poterie.

3° Le classement des produits céramiques (je ne parle ici que des poteries anépigraphes, figurines, lampes, vaisselle, briques, amphores) peut servir à retrouver le siège de la *figlina* dont ils sont sortis. A deux conditions, il est vrai. —

1. Ceux-ci bien étudiés par Blanchet (*Étude*, etc.; *Bulletin*, p. 14). Voyez la curieuse *Notice sur une officine de potiers modeleurs découverte à Bourbon-Lancy* (*Bulletin archéologique du Comité*, 1892, p. 254).

2. A-t-on trouvé beaucoup de moules à lampes en Gaule? (Cf. p. 142, n. 1.) Un moule de lampe est signalé à Lectoure, Camoreyt, n. 183. Il y en a bien peu à Saint-Germain.

3. Musée de Saint-Germain, salle XV, vitr. F (Banassac), vitr. 12 (Lezoux).

4. Voyez, comme résumé des connaissances, les articles *figlinum* et *forma* (Thédenat) dans le *Dictionnaire* Saglio. — Jusqu'à nouvel ordre, je réserve toute opinion sur les moules trouvés près de La Guerche (Cher), exposés au musée de Saint-Germain, salle XV, vitr. 22, 23, 24.

5. Cf. Brongniart, pl. XXX, fig. 2 et 4; Tudot, pl. LXVIII et LXIX; Reinach, *Musée de Saint-Germain*, p. 120, XV, F, 1. A signaler dans cette vitrine, les poinçons n°s 13554 : la provenance en est, dit-on, inconnue; je crois qu'on pourrait la retrouver. Même salle, vitr. 12, n°s 32437-46, poinçons de Lezoux.

6. *Dictionnaire* Saglio, fig. 3179-81. Reinach, *Ibid.* : « Roulette [trouvée à Banassac] pour imprimer les oves [c'est l'ornement familier aux potiers de Banassac] sur les moules, avec le nom de CRANIVS sur la tranche (n° 18210). » L'original est au musée de Rouen; sur le moulage, conservé au musée de Saint-Germain, il semble que la première lettre puisse être un G. Dans ce dernier musée, voyez d'autres poinçons pour moules, provenant de Lezoux, même salle, vitr. 12; le n° 32446, qui figure une rosace, porte sur le côté l'inscription : GRANIVSXII (cf. Tudot, p. 64, pl. LXVIII). — Cf. la molette citée p. 147, n. 2.

7. Sur la possibilité de matrices en métal, bois, pierre, plâtre, cf. Brongniart, I, p. 424; Blümner, II, p. 105. Mais *ich habe immer nur Stempel aus Thon gesehen*, dit Dragendorff, p. 55, n. 2. — Roulettes en métal, *Dictionnaire* Saglio, fig. 3180-1.

8. Blümner, II, p. 105; Dragendorff, p. 138.

Si on rencontre sur le même point un certain nombre de produits identiques, par exemple des rangées de figurines, des piles de vases ou de briques, des dépôts de pièces de rebut, il y a tout lieu de croire qu'on se trouve aux abords d'une fabrique, ou tout au moins de l'entrepôt d'un *figulus*[1]. — Si on trouve dans une même région, et dans celle-là seulement, des types constants de figurines ou de vases, on peut supposer qu'ils sont la spécialité d'une manufacture du pays[2]. C'est, dit-on, le cas de cette Vénus hiératique rencontrée surtout entre Seine et Loire, et produit, à ce qu'on pense, d'un industriel armoricain[3]. La chose est fort possible, elle n'est point certaine : il peut se faire que le culte de cette divinité fût particulier à cette région, et que les figurines qui la représentent fussent fabriquées chez les Arvernes ou ailleurs à l'usage des dévots de l'Armorique[4].

L'analyse et la coloration[5] de la terre employée à la confection des vases ou des figurines peut évidemment aider à en connaître l'origine : mais l'étude chimique de la poterie gallo-romaine est trop peu avancée pour qu'on puisse se risquer à en tirer des hypothèses[6]. Nous en dirons autant de l'examen des glaçures, qui est encore un des *desiderata* de l'archéologie céramique[7]. — C'est une règle, en matière de classement, de ne négliger aucun moyen de détermination : la forme, la terre, la nature des ornements, les

1. A la Graufesenque, découverte d'un très grand nombre de vases déformés, mal cuits, soudés les uns aux autres par la cuisson (*Mémoires de l'Aveyron*, t. XV, p. 2). — Musée de Saint-Germain, XV, F, n° 19617 : plats empilés et soudés par l'excès de la cuisson (Banassac). Il serait intéressant de savoir (au cas où l'on pourrait les détacher) s'ils portent tous exactement la même estampille qui apparaît sur celui du sommet.

2. De là l'utilité des catalogues de types de lampes ou de vases, donnés ces derniers temps par les érudits allemands (pour les lampes, Dressel, *Corpus*, t. XV, 1899 ; pour les *vasa*, Hölder, *Die Formen der römischen Thongefässe diesseits und jenseits der Alpen*, Stuttgart, 1897, sans parler des travaux de Dragendorff et de Koenen).

3. Voyez Héron de Villefosse, *Revue archéologique*, 1888, t. I, p. 145 ; Blanchet, *Etude*, p. 95 et s., p. 60, p. 36.

4. Je crois bien que cette Vénus est un type ancien et primitif, peut-être un des premiers types de figurines céramiques de la Gaule. Sur ce point, je regrette de ne pas être d'accord avec M. Pottier, qui voit en elle « la fin d'un art vieilli » (*Les statuettes de terre cuite dans l'antiquité*, p. 239).

5. Cf. Blanchet, *Etude*, p. 6.

6. Aux analyses faites par Brongniart et d'autres, et reproduites par Blümner, t. II, p. 70, il faut joindre celles que donne Dragendorff, p. 20. Sur cette question, voir Keller, *Die rothe römische Töpferwaare*, 1876.

7. Voyez Saint-Germain, salle XIV, vitr. 1.

dimensions des objets devront être soigneusement notées et mesurées, travail minutieux, long et fastidieux, seule condition pourtant d'hypothèses vraisemblables[1]. Mais un élément essentiel de comparaison, et celui qui permet le plus de retrouver une communauté d'origine, est la marque du fabricant ou la signature du potier : en cette affaire de groupement, l'archéologue a besoin de l'épigraphie.

4° L'archéologie peut encore fournir à notre enquête des représentations figurées d'atelier ou de boutique, ou de potier dans l'exercice de son métier[2].

*
* *

II. — L'archéologie nous fait connaître l'emplacement d'une fabrique, sans nous donner le nom du fabricant. L'inverse a lieu avec l'épigraphie.

1° Elle nous apprend, par les épitaphes des tombeaux ou les dédicaces des monuments, les noms des potiers, *figuli*[3], *fictiliarii*[4]. Quelquefois, ils s'intitulent tout au long, et plus noblement, *exercentes artem cretariam*[5] : ceux-là sont, j'imagine, de grands industriels, fabricants en gros; les *negotiatores artis cretariae*[6] sont peut-être seulement des importateurs et des commissionnaires[7]. Je ne suis point sûr cependant qu'il

1. Koenen a donné de très bons exemples de classement des types et formes de vases gallo-germains. Mais on peut lui adresser le reproche de n'avoir pas assez usé des ressources de l'épigraphie.

2. Le Musée de Bordeaux possède un bas-relief funéraire représentant le défunt tenant d'une main un *scyphus* et de l'autre une *lagena* (*Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. I, p. 460). Il peut s'agir d'un fabricant, mais aussi d'un simple marchand, et plutôt encore de quelque *compotor* (de même à Beaune, *Corpus*, XIII, 2852, à Sens, 2975, à Autun, 2747[a] : bas-reliefs sépulcraux à types bachiques).

3. L'interprétation *fi*GVLVS dans l'inscription de Narbonne (4478) est douteuse. Je ne suis pas absolument convaincu de la fausseté de l'inscription de Saint-Michel (Landes), *Jovi O. M. et Gen. Aug. sacrum figuli* (XIII, n° 88*) : il ne faut pas oublier que le pays tarbellique a peut-être été, l'étant encore, un centre important d'industrie céramique.

4. Inscription de Metz, Orelli, 4189 : doit désigner les fabricants de vases en *fictilia*. — Pour les tuiles, *figulus ab imbricibus* (Ferrare, Orelli, 4190). — Pour les statuettes, *figulus sigillator* (Pesaro, *id.*, 4191).

5. Allmer et Dissard, t. II, p. 447; *Corpus*, XIII, n° 1978.

6. Henzen, 7259 (Sumelocenna), 7258 (Wiesbaden); Allmer et Dissard, II, p. 459 et I, p. 271; *Corpus*, XIII, 2033 et 1906 (Lyon).

7. Dans *Dig.* XXXII, 65, *negotiatores* est défini par *qui praepositi sunt negotii exercendi causa* ou *ad emendum locandum conducendum*.

n'y ait pas eu identité ou confusion entre ces deux expressions[1].

2° Surtout, l'épigraphie nous donne les signatures des maisons de céramique, ou, si l'on préfère, les marques de potiers. Mais on n'ignore pas les difficultés extrêmes qu'il y a à utiliser ces signatures. Plusieurs milliers de marques de fabriques ont été trouvées en Gaule, et elles sont encore disséminées dans vingt ou trente recueils[2], et dans une centaine au moins de mémoires. Seule, la publication de l'*instrumentum domesticum* gallo-romain[3] du recueil berlinois permettra une comparaison attentive de toutes nos marques, entre elles d'abord, et avec celles du reste de l'empire ensuite[4]; et seule, cette comparaison nous aidera à réaliser les trois points du programme d'une étude sur la céramique gallo-romaine : séparer les produits importés d'avec ceux des potiers gaulois[5]; grouper ces derniers dans un certain nombre de familles ou de dynasties[6]; retrouver les centres de fabrication et les spécialités industrielles de ces lignées de céramistes.

1. Dissard, IV, p. 223, mentionne une brique *praed(iis) Q. Ter. Paul. neg(otiatoris)* : mais l'interprétation est-elle certaine? — Au sujet de l'épitaphe d'un de ces *neg. a. cret.* (Allmer et Dissard, II, p. 459; *Corpus*, XIII, 2033), Marquardt dit (*Privatleben*, p. 617) qu'il s'appelait *Granius* et que son nom se retrouve sur des estampilles (Dissard, IV, p. 357 : marque sur poterie, GRANI O; *Granius* sur un poinçon, Tudot, pl. LXVIII; CRANIVS sur une roulette, etc., cf. ici, p. 148, n. 6); mais l'épitaphe porte ///RANIVS. V///.

2. Cf. p. 143, n. 3.

3. Tome XIII, 3e partie, préparée par M. Bohn : huit feuilles seulement d'imprimées le 2 février 1899.

4. Encore faut-il attendre l'apparition de la fin du tome XI, qui renfermera l'*instrumentum* des villes essentiellement céramiques de l'empire (Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 160), Modène et Arezzo.

5. Il est évident, par exemple, que l'existence d'une même marque à Arezzo et sur le Rhin, à Pompéi et à Bordeaux, prouve qu'elle n'est pas d'origine gauloise; cf. Dragendorff, p. 84; le même, p. 109 : « Sur 400 marques postérieures à la fin du Ier siècle et trouvées dans les pays rhénans, 41 seulement se retrouvent en Italie. »

6. Par exemple, *Corpus*, XII, 5679, nos 36, 55, 54, où on lit successivement *Eurias.*, *Mari Eur[i]as. f.*, *Mari* : ce sont les marques successives d'une même tuilerie, transmise par un industriel à son fils. La répartition de ses produits indique que cette maison était située dans le Var ou les Alpes-Maritimes, qui sont, aujourd'hui encore, des pays à tuileries. — De même, les marques 5679, nos 19-25, appartiennent à une même tuilerie allobroge, fondée par Clarus (*off. Clariana*) et passée ensuite à A. Decius Alpinus : c'est sans doute la principale fabrique de tuiles de la Narbonnaise (Hirschfeld, p. 683). — Toutes les poteries signées *Chresimi*, quel que soit le prénom qui accompagne ce nom, paraissent être de la même fabrique (*Inscriptions de Bordeaux*, I, p. 507). — Je me demande si plusieurs noms différents ne peuvent pas être ceux d'esclaves ou de chefs d'officine attachés à la même maison; cf. à Westerndorf, C. S. S. ER., CSSSEDATVS, CSSMARCELLI. M., etc.

Bien des circonstances viennent ou viendront compliquer encore ces recherches. Un très grand nombre de nos poteries et de nos lampes sont arrivées d'Italie, d'Arezzo, de Modène ou d'ailleurs[1] : les mêmes marques se rencontrent à Bordeaux et à Pompéi. Les communications, toutes proportions gardées, n'étaient pas plus difficiles au temps des Romains qu'elles ne le sont de nos jours, et les vases de la grande maison arrétine des *Tettii* parvenaient sans peine dans les villas perdues du Médoc : on les retrouve aujourd'hui à cette fin de terre de l'empire, et cette trouvaille, en apparence insignifiante, en dit plus qu'un texte de Pline sur la diffusion des poteries toscanes à travers les continents et les mers[2]. — Nous possédons des milliers, peut-être des dizaines de milliers, de marques de fabriques : l'estampille est pour le moins un usage extrêmement répandu dans l'empire romain, et nous ignorons du tout au tout la législation qui concernait la forme, la rédaction, l'apposition et la propriété de ces marques. Y avait-il des coutumes, des règles, des lois en la matière, c'est possible : mais c'est à nous à les supposer, les textes ne nous apprennent rien[3]. — Il est possible, enfin, que les provinciaux aient copié les produits italiens et contrefait les marques célèbres[4] : il faudrait pour s'en rendre compte (et on comprend l'intérêt de la chose), comparer, par exemple, tous les vases arrétins signés L. TETTI. SAMIA et toutes les lampes signées FORTIS : je cite deux des maisons les plus populaires de l'empire.

Pour résoudre toutes ces questions, nous n'avons et nous n'aurons jamais que des catalogues descriptifs. Il est donc

1. Dragendorff (p. 106 et s., cf. ici, p. 151, n. 5) cherche à restreindre l'importation des produits italiens après la fin du Ier siècle : pour lui, la plus grosse partie des poteries estampillées trouvées après cette date en Gaule, Bretagne et Germanie, auraient été fabriquées en Gaule. Il faut, jusqu'à plus ample informé, faire des réserves sur cette conclusion, qui n'est d'ailleurs pas impossible.

2. Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 161 : *Haec quoque per maria terras ultro citro portantur insignibus rotae officinis.*

3. Tout ce que les auteurs modernes ont écrit à ce sujet est pure hypothèse, cf. Schuermans, p. 14; *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. I, p. 493.

4. Ce serait bien possible, par exemple à la Graufesenque, où je retrouve un moule signé AtEIVS. F., nom d'un potier d'Arezzo. Cette fabrique de la Graufesenque devrait être étudiée de très près et scientifiquement. De même, celle de Banassac, un des centres possibles de l'imitation des poteries arrétines en Gaule. Peut-être est-ce sur ces deux points qu'on trouvera le mieux la solution de la plupart des problèmes qui nous préoccupent.

de la dernière importance que les catalogues soient complets et les mensurations minutieuses.

Pour que vos catalogues soient complets, indiquez avec la dernière précision le lieu de la découverte de la moindre poterie. On le fait pour les inscriptions lapidaires, on doit le faire pour les marques céramiques; il n'y a pas de *genus nugatorium* et de quantités négligeables en épigraphie et en archéologie. Un jour ou l'autre, on aura peut-être besoin de savoir si la poterie signée d'un grand nom arrétin, CN. ATEI. XANTHI, qui se trouve au musée de Rennes, provient d'une ville ou d'une villa, d'une tombe ou d'une demeure : ce que ne dit pas le catalogue que j'ai sous les yeux[1]. — Ensuite, notez le nombre, sur un point donné, d'exemplaires que vous connaissez de telle ou telle marque. La première de ces indications vous fera connaître l'étendue, la seconde, l'intensité du rayonnement des produits sortis de la même maison. Et il vous sera facile, alors, de retrouver le centre de production. Les deux marques de lampes les plus fréquentes en Narbonnaise sont celles de FORTIS et de L. HOS. CRI. Mais celle de *Fortis* se rencontre dans toutes les provinces de l'empire en prodigieuses quantités; on l'écartera de l'histoire de la céramique gallo-romaine, mais après avoir constaté que toutes les cités de la Gaule étaient tributaires de ce potier modénais, le plus fécond producteur de terre cuite qu'ait vu le monde ancien[2]. La signature L. HOS. CRI., au contraire, apparaît peu en dehors de la Narbonnaise[3] et des villes limitrophes comme Lyon[4]; sur une cinquantaine de lampes signées de ce nom et originaires de la Gaule du Midi[5], une dizaine seulement ont

1. Voyez par un exemple les conséquences d'intérêt général que peuvent avoir ces constatations : — Est-il vrai que les Gallo-Romains ne déposaient point dans leurs tombes, à la différence des Grecs, les statuettes de leurs dieux familiers? L'indication très précise des lieux d'origine permet seule de résoudre cette question (cf. Blanchet, p. 82).

2. *Corpus*, XV, 2e p., p. 783, c. 1 ; XII, 5682, n° 50. Il y a 28 lampes signées FORTIS au musée de Lyon.

3. A Autun (Harold de Fontenay, n° 470), en Séquanie (Vaissier, n° 209 *bis*), à Vertault? et à Rouen? (Habert, p. 76, n° 716.)

4. Dissard, IV, p. 463.

5. *Corpus*, XII, 5682, 57 et *addit.* Il y aurait une étude particulière à faire sur cet atelier. *L. Hos. Cri.* [il y a *Crin.* à *add. x, y :* mais est-ce bien lu?] indiquait par des marques spéciales les différentes séries de ses produits : ces marques sont soit les lettres de l'alphabet, soit une croix, une flèche, etc.

été trouvées sur la rive droite du Rhône, une douzaine et plus proviennent de Vaison et du pays des Voconces, et la plupart des autres sont conservées dans le musée d'Avignon, asile habituel des antiquités voconces : on peut donc chercher la manufacture de *L. Hos. Cri.* dans le coin de terre délimité par Vaison, Orange et Carpentras[1].

Pour que ces descriptions soient exactes, l'épigraphie ne peut pas se passer de l'archéologie. Je ne sais si les premiers éditeurs du *Corpus* n'ont pas fait fausse route en se bornant à reproduire les marques des potiers en caractères épigraphiques : ils ont eu, du reste, en faisant cela, toutes les excuses, dont la principale est qu'ils n'avaient à constituer qu'un *Corpus inscriptionum*. Les derniers éditeurs[2] indiquent maintenant avec soin la forme des empreintes ou le type des vases ou des lampes. Si l'on veut que la science de la céramique tire de ces inventaires tout le profit possible, il faut y inscrire la forme et les dimensions du cachet et des lettres, la forme, les dimensions, la couleur et l'ornementation des vases, la nature et la coloration de la terre. Le fac-similé de la signature a évidemment son intérêt, comme toute reproduction exacte : mais cet intérêt est moindre que ne se l'imaginent les fervents de « la poterie parlante ». Deux empreintes identiques peuvent se trouver sur des vases d'époque ou d'origine différentes, si le cachet du fabricant a été soigneusement copié par ses héritiers ou habilement contrefait par ses concurrents. Je connais, d'autre part, deux cachets de formes absolument différentes qui proviennent, sans nul doute possible, de la même entreprise industrielle[3]. Je le répète : en cette matière, les épigraphistes, à eux seuls, marchent mal. Il est fort difficile, en ne recourant

1. Hirschfeld, p. 695 : *Officinam Vasione fuisse, locis, unde lucernae prodierunt, probabile fit.* — M. Schuermans, p. 21, croit que ce procédé de délimitation ne peut être employé « qu'en ce qui concerne les poteries grossières » qui, « à raison de leur poids, de leurs dimensions, avaient forcément un débit très restreint. » Le poids et la dimension n'ont rien à voir en matière de transport et de débit : il faut songer au lest. On s'est servi en Narbonnaise de briques d'origine italienne et d'amphores d'origine espagnole, et ce sont les plus lourds et les plus encombrants des produits céramiques. Nous venons de voir par les exemples de *Fortis* et de *L. Hos. Cri.*, dont les lampes sont semblables et d'égale valeur, que ce procédé de délimitation est valable pour les objets les moins lourds et les moins coûteux.

2. Je songe à M. Dressel, *Corpus*, t. XV[1], p. 2.

3. Cf. *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. I, p. 524.

qu'au *Corpus*[1], de caractériser et de délimiter la céramique allobroge; il est fort possible cependant, en comparant les produits et les noms, de reconstituer ses traditions et de domicilier ses chefs[2]. Ses traditions, nous les connaissons par les objets : terre grise, tendant au brun[3], parfois belle couverte noire; cachets circulaires placés sous le fond des vases; lettres grandes, belles, à fort relief[4]. Ses chefs, nous les retrouvons par les statistiques des noms : ce sont surtout Sevvo, Noster, Martinus, installés, a-t-on supposé, celui-là à Vienne, le deuxième à Aoste, le dernier aux Fins d'Annecy[5] : car c'étaient là les trois centres de cette poterie allobroge qui a été, au Ier siècle de notre ère, une des industries les plus franches de notre travail national[6].

3° Les poteries gallo-romaines peuvent présenter, outre les marques de fabrique incontestables, d'autres inscriptions estampillées ou tracées à la pointe (je laisse de côté, bien entendu, celles qui n'ont rien à voir avec la fabrication des objets). Telles sont : les signatures qui accompagnent les figurines (moules ou statuettes)[7]; — les noms imprimés ou tracés sur la poignée des poinçons[8]; — les noms « autographes » tracés

1. Je regrette que M. Hirschfeld (*Corpus*, XII, p. 716 et s.) n'ait pas séparé les *vascula rubra* et les *vascula nigra*. Mais il faut ajouter qu'il a fait tout son possible pour qu'on pût reconnaître les uns et les autres.

2. Voyez de Mortillet, dans son étude fort originale sur les *Potiers allobroges, méthodes des sciences naturelles appliquées à l'archéologie*, 1879 (extrait de la *Revue savoisienne*). Cf. Dissard, t. IV, p. 268 et s.; et les excellentes considérations de MM. Marteaux et Le Roux, p. 63 et s.

3. MM. Marteaux et Le Roux ont recherché avec le plus grand soin (et leur exemple est à suivre), l'origine de la glaise qui a servi à confectionner les poteries noires du pays allobroge.

4. Un très beau fac-similé chez les mêmes, p. 69.

5. Hypothèses de Mortillet.

6. De la même manière, en comparant à la fois les objets et leurs inscriptions, Dragendorff est arrivé (p. 87 et s.) à délimiter une sorte de territoire de « vases belges », fabriqués surtout au Ier siècle et surtout à Trèves (il ajoute, ce qui me paraît hasardé, sous l'influence des potiers émigrés de la Narbonnaise). Cf. Koenen, p. 72.

7. La question de savoir si ce sont des signatures d'artistes ou de fabricants ne peut être résolue, je crois, d'une manière absolue pour tous les cas. — C'est un fabricant, à ce qu'il me semble, que ce *Pistillus*, dont la signature est la plus fréquente sur les figurines. La liste des statuettes signées de ce nom, donnée par M. Blanchet (p. 32), n'est pas complète (voy. de Fontenay, p. 410). Est-ce le nom d'un potier éduen? on l'a dit, on le croit encore, et la seule objection que je puisse faire à cette opinion est que la terre employée n'est pas du pays d'Autun (de Fontenay, p. 416). — Toutes ces questions ne peuvent être résolues qu'en comparant aux signatures, d'une part, le style de la figurine; de l'autre, la nature de la terre.

8. Peuvent être le nom de l'industriel pour lequel ils ont été fabriqués; Tudot, p. 64; du Cleuziou, p. 169. Ici, p. 148, n. 6, et p. 151, n. 1.

au revers des moules[1]; — les noms marqués parmi les ornements à l'extérieur des vases ou à l'intérieur des moules[2]. — La statistique comparée de ces différents noms donnera, sans aucun doute, de curieux résultats et contribuera fort à arrêter la liste de nos céramistes gallo-romains, modeleurs ou manufacturiers. Mais elle n'a pas été encore, à vrai dire, même entamée.

4° On rencontre çà et là des sceaux destinés à marquer des produits industriels. Il est très vraisemblable que les sceaux en terre cuite sont affectés à des produits de même genre et l'indice d'une poterie[3]. — On fera les plus expresses réserves au sujet des sceaux en métal, et on n'acceptera comme noms de potiers les noms marqués sur leur griffe qu'à la condition de les retrouver sur un produit céramique[4].

5° Le dernier service que peut nous rendre l'épigraphie (mais si rarement!) est de mentionner très nettement une *figlina*[5]. C'est une inscription qui nous apprend qu'un riche habitant a fait don au *vicus* d'Aix-en-Savoie d'une poterie,

1. Marque de propriété du céramiste, disent Tudot, p. 64, et Blanchet, *Figurines*, p. 24 et s. Ce n'est pas absolument prouvé pour toutes les inscriptions de ce genre.

2. Le plus souvent, sans doute, les noms des artistes qui ont façonné les types des ornements ou des figures, ou dessiné l'ornementation du moule. Je crois qu'il serait facile de reconnaître les cas où il s'agit d'une marque de céramiste et ceux qui concernent l'artiste auteur du motif. On ne trouverait pas, je crois, un très grand nombre de ces artistes. Cf. Dragendorff, p. 136.

3. Par exemple, GRATVS sur une bague en terre cuite, trouvée à Vichy (Dissard, p. 441); la marque a été retrouvée dans l'Allier (Tudot, p. 71). Même coïncidence pour le sceau connu de AVSTRI OF (cf. Schuermans, nos 712-5; Saglio, fig. 3042). Voyez le cachet MACCIVS du musée de Rouen (Saint-Germain, moulage, XV, F, 28211).

4. Ce qui est bien rare. Des 142 *signacula ex aere* trouvés en Narbonnaise, Hirschfeld n'en signale qu'un seul (5690, 96) qui corresponde à une marque céramique (5683, 205). — M. Blanchet (*Bulletin*, p. 19, n° 16) rappelle la trouvaille à Gémenos d'un sceau en bronze : il ne faut pas en conclure, loin de là, qu'il y avait une poterie à Gémenos; le sceau est au *Corpus*, XII, 5690, 9, et n'est sans doute pas d'un potier.

5. *Corpus*, XII, 2461. Voilà, du fait de ce don, une *figlina* devenue propriété publique. On peut se demander si les poteries signées d'un ethnique (par exemple *Rutaen.*, trouvées à la Graufesenque, à Mus et ailleurs) ne seraient pas, parfois (car souvent il s'agit d'un potier portant un nom de peuple), les produits d'une officine municipale : je pose la question sans y faire de réponse; cf. de Fontenay, *Soc. Éduenne*, n. s., III, p. 133. — Au dernier moment je reçois l'inventaire des poteries sigillées de Saintonge, p. p. Dangibeaud (*Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. XV, avril 1899); p. 49, je lis la marque LVGVDVNENSIS sur le bord d'une terrine en terre non lustrée. Il s'agit, à n'en pas douter, de la fabrique des *Atisii*, qui avait la spécialité de ces produits pour l'Occident, et dont cette marque certifie l'origine lyonnaise (Cf. Dissard, p. 262 et s. *Corpus*, XII, 5685).

donum figlinarum. Remarquez que nous sommes chez les Allobroges, la grande puissance céramique de la Gaule méridionale.

***

III.— Je tiens autant à l'onomastique géographique qu'à l'épigraphie et à l'archéologie. Plus aride que les deux autres sciences, celle des noms propres de lieux a sur elles cependant l'avantage de se rattacher au présent : elle étudie un âge disparu, non dans les ruines des choses mortes avec lui, mais dans les noms des êtres qui lui ont survécu, monts ou fleuves, villages ou cités.

Il existe en France un certain nombre de localités qui ont dû leur nom et, partant, leur origine à des fabriques de poteries gallo-romaines. M. Blanchet a vu l'intérêt qu'il y a à les rechercher : « Il est certain, » dit-il[1], « qu'on découvrirait des ateliers de fabrication en prenant pour base les noms des lieux-dits. » Le malheur est qu'il ajoute « lieux-dits, tels que *La Poterie* ou *Les Poteries* », et qu'il conseille de faire une enquête pour déterminer l'époque à laquelle remonte l'appellation de tous ces écarts.

Cette enquête est inutile[2] à l'objet qui nous occupe : la survivance des noms d'anciennes *figlinae* dans les noms de localités modernes[3]. De ces termes de *La Poterie, Les Poteries*, il n'y a rien à tirer. Les mots ne sont pas d'origine ancienne : *pot, potier, poterie* appartiennent à une couche linguistique postérieure à la domination romaine. On ne signale pas *potus* avant Venance Fortunat[4]; du Cange ne cite pas d'exemple de *poteria, potarius* avant le XIIIe siècle, mais ses relevés

1. *Bulletin archéologique*, p. 27; de même, *Bulletin monumental*, 1898 : *De l'importance de certains noms de lieux*, p. 15.

2. D'autant plus qu'elle serait plus longue qu'on ne le dit : M. Blanchet donne, d'après le *Dictionnaire des Postes*, une centaine de lieux-dits portant ce nom de *La Poterie*. Le nombre en est beaucoup plus considérable. Il y en a près d'une quarantaine, par exemple, en Mayenne.

3. Remarquons, cependant : 1° qu'une poterie moderne a pu, après interruption de plusieurs siècles, remplacer sur un point déterminé une *figlina*; 2° que ces noms de *La Poterie*, etc., peuvent avoir été donnés à cause de la présence d'un grand nombre de débris céramiques gallo-romains (ce qui, du reste, ne suppose pas nécessairement l'existence d'une *figlina*); cf. Cochet, *la Normandie souterraine*, 1re éd., 1854, p. 152; 2e, 1855, p. 173; Blanchet, p. 28, p. 25, nos 43-45, et p. 23, no 32 *bis*.

4. *V. s. Radeg.*, XIX; cf. *V. s. Mart.*, II, v. 83.

doivent être incomplets, car *Potaria* comme nom de lieu se trouve dès le XIe siècle[1], et rien n'empêche qu'on ne le rencontre au temps carolingien. Peu importe, du reste : tous ces mots sont des expressions nouvelles, que la langue populaire du haut moyen-âge a substituées aux mots anciens et savants[2] de *figulus* et *figlinae*. La destinée réciproque de *potérie* et de *figlinae* est un chapitre de l'histoire de la langue et de l'industrie françaises; mais pour déterminer par l'onomastique les anciennes fabriques gallo-romaines, c'est au mot *figlinae* et à ses descendants qu'il faut s'adresser[3]. Or, nous connaissons des lieux dits *Figlinae* de trois manières :

1° Par les documents géographiques anciens. — La Table de Peutinger mentionne, sur la route de la rive gauche du Rhône, à dix-sept milles de Vienne et à seize de Tain, la station de *Figlinae*[4]. Elle devait se trouver près de Saint-Rambert d'Albon : là habitait un de ces potiers allobroges dont l'industrie était une des richesses du pays.

2° Par les documents du moyen âge, les chartes surtout : *Figlinae* est devenu *Feliniae, Fellinae, Felineae, Filinae, Fillinae*[5].

3° Par la toponomastique moderne. — Les *Félines*, dans le Midi, sont, entre autres noms, les descendants des *Figlinae* et des *Felinae*[6]. Il faudrait rechercher ce que *Figlinae* a donné dans le Nord : peut-être *Flines* et *Fline*[7].

1. *Dictionnaire topographique de l'Eure : Potaria*, vers 1060; *Eure-et-Loir : Potereia*, 1120; *Calvados : Potereya*, 1189, etc.

2. *Figulus*, bien entendu, est conservé dans le latin des chartes; cf. p. ex. le *Cartulaire du prieuré de Longpont*, 1879, n°s 37 et 176 (XIe siècle).

3. Peut-être, en comparant les différents noms de lieux d'origine purement celtique, arrivera-t-on à trouver aussi celui qui correspond, en gaulois, aux *Figlinae* latines et à *La Poterie* médiévale.

4. Cf. Hirschfeld, p. 656 : *Figlinis; Anon. de Rav.*, IV, 26 : *Ficlinis*.

5. A titre d'exemples : *Fillinas* en Auvergne (*Cartulaire de l'Abbaye de Conques*, p. LXXXIX); *terra de Felineis* (Feillens dans l'Ain, *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon*, p. 343, vers 1074; cf. *Felline, Feillens, Felinz, Felins*, dans le *Cartulaire de l'Abbaye de Savigny*); *Fellinas* et *Filinias* (Félines près Brétenoux; Deloche, *Cartulaire de Beaulieu*, p. 73, 79, 80, IXe et Xe siècles); *Filinas* (Félines en Provence, *Cartulaire de Saint-Victor*, n°s 42 et 109, XIe siècle). Voyez dans les *Dictionnaires topographiques : de Fellinis* (Félines du *Gard*); *Filinae* (Félines dans la *Drôme*); *Fellinas* (Félines-Hautpoul dans l'*Hérault*, a. 899), etc.

6. Il y en a dans les Bouches-du-Rhône, le Gard, l'Ardèche, l'Aude, la Drôme, l'Hérault, le Puy-de-Dôme, le Tarn, le Tarn-et-Garonne, la Creuse, la Haute-Loire, la Loire, et sans doute ailleurs. Cf. Feillens dans l'Ain, ici, n. 5; Saint-Martin de la Féline dans l'ancien diocèse de Clermont (*Mélanges historiques*, t. IV, p. 92).

7. Dans le département du Nord : *Cartulaire de l'Abbaye de Flines*, par Hautcœur,

*
* *

Voilà, si nous ne faisons pas fausse route, les moyens par lesquels on arrivera à dresser le *Corpus figlinarum* de la Gaule romaine. Peut-être n'est-il pas inutile de se demander, en terminant, comment on pourra le disposer.

Il serait chimérique de classer les *figlinae* par ordre chronologique. — Il est assez malaisé, en l'état actuel de la science, de fixer à coup sûr *la date de fabrication* d'une poterie gallo-romaine : quelques ateliers de céramique ont pu, comme le font des manufactures modernes, conserver pendant près d'un siècle la même forme et la même marque à certains de leurs produits; les mêmes maisons ont pu, d'autre part, suivant les progrès de la mode et les leçons de l'étranger, fabriquer successivement du noir et du rouge, du gris et du faux-samien. Toutefois, l'étude des transformations, c'est-à-dire l'histoire même, est chose aussi capitale pour l'archéologie industrielle que pour le droit public : il faut donc n'épargner, dans ces inventaires, aucune indication qui permette de retrouver soit la date de fabrication, soit (ce que l'on connaîtra d'ailleurs plus aisément) *la date d'emploi* d'une poterie. On marquera pour cela les formes des lettres, indice du temps auquel la manufacture a dessiné et établi sa marque[1]; — l'année des monnaies enfouies en même temps que les poteries[2]; — la chronologie du dépôt auquel les unes et les autres appartiennent :

p. 23, a. 1238; p. 29, a. 1242; p. 36, a. 1244, etc. : *de Felines*. Il s'agit de Flines-les-Raches, où l'on a découvert (dans l'étang dit Mer-de-Flines) un grand nombre de poteries; cf. *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, au mot *Flines*. — Flines, dans le département du Pas-de-Calais, a sans doute possédé une officine de potiers gallo-romains (Blanchet, p. 24). — M. C. Port m'écrit : « Il existe en Maine-et-Loire deux *Fline*, l'un en Martigné-Briant, dont je n'ai pas rencontré le nom avant le XIVe siècle : *Felines*, 1395; l'autre en Saint-Hilaire-Saint-Florent : *in Flinis alodo*, 1058; *in locis Felinis et Aneto nuncupatis*, 1059. »

1. L'étude épigraphique des poteries allobroges serait particulièrement intéressante à faire; je crois qu'elle nous amènerait au plus tard aux premiers temps de l'empire, au moins comme date d'organisation des manufactures (de Mortillet, p. 36).

2. Koenen a fait, de la comparaison des vases avec les monnaies trouvées dans la même fouille, un emploi constant, très habile, mais parfois, je crois, un peu hasardé. Dans les lignes générales, je pense cependant que son classement, résultat surtout d'une très minutieuse autopsie archéologique, est fort juste, et rend bien compte des transformations progressives des formes et des ornements dans l'industrie céramique.

si c'est un cimetière, les dates extrêmes auxquelles il a servi; si c'est une villa, l'époque à laquelle elle a été détruite[1]; si c'est une cité, l'âge de la couche du sous-sol qui a été fouillé. Il est certain, pour ne citer que les exemples les plus célèbres, que toutes les *figlinae* mentionnées sur les poteries pompéiennes ont été fondées avant 79[2], et que les fouilles du Mont Beuvray nous renseignent merveilleusement sur les derniers temps de la céramique gauloise, d'avant le triomphe de l'influence italienne[3].

Le classement géographique, en cette affaire comme en épigraphie et comme en toute matière archéologique, est incontestablement le meilleur : c'est le seul qui soit, non pas seulement un système commode de distribution, mais aussi un procédé scientifique de découverte. Les éditeurs du *Corpus inscriptionum* l'ont bien montré, et je renvoie à leur exemple. On sait qu'ils n'ont pourtant pas appliqué le principe de la répartition géographique à toutes les inscriptions, et qu'ils en ont exclu les marques de fabriques, les signatures de la *terra sigillata* ou les sceaux de l'*instrumentum domesticum;* toutes ces minuties épigraphiques sont groupées chez eux par grandes régions, comme l'Espagne et la Narbonnaise. On comprend que les éditeurs aient été obligés d'agir ainsi; il eût été fastidieux de réimprimer cent fois, à propos de cent cités, la marque du lampiste Fortis ou du *fictiliarius* Secundus. Pourtant, je regrette parfois que ces estampilles ne nous apparaissent point réparties suivant l'*ager* municipal où elles ont été découvertes : ce serait le meilleur moyen de constater assez rapidement les

1. Bien distinguer en Gaule (et la chose est tout à fait essentielle) deux groupes de villas, celles qui ont été détruites vers 276-277, celles qui sont postérieures à cette date. — Les ateliers de Lezoux ne paraissent pas avoir donné de monnaie postérieure à 268 (Plicque, p. 8).

2. De la même manière, Dragendorff classe les poteries trouvées dans la région rhénane en s'aidant de la date des dépôts, p. ex. de la nécropole d'Andernach (qui prend fin sous Vespasien), du camp de Neuss (détruit en 70), de Rottweil (fondé sous Vespasien). Et de leur présence là, de leur absence ici, il conclut que les vases « belges » sont des premiers temps de l'empire (p. 91).

3. Si l'on veut se rendre compte du profit qu'on peut tirer des rapprochements chronologiques, voyez Koenen, p. 89 : il s'agit d'un type de vase (pl. XIII, 8), qui manque dans les ruines de Neuss (brûlé en 70) et qui se trouve à Pompéi (détruite en 79); on peut donc en conclure qu'il a été imaginé entre ces deux dates. Mais il va de soi que cette conclusion peut recevoir des démentis de fouilles ultérieures.

manufactures propres au pays. Ce serait aussi une façon excellente de nous rendre compte, à première vue, du degré de civilisation d'une *civitas :* à ne regarder que les textes lapidaires des Gabales et des Rutènes (textes groupés dans le *Corpus* proprement dit sous le nom de la peuplade), on les suppose les nations les plus déshéritées de l'Aquitaine; mais si on pointe dans les textes de l'*instrumentum domesticum* de la Gaule propre ceux qui proviennent de leur territoire, on reconnaît que la fabrication et l'importation de la céramique donnaient à ces deux peuples une vie industrielle d'une grande intensité.

En aucune manière, je ne puis approuver le classement par département : il n'a d'autre avantage que d'épargner de la peine (ce qui est toujours le signe, en érudition, d'un procédé fâcheux). La seule classification convenable des *figlinae* ou de leurs produits est par cités gallo-romaines. Replacez les choses antiques dans leur cadre antique. Il est possible que les potiers d'une même cité eussent des traditions, des intérêts, des secrets communs, qu'ils fussent soumis à une législation particulière. L'existence municipale était beaucoup plus caractérisée dans l'empire que de nos jours; n'oublions pas que la cité romaine vient de la peuplade antique et se perd dans le diocèse du moyen-âge, c'est-à-dire qu'elle est la transition entre deux des formes les plus particularistes de la vie sociale : chaque *gens* gauloise eut ses dieux, ses grandes familles, et peut-être aussi ses usages industriels. Et ce sera la tâche des historiens de la Gaule romaine que de retrouver, à travers l'uniformité de la loi impériale et de la langue latine, les coutumes et les mœurs propres de chaque cité. Groupez par départements les potiers : et vous séparerez sous quatre ou cinq rubriques différentes ces potiers allobroges qui forment une seule et même école, et vous mettrez d'un côté l'Allier avec Toulon, le Puy-de-Dôme avec Lezoux, alors que les *figlinae* de ces deux localités ressortissaient également à la cité des Arvernes[1]. Groupez les

1. Que Toulon (sur Allier) soit dans l'Auvergne, v. *Mélanges historiques*, t. IV, carte et p. 103 (pouillés du diocèse de Clermont).

fabriques par *civitates :* et vous reconnaîtrez assez vite les principaux peuples céramistes, les Trévires[1], les Allobroges, les Arvernes[2], les Gabales[3], pour ne citer que ceux qui sont aujourd'hui les mieux connus.

La classification tirée de la géographie historique est essentielle : mais peut-être serait-il bon d'essayer ensuite un classement géologique des poteries, suivant la nature de la terre dont elles ont été tirées. Les spécialités des écoles de céramique ont dû dépendre en partie des qualités de l'argile qu'elles ont eue à façonner : et, à ce propos, il sera curieux de comparer les conclusions suggérées par l'archéologie à celles que fournit l'étude des terrains contemporains. La glaise des poteries allobroges, par exemple, est cette argile assez grossière, qui s'étend en Savoie et en Suisse, sur le domaine de l'ancien glacier du Rhône[4]. L'abondance des vases arvernes est due à la présence en Limagne d'une argile légère où l'union de la silice et de l'alumine est presque sans mélange[5].

Des renseignements de ce genre rendraient service à l'industrie française. Les études archéologiques sur les cultures d'oliviers et les aménagements d'eau en Tunisie ont conduit nos concitoyens à imiter les Romains et à s'enrichir suivant leurs leçons. La connaissance exacte de la céramique gallo-romaine aiderait aux progrès de la céramique française : elle pourrait mettre sur la voie de gisements méconnus[6], et la France n'a pas de telles espérances industrielles qu'elle puisse dédaigner l'expérience du passé.

CAMILLE JULLIAN.

1. Cf. Dragendorff, p. 97; *Corpus*, XIII, 2033. On connaît, dans les provinces rhénanes, les deux célèbres fabriques de Rheinzabern et de Westerndorf.

2. Et peut-être, et pour les mêmes causes géologiques, leurs voisins les Eduens; cf. Rigollot, *Notice sur la céramique gauloise, Société Eduenne*, n. s., t. III, 1874.

3. Fabrique de Banassac. — Aux Gabales se rattacheraient peut-être les Rutènes (à Montans, *Bulletin monumental*, 1859, p. 698; *Bulletin des Antiquaires*, 1898, p. 122; à la Graufesenque, *Société de l'Aveyron*, t. XV, etc.).

4. Marteaux et Le Roux, p. 65.

5. Tudot, p. 77. Il faudrait étudier à ce point de vue les poteries des Gabales et des Rutènes, et les bassins supérieurs du Tarn, de l'Aveyron et du Lot.

6. Par exemple dans l'Allier, Tudot, p. 77. Remarques semblables chez Rigollot, *Société Éduenne*, n. s. t. III, 1874, p. 214 et s.

BULLETIN HISPANIQUE

ORNEMENT EN BRONZE TROUVÉ A MARCHENA

(Andalousie)

Notre ami M. Arthur Engel a envoyé à la Société de Correspondance hispanique les photographies que je reproduis et commente aujourd'hui en son nom (voir la planche II). Il y a joint quelques détails précis sur la découverte et l'histoire du bronze représenté.

L'objet a été découvert en 1898, au *Cerro de Montemolin*, près de Marchena. Ce n'est pas la première fois que des antiquités se rencontrent sur cette colline, bien connue des archéologues andalous; mais celle-ci est sans doute la plus intéressante. Elle fait actuellement partie du cabinet de D. Domingo de Goyena, grand collectionneur d'objets anciens à Séville, qui possède encore de beaux marbres provenant d'Italica. Le bronze est resté exposé pendant des semaines au Casino de Marchena, sans que personne se souciât de l'acheter; M. de Goyena l'a acquis pour un prix modeste. M. Engel ajoute que l'objet mesure 18 centimètres de haut et 18 de large (mesures extrêmes), qu'il est bien patiné, et aussi que la photographie, manquant de détails, donne une idée imparfaite de l'original.

Le sujet n'est pas douteux : c'est le combat d'un Grec contre une Amazone, si l'on veut, d'Achille et de Penthésilée. Il n'est pas, on le sait, de représentation plus fréquente dans l'antiquité; le motif, qui permettait d'opposer dans une action violente les formes de la femme à celles de l'homme, est tout particulièrement aimé des artistes grecs et romains, depuis les grands sculpteurs et décorateurs de temples jusqu'aux peintres céramistes.

Et parmi tant d'amazonomachies, que ce n'est point ici le lieu d'énumérer, l'épisode que retrace le bronze espagnol n'est pas un des plus rares. A l'époque classique, sur le bouclier de la Parthénos, sur la frise du temple d'Athéna Niké à l'Acropole d'Athènes, sur la frise de Phigalie, sur celle du Mausolée, sur celle du Héroon de Gjœlbaschi-Trysa, on voit un guerrier saisir une Amazone à la chevelure, la tirer

violemment en arrière, pour l'abattre de son cheval. Le même groupe, à l'époque romaine, se retrouve jusqu'à six fois dans la frise du temple d'Artémis Leucophryné, à Magnésie, et il est à peine besoin de signaler la place qu'il occupe par deux fois sur le sarcophage de Salonique.

L'art industriel l'a fréquemment emprunté à la grande sculpture: vases peints, boîtes de miroirs, cistes de bronze gravées, le reproduisent à l'envi; il ne faut donc pas s'étonner d'en rencontrer une représentation nouvelle.

Comme notre image manque un peu de netteté, il est bon d'en faire une description minutieuse. L'objet, travaillé, comme on le voit, sur ses deux faces, se compose d'une douille en forme de pyramide tronquée décorée sur ses deux faces les plus larges d'une sorte de palme dont les minces feuilles s'étagent en éventail à droite et à gauche de la tige centrale. Sur les petites faces, à la base et près du sommet, viennent se souder deux anneaux symétriques en forme de D. A la partie inférieure de la panse, ces D sont ornés dans le sens horizontal d'une torsade bordée de deux moulures, et surmontée de deux cornes plus ou moins dépointées et émoussées. Le motif fait saillie et rompt la ligne courbe extérieure de l'anneau; à la naissance supérieure de cette même panse sont fixées deux têtes d'animaux qu'il est assez difficile d'identifier, avec leurs longues oreilles pointues et leurs cornes dressées en avant, leurs arcades sourcilières saillantes, leurs joues proéminentes, leurs gueules hérissées de crocs, et leurs barbes de boucs.

Ces têtes ne sont pas là à titre purement décoratif; elles servent à supporter les figures du groupe que forment le guerrier, l'Amazone et son cheval. L'artiste a imaginé que la courbe des anneaux et le sommet de la douille sont comme un terrain accidenté où se passe l'action. Il a figuré le Grec dans l'attitude d'un homme qui escalade une pente raide. Sa jambe droite est tendue, le pied posé en travers sur le D, sa jambe gauche est pliée, et le pied prend une assise solide en butant contre le sommet du tronc de pyramide. Mais, pour avoir un aplomb plus résistant, il s'appuie contre la tête de monstre; on voit même un tenon de bronze qui va, par derrière, soutenir sa cuisse droite. Quant au cheval de l'Amazone, qui s'enlève au galop sur les pattes de derrière, la partie antérieure de son ventre repose franchement sur la tête de l'animal situé de son côté, et qui joue ainsi le même rôle que les troncs d'arbres dans un certain nombre de figures de chevaux ou de statues équestres. De plus, ses pattes de derrière sont collées de part et d'autre au sommet de la douille, sans quoi il serait véritablement suspendu en l'air, car ses sabots ne reposent sur rien. Il faut remarquer aussi que la queue relevée vient s'appliquer par son extrémité au genou et à la cuisse du héros.

Il y a dans cette disposition beaucoup de maladresse, il faut en convenir, et la forme de l'objet à décorer a fort embarrassé l'auteur; seule l'attitude du guerrier est trouvée avec quelque bonheur. Quant aux figurines, elles n'ont rien d'original. Le guerrier est coiffé d'un grand casque dont les bords sont évasés, et que surmonte un haut et large cimier; il est malaisé de dire si cette forme est plutôt grecque ou romaine. Sous une cuirasse coupée à la taille, il portait une tunique plissée que l'on voit pendre à double étage jusqu'aux genoux, et dont les manches s'arrêtaient aux coudes; il est assez difficile de distinguer si les jambes sont nues ou couvertes de cnémides, et si les pieds sont chaussés. La main droite a été coupée, et avec elle a disparu l'épée que le héros brandissait pour tuer son ennemie.

Celle-ci est vêtue simplement, suivant la mode ordinaire des Amazones depuis l'âge classique, d'une tunique semblable à celle que porte l'Amazone de Polyclète, c'est-à-dire courte, serrée à la taille, sans manches, et laissant nus toute l'épaule et le sein droits; elle est chaussée d'endromides; c'est, en un mot, le costume de Diane chasseresse. Elle a perdu son casque à la bataille, et sa lance (ou sa hache) est tombée de la main droite; mais elle tient encore au bras gauche son bouclier. Sur le corps du cheval on ne voit aucune trace de selle ni même de housse; la bride, s'il y en avait une, a disparu.

L'objet semble coulé dans un moule usé; les lignes sont émoussées, les reliefs amollis, et comme les figures sont de très petites dimensions, le style de l'exécution paraît plus que médiocre. On ne peut, par exemple, que critiquer le cheval dont la tête est trop petite, l'encolure massive, l'arrière-train lourd, tout le corps mou de forme et raide d'allure. Mais il ne faut pas refuser à l'ensemble quelque mérite de composition et de mouvement. Le geste du guerrier est juste et franc; le torse est bien assis sur les jambes; le mouvement de la tête inclinée un peu à gauche, l'élan du bras qui va frapper sont heureux, et toute la figurine est de bonne tenue. De même, l'Amazone retirée violemment en arrière et ployée sur la croupe de son cheval est habilement campée; son bras droit se rejette tout d'un trait en arrière, comme pour dégager la chevelure de l'étreinte dangereuse, et son bras gauche, armé du bouclier, se tend en avant, au contraire, comme pour rétablir l'équilibre. Par un mouvement non moins juste, la jambe droite se plie; l'Amazone cherche à se cramponner du mollet et du talon au flanc de sa monture, tandis que sa jambe droite, lancée en avant, se raidit et se crispe, inutile et désemparée.

En somme, l'artiste n'a pas maladroitement interprété un modèle emprunté à la grande sculpture, et devenu banal. Si l'on compare ce petit bronze au groupe analogue du sarcophage de Salonique, par

exemple[1], on voit que l'avantage de la simplicité et du goût ne reste pas au marbrier. Ses figures sont plus théâtrales et d'un mouvement moins décidé; le cheval semble à la parade, et les draperies de l'Amazone se contournent en plis trop capricieux. Sur la frise de Magnésie, il y a cinq groupes que le nôtre rappelle de plus près: celui où l'on voit une Amazone en lutte avec Hercule[2], et quatre autres où le héros n'est pas spécialement désigné[3]; mais outre leur incontestable monotonie, ils ont au plus haut point les défauts inhérents à cette composition lâchée, à toutes ces figures rondes et basses, de facture molle et sans sincérité, où l'art gréco-romain de la décadence se montre si peu à son honneur. Le bronze de Marchena a plus de tenue et s'inspire de meilleurs modèles, ou, du moins, il interprète les originaux de la belle époque avec plus de franchise. A ce titre, le monument espagnol mérite de prendre place parmi les meilleurs spécimens d'art industriel romain inspirés par des œuvres d'artistes.

Par malheur, il me semble presque impossible de déterminer avec assurance quelle était la destination de l'objet. M. Engel, en me le communiquant, le signalait comme un fragment d'enseigne romaine, et cette idée me parut d'abord acceptable. Mais à la réflexion, la chose semble au moins douteuse. A parcourir avec soin le mémoire de M. de Domaszewsky sur les enseignes romaines[4], on s'aperçoit vite que ce duel d'Amazone et de Grec n'a rien de commun avec les figures qui décorent parfois les *signa* des légions ni des cohortes; il ne peut être comparé ni à l'aigle, ni à la tête de bouc, ni à la main ouverte, ni à aucune des images de divinités, de Victoires, par exemple, qui surmontaient ou ornaient les étendards, et qui toutes avaient une signification très spéciale et très nette. D'autre part les mesures du bronze de Marchena me paraissent bien petites pour qu'on ait pu l'utiliser au sommet d'une enseigne. Sur ce point, du reste, je ne suis pas très affirmatif, car M. de Domaszewsky n'a pas donné les dimensions des *signa* qu'il a énumérés et décrits[5], et l'on ne peut apprécier que très approximativement la grandeur des divers éléments qui les constituent.

M. de Domaszewsky n'a pas fait rentrer dans son étude un objet de bronze publié dans le *Voyage archéologique* de Le Bas[6] sous ce titre : *Étendard de bronze trouvé à Athènes*, et qu'il signalait dans une

1. Clarac, *Musée de sculpture*, II, pl. 117 A.
2. Clarac, *Musée de sculpture*, II, pl. 117 D, n° 6.
3. *Ibid.*, pl. 117 E, n° 10; 117 E, n° 11; 117 F, n° 13; 117 I, n° 29.
4. Von Domaszewsky, *Die Fahnen in römischen Heere* (dans les *Abhandlungen des Arch.-epigraphischen Seminares der Universität Wien*, Heft V).
5. La chose s'explique parce que ces enseignes sont connues presque exclusivement par les monuments figurés, bas-reliefs d'arcs de triomphe, monnaies, etc.
6. Le Bas, *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure*, pl. 109. Cf. V. Duruy, *Histoire des Romains*, III, p. 531.

lettre à Villemain, le 20 juillet 1844, en le désignant comme *la monture en bronze d'un étendard romain*[1]. Il s'agit de deux annneaux disposés de part et d'autre d'une tige et reliés par une plaque de bronze tantôt pleine, tantôt découpée à jour. La tige se termine en bas par une large douille conique, en haut par une figurine de dieu qui porte sur sa tête, comme le ferait une cariatide, un motif formé de deux lions affrontés et dressés contre un vase. Au-dessous de ce dieu on voit disposées trois autres images divines, Athéna, Artemis et Arès. A la partie inférieure, au-dessus et de part et d'autre de la douille, il y avait aussi trois dieux; celui de gauche a disparu. Enfin, deux lions grimpent en galopant à droite et à gauche sur la courbe des anneaux. L'ensemble est assez léger et gracieux, mais les figures ne dépassent pas la médiocrité banale de l'art impérial. M. de Domaszewsky a écrit à M. Salomon Reinach qu'il ne considérait point ce bronze, auquel le bronze de Marchena m'avait fait songer, comme un étendard; M. Reinach suppose qu'il a pu surmonter une hampe dans quelque procession religieuse, ou servir de monture à deux miroirs.

L'objet semble perdu maintenant, et l'on n'en connaît pas les dimensions. Dans ces conditions, tout rapprochement avec le bronze de Marchena ne peut être que fort hasardé. Tout au plus peut-on supposer que, si la première hypothèse de M. Reinach est la bonne, l'ornement trouvé en Espagne avait la même destination, soit qu'il ait suffi à lui seul à décorer la hampe d'une bannière, soit qu'il ait joué simplement le rôle de couronnement, comme les deux lions affrontés du bronze athénien.

Mon ami M. Lechat m'indique une autre hypothèse. L'ornement aurait pu servir à décorer l'ἔστωρ d'un joug de char à deux chevaux. Les monuments figurés montrent quelquefois cette pièce surmontée d'une figurine. Une plaque de terre cuite de style archaïque, qu'a publiée O. Rayet, montre, au sommet de l'ἔστωρ, une tête de griffon[2], et c'est aussi une tête de griffon que l'on voit à la même place sur un vase de Milo[3]. Le double D du bronze de Marchena pourrait alors servir à passer les guides[4].

Dans tous les cas, la pyramide creusée en douille qui soutient les figures et le travail des figures sur leurs deux faces prouvent que ce n'est pas là une applique, et que le bronze servait à décorer, comme ornement de faîte, un objet assez précieux. C'est, je crois, tout ce qu'il est raisonnable de dire jusqu'à ce que la découverte d'objets analogues, plus complets, vienne éclairer le problème.

PIERRE PARIS.

1. S. Reinach, *Voy. arch.* de Le Bas, dans *Bibliothèque des monum. figurés grecs et romains*, p. 102.
2. O. Rayet, *Études d'archéologie et d'art*, p. 326, pl. IV.
3. Conze, *Melische Thongefässe*, pl. III.
4. Cf. Saglio, *Diction. des antiquités*, fig. 4150, art. *Jugum*.

UN NOUVEAU ROI WISIGOTH

M. Arthur Engel a fait connaître dans la *Gazette numismatique*[1] une monnaie gothique portant au droit la légende D. N. E SVNIEFREDVS RE., et au revers TOLETO PIVS. On ne connaît pas de roi wisigoth de ce nom. M. Engel a donc cherché une identification raisonnable. Il a proposé celle du *Cuniefredus comes spathariorum*, chef des gardes armés de l'épée (spatha), l'un des seize ou dix-sept[2] fonctionnaires du palais dont les signatures figurent au bas des actes du huitième concile de Tolède (653). Loaisa donne *Cunifredus;* Labbe, *Cunefridus*. On trouve *Cumefrendus* dans Migne (LXXXIV, c. 430). On verra dans l'article de M. Engel[3] les raisons pour lesquelles il s'arrête de préférence à ce personnage. Voici ce qu'il a bien voulu nous écrire à ce sujet : « On me fera peut-être observer que l'initiale du nom de roi est C dans les textes et S sur la monnaie; que Cuniefred n'est pas Suniefred. Pourtant S pour C n'a rien qui m'étonne, surtout dans un pays d'influence byzantine. A Byzance, sur les sceaux, sur les monnaies, C pour S ou Σ est la règle; la substitution a pu s'opérer aussi bien dans un texte wisigothique. POΔAS, RECCESVINΘVS sont d'autres exemples, d'autres substitutions analogues, fournies par les monnaies. D'ailleurs, pour qui connaît les extraordinaires variantes du nom royal sur les monnaies wisigothiques, ce détail, sans aucun doute, paraîtra bien peu de chose. »

Il me semble toutefois qu'il reste une difficulté et je la soumets à M. Engel. Les premières années du règne de Reccesuinthus furent troublées par la révolte d'un certain nombre de grands, parmi lesquels était un certain Froya; et M. Engel pense que *Suniefredus* — *Cuniefredus* a pu être un de ces rebelles, qui se serait, par conséquent, emparé de Tolède, la capitale définitive des Wisigoths depuis un siècle. Or, le huitième concile de Tolède eut à décider, sur la demande de Reccesuinthus lui-même, si celui-ci, dans l'intérêt du royaume et pour le rétablissement de la paix, pouvait être délié du serment qu'il avait fait d'être inexorable pour les révoltés. Le roi se trouvait placé entre la crainte d'être parjure et celle d'être inhumain (et mauvais politique). La question fut, comme bien on pense, résolue par le

1. 1898.
2. Dix-sept dans Migne (LXXXIV, c. 430), seize dans Labbe (VI, 411).
3. D. José J. Gomez, un de nos correspondants de Séville, en a donné une traduction espagnole dans la *Andalucia Moderna* du 18 décembre 1898.

concile dans le sens de l'indulgence. Nous avons les considérants, assez longs, de sa délibération. L'argumentation se réduit à ceci : « Notre repentir peut faire revenir Dieu sur ses plus terribles serments; un roi doit agir de même à l'égard de ses sujets révoltés[1]. » Le roi pardonna donc à ses vassaux. — Mais je suis tout de même étonné de voir l'un d'eux, qui aurait donc usurpé le trône à Tolède même, signer, dans ce même concile où l'on délibère sur la manière dont on traitera les rebelles, en qualité de *comes spathariorum*. Il avait donc eu déjà son pardon, et, avec son pardon, une compensation? Cela nous ferait voir en Reccesuinthus un homme bien généreux ou bien habile. Mais pourquoi alors consulte-t-il les évêques de son royaume sur la question de savoir s'il doit, comme il l'a juré, exterminer les coupables ou leur pardonner?

G. CIROT.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

Communications de M. Arthur Engel

Italica. — La Commission des monuments historiques s'est décidée à faire déblayer l'amphithéâtre d'Italica (aujourd'hui Santiponce, aux portes de Séville), et à faire employer à ces travaux les détenus de la prison. Pour cela, elle a fait appel à la bienveillance et au concours du gouverneur de la province, et de l'Académie de l'Histoire; de plus, elle a demandé qu'on fît payer un franc d'entrée à tout visiteur, et songé à donner une représentation exceptionnelle au théâtre San Fernando, pour constituer une caisse de fouilles. L'exécution de ces fouilles, reconnue depuis longtemps nécessaire pour mettre fin au pillage désordonné d'un terrain spécialement riche en antiquités romaines, était depuis quelque temps réclamée à l'envi par les sociétés savantes de Séville et par la presse.

Le 19 janvier, on s'est mis à l'œuvre, au centre de l'amphithéâtre. M. Pérala, président de l'Académie de l'Histoire, a visité les travaux; il avait eu avec le gouverneur, M. Laa, des entretiens importants au sujet de la surveillance et de la protection des fouilles (d'après *El Porvenir*, 23 et 31 janvier 1899, et *El Noticiero de Sevilla*, 10 et 19 janvier 1899.)

Les fouilles semblent s'être bornées à déblayer les galeries et l'arène

1. Migne, c. 420.

de l'amphithéâtre, envahis par les alluvions d'un ruisseau qui s'y déverse trop souvent.

Il y a peu de mois, on avait découvert quelques tombeaux dans le jardin d'une maison située sur le bord de la route de Séville, à l'entrée de Santiponce, et plus anciennement encore différentes mosaïques d'assez de valeur, nombre de monnaies, des amphores et autres objets romains. La trouvaille d'aujourd'hui consiste en deux anneaux d'or avec de curieuses gravures recueillis dans un tombeau romain; ils sont admirablement conservés (*El Noticiero de Sevilla*, 3 févr. 1899.)

(Ce terrain est sans doute celui où ont été trouvées les inscriptions publiées dans la *Revue des Universités du Midi*, 1896, p. 394 et 395, nos 3 et 4.)

Palma del Rio (confluent du Guadalquivir et du Genil). — Il y a quelque temps, on avait trouvé une mosaïque sur le bord du Genil, en face de la *huerta de Barqueta*. Avant-hier quelques jeunes gens allèrent la voir; ils en déblayèrent une vara (3 pieds) carrée. Voyant les jolis dessins qu'elle présentait, ils la couvrirent à nouveau de terre pour revenir le jour suivant. Mais les locataires du terrain, croyant rencontrer un trésor, enlevèrent la mosaïque pendant la nuit, en trois ou quatre morceaux.

Elle présentait des inscriptions qui n'ont pas pu être déchiffrées; on n'a pu lire que CONSS sur un fragment, et SEVI sur un autre. Sur divers débris il y a des lettres romaines qui semblent indiquer une date.

Le tout servait de pierre à un sépulcre. Les ossements se pulvérisaient à la moindre pression. Le dessus du tombeau était en forme de voûte, haute d'une vare, d'où pendait un lacrimatoire que les paysans brisèrent, croyant y trouver de l'argent. La mosaïque représentait, entre autres dessins, le portrait d'une belle jeune fille, d'un mètre de haut environ, et deux jolis canards.

Depuis lors on a trouvé d'autres sépultures. La première contenait un squelette dans un cercueil de plomb (*El Noticiero de Sevilla*, 15 décembre 1898.)

Mondoñedo (Galice). — La *Voz de Galicia* a reçu une lettre de Mondoñedo relatant une trouvaille archéologique faite dans cette ville. C'est un objet d'or massif, une sorte de barre de quarante à cinquante centimètres de large, recourbée en un bout en forme de crosse et terminée de l'autre par des ornements. Autour de la barre s'enroule en spirale un cordon d'or, laissant seulement au centre un espace suffisant pour saisir l'objet. Il pèse quarante et quelques onces, et a été vendu 9,000 réaux. C'est peut-être le sceptre d'un roi ou

l'insigne de quelque dignité religieuse. Quelques personnes pensent que c'est une œuvre celtique, et d'autres voient dans la décoration quelques réminiscences de caractère égyptien (*El Noticiero de Sevilla*, 30 janv. 1899.)

RÉCEPTION DE M. JOSÉ RAMÓN MÉLIDA

A L'ACADÉMIE DE SAN FERNANDO

Le 25 mars dernier, notre collaborateur et ami D. José Ramón Mélida, chef de la première section du Musée archéologique national (antiquité classique), a été reçu en séance publique par l'Académie royale des Beaux-Arts de San Fernando, en remplacement de D. Pedro de Madrazo. Il y a prononcé un important discours sur le développement de la peinture grecque. Nous avons plaisir à donner ici la description qu'il a faite, en passant, d'un beau vase inédit :

« Je veux attirer votre attention sur un de ces vases (les lécythes blancs attiques), pièce unique, si exceptionnelle que, pour ma part, je n'en connais aucune de semblable, et que, même au musée d'Athènes, qui possède la plus nombreuse collection de lécythes, il n'y a rien qu'on lui puisse comparer. Certainement le lécythe blanc de Madrid est la meilleure conquête qu'ait faite pour notre Musée archéologique national, entre tant d'autres, M. de La Rada. Ce vase n'est pas seulement extraordinaire par sa taille, bien inusitée à coup sûr; il l'est beaucoup plus encore parce que ses figures — naturellement fort grandes aussi — sont franchement modelées, comme celles des peintures murales ou des tableaux de la même époque. Par malheur, le mauvais état de conservation du vase ne peut permettre de jouir que de deux des trois figures qui le décorent, et dont les couleurs, par endroits, évidemment par suite de l'action du temps et des agents extérieurs, se sont modifiées... Le sujet n'est pas neuf dans cette classe de vases funéraires que la piété des anciens plaçait dans les tombeaux attiques. C'est l'offrande posthume. Le mort, un jeune homme, de type athlétique, est assis devant la stèle funéraire, avec la poitrine et le bras découverts et nus, le reste du corps enveloppé dans un manteau blanc. La stèle est couronnée de feuilles d'acanthe, et parmi elles on prendrait pour un éventail de plumes de paon royal ce qui n'est qu'une palmette formée de feuilles jaunes et vertes. Cette figure est tournée vers le côté gauche et fait face à celle qui fait l'offrande, une femme voilée d'une draperie d'un bleu violet, qui permet de voir le visage, au noble profil, et les cheveux, dont les

mèches, sur les deux figures, sont assez détaillées. De la troisième figure, qui suivait la seconde, on ne voit plus qu'un fragment des plis de la robe, de couleur jaune. Une large bande de même couleur, de ton ocre, court au-dessous des figures, leur prêtant appui. Toute la composition se détache sur le fond blanc, légèrement teinté, de la panse du vase, qui fut peint après la cuisson. Le procédé est analogue à la fresque, employée presque toujours avec une couleur assez épaisse. On peut surtout apprécier le modelé aux visages, dont le ton s'est un peu obscurci. Le dessin, très léger, est très correct, et les deux figures, nobles d'attitudes, ont un sentiment religieux délicatement exprimé. »

M. Juan de Dios de La Rada y Delgado a répondu à M. Mélida, dont il fut le maître et dont il s'est depuis longtemps attaché la précieuse collaboration au Musée dont il est le conservateur général. Il a fait en termes émus l'éloge du récipiendaire, dont, mieux que personne, il est à même d'apprécier le zèle, le goût et le jeune talent de littérateur et d'archéologue.

P. P.

D. José Ramón Mélida, *Viaje á Grecia y Turquía.* Madrid, 1899.

Le temps nous manque aujourd'hui pour rendre compte du *Voyage en Grèce et en Turquie* de notre collaborateur M. José Ramón Mélida. Ce mémoire plein de faits soulève des questions de la plus haute importance que nous nous ferions scrupule d'écourter. Nous y reviendrons bientôt avec détail.

G. R.

CHRONIQUE

L'Histoire ancienne au diplôme d'études historiques.

Une session pour l'obtention du diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie a eu lieu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, les 20 et 21 janvier 1899. Deux candidats se sont présentés, M. Cavé et M. Vergnes, celui-là boursier, celui-ci étudiant à la Faculté. Tous deux ont été admis. L'histoire ancienne a été représentée, dans cet examen, par les épreuves suivantes.

M. Vergnes a soumis un mémoire (d'environ 200 pages) sur *la Campagne de Jules César en 52 contre Vercingétorix*. C'est une étude exclusivement topographique et stratégique. Voici, parmi ses conclusions, les plus intéressantes et les plus vraisemblables : César a franchi les Cévennes par la route principale du Vivarais, la route du Pal et de l'Ardèche; dans sa marche d'Agedincum à Avaricum, il a suivi la ligne la plus courte, par Genabum, qui serait Gien; Alesia serait bien Alise-Sainte-Reine[1]. — Dans la discussion à laquelle ce mémoire a donné lieu, le candidat s'est efforcé d'indiquer, comme qualités maîtresses de César : la rapidité de ses marches, la science de sa castramétation. — Toujours à propos de ce mémoire, il a eu à exposer la leçon suivante, dont le sujet lui avait été indiqué quarante-huit heures d'avance : *Montrer par deux exemples quelle doit être la méthode à employer en matière de topographie historique, et en particulier de topographie gallo-romaine; prendre pour exemples : 1° le nom et l'emplacement d'un oppidum cité dans le livre VII de César; 2° un fragment des routes suivies par César en 52; nous dire comment on peut les identifier et jusqu'à quel point; conclure sur la méthode.* Il s'est attaché dans cet exposé à mettre en lumière d'abord la valeur propre et première du texte et du contexte de l'auteur, puis

1. Il est bon de constater que M. Vergnes n'a pas eu à sa disposition le tome XIII du *Corpus*, qui ne nous est parvenu que le 1er mars 1899.

l'utilité des documents médiévaux; il se défie, et avec raison, des assonances philologiques; mais il attribue trop de valeur aux ruines et aux fouilles. — Comme auteur, il a commenté César, *De Bello Gallico*, VI, XVII (le passage sur les dieux gaulois). — Il a pris pour science auxiliaire l'épigraphie latine.

M. Cavé a également choisi l'épigraphie latine pour science auxiliaire. — Il a traité, comme question orale d'histoire ancienne, le sujet suivant: *Étude sur la rénovation du culte de Jupiter sous Domitien*. Il a exposé et combattu tour à tour trois hypothèses: que la rénovation de ce culte se rattacherait à une dévotion particulière de la *gens Flavia;* que Domitien aurait eu une reconnaissance particulière pour ce dieu; qu'il s'en serait servi pour combattre les cultes orientaux. Il s'est efforcé ensuite de justifier une nouvelle hypothèse : que la religion de Jupiter serait, au temps de Domitien, surtout politique et impériale, que l'empereur adorait en lui le dieu gardien et conservateur du peuple romain; et M. Cavé ne serait pas éloigné de croire que Domitien ait voulu fondre sa propre divinité avec celle de Jupiter, comme plus tard Commode et Maximien avec celle d'Hercule, Dioclétien avec celle de ce même Jupiter.

CAMILLE JULLIAN.

BIBLIOGRAPHIE

E. Babelon, *Inventaire sommaire de la collection Waddington.* **Paris, Rollin et Feuardent, 1898; 1 vol. in-8° de xv-576 pages, avec 21 planches en phototypie.**

On ne saurait trop louer et remercier M. Babelon. Par son énergique et habile diplomatie, il a su faire entrer au Cabinet des Médailles l'admirable collection de monnaies grecques que M. William-Henri Waddington avait laissée et qui risquait de prendre, comme tant d'autres, la route de Londres ou de Berlin. Les 421,000 francs votés par les Chambres, sur la proposition de M. Alfred Rambaud, alors ministre de l'instruction publique (loi du 29 juin 1897), constituent la dépense extraordinaire la plus considérable qui ait été faite pour enrichir le département de la Numismatique à la Bibliothèque nationale, depuis l'achat du médaillier fameux de Pellerin, réalisé en vertu d'une ordonnance royale de 1776, moyennant 300,000 livres. Après avoir assuré à la France la possession de cet incomparable trésor de plus de 7,000 pièces, M. Babelon a rendu à la science un autre service : celui de publier rapidement le catalogue sommaire des richesses acquises. Il ne faudrait pas se laisser tromper par cette épithète de « sommaire ». L'inventaire de prise en charge donne plus qu'il ne promet. Chaque monnaie y est décrite explicitement, avec ses caractères spécifiques et ses particularités saillantes, en sorte que non seulement elle ne puisse être confondue avec une autre, mais fournisse aux chercheurs les renseignements essentiels. Faire cela était indispensable, puisque la collection Waddington sera disséminée dans l'ancien fonds, et que l'*Inventaire sommaire* perpétuera le souvenir de ce que fut une acquisition destinée à rester célèbre dans les annales de la numismatique. Faire plus était inutile, puisqu'un *Recueil général des monnaies grecques de l'Asie Mineure,* préparé par M. Waddington et comprenant, avec son propre médaillier, ceux de Paris, Londres, Berlin, Vienne, Turin, Glasgow, ainsi que nombre d'autres collections publiques ou privées, sera édité par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Ce qui achève de recommander le catalogue de M. Babelon à l'attention reconnaissante

des travailleurs, ce sont les tables très méthodiques et très complètes qui l'accompagnent. Nous retrouvons sans étonnement dans l'*Inventaire* l'ordonnance souple et l'aisance précise qui sont habituelles à l'actif et lumineux érudit.

GEORGES RADET.

Mélanges Henri Weil. Paris, Fontemoing, 1898; 1 vol. in-8°, de 461 pages, avec un portrait, une planche et des illustrations.

M. Henri Weil, dont il serait superflu d'énumérer les services et de vanter l'enseignement, est né le 26 août 1818. A l'occasion du quatre-vingt-huitième anniversaire de sa naissance, ses confrères, amis, élèves et admirateurs lui ont dédié un « Recueil de mémoires concernant l'histoire et la littérature grecques ». Les signataires des trente-neuf pièces du volume sont : pour l'Allemagne, Blass, Crusius, Diels, Wilamowitz; pour l'Angleterre, Campbell, Jebb, Kenyon, Sandys; pour l'Autriche, Gomperz; pour la Belgique, Léon Parmentier; pour la France, Benlœw, Couat, Alfred et Maurice Croiset, Dalmeyda, R. Dareste, Decharme, Derenbourg, Paul Girard, Haussoullier, Am. Hauvette, Maurice Holleaux, Th. Homolle, Henri Lechat, Albert Martin, Paul Masqueray, de Nolhac, Omont, Oppert, Georges Perrot, E. Pottier, Puech, S. et Th. Reinach, Vernier; pour la Grèce, Sémitélos; pour la Hollande, Van Herwerden; pour l'Italie, Comparetti. Les articles sont en français ou en latin.

Signalons quelques-unes des fleurs de la couronne. Les poètes grecs, épiques, comiques, tragiques ou lyriques, ont obtenu la part du lion. M. Pottier, avec sa sûreté de touche habituelle, commente, à l'aide des monuments figurés, le célèbre passage de l'*Odyssée* où Ulysse, déguisé en mendiant, fait la description de son propre costume. Ces fines recherches de « philologie archéologique » prêtent à l'Épopée, que l'on aurait tort d'étudier seulement dans son fond moral, une vie toute nouvelle, en nous faisant mieux comprendre tout ce qu'elle renferme « de visions pittoresques et concrètes, élément essentiel et éternel aussi de poésie ». — Le chef regretté de notre Université bordelaise, M. Couat, démontre, par une minutieuse analyse d'Aristophane, que, dans la comédie ancienne, le chœur ne formait pas un groupe unique : il entrait dans l'orchestre, au moment de la parodos, divisé en deux demi-chœurs distincts, et cette séparation était observée jusqu'à la fin de la pièce. — M. Paul Girard examine diverses corrections faites à un fragment de Pratinas, fragment détaché, à ce qu'il semble, d'un drame satirique[1].

1. M. Th. Reinach estime qu'il s'agit plutôt là d'un chœur dionysiaque (même recueil, p. 519).

et il se prononce surtout pour les leçons du *Marcianus*, qu'il interprète avec sagacité. — Les successeurs de Pratinas sont l'objet d'observations ingénieuses. M. Masqueray suppose que l'emploi des discours balancés, dans la tragédie grecque, est une imitation de la vie quotidienne, un emprunt aux habitudes de l'agora, où la clepsydre mesurait également le temps aux plaideurs : cette hypothèse rend heureusement compte du parti pris, assez spécial, de symétrie, que l'on relève dans maint dialogue entre personnages héroïques. — Suivant M. Hauvette, il résulte de la comparaison des *Éleusiniens* d'Eschyle avec les données contemporaines que l'homme d'État qui ajouta le discours funèbre aux cérémonies en usage dans les funérailles officielles des Athéniens morts pour la patrie est bien Cimon et que l'institution remonte à 475, date à laquelle le fils de Miltiade ramena de Scyros les ossements de Thésée. — D'un passage de l'*Électre* de Sophocle, M. Albert Martin conclut que, dans les jeux pythiques, si l'hippodrome de Delphes ne possédait pas une ἄφεσις τῶν ἵππων comme celui d'Olympie, les chars n'en étaient pas moins rangés en deux groupes que séparait un monument (autel, borne...). — Pour M. Parmentier, cette même *Électre* de Sophocle est décidément antérieure à celle d'Euripide. Le commentaire que le savant professeur de l'Université de Liège consacre à la scène capitale du drame est un des morceaux de critique littéraire les mieux venus du recueil. — Bacchylide a inspiré plusieurs dissertations : M. Comparetti s'occupe de ses dithyrambes; M. Maurice Croiset recherche les origines de la tradition suivie dans l'ode V relativement à Méléagre, et il retrouve dans ce récit l'influence de Stésichore ; M. Jebb étudie quelques points de la mythologie du poète, et il termine son travail par de judicieuses remarques sur le caractère moyen de son talent; enfin, M. Th. Reinach lui attribue deux fragments d'hyporchèmes anonymes que nous a conservés Plutarque dans ses *Questions de Table*. — Du neveu, M. Homolle nous ramène à l'oncle. Dans son mémoire sur « les offrandes delphiques des fils de Deinoménès et l'épigramme de Simonide », il ne se montre pas seulement le pénétrant épigraphiste que l'on sait; la sûreté de son goût littéraire soutient son information philologique et il est impossible d'apporter plus de largeur dans la précision. Outre qu'elle est un modèle de discussion scientifique, sa restitution des dédicaces gravées sur la base des ex-voto offerts par Gélon de Syracuse et ses frères met fortement en lumière l'intérêt que présente le rapprochement des textes imprimés et des textes lapidaires : « Delphes nous a fourni les ruines du monument; la poésie les rapproche, les explique, leur donne un nom et une histoire; elle prend à son tour, grâce aux faits, une clarté nouvelle et se purifie, au contact de la réalité, de tous ses éléments étrangers et corrompus ». Voilà une belle leçon de méthode.

Après les poètes, c'est Hérodote qui est le mieux traité. M. Gomperz

fixe la date de sa naissance à l'année 485/484 et restitue en conséquence un vers de Sophocle conservé par Plutarque. — Dans l'article, un peu décousu, de M. Oppert : « Hérodote et l'Orient antique, » il y a, au milieu d'affirmations qui surprennent, nombre de remarques topiques, telles qu'en pouvait suggérer seule une connaissance approfondie des civilisations du plateau de l'Iran. M. Oppert dit des Perses : « le sens historique leur manque. » L'observation est fine. Ils ont été, en effet, les Orientaux par excellence, j'entends des imaginatifs, et dès qu'on les étudie avec des formes d'esprit purement rationalistes, on les prend à rebours de la vérité.

Mentionnons, pour terminer, quelques travaux d'épigraphie et d'archéologie. Étudiant, à la lumière de textes récemment découverts par lui, le culte de Zeus à Didymes, M. Haussoullier montre que la βοηγία, ou fête de la présentation des bœufs, n'a rien de commun avec les ταυροκαθάψια, ou courses de taureaux. La βοηγία consistait en un concours entre les tribus qui se groupaient, chacune avec son troupeau, devant une estrade où se tenaient le prêtre entouré des hiéropes : le bœuf primé était immolé au dieu. Cette cérémonie caractéristique existait aussi à Cos et à Athènes.

M. Holleaux, avec cette courtoisie raffinée dont il pare ses exécutions capitales, malmène fort Pausanias, et, subséquemment, quelques modernes. Dans sa description de Thèbes, Pausanias mentionne tour à tour et séparément l'autel, formé de cendres accumulées, d'Apollon Cendrillon (Σπόδιος), et le temple d'Apollon Hisménien. Or, ce que le périégète signale d'un côté correspond à ce qu'il omet de l'autre : « Apollon Hismenios possède un hiéron, un temple, des ἀναθήματα, mais il n'a pas d'autel ; inversement, Apollon Spodios est en possession d'un autel, mais se trouve privé de tout le reste. En réalité, autel, offrandes, temple, hiéron appartiennent au même maître, désigné par deux noms. » La démonstration de M. Holleaux semble probante. Faut-il en conclure avec lui que Pausanias ne mérite aucun crédit et qu'il n'a vraisemblablement visité Thèbes que dans ses livres? Nullement. Une hypothèse assez naturelle se présente à l'esprit. L'autel d'Apollon Spodios s'élevait, en dehors de la ville, non loin de la porte d'Électre, à gauche de la route d'Éleuthères. Quand Pausanias sort par cette porte, qui est la première des sept qu'il énumère, l'autel de cendres lui apparaît dans une situation dominante, et il l'indique seul, se réservant de parler des autres curiosités du sanctuaire d'Apollon, lorsque, partant de la porte immédiatement voisine, c'est-à-dire de la septième, il les rencontrera sur sa droite. Je suis persuadé qu'une combinaison de ce genre, mise au point par un explorateur compétent, aurait chance d'être vraie. A Delphes aussi, les fouilles ont permis de constater les bévues et les lacunes de Pausanias. Mais ces bévues et ces lacunes mêmes attestent sa véracité. C'est ce qu'a très finement observé

M. Paul Perdrizet à propos de l'ex-voto des fils de Deinoménès : « Du silence de Pausanias sur la base de Gélon, il faut conclure que le périégète a décrit Delphes d'après les notes qu'il avait prises lui-même, et sans se servir des descriptions antérieures, sans en faire du moins la source unique, ni même la source principale de ses informations. » Telle remarque sur le trésor de Sicyone n'est pas le fait d'un savant de cabinet : « c'est le mot d'un voyageur qui a vu les choses de ses yeux et qui les a vues vite » (*BCH.*, XX, 1896, p. 656). M. Homolle, tout en relevant ce qu'il y a de flottant, de superficiel et d'erroné dans les passages des *Phocica* relatifs soit au temple d'Apollon (*ibid.*, p. 652 et 726), soit au Trésor des Athéniens, écrit de même : « Quant à Pausanias, ce serait le traiter avec une grande rigueur que de vouloir prendre argument contre lui d'une rédaction inexacte et d'en conclure qu'il n'a pas vu la dédicace du Trésor, ni le Trésor lui-même, ni le sanctuaire de Delphes. Il semble que l'erreur, s'il y a erreur, s'explique plus aisément de la part d'un voyageur qui jette en passant une note sur un papier pour résumer une inscription, que de celle d'un érudit qui compile doctement et paisiblement dans son cabinet[1]. » A son tour, dans son livre sur Mantinée, M. Gustave Fougères a examiné la topographie de Pausanias et il n'a pas cru qu'elle fût si déplorable qu'on n'en pût rien tirer. Les résultats auxquels l'a conduit une bonhomie sagace ne sont point faits pour décrier sa méthode. En résumé, si l'on veut nous démontrer que Pausanias n'est pas un Thucydide, il n'est personne qui n'en demeure d'accord; si l'on prétend nous persuader que c'est un voyageur en chambre, le paradoxe ne me paraît pas justifié.

La théorie de M. Lechat sur « les grands frontons en tuf de l'acropole d'Athènes » est que le groupe d'Hercule et Triton et le groupe du triple Typhon ne proviennent pas, comme l'a soutenu Brückner, de deux frontons appartenant à un même édifice, mais d'un seul fronton. « Le sujet total aurait compris les figures suivantes : au milieu, un dieu assis, drapé dans ses vêtements, juge du combat; à sa droite, Hercule et Triton combattant; à sa gauche, Typhon. » Toute la discussion est conduite avec cette verve lucide, cette dialectique abondante et avisée qui donnent tant de prix aux opinions de l'auteur.

GEORGES RADET.

1. Le silence de Pausanias sur d'autres monuments delphiques, comme la colonne de Naxos (*BCH.*, XXI, 1897, p. 588), la base des Thessaliens (*ibid.*, p. 598), la chasse d'Alexandre (*ibid.*, p. 593), les Caryatides dansantes (*ibid.*, p. 609), le trophée des Messéniens de Naupacte et celui de Paul-Émile vainqueur de Persée (*ibid.*, p. 620), dérive, soit de son inattention et de son peu d'esprit critique, soit, le plus souvent, de l'aspect qu'offrait le sanctuaire lorsqu'il le visita (cf. Th. Homolle, *Monuments Piot*, t. IV, 1897, p. 192).

Ph.-E. Legrand. *Quo animo Graeci praesertim V° et IV° saeculis tum in vita privata tum in publicis rebus divinationem adhibuerint.* Paris. Fontemoing. 1899; 1 vol. in-8°. [illegible] pages.

Après l'ouvrage classique de M. Bouché-Leclercq, il pouvait paraître téméraire de s'attaquer à un pareil sujet, qui ne semblait plus réserver de découvertes notables. Mais on reste toujours surpris, quand on reprend d'après les sources les questions les mieux élucidées, de voir à quel point elles peuvent se renouveler et les solutions se préciser. M. Legrand n'a pas entendu faire une étude d'ensemble de cette vaste matière, la divination. Il a négligé notamment tout ce qui a trait à l'historique des oracles, et aussi tout ce qui constitue la partie formelle et technique de la divination, pour examiner dans quel esprit elle fut pratiquée chez les Grecs au v° et au iv° siècle avant notre ère. Il divise son ouvrage en deux parties : dans la première, il détermine d'abord quel est l'objet même de la divination, mettant bien en relief ce fait que les Grecs de l'époque classique interrogent les dieux non pas avec un pur sentiment de curiosité pour l'avenir, mais pour obtenir une indication sur la conduite à suivre. Puis il étudie quelle notion de la divinité suppose la divination, quelles indications elle fournit sur la qualité de la piété et de la morale chez les Grecs, quelles sont les raisons qui ont maintenu si longtemps en crédit les oracles et les devins. La seconde partie est consacrée au rôle que joua la divination dans la politique des États grecs, qui en pervertirent l'usage et cherchèrent à en tirer profit dans leurs luttes civiles.

Ce qu'il convient de louer tout d'abord, dans ce travail, c'est l'abondance et la sûreté de l'information. L'auteur a dépouillé avec soin les textes, tant littéraires qu'épigraphiques : encore nous prévient-il qu'il n'a pas fait usage de tous ses documents. Il sait dominer cette masse de matériaux : il les agence dans une exposition d'une parfaite lucidité. Ses conclusions, quand elles ne sont pas entièrement neuves, sont toujours renouvelées par la précision de l'analyse, et j'ai trouvé bien des vues ingénieuses et intéressantes. Au total, excellente étude, dont je regrette que les résultats ne soient pas groupés, à la fin, dans un résumé synthétique.

F. DÜRRBACH.

15 mai 1899.

Le Directeur-Gérant, GEORGES RADET.

Bordeaux. — Imp. G. [illegible]

PHOTOTYPIE CHARLES CHAMBON

ORNEMENT DE BRONZE TROUVÉ A MARCHENA (ANDALOUSIE)

ATHÈNES ET SAMOS

DE 405 A 403

Les trois décrets qui font l'objet de cet article étaient gravés sur une même stèle de marbre blanc, autrefois exposée sur l'Acropole d'Athènes, maintenant brisée en plusieurs morceaux. Deux fragments avaient été découverts dans les ruines du temple d'Asclépios en 1876: ils contiennent la partie droite des décrets B et C et, de plus, quelques lettres des quatre dernières lignes de A. La partie supérieure de la stèle a été trouvée dans les fouilles de l'Acropole et publiée en 1889 dans le Δελτίον ἀρχαιολογικόν[1]. Le décret A, de beaucoup le plus long et le plus intéressant, est aussi mieux conservé que les deux autres. Les vingt premières lignes sont intactes; de la ligne 20 à 27, la lacune est seulement d'une à trois lettres. Le marbre étant brisé obliquement, elle va en augmentant jusqu'à la fin. Il est fort possible que l'on retrouve les morceaux qui manquent et que le monument nous soit rendu en entier. Dans l'état actuel, la plupart des restitutions sont certaines: là où elles prêtent à la discussion, la difficulté porte sur des détails, mais on peut toujours saisir l'ensemble et le sens général.

Le premier décret est un des plus importants que nous possédions, à la fois par le sujet, qui est l'union d'Athènes et de Samos, et par la date, qui se place entre la bataille d'Ægos-Potamos et le siège d'Athènes. Suivant un usage fréquent, la

1. Lolling, Δελτίον, 1889, p. 24; J. H. Lipsius, *Leipziger Studien*, XIII, p. 411; *Corpus inscr. attic.*, t. IV, p. 1; Ch. Michel, *Recueil d'inscr. gr.*, n° 80 A; Dittenberger, *Sylloge inscr. gr.* (2me éd.) n° 56.

stèle était surmontée d'un petit bas-relief qui indique l'objet de l'inscription. Athèna, caractérisée par le Gorgoneion, le casque en tête, tenant la lance de la main gauche, le bouclier posé à ses pieds, tend la main droite à une femme de même taille, par conséquent son égale, vêtue d'une tunique talaire, n'ayant d'autre attribut que le sceptre que serre sa main gauche; c'est, très probablement, Héra, la déesse protectrice de Samos. L'amitié et l'union des deux cités, tel est, en effet, le sujet des trois décrets.

J'ai revu l'inscription sur l'estampage; les lettres, du reste, sont assez bien conservées pour que la lecture en soit partout assurée. Une reproduction épigraphique serait superflue. Pour l'orthographe, on sait que, même après Euclide, et surtout pendant les premières années qui suivirent l'adoption de la nouvelle écriture, les graveurs ont continué à représenter presque toujours les diphtongues ου et ει par les lettres ο et ε, comme au ve siècle. Cette particularité se prolonge, en s'affaiblissant, jusqu'à la moitié du ive; elle est d'autant plus fréquente que les textes sont plus anciens. Il m'a paru inutile d'en tenir compte ici dans la transcription; ce serait, sans profit, compliquer la lecture du texte.

A

Κηφισοφῶν Παιανιεὺς ἐγραμμάτευε
Σαμίοις ὅσοι μετὰ τοῦ δήμου τοῦ Ἀθηναίων ἐγένοντο.

Ἔδοξεν τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμωι. Κεκροπὶς ἐπρυτάνευε, Πολύμνις Εὐωνυμεὺς ἐγραμμάτευε, Ἀλεξίας ἦρχε, Νικοφῶν Ἀθμονεὺς ἐπεστάτει, γνώμη Κλεισόφου καὶ συνπρυτάνεων· ἐπαινέσαι τοῖς πρέσβεσι τοῖς Σαμίοις τοῖς τε πρότερον ἥκουσι καὶ τοῖς νῦν καὶ τῆι βουλῆι καὶ τοῖς στρατηγοῖς καὶ τοῖς ἄλλοις Σαμίοις, ὅτι εἰσὶν ἄνδρες ἀγαθοὶ καὶ πρόθυμοι ποιεῖν ὅ τι δύνωνται ἀγαθὸν καὶ τὰ πεπραγμένα αὐτοῖς ὅτι δοκοῦσιν ὀρθῶς ποιῆσαι Ἀθηναίοις καὶ Σαμίοις· καὶ ἀντὶ ὧν εὖ πεποιήκασιν Ἀθηναίους καὶ νῦν περὶ πολλοῦ ποιοῦνται καὶ ἐπηγοῦνται ἀγαθά, δεδόχθαι τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμωι Σαμίους Ἀθηναίους εἶναι, πολιτευομένους ὅπως ἂν αὐτοὶ βούλωνται· καὶ ὅπως ταῦτα ἔσται ὡς ἐπιτηδειότατα ἀμφοτέροις, καθάπερ αὐτοὶ λέγουσιν, ἐπειδὰν εἰρήνη γένηται, τότε περὶ τῶν ἄλλων κοινῆι βουλεύεσθαι, τοῖς δὲ νόμοις χρῆσθαι τοῖς σφετέροις αὐτῶν αὐτονόμους ὄντας καὶ τἆλλα ποιεῖν κατὰ τοὺς ὅρκους καὶ τὰς συνθήκας καθάπερ ξύνκειται Ἀθηναίοις καὶ Σαμίοις· καὶ περὶ τῶν ἐνκλημάτων, ἃ ἂν γίγνηται πρὸς ἀλλήλους, διδόναι καὶ δέχεσθαι τὰς δίκας κατὰ τὰς συμβολὰς τὰς οὔσας· ἐὰν δέ τι ἀναγκαῖον γίγνηται διὰ τὸν πόλεμον καὶ πρότερον περὶ τῆς πολι-
τ]είας, ὥσπερ αὐτοὶ λέγουσιν οἱ πρέσβεις, πρὸς τὰ παρόντα βουλευομένους ποιεῖν ἥ]ι ἂν δοκῆι βέλτιστον εἶναι· περὶ δὲ τῆς εἰρήνης, ἐὰν γίγνηται, εἶναι κατὰ ταὐτὰ κ]αθάπερ Ἀθηναίοις καὶ τοῖς νῦν οἰκοῦσιν Σάμον· ἐὰν δὲ πολεμεῖν δέηι, παρασκευ]άζεσθαι αὐτοὺς ὡς ἂν δύνωνται ἄριστα πράττοντας μετὰ τῶν στρατηγῶν· ἐὰ]ν δὲ πρεσβείαν ποι πέμπωσιν Ἀθηναῖοι, συμπέμπειν καὶ τοὺς ἐξάμου παρόντας ἐάν] τινα βούλωνται καὶ συμβουλεύειν ὅ τι ἂν ἔχωσιν ἀγαθόν· ταῖς δὲ τριήρεσι ταῖς] οὔσαις ἐν Σάμωι χρῆσθαι αὐτοῖς δοῦναι ἐπισκευασαμένοις καθ' ὅ τι ἂν αὐτοῖς] δοκῆι· τὰ δὲ ὀνόματα τῶν τριηράρχων, ὧν ἦσαν αὗται αἱ νῆες, ἀπογράψαι τοὺς πρέσβ]εις τῶι γραμματεῖ τῆς βουλῆς καὶ τοῖς στρατηγοῖς· καὶ τούτων εἴ πού τί ἐστι ὄφλημ]α γεγραμμένον ἐν τῶι δημοσίωι ὡς παρειληφότων τὰς τριήρεις ἅπαντα ἐξαλειψάν]των οἱ νεωροὶ ἀπανταχόθεν, τὰ δὲ σκεύη τῶι δημοσίωι ἐσπραξάντων ὡς τάχιστα κα]ὶ ἐπαναγκασάντων ἀποδοῦναι τοὺς ἔχοντας τούτων τι ἐντελῆ. Γνώμη Κλεισόφου καὶ σ]υνπρυτάνεων· τὰ μὲν ἄλλα καθάπερ τῆι βουλῆι, τὸ νῦν δ' εἶναι τὴν πολιτείαν τοῖς ἥ]κουσιν, καθάπερ αὐτοὶ αἰτοῦνται, καὶ νεῖμαι αὐτοὺς αὐτίκα μάλα κληρώσαντας ἐς τὰ]ς φυλὰς δέκαχα· καὶ τὴν πορείαν παρασκευάσαι τοῖς πρέσβεσι τοὺς στρατηγοὺς ὡ]ς τάχιστα· καὶ Εὐμάχωι καὶ τοῖς ἄλλοις Σαμίοις πᾶσι τοῖς μετὰ Εὐμάχου ἥκουσ]ι ἐπαινέσαι ὡς οὖσιν ἀνδράσιν ἀγαθοῖς περὶ τοὺς Ἀθηναίους· καλέσαι δ' Εὔμ]αχον ἐ[πὶ δ]εῖπνον ἐς τὸ πρυτανεῖον ἐς αὔριον· ἀναγράψαι δὲ τὰ ἐψηφισμένα τ]ὸν γραμμ]ατέα τῆς βουλ]ῆς μετὰ τῶν στρατηγῶν ἐσστήλη]ι λιθίνη]ι καὶ κατα]θεῖναι ἐς πόλι[ν, τοὺς δὲ Ἑλλην]οταμίας δοῦναι τὸ ἀργύριον· ἀναγραψαι δ' ἐν Σά]μωι κατὰ ταὐτὰ τέ]λεσι τοῖς ἐκεί]νων.

B

Ἔδοξεν τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμωι. Πανδ]ιονὶς ἐπρυτάνευε. Ἀγόρριος Κ[ολλυτ]εὺς ἐγραμμάτευε. Εὐκλείδης ἦρχε. Κα]λλίας Ὠαθεν ἐπεστάτει. Κηφισοφῶν [εἶπεν· ἐπαινέσαι τοὺς Σαμίους ὅτι εἰσὶν] ἄνδρες ἀγαθοὶ περὶ Ἀθηναίους καὶ ἅπ[αντα κύρια εἶναι ἃ πρότερον ὁ δῆμος] ἐψηφίσατο ὁ Ἀθηναίων τῶι δήμωι τῶι Σαμίων. πέμψαι δὲ τοὺς Σαμίους, ὥσπερ αὐ]τοὶ κελεύουσιν, ἐς Λακεδαίμονα ὅνινα [ἂν αὐτοὶ βούλωνται· ἐπειδὴ δὲ προ]σδέονται Ἀθηναίων συνπράττειν, προσελέσ[θαι πρεσβεις· οὗτοι δὲ συνπρατ]τόντων τοῖς Σαμίοις ὅ τι ἂν δύνωνται ἀγαθὸ[ν καὶ κοινῆι βουλευέσθων μετὰ] ἐκείνων· ἐπαινεῖν δὲ Ἀθηναῖοι Ἐρεσίους καὶ Νοτ[ιᾶς ὅτι προθύμως ἐδέξαντο] Σαμίων τοὺς ἔξω ὄντας· προσαγαγεῖν δὲ τὴν πρεσβείαν τῶν Σαμίων ἐς τὸν δῆμ]ον χρηματίσασθαι, ἐὰν τοῦ δέωνται· καλέσαι δὲ καὶ ἐπὶ δεῖπνον τὴν πρεσβ]είαν τῶν Σαμίων ἐς τὸ πρυτανεῖον ἐς αὔριον. Κηφισοφῶν εἶπε· τὰ μὲν ἄλλα κ]αθάπερ τῆι βουλῆι. ἐψηφίσθαι δὲ Ἀθηναίων τῶι δήμωι κύρια εἶναι τὰ ἐψηφισμ]ένα πρότερον περὶ Σαμίων, καθάπερ ἡ βουλὴ προβουλεύσασα ἐς τὸν δῆμον ἐσ]ήνεγκεν· καλέσαι δὲ καὶ τὴν πρεσβείαν τῶν Σαμίων ἐπὶ δεῖπνον ἐς τὸ πρυτανεῖ]ον ἐς αὔριον.

C

Ἔδοξεν τῆι βουλῆ]ι καὶ τῶι δήμωι. Ἐρεχθὶς ἐπρυτάνευεν. Κηφισοφῶν Πα[ιανι]εὺς ἐγραμμάτευε. Εὐκλ]είδης ἦρχε. Πυθιὼν ἐκ Κηδῶν ἐπεστάτει. Εὐ. . . . . εἶπε· ἐπαινέσαι Ποσῆν τὸν Σαμίων ὅτι ἀνὴρ ἀγαθός ἐστιν περὶ Ἀθηναίους, καὶ ἀνθ' ὧν εὖ πεποίηκε τὸν δῆμον δίδοναι αὐ]τῶι τὸν δῆμ]ον δωρεὰν πεντακοσίας δραχμὰς ἐς κατασκευὴν στεφάνου· εἰ δὲ ταῦτα δοκεῖ, τὸ ἀργύριον προσαγαγεῖν δὲ αὐτὸν ἐς τὸν δῆμον καὶ εἰρεσιῶνα τα]μίαν τοῦ δήμου ὅ τι ἂν δόκηι ἀγαθόν· τὸ δὲ βιβλίον τῆς πολιτείας παραδοῦναι αὐ]τῶι τὸν γραμματέα τῆς βουλῆς αὐτίκα μάλα· καλέσαι δ' ἐπὶ δεῖπνον Σαμίων τοὺ]ς ὄντας ἐς τὸ πρυτανεῖον ἐς αὔριον. . . . . εἶπε· τὰ μὲν ἄλλα κατα]θάπερ τῆι βουλῆι. ἐπαινέσαι δὲ καὶ Ποσῆν τὸν Σαμίων κα[ὶ τοὺς υἱεῖς τοὺς Ποσεί]ου ὅτι ἀγα]θοὶ εἰσιν περὶ τὸν δῆμον τὸν Ἀθηναίων κα[ὶ κύρια εἶναι τὰ ἐψη]φισμένα πρότερον ὑπὲρ τοῦ δήμου τοῦ Ἀθηναίων καὶ ἀναγρά]ψαι τὸν γραμματέα τῆς βουλῆς ἐστή]λην [illegible] εἰ δὲ ταῦτα, παραγγέλλοντων τοῦ δήμου ἐς τ[illegible] δὲ καὶ Πο[illegible] δοῦναι τῶι δήμωι χιλίας δραχμὰς ἀργυρίου ἕνεκα τῆς τοῦ Ἀθ[illegible] ἀπὸ δ]ὲ τῶν χιλίων δραχμῶν στέφανον ποιήσα[illegible] στεφανοῦν αὐ]τὸν τὸν δῆμ[ον illegible] ἕνεκα καὶ [illegible] τῆς δὲ Ἀθ[illegible] Σαμ[illegible] ἀγαθοὶ [illegible] Ἀθ[illegible] τοὺς πρυτάνεις [illegible] τοὺς υἱεῖς τοὺ]ς Ποσείου [illegible] καὶ [illegible] Ποσῆν [illegible] Σα[illegible] τοὺς ἐπιδημοῦντας ἐπὶ δεῖπ[illegible] ἐς τὸ πρυτ[illegible]

TRADUCTION

« **A)** Képhisophon, du dème de Pæania, était secrétaire.

» Pour les Samiens qui ont pris parti pour le peuple athénien.

» Décret du conseil et du peuple. La tribu Kékropis avait la prytanie; Polymnis, du dème d'Evonymia, était secrétaire: Alexias, archonte; Nikophon, du dème d'Athmonon, président.

» Proposition de Cléisophos et des prytanes ses collègues:

» Décerner un éloge aux ambassadeurs de Samos, aussi bien à ceux qui sont venus antérieurement qu'à ceux qui viennent actuellement, au conseil, aux stratèges et aux autres Samiens, parce qu'ils sont gens de bien et pleins d'ardeur à faire le bien qu'ils peuvent; et parce que, ce qu'ils ont exécuté, ils paraissent l'avoir fait à bon droit, dans l'intérêt des Samiens et des Athéniens;

» en considération des services rendus aux Athéniens, du cas qu'ils font présentement du peuple et des propositions avantageuses qu'ils apportent, le conseil et l'assemblée du peuple ont décidé:

» les Samiens seront citoyens d'Athènes, tout en ayant la constitution qu'ils voudront;

» et afin que ces choses tournent au plus grand avantage des deux peuples, comme ils le disent eux-mêmes, lorsque la paix sera faite, on délibérera en commun sur les autres points, mais les Samiens feront usage de leurs propres lois, étant autonomes: pour le reste, ils agiront conformément aux serments et traités qui existent entre Athènes et Samos; quant aux contestations qui pourraient se produire entre les habitants des deux villes, ils agiront, comme demandeurs et défendeurs dans les procès, en vertu de la convention existante;

» s'il se produit quelque cas urgent à cause de la guerre, et tout d'abord au sujet du droit de cité, comme le disent les ambassadeurs eux-mêmes, après avoir délibéré sur les circonstances présentes, ils agiront de la manière qui semblera la meilleure:

» touchant la paix, si elle a lieu, les conditions seront les mêmes pour les Athéniens et pour les habitants actuels de Samos; s'il est nécessaire de faire la guerre, qu'ils se préparent du mieux qu'ils pourront, en agissant de concert avec les stratèges [athéniens]; si les Athéniens envoient quelque part une ambassade, ceux des Samiens qui seront présents pourront envoyer avec elle qui ils voudront et donner les bons conseils qu'ils pourront:

» on leur donnera le droit de faire usage des galères qui sont à Samos, en équipant celles-ci, comme bon leur semblera; les ambassadeurs remettront au secrétaire du conseil et aux stratèges la liste écrite des triérarques qui avaient ces galères; et s'il y a quelque part, dans les actes publics, quelques pièces où ils sont inscrits comme débiteurs pour les galères qu'ils ont reçues, les intendants des arsenaux les effaceront de toutes les pièces; pour les agrès, ils en poursuivront le recouvrement au profit de l'État le plus promptement possible et contraindront ceux qui les détiennent à les rendre en bon état.

» Proposition de Cléisophos et des prytanes ses collègues; pour le reste, elle est conforme à celle du conseil, mais, dès maintenant, les Samiens présents auront le droit de cité, comme eux-mêmes en font la demande, et on les répartira par dixième entre les tribus, en tirant au sort.

» les stratèges, assureront le voyage des ambassadeurs le plus vite possible:

» un éloge sera décerné à Eumachos et aux autres Samiens venus avec lui, comme à des gens qui se conduisent bien à l'égard des Athéniens; Eumachos sera invité à dîner demain au prytanée:

» le secrétaire du conseil fera graver sur une stèle de marbre et exposer à l'Acropole le présent décret:

» les hellénotames fourniront l'argent; il sera gravé en la même manière à Samos, aux frais des Samiens. »

B) Décret du conseil et du peuple. La tribu Pandionis avait la prytanie; Agyrrhios, du dème de Collytos, était secrétaire; Euclidès, archonte; Kallias, du dème d'Oa, président.

» Proposition de Képhisophon :

» Décerner un éloge aux Samiens, parce qu'ils se conduisent en gens de bien à l'égard des Athéniens et confirmer tout ce que le peuple d'Athènes a voté précédemment en faveur du peuple de Samos. Que les Samiens, comme ils le demandent, envoient à Lacédémone celui qu'ils voudront, mais, attendu qu'ils prient les Athéniens de leur venir en aide, que l'on choisisse des députés, et que ceux-ci prêtent aux Samiens toute l'aide qu'ils pourront et délibèrent en commun avec eux. Les Athéniens décernent un éloge aux habitants d'Éphèse et de Notion pour l'accueil empressé qu'ils ont fait à ceux des Samiens qui étaient hors de leur patrie. Introduire l'ambassade des Samiens dans l'assemblée, s'ils ont quelque demande à présenter, pour en délibérer; inviter également les ambassadeurs à dîner demain au prytanée.

» Proposition de Képhisophon; elle est conforme pour le reste à celle du conseil, mais que le peuple athénien vote la confirmation de toutes les mesures précédemment votées au sujet des Samiens, conformément à l'avis préalable que le conseil a porté devant l'assemblée du peuple et que l'on invite l'ambassade des Samiens à dîner demain au prytanée. »

« **C)** Décret du conseil et du peuple. La tribu Erechthéis avait la prytanie; Képhisophon, du dème de Pæania, était secrétaire; Eucleidès, archonte; Python, du dème de Kedoi, président. Proposition d'Eu. . . . . décerner un éloge au Samien Posès, parce qu'il se conduit en homme de bien à l'égard des Athéniens; et, en récompense de ses services, le peuple lui fera don de 500 drachmes pour en faire une couronne; les trésoriers fourniront l'argent; qu'on l'introduise devant l'assemblée et qu'il obtienne du peuple les avantages qu'il pourra. Le secrétaire du conseil lui remettra sans aucun retard le brevet du droit de cité. Inviter à dîner demain au prytanée ceux des Samiens qui sont venus à Athènes.

» Proposition de. . . . . elle est conforme pour le reste à celle du conseil; mais on décernera un éloge au

Samien Posès et à ses fils, parce qu'ils se conduisent en gens de bien à l'égard du peuple athénien; les résolutions précédemment votées par le peuple seront confirmées et le secrétaire du conseil les fera graver sur une stèle de marbre; les trésoriers fourniront l'argent pour la stèle. Le peuple fera don à Posès de 1,000 drachmes pour ses mérites à l'égard des Athéniens; ces mille drachmes serviront à faire une couronne, sur laquelle on gravera que le peuple le couronne pour sa valeur et son dévouement envers les Athéniens. Décerner également un éloge aux Samiens, parce qu'ils se conduisent en gens de bien à l'égard des Athéniens; s'ils ont quelque demande à présenter au peuple, que les prytanes les introduisent dans l'assemblée immédiatement après les affaires sacrées. Introduire aussi les fils de Posès à la première séance du conseil; inviter à dîner demain au prytanée Posès et ses fils. . . . . .
. . . . ainsi que les Samiens présents à Athènes. »

Le nom du secrétaire est gravé en très grandes lettres en tête de la stèle. Il figure également comme secrétaire dans le troisième décret voté sous l'archontat d'Eucleidès. M. Dittenberger pense qu'il remplit deux fois cette charge [1]. Ce serait une dérogation à la règle qu'Aristote indique comme un des principes fondamentaux de la constitution athénienne : ἄρχειν δὲ τὰς μὲν κατὰ τὸν πόλεμον ἀρχὰς ἔξεστι πλεονάκις, τῶν δ' ἄλλων οὐδεμίαν πλὴν βουλεῦσαι δίς [2]. Mais cette exception n'existe pas. On inscrivait le nom du secrétaire qui était en charge au moment où l'inscription était gravée, et c'était naturel, puisqu'il était chargé de la garde des archives et qu'il garantissait l'exactitude des copies. Lorsque plusieurs décrets, rendus à des dates différentes, étaient réunis sur la même stèle, c'était le secrétaire en fonctions lors du dernier vote dont le nom figurait au début de l'inscription, ce qui est le cas présent.

Cet exemple confirme l'ingénieuse explication que M. Kirch-

1. Dittenberger, *Sylloge*², p. 94, note 1.
2. Aristote, Πολιτ., 62.

hoff avait donnée pour une inscription du ve siècle[1]. Dans le titre était mentionné le secrétaire Phænippos; puis venaient trois décrets, datés de trois prytanies différentes, chacune avec l'indication de son secrétaire. M. Kirchhoff a supposé, avec raison, que la partie brisée du marbre contenait encore un dernier décret, voté pendant la prytanie de la tribu Acamantis, dont Phænippos fut le secrétaire, comme nous le savions par Thucydide[2].

Képhisophon fut, à cette époque, un des personnages importants d'Athènes. Il appartenait à la classe des pentacosiomédimnes, puisqu'il fut trésorier d'Athènes en 398[3]; les Athéniens du Pirée l'avaient envoyé en ambassade à Sparte après le renversement des Trente[4]. Son fils, Kallibios, fut également secrétaire du conseil en 378[5]. Cette charge était tirée au sort, lorsque Aristote écrivit sa Πολιτεία, mais l'auteur ajoute que, précédemment, on avait recours à l'élection et qu'on choisissait les hommes les plus considérables et les plus sûrs[6]. Il paraît probable que Képhisophon et son fils datent de cette période.

Les lignes 3-4, dont les caractères sont moins grands que dans les deux précédentes, mais encore plus grands que le corps même de l'inscription, forment le titre, indiquant à qui se rapportent les décrets gravés au-dessous. Ils sont relatifs aux Samiens, non pas à tous les citoyens de l'île, mais seulement à ceux qui ont été partisans du peuple athénien. Pour comprendre cette distinction, il faut se rappeler que, dans les dernières années de la guerre du Péloponnèse et dans celles qui suivirent immédiatement la prise d'Athènes, presque toutes les villes grecques étaient partagées entre les démocrates, alliés d'Athènes, et les aristocrates, alliés de Sparte, tour à tour vainqueurs ou vaincus avec chacune des

1. *Corpus inscr. attic.*, I, 40.
2. Thucydide, IV, 118.
3. *Corpus inscr. attic.*, II, 65a.
4. Xénophon, *Hellen.*, II, 4, 36.
5. *Corpus inscr. attic.*, II, 17.
6. Πρότερον μὲν οὖν οὗτος ἦν χειροτονητός, καὶ τοὺς ἐνδοξοτάτους καὶ πιστοτάτους ἐχειροτόνουν· καὶ γὰρ ἐν ταῖς στήλαις πρὸς ταῖς συμμαχίαις..... οὗτος ἀναγράφεται· νῦν δὲ γέγονε κληρωτός (Aristote, 54).

deux rivales. Telle était devenue la violence de ces luttes que, le plus souvent, le parti vainqueur bannissait les vaincus. Il y avait, dans chaque cité, deux peuples ennemis : le vainqueur du moment, maître des affaires et du territoire; le vaincu, formé des bannis, qui guettait l'occasion de rentrer dans sa patrie et d'infliger à ses adversaires le traitement qu'il en avait reçu. Ainsi, le terme *Samiens* désigne, suivant la date, deux peuples tout à fait distincts et opposés : jusqu'à la prise de Samos par Lysandre, ce sont les Samiens démocrates, alliés d'Athènes; après, ce sont les aristocrates, alliés de Sparte, tandis que les premiers vont les remplacer dans l'exil. C'est à ceux-ci, avant et après leur bannissement, que s'adressent les trois décrets réunis sur ce marbre.

Le premier est daté par le nom de l'archonte éponyme Alexias, qui entra en charge en juillet 405 et y resta jusqu'à la capitulation d'Athènes, avril 404[1]. Il est nécessaire de fixer la date avec plus de précision. L'inscription, comme on le verra, est postérieure à la bataille d'Ægos-Potamos (août 405)[2]; d'autre part, l'ambassade envoyée par les Samiens n'aurait pas pu passer, une fois le blocus d'Athènes commencé. Le décret fut donc rendu dans l'intervalle qui s'écoula entre le désastre des Athéniens et l'arrivée de la flotte de Lysandre devant le Pirée. Celui-ci, après sa victoire, ne s'était pas dirigé directement vers l'Attique; il passa quelque temps à prendre possession de Chalcédoine et de Byzance, puis à faire réparer ses vaisseaux à Lampsaque; ensuite, il soumit Lesbos et en organisa le gouvernement, tandis qu'un de ses lieutenants entraînait Thasos et les villes de la Thrace[3]. Pendant ce temps, les Spartiates et leurs alliés du Péloponnèse réunissaient leurs troupes et envahissaient l'Attique. En supposant un espace de six semaines à deux mois pour ces faits, le siège d'Athènes, par terre et par mer, commença vers le milieu d'octobre.

[illegible] (Aristote, [illegible] — [illegible] Ἀθήνησι [illegible]
[illegible]
[illegible]

La formule de la proposition est tout à fait insolite. Jusqu'en 1881, les textes épigraphiques n'ont présenté que la forme ὁ δεῖνα εἶπεν, et de cette régularité constante, on avait tiré un argument contre l'authenticité des pièces conservées dans les auteurs, lorsque la formule était différente. Il est vrai que toute proposition d'un orateur s'annonce par la tournure ὁ δεῖνα εἶπεν. Mais elle varie, s'il s'agit d'un collège. Pour les commissaires du ve siècle appelés ξυγγραφεῖς, on a un exemple complet, et d'autres mutilés, de τόδε οἱ ξυγγραφῆς ξυνέγραψαν[1]. Pour les collèges des stratèges γνώμη στρατηγῶν[2].

Ici, γνώμη Κλεισόφου καὶ συνπρυτάνεων.

Le rôle des prytanes en cette occasion tient à la gravité des circonstances. Que les prytanes, de leur propre mouvement, aient présenté un projet de résolution, ou que le conseil les en ait chargés, une proposition faite par les cinquante membres d'une tribu avait une autre autorité que la motion d'un orateur. Même dans l'assemblée, ce fut encore eux qui proposèrent collectivement l'amendement voté par le peuple. Il faudrait connaître d'autres décrets de la même époque pour juger s'il y eut là une mesure exceptionnelle ou un dessein arrêté de réformer la démocratie.

Déjà en 411, le désastre de Sicile avait dégoûté le peuple de ses démagogues, et il avait alors confié le soin des affaires aux modérés[3]. Il est possible que la défaite d'Ægos-Potamos ait produit le même effet et qu'à l'initiative individuelle des orateurs les Athéniens aient voulu substituer celle d'un collège de magistrats ou de prytanes.

Le décret débute par l'honneur d'un éloge décerné à deux ambassades des Samiens, à leur conseil, à leurs stratèges et aux autres citoyens de l'île. La condition de Samos avait été très dure depuis le siège et la prise de la ville par Périclès. Elle changea complètement après le mouvement démocratique de 412. Le peuple de Samos avait alors mis à mort deux cents

1. Voir Foucart, *Bull. de Corr. hellén.*, IV, 248-253.
2. *Corpus inscr. attic.*, t. IV, p. 7, n. 11 *e*.
3. Voir *Revue de philologie*, 1893, p. 4 et suiv.

partisans de l'oligarchie, banni quatre cents autres, partagé leurs biens, et exclu le reste des aristocrates ou γεωμόροι de toute participation aux affaires. Les Athéniens, dit Thucydide, pensant désormais pouvoir compter sur la fidélité des Samiens, leur rendirent leur autonomie[1]. Nous voyons en effet dans le décret qu'ils avaient un conseil et des stratèges nationaux; l'un d'eux avait le commandement des dix vaisseaux samiens qui combattirent aux Arginuses[2].

Deux ambassades des Samiens, envoyées coup sur coup, étaient alors présentes à Athènes. Le départ de la seconde, alors que la première n'était pas encore revenue, montre que des faits graves et nouveaux s'étaient produits, faits qui rendaient urgente une entente avec Athènes. Les considérants de l'éloge peuvent mettre sur la voie. Le premier (l. 9) est conçu en termes généraux; c'est une formule devenue banale dans les décrets honorifiques. Il n'en est pas de même du second (l. 10). M. Swoboda n'y voit qu'une répétition, en termes peu différents, du premier, et il y reconnaît une marque de la précipitation avec laquelle le décret fut rédigé, dans les circonstances critiques où se trouvaient les Athéniens[3]. Je crois, au contraire, que c'est une allusion à un fait précis et tout récent. Le désastre d'Ægos-Potamos entraîna la défection générale des alliés d'Athènes; seule, Samos lui resta fidèle. Le peuple, procédant comme en 412, massacra les aristocrates qui étaient restés dans l'île[4]. Ce fut très vraisemblablement pour annoncer ces événements que les Samiens envoyèrent à Athènes leur seconde ambassade, sans attendre le retour de première, et le décret approuve leur conduite, en déclarant qu'ils avaient bien agi dans leur intérêt et dans l'intérêt des Athéniens.

1. Ἀθηναίων τε σφίσιν αὐτονομίαν μετὰ ταῦτα ὡς βεβαίοις ἤδη ψηφισαμένων (Thucydide, VIII, 21). — Aux mêmes événements se rapporte un décret mutilé d'Athènes (*Corpus inscr. attic.*, I, 56): on reconnaît que le mouvement démocratique de Samos fut provoqué par un appel que le parti aristocratique avait adressé aux Péloponnésiens; il est aussi question de la confiscation des biens d'un certain Cléomédès qui fut, plus tard, un des triérarques de Lysandre à Ægos-Potamos et qui eut, à ce titre, une statue dans le groupe consacré à Delphes par le vainqueur (Pausanias, IX, 9, 9).

2. Xénophon, *Hellen.*, I, 29.

3. Swoboda, *Symbolæ Pragenses*, p. 215.

4. Εὐθὺς δὲ καὶ ἡ ἄλλη Ἑλλὰς ἀφειστήκει Ἀθηναίων μετὰ τὴν ναυμαχίαν πλὴν Σαμίων· οὗτοι δὲ σφαγὰς τῶν γνωρίμων ποιήσαντες κατεῖχον τὴν πόλιν (Xénophon, *Hellen.*, II, 2, 6).

En même temps, les ambassadeurs apportaient des propositions qui sont appréciées favorablement (καὶ ἐσηγοῦνται ἀγαθά, l. 12). Elles tendaient à établir une union plus étroite entre les deux peuples et à prendre les mesures nécessaires pour faire face aux événements. Comme il était naturel après de tels services et l'attachement montré au parti d'Athènes, les décisions de l'assemblée leur sont absolument favorables, et on fait remarquer en plusieurs endroits qu'elles sont conformes à leurs demandes (l. 14, 20, 34).

L. 12-13. Les Samiens seront citoyens athéniens et ils auront à Samos la constitution qu'ils voudront.

C'est un fait unique dans l'histoire grecque. Athènes accorda fréquemment le droit de cité à des étrangers chassés de leur patrie pour leurs sentiments attiques (ἐπὶ ἀττικισμῷ); elle le donna même à tous les Platéens, mais ce fut après la destruction de leur ville. Ici, au contraire, Samos continuait à exister; elle ne se confondait pas avec Athènes, puisqu'elle était libre de se donner la constitution qui lui conviendrait. Les Samiens avaient le droit de cité à la fois dans leur patrie et à Athènes; mais les Athéniens ne devenaient pas citoyens de Samos.

Une situation aussi extraordinaire entraînait le règlement de détails nombreux et compliqués. Il fallait pour cela plus de temps et de réflexion que ne le permettait l'imminence du danger; on décida donc d'ajourner après la paix l'examen de ces questions. Mais dès lors, un double principe fut adopté: on chercherait la solution la plus avantageuse pour les deux peuples et les délibérations auraient lieu en commun, c'est-à-dire sur le pied d'égalité.

L'ajournement porte seulement sur l'organisation du droit de cité. Le décret statua sur d'autres questions qui ne pouvaient rester en suspens, mais qu'il était facile de décider d'une manière générale. Par exemple, on reconnut l'autonomie de Samos, c'est-à-dire, selon le sens propre du mot, le droit des Samiens de conserver leur législation, au lieu d'adopter celle d'Athènes: c'était le complément de la liberté qu'ils gardaient de se donner une constitution à leur choix.

Pour les difficultés qui pouvaient surgir, on se référa aux conventions existantes. Les unes étaient politiques, συνθῆκαι καὶ ὅρκοι, les autres étaient commerciales, συμβολαί. Ces dernières réglaient toutes les obligations naissant de contrats conclus entre Samiens et Athéniens; les uns et les autres, soit comme défendeurs, soit comme demandeurs, devaient agir en justice conformément aux règles posées dans les συμβολαί.

L. 19-21. On a vu que, sur la demande des Samiens, l'ensemble des questions à résoudre était ajourné à la conclusion de la paix. Mais les députés eux-mêmes réclamèrent une réserve pour les cas urgents qui pourraient se présenter, et en particulier, pour le droit de cité. Conformément à leur requête, on décida que l'on délibérerait successivement sur les questions soulevées par les circonstances, et que l'on prendrait les résolutions les plus avantageuses qu'il serait possible.

L. 21-25. Restait à fixer le rôle des Samiens pour les différentes alternatives qui devaient nécessairement se présenter : paix, guerre ou négociations.

Les Athéniens, quoique décidés à une résistance courageuse, comme le montre le décret de Patroclidès, comprenaient néanmoins qu'il fallait traiter et acheter la paix par le sacrifice de leur empire maritime. Pour les conditions, le décret décide qu'elles seront les mêmes pour les Athéniens et les habitants actuels de Samos, c'est-à-dire pour le parti démocratique qui avait expulsé les oligarques de la cité. M. Swoboda, partant de cette idée que la rédaction du décret avait été précipitée, pense qu'il faut suppléer καθάπερ Ἀθηναίοις (ἂν δοκῇ βέλτιστον εἶναι), ce qui reviendrait à dire que les Samiens remettaient aux Athéniens pleins pouvoirs sur les conditions qui les concerneraient[1]. Inutile de supposer une omission aussi grave. Le texte actuel donne un sens très satisfaisant : les conditions seront les mêmes pour les deux cités. Nous voyons, en effet, que jusqu'au dernier moment, les Athéniens insistèrent, quoique sans succès, pour conserver Samos[2]. Il faut entendre l'expression

1. *Symbolæ Pragenses*, p. 215.

2. Ἀθηναίων ἀξιούντων, ὅτε παρέδωκαν τὸ ἄστυ, Σάμον μόνον ἐᾶσαι αὐτοῖς, εἶπον· Ὅταν αὐτῶν οὐκ ᾖτε, τότε καὶ ἄλλους ζητεῖτε. Ἀφ' οὗ καὶ ἡ παροιμία· Ὃς αὐτὸς αὑτὸν οὐκ ἔχει Σάμον θέλει (Plutarque, *Apophth. Lacon. varia*, 22).

de Plutarque en ce sens qu'ils demandaient que les Samiens fussent traités comme les citoyens d'Athènes.

Dans le cas où il serait nécessaire de faire la guerre, aucune stipulation précise n'est insérée dans le décret; on s'en remet au zèle des Samiens pour se préparer du mieux possible, en leur recommandant d'agir de concert avec les stratèges athéniens.

Dans le cas où les Athéniens enverraient une ambassade, les Samiens auront le droit d'y adjoindre un ambassadeur qui les représentera. Il ne s'agit pas ici des Samiens établis dans leur île, mais de ceux qui seraient présents à Athènes. S'ils le désirent, ils pourront désigner un des leurs qui prendra part aux délibérations de l'ambassade et proposera les avis qui lui sembleront utiles.

L. 20-22. Depuis l'expédition de Sicile, la flotte athénienne avait eu son centre à Samos. Avant de remonter dans l'Hellespont, les généraux athéniens y avaient laissé vingt vaisseaux[1]. Ce sont ceux qui sont mis à la disposition des Samiens. Après Ægos-Potamos, les Athéniens renoncèrent à poursuivre la guerre maritime et concentrèrent tous leurs efforts sur la mise en défense de leur ville. Du reste, les galères laissées à Samos auraient couru le risque, en revenant à Athènes, d'être interceptées par les flottes ennemies ou, si elles échappaient à ce danger, d'être bloquées dans le Pirée. Mieux valait les laisser à la disposition des Samiens.

On sait que la république fournissait aux citoyens désignés comme triérarques la coque et les agrès des navires, qui restaient la propriété de l'État; les triérarques étaient inscrits comme débiteurs de tout ce qu'ils avaient reçu et étaient tenus de le réintégrer dans les arsenaux. Du moment que les vingt trirèmes étaient laissées aux Samiens, cette décision entraînait un certain nombre de conséquences administratives, qui sont prévues et réglées par le décret.

1. Philoclès ἐπεὶ κατέπλευσε πρὸς Κόνωνα εἰς Σάμον, τὰς ναῦς ἁπάσας ἐπλήρωσε τρεῖς πρὸς ταῖς ἑκατὸν ἑβδομήκοντα· τούτων εἴκοσι μὲν ἔδοξεν αὐτοῦ καταλιπεῖν (Diodore, XIII, 104, 2).

Les députés devaient remettre la liste des triérarques au secrétaire du conseil et aux stratèges. Sans doute, on ignorait à Athènes quels étaient ceux que les généraux avaient emmenés dans l'Hellespont et quels étaient ceux qu'ils avaient laissés à Samos. La liste était remise au secrétaire des Cinq Cents, parce que les ambassades n'entraient en rapports avec l'assemblée ou avec les magistrats que par l'intermédiaire du conseil; c'était le collège tout entier des stratèges, et non un stratège spécial, comme au temps d'Aristote, qui veillait à la désignation les triérarques. Ceux-ci devaient naturellement être déchargés de l'obligation de représenter les trirèmes que la cité leur avait confiées et qu'elle venait de remettre aux Samiens. Pour cela, les νεωροι, titre des magistrats que les inscriptions du IVe siècle appellent ἐπιμεληταὶ τῶν νεωρίων, auront à rechercher dans les listes des arsenaux et à effacer les noms des triérarques débiteurs.

Voilà pour la coque des navires. Quant aux agrès, qui appartenaient aussi à l'État, ils ne furent pas prêtés aux Samiens, probablement parce que ceux-ci avaient un autre mode de gréement. Les triérarques athéniens en demeuraient donc débiteurs. Les νεωροι sont chargés de les recouvrer dans le plus bref délai possible.

La dernière partie (l. 32-40) comprend un amendement présenté, comme le probouleuma, par Cléisophos et ses collègues de prytanie. Pourquoi ces mesures proposées n'ont-elles pas été insérées dans la proposition du conseil? Sans doute, parce que la discussion qui eut lieu dans l'assemblée et les demandes qui s'y produisirent montrèrent qu'il y avait lieu de compléter le projet primitif par des résolutions accessoires. On a vu que le décret, en ajournant à la paix le règlement de la collation du droit de cité aux Samiens (l. 14), prévoyait néanmoins la possibilité d'avoir à décider sur ce point avant la fin des hostilités et statuait qu'on délibérerait au fur et à mesure sur les cas qui se présenteraient (l. 20)

Les comptes de l'Acropole présentent un autre exemple des cas qui sont [illegible] de l'administration des arsenaux. [illegible] IV p. [illegible]

C'est précisement ce qui eut lieu dans l'assemblée. Les Samiens qui étaient venus à Athènes, et qui avaient sans doute l'intention d'y rester, demandèrent à entrer immédiatement en jouissance du droit de cité. L'amendement de Cléisophos, adopté par l'assemblée, était favorable à leur requête et arrêtait les mesures qui devaient leur assurer sans retard les moyens d'exercer leurs droits. Une particularité à remarquer, c'est que les nouveaux citoyens furent répartis par dixième entre les dix tribus[1]. Dès l'origine, les Athéniens s'étaient préoccupés de maintenir entre elles la plus complète égalité et, dans la circonstance présente, le peuple tint à ce que chacune d'elles reçût le même nombre des Samiens devenus Athéniens. Le sens général de ces deux lignes est certain; mais je crois qu'on ne peut accepter sans modification la restitution des précédents éditeurs :

[εἶναι δὲ τὴν δωρεὰν Σαμίων τοῖς ἥ]κουσιν καθάπερ αὐτοὶ αἰτοῦνται καὶ νεῖμαι
[αὐτοὺς αὐτίκα μάλα ἐς τοὺς δήμους καὶ τὰ]ς φυλὰς δέκαχα.

A la première ligne, le changement ne porte guère que sur l'expression. Le mot δωρεά signifie un don, une récompense; il est employé fréquemment pour une couronne, le droit de cité, ou toute autre faveur spécifiée dans les décrets. Mais, dans celui-ci, bien d'autres sujets ont été traités, et il me semble qu'on a dû préciser en mettant le terme propre de πολιτεία. De plus, il me paraît qu'il a fallu marquer que les Samiens devenaient citoyens dès le moment présent. Ma restitution [τὸ νῦν δ' εἶναι τὴν πολιτείαν τοῖς ἥ]κουσιν a l'inconvénient de ne pas laisser assez de place pour insérer, de même que dans les autres passages, Σαμίων ou ἐκ Σάμου. Mais, comme il a été question d'eux à plusieurs reprises, l'expression οἱ ἥκοντες a pu paraître d'une clarté suffisante.

A la seconde ligne, le changement est plus important, et la restitution adoptée par les précédents éditeurs : ἐς τοὺς δήμους, n'est pas admissible. Lorsque les Athéniens accordaient le droit de cité à un étranger, le décret spécifiait qu'il serait libre

1. M. Lolling a fait remarquer avec raison que ce passage justifiait la correction faite dans le chapitre d'Hérodote (V, 69) : δέκα δὲ δὴ φυλάρχους ἀντὶ τεσσέρων ἐποίησε, δέκαχα (cod. δέκα) δὲ καὶ τοὺς δήμους κατένειμε ἐς τὰς φυλάς. Le nouveau traité d'Aristote ne laisse aucun doute sur la valeur de la correction.

de choisir la tribu, le dème et la phratrie qu'il voudrait. Les trois termes sont toujours énoncés et toujours dans le même ordre. Ici, il n'y a pas de place pour la mention de la phratrie. Celle du dème ne peut être placée avant la tribu; car l'inscription dans un dème entraînerait l'attribution à la tribu dont celui-ci fait partie. Il faut donc supprimer la restitution ἐς τοὺς δήμους. A la place, je suppose qu'on a indiqué la manière dont se ferait la répartition entre les dix tribus; ç'a été très vraisemblablement le sort, comme dans bon nombre de cités d'Asie Mineure; κληρώσαντας, se rapportant à ceux qui seront chargés de ce soin, donne le nombre de lettres exigé. Cette mesure exceptionnelle était nécessaire pour maintenir l'égalité entre les dix tribus, et aussi pour ne pas laisser les Samiens se grouper dans une seule. Quant au dème et à la phratrie, dont il n'était rien dit, il est probable que, suivant l'habitude, on en laissa le choix aux nouveaux citoyens.

Les autres clauses de l'amendement sont d'une importance beaucoup moindre, et quelle que soit l'étendue de la lacune, la restitution est sans difficultés.

C'est d'abord le retour des ambassadeurs dans leur patrie. D'ordinaire, la république n'avait pas à s'en inquiéter; mais, dans les circonstances présentes, le voyage était difficile, dangereux, d'Athènes à Samos. Il importait cependant qu'il eût lieu, afin que les deux cités pussent s'entendre et agir de concert. Pour cette raison, les stratèges furent chargés d'y pourvoir sans aucun retard.

Un éloge est décerné à Eumachos et aux Samiens qui l'avaient suivi à Athènes, sans que nous sachions quel est le personnage et quels sont ses compagnons. Une invitation au prytanée est adressée à Eumachos, et, comme il était tenu pour citoyen athénien, en vertu du décret, on a employé l'expression ἐπὶ δεῖπνον et non ἐπὶ ξένια.

Le décret devait être gravé à Samos, aux frais des Samiens, sans qu'on indique où il sera exposé. La stèle d'Athènes sera placée sur l'Acropole (ἐς πόλιν [1]), suivant l'usage. Mais, ce qui

1. L'Acropole est toujours appelée πόλις dans les décrets jusqu'à la paix d'Antalcidas; à partir de cette date, c'est toujours ἀκρόπολις (*Bull. de Corr. héllen.*, XII, p. 166).

n'est pas ordinaire et ce qu'explique l'importance des mesures votées, les stratèges sont adjoints au secrétaire du conseil pour en assurer la publicité. La copie qui nous est parvenue n'est pas celle qui fut gravée en 405; elle aurait été écrite dans l'alphabet attique et nous trouverions, en tête, le nom de Polymnis, secrétaire de la prytanie sous laquelle le décret fut rendu, et non celui de Képhisophon. Comme tant d'autres, la stèle fut détruite par ordre des Trente, et on en grava un nouvel exemplaire que l'on joignit aux deux décrets votés après leur chute, sous l'archontat d'Euclide. Les hellénotames figurent ici pour la dernière fois; c'étaient les trésoriers de la caisse alimentée par les tributs des alliés; ils disparurent en même temps que la domination athénienne.

Les fragments du deuxième et du troisième décret avaient été trouvés en 1876 et publiés par MM. Koumanoudis et Kœhler. M. Dittenberger les a reproduits dans sa *Sylloge*, en complétant sur quelques points les restitutions de ses prédécesseurs. Lolling, en publiant le premier décret dans le Δελτίον, a également apporté quelques améliorations au texte; enfin, M. Hermann Dittmar a rectifié quelques détails du troisième décret[1]. En somme, le sens général a été déterminé, mais il reste un peu d'incertitude sur les détails de la rédaction (l. 5-9).

M. Kœhler avait reconnu que le nom de l'archonte devait être celui d'Eucleidès, le premier qui fut éponyme après le renversement des Trente Tyrans. La date qu'il avait fixée ne peut plus faire l'objet d'aucun doute après la découverte du premier décret. Le secrétaire du conseil, qui changeait encore à chaque prytanie, est Agyrrhios, du dème de Collytos[2], un des

1. Koumanoudis, Ἀθήναιον, t. V, p. 92. — Kœhler, *Corpus inscr. attic.*, II, *Add.*, p. 393. — Dittenberger, *Sylloge*, n° 48 et n° 57 (deuxième édition). — Lolling, Δελτίον, 1889, p. 26. — Arminus Dittmar, *Leipziger Studien*, 1890, p. 190-193.

2. Démosthènes indiquait Κολλυτεύς comme le démotique d'Agyrrhios. M. Kœhler l'avait restitué dans le décret, d'après la première lettre qui seule était conservée. Cette restitution est pleinement confirmée par la découverte du premier décret qui donne les trois dernières lettres Κ[ολλυτ]εύς. Une heureuse restitution de M. Wilhelm a rétabli son nom dans un autre décret, qui est de la même prytanie et peut-être du même jour (*Corpus inscr. attic.*, t. IV, p. 3).

Athéniens qui rendirent le plus de services à la démocratie[1] et qui fit établir un salaire d'une obole, puis de trois, pour attirer les citoyens à l'assemblée[2]. L'épistate, du dème d'Oa, appartient à la tribu Pandionis, qui avait alors la prytanie; c'étaient encore les prytanes qui avaient la présidence de l'assemblée en 403. Nous avons parlé plus haut de Képhisophon, l'auteur du probouleuma et de l'amendement.

Quelle était, à cette date, la situation des Samiens? Diodore (XIII, 106, 8) parle d'une première tentative de Lysandre pour s'emparer de l'île immédiatement après sa victoire d'Ægos-Potamos. Elle n'est pas mentionnée expressément dans Xénophon, mais il semble résulter de son récit que l'amiral lacédémonien détacha une escadre pour bloquer les vingt trirèmes laissées à Samos par les Athéniens. En effet, Xénophon rapporte que Lysandre, à Lesbos, était à la tête de deux cents vaisseaux; il en envoya dix sur la côte de Thrace, et, cependant, il se présenta avec cent cinquante seulement devant le Pirée. Les quarante autres ont dû rester devant Samos.

Après la capitulation d'Athènes, qui eut lieu le 16 munychion (avril 404), Lysandre se rendit en personne à Samos pour presser le siège. La ville venait d'être prise, lorsqu'il se rendit à l'appel du parti oligarchique d'Athènes pour l'aider à établir le gouvernement des Trente[3].

La reddition de Samos peut donc être placée en juin 404. Les conditions imposées aux vaincus furent rigoureuses : ils furent chassés de la ville, n'emportant chacun qu'un vêtement; tout fut livré aux anciens citoyens, c'est-à-dire aux partisans de l'oligarchie, bannis depuis 412; dix magistrats furent

1. Demosthènes, *Contr. Timocr.*, 134.

2. Aristote, Πολιτ., 41.

3. Plutarque (*Lysandre*, 13) place la prise de Samos avant celle d'Athènes; mais Diodore (XIV, 3, 4) dit positivement le contraire : les partisans de l'oligarchie envoyèrent des députés à Lysandre, à Samos : Ἔτι γὰρ ἐπολιόρκει καὶ προσῆκεν συνεύνοιαν τὴν πόλιν. Ce témoignage est confirmé par un discours de Lysias (XII, 70-73); il est dit que Lysandre revint de Samos avec sa flotte pour imposer à l'assemblée le décret de Dracontidès : μετεπέμψατο τὰς μετὰ Λυσάνδρου ναῦς ἐκ Σάμου. On voit, par le récit d'Aristote (Πολιτ., 34), qu'il s'écoula un temps assez long entre la capitulation d'Athènes et l'établissement des Trente dû à l'intervention de Lysandre. Ce fut dans cet intervalle que Samos capitula.

chargés de la garde de la ville, dont un harmoste lacédémonien, Thorax, eut le gouvernement[1].

Ce furent ces Samiens qui donnèrent le nom de Lysandreia aux jeux célébrés en l'honneur de Héra[2] et qui consacrèrent la statue du vainqueur à Olympie[3]. Mais il y avait un autre peuple samien : les démocrates chassés à leur tour de la ville. Ce sont ces bannis qui s'adressent aux Athéniens et qui sont, eux aussi, désignés dans le décret par le nom de Samiens.

La comparaison du probouleuma et de l'amendement soulève des difficultés qui n'ont pas encore été résolues d'une manière satisfaisante.

Voici les résolutions votées dans le conseil et proposées par lui à l'assemblée :

1° Éloge aux Samiens;

2° Confirmation des avantages votés précédemment par les Athéniens en faveur du peuple de Samos[4];

3° Autorisation pour les Samiens d'envoyer qui ils voudront à Lacédémone;

4° Nomination de députés athéniens pour appuyer leurs demandes;

5° Éloge aux habitants d'Éphèse et de Notion qui avaient accueilli les démocrates bannis de Samos;

6° Présentation des députés des Samiens à l'assemblée;

7° Invitation au prytanée.

L'amendement présenté par le même orateur que le probouleuma reproduit, sans changement pour le fond, les numéros 2 et 7, et ne fait pas mention des autres.

1. Les Samiens ὡμολόγησαν ἓν ἱμάτιον ἔχων ἕκαστος ἀπιέναι τῶν ἐλευθέρων, τὰ δ' ἄλλα παραδοῦναι· καὶ οὕτως ἐξῆλθον. Λύσανδρος δὲ τοῖς ἀρχαίοις πολίταις καὶ τὰ ἔνοντα πάντα καὶ δέκα ἄρχοντας καταστήσας φρουρεῖν (Xénophon, *Hellen.*, II, 3, 6). — Τῆς μὲν Σάμου Θώρακα τὸν Σπαρτιάτην ἁρμοστὴν κατέστησε, αὐτὸς δὲ μετὰ νεῶν ἑκατὸν κατέπλευσεν εἰς τὸν Πειραιᾶ (Diodore, XIV, 3, 5).

2. Σάμιοι δὲ τὰ παρ' αὐτοῖς Ἡραῖα Λυσανδρεῖα καλεῖν ἐψηφίσαντο (Plutarque, *Lysandre*, 18).

3. Λύσανδρον δὲ τὸν Ἀριστοκρίτου Σπαρτιάτην ἀνέθεσαν ἐν Ὀλυμπίᾳ Σάμιοι (Pausanias, VI, 3).— L'auteur, à ce propos, fait remarquer la versatilité des Samiens qui élevèrent successivement des statues à Alcibiade, à Lysandre et à Conon. Il ne s'est pas aperçu que le même nom de Samiens désigne deux peuples différents.

4. M. Hartel (*Studien über Attisches Recht*, p. 209) s'était surtout appuyé sur ce texte pour soutenir que les décrets n'étaient votés qu'après une seconde lecture. On voit maintenant qu'il s'agit ici du premier décret voté, avant la prise d'Athènes, sous l'archontat d'Alexias en 405.

M. Swoboda a proposé une ingénieuse explication de cette singularité; elle aurait une telle importance pour la connaissance des sentiments des Athéniens à cette époque qu'elle mérite d'être examinée. L'auteur soutient que toutes les propositions du conseil qui ne sont pas reproduites dans l'amendement ont été rejetées par l'assemblée. Ce vote lui paraît conforme à la condition des Athéniens, qui les obligeait à ne rien faire qui pût déplaire à Lacédémone. N'osant pas appuyer les demandes des bannis ni décerner un éloge aux Éphésiens et aux Notiens qui avaient accueilli les vaincus, si durement traités par Lysandre, le peuple, dans le troisième décret, aurait cherché à donner au moins une satisfaction à ses anciens alliés en accordant une faveur à Posès, chef des émigrés samiens qui étaient alors à Athènes[1].

Cette explication ne me paraît pas fondée. Il serait étrange que l'on eût réuni sur la même stèle et gravé en même temps trois décrets aussi dissemblables : le premier et le troisième entièrement favorables aux Samiens; le second qui, par le rejet du plus grand nombre des propositions, leur serait défavorable et presque hostile. Il serait non moins étrange que Képhisophon eût accepté de rédiger un amendement aussi contraire au probouleuma qu'il avait fait accepter par le conseil: y eût-il été contraint par la mauvaise volonté ou la prudence excessive de l'assemblée, il aurait été facile de déguiser la dureté du refus par un ajournement.

M. Swoboda attribue ces dispositions du peuple athénien à la dépendance où il était alors de Sparte et à la crainte de blesser les vainqueurs. En regardant la situation de plus près, on verra que tels n'étaient plus les sentiments d'Athènes. Plusieurs villes, comme Argos et Thèbes, avaient déjà fait preuve de sympathie pour les vaincus et refusé d'obéir aux ordres de Sparte qui prescrivaient de livrer aux Trente les proscrits fugitifs. Des cités plus faibles, Éphèse et Notion, n'avaient pas craint de recueillir les exilés de Samos. Les Athéniens eux-mêmes venaient de tenir tête aux Lacédémoniens

1. Swoboda, *Symbolæ Pragenses*, 1893, p. 217.

et, malgré l'intervention de Lysandre, de se débarrasser de la tyrannie des Trente.

De plus, et ce qui eut encore plus d'influence sur la situation générale, les choses avaient changé à Sparte. En 403, les éphores, partisans de Lysandre, furent remplacés par d'autres, hostiles à sa politique. Appuyé par eux, le roi Pausanias s'était montré favorable au parti démocratique d'Athènes. Dans les cités d'Asie Mineure, les éphores abolissaient les décarchies instituées par Lysandre et recommandaient de rétablir les anciennes constitutions[1]. L'un de ses partisans, Thorax, qu'il avait laissé comme gouverneur à Samos, était rappelé à Sparte et condamné à mort[2]. Le vainqueur d'Ægos-Potamos lui-même, brouillé avec Pharnabaze et joué par lui, perdait son commandement sur les plaintes du satrape.

La disgrâce de Lysandre et la nouvelle politique de Sparte rendirent courage aux Samiens fugitifs; ils crurent le moment venu d'envoyer une ambassade pour obtenir un adoucissement à leur sort et prièrent les Athéniens de les appuyer. Ceux-ci n'avaient aucune raison de refuser leur demande; connaissant les dispositions actuelles des éphores, ils savaient que les Lacédémoniens n'en pouvaient être blessés; ils le savaient d'autant mieux que l'auteur du probouleuma, Képhisophon, venait tout récemment de se rendre à Sparte, avec l'ambassade chargée de traiter du rétablissement de la constitution athénienne[3].

Il faut donc reconnaître que, dans ce décret comme dans tous les autres, la formule τὰ μὲν ἄλλα καθάπερ τῇ βουλῇ garde son sens naturel, qui n'est pas douteux. Elle constate l'acceptation par l'assemblée de toutes les parties du probouleuma qui ne sont pas touchées dans l'amendement.

Maintenant, pourquoi, dans le cas présent, celui-ci a-t-il reproduit deux des articles du probouleuma, sans que nous apercevions une différence entre les deux résolutions?

1. Plutarque, *Lysandre*, 25. Cf. Xénophon, *Hellen.*, III, 4, 2.
2. Plutarque, *Lysandre*, 19.
3. Xénophon, *Hellen.*, II, 4, 36.

Il est possible qu'il y ait eu dans l'assemblée discussion sur le renouvellement des privilèges accordés aux Samiens par le décret de 405, en particulier sur le droit de cité attribué en masse aux partisans d'Athènes. Képhisophon jugea nécessaire de répéter dans un amendement la résolution présentée par les Cinq Cents, en ajoutant que le vote de l'assemblée était conforme à la proposition du conseil. Un exemple tout récent l'engageait peut-être à bien constater que les formalités prescrites par la constitution avaient été fidèlement observées. Aussitôt après le renversement des Trente et avant l'établissement du conseil, Thrasybule avait fait voter par l'assemblée un décret donnant le droit de cité à des étrangers qui avaient aidé le peuple à recouvrer sa liberté; du nombre était l'orateur Lysias. Archinos, convaincu que le respect scrupuleux des formes légales était le salut de la république, fit casser le décret de Thrasybule et condamner son auteur pour illégalité, parce qu'il l'avait présenté sans l'avis préalable du conseil, avis que la constitution de Solon exigeait comme indispensable[1].

La même idée poussa également Képhisophon à répéter l'invitation au prytanée, à cause des mots ἐπὶ δεῖπνον. Si les Samiens avaient été considérés comme étrangers, on aurait dû mettre ἐπὶ ξένια. L'expression ἐπὶ δεῖπνον n'était employée que pour les citoyens athéniens. S'en servir en cette circonstance, c'était marquer d'une manière expressive que les Samiens, en vertu du décret de 405, étaient bien en possession du droit de cité à Athènes.

Les autres mesures, qui n'avaient qu'un effet passager, furent probablement adoptées sans difficulté; j'ai montré qu'en les votant, le peuple n'avait pas à craindre de se compromettre avec les Lacédémoniens.

J'ajoute quelques mots sur les lignes 5-8. Kœhler et Dittenberger n'ont pas cru devoir en essayer la restitution. Celle que Lolling a proposée me paraît convenir au sens général, et je l'ai suivie en la modifiant à la fin. Dans le décret de 405,

1. Eschine, III, 195 et scol.; Plutarque, *X Orat.*, p. 835 F; Aristote, Πολιτ., 45.

il avait été stipulé qu'en cas de négociations, les Samiens auraient le droit de participer à l'envoi d'ambassadeurs (l. 24-25). Par application de cette convention, les Athéniens autorisent les Samiens à envoyer une députation à Lacédémone, et, sur leur prière, ils nomment eux aussi des députés qui doivent les seconder dans leurs démarches.

Le troisième décret est de la même année que le précédent, mais d'une autre prytanie. Il fut voté en faveur du Samien Posès, qui s'était rendu à Athènes avec ses fils et une troupe de ses partisans. Le conseil, en proposant de lui accorder certains honneurs comme récompense de ses services, ajoute qu'il sera présenté à l'assemblée, afin d'en obtenir les avantages qu'il pourra. La comparaison du probouleuma et de l'amendement, rédigés tous deux par le même orateur, montrera ce que la libéralité du peuple ajouta aux résolutions des Cinq Cents, et par là nous pourrons nous rendre compte des sentiments dont les Athéniens étaient animés à l'égard des bannis Samiens.

Le conseil avait décerné un éloge à Posès; l'assemblée lui associa ses fils et saisit cette occasion de renouveler la confirmation des anciens décrets, ceux qui avaient reconnu le droit de cité aux Samiens.

Le conseil avait fait don à Posès d'une somme de cinq cents drachmes; l'amendement la porte à mille, et en détermine l'emploi. On en fera une couronne dont l'inscription est fixée dans les termes les plus honorables.

C'est dans l'assemblée que fut ajouté un éloge pour les Samiens qui avaient accompagné Posès et que leur fut attribué un nouveau privilège. Toutes les fois qu'ils auraient à présenter une demande au peuple, les prytanes devaient les introduire immédiatement après les affaires sacrées. Sur les quatre assemblées tenues par prytanie, il y en avait deux où l'on traitait successivement trois affaires sacrées, trois relatives aux hérauts et aux ambassades, trois affaires profanes[1]. Mettre

1. Aristote, Πολιτ., 43.

toute demande des Samiens à l'ordre du jour après les affaires sacrées, c'était leur garantir que presque jamais elle ne serait remise à une autre assemblée, et, par conséquent, leur assurer, au delà du temps présent, un avantage sérieux.

On peut aussi noter, comme une marque de bon vouloir et d'empressement, l'addition de l'amendement prescrivant de présenter à la première séance du conseil les fils de Posès et de les inviter au repas du prytanée, en même temps que leur père et les Samiens présents à Athènes.

Voilà pour l'ensemble et l'intention générale du décret.

Je donnerai maintenant des explications sur quelques détails. Les trésoriers chargés de fournir l'argent pour la couronne sont les dix trésoriers d'Athèna; leur caisse a remplacé, pour l'acquittement des dépenses, celle des hellénotames, qui a cessé d'exister.

L. 21-22. Le βιβλίον ne me paraît pas signifier une *copie* du décret, mais plutôt un *brevet* constatant que Posès a reçu le droit de cité, quelque chose d'analogue à ce que seront, sous l'empire romain, les diplômes militaires[1]. J'ai modifié dans ce sens la restitution en substituant τῆς πολιτείας à τοῦ ψηφίσματος.

L. 23. Il ne pouvait y avoir ἐπὶ ξένια, puisque les Samiens sont citoyens d'Athènes; il faut ἐπὶ δεῖπνον, comme dans le décret précédent (l. 14).

L. 26. Le complément du verbe ἀναγράψαι n'est pas exprimé : c'est, je crois, les décrets antérieurs, ceux dont il est question dans le membre de phrase précédent. Le secrétaire en charge pendant cette prytanie était Képhisophon, de Pæania; ce fut lui qui fit copier dans les archives les pièces précédentes et veilla à leur gravure. Voilà pourquoi son nom figure en tête de la stèle, quoique deux des actes soient antérieurs à sa magistrature. Le premier, celui de 405, avait été gravé, à l'origine, en caractères attiques; il fut reproduit cette fois avec les caractères ioniens dont l'emploi avait été prescrit en 403 par la loi d'Archinos. Je crois qu'il en est de même

1. De même, dans Aristophane (*Aves*, 1024), βιβλίον signifie le brevet d'inspecteur conféré au personnage par un décret de Téléas.

pour toutes les pièces officielles du ve siècle dont nous avons des copies dans l'écriture adoptée sous Euclide; pour une raison ou pour une autre, ces pièces ont été gravées de nouveau après le renversement des Trente.

Il y a un espace vide au-dessous de la dernière ligne; nous avons donc la fin du décret; il suffit, en effet, d'ajouter quelques mots pour le compléter.

La réunion des trois décrets relatifs aux Samiens qui s'étaient déclarés pour le peuple athénien est un fait qui éclaire les sentiments de celui-ci à une époque intéressante de son histoire. A peine délivré de la tyrannie des Trente, il tint à affirmer sa reconnaissance pour ceux qui, seuls, ne l'avaient pas abandonné et qui avaient payé leur fidélité de la perte de leurs biens et de leur patrie. L'assemblée, par deux décrets, leur maintint le droit de cité et les autres avantages qu'elle leur avait accordés au moment du danger. Qu'il s'agît d'appuyer leurs démarches à Lacédémone ou d'honorer le chef d'une troupe de bannis et ses compagnons, le peuple athénien se déclare sans hésiter, et ses récompenses dépassent celles que le conseil avait proposées. Ce mouvement fait grand honneur aux Athéniens. En rapprochant les décrets des Samiens des chapitres où Aristote loue la sagesse et l'énergie de leurs hommes d'État après l'amnistie[1], on peut dire que l'année 403 fut une des plus belles de l'histoire athénienne.

PAUL FOUCART.

1. Aristote, Πολιτ., 41.

MISCELLANEA

I

DÉDICACE ARCHAÏQUE FAITE A DELPHES
PAR UN POTIDÉATE

En 1888, Lolling trouvait dans une maison de Castri un fragment d'une dédicace archaïque, qu'il se hâtait de communiquer à l'Académie de Berlin[1]. C'était la partie gauche d'une base de marbre blanc, inscrite sur la face antérieure. La copie de Lolling n'était pas très bonne: voici sa transcription:

Θερέπες Πο[ϙ]. . . . . .ἀνε-
θεκε τοπέλλ[ον . . . . . .
Δοσιγ. . . . . ἐπόιρσε].

Le nom du donateur, tel que Lolling l'avait transcrit, était bien étrange; M. J. Baunack indiqua immédiatement la lecture vraie, Θεογένης[2]. Quelques années plus tard, M. Nikitsky la proposait à son tour, et donnait à l'appui un fac-similé de la pierre, plus fidèle que celui de Lolling[3]. A cette correction, qui n'avait pas le mérite de la priorité, M. Nikitsky joignait une théorie extravagante pour expliquer que la troisième ligne, où il voyait non pas la signature de l'artiste, mais la fin de la phrase dédicatoire, fut gravée en plus grandes lettres que les deux autres.

J'ai eu la chance de rapprocher du fragment trouvé par Lolling un autre morceau, trouvé dans les fouilles de 1896. L'inscription, malgré cette addition, reste incomplète, mais la restitution est désormais certaine. La largeur actuelle est de

1. *Berlin. Sitzungsber.*, 1888, p. 581.
2. *Philologus*, 1889, p. 355.
3. *Revue russe de philologie*, 1894, p. 129.

35 centimètres; la largeur totale devait être d'environ 45 centimètres. Hauteur des lettres de la dédicace, 20 millimètres; des lettres de la signature, 35 millimètres. Le premier morceau porte dans l'inventaire du musée de Delphes le numéro 2254, le deuxième le numéro 3080.

En présentant à l'Académie de Berlin la note de Lolling, M. Kirchhoff faisait remarquer que le donateur devait être de Corinthe ou d'une colonie corinthienne. Le donateur en effet, mais non pas le sculpteur, puisque signature et dédicace sont d'écriture différente. Dans la signature le *iota* est représenté par I, non par ϟ, le *sigma* par Σ, non par M; E y vaut ε, et non ει, comme dans la dédicace. D'où était ce sculpteur? Et d'abord comment se nommait-il au juste? Δέμις, je suppose, plutôt que Δεῦμις ou Δῶμις. Δέμις se rattacherait à δέμας (cf. Εὔδεμος, Εὐόδεμος) comme Δεῦρις à δέρυ[1]. Quant à la patrie de Domis, elle reste incertaine. A ne considérer que la forme des lettres, la signature peut être tenue indifféremment pour béotienne, locridienne, phocidienne, chalcidienne, érétrienne. Mais remarquons que, dans le verbe, la lettre qui suivait O était sûrement I, non E; que, par suite, la restitution ΕΠΟΙ[Ε] = ἐποίε(ι) est certaine (il n'y aurait pas eu de place pour ΕΠΟΙΕϟΕ); et que cette forme rend douteuse l'origine béotienne, puisque dans les dédicaces archaïques béotiennes, le *iota* du verbe ποιέω n'est pas indiqué (cf. *IGA*, 165 : Ὑπατόδωρος Ἀριστοτελείων ΕΠΟΕϟΑΤΑΝ.

1. Le nom masculin Δεῦρις allégué par Bechtel (Fick, *Personennamen*[2], p. 339, d'après *IGA*, 453) est imaginaire, et résulte d'une mauvaise lecture; cf. *CIGIns.* III, 537.

206 : ΓΑΜΕΔΕϟ ΕΠΟΕϟΕ). L'origine phocidienne, delphique, n'est pas impossible, puisqu'on lit sur le cippe des Labyades des formes comme ποίωντι, ποιέοντα, ποιόντων, ποιῆσαι[1]. Mais il est assez vraisemblable que l'artiste auquel s'était adressé notre Potidéate fût lui aussi d'une colonie de la Chalcidique; la forme ΕΠΟΙΕ et le *sigma* à quatre branches se retrouvent dans la signature de Philésios, sur la base du taureau d'Erétrie, à Olympie[2].

On restituera ainsi la dédicace de Theugénès :

Θευγένε̄ς Πυθοχλέο[υς ἀνέ-]
θεκε τοῦπέλλ[ον:] Ποτε(ι)δα[ιάτας].
Δόμις ἐποί[ε(ι)].

C'est la première inscription archaïque de Potidée. Les monnaies archaïques de cette ville sont anépigraphes ou ne donnent que les premières lettres de son nom.

Fille de Corinthe, la ville de la Pallène avait pour dieu principal ce *Poteidan* sous l'invocation duquel les colons corinthiens l'avaient fondée, et dont l'effigie était l'emblème de sa monnaie. Mais, en sa qualité de colonie, elle vénérait Apollon Pythien. Elle avait voué un trésor à Pythô. L'offrande de Theugénès est le second témoignage de la dévotion des Potidéates au dieu de Delphes.

II

ΕΡΕΘΟΥΣΙΟΣ = ΑΡΕΘΟΥΣΙΟΣ

On a trouvé à Delphes le décret de proxénie suivant[3], pour Polydamas d'Aréthuse-en-Chalcidique (date : deuxième moitié du IVe siècle, après 347) :

Θεός. Τυχ̣α ἀγαθά̣.
Δελφοὶ ἔδ̣[ωκαν Πο-]
λυδάμαντ̣[ι . . . . .]
ο Ἐρεθουσ[ίω: Μα-]
κεδόνι α̣ὐτ[ῶι, etc.

1. *BCH*, XIX, p. [illegible].
2. *Die Inschriften von Olympia*, n° 248 = *IGA*, 373.
3. *BCH*, 1895, p. 107.

Je crains de m'être mépris en écrivant ceci : « La première lettre de l'ethnique est assez mal gravée, mais c'est sûrement un E. Il faut donc, ou admettre qu'à côté de la prononciation Ἀρέθουσα, Ἀρεθούσιος, existait la prononciation Ἐρέθουσα, Ἐρεθούσιος, ou supposer une erreur du lapicide que la peinture des lettres aurait corrigée. On optera plutôt pour le second parti. » C'est le premier, aujourd'hui, qui me paraît le plus raisonnable.

Quand un lapicide se corrige, il le fait au ciseau. Puisque le graveur delphien avait écrit ΕΡΕΘΟΥΣ[ΙΩΙ], c'est qu'on prononçait Ἐρεθούσιος soit à Delphes, soit plutôt à Aréthuse même. Une inscription importante, le traité entre le roi de Macédoine Amyntas, fils d'Arrhidée, et la confédération des villes grecques de la Chalcidique, commence ainsi : Συνθῆκαι πρὸς Ἀμύντᾳν τὸν Ἐρριδαίου[1]. C'est seulement dans cette inscription chalcidienne, écrite en dialecte, trouvée à Olynthe, capitale de la confédération, que le nom macédonien Ἀρριδαῖος ou Ἀριδαῖος est écrit avec l'E initial[2]. Hoffmann dit à propos de cet Ἐρριδαίου : « *Diese Namensform ist wahrscheinlich nicht auf Rechnung des ionischen Dialektes von Olynth, sondern des makedonischen zu setzen*[3]. » Je ne vois pas, pour ma part, de raisons d'attribuer à la Macédoine la prononciation Ἐρριδαίου. Il me semble, au contraire, que des formes chalcidiennes comme Ἐρριδαῖος, Ἐρεθούσιος sont des manifestations particulièrement intéressantes de la tendance de l'ionien à prononcer E l'A placé à côté des liquides : cf. χλιερός = χλιαρός. ῥέφανος, πτύελον, σίελον = ῥάφανος, πτύαλον, σίαλον. μιερός = μιαρός[4]. ἱερός, Δελφός = dor. ἱαρός, Δαλφός.

III

ARISTOTE, *ÉCONOMIQUES*, II, 36

Πυθοκλῆς Ἀθηναῖος Ἀθηναίοις συνεβούλευσε τὸν μόλιβδον τὸν ἐκ τῶν Τυρίων παραλαμβάνειν παρὰ τῶν ἰδιωτῶν τὴν πόλιν, ὥσπερ ἐπώλουν, δίδραχ-

1. Dernier éditeur : Hoffmann, *Griech. Dialekte*, III, p. 9. Date : entre 389 et 383, d'après Dittenberger.
2. Pour les textes où ce nom paraît sous sa forme ordinaire, cf. Wilhelm, *Ath. Mitth.*, XXII, p. 196.
3. *Op. laud.*, p. 252.
4. Hoffmann, p. 251 sq.

μον, εἶτα τάξαντας αὐτοὺς τιμὴν ἐξαδράχμου οὕτω πωλεῖν. Telle est la leçon des mss. Ainsi rapportée, l'histoire est incompréhensible. Athènes, dans ses mines d'argent, produisait le plomb en quantité telle que la majeure partie restait sans emploi; qu'avait-elle besoin d'en acheter aux Tyriens? Et que signifierait παρὰ τῶν ἰδιωτῶν? Tout s'éclaircit si l'on remplace Τυρίων par un mot désignant les mines du Laurion: παρὰ τῶν ἰδιωτῶν doit s'entendre des particuliers concessionnaires d'exploitations minières. La conjecture Λαυρίων, proposée par Sylburg et adoptée par Boeckh [1], Susemihl [2] et Ardaillon [3], suffit pour l'historien. Mais l'usage ordinaire du langage attique et la paléographie feront préférer la conjecture ἀργυρίων: au IVe siècle, quand Pythoclès fit sa proposition (c'était un contemporain de Démosthènes), quand furent rédigés les Οἰκονομικά, les Athéniens, pour désigner les mines du Laurion, disaient simplement τὰ ἀργύρια, *les Argentières* [4]: et l'on comprend mieux, au point de vue paléographique, la corruption de ΑΡΓΥΡΙΩΝ en ΤΥΡΙΩΝ qu'en ΛΑΥΡΙΩΝ.

(A suivre.) PAUL PERDRIZET.

1. *Ueber die laurischen Silberbergwerke*, p. 95 sq. (*Opusc.* V, p. 12 sq.).
2. *Aristotelis quae feruntur Oeconomica* (Teubner, 1887), p. XVI et 37.
3. *Les mines du Laurion dans l'Antiquité*, p. 118.
4. Blümner, *Technologie*, IV, p. 142; Ardaillon, p. 17.

DE LA PARATAXE ET DE L'HYPOTAXE

DANS LA LANGUE LATINE

B. Parataxe et hypotaxe dans les *propositions interrogatives indirectes*[1].

Nous appliquerons la même méthode analytique et historique pour montrer le passage de la parataxe à l'hypotaxe dans les propositions appelées interrogatives indirectes.

On a d'abord dit évidemment : *Dic mihi : Quis* VENIT? ou encore : *Quis* VENIT? *Dic mihi :* « Qui est venu? dis-le-moi. » Puis, à mesure que la syntaxe s'est développée et qu'on a senti le besoin d'unir les propositions en périodes, de subordonner les idées et les propositions, au lieu de l'indicatif on a mis le subjonctif dans la seconde proposition. De même qu'on disait : *rogo ad me venias*, on a dit : *Dic mihi quis venerit*. Puis enfin, de même que, en mettant à la 3e personne et au passé les verbes qui étaient à la 2e personne et au présent, on a obtenu : *rogavit ad se veniret*, on a obtenu, par la même substitution de personnes et de temps : DIXIT *mihi quis* VENERIT : *Quaesivit cur afuissem*.

Observons, en passant, que la construction des propositions interrogatives n'a pas passé par les trois phases ou étapes des propositions finales. En effet, la conjonction n'a pas eu ici à intervenir pour unir les deux propositions et subordonner la

1. On lira avec intérêt et profit sur cette question des interrogations indirectes les deux études suivantes :

Fuhrman : « Der Indikativ der indirecten Fragesätze bei Plautus » (dans *Jahrbücher für Philol.*, vol. CV, p. 809 et s.).

Becker : « De syntaxi interrogationum obliquarum apud priscos scriptores latinos » (dans *Studien auf dem Gebiete des archaïschen Lateins*, de Studemund, 1er vol., 1er cahier, p. 115 et s.). Je leur ai emprunté bon nombre d'observations justes et la plupart des exemples.

seconde. Il n'y a donc pas lieu de distinguer entre la parataxe de subordination et la parataxe de coordination; parataxe redevient synonyme de coordination et hypotaxe synonyme de subordination.

Dans l'ancienne langue, on s'est arrêté longtemps à la première forme : *Dic mihi : quis* VENIT, et il en reste une foule d'exemples chez les vieux auteurs, en particulier chez les comiques. Mais il n'est pas exact de dire, comme on le fait couramment, que dans l'ancienne langue on mettait le verbe de l'interrogation indirecte aussi bien à l'indicatif qu'au subjonctif. La vérité, c'est que la proposition interrogative conservait souvent son indépendance au regard de la première et qu'elle restait, en réalité, interrogation directe. Il y avait donc simple parataxe et non hypotaxe. Mais cela n'avait pas lieu au hasard. Il y a des distinctions à faire et il faut rechercher si on ne suivait pas certaines règles. Ce n'est pas indifféremment, arbitrairement et dans tous les cas que les anciens se sont arrêtés à la parataxe de coordination pour les propositions interrogatives indirectes, et qu'ils ont employé tantôt l'indicatif, tantôt le subjonctif, même dans des propositions en apparence de même nature. Ce n'est que dans certaines conditions que la parataxe de coordination a conservé ses droits; et il est des cas où la parataxe de subordination avec le verbe au subjonctif semble s'être imposée, même aux écrivains dont nous parlons.

On peut poser sans crainte d'erreur la règle générale suivante : Quand les anciens mettent le verbe de l'interrogation indirecte à l'indicatif, c'est que le lien qui unit la proposition principale à la secondaire est très lâche, ce qui a lieu surtout dans les interrogations réelles, c'est-à-dire qui demandent une réponse et où la proposition interrogative garde la valeur et la tournure d'une interrogation directe; puis dans les interrogations introduites par un pronom interrogatif ou un adverbe devenu enclitique du verbe principal *nescio quis, nescio quo* [illegible]; enfin, dans les propositions interrogatives qui expriment un fait tellement hors de doute qu'il doit être exprimé par l'indicatif, malgré les exigences apparentes de la grammaire.

Les interrogations réelles, c'est-à-dire qui demandent une

réponse, sont d'abord celles qui sont annoncées par un impératif, lequel ne sert qu'à appeler l'attention de la personne interrogée et est devenu l'équivalent d'une particule d'exhortation, comme *age, quaeso.*

1. C'est d'abord l'impératif des verbes « dire » : *dic, loquere, eloquere, responde, cedo, expedi.* Exemples : Plaut. *Amph.* I, 1, 221 (376) : *Loquere, quid venisti. Aul.* II, 2, 35 (212) : DIC MIHI, QUALI *me* ARBITRARE *genere prognatum. Cas.* V, 4, 7 (978) : *Quin* RESPONDE : *tuo* QUID *factum* EST *pallio? Bacch.* IV, 4, 65 (716) : QUID *nunc* ES *facturus, id* MIHI DICE. *Pseud.* I, 3, 153 (387) : CEDO MIHI, QUID ES *facturus.* || *Temperi ego faxo scies. Pers.* II, 2, 33 (215) : *Hoc mi* EXPEDI, QUO AGIS. *Men.* V, 4, 1 (889) : QUID *illi esse morbi* DIXERAS, NARRA, *senex*[1].

2. Ou bien ce sont les impératifs des verbes « voir, regarder » *(specta, vide)*, par lesquels on appelle l'attention de la personne interrogée sur une chose qu'elle doit regarder pour répondre à la question, et qui ont à peu près la même valeur que *dic, loquere,* restant de même sans influence sur le mode de la proposition interrogative. *Pseud.* IV, 1, 24 (935) : *Sed* VIDE, *ornatus hic satin me* CONDECET. *Mil.* II, 4, 8 (361) : RESPICEDUM *ad laevam,* QUIS *illaec* EST *mulier.*

3. Rangeons dans la même catégorie d'autres expressions qui ne sont plus des impératifs, mais qui ont encore à peu près le même sens que *dic mihi : rogo, quaeso, fac sciam, fac me certum,* etc. C. Licinius Macer Calvus (Meyer, p. 476) : ROGO *vos, iudices,* NUM, *si iste disertus est, ideo me damnari* OPORTET. *Curc.* IV, 3, 11 (543) : SCIRE VOLO QUOI REDDIDISTI. || *Lusco liberto tuo. Men.* V, 4, 2 (890) : NUM *larvatus aut cerritus* EST[2], FAC SCIAM. *Cist.* II, 3, 46 (590) : FAC *me* CONSCIAM, QUID *nunc* VIS *facere me?*

REMARQUE I. — Il n'en est pas de *fac sciam* ici comme de *faxim* dans les propositions finales : il n'entraîne pas après lui le subjonctif par assimilation ou attraction modale, parce que les deux mots se fondent en une seule

1. Pour ce qui concerne la ponctuation, on pourrait tout aussi bien mettre après la proposition interrogative un point d'interrogation, puisqu'on peut la considérer comme une interrogation détachée, indépendante.

2. Je ne joins pas le monosyllabe *est* au mot précédent *(cerritust)* pour mieux faire ressortir l'indicatif.

idée et prennent par synésis la valeur d'un des impératifs énumérés plus haut.

Remarque II. — Il faudra donc voir si, dans certains passages de Plaute où l'interrogation est ainsi annoncée par *dic, eloquere, rogo*, etc., et où des correcteurs de textes malavisés, fussent-ils Ritschl ou Fleckeisen, ont changé l'indicatif en subjonctif, il ne faudra pas rétablir l'indicatif des manuscrits, les exemples choisis par nous entre un grand nombre d'autres prouvant suffisamment que les auteurs anciens mettaient régulièrement l'indicatif dans ces conditions. Même quand le subjonctif aura été admis pour satisfaire aux exigences du mètre, il faudra voir à reprendre l'indicatif des manuscrits et guérir le vers boiteux par un autre moyen. Il faudra évidemment ici user de beaucoup de prudence et de discrétion. Je renvoie au travail de Becker, qui, page 145 et suivantes, remet en ordre certains vers ou maladroitement corrigés par les éditeurs ou altérés dans les manuscrits.

On trouvera cependant le subjonctif, même chez les auteurs anciens, dans des propositions interrogatives qui semblent dépendre des impératifs ci-dessus mentionnés. Mais il ne faut pas s'y tromper : le subjonctif n'est pas régi en ce cas par la loi de l'interrogation indirecte, mais il a sa raison d'être en lui-même; c'est le subjonctif des propositions indépendantes, délibératif, potentiel ou optatif, et il resterait, même si l'interrogation était directe. Exemples :

Asin. III, 1, 34 (537) : *Mater*, QUID FACIAM, MONE : « Que dois-je faire? Dis-le-moi ». *Rud.* V, 2, 35 (1322) : QUID *dare* VELIS, *qui istaec tibi investiget*, ELOQUERE : « Que voudrais-tu donner, dis-le moi, à celui qui te découvrirait, c'est-à-dire si quelqu'un te découvrait cela? » (subjonctif conditionnel.) *Rud.* IV, 3, 52 (991) : *Vel te mihi* MONSTRARE OPORTET, *piscis* QUI SIT *vidulus* : « Comment une valise pourrait-elle être un poisson? Il faut que tu me démontres cela. » (subj. potentiel.) *Capt.* II, 2, 20 (270) : *Quid tu? servosne esse an liber* MAVELIS, MEMORA MIHI : « Qu'aimerais-tu mieux être, libre ou esclave? Dis-le-moi. » (subj. optatif.) La preuve que ce subjonctif n'est pas subordonné à ces impératifs, c'est qu'il se trouve dans les mêmes interrogations, où ces impératifs sont absents : *Men.* V, 2, 80 (834) : *Quid nunc* FACIAM, *mi pater?*

L'indicatif reste aussi dans les propositions qui ne sont pas réellement interrogatives mais expriment un fait certain, visible que la personne interpellée peut voir et constater

elle-même tout aussitôt et sur lequel on appelle son attention. C'est ce qui a lieu avec les impératifs des verbes « voir » : *vide*, *specta*, etc.: la proposition interrogative, introduite par *ut*, *quam*, *quantum*, devient alors exclamative; elle subsiste par elle-même et pour elle-même et ne se rattache à la proposition dite principale par aucun rapport de subordination. Il y a ici encore simple parataxe de coordination.

Plaut. *Truc.* II, 4, 2 (353) : *Ver* VIDE, UT *lota* FLORET, UT OLET, UT *nitide* NITET. *Mil.* I, 2, 64 (64) : VIDE, *caesaries* QUAM DECET. Ter. *Phorm.* V, 8, 93 (986) : *Impurum* VIDE QUANTUM VALET. *Aul.* I, 1, 7 (46) : *Illuc sis* VIDE, UT INCEDIT. *Men.* V, 2, 77 (829) : UT *oculi* SCINTILLANT, VIDE. *Curc.* I, 2, 66 (153) : *Hoc* VIDE, UT DORMIUNT *pessuli pessumi*. *Most.* III, 2, 168 (855) : *Quin tu illam* ASPICE UT *placide* ACCUBAT. Il en est de même si la proposition interrogative est introduite par *quis*, *quid* ou les particules interrogatives *num*, *ne* : *Cas.* II, 6, 26 (378) : VIDE, QUID *scriptum* EST. *Rud.* IV, 3, 11 (948) : VIDE, NUM *quispiam* CONSEQUITUR *prope nos*. Ici encore, c'est la proposition interrogative, comme tout à l'heure l'exclamation, qui a l'accent oratoire et qui importe; l'interrogation est directe, et *vide* ne fait que la préparer.

Si, au lieu d'annoncer la proposition interrogative par l'impératif, on l'annonce par les interrogations *viden*, *audin*, *scin*, le rapport entre les deux propositions reste le même, et le verbe de la seconde est à l'indicatif. D'ailleurs, ces expressions équivalent à de vrais impératifs, et les écrivains anciens, Plaute en particulier, les emploient en leur donnant ce sens, p. ex. : *Mil.* IV, 8, 3 (313) : AUDIN, *Palaestrio?* (= *audi*); *Trin.* II, 4, 56 (457) : ABIN *hinc diereete?* (= *abi*). Comme avec les impératifs correspondants, on appelle par *viden*, *audin* et *scin* simplement l'attention sur le contenu de la proposition interrogative. Ici non plus celui qui interroge ne demande pas une réponse et ne désire pas apprendre quelque chose, et l'interrogation n'est que dans la forme. Avec *viden* en particulier, suivi de *ut*, la proposition interrogative devient exclamative, exprimant une impression de celui qui parle. On ne demande pas de réponse, puisque le fait sur lequel on appelle

l'attention ne peut être discuté et que la personne à qui on s'adresse le voit et le constate elle-même. Donc, de même que l'on disait dans une proposition simple : *Ut expalluit!* « Comme il a pâli! » de même on disait, en faisant précéder cette proposition d'un *verbum videndi*, et sans changer le mode : *Vide*, ou *viden, ut expalluit!* *Most.* V. 2. 50 (1172) : VIDEN UT ASTAT *furcifer?* En réalité, *ut* est ici plutôt exclamatif : « Comme le pendard se tient! quelle posture! regarde donc. » C'est la deuxième proposition qui a l'accent oratoire et qui importe, et le verbe qui précède (*vide* ou *viden*) devient une sorte de particule d'exhortation pour appeler l'attention, non sur une question que l'on va poser, mais sur un fait que l'on vient d'observer et que l'on veut faire observer par la personne interpellée. *Pers.* V. 2. 33 (812) : VIDEN UT *suis dictis* PAREO? *Rud.* III. 6. 31 (869) : VIDEN *me* UT RAPIOR? *Curc.* I. 3. 31 (160) : VIDEN UT *anus tremula medicinam* FACIT? *Pseud.* I. 3. 96 (330) : *Propera: quid stas? ei, arcesse agnos :* AUDIN QUID AIT *Iuppiter?* *Asin.* III. 3. 8 (598) : AUDIN *hunc opera* UT *largus* EST *nocturna?* *Mil.* IV. 6. 7 (1222) : AUDIN QUAE LOQUITUR? Dans cette dernière phrase, *quae loquitur* équivaut à une exclamation : « Que dit-il là? Entends-tu? » D'ailleurs, cette expression a parfois ce même sens, même dans l'interrogation directe, p. ex. : Ter. *Andr.* II. 1. 12 (183) : *Carnufex* QUAE LOQUITUR! *Asin.* III. 3. 46 (636) : VIDETIN *viginti minae* QUID POLLENT QUIDVE POSSUNT? Cf. avec l'impératif : *Stich.* III. 1. 9 (40) : VIDETE, *quaeso*, QUID POTEST *pecunia*.

Scin ne constitue pas davantage une interrogation : celui qui interroge de cette manière sait fort bien que l'interrogé ne saura que répondre. Non seulement celui qui interroge n'attend pas de réponse, mais il la fait souvent lui-même. C'est ainsi que nous disons en français : « Sais-tu ce que tu devrais faire? Aller voir ton frère, etc. » *Scin* est ordinairement suivi d'un pronom interrogatif, qui devient son enclitique, et c'est sur ce pronom, plus que sur le verbe suivant, que porte l'interrogation apparente, de sorte que *scin quid*, comme *nescio quid* ou même parfois *scin quido*, forme une sorte de mot composé équivalent de *nescio quid*, qui n'affecte pas le mode de la

proposition suivante, parce qu'en réalité celle-ci reste en parataxe de coordination. *Rud.* III, 4, 68 (773) : SCIN QUID *tecum* ORO *senex? Ut illas serves, vim defendas, dum ego erum adduco meum :* « Je te prie de faire, sais-tu quoi? Tu vas garder ces jeunes filles, les défendre, etc. » *(= tecum oro aliquid; scin quid?);* Ter. *Heaut.* III, 1, 85 (494) : SCIN QUID *nunc facere te* VOLO? || *Dic.* || *Quod sensisti illos me incipere fallere, id ut maturent facere.* Pseud. I, 5, 124 (538) : *At enim* SCIN QUID *mihi in mentem* VENIT? *Quid si hisce inter se consenserunt, Callipho?* Et la preuve qu'il faut ainsi expliquer l'indicatif est fournie par des exemples comme ceux-ci : *Rud.* III, 5, 18 (797) : TANGES, *at* SCIN QUO MODO? ou encore sans verbe : *Amph.* I, 1, 200 (356) : *At scin quo modo? Most.* III, 1, 110 (642) : *Sed scin quoius modi?* Lorsque *scin quid* est suivi du subjonctif, il faut voir là non un subjonctif de subordination, mais un subjonctif absolu ou indépendant, équivalant à un impératif : *Cas.* II, 8, 54 (490) : SCIN QUID *nunc* FACIAS? *Men.* V, 5, 44 (947) : SCIN QUID FACIAS *optumum?* = « Tu devrais bien faire, sais-tu quoi? » Cette locution correspond exactement au grec οἶσθ' ἃ δρᾶσον; en latin on n'est pas arrivé à dire *scin quid fac.*

c) Dans tous les cas examinés jusqu'ici, la proposition interrogative, qu'elle appelle ou non une réponse, est une interrogation réelle qui peut se détacher et qui, dégagée de la proposition dite principale, subsiste par elle-même comme interrogation (ou comme exclamation). En réalité, elle n'est nullement affectée par le verbe principal; celui-ci ne sert qu'à l'annoncer, à la montrer, pour ainsi dire, comme le ferait une simple particule démonstrative ou d'exhortation. Ce verbe, dit principal, a, de fait, perdu sa valeur verbale; ce n'est pas la proposition qu'il constitue qui contient l'idée principale; celle-ci se trouve, au contraire, exprimée dans la proposition interrogative, qui devient ainsi la plus importante et porte l'accent oratoire. Il n'en est plus de même lorsque la proposition interrogative n'est plus une interrogation réelle, mais une proposition complétive sous une forme interrogative, exprimant un fait au sujet duquel le verbe principal exprime un jugement, une opinion, le doute

ou l'ignorance surtout, et que l'on n'arrive que par un détour au contenu de la proposition interrogative. Ici le lien entre les deux propositions devient plus étroit, et la seconde est le complément indispensable de la première. La personne qui parle ne pose pas une question, mais exprime la manière de voir, la disposition d'esprit dans laquelle elle ou une autre personne se trouve par rapport au fait de la proposition subordonnée. Je dis subordonnée, car nous pouvons désormais l'appeler ainsi. La coordination, en effet, fait place ici à la subordination; aussi c'est le mode de la subordination et de la subjectivité, le subjonctif, qui va remplacer celui de la réalité, l'indicatif. Le mode sera, d'ailleurs, comme nous l'avons dit en commençant, le seul signe extérieur de la subordination.

Ce n'est pas seulement chez les écrivains de la période classique, mais aussi chez ceux de la période archaïque, que le subjonctif est de règle dans ces sortes de propositions interrogatives. Prenons un exemple pour bien faire voir la différence qu'il y a chez les anciens auteurs entre une proposition interrogative indirecte à l'indicatif et la même proposition au subjonctif. Lorsque je dis : DIC MIHI, QUIS TU ES? (*Bacch.* IV, 2, 18 = 600), je fais une question réelle, à laquelle je prie la personne interrogée de répondre. Que l'invitation à répondre soit avant ou après la question, peu importe : les deux propositions peuvent être considérées comme indépendantes l'une de l'autre; il n'y a entre elles aucun lien de subordination, et la proposition interrogative, qui est la plus importante, subsiste par elle-même et peut se détacher de la proposition impérative. Voilà pourquoi dans l'ancienne langue elle garde son verbe à l'indicatif. Mais lorsque je dis : NESCIS QUID *ego acturus* SIM (*Bacch.* IV, 4, 71 = 722), dans la proposition principale je formule expressément une opinion au sujet du contenu de la proposition interrogative, laquelle n'est plus, comme dans le cas précédent, une interrogation réelle dans une proposition indépendante, mais une véritable proposition complétive, et par *nescis* j'affirme l'ignorance de mon interlocuteur au sujet de l'idée exprimée par cette proposition. Le

lien entre les deux propositions est étroit; il y a subordination de l'une à l'autre et, de plus, subjectivité, c'est-à-dire que le fait *quid ego acturus sum* est exprimé par rapport à l'état d'esprit actuel du sujet de la proposition principale, ce qui semble bien rendre le subjonctif obligatoire.

Les exemples suivants représentent les principaux types de propositions interrogatives dans lesquelles les anciens eux-mêmes ont observé la règle du subjonctif: *Merc.* II, 3, 12 (346) : NEC QUID *corde nunc consili capere* POSSIM SCIO. Ter. *Andr.* IV, 3, 22 (737) : *Ego* QUID AGAS NIL INTELLEGO. *Heaut.* I, 2, 14 (188) : *Quia enim* INCERTUMST *etiam,* QUID *se* FACIAT. *Men.* V, 2, 12 (763) : NEC QUID *id* SIT *mihi* CERTIUS FACIT. *Rud.* IV, 1, 6 (897): *Sed Gripus servos noster* QUID *rerum* GERAT MIROR. *Andr.* I, 2, 5 (176) : *Verebar quorsum evaderet.* Publ. Syrus 42 : *Amicum* AN *nomen* HABEAS, APERIT *calamitas. Asin.* III, 2, 14 (560) : MEMORARI *multa possunt,* UBI *fidentem* FRAUDAVERIS, UBI *ero infidelis* FUERIS (suivent quatre autres *ubi* avec le subjonctif). *Epid.* I, 1, 81 (81) : QUO *in loco haec res* SIT VIDES. *Merc.* III, 3, 11 (572) : SCIS QUID *acturus* SIEM. Ter. *Eun.* I, 1, 21 (66) : SENTIET QUI *vir* SIEM. Accius (Ribb. *Trag.*, p. 215, v. 608) : NON VIDES QUAM *turbam,* QUANTOS *belli fluctus* CONCITES? *Rud.* IV, 4, 24 (1068) : QUID *tu me* CURAS QUID *rerum* GERAM? *Phorm. prol.* 24 : *Nunc* QUID VELIM, ANIMUM ATTENDITE. Cato, *de Agric.* 30, 7 : COGITA, *hiems* QUAM SIT *longa.*

Prenons même une de ces propositions annoncées par un des impératifs *dic, vide,* etc. Dans *vide ut expalluit* on ne prie pas quelqu'un de voir comment un tel a pâli: *ut expalluit* exprime un fait que la personne interpellée constate aussitôt et aussi vite que celle qui lui parle; *ut expalluit* est autant une exclamation qu'une interrogation; les deux propositions subsistent en elles-mêmes, indépendantes, l'impératif *vide* n'ayant que la valeur d'une particule démonstrative, au point qu'on pourrait le remplacer par *em.* Il y a coordination simplement. Mais si par *vide* j'informe la personne interpellée que je vais réellement lui apprendre quelque chose, *vide* conserve sa valeur et son rôle de verbe principal et il équivaut à *audi* ou *tibi dicam.* Non seulement on ne pourrait le suppri-

mer, mais encore il prend une certaine importance et affecte toute la proposition secondaire qui dépend de lui et le complète. Il y a, en ce cas, subordination : le subjonctif est nécessaire et Plaute lui-même ne manque pas de l'employer, p. ex. : *Merc.* I, 1, 102 (102) : *Vosmet* VIDETE, QUAM *mihi valde* PLACUERIT *illa mulier*. Par *videte* Charinus n'appelle pas l'attention sur un fait qui saute aux yeux et que les spectateurs auxquels il s'adresse peuvent constater immédiatement par eux-mêmes : en effet, *quam valde placuerit* est expliqué seulement par ce qui suit : *postridie hospitem adeo, oro ut vendat mihi :* « Voyez si cette femme m'a plu : je suis allé trouver mon hôte et l'ai prié de me la vendre. » L'idée *quam mihi placuit*, dès qu'elle est exprimée par rapport à la pensée du sujet de *videte*, qui prend l'importance d'une proposition principale, devient subjective et subordonnée : par conséquent, *placuit* doit se changer en *placuerit*.

On saisira encore mieux cette différence de syntaxe avec le même verbe principal *vide*, si l'on compare la phrase que je viens de citer avec ce passage de Térence, *Phorm.*, II, 3, 10 (357) : *Quia egens relictast misera, ignoratur parens. Neglegitur ipsa;* VIDE *avaritia* QUID FACIT. Ces derniers mots *(vide avaritia quid facit)* expriment une conclusion, une vérité de morale pratique qui se tire des faits énumérés dans les propositions précédentes. On ne dit donc plus ici à l'interlocuteur qu'on va lui faire voir ou savoir quelque chose qu'il ne voit pas encore : mais on appelle par *vide* son attention sur cette vérité de morale pratique, qu'il reconnaît tout aussitôt, puisqu'elle se dégage des faits énumérés et que l'interlocuteur l'a sous les yeux : « Ce que fait faire l'amour de l'argent ! voyez-le. » *Facit* est à l'indicatif de coordination. Dans la phrase de Plaute, au contraire, la personne interpellée ne peut pas encore constater le fait *quam valde placuit*, puisque les raisons n'en sont données qu'après : il y a doute et ignorance chez le sujet de *videte*. « Vous allez voir (par ce que je vais vous dire) combien elle m'a plu : » *placuerit* est le subjonctif de la subordination.

L'impératif *dic* impose le même changement de l'indicatif

en subjonctif, sitôt qu'il prend la forme *quin dicis*, qui lui est équivalente, mais qui insiste davantage sur la volonté de la personne qui parle, qui est impatiente d'être renseignée : ici encore la proposition interrogative perd de son importance, le verbe principal reprend la sienne et commande la subordination : *Pers.* I, 3, 64 (144) : QUIN DICIS QUID *facturus* SIS? Voilà pourquoi, avec Gœtz et Schœll, contre Ritschl et Fleckeisen, dans le passage *Mil.* IV, 4, 47 (1184), *Quid? ubi ero exornatus*, QUIN *tu* DICIS QUID *facturus* SIM, je défendrais le subjonctif *sim* donné par BCD, au lieu de l'indicatif *sum* donné par A.

d) Nous avons à faire la même distinction pour les propositions interrogatives dépendant de *nescio*. D'après ce que nous venons de dire, elles doivent en général se mettre au subjonctif et elles sont, en effet, au subjonctif, même chez les anciens auteurs. Plaut. *Merc.* IV, 4, 49 (789) : NESCIS *negoti* QUID SIT, *uxor*. Ter. *Eun.* IV, 7, 29 (799) : NESCIS QUOI *male* DICAS *nunc viro*. *Eun.* I, 2, 75 (155) : *At ego* NESCIBAM, QUORSUM *tu* IRES. Plaut. *Stich.* II, 2, 32 (356) : QUID SIT NIL *etiam* SCIO. Lorsque le verbe *nescio* exprime l'ignorance où l'on est au sujet du fait même exprimé par la proposition interrogative et porte ainsi sur le prédicat de cette proposition, il y a liaison étroite et rapport de subordination entre la proposition principale et la proposition interrogative; le verbe se met au subjonctif, aussi bien chez Plaute que chez César ou Cicéron. Mais lorsque *nescio* perd son effet comme verbe régissant d'une proposition principale, ne porte pas jusque sur la proposition interrogative, mais s'arrête pour ainsi dire sur le pronom ou l'adverbe interrogatif qui le suit immédiatement, de manière à former avec lui une sorte de détermination adverbiale ou pronominale, il n'exerce plus aucune influence sur le mode, qui reste à l'indicatif. Ce phénomène grammatical s'est produit évidemment sous l'influence de la parataxe de coordination, et il est propre à la langue populaire, quoiqu'il reparaisse encore chez Cicéron (surtout dans les *Lettres*), T. Live, Pline l'Ancien, Tacite et leurs imitateurs. Exemples : Plaut. *Amph.* I, 1, 175 (331) : *Certe enim hic* NESCIO

QUIS LOQUITUR. *Nescio* et *quis* peuvent se réunir en un seul mot : *nescioquis*. D'ailleurs, la réplique de Sosie et son jeu de mots repose sur ce fait et explique très bien la nature de *nescio quis* et la raison de l'indicatif : « Tiens, il dit que c'est un nommé *Nescioquis* qui parle : je ne m'appelle pas *Nescioquis*, mais bien *Sosia*. » « NESCIOQUEM » *loqui autumat : mihi certo nomen Sosia est. Ibid.* II, 1, 268 (424) : NESCIO UNDE *haec hic* SPECTAVIT. L'indicatif en dernière analyse a sa raison d'être dans la parataxe de coordination : NESCIO QUIS *prope me* LOQUITUR se décompose en deux propositions coordonnées = *Aliquis prope me loquitur : nescio quis sit* : « Quelqu'un est là qui parle auprès de moi ; je ne sais qui c'est. » *Nescio* et *quis* dans ce cas sont l'un à côté de l'autre et se suivent : cependant il est deux passages de Plaute où ils sont séparés par *pol* et *edepol* : *Aul.* I, 1, 32 (71) : NESCIO POL QUAE *illunc hominem intemperiae* TENENT. *Epid.* I, 1, 59 (59) : NESCIO EDEPOL QUID *tu timidus* ES.

Il y a même chez Plaute d'assez nombreux exemples de *scio quis, scio quid* ainsi construit avec l'indicatif. *Aul.* II, 1, 52 (173) : SCIO QUID *dictura* ES, *hanc esse pauperem : haec pauper placet. Bacch.* I, 1, 45 (78) : SCIO QUID AGO. || *Et ego pol* SCIO QUID METUO. *Pseud.* I, 3, 28 (262) : *Iam diu* SCIO QUI FUIT. Cependant *scio quis, quid*, etc., est ordinairement, même chez Plaute, suivi du subjonctif. L'indicatif serait-il donc une fantaisie du langage populaire, qui l'aurait employé arbitrairement à côté du subjonctif dans des cas identiques? Non : l'indicatif ne peut s'expliquer que par le fait que la langue populaire avait aussi un *scio quid* qu'elle traitait comme *nescio quid*, sorte de pronom indéfini composé, indiquant, contrairement à *nescio quid*, quelque chose de connu par la personne qui parle. Et c'est toujours sous l'influence de la parataxe primitive que ce phénomène s'est produit.

e) Reprenons encore les propositions interrogatives dépendant de *vide, dic* et autres impératifs, ou des interrogations correspondantes *viden, audin*, etc., et voyons ce qui arrive quand il y a construction proleptique, c'est-à-dire lorsque le sujet de la proposition subordonnée est transporté dans la prin-

cipale, où il devient complément du verbe de celle-ci. Il est des cas où le lien devient alors plus étroit entre les deux propositions, et le verbe de la seconde est au subjonctif. Il faut distinguer si le transfert du sujet est purement artificiel, c'est-à-dire si le sujet de la seconde proposition n'est que cela et n'a été que par un artifice gratuit de style changé en complément de la première, ou s'il est réellement à la fois le complément de la première et le sujet de la seconde. Dans le premier cas, la proposition principale avec son complément emprunté à la secondaire n'a pas de sens, p. ex. : *dic hominem;* dans le second elle a un sens complet : *ego te novi.* C'est dans le premier cas seulement que le lien entre les deux propositions se resserre et que les auteurs anciens eux-mêmes mettent de préférence le subjonctif; dans le second cas, chaque proposition existe par elle-même, avec son sens complet, et le lien qui les unit reste plus lâche; il n'y a plus subordination, et l'on garde souvent l'indicatif. Exemples : Plaut. *Bacch.* III, 6, 27 (555) : *Dic hominem, qui sit,* au lieu de *dic, homo qui sit (dic hominem* seul n'aurait aucun sens). *Most.* I, 3, 126 (282) : *Agedum* CONTEMPLA *aurum et pallam,* SATIN *haec me* DECEAT, *Scapha.* Ce que Philematium commande à sa suivante de regarder, c'est non pas *les bijoux et la robe,* mais *si ces parures lui vont bien;* la proposition *contempla aurum et pallam* toute seule ne traduirait nullement la pensée de Philematium, elle serait même un contresens. *Pers.* IV, 4, 83 (635) : *At ego* PATRIAM TE ROGO QUAE SIT *tua.* La proposition *patriam te rogo* seule et détachée de la suivante n'aurait pas de sens. Au contraire, dans *Bacch.* V, 9, 62 (986) : NOSCE SIGNUM : ESTNE *eius;* Ter. *Heaut.* II, 3, 91 (332) : *Age age,* CEDO *istuc tuom* CONSILIUM : QUID *id* EST? les propositions *nosce signum* et *cedo tuom consilium* ont un sens par elles-mêmes, et les propositions interrogatives qui les suivent leur sont simplement juxtaposées. Toutefois M. Becker (*loc. cit.* p. 165, et s.), va un peu trop loin et même, peut-on dire, se trompe absolument lorsqu'il veut faire de cette distinction une loi rigoureuse. Il voudrait même corriger le texte des manuscrits lorsqu'ils ont le verbe de la proposition secondaire

à l'indicatif dans le premier cas et au subjonctif dans le second. La langue populaire et Plaute n'ont pu toujours observer des distinctions aussi subtiles, et il faut bien, à mon avis, prendre son parti des nombreuses exceptions à une règle qui ne peut avoir rien d'absolu à une époque où la syntaxe était en voie de formation. (Voyez à ce sujet Lindskog, *loc. cit.*, p. 94, et *Zur Erklärung der Accus. mit Infin. Construction im Latein.* p. 10.) Voici quelques exemples qui seraient inexplicables, si l'on voulait s'en tenir à la règle trop rigoureuse de Becker : *Pseud.* I. 3. 31 (262) : NOSCE *saltem* HUNC *quis* EST, à côté de : *Bacch.* IV. 6. 15 (786) : NOSCES *tu illum actutum qualis* SIT : *Amph.* V. 1. 77 (1129) : *Simul hanc rem* UT *facta* EST ELOQUAR, à côté de *Men.* III. 2. 53 (519) : *Tuae uxori rem omnem,* UT SIT *gesta,* ELOQUAR (cités par Lindskog, *loc. cit.*, p. 111). Gardons-nous donc de l'esprit de système et surtout de faire violence au texte des bons manuscrits, lorsqu'il déroute une théorie préconçue.

Il nous reste à examiner une troisième et dernière catégorie de propositions interrogatives indirectes : celles qui sont introduites par des pronoms interrogatifs, qui peuvent être aussi des pronoms relatifs. Ceci revient à dire, pour parler plus clairement, qu'il y a des propositions interrogatives qui, d'après les règles que nous avons constatées, devraient être au subjonctif et qui sont cependant à l'indicatif. C'est que celui qui parle exprime le fait de la proposition interrogative comme réel et non comme douteux. Par conséquent, le pronom interrogatif peut être considéré comme relatif. En ce cas, la proposition principale et l'interrogation sont entre elles corrélatives ou relatives, selon que le pronom démonstratif auquel se rapporte le relatif est omis, ou que le substantif antécédent est transféré par attraction dans la deuxième proposition, au même cas que le pronom. Cette deuxième proposition, interrogative en apparence, est en réalité relative. [illegible] l'écrivain la considère comme telle, puisqu'il met [illegible] verbe à l'indicatif. Vouloir donner ici des règles [illegible] l'emploi de l'un ou de l'autre mode serait peine perdue, parce qu'il dépend souvent de l'écrivain de considérer

le pronom comme relatif ou comme interrogatif. On ne peut raisonner sur ce qu'il a dû faire, mais sur ce qu'il a fait en réalité. Du mode qu'il aura employé nous pourrons conclure la forme qu'il a donnée à sa pensée. S'il emploie l'indicatif, c'est qu'il considère et nous donne le fait comme réel et l'énonce sans condition; s'il emploie le subjonctif, il fait entrer sa pensée dans le domaine de la subjectivité : c'est dans la pensée de celui qui parle que réside la persuasion que la chose se passe ainsi. Comparons, en effet, les deux phrases suivantes : Plaut. *Amph. prol.* 50 : *Nunc* QUAM *rem oratum huc* VENI *primum* PROLOQUAR, et Cic. *pro Planc.* 35, 86 : QUAE FUERIT *in republica tempestas illa, quis* NESCIT? Dans la première le prologus, Mercure, dit aux spectateurs qu'il est venu leur demander une certaine chose bien déterminée, qu'il va leur faire savoir à l'instant; cette chose, il l'énonce d'une façon tout objective, et la phrase peut se décomposer ainsi en deux propositions, l'une renfermant l'antécédent, l'autre le relatif : *Proloquar rem, quam oratum veni* : « Je vais vous exposer la chose que je viens vous demander. » La personne qui parle ne fait nullement intervenir sa propre pensée ou manière de voir sur la nature de la chose en question. Il y a simple coordination, la proposition secondaire est relative. Dans la phrase de Cicéron il n'en est plus ainsi : Cicéron dit que personne n'ignore qu'elle a été, telle qu'il l'apprécie lui-même, la tempête qui s'est déchaînée sur la république. Ce serait changer et dénaturer la pensée de Cicéron que de transformer sa phrase en celle-ci : *Quis* NESCIT *tempestatem illam,* QUAE FUIT *in republica?* et que de présenter ainsi *tempestas illa* d'une façon purement objective, comme étant connue de tous, telle qu'elle fut, en effet, et non telle que Cicéron se la représente. En un mot, dans la phrase de Cicéron, *quis nescit* porte sur *quae fuerit* et non sur *tempestas;* les deux propositions sont rattachées par le lien de la subordination et la secondaire doit être au subjonctif.

Maintenant constatons que, dans ces sortes de propositions, que la proposition secondaire soit introduite par une particule, *ut, quomodo, quemadmodum* (ou même *quam*), ou par un

pronom qui peut être considéré comme relatif ou comme interrogatif, les écrivains anciens font de la deuxième proposition une proposition relative, en d'autres termes, considèrent plus volontiers les deux faits en eux-mêmes, séparément et au point de vue objectif, c'est-à-dire encore s'arrêtent à la syntaxe plus simple de la coordination et laissent le verbe à l'indicatif. En voici quelques exemples : Plaut. *Amph.* V, 1, 78 (1129) : *Semul hanc rem,* UT *facta* EST, ELOQUAR. *Asin.* II, 2, 100 (367) : NARRA *haec* UT *nos acturi* SUMUS. *Trin.* III, 3, 21 (747) : EDOCEAM UT *res se* HABET (avec transfert du complément du premier verbe dans la proposition secondaire au nominatif = EDOCEAM *rem,* UT *se* HABET). Ter. *Eun.* I, 2, 19 (99) : *Sed huc* QUA *gratia te arcessi* IUSSI, AUSCULTA (s.-ent. *id, cuius gratia :* la proposition est relative, avec l'antécédent sous-entendu). Plaut. *Men.* IV, 3, 11 (685) : VIDEO QUAM *rem* AGIS (avec l'antécédent transporté dans la proposition secondaire au même cas que le pronom). *Bacch.* IV, 4, 48 (698) : *Immo si* AUDIAS QUAE *dicta* DIXIT *me adversum tibi.* Comparez avec cette dernière phrase *Cas.* III, 5, 37 (668) : *Immo si* SCIAS DICTA, QUAE DIXIT *hodie.* Dans l'un comme dans l'autre cas, que l'on transporte ou non l'antécédent dans la proposition secondaire, elle reste relative avec le verbe à l'indicatif : et il est clair que dans les deux phrases c'est le mètre qui a commandé l'ordre des mots *dicta quae.*

Dans ces propositions donc, comme dans les autres où ils emploient l'indicatif, les anciens ont préféré encore la parataxe à l'hypotaxe : pour eux, les deux propositions gardent chacune leur indépendance, et celle de la seconde n'est nullement diminuée par le fait que la conjonction et le pronom personnel se sont fondus ensemble dans le pronom relatif.

La conclusion de tout ce qui précède est que toutes les fois qu'il y a l'indicatif dans une proposition interrogative indirecte, il ne peut s'expliquer que par la parataxe simple ou la coordination. En d'autres termes, la proposition, quand elle est à l'indicatif, n'est pas une interrogation indirecte véritable. Ne pressons pas trop toutefois la conclusion et n'affirmons

pas à la légère qu'il n'y a pas dans Plaute et dans Térence d'interrogation réellement indirecte et formant proposition complétive à l'indicatif. Il serait trop facile d'opposer à cette affirmation aventureuse des cas où des propositions de même nature sont tantôt à l'indicatif, tantôt au subjonctif. Qu'il nous suffise de constater, pour justifier nos catégories et nos distinctions, que la règle, sans avoir rien de rigoureux, a été observée dans la majorité des cas. Maintenant quelle est la différence sur ce point entre l'usage des écrivains anciens et celui des écrivains classiques? C'est que les anciens se sont arrêtés à la parataxe partout où l'hypotaxe n'est pas indispensable, là où l'interrogation est réellement directe, ou bien là où il n'y a pas une interrogation réelle, mais constatation d'un fait certain ou visible, ne laissant aucune place au doute ou à l'ignorance, ou encore quand l'interrogation ressemble à l'exclamation; enfin, dans les propositions où le choix est libre entre la proposition interrogative avec le subjonctif et la proposition relative avec l'indicatif, ils ont choisi cette dernière forme. Et cela pour la raison générale que nous avons donnée en commençant cette étude, à savoir que les anciens en étaient restés à la coordination, qui est plus simple et plus concrète, là où les classiques employaient la construction subordonnée, qui est plus savante, plus compliquée et plus subjective. Ceux-ci, en effet, mettent le subjonctif à peu près dans toutes les propositions interrogatives indirectes. En d'autres termes, la langue classique n'admet plus la parataxe simple avec l'indicatif; et là où Plaute dit : *Dic mihi, quis venit?* Cicéron dit : *Dic mihi quis venerit.* Nous avons suffisamment montré, je pense, la nuance psychologique qui distingue ces deux façons de parler.

Ce n'est pas qu'il ne soit resté des traces des coordination chez les écrivains classiques. Pour eux comme pour les anciens, les propositions interrogatives qui dépendent de *nescio quis, quo pacto,* etc., restent indépendantes avec leur verbe à l'indicatif : *Sed nescio quo modo, dum lego,* ASSENTIOR (Cic. *Tusc.* I, 11, 54). Eux aussi ils ont quelquefois, pour donner plus de vivacité à la pensée, donné à une proposition

interrogative dépendant d'un verbe la forme d'une interrogation directe : *Si discedet Pompeius,* QUO *aut* QUA *aut* QUID *nobis agendum* EST? NESCIO (Cic. *ad Att.* VII, 12, 4). Mais, en général, même les espèces de propositions interrogatives que les anciens ont maintenues en coordination à l'indicatif, les classiques les ont soumises à la subordination par le subjonctif.

Cependant, j'estime qu'on est peut-être allé trop loin en bannissant l'indicatif de l'interrogation indirecte partout où l'usage classique semble le condamner. Il me paraît certain que chez Varron, chez Cicéron, dans les premiers ouvrages et dans les *Lettres à Atticus*, dans les lettres des correspondants de Cicéron, et en général dans tous les écrits de l'époque classique où le style se rapproche un peu du langage populaire, il faut en maints endroits conserver l'indicatif. Ainsi, dans Cic. *ad Att.* XIII, 18 : VIDES, *propinquitas* QUID HABET, Lambin met en marge : *quid habet* v. c., mais écrit dans le texte : *quid habeat*, leçon adoptée par Baiter et Wesenberg, malgré le *Mediceus* qui a *quid habet*. Je ne me ferais aucun scrupule de revenir ici au texte du manuscrit. Pour les propositions qui peuvent être ou relatives à l'indicatif ou interrogatives indirectes au subjonctif, il est certain que les classiques préfèrent la dernière forme; mais parfois il y a incertitude, et dans certains passages de Cicéron, les manuscrits varient, ou bien, s'appuyant sur l'habitude dominante, on corrige témérairement le texte des bons manuscrits. Ainsi, *pro Rosc. Am.* 30, 83 : QUAERAMUS, UBI *maleficium et* EST *et inveniri* POTEST, tous les manuscrits sont d'accord pour *est* et *potest* à l'indicatif; mais comme cela est une dérogation manifeste à la règle classique, et que l'on ne pouvait non plus changer *est* et *potest* en *sit* et *possit*, on a fait de *ubi* un adverbe relatif en le faisant précéder de *ibi*, et Steinmetz, Klotz, Baiter et autres écrivent : *Quaeramus* IBI *maleficium, ubi et est*, etc. Cette correction est-elle opportune et ne serait-on pas plus près de la vérité en laissant à Cicéron, dans un de ses premiers discours, cet innocent archaïsme de syntaxe? *De fin.* IV, 24, 67 : *At* QUO UTUNTUR *argumento ut probentur, operae pretium est* CONSIDERARE.

Madvig ne change pas le texte des manuscrits *utuntur*, mais il voudrait bien le corriger (« avec raison », dit Draeger) en *utantur*, comme le font, en effet, Lambin et Baiter. Voyez d'autres exemples dans Draeger, *Hist. Synt.*, § 464, 2 (II, p. 446).

Catulle et Virgile aussi ont des exemples de propositions relatives au lieu d'interrogatives; mais c'est Properce qui montre le plus de bizarrerie et de caprice; il va même jusqu'à mêler les deux formes dans une même phrase, p. ex. : I, 2, 9 : ASPICE QUOS SUBMITTIT *humus formosa colores*, UT VENIANT *hederae sponte sua melius* (telle est du moins la leçon des meilleurs manuscrits défendue par Lachmann). Il fait de même, d'ailleurs, pour les propositions dépendant des verbes « voir » à l'impératif ou des interrogations *viden*, etc.; par ex. : II, 16, 29 : ADSPICE QUID *donis Triphyla* INVENIT *amaris*, ARSERIT *et* QUANTIS *nupta Creusa malis*. Mais voyez surtout le passage III, 5, 25 et s. *Tum mihi naturae libeat* PERDISCERE *mores*, etc., où huit subjonctifs et onze indicatifs dépendent de *perdiscere*, avec cette circonstance aggravante que, parmi les propositions à l'indicatif, il en est qui ne sont pas relatives, mais où l'indicatif semble commandé seulement par le mètre.

Les archaïsants, puis les écrivains qui reproduisent le parler populaire, comme Pétrone, ont souvent l'indicatif, qui devient de plus en plus fréquent à mesure que la langue populaire s'introduit dans la littérature. Ainsi le grammairien Diomède écrit *nescio quid facis*, en ajoutant cette remarque : « Eruditius enim dicetur « *nescio quid facias*. » Quant aux écrivains de la latinité postérieure et décadente, à partir du IVe siècle, ils n'emploient presque plus que l'indicatif, p. ex. : *Hist. Apollonii* (Apollonius de Tyr, VIe siècle), les écrivains ecclésiastiques, les grammairiens, etc.

Qu'il me soit permis de terminer ce chapitre par une remarque pratique. Lorsque, dans la correction du thème ou de la dissertation latine, nous flétrissons du nom de solécisme l'indicatif oublié par nos élèves dans des cas analogues à ceux où les anciens l'employaient régulièrement, nous commettons un abus de pouvoir en leur défendant de parler comme Plaute, Scipion et Térence, qui pourtant parlaient un excellent latin.

Mais notre correction n'en reste pas moins justifiée, parce que nos élèves (ceux de la licence du moins, je n'ose pas aller jusqu'à ceux de l'agrégation), en mettant l'indicatif, croient parler, non point comme Térence et comme le Premier Africain, mais bien comme Cicéron, et ils commettent ainsi ce que les Allemands appelleraient un « solécisme subjectif », et ce n'est pas de parti pris et consciemment, j'en ai peur, qu'ils reviennent ainsi à la parataxe de la langue ancienne.

(A suivre.) F. ANTOINE.

NOTES GALLO-ROMAINES[1]

III

DE LA PRÉCISION GÉOGRAPHIQUE DANS LA LÉGENDE CAROLINGIENNE[2]

I

NARBONNE EN PAYS BASQUE

(*Chanson de Roland*, vers 3683.)

Charlemagne a vaincu les Sarrasins et revient en France. Sur le chemin de Saragosse à Bordeaux, la *Chanson de Roland* ne mentionne qu'une seule localité[3], *Nerbune*, qu'on ne peut traduire que par Narbonne. Les Francs, dit-elle,

Passent Nerbune par force e par vigur.

Trois hypothèses ont été émises au sujet de ce vers et de ce nom.

Il s'agirait bien de Narbonne en Septimanie. Une légende en attribuait la conquête à Charlemagne revenant d'Espagne : l'auteur de la *Chanson* se fait l'écho de cette tradition; et, dans son ignorance, il place la ville sur la route que suivent les Francs au retour de Saragosse[4].

1. Voyez la *Revue des Études anciennes*, 1899, t. I, fasc. 1 et 2.
2. Cf. *La tombe de Roland à Blaye*, dans la *Romania*, 1896, t. XXV, p. 161 et s. — Voyez, sur le même sujet, mais avec des conclusions assez souvent différentes des miennes, Bladé, *La Gascogne et les pays limitrophes dans la légende carolingienne* (Auch, 1890, extrait de la *Revue de Gascogne*, 1889 et 1890, t. XXX et XXXI).
3. Texte d'Oxford, vers 3683.
4. Gautier, commentaire à ce vers; dans le même sens, Petit de Julleville, p. 455.

M. Gaston Paris ne peut admettre une telle ignorance : le texte primitif, dit-il, a pu être interpolé, et *Nerbune* doit être au lieu et place d'un autre nom, un nom de fleuve par exemple, et peut-être celui de l'Adour[1].

Les érudits locaux, enfin, ont accepté avec plus de confiance encore le texte du manuscrit d'Oxford et la parole du poète. Pour eux, il y a bien *Nerbune* et le nom est à sa place. Il s'agit de la paroisse d'Arbonne, à cinq kilomètres au sud de Biarritz : cette localité est mentionnée, dans des documents du Moyen-Age, sous le nom de *Narbona* ou *Narbonne*[2].

Une nouvelle enquête sur cette question me permet d'apporter quelques textes à l'appui de cette dernière hypothèse.

Que le vrai nom ou le nom primitif d'Arbonne soit *Narbona*, c'est ce qui paraît de plus en plus certain. Le Livre d'Or de l'Église Sainte-Marie de Bayonne donne cette forme à la date de 1186[3]. On trouve celle de *Narbonne* à la date de 1303[4]. Les *Registres gascons du Corps de Ville* de Bayonne, tout récemment publiés[5], mentionnent maintes fois la paroisse de *Narbonne* aux abords de l'an 1500, sans que le nom d'Arbonne y soit prononcé[6].

L'objection qu'Arbonne est aujourd'hui une misérable bourgade, de moins de mille habitants, n'a pas une très grande valeur. Rien de plus mobile que les destinées de certains *vici* gallo-romains et médiévaux. Que sont devenues les sta-

1. *Revue critique*, IVe année, t. II, 1869, p. 176.

2. Je crois bien que c'est François Saint-Maur, dans son travail sur *Roncevaux et la Chanson de Roland* (Pau, 1870; cf. *Revue de Gascogne*, XI, 1870, p. 383), qui a émis le premier cette hypothèse, en s'appuyant sur le texte cité par Raymond dans son *Dictionnaire*, et sur le texte de 1303 cité par Balasque. — Raymond s'est rangé à son avis, si j'en crois Gautier, 15e édit., p. 325 : il alléguait des textes de 1187-1192 et de 1303, qui sont sans doute les mêmes que les précédents.

3. C'est le document cité par Raymond (*Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées*, 1863, p. 9) sous le titre de *Cartulaire de Bayonne*. Il est conservé aux Archives départementales, à Pau (cf. *Inventaire sommaire*, G 54); f° 20 : *Super capellaniam vero de Narbona*, etc. (communication de M. Ducéré).

4. Je ne connais le document que par Balasque, *Études historiques sur la ville de Bayonne*, t. II, 1869, p. 569 et 571.

5. Fort belle publication, confiée par la Municipalité à MM. Ducéré, Poydenot, Yturbide, Bernadou, t. I, 1896; t. II, 1898.

6. I, p. 182 (en 1482, *Narbone* et *Narbonne*); II, p. 96 (en 1516); II, p. 121 (en 1517); II, p. 132 (*Naborne*, même date); II, p. 299 (en 1521). — Un document français de 1588, conservé aux Archives de Bayonne, BB 12, p. 255, donne la forme d'*Arbone* (communication de M. Ducéré).

tions des grandes voies impériales dans le pays tarbellique, *Carasa*[1], *Telonnum*, *Segosa*, *Coequosa*, *Mosconnum*[2]? Qu'est-il resté de *Benearnum*, le chef-lieu de la cité voisine? Sorde, où une autre tradition fait séjourner Charlemagne à son retour d'Espagne[3], et qui fut une très importante station du chemin Saint-Jacques entre Dax et Roncevaux[4], n'est plus qu'un village, à peine moins insignifiant qu'Arbonne.

Voici peut-être une preuve que cette dernière localité existait, dès l'époque romaine, comme *vicus*. C'est une épitaphe originaire des environs de Sagonte en Espagne[5] :

L·VALERIVS·MVNTANVS
TARBELLVS·IIII·SIgNANVS
DOMV·NARB

1. *Carasa* (var. *Carassa*), dans l'*Itinéraire Antonin*, est placé d'ordinaire, soit à Saint-Palais, soit à Garris, qui en est fort près : et il est très vrai que les distances indiquées par le document latin justifient cette identification. Il y aurait peut-être cependant à discuter les titres de Carresse, qui n'a contre elle que la non-concordance des distances avec les chiffres de l'*Itinéraire* (voyez cependant, dans sept mss., la var. XVIIII pour XXXVIIII) : Carresse est une localité ancienne (*beatus Stephanus de Carressa*, en 980, et remarquez le vocable; *Dictionnaire* de Raymond); près de là étaient l'abbaye de Saint-Jean de Sorde, dont nous allons parler, ainsi que le passage du Gave d'Oloron.

2. Ce sont là, en outre d'Aire, Bayonne et Hasparren, les localités les plus anciennes du pays tarbellique (dont Dax était le chef-lieu), celles qui ont pu être des *vici* ou le centre de *pagi* à l'époque romaine.

3. *Le Roman de Roncevaux*, éd. Michel, 1869, CCCXLIII; mss. de Paris, Cambridge, Lyon, etc., édit. Fœrster, 1886, p. 232 :

Viennent à Sorges, la herbergent le jor,
Sur la riviere qui est de grant valor.

Sorde (car il faut corriger le texte) est peu en amont du confluent du Gave de Pau et du Gave d'Oloron; c'est à ce confluent que le premier devient navigable; quant au second, il est, devant Sorde, presque aussi important que l'autre, et, aux jours de crue, c'est vraiment une rivière *de grant valor*. — D'après le *Pseudo-Turpin* (édit. Castets, V), Charlemagne bâtit une basilique à Saint-Jacques [à Cagnotte??], *in Gasconia inter urbem quae vulgo dicitur Axa et sanctum Joannem Sorduae Via Jacobitana;* de même *Turpin saintongeais*, édit. Auracher, p. 269, où il y a *saint Joan de Sorges*. Cf. la fin du *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean de Sorde*, p. p. Raymond, 1873, p. 158. — On voit que cette tradition fait suivre très exactement par Charlemagne le tracé de l'ancienne voie romaine de l'Ouest, par Saint-Jean-Pied-de-Port, *Carasa* et Dax. C'est la *Via Jacobitana* et *lo Camin Romiu* des pèlerins (Raymond, *Dictionnaire*, p. 144; Lavergne, *Les chemins de Saint-Jacques en Gascogne*, 1887, p. 47). On signale à Sorde un chemin taillé dans le roc appelé *camin de Charlemagne* (*Société de Borda*, 1880, p. 205).

4. C'est après Sorde *(via Sancti Jacobi... prope villam Sancti Joannis Sorduae)* que les pèlerins, pendant tout le Moyen-Age, traversaient le Gave d'Oloron, pour se rendre ensuite à Ordios, et de terribles légendes s'étaient forgées sur ce passage (*Codex de Saint-Jacques*, éd. Fita et Vinson, 1892, p. 12).

5. *Corpus*, II, 3876. L'inscription, perdue, est parfaitement authentique. Je donne le texte établi par M. Hübner d'après une demi-douzaine de copies (l'observation

Le défunt était un homme de la cité des *Tarbelli*, dont Dax fut le chef-lieu : Pline nous dit que ce peuple avait possédé le surnom de *quatuorsignani*[1], ce surnom se retrouve sur notre inscription, et nulle part ailleurs; le gentilice *Valerius* n'est point rare dans cette cité[2]. On sait, d'autre part, qu'avant la formation du diocèse de Bayonne, son territoire s'étendait jusqu'au sommet des Pyrénées[3] : Arbonne ou *Narbona* en faisait partie. — Rien ne s'oppose à compléter la fin de l'inscription en lisant DOMV NARB*ona*. *Domus* indique la ville ou la bourgade dont le défunt était originaire : citoyen romain de nationalité tarbellique, il était né dans le lieu de *Narbona*[4]; c'était son domicile officiel et primitif[5]. — Il faut donc, pour que cette mention ait été faite sur l'épitaphe, que *Narbona* n'ait pas été un simple lieu-dit, mais un *vicus* ou un *oppidum* de la cité des *Tarbelli*[6], et, ce qui ajoute à son importance, les cités des Trois Gaules n'ont jamais possédé un très grand nombre d'*oppida* ou de *vici*.

A la désinence près, le nom tarbellique de *Narbona* est le même que celui de *Narbo*, Narbonne, et c'est une nouvelle contribution à la thèse qu'il n'y aurait peut-être pas une très grande différence entre les Ibères et les Ligures, ou tout au

qu'il emprunte à Smetius, p. CLXIX, n° 2, se rapporte non pas à notre inscription, mais à la voisine, n° 1). — Je dois faire remarquer cependant : 1° que la lecture TARBELLIVS est plus plausible; 2° qu'on a copié SICINANVS ou SICINIANVS; 3° que la troisième ligne a été lue NARBES ou NARBAS; 4° que le texte a été trouvé *Sagunti in parte agri quae dicitur Narbes*, coïncidence de nom que M. Hübner explique ainsi : *Domicilium* [du défunt] *fortasse Narbonense ab indigenis* [de Sagonte] *collatum cum Narbes praedio Saguntino* [c'est la fin de l'inscription qui aurait donné son nom à ce lieu-dit?].

1. Pline, *Hist. nat.*, IV, 108 : on n'a pas encore donné de ce surnom une explication plausible. J'y reviendrai ailleurs.

2. *Corpus*, XIII, 416, 417, 609, 920.

3. Ptolémée, II, 7, 8; Tibulle, I, 7, 9 : *T[ar]bella Pyrene*. — Cf. surtout Longnon, texte de l'*Atlas historique*, p. 150; *adde* Bladé, *Mémoire sur l'évêché de Bayonne*, 1897; Poydenot, *De l'antiquité de l'évêché de Bayonne*, 1897; Hirschfeld, *Corpus*, XIII, p. 53.

4. *Domus* et *origo* ont la même valeur juridique pour désigner le lieu d'origine du citoyen romain ; cf. Mommsen, *Hermes*, XIX, p. 25 et 38, et *Staatsrecht*, III, p. 781.

5. Pour toutes ces raisons, on ne peut songer au lieu-dit de Narbes aux environs de Sagonte, car il y aurait *incola* (cf. ici n. 4 et 6), ni à plus forte raison à la ville de Narbonne ; je suis sûr que M. Mommsen ne maintiendrait plus aujourd'hui son hypothèse de 1869 (*Corpus*, II, 3876) : *Si quidem vere deprehenditur hoc loco domus Narbo, inde colligitur Tarbellos ei coloniae attributos fuisse*. M. Hübner a flairé la vérité en disant : *Latet fortasse oppidum Aquitaniae*.

6. Voyez les noms de localités précédés de l'exposant *domo*, par exemple, *Corpus*, t. II, p. 1160. A titre d'exemple, III, 4466 : *dom(o) Durocor(toro) Rem(orum)*.

moins entre les populations gallo-pyrénéennes de l'occident et celles de l'orient[1].

L'auteur de la *Chanson de Roland* est beaucoup moins dépourvu qu'on ne le pense de précision scientifique : il a songé à la Narbonne du pays basque et non pas à celle de Septimanie. Celle-là, bien campée sur les dernières pentes des montagnes, entre la Nive, la mer et les bois de Saint-Pée, ne lui a point paru une adversaire indigne de Charlemagne[2]. — Que plus tard une nouvelle tradition[3] ait préféré la Narbonne languedocienne, et se soit développée autour et à propos de ce nom, c'est fort vraisemblable. Cette confusion est dans la nature même des légendes populaires, qui donnent des noms célèbres aux ruines anonymes, et qui absorbent le rôle des lieux oubliés dans la vie d'homonymes illustres. Mais elle n'est pas au point de départ de l'histoire poétique de Charlemagne, et le premier poète de Roland, pieux pèlerin du passé, s'est soucié d'être exact, de suivre les bonnes routes, de connaître les traditions des abbayes et de voir les monuments[4].

II

La prise de Bordeaux par Roland

(*Turpin saintongeais*, édit. Auracher, p. 290.)[5]

Parmi les amplifications auxquelles a donné lieu le roman carolingien du *Pseudo-Turpin*, la plus intéressante pour la

1. Cf. en dernier lieu, Hirschfeld et Sieglin dans la *Revue épigraphique*, 1897, p. 468 et 473 (*Aquitanien in der Römerzeit*, 1896, p. 18), et sur le nom *Narbo*, le 11e fasc. de Holder, 1899, c. 689.

2. Il y a une route, qui paraît ancienne, de Saint-Jean-Pied-de-Port à Bayonne par la rive droite de la Nive (cf. la carte de Cassini). Elle laisse Arbonne sur la gauche.

3. Sur le développement de cette légende, Gaston Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 256 et s.; Gautier, *Les épopées françaises*, t. IV, p. 238 et s.

4. M. Jeanroy (*Romania*, 1897, t. XXVI, p. 189 et s.) a fort bien montré ce goût de la précision géographique dans le *Roman d'Arles* : « On y remarquera un singulier procédé qui consiste à donner à des Sarrasins le nom de localités voisines de la ville d'Arles. » C'est le procédé des mythographes et des poètes anciens, et Virgile n'a pas fait autrement dans son *Énéide*.

5. *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. I, 1877. C'est le document conservé par deux mss. de Paris 124 et 5714 et le ms. acquis en 1888 par Bourdillon. Sur

géographie du Sud-Ouest est celle qui fut composée au XIIIe siècle par un chroniqueur saintongeais[1]. L'auteur est fort au courant des traditions, et surtout des traditions religieuses, du Bordelais et de la Saintonge[2] : il conduit pas à pas Roland et Turpin au pied de tous les remparts et devant tous les autels de ces régions. Sous la trame légère d'une épopée chrétienne, il a composé une manière de guide du pèlerin-voyageur.

Avec quelle précision et par quels procédés il a tracé son récit, c'est ce que nous montre l'épisode de la prise de Bordeaux par Roland.

Charlemagne est campé à Lormont[3]; Roland, mécontent de son oncle, ne tarde pas à le quitter, mais il s'installe fort près de lui, à Cenon : Cenon et Lormont sont les deux hauteurs qui dominent et menacent Bordeaux, situé dans la plaine sur l'autre rive de la Garonne. *Rollanz*[4], dit notre texte, *se partit de l'ost Karle ob XI mire chivaliers, e ala sen a Senon pres de Gironde.* — L'orthographe *Senon* est la bonne

l'auteur de ce roman, voyez *Tote l'istoire de France, chronique saintongeaise* [qu'il paraît avoir également composée], p. p. Bourdillon, Londres, 1897; cf. *Romania*, t. XXVI, p. 573. Le *Turpin saintongeais* a été repris et développé en français sous le titre de *Cronique et histoire faicte et composee par reverend Pere en Dieu Turpin archeuesque de Reims*, Paris, 1527, in-4°; de cette dernière *Cronique* dom Devienne a tiré quelques passages concernant Bordeaux, *Histoire de Bordeaux*, nouv. éd., II, p. 357 et s. — Quant à *Tote l'istoire de France*, p. p. Bourdillon, elle est contenue dans son ms. et le ms. 5714.

1. C'est M. Paris (*De Pseudo-Turpino*, 1865, p. 49) qui a le premier montré l'intérêt de ce texte et qui en a indiqué la patrie. Ses deux arguments, pour en fixer l'origine, sont la langue et la connaissance particulière que l'auteur témoigne des choses de la Saintonge. Ce dernier argument a conservé, malgré l'opinion contraire de M. Bladé (*La Gascogne*, etc., p. 52), toute sa « force probante ». Boucherie attribuait au document une origine poitevine (*Revue des Langues romanes*, II, 1871, p. 119), et Auracher le suit, sans enthousiasme (*Zeitschrift*, p. 259). Mais il ne paraît pas y avoir de doute qu'il soit écrit en dialecte saintongeais, ou plutôt *saintois* (communication de M. Thomas; cf. *Inscriptions de Bordeaux*, t. II, p. 244). Boucherie a supposé le ms. 124 écrit à Pons ou Jonzac, le ms. 5714 à Charroux. Görlich (*Die südwestlichen Dialecte der Langue d'oïl*, Heilbronn, 1882) croit (p. 9) que le ms. 124 est de vers 1280, et place le ms. 5714 entre 1260 et 1275; voir, du reste, son travail pour tout ce qui concerne l'étude linguistique de ce texte.

2. M. Paris, en 1865, signalait le fait aux érudits saintongeais et les conviait à étudier ce texte; trente-deux ans plus tard, M. Bourdillon écrit : *I can find no traces of une such work*, etc. Même négligence, du reste, en dehors de la Saintonge.

3. « Il y fonde la chapelle de Saint-Sauveur, d'après le texte de M. Auracher, » dit M. Bladé, p. 46. Je lis, au contraire, chez Auracher, p. 288 : *Vine a Lormont e equi fit chapele de Saint Martin*. C'est bien le vocable de la paroisse de Lormont.

4. Je donne le texte du ms. 5714, sauf pour quelques mots, plus compréhensibles ou mieux orthographiés dans le ms. 124.

et la primitive[1] : elle correspond, plus que celle de Cenon, à l'étymologie ethnique du mot, qu'il faut rapprocher du nom du peuple des *Senones*, Sens[2]. — Ne nous étonnons pas non plus de ce nom de Gironde donné à la Garonne : le fleuve n'en portait pas d'autre, au Moyen-Age, par-devant Bordeaux[3].

Roland est donc à Cenon : *Au matin, quant il fu levez, si oit messe e vit essir deu bois una cergie blanche.* Ce bois, c'est celui du Cypressat[4], qui s'étend dans la paroisse de Cenon et tout près de l'église, bois célèbre dans les fastes historiques, religieux et populaires de la cité bordelaise. — La biche, messagère habituelle de la divinité, va indiquer à Roland le vrai passage du fleuve. Au XIIIe siècle, pour le traverser et se rendre à Bordeaux, on s'embarquait au port *de Trajeyt* ou *de Trajectibus*[5] (*Tregey* aujourd'hui), situé dans la paroisse même de Cenon, et on reprenait terre exactement en face, au *port de Sainte-Croix*[6] (en face la *rue du Port* actuelle).

C'est le chemin suivi par la biche, Roland et l'armée : *Apres fit armer tote s'ost, e ala apres la cergie. E la cergie se mist en Gironde. E il tuit apres, e seguerent la a una abaie de Sce Croiz.*

Tout ce que le narrateur raconte ensuite sur l'histoire de Sainte-Croix est une vieille tradition de l'abbaye, et une tradition qui peut être fondée : son origine mérovingienne est possible[7], sa destruction par les Sarrasins est probable.

1. Entre autres nombreuses preuves, *Cartulaire de Saint-Seurin*, p. p. Brutails, p. 26 : *Parrochia Sancti Romani Senonis* (XIe siècle); *ibid.*, p. 93, 211, etc.

2. D'autres noms de localités gallo-romaines ont la même origine, par exemple : Cenon en Poitou = *Senonno* (Prou, *Monnaies mérovingiennes*, n° 2355), Senones dans les Vosges = *Senonae*, etc. Il y aurait une étude à faire sur ces noms de lieux d'origine ethnique et celtique.

3. Entre mille exemples, ceux de la *Chanson de Roland*, vers 3688 : *Passet Girunde*, et de la charte célèbre de *la Philippine* (1294 et 1295). *Livre des Bouillons* (de Bordeaux), p. 25, 29, etc. : *Jala cadit in mare vocatum Geronda*, etc.

4. *Cipressa* ou *Cypressa*. C'est le *cupressetum* latin.

5. Drouyn, *Bordeaux vers 1450*, p. 161.

6. *Ibid.*, p. 484.

7. L'inscription mentionnant *domni nost. Chlodovei reg.* (Clovis II, *Inscr. rom. de Bordeaux*, II, p. 39) a pu être rapportée indument au mari de Clotilde et à Clotilde elle-même. C'est cette inscription, épitaphe d'un Mommolenus, qui a donné lieu à la tradition relatée par *Tote l'istoire de France* (p. 17) : *Clotildeus sa feme fit l'abaie Saincte Croiz, e orna la most bien e bel, e fit hic abe qui ot nom Manmolins e fu puis sainz ;* cf. p. 85, et Auracher, p. 293.

et ce dernier événement est mentionné à la première page du cartulaire du couvent, dans un document des environs de l'an mil[1] : ... *Sce Croiz,* dit notre chroniqueur, *qui fu jadis : mes li Sarrazin l'aviant destruite. E Turpins entra en l'abaie. E trova cum Clodilla la funda.*

Notez qu'à Sainte-Croix Roland et Turpin sont hors Bordeaux : l'auteur de ce récit le dira tantôt très nettement, et c'est une preuve de plus de la rigoureuse exactitude de ses informations. Car, au XIIIe siècle, l'abbaye était hors les murs[2] : les remparts de Bordeaux s'arrêtaient de ce côté au cours des Fossés, entre Saint-Éloi et Saint-Michel; ce n'est que vers 1300 que l'enceinte s'étendra sur ce point, englobant cette dernière église et, au delà, le monastère de Sainte-Croix[3].

Puis, Turpin et Roland se rapprochent de Bordeaux; mais ils n'y entrent pas. Ils font le tour des *suburbia,* allant de celui de Sainte-Croix à celui de Saint-Seurin[4], et c'étaient les deux

1. Cartulaire, dans les *Archives historiques de la Gironde,* t. XXVII, p. 2.

2. Cartulaire, *ibidem : Foras civitate... habitatio monachorum... a paganis destructa.*

3. *Chronique Bourdeloise,* année 1302 : « En ceste année, il fust ordonné que les fauxbourgs de la ville d'un costé et d'autre, dans lesquels estoient tous les Convents et Monastères, seroient clocs de muraille, et incorporez en ladicte ville. »

4. La suite du récit renferme de nouveaux détails sur ces deux églises et sur toutes les chapelles suburbaines de Bordeaux; on en trouve d'autres, sans préjudice des mêmes, dans *Tote l'istoire de France,* qui passe pour être l'œuvre du même auteur. Ces sanctuaires sont : Saint-Seurin, Saint-Etienne, Saint-Martin, Saint-Germain, Sainte-Eulalie, Sainte-Croix (cf. Auracher, p. 292 et 293; Bourdillon, p. 16 et 17, 85 et 86). L'un et l'autre texte devraient être étudiés de très près. Ils nous donnent l'état très fidèle des traditions et des prétentions des églises bordelaises au milieu du XIIIe siècle. — On constatera trois couches superposées de légendes : 1° les légendes remontant aux temps de la conversion (qui n'apparaissent que pour Saint Seurin [Saint-Sauveur] et Saint-Etienne, lesquelles sont, en effet, les églises primitives de Bordeaux); 2° les légendes mérovingiennes (celles-là encore alors très vivantes, mais qui ne devaient pas tarder à s'effacer : Clovis à Saint-Etienne, à Saint-Martin, à Saint-Seurin [Saint-Sauveur], Clovis et Dagobert à Sainte-Eulalie, Clotilde à Sainte-Croix : et ces églises, de fait, ont bien existé à l'époque mérovingienne, cf. *Inscriptions romaines de Bordeaux,* II, p. 602, 10, 39); 3° les légendes carolingiennes (qui se montrent à propos de tous ces sanctuaires, dominent dès le XIIIe siècle les autres traditions et finiront par les effacer). — Je suis de plus en plus frappé de trouver, à la formation des deux premiers groupes de légendes, des explications historiques : notre chroniqueur du XIIIe siècle se trompe toujours de bonne foi, parce qu'il ne sait interpréter ni l'épigraphie, ni les vies de saints, ni les traditions orales; mais, sous chacune des assertions, au moins pour Bordeaux, je puis mettre un texte. — Enfin, aux légendes carolingiennes viennent s'ajouter (Bourdillon, p. 85) celles des invasions normandes : jusqu'à nouvel informé, je ne les trouve pas invraisemblables, et elles ont un air de précision fort remarquable. — Que de choses à dire sur ces productions, *monstra litteraria* sans doute (pour parler comme M. Paris), mais, pour être plus affirmatif encore que lui, non pas *haud inutilia,* mais *mire utilia historicis vel geographis* (*De Pseudo-Turpino,* p. 49-52).

faubourgs « saints » de la grande cité. *Apres s'en ala Rollanz sor Bordeau, e passa l'aigue a Lonc Pont.* — Ce *Long-Pont* et ce passage d'eau ont pu paraître étonnants. C'est pourtant ce qu'il y a de plus précis et de plus significatif dans la promenade, pieuse et militaire, de Roland et de Turpin. En venant de Sainte-Croix et en s'approchant de Saint-Seurin, ils se trouvaient en face d'immenses marécages, sillonnés par les cours d'eau du Peugue et de la Devèse et venant finir au pied même des remparts bordelais. La traversée des *palus* se faisait à un quartier dit de Pont-Long, qui les bordait au nord et les séparait de Saint-Seurin[1] : ce nom, *Pount-Long* en gascon, *Pons Longus* dans les documents latins, s'est conservé jusque de notre temps (c'est le commencement de la rue d'Arès). Il est vraisemblable qu'il est des plus anciens et d'origine romaine : les Latins appelaient *pontes longi* les routes dressées sur pilotis ou sur remblais à travers les marécages[2].

L'eau franchie, Roland *essagua*, « monte » à Saint-Seurin, dont le mamelon domine en effet les marais d'alentour[3]. Dans l'insigne basilique, les deux pèlerins armés regardent les tombes et les inscriptions. — *Essagua lai or sainz Seurins gisoit e maint autre cor saint. E Turpins entra en l'iglise, e trova en I*

1. Voyez les textes chez Drouyn, p. 137 et 391. D'autres dans le *Cartulaire de Saint-Seurin*, p. 16, 86, 97, 132, notamment ce texte du XIe siècle, où le quartier est bien décrit (p. 16) : *Illam (terram) quae illis (aquis) subditur versus Pontem Longum perpetuo ruentibus.* Cf. *Registres de la Jurade*, 22 mai 1415, p. 157 : *Lo pont de Pont-Long.*

2. Tacite, *Annales*, I, 63 : *Pontes Longos quam maturrime superare : angustus is trames, vastas inter paludes, et quondam a L. Domitio aggeratus : cetera limosa*, etc. Dans les Basses-Pyrénées, les Landes du *Pont-Long* étaient traversées par la grande voie romaine des Pyrénées. Voyez également les *Longpont* de l'Aisne et de Seine-et-Oise, localités certainement anciennes.

3. Voyez la pente des rues Dauphine et Saint-Sernin, car c'est par là que les Francs ont dû passer. — Entre Pont-Long et Saint-Seurin s'élevait Saint-Martin-du-Mont-Judaïque, dont il est question plus loin (p. 292, 293; *Tote l'istoire*, p. 16 et p. 85). Au sujet du Mont-Judaïque, le pseudo-Turpin parle de cette énigmatique tombe de Caïphas, qui a si fort préoccupé les savants bordelais du XVIIIe siècle (Devienne, *Histoire de Bordeaux*, t. II, p. 316; Venuti, *Monumens de la Ville de Bordeaux*, p. 79; Baurein, réimp., t. II, p. 194), et que j'avoue être fort étonné de voir mentionnée dans un document du XIIIe siècle, car jusqu'ici on avait cru cette tradition beaucoup plus récente. Notre auteur dit : *Caiphas qui eret evesques deus Jues hi arriba, e vinc a Bordeaus, e fit molt dau poble de la vile a son talant, et trespassa, e quant il fu trespasset si fu seveliz a Mont Josec* [le Mont-Judaïque] *soure una aigue e fu mis en casadoine e en marade.* Si le monument a existé, c'était, conjecturait Baurein, « celui de quelque juif fameux » : remarquez comme cette hypothèse de notre fort intelligent érudit est confirmée par ce texte, qu'il ne soupçonnait pas. — Il y a eu des juifs aux alentours de Saint-Martin dès les temps mérovingiens, à ce que je crois (cf. *Inscriptions romaines de Bordeaux*, II, p. 10).

marbre les rendes que l'iglise avoit e les vertuz qui estiant. Les « vertus », ce sont les reliques ; on ne connaît pas ce « marbre », mais on sait par ailleurs qu'il y avait à Saint-Seurin une longue inscription latine relatant l'histoire et célébrant la grandeur du lieu saint[1] : peut-être est-ce celle-là qu'aura vue, sans la bien comprendre, le chroniqueur saintongeais[2].

Le pèlerinage achevé, le siège de la ville commence. Roland n'est point mauvais stratégiste. Il a achevé la reconnaissance des remparts du côté de la terre (car les Francs paraissent maîtres du fleuve); parti de la Garonne au sud, il y revient par le nord : il attaque Bordeaux à l'endroit où les murs, rencontrant le fleuve, tournent à angle droit vers le midi. C'est devant la porte *deus Paus*, du côté de la place de la Bourse, qu'il se présente.

Apres s'en ala Rollanz e Turpins a la vile, lai or il aveit laissé les dames, e les dames avoient garni lor sale contre les Sarrazins. Rollanz assali equi e sei conpaingnon molt durement, e uns Sarrazins leva una eschale contre la sale or les dames eriant, e cuida hi monter. E Rollanz lance I pau e dona tau au Sarrazin que mort le trebuche. E li paus se ficha on mur. Quant co virent li Sarrazin, se s'enfoirent. — On voit très bien comment a procédé notre chroniqueur. Le nom de la porte *deus Paus*, en latin *de Palis*[3], « des pieux, » lui a suggéré l'épisode du *pau* lancé par Roland

1. *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. II, p. 19; cf. p. 245. Archives départementales, G 1053 (année 1744) : « L'histoire de l'apostolat de saint Martial est gravée sur une pierre placée au grand-autel du cœur du chapitre. »

2. D'après la tradition commune à ce texte et à *Tote l'istoire*, l'église de Saint-Seurin aurait remplacé une église Saint-Sauveur, édifiée par sainte Bénédicte au temps de saint Martial (Auracher, p. 290, p. 292; Bourdillon, p. 16 et 17). Cette tradition avait cours à Bordeaux au XVIIIe siècle (voyez aux Archives départementales de la Gironde, G 1122, 19, etc.), et jusqu'ici personne, sauf Cirot de La Ville (*Histoire de l'église Saint-Seurin*, p. 139, 157, 158, 293, 389), n'y avait fait grande attention. Cependant déjà une pièce de 1482 (G 1033) aurait pu éveiller la curiosité (*erat*, dit-elle, *simplex oratorium in honorem sancti Salvatoris*). Et maintenant nos deux documents nous permettent de dire cette tradition beaucoup plus ancienne qu'on ne croit, et de la reculer au moins jusqu'au XIIIe siècle. — On remarque donc que, pour le Bordelais en tout cas, les deux chroniques apportent des preuves, je ne dis pas d'une authenticité, mais d'une antiquité plus grande, à certaines traditions locales.

3. Drouyn, *Bordeaux vers 1450*, p. 70. Les documents principaux sont au *Livre des Bouillons*, 1262, p. 368, 369, 371, etc. Je suppose que ce nom vient soit des pilotis sur lesquels reposait cette partie de la muraille dès l'époque romaine (cf. *Société archéologique de Bordeaux*, t. VI, p. 107), soit des palissades qu'on disposait en avant des portes (Viollet-le-Duc, t. VII, p. 316).

contre le Sarrasin; c'est une de ces scènes que j'appellerais volontiers « étymologiques », si fréquentes dans les récits populaires. Quant à la salle où se trouvaient les dames, c'est cette grande pièce qui, à Bordeaux comme ailleurs, était disposée au-dessus des principales portes de la cité[1].

La porte brisée, Roland entre dans la ville et livre bataille : *E Rollanz trencha les barroilz de la porte si cum de ploc, e si entra enz jusqu'a una aigue, qui ha nom la Devise. Equi trova Guolins que Aiguolans hi aveit laissé ob XX mire Sarrazins. Equi fut molt granz la batalie, e si ocidrent X mire Sarrazins.* — La Devise ou la Devèse[2] traverse le vieux Bordeaux de part en part, depuis la rue des Facultés jusqu'à Saint-Pierre. C'est sur ses rives, au point où elle coupe aujourd'hui la rue du Pas-Saint-Georges ou la rue Sainte-Catherine, près de la place du Parlement ou de la Maison Universelle, que se livre le combat décisif, et on reconnaîtra sans peine que le chroniqueur a su le placer dans un des carrefours stratégiques de l'ancien Bordeaux.

Les Sarrasins sont battus : *Adonc s'enfuit li reis de Bugie vers Arcaisson.* Ce roi de Bugie est cité plus haut parmi les chefs des infidèles[3], et il est probable qu'il s'agit de Bougie, chez les Maures; mais il faut avouer aussi que ce chef ressemble un peu au captal de Buch : *Buch, Bogium, Bugium*[4], sont les mêmes

1. Auracher, p. 289 : *A une porte or avet desus I sale.* Viollet-le-Duc signale une de ces salles ayant vingt-deux mètres de long sur huit de large (*Dictionnaire d'architecture*, t. VII, p. 327).

2. Le nom de la Devèse est soit *Divica* en latin (*Cartulaire de Saint-Seurin*, p. 79, 80, 100, XIIe siècle), soit, plus souvent, *Divicia* en latin (*Obituaire de Saint-André*, Arch. dép., G 315, f° XII v°, XIVe siècle; *Comptes de l'Archevêché*, dans le t. XXI des *Arch. hist.*, p. 250, 251, 253, 255, etc., XIVe siècle) et en gascon (*Livre des Coutumes*, p. 198, 308, etc., XIVe siècle). Les formes modernes sont *Debise, Divice, Divise, Devise, Devèse*; cf. Drouyn, p. 166 : « Beaucoup de personnes donnent à ce ruisseau le nom de *Devèse*; cette manière gasconne de franciser le nom tend à se généraliser » (1874). Drouyn a ainsi répondu, par avance, à M. d'Arbois de Jubainville, qui vient d'écrire dans la *Revue celtique* (1899, p. 93) : « *Divicia* semblerait avoir dû produire *Devèce*; comparez *glace* de *glacia*. J'ignore si le patois de Bordeaux offre sur ce point d'autres lois que le français. » — *Divicia* est certainement un mot gallo-latin, et on trouve dans les inscriptions les formes *Divicia* et *Divica* comme noms de personnes.

3. Page 273 : *Mucion lo rei de Bugie.* Il peut se faire qu'ici le chroniqueur pense à Bougie, et plus loin, à propos d'Arcachon, à *Bogium*.

4. On trouve *de Bugio*, La Plagne Barris, *Sceaux Gascons* (*Archives historiques de la Gascogne*), p. 166.

mots, et *Arcaisso*[1] n'est autre qu'Arcachon, en plein pays de Buch.

Mais nous ne voulons pas nous éloigner de Bordeaux. Ce que nous venons de dire suffit à montrer avec quel soin le romancier a composé son livre, tissant à l'aide des traditions locales le récit des aventures de ses héros. Avant d'écrire, il a parcouru lentement les chemins où il devait les conduire, prenant des notes, s'inspirant des lieux et recueillant les souvenirs des églises.

CAMILLE JULLIAN.

1. *Arcaisso* ou *Arcaixo* doit être le nom primitif d'Arcachon et remonter jusqu'aux temps aquitaniques; cf. *Ilixo* et Luchon; *Carixo*, dieu local (*Corpus*, XIII, 365, 366), et les désinences *ixso*, *isso*, *iso* des noms de personnes (Hübner, *Monumenta linguae ibericae*, p. CXXX).

BULLETIN HISPANIQUE

L'ANE DE SILÈNE

Ornement d'un bisellium de bronze trouvé en Espagne

Notre excellent correspondant et collaborateur, D. Antonio Vives, réunit dans son hospitalière maison de la rue Peligros, à Madrid, quelques antiquités choisies. La perle de sa collection est actuellement la tête d'âne en bronze dont le *Bulletin hispanique* a la primeur. Notre planche III est exécutée d'après une fort belle photographie qu'a bien voulu me donner M. Vives.

Je ne sais pas très exactement où l'objet s'est rencontré. Pas loin de Madrid, m'a dit M. Vives, que l'inventeur ou le marchand avait sans doute intérêt à laisser dans le vague ou à dérouter. Dans tous les cas, c'est bien sur le sol de l'Espagne qu'un heureux hasard a fait découvrir ce joli morceau, et plus de précision, après tout, n'importe guère, puisque le style dénote clairement une œuvre importée d'art romain.

Du reste, cet ornement n'est pas le premier de ce genre que l'on connaisse. Les académiciens d'Herculanum ont fait graver pour leur publication des Bronzes d'Herculanum, et par deux fois, deux têtes absolument analogues trouvées à Portici [1]. Je n'ai pas souvenir, pour ma part, d'autre dessin de ces objets; aussi est-ce d'après les *Bronzi* que je les reproduis ici. Ces images me dispensent d'instituer une

1. *De' bronzi di Ercolano e contorni*, Napoli, MDCIILXVII, en tête de la page 83 et de la page 221 (t. XXI, XXII, LXV et LXVI.)

longue comparaison : la forme, les dimensions, les sujets dans leurs traits généraux, sont identiques à ceux du bronze d'Espagne; ils avaient certainement la même destination.

Sur cette destination, il ne semble pas qu'il puisse y avoir de doute. Tout le monde connaît les deux *bisellia* de bronze trouvés l'un au théâtre d'Herculanum, l'autre à Pompéi, dont les fréquentes reproductions ont popularisé les images[1]. On sait l'usage de ces sièges luxueux, réservés aux décurions et aux Augustales des municipes[2]; à Pompéi, en particulier, l'honneur du *bisellium* semble avoir été fort recherché[3]. La partie sur laquelle on s'asseyait est supportée par quatre *protomes* de chevaux, opposés deux à deux, sur les deux plus longues faces du meuble. Le cou de ces chevaux, orné d'un collier, se prolonge beaucoup plus que celui des ânes de Portici ou de Madrid et de façon très peu naturelle, ce qu'excuse fort bien le style décoratif; il se termine par un médaillon où se détache une tête d'homme en relief. Mais si on le supposait coupé au-dessous du collier, on obtiendrait exactement la disposition des fragments isolés de Naples et de Madrid. Il est donc certain que l'âne de M. Vives provient d'un bisellium, et qu'il est contemporain des chevaux et des ânes des bisellia d'Herculanum et de Pompéi.

Il est d'une valeur artistique bien supérieure à celle de tous les autres. Le métal a subi, malheureusement, une oxydation qui encrasse la surface et empâte la délicatesse du modelé et des détails. Sur le cou, sur les joues, un dépôt de petites boules s'est incrusté; l'œil surtout a été comme effacé, et il faut un peu d'attention pour en reconnaître la place exacte: on risque de le confondre avec une baie détachée de la branche de lierre dont la tête est couronnée, baie qui fait justement saillie un peu à côté, sur le front. Malgré tout, il est facile de voir que l'œuvre n'a pas la banalité industrielle des autres. Les chevaux des bisellia, autant que j'en puis juger par les images réduites, sont quelconques; les formes en sont courtes et molles; la crinière seule, abondante, est traitée avec quelque liberté; le mouvement de la tête, qui se tourne en avant[4], est sec et dur, sans aucune grâce; le cou, jusqu'au collier, est court, et cette longue et large surface plane par laquelle il se continue jusqu'au médaillon terminal, est d'aspect froid et trop peu orné.

Les deux têtes d'ânes ou de mulets[5] de Portici sont de meilleur

1. Overbeck-Mau, *Pompei*, p. 227, fig. 227; Monaco, *Le Musée de Naples*, pl. 119, et d'après cette planche, V. Duruy, *Hist. des Romains*, V, p. 386; Fougères, *La vie privée des Grecs et des Romains*, fig. 231.

2. Saglio, *Dict. des Antiquités*, art. *Bisellium*.

3. *Corp. Inscr. Lat.*, X, 1056, 1030.

4. La tête seule et une partie du cou, qui font saillie, sont traitées en ronde bosse; le reste est plat et évidé par derrière, comme une applique. Il en est de même pour les trois ânes.

5. Les académiciens d'Herculanum hésitent sur l'identification exacte. Voici la note

style et de meilleure facture. Le dessin de Casanova, gravé par Mangini, qui seul nous les fait connaître, a certainement dénaturé quelque peu l'aspect des originaux; on sait combien peu, à cette époque, les dessinateurs d'antiques se piquaient d'exactitude archéologique: pourtant on devine une recherche heureuse de vérité, j'allais presque dire d'expression. Les académiciens d'Herculanum ont voulu reconnaître dans ces animaux, dont l'un a le front couronné d'une torsade et d'une bandelette élégamment repliée sur l'oreille, des victimes de sacrifices, et ils rappellent que l'âne était consacré à Priape, qu'il jouait un rôle aux mystères d'Éleusis, et qu'à Rome même, dans les fêtes des *Consualia*, paraissaient des ânes et des mulets couronnés[1]. Il est possible, en effet, que quelque idée religieuse ait fait choisir ce motif pour décorer des meubles rares et d'usage spécial. Mais, dans tous les cas, il est certain que, tout en gardant à chaque tête un certain type conventionnel, peut-être rituel, les artistes qui ont exécuté les deux modèles en question ont fait effort pour copier de près la nature et rendre la physionomie pittoresque des deux bêtes à longues oreilles.

L'âne de Madrid — il me semble bien que c'est un âne plutôt qu'un mulet, et ce n'est pas à coup sûr un cheval, comme pourraient le faire croire ses naseaux, j'en atteste ses oreilles, — l'âne de M. Vives, par ces mêmes qualités, l'emporte de beaucoup sur les autres. Je ne puis juger si son collier, de forme absolument semblable à ceux des autres, était aussi décoré de grecques ou de quadrillages au trait; ce détail a peu d'importance. Mais la figure est infiniment plaisante et spirituelle. La branche de lierre qui enroule sa tige souple, les cœurs de ses feuilles, les boules de ses fruits autour de la nuque, du front et des oreilles, prouvent clairement que notre âne n'est pas une bête vulgaire; c'est un des fidèles du thiase de Dionysos, celui que le dieu lui-même daignait parfois choisir pour monture, ou plutôt celui dont le vieux Silène courbait l'échine au poids chancelant de son gros ventre. Tel écuyer, telle monture. Il me semble que maître baudet s'est laissé prendre à la contagion du mauvais exemple; n'a-t-il pas, comme son seigneur, goûté sans réserve au jus de la treille, et n'est-ce pas une douce ivresse qui lui fait ainsi lâchement baisser la tête? Son oreille tombe; sa lèvre pend et fait la lippe; son œil, parmi le lierre, est comme noyé de langueur, et dans sa crinière ébouriffée passe un vent de fête.

Souvent les artistes antiques ont représenté Silène et son âne, et plusieurs se sont essayés à peindre ou à sculpter le joyeux groupe

(p. 279, note 58) qu'ils ont écrite à propos de leur dessin : « Son notabili in queste due teste *che sembran di muli o di asini*, gli ornamenti, di cui son cinte. »

1. *Ibid.*, note 59.

titubant[1]; plus d'un moderne s'est aussi laissé tenter par le plaisant tableau du vieillard bedonnant et houleux que Satyres et Ménades maintiennent sur l'échine de sa bête si bien assortie, de sa bourrique comme lui débauchée, buveuse et trébuchante. Mais le réalisme savant et spirituel de l'art gréco-romain a, pour une fois de plus, triomphé bien haut dans ce modeste débris industriel. Et si jamais un artiste voulait maintenant nous retracer sur la toile ou dans le marbre d'un bas-relief le joli tableau que Lucien a tracé de Bacchus marchant à la conquête de l'Inde au milieu de sa troupe orgiaque, il devrait emprunter pour l'âne de Silène la tête de l'âne de Madrid, car c'est ainsi vraiment qu'on se représente le mieux la monture de l'hypostratège falot : « ce vieux petit ivrogne, court, un peu gros, bedonnant, camus, aux grandes oreilles droites, appuyé sur une férule, juché sur un âne, vêtu de jaune, digne lieutenant du dieu[2]. »

PIERRE PARIS.

1. Citons, sans prétendre à être complet, les peintures de vases énumérées dans Saglio, *Dictionn. des Antiq.*, art. *Bacchus*, p. 621, note 1051; et pour la sculpture, Salomon Reinach, *Répertoire de la statuaire*, I, p. 34; p. 391; II, p. 147, n° 3 et 4; *Arch. Zeit.*, 1875, laf. XV, n° 2. C'est tantôt Silène, tantôt Dionysos que l'on voit à demi vautré sur l'âne. La différence, au point de vue artistique, a peu d'importance.

2. Lucien, *Bacchus*, 2.

GODET[1] DE NORIA (CANJILON DE NORIA)

Provenant des Mines de Coronada (Province de Huelva)

Le vase de bronze que nous publions ici a été trouvé, en 1884, au fond d'un puits de mine d'origine romaine, avec les débris de cinq autres objets pareils, par M. l'ingénieur Antonio González y García de Meneses, chargé de travaux aux mines de Coronada.

Le godet est fait d'une pièce, au marteau. Haut de 30 centimètres, il mesure à l'orifice 28 centimètres et demi de diamètre, et à la base 16 centimètres et demi; le diamètre maximum de la panse est 33 centimètres. Le profil indique au-dessous du col une gorge assez prononcée pour retenir solidement la corde qui devait maintenir le godet fixé à la chaîne de la noria. M. González a reconnu que le bronze contient des traces d'argent; il pense que cet alliage avait pour but de rendre le bronze inattaquable aux eaux toujours acides du puits. L'étain jouit aussi de cette propriété, mais, à cette époque, on ne connaissait pas de moyen pratique de l'extraire; il était rare, et on lui a préféré l'argent, relativement commun. La richesse du filon de cuivre desservi par la noria justifie ce luxe. Ce filon donne un minerai qui contient 60 o/o d'argent. Mais, quoi qu'en dise M. González, le métal dont est composé le godet pourrait bien n'être qu'un alliage naturel, car, d'après M. Sundheim, grand industriel de Huelva, fort expert en la matière, *tous* les minerais de cuivre du pays contiennent plus ou moins d'argent.

Sur le rebord, à l'intérieur, on lit, sans aucun doute possible, en lettres de 18 millimètres, au pointillé :

L. VIBI. AMANTI. P. XIIS

c'est-à-dire le nom du fabricant et le poids de l'objet, soit douze livres et demie.

Au point de vue métrologique, cette inscription présente une petite énigme.

Douze livres et demie romaines, en calculant sur la base de la livre de 327,45 grammes, donnent 4093,125 grammes. Or, le godet n'en pèse que 3367, d'après M. González, qui l'a pesé avec soin, à

1. *Godet* est le terme technique.

plusieurs reprises. D'où une différence de 726 grammes, assez difficile à expliquer. L'objet est d'une conservation irréprochable. On ne peut admettre que le poids indiqué soit celui du vase avec son contenu, ni que ce poids soit celui du vase muni d'un couvercle, car il résulte de l'usage même des godets de noria qu'ils ne pouvaient pas en avoir. Il y a bien une livre romaine, la plus ancienne, qui ne pèse que 272,9 grammes et qui se rapproche de celle que donnerait l'inscription, c'est-à-dire 269,6 grammes; mais il est impossible de la supposer pour ce vase, qui doit être du IIe siècle.

Voilà ce que m'écrit M. Hübner, qui a consulté M. Hultsch, le savant métrologiste. L'opinion de M. Hübner sur la date du vase est corroborée par de nombreuses monnaies romaines trouvées dans la mine et aux abords: elles sont presque toutes des Ier et IIe siècles.

En définitive, l'inscription du godet donnerait une livre de 269,6 grammes, dont, jusqu'à présent, il ne semble pas qu'on ait eu connaissance. Comment donc expliquer l'écart considérable de 726 grammes, constaté plus haut? Nous ne pouvons que hasarder des hypothèses :

1° Le fabricant aurait frauduleusement majoré le poids de son godet; — 2° il se serait servi d'une livre romaine altérée par les usages locaux (aujourd'hui encore, dans bien des pays, et à Séville notamment, on fait usage de livres inférieures à 500 grammes, c'est un fait connu); — 3° le propriétaire du godet, M. González, dont la bonne foi et la conscience sont hors de doute, se serait servi sans le savoir de poids falsifiés; — 4° enfin, il est fort vraisemblable qu'il y avait des livres locales et provinciales, sans parler de livres particulièrement employées pour certains objets. On a trouvé des poids bien authentiques indiquant une livre à 555 grammes (Hultsch, *Metrologie*, p. 673).

C'est sans doute la solution à laquelle il est raisonnable de s'arrêter.

Quelques indications pour finir. Les mines de la province de Huelva (Rio-Tinto, Sotiel, Coronada, Tharsis, etc.) ont fourni un grand nombre d'antiquités et de monnaies, en général romaines, dispersées pour la plupart, malheureusement, au fur et à mesure. La Compagnie anglaise du Rio-Tinto a formé, à Huelva, un petit musée fort intéressant, des antiquités découvertes dans ses mines et aux abords de celles-ci[1]. Mais tous les objets ayant une valeur intrinsèque (et il y en avait beaucoup d'or et d'argent) ont pris (à ce que m'a assuré un employé de la Compagnie, l'an passé) le chemin de Londres, où il faudrait les rechercher au siège de la Compagnie. Un certain nombre d'objets du musée de la Compagnie Rio-Tinto ont été, en outre, paraît-il, restitués à M. Sundheim.

1. L'*Ensayo sobre la historia de las minas de Rio-Tinto*, par D. Ramón Rua Figueroa (Madrid, in-8° 1859), cite quelques inscriptions trouvées dans le pays.

associé de la Compagnie, lorsqu'il s'est retiré de la Compagnie, il y a quelques années. Beaucoup de voyageurs ont pu voir ce musée de la Compagnie, libéralement ouvert au public, dans les locaux de l'ancien hôtel Colon.

A Tharsis, la Compagnie minière a également formé, dit-on, un petit musée.

Les mines de Coronada et de Sotiel sont des plus intéressantes au point de vue archéologique, à ce que me dit M. González, qui, nous l'avons vu plus haut, y a séjourné longtemps. Il se souvient, entre autres, des ruines d'un village romain fortifié, situé sur le *cerro* (colline) de Castillejillas, et dont il n'existe plus guère que les fondations. Il y a, près des mines, un « cerro de Tiberio » et un « pozo de Tiberio », qui figurent sur le plan détaillé de la région publié par la Société de Sotiel-Coronada.

Le *Rapport* de cette Compagnie pour 1883-1884, intitulé : *Companhia mineira Sotiel-Coronada, relatorio, gerencia de 1883 y 1884* (in-8°, Lisboa, 1885), consacre une page aux vestiges d'exploitations romaines, et cite comme ayant été trouvées dans les dites mines : « un grand nombre de monnaies romaines, une trentaine de tombes avec vases et lacrymatoires, quatre vis *(parafusos)* d'Archimède, quatre seaux *(talhas)* de cuivre, signés; plusieurs lampes, des outils de pierre, des amas de scories antérieures aux Romains, les ruines d'un village fortifié, etc. » Ce rapport vient donc confirmer en tout les renseignements que m'a fournis de vive voix M. González : les seaux de cuivre signés, les ruines, etc. Un plan très détaillé de la région minière de Sotiel-Coronada accompagne le volume : il faciliterait singulièrement une exploration archéologique. Et cette exploration donnerait sans doute d'intéressants résultats. La région de Coronada, je le répète, paraît particulièrement riche en antiquités. Outre le godet de noria décrit plus haut, M. González a réuni sur les lieux une grande collection de monnaies, la plupart romaines, de la République et des premiers empereurs; un triens visigoth de Wamba, frappé à Hispalis, qui faisait partie d'un trésor d'environ 300 triens visigoths, découvert en 1886 dans le creux d'un rocher[1], plusieurs vases faits d'une terre grise assez grossière, mais de forme élégante, à anses, qu'il a retirés des tombes romaines ouvertes par lui à Coronada

1. Les amateurs du pays se sont partagé cette trouvaille, très importante vu la rareté des monnaies visigothes à cette époque, et le P. Gago, dont le riche médaillier vient d'être acquis par la municipalité de Séville, en avait acheté quelques-unes. Depuis, un de nos compatriotes fixé à Séville, M. E. Boulay, a trouvé, de son côté, cinq ou six triens visigoths, par hasard, en se promenant de ce côté. Il m'en a montré un. Une autre trouvaille bien plus importante, celle de Carmona, mille triens environ, a éclipsé, depuis, celle de Coronada, et a fait tomber à un prix dérisoire une grande partie des monnaies cotées si haut dans l'ouvrage, devenu classique, d'Aloys Heiss.

(celles, sans doute, dont parle le *Rapport*). Ces vases sont tous différents, *variés*, sans exception; chaque tombe contenait le sien, particularité qui a frappé M. González.

Les tombes, au nombre d'une trentaine, occupaient le sommet de deux ou trois petits *cerros*. La construction en était très particulière. La fosse, assez profonde, était maçonnée à l'intérieur, de façon à éviter l'éboulement de la terre sur les corps placés au fond, avec les vases à leurs pieds. Au-dessus de la dalle qui couvrait la fosse était amoncelée une couche de sable mélangé de galets qui disparaissait elle-même sous une couche de terre.

Les modes d'inhumation ont varié à l'infini en Espagne; j'ai encore eu l'occasion de le constater à Italica, l'an passé, et l'archéologue qui entreprendrait une étude complète des sépultures antiques serait obligé de réserver un fort chapitre à la péninsule ibérique.

Citons encore un ciseau et une pointe de lance en bronze, plate et percée d'un trou rectangulaire à sa base, et nous serons au bout des souvenirs que M. González a conservés de son séjour à Coronada.

ARTHUR ENGEL.

Séville, janvier 1899.

EPISTULA SCRIPTA IN LATERE NONDUM COCTO ET NUPER INVENTA IN HISPANIA CUM COMMENTARIO *AEMILII HÜBNER*

Indefessae industriae et doctrinae diligenti iuvenis Hispani nobili loco nati, Marchionis de Monsalud, debetur monumentum epigraphicum singulare, quod Hispaniae solum eius generis monumentorum fertile et adhuc minime exhaustum nuper protulit. Statim mihi submissum officiosissime ab inventore legi et interpretatus sum una cum eo et cum alio amico Hispano doctissimo, Patre Fideli Fita Matritensi. Quae opera coniuncta nobis videmur repperisse prodeant in novo hoc archio studiis Hispanicis destinato et alios incitent ad emendanda ea, quae fortasse minus feliciter nobis cesserunt in legendo interpretandove, et ad supplenda, quae nondum contigit enucleare. Ceterum qui quaerunt de condicione operarum, qualis aetate imperatorum Romanorum fuerit, sive eorum qui in praediis rusticis serviebant, sive qui in figlinis aliisve operibus similibus, novis argumentis ex hac epistula desumptis eam illustrare poterunt.

Villafranca de los Barros in Extremadurae Hispaniae oppido later fractus in partes duas, sed minime laesus, repertus est a. 1899, longus m. 0,52, altus 0,35; servatur *Almendralejo* in aedibus editoris. Litterae altae sunt circiter m. 0,02, inaequales, scriptura, quae in latere nondum cocto scalpta est stilo currente, mixta est curiose e generibus scribendi tribus, monumentali sive quadrato, unciali quod dicimus sive rotundo, cursivo; saeculi eam puto II exeuntis vel ineuntis tertii esse.

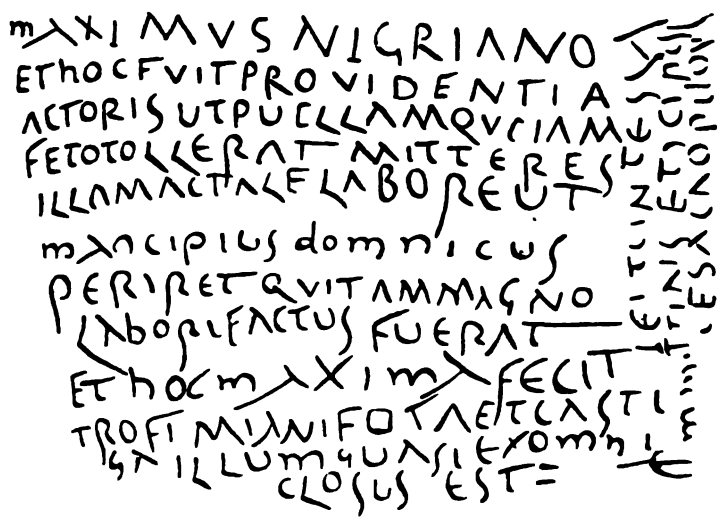

Descripsi ex ectypo chartaceo et imagine photographa quam perfectissimis et prorsus instar archetypi, missis a Marchione de Monsalud, qui servat et edidit *Boletin de la Real Academia de la Historia*, vol. XXXIV, anni 1899, p. 416 ss.

λ cursiva est, carens plerumque linea transversali.

B et b (v. 8), D et d (v. 6), E et ε. ϥ, h, M et m. N et n, Q et ϲ, ϥ. T. V et U iuxta usurpantur.

ϝ. ϩ. ϩ. ϒ. caudas habent longiusculas, ut in scriptura cursiva.

Textus

Maximus Nigriano. | *Et hoc fuit providentia* | *actoris, ut puellam, qu[e] iam* | *feto tollerat, mitteres* | *illam, ac tale labore ut* | *mancipius domnicus* | *periret, qui tam magno* | *labori factus fuerat,* | *et hoc Maxima fecit* | *Trofimiani fota; et castiga illum : quasi ex omni* | *closus est...*

(Quae sequuntur non intellego.)

Commentarius

V. 1. *Nigriano* clare legitur, non *Nigrino* nec *Nigriniano*, quae sunt nominum formae vulgares; fortasse errore scribentis exciderunt inter *i* et *a* litterae *ni*.

V. 2. *Et hoc fuit providentia actoris* verba respondent eis, quae sequuntur v. 8 *et hoc Maxima fecit*. Providentia videtur ablativus esse; *fuit providentia actoris, ut mitteres* breviter dictum est pro *factum est providentia actoris, ut mitteres*. Cum ironia acerba dictum est illud *fuit providentia a., ut puellam mitteres illam*, pronomine in fine posito cum emphasi, sed loco minus consueto; cuius tamen collocationis non puto deesse exempla in scriptis optimae aetatis. Nisi praefers cum amico quodam meo Latine perquam docto *illam* pronomen intellegere adverbialiter positum pro *viam illam* sive *missionem illam*.

V. 3. Actorem, cuius nomen hic tacetur, Trofimianum esse infra v. 10 nominatum probabile est. Fuit autem actor sine dubio fundorum praediorumve domini (v. 6).

Puella que — rustice pro *quae*, nam ita videtur legendum, non *qui*, ut legerat editor, magis etiam barbare — *iam feto tollerat* dictum est pro *quae iam fetum tulerat* vel *sustulerat*, i. e. infantem pepererat. *Tolli* et *tolleram* formae aliunde notae sunt.

V. 5. *Ac tale labore* legimus editor et ego; nam *c* quamvis minus perfecta tamen discernitur. Non igitur neque *at tale(m) labore(m)* legendum, ut ego primum legeram, neque *a tale* — pro *tali* — *labore*,

ut amicus meus proposuerat, scilicet sensu eodem atque ablativus simplex sine *a* praepositione. Nam *ac* copula, quamquam non necessaria, enuntiati partem, quae ab *ut* particula pendet, postposita illa non sine elegantia quadam dictionis, apte iungit cum praecedente, quae ab *ut* priore pendet.

V. 6. *Mancipius domnicus,* rustice pro eo quod esse debebat *mancipium dominicum* sive domini.

V. 7-8. *Qui tam magno labori factus fuerat.* Non puto *labori* ablativum esse, quamvis sensus vocabulorum, qui ita nasceretur, non abhorreret ab hominum illorum nativa simplicitate loquendi. Nam facere filios pro gignere hodie quoque usurpatur ab Italis et Francogallis sine ulla obscenitatis suspicione. Sed potius illud dicere voluit scriptor mancipium fuisse factum ad tam magnum laborem aliquando suscipiendum; ut *magno labori* dativus esset. Labor autem ille magnus, cui puella succubuerat cuique destinatus erat fetus eius, utrum agrestis fuerit servorum fundi rustici an fortasse figlinarum non liquet; hoc probabilius. Figlinas ibi quondam fuisse grandes aliunde constat; etiam hodiernum oppidi nomen, *de los barros,* i. e. ab argilla, inde derivatum est.

V. 9. *Maxima,* quae cum Maximo epistulae scriptore potest fortasse parentela aliqua coniuncta fuisse, quod appellatur *Trofimiani fota,* aut substantivum est pro eius matre vel uxore vel concubina, quam foverat, aut ab eo fotam indicat vel eo inductam, ut puella illa a Nigriano mitteretur ad laborem improbum suscipiendum. Nam non puto *maxima fota* intellegi posse de *fota* vel filia aetate maxima. Immo substantivum erit, cuius tamen exempla desidero.

V. 10. *Trofimiani* per *f* litteram scriptum est ex consuetudine saeculi eius nota. Trofimianum ut castiget Maximus hortatur Nigrianum utpote auctorem facinoris, quo perierat mancipium domini. Trofimianum actorem esse supra iam proposuimus.

V. 11-12. *Quasi ex omni clausus est,* si modo plena est sententia nec continuatur in eis, quae in margine addita sunt, videtur significare quasi ex omni parte exclusus est a recta ratione agendi. In versu hoc extremo adiecta est sive littera sive signum hoc ∈, quod potest aut *e* esse aut *c*. An illud tantum significat, ut quaedam sequantur adiecta in margine? Diiudicaremus facilius, si adiecta illa in margine transverse, ita ut nos quoque facere solemus in litteris spatio deficiente, omnino intellegerentur.

V. 1 in margine incipit aut ab I, nisi illa caudae pars est, quam *l* littera habet secundum huius scriptoris consuetudinem longiorem in FECIT vocabulo v. 9 ultimo. Quae sequuntur ELTUNTESIX satis clare quidem leguntur, [*i*]*eltuntesia,* sed non magis intelleguntur quam reliqua. Formarum verbi Graeci admonet ...*tuntes* illud.

V. 2 ineunte ᴍ perspicua est, quae sequuntur litterae tres vel

quattuor obscurae : Λ ,ᴵᴵᴵT. Ultima earum aut Γ est aut et ipsa pars caudae magis etiam productae, quam *t* litteram FECIT vocabuli habere modo dixi. Inde a fissura lateris satis perspicua sunt haec LNCETDCIPOS, ...*inceti cipos*.

V. 3. Ante fissuram videntur excidisse litterae aut plures aut una tantum integra et pars alterius : [*tr*]*es a Lacip*... Lacipaea oppidum erat Tarmestinorum vel Termestinorum non procul ab Emerita situm, aliquanto magis remotum a Villafranca; dixi de eo in *Ephem. epigr.* VIII, p. 365. Sed in fine huius epistulae num scriptum fuerit a *Lacip*[*ea*] vel a *Lacip*[*ina*] non discerno. Unde totius postscripti huius sensus mihi prorsus obscurus manet. Certum illud tantum est, non legi posse quae quamvis dubitanter proposuit editor : *hic limes L a monte Lanceti cipus Termes a Lacipina*, vel [*fig*]*e limites l*(*atifundii*) *a monte Tanceti cipos, Termes a Lacipiha;* nam sensum haec praebent nullum. Ne divinando quidem assequor, quae hic scripta fuisse dicam, utrum cohaereant cum antecedentibus an denuo incipiant et nomina contineant fortasse locorum, qui *cipos* [*tr*]*es* distabant. Latina certe sunt, non barbara sive peregrina; sed qui interpretabitur erit mihi magnus Apollo.

Ceterum qui haec scripsit Maximus, servus puto libertusve in fundo dominico agens, quamquam linguae vulgaris specimen nobis exhibuit praeclarum, tamen non destitutus erat ab omni cultu litterarum ut dicendi genus demonstrat simplex illud quidem, sed non sine quadam gratia. Fecit indignatio disertum; quod scribendi consuetudinem sequitur non doctam, sed qualis illa aetate inter eius generis homines obtinebat, non mirabimur. Versiculos claudit cum fine vocabulorum, uno excepto (*castiga*, v. 10). Si forte intellegemus aliquando, quid in epistula extrema dixerit, etiam certius indicabimus de ingenii eius dotibus.

Scripsi Berolini m. Maio a. 1899.

BIBLIOGRAPHIE

H. B. Walters, *Catalogue of the Bronzes greek, roman and etruscan in the department of greek and roman antiquities. British Museum.* Londres, 1899, 1 vol. in-8° de xx-394 pages, avec XXXII planches en phototypie et 88 figures dans le texte.

Le British Museum continue, sous l'habile direction de M. Murray, la publication de ses inventaires illustrés. Le *Catalogue des bronzes*, auquel fera bientôt suite celui des terres-cuites, achève, ou peu s'en faut, la série déjà commencée. Il y a là un bel exemple d'activité et de libéralité scientifiques, — exemple que gagneraient à suivre bien des musées du continent.

Le nouveau volume est dû à M. Walters, qui avait déjà signé deux volumes, sur les trois qui ont paru, du *Catalogue des vases peints*. Son nom seul est une garantie de précision et d'exactitude, et, dans la description des bronzes, l'auteur n'a pas failli à son passé. Si l'on pense que la très riche collection du British Museum n'avait pas été jusqu'ici l'objet d'une étude scientifique, et si l'on songe à la somme de travail qu'il a fallu pour la classer et pour l'inventorier, on ne peut que rendre hommage au zèle de M. Walters. D'autant qu'il ne s'est pas borné, comme il l'aurait pu, à la description sèche et précise des objets exposés, description qui, à elle seule déjà, eût mérité la reconnaissance des archéologues pour tous les trésors qu'elle leur révélait : chemin faisant, à propos de certaines des séries ou de quelques pièces d'un intérêt particulier, il a dit son mot dans les débats qui partagent aujourd'hui la science, et il l'a fait, dans tous les cas, avec une compétence et une clarté d'argumentation qui méritent la considération des érudits.

Le Catalogue proprement dit est précédé d'une assez longue préface où M. Walters, après avoir fait l'historique de la collection, étudie la toreutique ancienne, ses procédés de fabrication et ses écoles d'art. M. Murray, en présentant le volume au public, observe que ces questions de technique n'avaient pas jusqu'à présent, en Angleterre tout au moins, attiré l'attention des archéologues. Il aurait pu généraliser, et je ne connais pas d'ouvrage, en aucune langue, qui donne, en aussi peu de pages, autant de renseignements succincts et précis sur ce point, que l'introduction de M. Walters. La *Technologie* de Blümner, si précieuse qu'elle soit, et de quelque secours qu'elle ait été à M. Walters lui-même, a le défaut grave d'être écrite par un érudit et non par un historien de l'art. C'est en archéologue que le conser-

vateur du British Museum a repris l'étude de ces questions, et il a pu montrer ainsi, mieux et plus précisément qu'on ne l'avait fait jusqu'à lui, à quel point, dans la Grèce ancienne, les progrès de la technique sont inséparables du développement même de l'art.

Après avoir posé le difficile problème de l'âge du bronze dans le monde antique (pp. XVII-XXI), l'auteur examine à part chaque métal composant, le cuivre qui est indigène et l'étain qui vient d'Occident. Il étudie les divers procédés de fabrication (XXIII et suiv.) et donne son avis, quoique d'une manière un peu hésitante, sur la question discutée de la patine (XXIV-XXVI). Suit l'histoire sommaire de l'art du bronze en Grèce : aux fabriques primitives, que nous font connaître les *ex-voto* grossiers de Crète et d'Olympie, succèdent, au VIIe siècle, probablement sous l'influence de l'Égypte, les ateliers métallurgiques de Samos et de Chalcis, et bientôt ceux de Corinthe, de Délos et d'Égine. M. Walters passe de là aux bronzes dits étrusques : il distingue les produits de l'âge du bronze, qui n'ont rien de spécialement étrusque, les importations orientales et ioniennes, les copies indigènes d'œuvres grecques, et les figurines mythologiques, votives et décoratives, qui lui semblent provenir des ateliers italiotes. Les derniers paragraphes passent en revue les statuettes trouvées en Gaule, dont le British Museum possède une riche et belle série, les bronzes gréco-romains sur lesquels est évidente l'action de l'art alexandrin, enfin les instruments dont la forme ou l'histoire peuvent offrir un intérêt à l'archéologue. Comme on le voit par ce rapide résumé, il est peu de questions intéressant les bronzes antiques qui ne soit traitée, au moins incidemment, par M. Walters, et si la solution n'est pas toujours celle que j'aurais adoptée, si l'on aurait désiré parfois des divisions moins nombreuses, mais plus essentielles et profondes, le mérite de l'auteur est d'avoir su tracer de cette évolution confuse un tableau clair, complet et généralement exact.

Si je ne puis que louer cette préface, j'aurais, en revanche, un reproche grave à faire au Catalogue proprement dit. Non que chacun des 3,216 objets qui le composent ne soit décrit avec soin et précision, mais l'ordre dans lequel sont disposés les différents articles de la collection ne convient pas, semble-t-il, à une classification vraiment scientifique. Dans la première partie, le groupement, suivant M. Walters, est historique (préface, p. V); dans la seconde, qui comprend les instruments, les objets sont réunis par matières. Mais, l'auteur en prévient lui-même (p. IX), tous les instruments ne sont pas rangés dans la seconde division; les armes chypriotes, les fibules thébaines, les chaudrons roulants italiotes, voire des cloches, des strigiles, certaines inscriptions, des tablettes d'héliastes ou de centurions, sont disséminés çà et là dans la première. Comme il ne s'agit, après tout, que d'exceptions, l'inconvénient serait minime, si,

sur le point essentiel, la répartition chronologique des figurines, nous trouvions un classement rigoureux et précis. Mais, pour laisser de côté les bronzes étrusques, sur lesquels nous reviendrons tout à l'heure, que veut dire cette distinction entre les bronzes gallo-romains et gréco-romains de choix *(select)* et les statuettes plus communes de la même période? Y a-t-il un progrès ou même une évolution historique de l'un des chapitres à l'autre? Et, si tel ouvrier est, ou plus habile, ou parfois plus heureux, s'ensuit-il qu'il se distingue de son compagnon par autre chose qu'une plus grande habileté de main? De la sorte, si nous voulons poursuivre à travers l'art ancien toute l'évolution d'un type, celui de Zeus par exemple, nous sommes contraints de nous reporter à la table, d'ailleurs excellente, de M. Walters, et de feuilleter çà et là tout le Catalogue. Le véritable classement scientifique aurait consisté, au contraire, à grouper ensemble toutes les statuettes d'un même modèle et figurant une même divinité : les termes de comparaison ainsi rassemblés et juxtaposés, le progrès de l'art et l'évolution des différentes représentations plastiques auraient été singulièrement éclairés par ce rapprochement. L'histoire imagée des religions antiques n'aurait pas gagné moins à ces divisions bien tranchées que l'étude des perfectionnements techniques et la connaissance même des diverses écoles d'art.

Je sais ce que M. Walters pourrait répondre à ces objections. L'ordre qu'il a suivi est, en général, celui dans lequel les bronzes sont exposés dans les vitrines du Musée, ou décrits dans ses inventaires. La preuve en est qu'il n'y a pas de tables de concordance et que les groupements formés par les séries offrent des rapports superficiels, aisés à distinguer et à saisir, même pour les non-connaisseurs. Mais, par sa rédaction même et ses dimensions, le Catalogue ne peut servir aux visiteurs ignorants ou pressés; si un guide sommaire qui suit l'ordre même du Musée peut suffire au gros du public, les spécialistes ont d'autres exigences. Que, dans la préface, les séries de même origine, les bronzes d'une même école, et, s'il est possible de les reconnaître, les produits d'un même atelier soient étudiés à part et caractérisés d'un trait précis, rien de mieux et rien de plus utile. Mais l'ordre général du Catalogue doit être différent, et il ne peut être véritablement historique, s'il ne suit, en chaque matière, les règles de la succession chronologique. Qu'il y ait là encore matière à quelque confusion, selon que, dans chaque musée, telle ou telle série se trouve plus ou moins richement représentée, j'y consens volontiers; mais des avant-propos sommaires, placés en tête des groupements importants, peuvent remédier aux lacunes et rétablir, au moins dans ses grandes lignes, le dessin général de l'évolution artistique.

L'inconvénient est surtout sensible, si l'on examine d'un peu près le chapitre II de la première partie, celui qui est consacré aux bronzes « étrusques ». Je ne reproche pas à M. Walters de n'avoir

pas, dans sa préface, traité à fond cette question difficile. Dans l'état actuel de la science, et tant que les musées de l'Italie n'auront pas été inventoriés et rendus accessibles aux travailleurs, je crois impossible d'arriver sur ce point à des résultats définitifs ou simplement satisfaisants. Peut-être cependant eût-il pu marquer plus nettement que les bronzes de l'Italie méridionale, et ceux mêmes de la Campanie, malgré l'occupation temporaire des Étrusques, n'ont aucun droit au titre de bronzes étrusques. Quant à ceux découverts dans l'Étrurie proprement dite, bien peu paraissent mériter cette épithète. Ce sont simplement, et le plus souvent, des originaux grecs importés, ou des copies de ces modèles, copies indigènes, mais très fidèles et sans doute faites par des ouvriers grecs. Il y a bien, à côté de ces produits étrangers, certaines œuvres d'un caractère différent et local, mais en petit nombre, et qu'il est aisé de mettre à part. Dans ces conditions, c'est gratuitement, et tout à fait conventionnellement, qu'un assez grand nombre de bronzes sont rangés par M. Walters dans les catégories étrusques, et il serait aisé d'en relever plusieurs exemples. Ainsi l'Aphrodite (?) à la sandale 449 (p. 62, pl. XIII), le groupe d'Eos et de Kephalos 480-1 (p. 66), la Niké 491 (p. 67-8, pl. XIV), l'athlète et la caryatide virile 514-5 (p. 71, pl. XVI), la figure couchée 609 (p. 90, pl. XIII), etc., offrent tous les caractères de l'art grec du ve siècle. Si, par impossible, ils ont été fabriqués en Italie, rien ne prouve qu'ils l'aient été en Étrurie et non dans quelque colonie hellénique; seraient-ils même l'œuvre d'artisans étrusques, que ceux-ci auraient copié des originaux grecs, et avec une telle perfection qu'il semble impossible de distinguer le modèle de la reproduction. Dès lors, c'est à l'art grec qu'il faut rattacher tous ces monuments, et c'est ce que M. Walters eût fait sans hésiter s'il avait adopté le classement par matières et par types de représentation. C'est la seule manière d'introduire de l'unité dans une matière aussi confuse, et le livre y eût gagné en clarté en même temps qu'en intérêt scientifique.

Si j'ai insisté sur ce point, c'est qu'il me paraît être le seul reproche de quelque importance qu'on puisse faire au Catalogue de M. Walters. Dans les détails de la classification, et à propos de chaque bronze pris en particulier, les qualités de l'auteur se retrouvent à son avantage. La description, concise comme il convient, est essentielle et précise; les renseignements bibliographiques, sans être trop touffus, sont nombreux et bien choisis; l'illustration enfin est soignée, et, si je l'eusse voulue plus abondante, je n'en fais pas une critique à M. Walters, mais j'entends en louer la collection du British Museum, l'une des plus riches et des plus complètes qui soient en bronzes anciens.

15 juillet 1899. A. DE RIDDER.

Le Directeur-Gérant, GEORGES RADET.

Bordeaux. — Impr. G. GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 11.

PHOTOTYPIE CHARLES CHAMBON

L'ANE DE SILÈNE

ORNEMENT D'UN BISELLIUM DE BRONZE

(COLLECTION A. VIVÈS, MADRID)

SOSTRATE DE CNIDE

ARCHITECTE DU PHARE

Les textes littéraires apprennent peu de chose sur Sostrate. Ingénieur, il avait réduit Memphis, en détournant le Nil[1]; architecte, il avait bâti dans Cnide, sa patrie, un ensemble de portiques[2] suspendus[3], dont le type, en leur temps, fut nouveau; et il s'était immortalisé en édifiant le Phare[4], merveille d'Alexandrie, admiration du monde[5]; son nom s'y lisait dans l'inscription dédicatoire, accompagné du nom de Déxiphanès, son père, du nom de sa patrie, et peut-être du titre d'*ami du roi*[6].

La *Chronique* d'Eusèbe dit nettement que le Phare fut construit au commencement du règne de Philadelphe[7]. Cependant, beaucoup d'érudits[8] ont placé sous Soter la construction du

1. Lucien, Ἱππίας, 2.

2. Lucien, Ἔρωτες, 11. M. Dareste, par inadvertance, a donné à Cnide l'inscription d'Halicarnasse concernant l'érection d'un portique sous l'un des premiers Ptolémées (*Sur une inscr. de Cnide, BCH*, IV (1880), p. 341; cf. Newton, *Discoveries*, II, p. 691; *Anc. gr. inscr. in the British Museum*, IV, 1, n° 897); trompé par cette erreur, M. Homolle (*BCH*, XX (1896), p. 592) propose de reconnaître dans ce portique les στοαί mentionnées par Lucien.

3. Cf. Pline, *H. N.*, XXXVI, 18 : *hic idem architectus* (Sostratus) *primus omnium pensilem ambulationem Cnidi fecisse traditur.*

4. Sur le Phare, cf. le mémoire de Saint-Genis sur Alexandrie, dans la *Description de l'Égypte* (*Antiquités*, II); Friedlænder, *Sittengeschichte*[5], II, p. 129; Donaldson, *Architectura numismatica*, p. 347; Reginald Stuart Poole, *Cat. of the coins of Alexandria*, p. xciv; van Berchem, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1898, p. 339 sq.

5. Sur l'admiration des anciens pour le Phare, cf. Lumbroso, *L'Egitto dei Greci e dei Romani*, 2ᵉ ediz., p. 117.

6. Pour les discussions auxquelles ont donné lieu les textes de Lucien et de Strabon concernant la dédicace du Phare, cf. Lumbroso, p. 118 et suiv.

7. *Eusebi Chronic. can.*, ed. Schoene, p. 118.

8. Brunn, *Griech. Kuenstler*[2], II, p. 379. Weil, *Mon. publiés par la Soc. des Études grecques*, 1879, p. 29 : « Le phare fut construit, nous le savons d'ailleurs, sous le règne du premier Ptolémée. » Puchstein, dans l'*Encyclopédie* de Pauly-Wissowa, *s. vi*

Phare, et fait de Sostrate le contemporain des Diadoques, alors qu'il appartient plutôt au temps des Épigones.

Les raisons de cette erreur sont multiples.

En premier lieu, les textes concernant le roi qui a fait bâtir le Phare : *magnificatur... turris a rege facta in insula Pharo... magno animo Ptolemaei regis, quod in ea permiserit Sostrati Cnidii architecti structura ipsa nomen inscribi* (Pline, *H. N.*, XXXVI, 18). Φάρος... ὃν ἀνέστησεν ἐπὶ Πτολεμαίου βασιλέως Αἰγύπτου Σώστρατος Δεξιφάνους Κνίδιος (Suidas, *s. v.* Φάρος). On a généralement cru que le Ptolémée dont parlent ces deux textes était le fondateur de la dynastie. Au vrai, il n'en est rien; on n'a aucune raison de se décider entre Soter, Philadelphe et Évergète; et en réalité c'est de Philadelphe qu'il s'agit.

En second lieu, les textes de Strabon et de Lucien sur la dédicace du Phare. Sostrate l'avait voué, « pour les navigateurs, aux dieux qui sauvent, » θεοῖς σωτῆρσι ὑπὲρ τῶν πλοϊζομένων. Ces θεοὶ σωτῆρες seraient Ptolémée Soter et Bérénice. Même en admettant cette explication, encore faudrait-il, ce semble, avec Wilamowitz[1], dater la dédicace des premières années du règne de Philadelphe, Ptolémée Ier et Bérénice n'ayant été dieux qu'après leur mort. A notre avis, d'ailleurs, la dédicace n'indique rien pour la date du Phare; car, s'il se peut que Philadelphe ait voulu dédier le monument à Soter et à Bérénice divinisés, il est encore plus croyable que ces θεοὶ σωτῆρες de la dédicace soient les Dioscures, protecteurs de ceux qui vont sur mer, dieux lumineux que les navigateurs voyaient dans la tempête se poser sur la cime du mât[2], et dont la flamme du Phare, aperçue au-dessus de l'horizon, semblait l'apparition[3].

Alexandreia, p. 1383 : « Unter Ptolemaios Soter wurde dem Anscheine nach die Einfahrt des grossen Osthafens durch den beruehmten von dem Knidier Sostratos erbauten Leuchtthurm Pharos... » Cf. Homolle, *BCH*, XX (1896), p. 584 : « On considère d'ordinaire Sostratos comme un contemporain de Ptolémée Lagos. » Je laisse de côté les ouvrages moins récents, Smith, *Dict. of. biography*, *s. v.* Sostratos; Donaldson, *Arch. numism.*, p. 384, etc.

1. *Antigonos von Karystos*, p. 228.

2. Le feu Saint-Elme.

3. Cf. Reginald Stuart Poole, *Coins of Alexandria*, p. XLIX. Des monnaies d'Alexandrie montrent les Dioscures associés à Isis Pharia, et l'on se rappelle ce texte des *Actes*, XXVIII, 11 : ἀνήχθημεν ἐν πλοίῳ παρακεχειμακότι ἐν τῇ νήσῳ (Μελίτῃ), Ἀλεξανδρίνῳ, παρασήμῳ Διοσκούροις.

En troisième lieu, l'identification de notre architecte avec un Sostrate, sculpteur, qui, d'après Pline[1], florissait au temps d'Alexandre et de Lysippe. Cette identification a reçu l'approbation de Brunn[2] et de M. Lumbroso[3]. Mais, outre que rien n'autorise à croire que l'architecte du Phare se serait fait aussi un nom comme sculpteur, il est infiniment probable que le Sostrate dont parle Pline est le Sostrate, fils d'Euphranor, dont il subsiste une signature[4].

Le témoignage de la *Chronique* d'Eusèbe est formel, et aucun texte n'y contredit. L'achèvement du Phare date donc bien des premières années du règne de Philadelphe, et Sostrate a fleuri dans la première moitié du IIIe siècle. Des documents récemment découverts confirment ces conclusions; et non seulement ils permettent de dater plus précisément la période où s'est déployée l'activité de Sostrate, mais encore ils font deviner mieux quel important personnage il a été.

Rappelons d'abord l'épigramme du papyrus Didot[5] :

ΠΟΣΕΙΔΙΠΠΟΥ

Ἑλλήνων σωτῆρα, Φάρου σκοπὸν, ὦ ἄνα Πρωτεῦ,
Σώστρατος ἔστησεν Δεξιφάνους Κνίδιος·
οὐ γὰρ ἐν Αἰγύπτῳ σκοπαὶ οὔρεα θ', οἵ' ἐπὶ νήσων,
ἀλλὰ χαμαὶ χηλὴ ναύλοχος ἐκτέταται.
Τοῦ χάριν εὐθεῖάν τε καὶ ὄρθιον αἰθέρα τέμνων
πύργος ὅδ' ἀπλάτων φαίνετ' ἀπὸ σπιλάδων
ἤματι· παννύχιος δὲ θέων σὺν κύματι ναύτης
ὄψεται ἐκ κορυφῆς πῦρ μέγα καιόμενον,
καί κεν ἐπ' αὐτὸ δράμοι Ταύρου κέρας, οὐδ' ἂν ἁμάρτοι
σωτῆρος, Πρωτεῦ ξείνιε, τῇδε πλέων.

« Cette épigramme, » dit M. Weil, « est attribuée à Posidippe,

1. *H. N.*, XXXIV, 51. *CXIII olympiade Lysippus fuit cum et Alexander Magnus, item... Sostratus.*
2. *Griech. Kuenstler*², II, p. 379.
3. *L'Egitto*, p. 123.
4. Loewy, *Griech. Bildhauer*, n° 105; *CIA*, II, 1627; Sellers, *The Pliny's chapters on the history of art*, p. 39.
5. *Mon. publiés par la Soc. des études grecques*, 1879, p. 30 et 59 (Weil). Cf. *Anthol.*, éd. Cougny, III, p. 301 et 366; Blass, *Rhein. Mus.*, XXXV (1880), p. 90; Bergk, *ibid.*, p. 258.

poète qui vivait avec Callimaque à la cour de Ptolémée Philadelphe. Le morceau est digne de ce nom : il se distingue non seulement par l'élégance du tour, mais aussi par l'absence de phrases vides, de détails oiseux, par une vérité quelquefois saisissante dans la description. » Selon Cougny, ce serait la source où Strabon aurait puisé ce qu'il dit de la dédicace du Phare; en d'autres termes, l'épigramme de Posidippe aurait été gravée sur le Phare. C'est bien improbable. Strabon, qui avait vu l'Égypte, y ayant accompagné Ælius Gallus; Lucien, qui semble avoir longtemps séjourné à Alexandrie[1], ont dû nous transmettre textuellement la dédicace du Phare. L'épigramme de Posidippe a été inspirée par cette dédicace; elle en est en quelque sorte la paraphrase. Rien, du reste, dans le petit poème, ne permet de le rapporter à une date précise. Posidippe l'a peut-être écrit pour célébrer l'inauguration du monument; mais ce n'est pas certain[2].

Les documents épigraphiques sont plus riches de renseignements sur Sostrate que l'épigramme de Posidippe. On n'a du reste pas moins de quatre inscriptions concernant le fils de Déxiphanès : trois de Délos, et une de Delphes.

La première connue a été trouvée en 1879 par M. Homolle[3]. C'est la dédicace d'une statue de Sostrate, dressée à Délos par la ville carienne de Caunos : ὁ δῆμος ὁ Καυ[νίων] Σώστρατον Δεξιφά[νο]υς [Κνίδιον] ἀρετῆς ἕνεκεν καὶ [εὐεργεσίας] τῆς εἰς τὸν δῆμον. Il est assez surprenant de voir les Cauniens élever une statue à Sostrate, et la dédier à Délos. On a supposé que « Sostrate avait été appelé à Caunos pour y bâtir soit des édifices publics, soit des travaux de défense ». Mais sans doute les Cauniens avaient d'autres raisons d'honorer notre personnage : car Sostrate n'a pas été seulement architecte et ingénieur. Il était, d'après Strabon[4], *ami du roi,* et nous savons que le

1. Letronne, *Recueil,* II, p. 530; Lumbroso, *op. cit.,* p. 120.
2. D'après la date approximative à laquelle on place la naissance de Posidippe, il aurait été encore fort jeune lors de l'inauguration du Phare (cf. Susemihl, *Griech. Litt.,* II, p. 531). Cette date est d'ailleurs tout à fait conjecturale.
3. *BCH,* III (1879), p. 369.
4. XVII, 791. Sur les *amis du roi* des monarchies orientales (achéménide, hellénistiques, parthe), cf. Th. Reinach, *Mithridate Eupator,* p. 252-253.

titre d'*ami du roi* n'était donné qu'à de très hauts fonctionnaires, à de véritables *conseillers d'État*.

Une autre inscription délienne montre que Sostrate fut *ami du roi*, non pas, pour ainsi dire, à titre honorifique, en récompense de l'heureux achèvement du Phare, mais d'une façon effective, actuelle. Cette inscription, très malheureusement mutilée, est un décret de la Confédération des Insulaires, laquelle remercie Sostrate des services qu'il lui a rendus auprès du roi d'Égypte : εὔνοιαν [ἣν δια]τελεῖ ἔχων Σώστρατος πρὸς τοὺς νησιώτας, καὶ ὅτι χρείας παρέχεται τοῖς ἀφικνομένοις πρὸς τὸν βασιλέα μετὰ πάσης προθυμίας καὶ [λέγων] καὶ πράσσων ὅ τι ἂν δύνηται ἀγαθὸν ὑ[πὲρ τῶν νησιω]τῶν κ. τ. λ.[1].

On a ingénieusement proposé d'identifier le fils de Déxiphanès avec le Sostratos, qui, dans une anecdote racontée par Sextus Empiricus[2], figure comme ambassadeur envoyé par un Ptolémée auprès d'un Antigone. Par une citation de l'*Iliade* faite à propos, Sostrate aurait obtenu d'Antigone ce qu'il voulait. Des missions diplomatiques étaient souvent confiées aux *amis du roi*[3]; il est fort plausible que notre Sostrate en ait rempli lui aussi. Celle-ci se placerait après 277, date de l'avènement d'Antigone Gonatas, et peut-être en 265, après la bataille de Cos.

Ce qui confirme cette identification, c'est que la date approximative de l'ambassade de Sostrate est aussi celle du décret des Insulaires. Cette inscription, telle que l'avait publiée le premier éditeur, ne donnait pas d'indice chronologique précis. Mais, en revisant la pierre, M. Homolle[4] y a déchiffré, dans les lignes effacées du début, le nom du Béotien

1. *BCH*, VII (1883), p. 6 (Hauvette-Besnault) = Michel, *Recueil d'inscriptions grecques*, n° 374.

2. Πρὸς γραμματικούς, 276 : Σώστρατος... ἀποσταλεὶς ὑπὸ Πτολεμαίου πρὸς τὸν Ἀντίγονον βασιλικῆς τινὸς ἕνεκα χρείας, κἀκείνου εἰκαιότερον ἀποκρινομένου, ἐπέτυχεν εἰπὼν

(O, 201) οὕτω δὴ κέλεαι, γαιήοχε κυανοχαῖτα;
τόνδε φέρω Διΐ μῦθον ἀπηνέα τε κράτερόν τε;
ἤ τι μεταστρέψεις; στρεπταὶ μέν τε φρένες ἐσθλῶν.

Ταῦτα γὰρ ἀκούσας Ἀντίγονος μετεβάλετο.

Cf. Wilamowitz, *Antigonos von Karystos*, p. 228.

3. Lumbroso, *L'Egitto*, p. 124.

4. *BCH*, XV (1891), p. 120.

Bacchon, qui fut nésiarque vers 275[1]. Les considérants du décret parlaient de Bacchon sans doute parce que le nésiarque avait informé les nésiotes de ce que Sostrate avait fait pour eux auprès de Philadelphe.

Revenons maintenant à la dédicace des Cauniens. La ville de Caunos, possession des rois d'Égypte depuis 309[2], port d'attache de la flotte ptolémaïque, eut une importance considérable dans les guerres maritimes de Philadelphe, notamment vers 265, au moment des guerres contre Antigone et contre la Syrie. C'est à cette époque que Sostrate dut mériter la reconnaissance des Cauniens. Peut-être alors commandait-il une flotte, et peut-être est-ce en qualité d'amiral qu'il négocia avec Antigone[3]. Mais rien ne le dit expressément. Quant à savoir pourquoi c'est à Délos, dans le sanctuaire commun des Insulaires, que les Cauniens avaient dédié une statue à Sostrate, je ne vois pas à cette question de réponse satisfaisante.

Achèvement du Phare vers 280, décret des Insulaires vers 275, ambassade auprès d'Antigone et dédicace des Cauniens vers 265, toutes ces dates plus ou moins approchées, mais concordantes, donnent à croire que la période d'activité de notre personnage s'est étendue environ entre 290 et 260. C'est donc à cette époque que l'on rapportera les deux documents suivants :

Le premier est inédit; j'en dois communication à l'obligeance de M. Homolle, qui l'a découvert en 1880, à Délos, près du trésor n° 3 (à compter du sanctuaire des taureaux). Stèle de marbre blanc; hauteur, $0^{m}81$; largeur, $0^{m}45$; épaisseur, $0^{m}08$.

1. *Rev. de philologie*, XX (1896), p. 111 (Delamarre).

2. Holleaux, *BCH*, XVII (1893), p. 61 sqq., *Revue des Études grecques*, VIII (1895), p. 41. Caunos fut prise pour Ptolémée par Philoclès de Sidon. Une inscription de Saïda, publiée récemment dans la *Revue archéologique* (1898, II, p. 110), fait connaître l'existence à Sidon, pendant l'époque hellénistique, d'un Καυνίων πολίτευμα : je compte revenir prochainement sur ce texte curieux.

3. Droysen (*Gesch. des Hell.*, II, p. 128 = t. II, p. 119 de la trad. franç.) et Wilamowitz (*Antigonos*, p. 228) affirment, je ne vois pas pourquoi, que Sostrate a commandé une flotte égyptienne vers 264.

ΕΔΟΞΕΝΤΗΙΒΟΥΛΗΙΚΑΙΤΩΙΔΗΜΩΙΑΜΝΟΣ
ΔΕΞΙΚΡΑΤΟΥΣΕΙΠΕΝΕΠΕΙΔΗΣΩΣΤΡΑΤΟΣ
ΔΕΞΙΦΑΝΟΥΣΚΝΙΔΙΟΣΑΝΗΡΑΓΑΘΟΣΩΝ
ΔΙΑΤΕΛΕΙΠΕΡΙΤΕΤΟΙΕΡΟΝΚΑΙΤΗΝΠΟΛΙΝΤΗΝ
5 ΔΗΛΙΩΝΚΑΙΠΟΕΙΑΓΑΘΟΝΟΤΙΔΥΝΑΤΑΙΚΑΙ
ΛΟΓΩΙΚΑΙΕΡΓΩΙΤΟΥΣΕΝΤΥΓΧΑΝΟΝΤΑΣ
ΕΑΥΤΩΙΔΗΛΙΩΝΕΠΑΙΝΕΣΑΙΜΕΝΑΥΤΟΝΑΡΕΤΗΣ
ΚΑΙΕΥΝΟΙΑΣΕΝΕΚΕΝΠΡΟΞΕΝΟΝΔΕΕΙΝΑΙΚΑΙ
ΕΥΕΡΓΕΤΗΝΤΟΥΙΕΡΟΥΚΑΙΤΟΥΔΗΜΟΥΤΟΥΔΗΛΙΩΝ
10 ΣΩΣΤΡΑΤΟΝΔΕΞΙΦΑΝΟΥΣΚΝΙΔΙΟΝΚΑΙΕΚΓΟΝΟΥΣ
ΚΑΙΕΙΝΑΙΑΥΤΟΙΣΠΟΛΙΤΕΙΑΝΕΝΔΗΛΩΙΚΑΙ
ΑΤΕΛΕΙΑΝΠΑΝΤΩΝΚΑΙΠΡΟΕΔΡΙΑΝΚΑΙΓΗΣΚΑΙ
ΟΙΚΙΑΣΕΓΚΤΗΣΙΝΚΑΙΠΡΟΣΟΔΟΜΠΡΟΣΤΗΜΒΟΥΛΗΝ
ΚΑΙΤΟΝΔΗΜΟΝΠΡΩΤΟΙΣΜΕΤΑΤΑΙΕΡΑΚΑΙ
15 ΤΑΛΛΑΟΣΑΠΕΡΤΟΙΣΑΛΛΟΙΣΠΡΟΞΕΝΟΙΣΚΑΙ
ΕΥΕΡΓΕΤΑΙΣΤΗΣΠΟΛΕΩΣΔΕΔΟΤΑΙΠΑΡΑΔΗΛΙΩΝ
ΑΝΑΓΡΑΨΑΙΔΕΤΟΔΕΤΟΨΗΦΙΣΜΑΤΗΝΜΕΝΒΟΥΛΗΝ
ΕΙΣΤΟΒΟΥΛΕΥΤΗΡΙΟΝΤΟΥΣΔΕΙΕΡΟΠΟΙΟΥΣΕΙΣΤΟΙΕΡΟΝ

Ἔδοξεν τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμωι· Ἄμνος
Δεξικράτους εἶπεν· ἐπειδὴ Σώστρατος
Δεξιφάνους Κνίδιος ἀνὴρ ἀγαθὸς ὢν
διατελεῖ περί τε τὸ ἱερὸν καὶ τὴν πόλιν τὴν
5 Δηλίων καὶ ποεῖ ἀγαθὸν ὅ τι δύναται καὶ
λόγωι καὶ ἔργωι τοὺς ἐντυγχάνοντας
ἑαυτῶι Δηλίων, ἐπαινέσαι μὲν αὐτὸν ἀρετῆς
καὶ εὐνοίας ἕνεκεν, πρόξενον δὲ εἶναι καὶ
εὐεργέτην τοῦ ἱεροῦ καὶ τοῦ δήμου τοῦ Δηλίων
10 Σώστρατον Δεξιφάνους Κνίδιον καὶ ἐκγόνους,
καὶ εἶναι αὐτοῖς πολιτείαν ἐν Δήλωι καὶ
ἀτέλειαν πάντων καὶ προεδρίαν καὶ γῆς καὶ
οἰκίας ἔγκτησιν καὶ πρόσοδομ πρὸς τὴμ βουλὴν
καὶ τὸν δῆμον πρώτοις μετὰ τὰ ἱερὰ καὶ
15 τἄλλα ὅσαπερ τοῖς ἄλλοις προξένοις καὶ
εὐεργέταις τῆς πόλεως δέδοται παρὰ Δηλίων,
ἀναγράψαι δὲ τόδε τὸ ψήφισμα τὴν μὲν βουλὴν
εἰς τὸ βουλευτήριον, τοὺς δὲ ἱεροποιοὺς εἰς τὸ ἱερόν.

L'écriture, au jugement de M. Homolle, est du deuxième

quart du IIIe siècle. L'orateur Ἄμνος Δεξικράτους n'est pas autrement connu.

Le dernier document dont il nous reste à parler est le décret delphique publié par M. Homolle[1], et dont voici la transcription :

Δελφοὶ ἔδωκαν Σωστρ[άτωι Δεξιφάνου]ς Κνιδίωι αὐτῶι κα[ὶ ἐκγόνο]ις [π]ροξενίαν θεαροδοκία[ν προμαντείαν] προδικίαν προεδ[ρίαν ἀσ]υλίαν ἀ[τ]έλειαν πάντων καὶ τ[ἄλλα ὅσα καὶ τοῖς] ἄλλοις προξένο[ις κα]ὶ εὐεργέ[ταις]. Ἄ[ρ]χοντος Ὀρνιχίδα, βου[λευόντων Χαριξέ]νου, Ἱππάρχου, Κα[λ]λικράτεος.

La chronologie des archontes delphiques du IIIe siècle n'est pas encore suffisamment fixée pour qu'on puisse dire à l'année près la date d'Ornichidas; mais on peut dès à présent garantir que cet archontat appartient justement à la période comprise entre 290 et 260, et qu'en le remontant jusqu'aux alentours de 325, Pomtow[2] et Bechtel[3] se sont trompés grandement. Nous ne pouvons esquiver la discussion de ce point de chronologie, du moment que la restitution Σωστρ[άτωι Δεξιφάνου]ς Κνιδίωι nous paraît absolument certaine. Le seul nom grec qui commence par Sostr... est celui de Sostratos; une fois restitué Σωστρ[άτωι], il faut encore remplir une longue lacune d'environ dix lettres, que le patronymique Δεξιφάνους remplit exactement; ajoutons qu'on voit sur la pierre des traces certaines du Σ final de ce Δεξιφάνους.

On peut alléguer deux raisons de remonter jusque vers 325 l'archontat d'Ornichidas : 1° un archonte delphique Ornichidas est mentionné dans les acquits d'Élatée[4], dont on sait maintenant que c'est tout au plus si les plus récents atteignent la fin du IVe siècle[5]; 2° l'archonte Ornichidas, qui date le décret de Sostrate, date aussi un décret pour un certain Théodore de Mégare[6], *lequel décret est gravé* στοιχηδόν.

Cette seconde raison serait décisive, si une inscription del-

1. *BCH*, XX (1896), p. 584.
2. *Philologus*, 1898, p. 533.
3. *Die delphischen Inschriften*, n° 2751.
4. *CIGS*, III, 112.
5. Bourguet, *BCH*, XXI, p. 332.
6. *BCH*, XXI, p. 316.

phique, pour être gravée στοιχηδόν, était nécessairement du IVe siècle; mais il n'en est rien. Le décret στοιχηδόν pour Théodoros, à ne considérer que la disposition des lettres, semble sans conteste du IVe siècle; mais si l'on examine la forme des lettres, il présente une particularité paléographique qui ne se trouve, à ma connaissance du moins, dans aucune inscription delphique du IVe siècle : c'est l'oméga ainsi fait Ω, si fréquent dans les inscriptions de la Grèce du Nord du IIIe siècle[1], et en particulier dans les inscriptions delphiques; ainsi, dans des documents gravés sur l'ex-voto des Messéniens[2]; dans le décret pour le roi thrace Cotys[3]; dans la dédicace de l'ἀνάλαμμα de Cnide, dont nous parlerons tout à l'heure; dans la série de décrets pour des Cnidiens[4], dont celui pour Sostrate est l'un; enfin, dans l'épigramme de Cratère le fils[5], qui n'est pas antérieure à l'an 300, et qui peut fort bien ne dater que de 280 ou même de 270.

L'Ornichidas des décrets de Sostrate et de Théodore est connu encore par un autre décret delphique, assez mutilé celui-ci, mais dont les trois dernières lignes, qui contiennent la date, sont par bonheur de restitution sûre; les voici d'après ma copie[6]:

[ἄ]ΡΧΟΝ[τος 'ο]ΡΝΙΧΙΔ[α, βο]Υ[λ]ΕΥΟΝ-
[τω]Ν [Χ]ΑΡΙΞΕΝΟΥΚΑΛΛΙΚΡΑΤΕΟ[ς]
[Ἱππά]ΡΧΟΥΛΥΣΙΔΑΜΟΥΑ[γ]Ε[λα]

1. *CIGS*, I, 3166 (Tanagra; entre 222 et 205); III, 163 (Élatée); III, 34, 35 (Stiris); 658 (Ithaque); à cette liste, je peux joindre deux exemplaires inédits, une épigramme d'Acræphiæ (IIIe siècle) et une épitaphe d'Amphissa; M. Wilhelm m'apprend que cette forme de lettre paraît dans quelques inscriptions de Chalcis, et qu'elle est inconnue à la paléographie des inscriptions attiques. On la trouve dans le papyrus hellénistique du *Lachès* (Mahaffy, *Flinders Petrie papyri*, II, p. 165). Ce qui la rend intéressante, c'est qu'elle se rencontre dans deux documents connexes assez fameux, dont la date flotte entre le IIIe et le IIe siècle (cf. *BCH*, XX, p. 488), le décret des Olbiopolitains pour Protogénès (Latycheff, *Inscr. Pont. Eux.* I, p. 31) et la dédicace de la tiare d'Olbia (voir, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1896, I, la planche à la page 416). D'une façon générale, l'oméga dont nous parlons semble caractéristique de la paléographie du IIIe siècle; et l'on ne voit point pourquoi M. Dittenberger attribue au second les inscriptions de Stiris et d'Ithaque mentionnées plus haut.

2. *BCH*, XXI, p. 618.

3. *BCH*, XX, p. 476.

4. *BCH*, XX, p. 583, note 2.

5. *BCH*, XXI, p. 598. Pour la date de cette épigramme, je me permets de renvoyer le lecteur à un article sur la *Venatio Alexandri* qui paraîtra dans le prochain fascicule du *Journal of hellenic studies*.

6. A la copie imparfaite parue au *BCH*, XXI, p. 319, Bechtel (*op. cit.*, n° 2842, et p. 944) avait fait des corrections téméraires, que la nôtre condamne.

Ici, la gravure est telle que, si l'on n'avait que ce décret pour dater l'archontat d'Ornichidas, rien n'empêcherait de descendre jusqu'au milieu du IIIe siècle; de même que, si l'on n'avait que le décret στοιχηδόν pour Théodore, on serait tenté, à ne considérer, je le répète, que la disposition des lettres, de placer Ornichidas au IVe siècle; l'écriture du décret de Sostrate ferait chercher une date dans l'entre-deux. Pourtant les trois décrets ont été votés et gravés la même année : la similitude des bouleutes ne laisse aucun doute à cet égard.

Décret de Sostrate	Décret de Théodore	Décret *BCH*, XXI, p. 319
—	—	—
Charixénos	*Callicratès*	*Charixénos*
Hipparchos	*Sylochos*	*Callicratès*
Callicratès	*Charixénos*	*Lysidamos*
	Hipparchos	*Agélas*
	Agélas	

Voilà donc trois inscriptions de la même année, qui, pour être de trois mains différentes, semblent de trois générations successives : exemple bien instructif de l'insuffisance du critère paléographique.

Il paraîtra raisonnable, je crois, de placer dans le premier tiers du IIIe siècle une année où étaient employées simultanément trois écritures si diverses. Cette date approximative s'accorde fort bien avec le témoignage décisif de nos trois inscriptions déliennes (décret des Insulaires, décret des Déliens, dédicace des Cauniens), dont aucune ne paraît antérieure à 290 ni même à 280. Il y a donc eu deux archontes delphiques du nom d'Ornichidas, le premier vers 320 : c'est celui de l'acquit d'Élatée; — le second vers 280 : c'est celui sous lequel Sostrate fut honoré d'un décret des Delphiens.

Le décret delphique est muet sur les raisons qu'avaient eues les Delphiens de le voter. On nous permettra de hasarder la conjecture qui nous paraît la plus vraisemblable.

Remarquons d'abord que ce décret est gravé sur le même orthostate que trois autres décrets analogues, rendus par

les Delphiens en l'honneur de Cnidiens, compatriotes et contemporains de Sostrate. C'est donc comme Cnidien que Sostrate a été honoré des Delphiens; leur décret n'allait pas, comme celui des Insulaires, à l'*ami du roi*, à un protecteur dont l'influence était puissante auprès du Ptolémée. Il semble, par conséquent, que si Sostrate a bien mérité de Delphes et d'Apollon, c'est à titre de Cnidien.

Dans ces conditions, il paraît légitime de mettre en rapport le décret des Delphiens pour notre architecte et la dédicace d'une construction de même époque, élevée par les Cnidiens dans le sanctuaire de Delphes.

Au commencement du IIIe siècle, les Cnidiens firent bâtir ou rebâtir, en contre-bas de leur fameuse Lesché, un grand et beau mur de soutènement, que les fouilles récentes nous ont rendu, y compris l'inscription dédicatoire :

Κνιδίων ὁ δᾶμος τὸ ἀνάλαμμα Ἀπόλλωνι[1].

Je suppose que l'architecte de cette terrasse fut Sostrate le Cnidien, et que c'est ce travail qui lui valut de recevoir des Delphiens la proxénie et les autres privilèges. On voyait à Cnide un grand portique bâti par lui : c'est donc qu'il n'avait pas mis son art au service du seul Ptolémée, qu'il avait travaillé aussi pour ses compatriotes.

En finissant cette notice, nous remarquerons que, sur aucun grand fonctionnaire de Philadelphe, on n'a maintenant plus de détails que sur Sostrate. Ingénieur et architecte de premier ordre, ambassadeur chargé de missions difficiles, homme lettré et spirituel (comme le montre le trait rapporté par Sextus), Sostrate dut être orné de dons rares et posséder d'une façon toute particulière la confiance de Ptolémée[2]. Ce que

1. *BCH*, XX (1896), p. 635-636.

2. On connaît à Ptolémaïs de la Thébaïde un démotique Σωστρατεύς (*BCH*, IX, p. 132; cf. Grenfell, *Greek papyri chiefly ptolemaic*, p. 22, n° 10). Wilamowitz a supposé que l'éponyme de ce dème était l'architecte du Phare (*Lectiones epigraphicae*, programme de Goettingue pour 1885, p. 9); la date probable des documents où figure le démotique Σωστρατεύς ne contredit pas à cette supposition; cf. Jouguet, *BCH*, XXI (1897), p. 198.

nous entrevoyons de cette carrière variée et de cette personnalité certainement remarquable, fait regretter que nous soyons à ce point privés de renseignements biographiques pour un temps où les talents abondèrent sur les trônes et dans les conseils des rois.

PAUL PERDRIZET.

NOTES

SUR LA GÉOGRAPHIE ANCIENNE

DE L'IONIE[1]

IV

Sossandra-Monœkos

L'histoire de l'évêché qu'on désignait par les mots de Sossandra et de Monœkos ne remonte pas au delà du XIIIe siècle. Ce fut seulement au commencement de cette époque que l'on constitua une chaire épiscopale de ce nom. Les historiens byzantins contemporains appliquent le vocable de Sossandra tantôt à un monastère, tantôt à une église, bâtis, près de Magnésie du Sipyle, par Jean Ducas Vatace, qui avait donné l'ordre qu'on l'y enterrât[2]. Ce même évêché de Sossandra figure sur les listes épiscopales de l'Asie, dans le ressort métropolitain de Smyrne[3]. Quant au nom de Monœkos, il ne se rencontre que dans un recueil des actes officiels de la métropole de Smyrne, où il est accolé à la signature de deux évêques, dans deux actes différents, datés du milieu du XIIIe siècle[4].

Y a-t-il entre ces deux noms une similitude de sens qui permette de les appliquer l'un et l'autre à un même évêché? Y a-t-il des données historiques ou topographiques établissant à leur tour l'identité de Sossandra-Monœkos? C'est ce que nous allons examiner.

1. Voir la *Revue des Universités du Midi* d'octobre-décembre 1898 (t. IV, p. 368-374).
2. Nicéphore Grégoras, t. I, p. 50 : « ἐτάφη δὲ ἐν τῇ μονῇ τῶν Σωσάνδρων, ἣν αὐτὸς ἐδείματο. »
3. Fascicule précité, p. 370.
4. *Acta et diplomata*, t. IV, p. 262-265.

Sossandra est formé du verbe σώζω, sauver, et du substantif ἀνήρ, homme. L'étymologie démontre, étant donné qu'il s'agit d'un acte de piété, que le fondateur, sauvé soit d'une maladie, soit d'un danger imminent, s'était proposé de perpétuer sa reconnaissance envers l'Être suprême. Monœkos vient de μονή ou μόνος et d'οἶκος, et ce « couvent » ou ce « seul autel », étant donné qu'il s'agit d'un diocèse, indique une fondation pieuse, faite dans une localité isolée, et constituant à elle seule cet évêché.

Nicéphore Grégoras, chroniqueur byzantin de l'époque que nous traitons, raconte que l'empereur Jean Ducas Vatace et sa femme l'impératrice Irène firent bâtir plusieurs églises de toute beauté. Dans le nombre, il mentionne celle qui fut dédiée près de Magnésie, à Notre-Dame, mère de Dieu, sous l'épithète de Sossandra. Un autre écrivain, le moine Nicéphore Blemmydes, contemporain de Grégoras, loue, en vers hexamètres et iambiques, les vertus de l'empereur; il vante, dans deux odes intitulées « au couvent de Sossandra »[1], le temple bâti par lui. Il représente cet édifice comme un monument grandiose et d'un éclat brillant : τόν δε νεὼν μεγεθύντατον, αἴγλῃ παμφανόωντα. Il dit que l'emplacement où il est construit jouit d'un air pur, d'une tranquillité parfaite, et qu'il est riche en belles eaux. Il relate qu'on a établi là jadis un saint évêché, σκοπιή τις ἱηρή, que l'empereur a fait ériger un palais pour l'évêque, πώεος ἄγχι μέλαθρα ποιμένι πρόφρονι πήξας, qu'il a comblé ce palais de dons, δωτίνας ἱμεροέσσας ἐῷ πόρεν εὐχεταάρχῃ, qu'il a dédié son temple au Tout-Puissant, ὡς δῆτ' ἀμύμονα δόμον ἀνάστασε τόν δε θεοῖο | κάλλυνε θ' ὡς ἐπέοικεν ἀνάκτορον ὑπεράνακτος, et qu'après avoir achevé le tout magnifiquement, il a consacré beaucoup de biens au maintien de son œuvre, tout en réglant avec ordre les affaires du couvent qui portait le nom de Sossandra.

Il faut remarquer que Blemmydes[2], énumérant les œuvres

1. Nic. Blemmydes *Vitae et carmina*, éd. Aug. Heisemberg, 1896, p. 112-119.

2. Blemmydes rapporte que l'empereur indemnisa largement les propriétaires dont il expropria les terrains au profit du monastère de Sossandra : τῶν τ' ἀμφικτιόνων Σαοσάνδροις τόν περ ἐόντα | αὐθίμονον πόνον ἐώνατο πλείονος ἢ θέλον αὐτοί. Un acte de donation au monastère de Lembos (*Acta et diplomata*, p. 267) confirme le fait. Il y est parlé de maisons, sises à Magnésie, que Georges Tjaoussios Mélissénos avait reçues de

philanthropiques de l'empereur Ducas, mentionne l'hôpital qu'il a construit à Nicée et l'hospice des pauvres érigé par lui à l'entrée de la ville de Nymphi. Si donc Sossandra était identique à Nymphi, il ne passerait pas ce fait sous silence, dans un récit spécialement consacré au monastère de Sossandra. C'est là une raison suffisante pour écarter l'hypothèse du savant archéologue Ramsay que « Sossandra était probablement Nymphaion, la moderne Nymphi »[1].

Passons maintenant à la légende dont le pieux empereur Ducas, que l'église grecque orthodoxe vénère, surtout à Magnésie, le 4 novembre (n. s.), fut l'objet. Cette ἀσματικὴ ἀκολουθία contient d'abord une biographie du prince. On y loue la piété du saint roi Jean Vatace, surnommé le Charitable. On y parle de sa bravoure, de son duel avec son ennemi Azatine, le sultan d'Iconium, qu'il battit près d'Harpasa, le 6 août, fête anniversaire de la Transfiguration de Notre-Seigneur. On y décrit son entrée à Magnésie, où il rendit au Christ son sauveur une action de grâces : ce fut en commémoration de cette victoire qu'il fit bâtir, près de Magnésie, à l'extrémité de la montagne, κατὰ τὸ ἄκρον τοῦ βουνοῦ, un beau monastère, appelé Sossandra. On y rapporte également que l'impératrice Irène édifia de son côté, sur le mont Cousinas, un couvent dédié à la Mère de Dieu. On y relate enfin que ce fut à Sossandra *qu'on enterra le roi après sa mort*, mais que *plus tard* sa sainte relique fut *transportée dans la ville de Magnésie*. Le transfert eut lieu quand les « Ismaélites », envahissant la montagne de Magnésie, se jetèrent sur le couvent de la Mère de Dieu, couvent dit « Maria d'Amanariotissa ». Effrayés, les moines se dirigèrent vers le monastère de Sossandra; mais le récit de leurs souffrances ayant provoqué une panique générale, tout le monde *se réfugia immédiatement à Magnésie*, sans que personne songeât d'abord à emmener le corps du saint, ce qui ne fut fait que quelques jours après. Suit la légende proprement dite, c'est-à-dire l'énu-

son maître le saint roi en échange de celles qu'il lui avait prises : τὰ ὀσπήτια τὰ ὄντα εἰς τὴν Μαγνησίαν, ἅπερ μοὶ ἐδωρήσατο ὁ αὐθέντης μου ὁ Βασιλεὺς ὁ ἅγιος ἀντὶ τῶν ὀσπητίων, ὧν μοὶ ἀπῆρε. Il est vraisemblable que l'échange fait entre l'empereur et un officier du palais eut lieu dans les circonstances narrées par le chroniqueur.

1. *Hist. Geography of Asia Minor*, p. 108.

mération des miracles dont ont bénéficié les fidèles, surtout les femmes, qui ont eu recours au monastère de Sossandra, appelé aussi le grand autel, μέγας οἶκος.

Nous avons souligné les parties du récit qui viennent à l'appui de notre thèse. La légende atteste, d'une part, que les Turcs — après la prise du fort de Pétra (Kayadjik) — envahirent la crête du Sipyle et se jetèrent sur le couvent d'Amanariotissa (Yamanar); d'autre part, que le monastère de Sossandra se trouvait sur le chemin de Yamanar à Magnésie.

L'évêché de Sossandra est mentionné, dans un acte de la métropole de Smyrne daté du mois d'août 1225[1], au sujet d'un certain Constantin le Blond, que l'on qualifie, non seulement d'évêque, mais d'archevêque de Sossandra[2]. Sur des pièces d'une date antérieure (1208 et 1210), ce même personnage signe « prêtre, sacristain et notaire de la métropole de Smyrne »[3]. Il était donc bien connu dans cette ville, et cela explique que, Sossandra fondé, Vatace l'ait promu à cet épiscopat.

Monœkos, en tant qu'évêché, ne figure que dans deux actes de la métropole de Smyrne : l'un de ces actes, daté de juillet 1252, est signé par Hiérothéos, « évêque de Monœkos »; l'autre, du mois d'octobre de la même année, par un prélat du nom de Constantin, en cette même qualité. Examinons le contenu de ces documents.

Dans le premier, le monastère consacré à la Mère de Dieu sous le vocable de Maria d'Amanariotissa est confié par l'évêque aux soins de deux frères, dont l'un était moine et qui habitaient le village de Yénikou[4]. Il paraît que ce pieux établissement ne prospérait pas en ce temps-là. Le second relate que l'évêque d'alors avait remis à un notable du même village, Georges Capparis, sur sa demande, le petit couvent de Sainte-Marine,

1. Nous lisons 1225, au lieu de 1232, millésime erroné.

2. *Acta et diplomata*, t. IV, p. 190 : « ἀρχιερεὺς Σωσάνδρων κυροῦ Κωνσταντίνου τοῦ ξανθοῦ. »

3. *Ibid.*, p. 184, 187.

4. J'incline maintenant à croire que l'expression « village de Yénikou, pays de Yénikou » est une lecture fautive de ΓΕΝΙΚΟΪ, équivalent turc de Νεοχῶρι (ΓΕΝΙ = νέον ΚΟΪ = Χωρίον, Nouveau village). En effet, le notaire qui rédigea l'acte de cession des monastères d'Amanariotissa et de Sainte-Marine au monastère de Lembos signe comme notaire du village de Yénikou et de Néochori (*Acta et diplomata*, p. 266). En 1293, on ne rencontre plus que le nom de Néochori seul (*Ibid.*, p. 229, 232).

situé dans la paroisse de Yénikou. Le couvent était dans un état déplorable; on l'avait dépouillé de ses biens et on avait laissé l'église s'écrouler. Peu après, tous les habitants, y compris Capparis, cédèrent, à la prière de leur évêque, ces deux monastères au monastère de Lembos.

L'emplacement du monastère d'Amanariotissa correspond, semble-t-il, en toute certitude[1], à l'endroit appelé Monastir-Keuï, dans le district de Yamanar, sur le versant méridional du Sipyle. Nous savons déjà que l'impératrice Irène, en même temps que son mari érigeait le monastère de Sossandra près de Magnésie, fit construire sur le mont Cousinas, qui n'est autre que le mont Sipyle[2], un couvent dédié à la Mère de Dieu. Nous avons vu, d'autre part, en traitant du fort Archangelos-Kayadjik, que les conquérants durent s'emparer de ce fort pour se jeter sur Smyrne. Le monastère d'Amanariotissa se trouvait sur leur chemin, de sorte que les moines effrayés s'enfuirent vers le monastère de Sossandra, puis à Magnésie, ce qui implique que Sossandra était situé à l'ouest de Magnésie.

Mais où était le siège de ce diocèse? La partie orientale du Sipyle étant prise par l'évêché de Magnésie, la partie occidentale par l'évêché de Pétra ou Archangélos, c'est au milieu que nous devons chercher Sossandra. La région étant très limitée, il ne saurait être question d'y fixer un autre évêché sous le nom de Monœkos. D'ailleurs, Blemmydes relate la pauvreté des revenus ecclésiastiques de Sossandra, et la cession de deux couvents de ce diocèse au monastère de Lembos prouve clairement que le district était incapable de pourvoir, à lui seul, aux besoins de l'évêché de Sossandra. On ne saurait songer à la zone sud de la montagne, très peuplée et qui formait une paroisse de la métropole de Smyrne. Il faut donc nécessairement présumer que Monœkos n'était qu'une dénomination de Sossandra, qu'on avait pris l'habitude de surnommer μέγαν οἶκον[3] et Μόνοικον.

Pour trouver l'emplacement du monastère de Sossandra,

1. Cf. *BCH.*, t. XVI, 1892, p. 380.
2. Hiéroclès, *Synecdème*, app. II, 71; Constantin Porphyrogénète, p. 282 : « Σίπυλον ὄρος, ὁ νῦν Κουσινᾶς. »
3. Ἀσματικὴ ἀκολουθία, p. 51.

j'ai parcouru à plusieurs reprises les hauteurs du Sipyle, aux confins des deux évêchés de Magnésie et de Pétra. Mon point de rayonnement était le village turc de Monastir, où j'ai déjà indiqué le site du susdit monastère[1]. Les conditions requises pour répondre aux données des auteurs sont les suivantes : une éminence, dans un endroit isolé, riche en sources d'eau. Il ne serait pas étrange d'y reconnaître les traces d'un chemin pavé du Moyen-Age, conduisant à un plateau et orienté, dans la direction de l'est, vers la ville de Magnésie. Dans le fond de la vallée formée par les hauteurs environnantes, on devrait rencontrer les restes des habitations et des foyers d'une population agricole. L'endroit où fut bâti le temple vanté par Blemmydes ne saurait être qu'à une certaine distance de Magnésie, où, pendant les travaux, les maçons étaient obligés de séjourner et de s'approvisionner par les soins de l'empereur. La même idée d'isolement résulte de ce fait qu'on faisait venir de diverses places lointaines les matériaux de construction[2].

Mon exploration a porté d'abord sur Boz-Keuï, où, dans sa « Messe chantée », l'archevêque d'Éphèse, Mgr Agathangelos, de pieuse mémoire, fixe le monastère. Ce village n'est qu'à une demi-heure de Magnésie, vers l'ouest, sur le versant de la montagne, mais à toucher la plaine. On y voit encore un pan de muraille byzantine en ruines, à gauche d'un torrent où s'éparpillent quelques maisons abandonnées. Ce pan de mur m'a fait étudier le terrain plus d'une fois. Je n'ai pu cependant me résoudre à épouser l'hypothèse du savant éditeur et distingué prélat. Le site, où manquent la solitude, la paix calme, les avantages du climat, n'est pas propre à l'emplacement d'un couvent.

J'ai visité un autre endroit, situé bien à l'ouest de Boz-Keuï et appelé Gurla. Il se trouve sur le versant nord du Sipyle, à

1. Cf. *BCH.*, t. XVI, 1892, carte.
2. Nicéphore Blemmydes, p. 114, 56 :

δὴ τόθ' ὕλας ξυνάγειρε, πριάμενος ἄλλοθεν ἄλλας,
τεχνίτας ἀολλίσατο μεμαότας ἠδ' ὑποεργούς·
τοῖσι γὰρ ἔργα μέμηλε· πρόπαντες ἀπήυρων ἄδδην
βρωτύος ἠδέ ποτῆτος, ἐτ' αὖ ἐπιχείρων ἐσθλῶν.

une heure de distance de la station de Hamidié. Il occupe, au débouché du torrent qui descend des hauteurs du village turc de Monastir, un mamelon dont la plateforme renferme de nombreux vestiges du Moyen-Age, tuiles, tombeaux construits en briques, et aussi des restes d'une antiquité plus reculée. On y voit également une source très abondante, dont les eaux ont un volume assez gros pour faire mouvoir plusieurs moulins. En disposant leurs champs pour la culture du tabac, les habitants ont mis au jour de nombreux tombeaux byzantins. Je n'ai cependant découvert là aucun indice attestant que le site aurait possédé jadis un monastère quelconque.

De Gurla, je me suis rendu à Monastir. La distance est de deux heures de marche. Sur tout le parcours, à droite et à gauche du sentier, qui est sinueux et rude, mais accessible aux chevaux, je n'ai rien vu qui méritât d'être signalé.

Entre Magnésie et Monastir, à mi-route, il y a un monticule, nommé Kaya-Bounar, qui aurait pu convenir à un monastère, mais qui n'a rien livré à ma curiosité. Plus loin, à mi-route entre Kara-Bounar et Monastir, se trouve l'endroit appelé Karindjir (Ἀρχποσυκή? Kara = μαῦρο, indjir = σῦκο). Il est situé au pied de la montagne de Sari-Kaya, bien connue comme repaire des brigands qui rançonnent les notables de Bournabat. Il faisait probablement partie des domaines d'un couvent.

Allons maintenant de Bournabat à Monastir. La distance est de quatre heures. On laisse à droite la route de Yaka-Keuï et la chaussée qui mène à Magnésie. De même qu'entre Magnésie et Monastir, on traverse des sites cultivés, résidence des Yourouks. Avant d'arriver à Kaïssa, par delà Bech-Yolou (les Cinq-Voies), sur la gauche, on m'a montré une roche qui porte une sorte de signe effacé, indiquant peut-être la limite des propriétés d'un couvent. Avant d'arriver à Monastir, sur le sommet de la montagne, on franchit des yaïlas (campements durant la saison chaude), où jaillissent de belles sources qui s'écoulent ensuite à travers le hameau.

Monastir compte trente habitations. Elles sont bâties dans le haut et sur la rive droite du Kourou-Déré, torrent qui forme le commencement du Khodja-Déré, lequel se dirige

vers Gurla pour se jeter ensuite dans l'Hermus. A deux heures du village, vers l'ouest, dans les « Champs du Monastère » (Tekké-Alan), est le Kara-Ghieul, l'ancien lac de Tantale. Deux heures encore plus loin, se trouve le Monastir-Keuï du district de Yamanar.

Si l'on excepte quelques pierres de taille à la mosquée, quelques tuiles éparses dans les champs en culture, quelques tombes pauvrement construites en briques, Monastir ne renferme pas de vestiges de bâtisses anciennes. Cependant, lorsqu'on prend en considération les faits exposés dans cette étude, lorsqu'on songe à la proximité de ce site avec celui de Yamanar, où fut érigé, en l'honneur de la Mère de Dieu, le couvent d'Amanariotissa, lorsqu'on réfléchit que les deux monastères en question sont du même genre, datent de la même époque, émanent de la générosité du même couple royal, on est amené à conclure, sauf preuve absolue du contraire, que l'emplacement de Monastir correspond au monastère de Sossandra, et, par suite, marque le siège du diocèse de Sossandra-Monœkos. Si rien ne subsiste matériellement du monastère de Sossandra, le souvenir en a du moins été conservé dans le nom du village de « Monastir », que les Turcs ont gardé jusqu'à nous.

ARISTOTE FONTRIER.

Smyrne, mars 1899.

MISCELLANEA[1]

IV

DÉDICACE ARCADIENNE ARCHAÏQUE

Le croquis ci-contre représente une anse d'œnochoé, en bronze, que j'ai vue à la fin de 1898 dans le commerce athénien. La provenance indiquée par le marchand était le Péloponnèse. On peut préciser davantage, d'après le dialecte et d'après la paléographie.

L'écriture offre une particularité curieuse : l'*epsilon* est figuré par une simple encoche horizontale, sorte de clou couché la tête à droite. Cette forme de lettre ne s'était rencontrée jusqu'ici, à ma connaissance, que sur les εἰσιτήρια du théâtre de Mantinée[2]. M. Fougères se propose de les publier prochainement dans la *Revue numismatique*. Ces précieux petits monuments de terre cuite sont conservés au Musée national d'Athènes, où j'ai pu les étudier; d'après l'écriture et le dialecte, ils paraissent du ve ou du ive siècle, c'est-à-dire du temps même auquel il semble qu'il faille rapporter notre dédicace. Cette forme d'*epsilon* est évidemment prise de la cursive, de même que l'*omicron* figuré par un simple point qu'on trouve dans des inscriptions arcadiennes, les εἰσιτήρια de Mantinée, ou la cymbale de bronze de Δημιτσάνη[3].

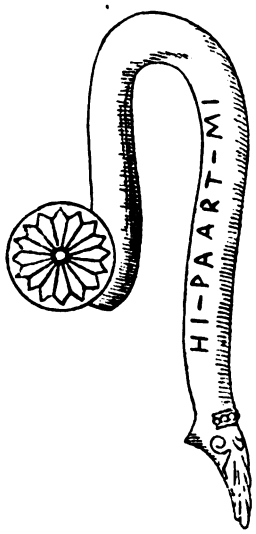

La dédicace qui nous occupe se transcrit sans difficulté : hιερὰ Ἀρτέμι. Les formes hιερός et non hιαρός, Ἀρτέμι et non Ἀρτάμι, Ἀρτάμιτι, nous ramènent elles aussi à l'Arcadie[4].

(A suivre.) PAUL PERDRIZET.

1. Voir plus haut, p. 208-212.
2. Fougères, *Mantinée et l'Arcadie orientale*, fig. 50 et 51, p. 530.
3. *IGA*, 324; cf. Léonardos, Ἐφημ. ἀρχ. 1898, p. 269.
4. Hoffmann, *Griech. Dialekte*, I, p. 143.

DE LA PARATAXE ET DE L'HYPOTAXE

DANS LA LANGUE LATINE

C. *De la parataxe dans les propositions infinitives.*

Les *verba sentiendi et declarandi*, avant d'être construits avec la proposition infinitive *(accus. cum infinitivo)* subordonnée complétive, c'est-à-dire jouant à leur égard le rôle de complément direct, ont été construits en parataxe, surtout quand ils étaient à la première personne. Il y a eu évidemment le même progrès que pour les autres propositions déjà étudiées, quoique nous n'ayons pas de témoins de la période où la parataxe a régné seule, à l'exclusion de l'hypotaxe, puisque dans les plus anciens auteurs nous voyons déjà les deux constructions employées concurremment. Les deux propositions furent d'abord juxtaposées, et elles restèrent ainsi, même après que l'esprit, toujours en avance sur le progrès de la langue, eut conçu un rapport logique de subordination entre les deux idées. Grammaticalement et quant à la forme extérieure, les deux propositions restèrent coordonnées, le lien qui les unissait n'étant rendu visible par aucun changement de mode dans la seconde, ni par l'intervention d'aucun mot nouveau.

Iam pol ille hic aderit, CREDO (Plaut. *Pers.* I, 2, 28 (89); ou encore : *Iam hic*, CREDO, *aderit* (*Bacch.* I, 1, 13 (47); ou enfin, CREDO, *misericors est* (*Amph.* I, 1, 141 (297). On voit bien que, quelle que soit la place que l'on donne à *credo*, ce qui préoccupe avant tout la personne qui parle, c'est l'expression des idées *iam hic aderit*, *misericors est*. *Credo* n'est qu'une addition insignifiante d'une idée accessoire : « Il sera ici bientôt, je pense. » Quelques grammairiens pensent que de la première

à la troisième phrase il y a une légère gradation et que *credo* gagne en importance à mesure qu'il avance vers le premier rang. Quand il est relégué à la fin, on semble l'ajouter par acquit de conscience, sans y attacher d'importance; lorsqu'on l'intercale dans la proposition, c'est qu'on est déjà plus pressé d'exprimer l'idée de *credo;* et, enfin, il a une tendance à former une proposition au moins égale en importance à l'autre, quand il vient prendre le premier rang, comme dans le troisième exemple.

Ziemer, qui indique ce processus, affirme même que c'est de cette dernière disposition qu'on est parti pour arriver à l'hypotaxe : *credo eum misericordem esse*[1]. Je crois cette opinion bien difficile à défendre. Je serais plutôt de l'avis de M. Lindskog, qui combat cette théorie[2], et je pense que c'est plutôt en intercalant *credo* dans la seconde proposition qu'on a voulu établir un lien plus étroit entre les idées. La gradation semblerait donc être celle-ci : *a)* CREDO, *hic iam aderit*; *b) hic iam aderit*, CREDO; *c) hic iam*, CREDO, *aderit.*

Quoi qu'il en soit, et sans accorder à cette distinction l'importance qu'elle n'a pas, on voit combien la parataxe est plus simple et qu'elle donne au langage, au dialogue surtout, une allure plus légère et plus dégagée. On comprend aussi qu'on a dû s'y tenir assez longtemps avant de passer à la construction à la fois plus compliquée et plus pesante : *credo eum iam adfuturum esse* ou *credo fore ut iam hic adsit.*

Maintenant, nous avons vu que c'est surtout avec certains verbes, *quaeso*, *rogo*, *amabo*, *sino*, etc., que la parataxe des propositions finales dominait dans l'ancienne langue et s'est maintenue quelque peu à l'époque classique. De même, tous les verbes déclaratifs, indifféremment, n'eurent point la même aptitude à se construire en parataxe. Il y en a trois surtout qui, chez les écrivains anciens, sont ainsi construits; ce sont les verbes *credo*, *opinor*, *scio*. Constatons d'abord le fait par des exemples, puis nous en chercherons la raison.

1° *Credo : Aul.* II, 2, 27 (204) : CREDO *edepol, ubi mentionem*

1. *Junggrammatische Streifzüge*, p. 114.
2. *Quaestiones de parataxi et hypotaxi apud priscos Latinos*, p. 5.

fecero, sese a me derideri REBITUR; *Most.* II, 2, 11 (441) : CREDO, *exspectatus* VENIAM *familiaribus; Mil.* II, 4, 15 (368) : *Atque his quidem hercle oculis* CAREBIS, CREDO; *Men.* III, 1, 5 (450) : *Atque* ABIT *ad amicam,* CREDO; *Rud.* III, 6, 50 (886) : *Illic in columbum,* CREDO, *leno* VORTITUR; *Trin.* I, 2, 23 (61) : *Namque enim tu,* CREDO, *me imprudentem* OBREPSERIS.

2° *Opinor : Asin.* I, 2, 25 (151) : OPINOR, *hic ante ostium meo modo* LOQUAR *quae volam; Men.* II, 3, 62 (414) : *Hercle* OPINOR, *pernegari non* POTEST; *Merc.* II, 2, 36 (307) : LUDIFICAS *nunc tu me heic,* OPINOR.

3° *Scio : Merc.* I, 2, 52 (164) : SCIO *iam, miserum* DICES; *Pseud.* I, 5, 96 (511) : *Certe edepol* SCIO : *si apstuleris, mirum et magnum facinus* FECERIS; *Bacch.* IV, 3, 18 (634) : *Ille quidem hanc* ABDUCET, SCIO; *Capt.* V, 2, 18 (971) : *Pauca* EFFUGIAM, SCIO; *Asin.* II, 2, 111 (378) : *Tu iam,* SCIO, *patiere; Poen.* V, 3, 16 (1135) : *Pol satis,* SCIO, IMPETRARUNT, *quando hic adest;* Cato, *de Agr. cult.* 151 : *Et primum* SCITO, *de omnibus brassicis nulla* EST *illiusmodi medicamentosior.*

La proposition avec laquelle ces verbes sont en parataxe peut aussi être au subjonctif, conditionnel ou potentiel, p. ex. : *Trin.* IV, 1, 13 (832) : *Sat* SCIO, *in alto* DISTRAXISSENT *satellites tui me miserum; Aul.* IV, 10, 12 (742) : *Nam si vellent, non* FIERET, SCIO. *Credo* s'insère aussi parfois entre parenthèses dans une proposition subordonnée ou coordonnée par une conjonction, p. ex. : *Men.* II, 1, 13 (238) : *Sei acum,* CREDO, *quaereres, acum invenisses... iam diu; Rud.* I, 2, 63 (151) : *Qui? — Quia post cenam,* CREDO, *laverunt heri.*

Parfois, mais assez rarement, on ajoute le sujet *ego : Capt.* V, 2, 10 (963) : *Eia,* CREDO EGO, *imperito plagas* MINITARIS *mihi; Epid.* IV, 1, 8 (535) : CREDO EGO, *illi hospitio usus* VENIT. Il n'y en a pas d'exemples avec *opinor* employé en parataxe, mais seulement quand il commande une proposition infinitive.

Cette répugnance à renforcer *credo, opinor* par *ego* montre bien qu'ils avaient subi une diminution, une sorte de dégradation et que celui qui s'en servait ainsi ne leur accordait pas l'importance qu'ils prenaient, quand ils commandaient une proposition infinitive. Dans ce dernier cas, comme nous

l'avons dit, *credo* et *opinor* reprenaient leur valeur de verbes principaux, et *opinor* lui-même pouvait être renforcé par *ego*, p. ex. : *Epid.* II, 3, 1 (306) : *Nullum esse* OPINOR EGO *agrum in agro attico aeque feracem...*; *Most.* V, 1, 30 (1078) : *Nostrum* EGO *hunc vicinum* OPINOR *esse hominem audacem et malum.*

Quand nous disons que ces verbes ainsi employés perdent de leur valeur, nous l'entendons au point de vue grammatical seulement et de la syntaxe des propositions. Ils gardent plus ou moins leur signification et ne sont nullement inutiles. Nous verrons que chez Cicéron ils ajoutent à l'expression qu'ils accompagnent une nuance dans l'affirmation, le doute ou la certitude. Ils expriment souvent l'ironie, et cette signification est déjà chez Plaute, p. ex. : *Asin.* II, 4, 41 (447) : *Tandem,* OPINOR, *conticuit :* « Il s'est enfin tu, dirait-on; » *Cas.* V, 4, 9 (972) : Lysidamus vient de dire qu'il ne sait par où s'échapper, étant entre les chiens et les loups : « l'augure fâcheux tiré des loups va m'exécuter avec un bâton » *(lupina scaeva fusti rem gerit),* et il ajoute : *Hercle,* OPINOR, *permutavi ego illuc nunc verbum vetus :* « Tiens, par Hercule, je viens, je crois, de donner un sens nouveau à cette locution antique. » *Capt.* IV, 2, 109 (889) : *Liberorum quaerendorum causa ei,* CREDO, *uxor datast.*

Enfin, ces verbes peuvent être accompagnés de *ut : ut opinor, ut credo*, par ex. : *Amph.* II, 1, 24 (574) : *Hic homo ebrius est,* UT OPINOR. Quand *opinor* est ainsi mis entre parenthèses avec *ut*, il est plus souvent accompagné de *ego;* il prend ainsi la physionomie d'une véritable proposition et gagne en importance : *Aul.* IV, 2, 12 (619) : *Atque hic pater est,* UT EGO OPINOR, *huius erus quam amat.*

Ce sont ces trois verbes qui sont le plus souvent en parataxe. Ce sont eux qu'il est le plus facile de détacher et d'enfermer ainsi dans une sorte de parenthèse, parce que l'usage fréquent qu'on en faisait leur fit perdre leur valeur de verbes régisseurs. Il en fut d'eux comme des impératifs *dic*, *vide*, et des interrogations *viden*, *audin*, au regard des propositions interrogatives; ou encore de *quaeso*, *rogo*, *obsecro*, au regard des propositions

finales : ils passèrent à l'état de particules exprimant le sentiment de la personne qui parle au sujet du contenu de la proposition qui est logiquement la seule importante.

C'est ce qui explique que *credo*, en particulier, s'intercale même dans une proposition subordonnée, comme nous l'avons vu plus haut. Ajoutons : *Pers.* II, 1, 5 (172) : *Quom interea,* CREDO, *ovis si in ludum iret, potuisset iam fieri ut probe litteras sciret.* Il sépare même dans une proposition deux mots étroitement liés, p. ex : *Pseud.* I, 5, 1 (415) : *Si de damnoseis aut de amatoribus | dictator fiat nunc Athenis Atticis, | nemo antveniat filio* CREDO *meo.* C'est ce qui n'a jamais lieu pour *scio*, parce qu'il garde toujours sa signification primitive et ne s'est pas laissé dégrader ou affaiblir comme *credo* et *opinor*. Il tient le milieu, pour la facilité avec laquelle il s'emploie en parataxe, entre *credo, opinor* et les autres verbes qui n'admettent que rarement cette construction.

Il va sans dire que la construction en parataxe avec ces trois verbes n'est pas exclusive, et que déjà les plus anciens écrivains connaissaient la construction avec la proposition infinitive. Quand le passage de l'une à l'autre construction s'est-il effectué ? Il est impossible de le savoir, vu la pénurie des monuments littéraires des périodes archaïques. Plaute écrivait donc aussi, tout comme Cicéron : CREDO *hercle* TE GAUDERE, *si quid mihi malist (Trin.* I, 2, 15 = 53); CREDO *ego* ISTUC, *Stasime, ita* ESSE *(ibid.* II, 7, 144 = 545); NULLUM ESSE OPINOR *ego* AGRUM *in agro Attico aeque feracem (Epid.* II, 3, 1 = 306); et Térence, *Ad.* I, 1, 33 (58) : *Pudore et liberalitate liberos retinere satius* ESSE CREDO *quam metu.*

Les autres verbes signifiant « dire, penser, voir, comprendre », etc., sont beaucoup plus rares ainsi construits. En voici quelques exemples tirés de Plaute et de Térence :

Novi : Rud. II, 3, 42 (373) : NOVI, *Neptunus ita* SOLET; *Pers.* II, 2, 61 (243) : NOVI : *omnes* SUNT *lenae levifidae; Stich.* I, 1, 23 (25) : NOVI *ego* ILLUM : *ioculo istaec dicit.*

Video : Rud. V, 2, 44 (133) : *Necessum est,* VIDEO; *dabitur talentum; Most.* V, 1, 57 (1106) : VIDEO : *huc si quis intercedat tertius,* PEREAT *fame; Pers.* II, 4, 13 (284) : VIDEO *ego te : iam*

incubitatus ES; *Dec. Lab.* (Ribbeck, *Comic. rel.* 283, 23): VIDEO : *adulescenti nostro* CAEDIS *hirulam.*

Sentio : Pseud. I, 5, 51 (466): *Iam pridem tu me* SPERNIS, SENTIO; Ter. *Andr.* II, 6, 5 (436) : *Praeter spem* EVENIT, SENTIO : *hoc male habet virum.*

Intellego : Bacch. I, 1, 16 (30) : *Quia enim* INTELLEGO : *duae unum* EXPETITIS *palumbem; Men.* III, 2, 40 (505) : *Non tibi sanum est, adulescens, sinciput,* INTELLEGO.

Censeo : Ter. *Heaut.* III, 3, 27 (588) : *Recte* DICIT, CENSEO.

Cogito : Aul. II, 8, 9 (379) : *Deinde egomet mecum* COGITARE OCCEPI : *festo die si quid prodegeris, profesto egere liceat; Aul.* IV, 7, 17 (698) : *Nunc ego mecum* COGITO : *Si mihi dat operam, me illi irasci iniurium* EST.

Fateor : Aul. I, 2, 10 (88) : *Pauper* SUM, FATEOR; *Merc.* IV, 4, 22 (983) : FATEOR, DELIQUI *profecto;* Ter. *Heaut.* I, 1, 106 (158) : FATEOR : *peccatum a me maxume* EST.

Audio : Merc. II, 3, 41 (375) : *Saepe ex te* AUDIVI, *pater; rei mandatae omnis sapientis primum praevorti* DECET; *Mil.* IV, 6, 50 (1265): NESCIO *tu ex me hoc* AUDIERIS *an non : nepos* SUM *Veneris;* Ter. *Andr.* I, 4, 1 (228) : AUDIVI, *Archilis, iam dudum : Lesbiam adduci* IUBES.

Moneo : Most. I, 3, 39 (196) : MONEO *ego te : te ille* DESERET *aetate et satietate.*

Spero : Asin. V, 2, 67 (917) : *Argyrippus exorari,* SPERO, POTERIT *ut sinat; Novius* (Ribb. *Comic.* 264,61) : *Instat mercaturam;* SPERO *rem* FACIET : *frugi est homo;* Ter. *Ad.* IV, 3, 57 (411) : *Salvos sit :* SPERO EST *similis maiorum suom.*

Promitto : Stich. III, 2 26 (480) : *Unum quidem hercle certe* PROMITTO *tibi : lubens* ACCIPIAM *certo, si promiseris.*

Nous n'avons pas cité d'exemples du verbe *dico,* qui mérite d'être examiné à part. Si nous observons attentivement son emploi paratactique chez les anciens, nous constaterons que cet emploi est très restreint et que ce verbe s'y prêtait avec une certaine répugnance

Plaute l'emploie ainsi à la 1re personne du singulier de l'indicatif présent pour annoncer un fait dont on constate et affirme l'accomplissement dans le présent ou dans l'avenir, ou

une vérité que l'on va formuler. Exemples : *Amph.* II, 1, 65 (612) : *At ego nunc, Amphitruo,* DICO : *Sosiam servom tuom praeter me alterum, inquam, adveniens* FACIAM *ut offendas domi; Pers.* IV, 4, 40 (589) : *Prius* DICO : *hanc mancupio nemo tibi* DABIT. *Iam scis? Asin.* I, 3, 34 (186) : *Vera* DICO : *ad suom quemque hominem quaestum esse aequom* EST *callidum; Mil.* IV, 2, 67 (1059) : *Dixi hoc tibi dudum et nunc* DICO : *nisi huic verri adfertur merces, Non hic suo seminio quemquam porcellam impertiturus* EST; Ter. *Hec.* IV, 4, 100 (722) : *Iam dudum dixi idemque nunc* DICO, *Laches : Manere adfinitatem hanc inter nos* VOLO.

Puis à la 1re personne du futur, mais seulement dans la formule consacrée *deum virtute dicam,* qui est toujours intercalée dans une sorte de parenthèse et correspond à notre « grâce à Dieu ». Voici les trois exemples : *Mil.* III, 1, 85 (679) : *Nam mihi* DEUM VIRTUTE DICAM *propter divitias meas* LICUIT *uxorem dotatam genere summo ducere; Pers.* III, 1, 62 (390) : *Pol* DEUM VIRTUTE DICAM *et maiorum meum Librorum eccillum ego* HABEO *plenum soracum; Trin.* II, 2, 65 (346) : *Edepol* DEUM VIRTUTE DICAM, *pater, et maiorum et tua multa bona bene parta* HABEMUS.

Si l'on ajoute un exemple de Térence où *dices* est en parataxe et entre parenthèses pour annoncer un fait : *Heaut.* I, 1, 20 (72) : *Enim,* DICES, *quantum hic operis fiat* PAENITET, on aura épuisé l'emploi paratactique de *dico* chez les deux poètes comiques anciens. Quand il est à une autre forme (*dicam* au subj., *dices, dicit, dicunt,* etc.), il n'annonce plus un fait ou une vérité que l'on va constater, mais les paroles de quelqu'un rapportées textuellement dans le style direct; ici la parataxe est obligée et n'est plus une particularité de l'ancienne langue.

Il n'y a même plus ici la parataxe proprement dite, telle que nous l'entendons, c'est-à-dire la substitution de la coordination à la subordination, puisque dans le style direct la subordination n'a aucune raison d'être, pas plus dans la langue classique que chez Plaute. Exemples : *Aulul.* II, 5, 20 (346) : DICANT : *coqui abstulerunt; ibid.* III, 5, 24 (498) : *Nulla igitur* DICAT : *equidem dotem ad te adtuli; Truc.* II, 2, 44 (299) : *Sanus si videare,* DICAM : « *dicis contumeliam.* » Ter. *Eun.* V, 8, 34 (1064) : *Quod* DICAS *mihi : Alium quaerebam, iter hac habui.* Il en est de même

lorsque la proposition annoncée par une de ces formes de *dico* est une expression proverbiale, dont on ne peut changer les termes et qu'il faut bien citer en style direct, par ex. Ter. *Heaut.* IV, 5, 47 (795) : *Verum illud, Chremes,* DICUNT : *ius summum saepe summa* EST *malitia.*

Comme on le voit, l'emploi paratactique de *dico* a été de bonne heure assez restreint, ce qui s'explique aisément, si l'on considère qu'il y avait un autre verbe destiné précisément à jouer le rôle principal de ce verbe en parataxe, c'est-à-dire à annoncer un fait ou les paroles de quelqu'un en style direct, et dont l'usage était assez répandu du temps de Plaute; c'est le verbe *inquam,* qui a peu à peu dépossédé de sa fonction le verbe *dico.* La preuve est dans les deux passages de Plaute, où, quoique le verbe *dico* soit déjà dans la première proposition, on ajoute encore *inquam* dans la suivante : *Amph.* II, 1, 27 (577): *Equidem deciens* DIXI : *domi ego sum,* INQUAM, *ecquid audis? ibid.* II, 1, 66 (612): *At ego nunc, Amphitruo,* DICO : *Sosiam servom tuom praeter me alterum,* INQUAM, *adveniens faciam ut offendas domi*[1].

Dans les exemples précédents, les verbes déclaratifs sont à la 1re personne du présent. C'est avec cette forme que la parataxe est le plus facile et le plus naturelle, puisque, lorsqu'on affirme ou qu'on annonce quelque chose, c'est toujours d'après soi-même, c'est-à-dire d'après ce que l'on pense, ce que l'on croit, ce que l'on sait au moment où l'on parle. Le rapport des deux propositions est donc nettement visible, et le changement de la parataxe en hypotaxe ne le rendra pas plus évident.

Il en est encore de même lorsque ces mêmes verbes sont en parataxe à la 2e personne de la conjugaison interrogative ou à l'impératif. Ici encore, en effet, la personne qui parle exprime un fait ou énonce une vérité d'après elle-même, d'après sa propre pensée, et par *viden, audin, scin, vide, audi, scito,* etc., appelle simplement l'attention de son interlocuteur, comme elle le ferait par une interjection, sur le fait qu'elle va

1. Voy. Lindskog, *loc. cit.*, p. 31 et s., qui explique fort bien l'emploi paratactique de *dico* chez Plaute et chez Térence, et constate que, chez ce dernier, la 1re personne du présent et du futur, *dico, dicam,* n'existe déjà plus.

énoncer, et la proposition reste indépendante, comme nous avons vu la proposition interrogative après ces mêmes formes rester interrogation directe, indépendante à l'indicatif. Ici, comme dans la parataxe des propositions interrogatives, ces verbes perdent quelque chose de leur nature verbale pour passer à l'état d'interjections démonstratives.

Exemples : *Rud.* II, 3, 51 (382) : SCIN TU? *etiam qui it lavatum* | *in balineas, quom ibi sedulo sua vestimenta servat,* | *tamen* SURRIPIUNTUR; *Asin.* I, 3, 9 (177) : NON TU SCIS? *quae amanti parcet, eadem sibi* PARCET *parum;* Ter. *Hec.* I, 1 (67) : *Nam nemo illorum quisquam,* SCITO, *ad te* VENIT; *Asin.* I, 1, 103 (116) : *Audin tu? Apud Archibulum ego ero argentarium; Poen.* V, 2, 51 (1011) : NON AUDIS? *mures Africanos* PRAEDICAT | *in pompam ludis dare se velle aedilibus; Rud.* IV, 3, 16 (955) : AUDI : *furtum ego vidi qui faciebat; Capt.* II, 2, 54 (304) : *Sed* VIDES? *fortuna humana* FINGIT *artatque ut lubet; Poen.* I, 2, 79 (292) : *At* VIDE *sis : cum illac numquam* LIMAVI *caput; Epid.* III, 2, 4 (340) : CREDE *modo mihi : sic ego* AGO, *sic* EGERUNT *nostri.* Ter. *Phorm.* III, 2, 10 (494) : CREDE *mihi :* GAUDEBIS *facto; Eun.* V, 8, 43 (1073) : COGITA *modo : tu hercle cum illa, Phaedria,* | *ut lubenter vivis...* | *quod des paulum* EST. *Eun.* I, 1, 11 (56) : *Proin tu, dum est tempus, etiam atque etiam* COGITA, | *ere : quae res in se neque consilium neque modum* | *habet ullum, eam consilio regere non* POTES. *Epid.* V, 2, 34 (699) : AIN TU? *lubuit?* Ter. *Phorm.* V, 8, 77 (970) : AIN TU? *ubi quae lubitum fuerit peregre feceris...* VENIAS *nunc precibus lautum peccatum tuom?* Cato, *ap. Gell.* XVI, 1, 4 : COGITATE *cum animis vestris : si quid vos per laborem recte feceritis, labor ille a vobis cito* RECEDET. *Rud.* IV, 8, 5 (1269) : CENSEN? *hodie* DESPONDEBIT *mihi?*

Dans tous les cas qui précèdent, la proposition coordonnée aux verbes déclaratifs au lieu d'être à l'infinitif tient la place et joue en réalité le rôle d'une proposition complétive complément direct. Elle peut aussi jouer le rôle de sujet, comme le ferait la proposition infinitive dont elle tient la place, ou une proposition avec *quod* ou *ut,* avec d'autres verbes, et surtout avec certaines expressions impersonnelles. Je cite seulement quelques exemples.

Et d'abord *certum est, certa res est,* qui en parataxe sont toujours suivis du futur. *Amph.* VI, 1, 14 (1048) : CERTUM EST, *intro* RUMPAM *in aedis; Merc.* II, 4, 4 (472) : CERTUMST, IBO *ad medicum atque ibi me toxico morti* DABO; *Capt.* IV, 1, 11 (778) : *Nunc* CERTA RES EST, CONICIAM *in collum pallium.*

Puis différents verbes ou expressions impersonnelles : *Caecil. Stat.* (Ribb. *Com.* 51, 94) : *Nunc uter* CRESCIT, *non potest* CELARI; *Aul.* II, 2, 11 (188): *Anus hercle huic indicium* FECIT *de auro : perspicue* PALAMST; Ter. *Ad.* I, 2, 25 (105) : *Tu nunc tibi id laudi* DUCIS, *quod tum fecisti inopia :* INIURIUMST; *Eun.* IV, 5, 6 (732) : VERBUM *hercle hoc* VERUM ERIT : *sine Cerere et Libero* FRIGET *Venus;* Paut. *Mil.* II, 2, 95 (250) : *Trecentae possunt* CAUSAE CONLIGI : *Non domi*ST, ABIIT *ambulatum;* DORMIT, ORNATUR, LAVAT; *Asin.* II, 2, 19 (285) : *Vinctos nescio quos* AIT : *non* PLACET; *Truc.* IV, 3, 55 (829) : *Non* PLACET : *in mutum culpam* CONFERS, *qui non quit loqui* (= TE ...*conferre*).

Il va sans dire que toutes ces expressions sont aussi construites chez Plaute en hypotaxe avec l'infinitif. *Amph.* I, 1, 109 (265) : CERTUMST *hominem* DELUDERE; II, 2, 73 (705) : *At pol qui* CERTA RES *hanc* EST OBIURGARE; *Mil.* II, 5, 65 (475) : *Id quidem* PALAMST EAM ESSE *ut dicis; Aul.* IV, 7, 19 (699) : ME *illi* IRASCI INIURIUMST; Ter. *Ad.* V, 3, 17 (803) : *Nam vetus* VERBUM *hoc quidem* EST | *communia* ESSE *amicorum inter se* OMNIA.

La construction paratactique d'une partie des verbes déclaratifs s'est conservée dans la langue classique, mais dans une mesure variable, selon le verbe, ce qui se comprend de reste, puisqu'il en est déjà ainsi dans l'ancienne langue. La subordination a généralement prévalu. Ce n'est que dans certains cas et dans certains genres de style que la parataxe reparaît. Mais tous les verbes n'ont pas conservé ce privilège; la parataxe s'est restreinte à quelques-uns; les deux verbes *credo* et *opinor* surtout se retrouvent chez Cicéron et quelques autres, puis *fateor,* plus rarement.

Credo : Cic. *Tuscul.* I, 22, 52 : *Non enim,* CREDO, *id praecipit, ut membra nostra aut staturam figuramve noscamus;* de même, *ibid.* II, 17, 39; III, 17, 37; III, 21, 50. Notons que chez Cicéron *credo* est ainsi employé surtout ironiquement, ainsi

Tuscul. I, 44, 105 : *lacerari eum et sentire*, CREDO, *putat;* III, 21, 50 : *Ita*, CREDO, *de honore aut de dignitate contendimus; in Cat.* I, 2, 5 : *Si te iam, Catilina, comprehendi, si te interfici iussero*, CREDO, *erit verendum mihi, ne non potius hoc omnes boni serius a me... factum esse dicant;* César, *de B. C.* II, 31, 7 : *Quo maiorem*, CREDO, *licentiam habeant; B. C.* III, 70, 1 : *Pompeius insidias timens*, CREDO, *quod haec praeter spem acciderant, munitionibus appropinquare non audebat;* Sall. *Cat.* 12, 13 : CREDO, *falsa existumans ea, quae de inferis memorantur;* Hor. *Sat.* II, 2, 90 : *Sed*, CREDO, *hac mente, quod hospes ...consumeret;* II, 7, 68 : CREDO, *metues doctusque cavebis;* T. Liv. IV, 17, 7 : *A bello*, CREDO, *quod deinde gessit, appellatum;* Quint. Curt. (une fois seulement) III, 2, 16 : *fundis*, CREDO, *et hastis igne duratis repellentur* (ironique). Manque chez Tacite et aussi sans doute chez plusieurs autres. Chez les écrivains postérieurs, nous n'en trouvons que quelques exemples çà et là, en très petit nombre, par ex. : Justin, XI, 15, 2 : CREDO, *ita dis immortalibus vindicantibus; Trebell. Claud.* 6 : *Sed*, CREDO, *ut gloria Claudii accresceret.*

Notons chez Cicéron et chez les autres l'expression *mihi crede, crede mihi*, qui est une formule de protestation pour insister sur le fait qu'on avance = « Vous pouvez m'en croire, je vous assure. » Cic. *Tuscul.* I, 43, 104 : *Sed*, MIHI CREDE, *nemo me vestrum, cum hinc excessero, consequetur;* Pétr. § 129 : CREDE MIHI, *frater, non intellego me virum esse, non sentio.*

Opinor : Cic. *pro Caec.* 22, 62 : *Non*, OPINOR, *tam impudens esses; Tuscul.* I, 36, 87 : *Haec*, OPINOR, *incommoda sunt carentis;* I, 38, 92; *ad Fam.* IX, 10, 1; *ad Att.* IX, 6, 2; Hor. *Ep.* I, 16, 78 : OPINOR, *hoc sentit.*

Scio ne se trouve ni chez Cicéron, ni chez Tite-Live, ni chez les autres auteurs. Draeger (*Hist. synt.* II, p. 211) cite seulement Apulée, *Mét.* 5, 11 : *Venient autem*, SCIO; et ch. 22 : *Sed hoc feci leviter*, SCIO, et nous affirme que cet emploi paratactique de *scio* n'apparaît nulle part ailleurs. Cela n'a rien d'étonnant : rappelons-nous que déjà chez les auteurs anciens le verbe *scio* se prêtait plus difficilement à cette construction que les deux autres, *credo* et *opinor*. Ajoutons cependant un exemple chez Sénèque, *Phoenic.* 337 : *Facietis*, SCIO.

Fateor est employé entre parenthèses dans Virgile, *Ecl.* I, 32 : *Namque,* FATEBOR *enim... nec spes libertatis erat; Aen.* IV, 20 : *Anna,* FATEBOR *enim... Solus hic inflexit sensus.* Dans Ovide, on le trouve, comme chez les comiques, intercalé dans la proposition, p. ex. : *Met.* VIII, 127 : *Nam,* FATEOR, *merui;* IX, 362 : *Et,* FATEOR, *volui;* X, 643 : *Motaque sum,* FATEOR, *nec opis mora longa dabatur;* XIV, 440 : *Pertimui,* FATEOR, *nactusque hoc litus adhaesi.*

Reor : Cic. *Tuscul.* I, 39, 94 : *Nam,* REOR, *nullis si vita longior daretur, posset esse iucundior.*

Puto : ap. Cic. *ad Fam.* V, 9, 1 (lettre de Vatinius) : *Non,* PUTO, *repudiabis;* puis *ap.* Cic. *ad Fam.* VIII, 3, 3 (lettre de Caelius) : *Cuius modi velim,* PUTO, *quaeris.* Ovide en offre plusieurs exemples : *Met.* III, 266 : *At,* PUTO, *furto est contenta* (ironique dans le sens de *credo*), et ailleurs. Valer. Max. IV, 3, 13 : *Et,* PUTO, *comparare plures;* Sénèq. *Ep.* 92, 1 : PUTO, *inter me teque convenit; id., ibid.* 22, 5; *de Const.* 17, 4; *Apocol.* 4 : *Vae, me,* PUTO, *concacavi me;* Suét. *Vesp.* 23 : *Vae,* PUTO, *deus fio;* Mart. I, 100, 6 : *Atque intra,* PUTO, *septimas kalendas... dederunt.* Notons l'impératif *puta* employé entre parenthèses, dans le sens de « par exemple », seulement depuis Horace; *ut puta* est déjà dans *Rhetor. ad Herenn.* II, 11, 16; mais pas dans la langue classique. *Certum est* n'est plus employé en parataxe ailleurs que chez Plaute.

Spero : Pétr. § 57 : SPERO, *sic moriar ut...* Notons un exemple remarquable de *narro* en parataxe chez Cicéron, *ad Att.* II, 11, 1 : NARRO *tibi, plane relegatus videor.*

Sans qu'il soit besoin de compléter cette statistique, nous pouvons constater que, parmi les *verba decarandi et sentiendi,* les uns ne reparaissent en parataxe qu'à de rares intervalles dans la langue classique, d'autres ne sont employés ainsi que par les écrivains non classiques, d'autres, enfin, ne se rencontrent plus du tout. La subordination les a pliés sous sa loi en leur donnant partout le rôle de verbes principaux. Une fois l'usage établi, la parataxe a été regardée comme une construction dure et surannée, en contradiction avec les progrès du style. Encore, quand on y est revenu, même pour

les verbes qui s'y prêtaient le mieux, *opinor, credo*, a-t-on senti le besoin souvent d'adoucir la parataxe en ajoutant *ut;* p. ex. : Cic. *pro Cluent.* 52, 143 : *nemo,* UT OPINOR, *in culpa est;* T. Liv. XXIII, 3, 4 : *Etenim hos,* UT OPINOR, *odistis senatores;* Cic. *pro Rosc. Am.* 29, 82 : *Erucii criminatio tota,* UT ARBITROR, *dissoluta est; Verr.* V, 46, 121 : *Quos,* UT MIHI VIDETUR, *fortuna reservavit...; pro Sest.* 52, 111 : *Qui,* UT CREDO, *non libidinis causa... libertinam duxit uxorem* (ironique); *ad Att.* VI, 1, 25 : *in quo,* UT AUDIO, *magnum odium Pompeii suscepistis;* Corn. Nep. 25, 10, 2 : *Cui,* UT OSTENDIMUS, *paulo ante opem tulerat.*

Quelques verbes même n'ont plus été employés en parataxe par certains écrivains qu'avec cet adoucissement. Ainsi Cicéron, qui n'emploie jamais *puto* seul, dit très bien *ut Stoïci putant,* p. ex. : *de Fin.* II, 4, 13 : *Vitiosa res,* UT STOICI PUTANT, *qui eam sic definiunt;* Sénèq. *Quaest nat.* V, 12, 1 : *Qui hoc,* UT PUTO, *modo fiunt;* Pétr. § 136 : *Cum ecce tres anseres sacri qui,* UT PUTO, *medio die solebant ab anu diaria exigere.* Cicéron n'emploie pas non plus *spero* (excepté *de Leg.* I, 27, 69 : *Hodierno sermone conficiam,* SPERO, *hoc praesertim die*), mais bien *ut spero,* p. ex. : *pro Sest.* 28, 60 : *Sentient,* UT SPERO, *brevi tempore manere libertatem illam; ibid.* 23, 52 : *Deinde numquam iam,* UT SPERO, *quisquam improbus consilio et auxilio bonorum se oppugnare rem publicam dicet.* De même Sall. *Cat.* 20, 17 : *Haec ipsa,* UT SPERO, *vobiscum una consul agam.* Cicéron emploie aussi *quemadmodum spero : ad Fam.* I, 2, 4 : *Nos in senatu,* QUEMADMODUM SPERO, *dignitatem nostram... retinebimus; pro Arch.* 2, 3 : *Veniam vobis,* QUEMADMODUM SPERO, *non molestam.*

Le lien entre les deux propositions devient déjà plus étroit grammaticalement, lorsque l'on annonce le contenu de la proposition déclarative [1] par un pronom ou un adverbe ajouté au verbe déclaratif, qui reçoit ainsi une valeur démonstrative plus accentuée, sans que, d'ailleurs, le rapport logique des deux propositions soit en rien changé. La proposition déclarative est avant ou après l'autre, sans grande différence. Il semble cependant que dans le second cas, lorsque la propo-

1. J'appelle proposition déclarative, pour la commodité du langage, celle qui serait, dans la construction hypotactique, complément du verbe déclaratif.

sition déclarative suit, les deux propositions sont plus étroitement unies, puisqu'on annonce une idée qui va suivre, tandis que, dans le cas contraire, on montre, pour ainsi dire par un geste fait en arrière, une idée qui vient d'être exprimée. Dans la phrase, p. ex. : HOC SCIO : *animus tibi* PENDET (Ter. *Ad.* II, 2, 17 = 225), sitôt que nous entendons *hoc scio*, notre pensée se porte en avant, attendant ce qui est annoncé par *hoc*. Dans la phrase : *Mihi usus* VENIT : HOC SCIO, la première proposition *mihi usus venit* n'a plus que faire de *hoc scio*, qui arrive en superfétation et se détache dans son isolement.

Cette forme adoucie de la parataxe a lieu non seulement avec les verbes *scio*, *opinor*, *video*, *audio*, mais encore avec n'importe quelle expression annonçant une proposition déclarative, qui dans la langue classique serait à l'infinitif avec un accusatif sujet.

Exemples : Plaut. *Bacch*, I, 2, 29 (137) : ILLUD *sis* VIDE : *non paedagogum iam me, sed Lydum* VOCAT; Ter. *Andr.* III, 4, 11 (590) : HOC AUDI : *ut hinc introire iussi, opportune hic fit mi obviam;* V, 4, 26 (929) : HOC *certe* SCIO : *Rhamnusium se* AIEBAT *esse; Stich.* IV, 1, 15 (519) : HOC *tu facito ut* COGITES : *Ut quoique homini res parata est, perinde amicis* UTITUR ; Curc. II, 2, 43 (133) : HOC *volo* SCIRE *te;* PERDITUS SUM *miser; Merc.* III, 4, 73 (658) : HOC *mihi* CERTISSIMUMST : EO *domum, patrem atque matrem ut meos salutem; Pers.* IV, 4, 101 (653) : *Iam* HOC *tibi* DICO : *actutum ecastor meus pater ubi me sciet venisse huc, ipse* ADERIT; Ter. *Hec.* IV, 4, 100 (722) : *Iam dudum dixi* IDEMQUE *nunc* DICO, *Laches : Manere adfinitatem hanc inter nos* VOLO; *Heaut.* IV, 5, 48 (795) : *Verum* ILLUD, *Chremes*, DICUNT : *ius summum saepe summa* EST *malitia.*

Il semble bien que cette façon d'annoncer ainsi la proposition déclarative, de la montrer pour ainsi dire du doigt, rende la parataxe moins dure. Elle a quelque chose de plus ou moins dur en effet et forme plus ou moins une *hians oratio*, selon le verbe ou l'expression déclarative. Les verbes *credo, opinor, video, scio* à la 1re personne ou à la 2e personne interrogative ou à l'impératif, tout comme *quaeso, obsecro* avec les propositions finales, se mettent très bien en parataxe, entre parenthèses, comme nous l'avons vu. Mais avec *dico, scio*, la parataxe a

déjà quelque chose de plus gêné et elle demande à être mitigée par cette addition du pronom démonstratif. Cette forme est un degré intermédiaire et comme un acheminement vers l'hypotaxe. Voilà pourquoi M. Lindskog dit fort bien (*loc. cit.*, p. 46) que si Plaute n'usait pas de cet adoucissement avec *scio*, Térence, chez qui la langue a fait un certain progrès au sujet de la facture de la phrase, tout en conservant la parataxe propre au langage populaire, dont il ne voulait pas trop s'écarter, a éprouvé le besoin de le faire.

Comment a-t-on passé de la parataxe à l'hypotaxe et pourquoi *l'accusatif avec l'infinitif?* Pour l'expliquer, il faut partir de l'emploi de l'infinitif comme complément d'un verbe de mouvement. L'infinitif a une signification finale qu'il doit à sa nature même. C'est, en effet, une forme de datif, le datif d'un nom verbal. Ce fait paraît aujourd'hui admis par tous les linguistes. De même donc qu'il y a en latin un locatif final ou de but, qui se confond avec le datif de direction (cf. les expressions : *mittere Orco; il clamor caelo*, etc.), de même l'infinitif, datif du nom verbal, fut employé pour marquer la direction ou l'intention, comme *infinitivus finalis*, après les verbes de mouvement chez Plaute, puis chez Térence encore, avec les verbes *ire* et *mittere*, par ex : ABIIT *aedem Minervae* VISERE (Plaut. *Bacch.* IV, 8, 59 = 900); *Aurum* PETERE *hinc* VENERAT (*Bacch.* IV, 3, 22 = 631); *Pecus* EGIT *altos* VISERE *montes* (Hor. *Od.* 1, 2, 7).

Comme nous disons en français : « donnez-moi quelque chose à boire, à manger, » on disait de même en latin : DA *mihi aliquid* BIBERE (*manducare* seulement chez les écrivains ecclésiastiques), par ex. Cato, *de agr. cult.* 89 : *Dato bibere;* Plaut. *Pers.* V, 2, 40 (821) : BIBERE DA *usque plenis cantharis;* et aussi avec d'autres infinitifs : Virg. *En.* I, 319 : DEDERAT*que comam* DIFFUNDERE *ventis:* « Elle avait donné sa chevelure aux vents pour qu'ils la fassent flotter. » Puis, enfin, on employa par analogie d'autres verbes de même sens avec l'infinitif de n'importe quel verbe : Ovid. *Her.* V, 132 : *Quae totiens rapta est,* PRAEBUIT *ipsa* RAPI (« elle s'est donnée à être enlevée, pour qu'on l'enlevât »). Dans tous ces exemples l'infinitif conserve le sens d'un *infinitivus finalis*.

Sitôt que la construction de *dare* avec l'infinitif se fut introduite

sans conteste dans la syntaxe, on le mit aussi avec l'infinitif, même là où le sens final était moins évident : c'est ainsi que *dare* et ses analogues (*donare, reddere, relinquere, adimere,* et le contraire) furent aussi suivis de l'infinitif, sans qu'il y ait but ou intention, chez les poètes seulement, p. ex. Hor. *Ep.* I, 19, 9 : ADIMAM CANTARE *severis! Permitto* fut ainsi employé, même en prose. L'infinitif finit donc par être traité comme un véritable substantif, non plus au datif, mais à l'accusatif, et joua le rôle de complément. Son emploi était très commode et il se répandit surtout dans la langue populaire, où il s'est conservé jusqu'à la transformation du latin en langues romanes.

Il arriva alors ceci. Les verbes qui pouvaient recevoir comme complément aussi bien un nom à l'accusatif qu'un infinitif *(da mihi aquam, da mihi bibere)* réunirent et fondirent ensemble les deux constructions; et c'est ainsi que Caton déjà dit: *Familiam ne sieris peccare,* phrase composée de *ne sieris familiam* et *ne sieris peccare.* Avant lui, la loi des XII Tables avait dit : *Qui se* SIERIT *testarier;* et, en remontant plus loin encore dans l'antiquité, nous lisons dans le chant des Arvales : *Neve* LUEM RUEM SINS INCURRERE *in pleores.*

Mais ici nous sommes arrêtés. On disait bien : *da mihi* AQUAM BIBERE, parce qu'on pouvait dire séparément : *da mihi aquam* et *da mihi bibere* et que chacun des deux accusatifs était très légitimement complément direct du verbe *dare.* La réunion des deux compléments juxtaposés par l'ellipse du verbe commun exprimé une seule fois était toute naturelle : *Da mihi aquam* + *da mihi bibere* = *da mihi aquam bibere.* De même pour *ne sieris familiam peccare,* qui est le résultat de l'addition *ne sieris familiam* + *ne sieris peccare.* Mais on ne peut pas dire de même que *credo patrem aegrotare* soit l'addition de *credo patrem* + *credo aegrotare,* parce que *patrem* ne peut être pour sa part complément à l'accusatif de *credo* (*credo patrem* n'a pas de sens), pas plus que dans *censeo mortem non esse malum, mortem* n'est complément de *censeo :* on ne dit pas *censeo mortem,* qui n'aurait pas de sens. Il en est de même pour la plupart des verbes déclaratifs, qui ne peuvent avoir ainsi un accusatif complément que dans la construction dite proleptique, dans laquelle on leur donne comme

proleptique *(sentio* EUM *quam male facerit)*, ou d'une proposition infinitive, ce qui engendra l'infinitif avec un accusatif sujet *(sentio eum male fecisse)*.

Quand, par suite de la disparition des *verba declarandi* avec un accusatif, on ne comprit plus *eum* comme accusatif complément de *sentio*, on le rattacha à *fecisse* et l'on fit de *eum fecisse* une seule proposition complément de *sentio*, proposition dans laquelle *eum* devenait tout naturellement le sujet de l'infinitif. Au lieu donc de décomposer : *sentio eum* + *sentio fecisse* = *sentio eum fecisse*, on décomposa : *sentio* (verbe transitif) *eum fecisse* (proposition infinitive complément du verbe, d'où son sujet à l'accusatif). A partir de ce moment s'installa dans la grammaire latine une idée fausse qui aujourd'hui encore s'y étale en maîtresse et qu'on accepte sans contrôle, parce qu'elle semble fournir une explication commode d'une construction d'origine obscure, tout en n'expliquant rien du tout. Car enfin pourquoi l'infinitif demanderait-il nécessairement comme sujet un accusatif? L'infinitif historique a son sujet au nominatif; en grec l'infinitif de commandement et de désir peut avoir pour sujet un nominatif; ainsi Hom. *Il.* VI, 16-92 : εἰπὲ δ'ἔπειτα | μητέρι σῇ καὶ ἐμῇ· ἡ δὲ ξυνάγουσα γεραιὰς... θεῖναι Ἀθηναίης ἐπὶ γούνασιν ἠϋκόμοιο, κ. τ. λ. On aurait pu dire tout aussi bien : *sentio is malefecit*, ce qui eut lieu en effet, ou *sentio quod is male fecit*, ce qui n'eut lieu que bien après la naissance de la construction infinitive.

La théorie que je viens de résumer et à laquelle je me rallie sans réserve, est exposée dans un petit article très bref et très net de M. Lindskog, dans le premier volume de la revue philologique suédoise *Eranos*. Elle me paraît de toutes les explications données de cette construction étrange, la plus simple, la plus claire et la plus satisfaisante. Elle a surtout l'avantage de combler une lacune énorme dans la syntaxe de Schmalz, qui nous dit bien qu'on a dit *sentio eum male fecisse* par analogie avec *da mihi aquam bibere* ou *ne sieris familiam peccare*, mais ne nous explique nullement comment on a pu passer de l'accusatif suivi d'un infinitif après *dare*, *sinere* et autres verbes analogues à cette même construction avec les verbes déclaratifs.

(A suivre.) F. ANTOINE.

NOTES GALLO-ROMAINES[1]

IV

LUCAIN HISTORIEN

Les préliminaires du siège de Marseille

C'est aujourd'hui une vérité incontestée[2] que l'œuvre de Tite-Live est la principale source historique de la *Pharsale* de Lucain[3] : quiconque tentera de reconstruire les livres consa-

1. Cf. *Revue des Études anciennes*, 1899, fasc. 1, 2, 3, p. 47, 143 et 233.

2. Le dernier érudit qui, à ma connaissance, s'est occupé des rapports de Lucain avec Tite-Live est l'éditeur même du poète, Hosius (coll. Teubner in-12, 1892), dans un article, *Lucan und seine Quellen* (*Rheinisches Museum*, 1893, n. s., t. XLVIII, p. 380 et s.), et il y considère comme si bien démontré que Lucain a Tite-Live pour *Hauptquelle*, qu'il cherche seulement à prouver que le poète a consulté l'historien *nicht nur auf dessen Bücher uber den zweiten Bürgerkrieg* (p. 384).

3. Le mérite d'avoir le premier essayé de montrer la chose appartient, dit-on habituellement, à Baier — (on pensait, avant lui, à César comme source de Lucain; cf. Schaubach, *Lucans Pharsalia und ihr Verhältnis zur Geschichte*, progr., Meiningen, 1864, p. 12; Kortüm, *Geschichtliche Forschungen im Gebiete des Alterthums*, Heidelberg, 1863, p. 232) — dans sa dissertation inaugurale (Breslau, 1874), *De Livio Lucani in carmine de Bello Civili auctore*. Mais il faut remarquer à ce propos que l'idée fondamentale de la thèse de Baier lui a été fournie par son maître Reifferscheid (p. 1), et qu'elle se trouve en partie développée dans une brochure de Bœttcher, qu'il ne cite pas (*Ueber die Quellen des Cassius Dio in seiner Darstellung des Bürgerkrieges zwischen Caesar und Pompeius*, progr., Halberstadt, 1872, p. 10, 12, 20, etc.). — On pourra consulter, en outre, sur le même argument, sans parler d'Hosius (art. cité p. 301, n. 1; et voir aussi son édition de Lucain, p. XXI) : Nissen, *Der Ausbruch des Bürgerkriegs 49 v. Chr.*, 2e art., dans *Historische Zeitschrift*, n. s., t. X, 1881, p. 48 et s.; Plathner (*Zur Quellenkritik der Geschichte des Bürgerkrieges zwischen Caesar und Pompeius*, progr., Bernbourg, 1882), précis et succinct, dans le même sens que Baier, dont il est indépendant; Singels (*De Lucani fontibus ac fide commentatio*, diss. inaug., Leyde, 1884) qui atténue, dans un travail du reste médiocre, l'opinion de Baier, et le plus souvent à tort et sans donner aucune preuve (p. ex., lorsque, à propos du siège de Marseille, p. 70, il dit que Lucain et Dion ont eu sous les yeux César au moins autant que Tite-Live); Ziehen (*Lucan als Historiker*, dans les *Berichte des Freien deutschen Hochstiftes zu Frankfurt am Main*, n. s., t. VI, 1890, p. 50 et s.), qui abonde, avec de très judicieux rapprochements, dans le sens de Tite-Live (p. ex., p. 60 : *Wir finden bei Lucan oft eine Genauigkeit in den Einzelangaben* etc., et il a raison). — Il n'y a rien à prendre à cet égard dans la préface, trop vantée, de Heitland à l'édition de Haskins (1887, Londres). — Tous les travaux que nous citons plus loin à propos de Dion Cassius (p. 304, n. 2) touchent souvent à Lucain, surtout ceux de Bœttcher, de Grohs et de Judeich.

crés par Tite-Live à la guerre civile[1] trouvera dans le poème la matière principale de son travail[2]. Nous voudrions montrer, par un exemple, comment la chose peut être prouvée.

Notre désir serait aussi, en choisissant cet exemple parmi les faits qui intéressent la Gaule, de rappeler aux historiens de notre pays les ressources précieuses et sûres que leur offre Lucain [3]. — Il ne sera ici question que des préliminaires du siège de Marseille par Jules César : nous nous réservons d'étudier ailleurs les opérations militaires qui se sont déroulées, sur terre et sur mer, autour de la cité grecque[4].

1° *Les pourparlers entre César et Marseille.*

Voici, d'après les *Commentaires* de Jules César[5], les circonstances qui ont précédé sa rupture avec Marseille. — A peine arrivé dans la Gaule Ultérieure[6], le proconsul apprend que les Marseillais ont adhéré au parti de Pompée[7], décidé de fermer leurs portes au chef de la faction adverse[8], et qu'ils se préparent à une résistance énergique[9]. César mande alors les Quinze Premiers de la cité, et, ceux-ci venus, il essaie de les ramener à sa cause[10]. Les Marseillais rapportent à leurs concitoyens les paroles du général : une réponse est préparée à Marseille et transmise à César par les mêmes délégués[11].

1. Livres CIX-CXII.
2. Ce sont les paroles de Ziehen, p. 57; cf. Baier, p. 46. Plathner, p. 14, dit avec raison, à propos de Lucain, *dass man die Quelle durchleuchten sieht.*
3. D'autant plus qu'en France l'attention a été trop rarement portée sur la critique érudite de Lucain; on doit signaler seulement, à ce propos, les excellentes introduction et édition de Lejay (*liber primus* seulement, Paris, 1894), et les remarques justes et suggestives de Salomon Reinach (*Revue Celtique*, 1897, t. XVIII, p. 144).
4. Nous aurons alors à discuter les reproches adressés à Lucain par Heitland p. LXXIV et LIII) et même par ses partisans en matière historique, comme Baier p. 10 et 43), Singels (p. 70) et Ziehen (p. 60 : *Wir finden die einzelnen Phasen des Kampfes um Massilia im durchaus freier Weise zusammengeschoben*).
5. *De Bello Civili*, I, ch. 34-36.
6. *In Ulteriorem Galliam pervenit. Quo cum venissel, cognoscit...*
7. *Quibus mandatis* (de Pompée) *acceptis, Massilienses portas Caesari clauserant.*
8. Je dis décider, car César n'est pas encore devant Marseille (I, 36, § 4); mais l'auteur des *Commentaires* dit, improprement selon moi, *portas Caesari clauserant.*
9. *Albicos* etc., *muros, portas, classem reficiebant.*
10. *Evocat ad se Caesar Massilia XV primos. Cum his agit,* etc.
11. *Cujus orationem legati domum referunt, atque ex auctoritate haec Caesari renuntiant.*

Lucain présente ces pourparlers d'une manière différente[1]. — César ayant franchi les Alpes[2], tous les peuples de la Gaule s'épouvantent et se soumettent[3]. Marseille seule, dit le poète, voulut demeurer fidèle « à la foi jurée et aux traités signés », *servare fidem signataque jura*[4]. Ces derniers mots peuvent signifier, sans doute, que les Marseillais n'oublient pas Pompée qui fut leur patron et les services qu'il leur a rendus; mais ils veulent bien plutôt dire, comme la suite le montre, que la ville se souvient seulement de sa fidélité au peuple romain et des traités conclus avec lui : Lucain fait pressentir ici, non pas l'adhésion à Pompée, mais la déclaration de neutralité. C'est cette décision, continue le poète, que les Grecs font connaître au proconsul lorsqu'il approche de la cité[5].

Il y a, dans l'histoire de ces négociations, deux divergences importantes entre le récit de César et celui de Lucain.

1° Les Marseillais résolurent, de prime abord, de se joindre à Pompée : voilà ce que dit César[6]; de demeurer neutres : voilà ce qu'insinue Lucain. — A coup sûr, nous ne saurons jamais dans quelle mesure Marseille hésita avant de suivre le parti pompéien : qu'elle le préférât à l'autre, elle l'a assez vite

1. *Pharsale*, III, vers 298 et s.

2. *Agmine nubiferam rapto superevolat Alpem.*

3. *Cumque alii famae populi terrore paverent... :*

il ne peut s'agir que des peuples de la Gaule. Ce détail manque chez César, mais il n'est certainement pas une simple transition poétique : nous le rencontrons, en effet, chez Dion Cassius (XLI, 19) : Οἱ μέντοι Μασσαλιῶται, μόνοι τῶν ἐν τῇ Γαλατίᾳ οἰκούντων, οὔτε συνήραντο τῷ Καίσαρι, et chez Florus (IV, 2) : *Nihil hostile erat in Gallia, sed ausa Massilia* (remarquez le même mot *ausa* chez Lucain et Florus). On verra que Dion et Florus représentent la tradition de Tite-Live.

4. *Phocais in dubiis ausa est servare juventus*
(Non Graia levitate) fidem, signataque jura,
Et causas, non fata, sequi. Tamen ante etc.

Comparez au *non Graia levitate* de Lucain le *non pro mollitie nominis Graecula civitas* de Florus (IV, 2). Comparez aussi au *fides servare* le mot de Velleius Paterculus (II, 50) : *Massilia, fide melior quam consilio prudentior.*

5. *Hostemque propinquum*
Orant Cecropiae praelata fronde Minervae.

Ces deux détails (le voisinage de César et les branches d'olivier) manquent dans les *Commentaires.*

6. Et il veut si bien le faire croire qu'il y revient dans son objurgation aux Marseillais (I, 35, 1) : *Ne initium inferendi belli ab Massiliensibus oriatur;* ainsi donc les Marseillais seraient presque les agresseurs; et César leur reproche *unius hominis* (Pompée) *voluntati obtemperare.*

montré; mais il n'est pas certain qu'elle n'eût point sincèrement préféré, à l'une et à l'autre faction, le droit de se taire entre elles deux[1] : ce qu'elle allait demander à César. — Le proconsul ne croit pas, il est vrai, à la sincérité de la ville, à son désir de neutralité. Mais il est certainement prévenu contre les Grecs, et il ne nous donne qu'une preuve de leur pompéianisme immédiat et spontané : c'est qu'ils mirent la cité en état de défense. La preuve est médiocre : Marseille ne pouvait garder sa neutralité qu'en étant prête à la défendre. — Je ne dis pas que César ait tort; mais je ne puis affirmer qu'il ait raison contre Lucain. Il interprète à sa manière la conduite des Marseillais: Lucain l'interprète à la sienne, et c'est, j'imagine, celle dont les Marseillais se justifiaient eux-mêmes. Ce sont deux traditions différentes entre lesquelles les historiens modernes peuvent choisir. Mais celle de Lucain n'a pas l'apparence moins historique que celle de César.

La version suivie par le poète vient, sans aucun doute, de l'historien Tite-Live. Dion Cassius, qui, dans son récit de la guerre civile, est un des fidèles tenants de l'écrivain latin[2], ne dit pas un seul instant que Marseille ait voulu tromper César par une feinte neutralité[3]. Florus, lui aussi un client attitré de Tite-Live[4], ne voit d'autre motif à la conduite de la

1. Mommsen, *Rœmische Geschichte*, III, p. 395, suit César et accepte que *Domitius hatte sich nach Massalia auf den Weg gemacht und in der That die Stadt bestimmt sich für Pompeius zu erklären.*

2. La chose me paraît désormais prouvée par les rapprochements qu'on trouvera, plus ou moins adroitement présentés, dans les brochures suivantes : R. Wilmans, *De fontibus et auctoritate Dionis Cassii*, diss. inaug., Berlin, 1835, p. 14 et s. (qui a le premier dégrossi la question); Kœhler, *Qua ratione T. Livii Annalibus usi sint historici latini atque graeci*, etc., prix acad., Gœttingue, 1860 (sommaire); Grasshoff, *De fontibus et auctoritate Dionis Cassii Cocceiani*, Bonn, 1867; Glœde, *Die Quellen des Pompeianischeng Bürgerkriegs*, 1871, Kiel; Bœttcher, *Ueber die Quellen des Cassius Dio in seiner Darstellun des Bürgerkrieges zwischen Caesar und Pompeius*, progr., Halberstadt, 1872 (sage et précis); Heimbach, *Quaeritur quid et quantum Cassius Dio in historia conscribenda inde a l. 40 usque ad l. 47 e Livio desumpserit*, diss., Bonn, 1878; Jelgersma, *De fide et auctoritate Dionis Cassii Cocceiani*, 1879, Leyde (mauvais, dit Schwartz); Judeich, *Caesar im Orient*, 1885, Leipzig; Grohs, *Der Wert des Geschichtswerkes des Cassius Dio als Quelle für die Geschichte der Iahre 49-44 v. Chr.*, diss. inaug., Leipzig, 1884 (très fouillé); et, en dernier lieu, l'article de Schwartz dans l'*Encyclopædie* Wissowa sur *Cassius (Dio)* (où il insiste sur cette question des sources, p. ex. col. 1703 et suiv.).

3. Dion Cassius, XLI, 19.

4. Jahn, édit. de Florus, 1852, p. XLVII; Wilmans, p. 18; Kœhler, p. 23 et s.; Heyn, *De Floro Historico*, 1866; Baier, p. 3, 17, etc.; Bizos, *Flori Historici de vero nomine*, etc., thèse, Paris, p. 35 et s. *(ante omnia fatendum est et a principio constituendum est Floro Titum Livium pro fonte primario fuisse)*; Ziehen, p. 59. Sur les em-

ville grecque qu'un très sincère « désir de la paix »[1]. Je ne parle pas de l'*Abrégé* de Tite-Live et de l'*Histoire* d'Orose, trop succincts pour être utilisés[2], et où il n'y a rien dans un sens ou dans l'autre. Mais on ne lira aucune note de doute sur la bonne foi des Grecs, chez tous les écrivains de l'Empire qui nous ont apporté la menue monnaie de Tite-Live, les vestiges de ce qu'on a appelé la *materies Liviana*. Pas un mot enfin du pompéianisme des Marseillais chez Velleius Paterculus[3], qui, admirateur de César, semble pourtant ici admirer plutôt que blâmer Marseille.

2° Lucain, à la différence de César, ne parle pas d'une première entrevue entre le général romain et les Marseillais : par suite, leur discours n'est pas, dans la *Pharsale*, une réponse à une mise en demeure, c'est une déclaration ou une prière d'apparence spontanée. Sur cette question, qui est une question de fait, nous pouvons croire César[4]. Mais il est permis de le faire sans taxer Lucain d'inexactitude. Il n'était pas tenu, lui poète, de nous laisser assister aux va-et-vient diplomatiques entre la ville et le camp. Il a hâte d'arriver à la déclaration des Marseillais : elle était l'épisode décisif dans un poème épique. Mais elle l'était aussi dans un récit d'histoire.

2° *La harangue des Marseillais*[5].

Réponse chez César, déclaration chez Lucain : il est évident que les deux écrivains rapportent la même harangue.

César en donne l'analyse en style indirect. Il suffit de tra-

prunts supposés (et discutables) de Florus à Lucain, cf. Westerburg, *Lucan, Florus und Pseudo-Victor* dans *Rheinisches Museum*, t. XXXVII, 1882, p. 35, réfuté par Judeich, p. 11 et s. Rossbach, éd. de Florus, 1896, p. LVIII, semble hésiter sur l'emploi de Tite-Live par Florus.

1. *Dum cupit pacem, belli metu in bellum incidit* (IV, 2 = II, 13).

2. *Epit.* liv. CX : *Gaius Caesar Massiliam, quae portas ipsi clauserat, obsedit.* De même Orose, VI, 15 : *Caesar, cur receptus non esset*, etc.

3. II, 50. Cf. p. 303, n. 4.

4. D'autant plus que Dion Cassius dit ἀπόκρισιν ἔδοσαν.

5. L'opposition entre le discours de César et celui de Lucain, la ressemblance entre ceux de Lucain et de Dion, ont été notées en un mot, par Baier, p. 25-26; les rapports entre les trois morceaux ont été présentés, assez mal, par Grohs, p. 38; Bœttcher, p. 7, déclare que les discours de Dion et de César correspondent *fast wörtlich :* on verra tantôt le contraire.

duire le texte des *Commentaires* pour retrouver les trois parties du discours :

« — Marseille se rend compte que le peuple romain est divisé en deux factions. Elle n'a pas à juger entre les deux[1].

» — Les chefs de ces deux factions sont l'un et l'autre les patrons et les bienfaiteurs de Marseille[2].

» — Elle doit donc observer la même conduite à l'égard des deux rivaux : n'aider et n'accueillir ni l'un ni l'autre[3]. »

Le discours composé par Lucain, en style direct, est un long et beau morceau de cinquante vers. Si nous l'analysons pour le ramener aux proportions du texte de César, nous y trouvons également trois parties :

« — L'histoire du peuple romain montre la fidélité de Marseille à l'alliance qu'elle a conclue avec lui. Elle est encore prête à unir ses armes à celles de Rome, mais seulement dans une guerre extérieure. Elle n'interviendra pas dans une guerre civile[4].

» — Si César veut entrer sans appareil militaire, les portes lui seront ouvertes. Elles le seront à Pompée, s'il se présente de même[5].

» — Si César veut entrer de force, Marseille est prête à tout pour demeurer libre[6]. »

Le discours des envoyés de Marseille est donc, chez César comme chez Lucain, une déclaration de neutralité; et sur ce sens général de la harangue, les deux écrivains sont d'accord. Il est vrai qu'il était difficile qu'ils ne le fussent pas.

Mais il n'y a pas d'autre ressemblance entre eux deux : les trois thèmes développés par César ne se rencontrent pas chez Lucain, et inversement. Voici les principales différences.

1. *Intellegere se, divisum esse populum romanum in duas partes, neque sui judicii neque suarum esse virium discernere, utra pars justiorem habeat causam.*

2. *Principes vero esse earum partium Cn. Pompeium et C. Caesarem, patronos civitatis : quorum alter agros Volcarum Arecomicarum et Helviorum publice iis concesserit, alter bello victos Sallyas attribuerit vectigaliaque auxerit.*

3. *Quare paribus eorum beneficiis parem se quoque voluntatem tribuere debere, et neutrum eorum contra alterum juvare aut urbe aut portibus recipere.*

4. *Pharsale*, III, vers 307-329.

5. Vers 329-335.

6. Vers 336-355.

1° La menace de mourir pour la liberté[1], qui est la conclusion du discours de Lucain, manque à celui de César. — On supposera volontiers que Lucain a imaginé ce morceau de bravoure, qui était une péroraison tout indiquée. Mais on peut supposer aussi qu'il a été supprimé par César, qui n'aura eu plaisir ni à l'entendre ni à se le rappeler.

2° Des services rendus par Marseille à Rome, pas un mot chez César. Des services rendus à Marseille par César et Pompée, pas un mot chez Lucain. — Il est fort possible que Lucain ait omis ce dernier développement[2] : car je ne crois pas un seul instant que César l'ait inventé[3]. Mais il est encore plus probable que César a supprimé le premier[4] : car on n'admettra pas que les Marseillais se soient tus sur cette longue amitié pour Rome, qui était la principale excuse de leur neutralité.

3° Sur la déclaration de neutralité, il y a un singulier contraste entre les deux auteurs. « Marseille ne recevra aucun des deux rivaux, » dit César, et Lucain, au contraire : « Elle est prête à les recevoir désarmés. » On voit l'opposition. Là, c'est une simple résolution de neutralité. Chez le poète, c'est bien cela, mais c'est aussi autre chose : Marseille s'offre comme un territoire neutre, où les deux adversaires pourront peut-être se rencontrer[5].

Comparez ces trois différences, et vous constaterez que l'attitude des Marseillais n'est plus du tout la même chez Lucain et chez César. — Dans les *Commentaires,* Marseille est

1. Vers 349 :

Nec pavet hic populus pro libertate subire etc.

2. L'a-t-il réellement omis? Il ne serait pas impossible d'en retrouver l'équivalent dans les vers 312-329, où les Marseillais exposent les motifs qu'ils ont de ne pas intervenir : l'expression de *volnera sacra* est peut-être une allusion à Pompée et à César bienfaiteurs de Marseille; celle de *ignarum sortis* etc., correspond peut-être au *neque discernere* de César et au μήτε πολυπραγμονεῖν (cf. p. 309, n. 1) de Dion Cassius.

3. Il se trouve chez Dion Cassius, cf. p. 309, n. 2.

4. Se trouve également chez Dion Cassius, cf. p. 309, n. 1.

5. Vers 333-335 :

Sit locus exceptus sceleri, Magnoque tibique
Tutus, ut invictae fatum si consulat urbi,
Foedera si placeant, sit quo veniatis inermes.

Vers 368, César dit des Marseillais à ses soldats :

Jam non excludere tantum, inclusisse volunt.

présentée en cité cliente qui veut ménager deux puissants patrons. Elle est, dans la *Pharsale*, une puissance alliée et libre, qui se déclare neutre et s'insinue médiatrice.

Voilà donc, d'un même discours, deux interprétations presque contradictoires. Sans doute, les Grecs étaient des orateurs assez habiles[1] pour faire entendre par une même phrase des choses fort différentes. Mais Lucain et César sont assez loin l'un de l'autre pour qu'on ne les croie pas à égale distance de la harangue marseillaise : lequel des deux s'en rapproche le plus? — César, dira-t-on volontiers, qui est historien et qui l'a entendue. Mais à cette opinion, la première qui se présente, on peut faire quelques objections.

D'abord, César a été tenté de dissimuler les choses qui ont blessé son amour-propre de Romain ou d'*imperator;* n'oublions pas le reproche qu'Asinius Pollion adressait aux *Commentaires :* il y a là, disait-il, bien des erreurs, volontaires ou non, et ce n'est pas une œuvre de pleine vérité[2]. Il est probable, d'autre part, que les Marseillais, s'ils ont débité une belle harangue, se sont arrangés pour qu'elle fût connue autrement que par leur ennemi; d'autant plus que (le proconsul le dit lui-même) ils avaient préparé leur déclaration à Marseille en conseil de la cité[3].

Puis, le discours de Lucain n'est pas un simple exercice poétique, évoluant à sa fantaisie autour d'un lieu commun. On en retrouve le canevas chez un autre écrivain, encore Dion Cassius. Il donne, lui aussi, l'analyse de la harangue[4], et cette analyse, que voici, renferme les trois parties et les trois principales idées du morceau de Lucain : « Les Marseillais se

1. Cf. César, *De bello civili*, II, 12, § 4, disant des Marseillais : *Haec atque ejusdem generis complura ut ab hominibus doctis... pronuntiantur.*

2. Suétone, *V. Caesaris*, LVI. — Il faut consulter sur cette question la plupart des brochures citées p. 304, n. 2, Nissen, art. cité, p. 49, et, en outre : Seck, *De C. J. Caesaris Commentariorum fide*, progr., Essen, 1864; Cornelissen, *De judicio, quod de C. Julii Caesaris fide historica tulit C. Asinius Pollio*, diss., 1864; Glœde, *Ueber die historische Glaubwürdigkeit Caesar's in den Kommentarien vom Bürgerkrieg*, Kiel, 1871; Strenge, *Ueber den tendenziösen Charakter der Caesarischen Memoiren vom Bürgerkrieg*, progr., Lunebourg, 1873 et 1875. — L'omission la plus célèbre faite par César est celle de la révolte des soldats à Plaisance.

3. César, I, 35, 3 : *Ex auctoritate haec renuntiant.*

4. Dion Cassius, XLI, 19.

déclaraient les alliés du peuple romain[1] et les amis des deux rivaux[2], et se jugeaient peu curieux de savoir et incapables de juger qui des deux avait tort[3]; — si l'on veut venir à eux en amis, ils les recevront tous deux, mais sans armes[4]; — si l'on se présente en état de guerre, ils ne recevront personne[5]. » Or, Dion Cassius suit fidèlement, dans le récit de la guerre civile, non pas les *Commentaires* de César, mais l'histoire de Tite-Live : c'est donc du prosateur latin que Lucain, lui aussi, s'est ici inspiré. La version de Lucain, comme celle de Dion, représente une tradition et une tendance différentes de celles de César, plus favorables à Marseille, et venues du pompéien Tite-Live.

Cela ne suffit pas pour qu'on la préfère. Cependant, un autre écrivain de l'Empire, Velleius Paterculus, faisant allusion à la déclaration des Marseillais, la représente comme plus audacieuse et plus noble que ne l'indique César : il affirme que Marseille « interposa un arbitrage imprudent et intempestif »[6]. Dira-t-on que Velleius ne fait, lui aussi, comme Florus, Dion et Lucain, que suivre la tradition de Tite-Live[7]? Je le veux bien. Mais cela prouve au moins que cette tradition a fait loi chez les écrivains des temps impériaux[8], et que, si

1. Τῷ τε γὰρ δήμῳ τῶν Ῥωμαίων συμμάχειν (ceci, on l'a vu, manque chez César et se trouve chez Lucain).

2. Καὶ ἐκείνοις ἐπιτηδείως ἀμφοτέροις ἔχειν (ceci manque, ou semble manquer, cf. p. 307, n. 2, chez Lucain, et est développé chez César).

3. Καὶ μήτε πολυπραγμονεῖν τι μήθ' ἱκανοὶ διακρῖναι πότερος αὐτῶν ἀδικεῖ εἶναι ἔφασαν (paraît manquer également chez Lucain, et se trouve chez César); et on remarquera de plus, comme l'a fait Grohs, p. 37, que cette phrase semble traduite de celle de César, *neque sui judicii* etc., ici, p. 306, n. 1). Il est certain qu'en combinant Lucain, Dion et César, on peut reconstituer la harangue massaliote, les uns et les autres n'ayant péché que par omission : mais c'est encore César qui a le plus péché.

4. Ὥςτε (cf. Lucain, v. 329, *nobis haec summa,* et César, *quare* etc., formules qui, comme ici le ὥςτε ἔλεγον, annoncent la déclaration après l'exposé des motifs) εἰ μέν τις ὡς φίλος ἐθέλοι πρὸς σφᾶς ἐλθεῖν, καὶ ἀμφοτέρους αὐτοὺς ἄνευ τῶν ὅπλων δέξεσθαι ἔλεγον.

5. Ἐπὶ πολέμῳ δὲ οὐδέτερον.

6. Velleius, II, 50 : *Festinationem itineris ejus aliquamdiu morata Massilia est, fide melior quam consilio prudentior* (cf. ici, p. 303, n. 4), *intempestive principalium armorum arbitria captans, quibus iis se debent interponere, qui non parentem coercere possunt.*

7. C'est la thèse indiquée par Kœhler (p. 10 et 11), récemment développée, et je crois avec raison, par Burmeister, *De fontibus Vellei Paterculi*, diss. inaug., Halle, 1893; cf. la suite dans les *Berliner Studien*, 1894, t. XV, 2, surtout p. 63 et s. Il est curieux de voir comment Velleius unit sa dévotion à César et sa confiance en Tite-Live.

8. A cause, bien entendu, de la prodigieuse influence de Tite-Live, qui a donné de ces événements, sous tout l'Empire, la vérité canonique (cf. Mommsen, *Chroniq*

Lucain n'a pas raison contre César, il est au moins d'accord avec tous les autres historiens.

3° *La rupture.*

César ne nous dit pas que la proposition des Marseillais fut la cause de la rupture. Mais, raconte-t-il, pendant que les Marseillais négociaient, ils accueillirent Domitius, le chef pompéien; ils lui confièrent même le commandement de leur cité[1]. Ils jouaient ainsi double jeu, ils violaient eux-mêmes la neutralité qu'ils déclaraient si pompeusement. C'était se moquer de César[2]. Il se hâta de rompre les pourparlers et de marcher sur la ville.

Sur ce point, on aimerait à savoir si les Marseillais n'avaient pas leur version. Je n'affirmerai pas qu'ils n'aient point prétendu que Domitius a été admis après et non avant la rupture. Lucain et Dion Cassius représentent, on l'a vu, une tendance plutôt favorable à Marseille. Or, Lucain ne nomme pas Domitius : la déclaration des Grecs suffit[3], dit-il, à irriter César et à provoquer sa marche sur Marseille[4]. Dion Cassius ne parle du général pompéien qu'après avoir commencé le récit des hostilités, et il se borne à dire qu'il était « l'allié » des Grecs[5].

Au surplus, nous ne recherchons ici que les versions qu'on

des Cassiodor, dans les *Abhandl. d. Ges. d. W., phil. hist. Klass.*, 1861, Leipzig, p. 551; Grohs, p. 136). Et ce n'est pas un spectacle ordinaire que de considérer que le prestige littéraire de l'historien a été très souvent plus fort que la mémoire du divin Jules.

1. *Haec dum inter eos aguntur, Domitius navibus pervenit Massiliam atque ab iis receptus urbi praeficitur; summa ei belli administrandi permittitur.* Je ne crois pas à *praeficitur urbi*, tout au plus à *summa belli :* Dion Cassius dit de Domitius, τῷ Δομιτίῳ συμμάχῳ χρώμενοι (XLI, 21). Tout ce passage de César est rédigé à la hâte, je dirais volontiers à la diable, *parum diligenter*, comme disait Asinius Pollion.

2. *Quibus injuriis permotus*, disent les *Commentaires*, *Caesar legiones tres Massiliam adducit.*

3. Vers 370 :

Dabitis poenas pro pace petita
... Contagia belli dira fugant.

4. III, vers 355-374. Immédiatement après la déclaration des Grecs, dit Lucain, le général irrité annonce *Massiliam delere vacat*, et son discours s'adresse à la fois aux soldats *(gaudete cohortes)* et aux Marseillais encore présents *(dabitis poenas)*; sa déclaration de guerre est une réponse à leur résolution de neutralité : *sic postquam fatus ad urbem convertit iter.*

5. Cf. ici p. 310, n. 1; même remarque chez Bœttcher, p. 8. Les autres historiens sont trop brefs pour pouvoir être utilisés.

a pu produire des deux côtés, les prétextes diplomatiques et non l'exactitude des faits. Dans des situations de ce genre, où deux partis parlent de la paix sans redouter la guerre, on connaît rarement le vrai motif et le moment précis de la rupture. César avait trop d'intérêt à entrer dans Marseille le plus tôt possible, les Marseillais avaient trop besoin de gagner du temps, pour qu'ils ne cherchassent pas les occasions celui-là de rompre, et ceux-ci de négocier.

4° *La description de Marseille.*

Pour être facile à suivre, le récit d'un siège doit commencer par l'examen des positions respectives de la ville et des assiégeants.

Ainsi procède Lucain. Immédiatement après avoir signalé l'arrivée de César en vue des murailles de la cité, il étudie le camp choisi par les Romains et les défenses ennemies qui lui font face[1]. — Une étude semblable se trouve dans les *Commentaires;* mais elle y est placée beaucoup plus tard : elle suit de très loin les préparatifs du siège et même le récit de la première bataille navale, elle est postérieure au départ de Jules César, elle précède les grands travaux effectués par son légat Trébonius, qu'il a laissé pour diriger la lutte[2]. — On peut justifier l'ordre adopté par César : il n'a voulu décrire la cité qu'au moment où commence la besogne décisive, celle de Trébonius. Mais on fera aussi cette remarque : en procédant ainsi, César nous laisse l'impression que Marseille n'a été étudiée, investie, attaquée qu'après son départ, et que le siège, avec toutes ses vicissitudes, n'a été l'œuvre que de son légat[3]. Et nous commençons à penser que César tend à grossir la part de Trébonius et à restreindre la sienne propre.

Cette description de Marseille, chose bizarre encore, n'est

1. Vers 375-380.

2. *Comm.*, I, 36, 54-55, préparatifs du siège et départ de Jules César; I, 56-58, première bataille navale; II, 1, travaux de Trébonius et description de Marseille; II, 2, premières opérations de Trébonius.

3. Cela est visible si on suit attentivement, mot pour mot, la phrase de César (II, 1) : *Dum haec in Hispania geruntur* (par César), *C. Trebonius*, etc. INSTITUIT... *Massilia* ENIM, suit la description.

pas présentée de la même façon par nos deux auteurs. César décrit l'ensemble de la ville, en insistant sur la partie que menacent les Romains; Lucain ne parle que de celle-là, qui fait face au camp romain[1]. D'autre part, celui-ci dit quelques mots de ce camp[2], tandis que César néglige de nous en indiquer même l'emplacement, en quoi il a grand tort.

La description de Marseille par Jules César n'est pas inexacte[3]. Mais il est bon de rappeler qu'il s'est servi d'expressions vagues et générales et même d'un à peu près, *fere*, qui ont fait le désespoir de tous les historiens de la topographie marseillaise[4].

Lucain a la même exactitude que Jules César. Il a sur lui l'avantage d'une très grande netteté. Rien d'inutile, rien que de très précis.

Voici la colline où fut établi le camp :

Haud procul a muris tumulus surgentis in altum
Telluris parvum diffuso vertice campum
Explicat...

C'est la butte des Carmes[5]. Elle est la plus voisine de la ville grecque, *proxima, haud procul:* il y a de 100 à 200 mètres

1. Vers 379 et 380 : *Proxima pars urbis*, etc., ce qui correspond à César : *Hujus quoque spatii pars ea*, etc.

2. *Haud procul a muris*, vers 375-378.

3. Nous n'avons pas à l'examiner ici.

4. Dans notre siècle, la topographie de Marseille est représentée par les travaux suivants, pour négliger les plus mauvais : Martin, *Fragment d'un mémoire sur la topographie*, etc., lu en 1808, *Mémoires publiés par l'Académie de Marseille*, t. VII, p. 43 et s., 1811 (très contestable, et beaucoup trop souvent utilisé); de Villeneuve, *Statistique des Bouches-du-Rhône*, 1824, t. II, p. 206 et 268 (ordinaire); Bayle, *Traité sur la topographie*, etc., *de Marseille*, 1838, Marseille (médiocre); Verdillon, *Dissertation sur l'ancienne topographie*, etc., dans la *Société de statistique de Marseille*, t. XXVIII, 1866 (plein de bonnes choses, et fait en partie sous l'inspiration de l'abbé Albanès); Rouby, 1° *Le sol de Marseille au temps de César*, extrait du *Bulletin de la Société de Géographie*, nov. 1873; 2° *Le siège de Marseille par Jules César*, 1874, Paris, extrait du *Spectateur militaire* (travaux devenus classiques, grâce à Stoffel, *Histoire de Jules César, guerre civile*, I, 1887, p. 80 et s., p. 288 et s., et à Desjardins, *Gaule Romaine*, t. II, p. 156, qui les ont vulgarisés, et cependant fort discutables); Gilles, *Marseille XLIX ans avant Jésus-Christ*, 1875, Marseille (aventureux par endroits). Il faut mettre à part le dernier travail, Clerc, *Le développement topographique de Marseille*, 1898, extrait des *Études sur Marseille et la Provence* publiées par la Société de Géographie de Marseille : travail qui me paraît, à l'encontre des précédents, donner à peu près sur tous les points la solution juste.

5. Clerc, p. 12, a raison de placer là le camp de Trébonius (je dirai plus volontiers le camp de César), contre tous ses devanciers, Verdillon et Rouby, qui le placent à Saint-Charles, Bayle, au Lazaret, Gilles, à Saint-Lazare. Je me permets de rappeler que j'ai moi-même, plus d'une fois, de 1885 à 1897, étudié sur place les textes de César et de Lucain.

entre le pied de la colline et celui des hauteurs où s'élevait Marseille. Elle est aplanie au sommet, *diffuso vertice,* et présente ainsi une plate-forme, *campum explicat,* du reste de peu d'étendue, *parvum,* quelques mille mètres carrés seulement[1]. Mais cette esplanade, bien isolée et de dimensions régulières[2], était merveilleusement disposée pour recevoir un camp romain :

...Haec patiens longo munimine cingi
Visa duci rupes tutisque aptissima castris.

En face se dresse la partie haute[4], *arx* ou acropole, de la cité grecque :

Proxima pars urbis[5] *celsam consurgit in arcem*
Par tumulo.

La butte des Carmes, *tumulus,* a 38 à 39 mètres de hauteur[6] : l'escarpement de l'Hôtel-Dieu, qui lui face, et où s'amorçait la Ville Haute, atteint, à peu de chose près, la même élévation : 38 mètres[7], *par tumulo.*

Entre les deux, des vallées et des champs,

Mediis sedent convallibus arva[8].

C'est la dépression, profonde de douze mètres, qui vient tomber entre les Carmes et l'Hôtel-Dieu, dépression marquée

1. Une partie du plateau des Carmes s'est appelée la Plate-forme.
2. Cf. note précédente. Voyez aussi le commentaire de Francken, éd., I, 1896, p. 109.
3. Clerc m'écrit : « 50 mètres sur 75 au sommet, et environ 8,000 mètres q. », mais ce sont là, me dit-il, des chiffres provisoires et sans doute inférieurs à la réalité. Verdillon dit, p. 110 : 700 mètres de circuit, et ajoute : superficie à peu près égale à celle de l'Acropole; il y place du reste la citadelle. — Je ne crois pas cependant que toute l'armée assiégeante ait pu être réunie sur la butte.
4. C'est bien le sens qu'il faut donner au mot *arx* dans Lucain, cf. Clerc, p. 11 et 9. Car Marseille avait alors, comme elle eut au Moyen-Age, sa ville basse et sa ville haute, et c'est là ce que prouve la scholie de Cornutus au vers de Lucain, III, 381 (p.p. Usener, 1869, Leipzig, relevée et commentée par Frœhner, *Revue archéologique,* 1891, II, p. 327), scholie qui doit provenir de Tite-Live (comme le suppose Ziehen, p. 61).
5. L'une des deux *partes* de la ville, la Ville Haute.
6. Je trouve 38 mètres chez Clerc et Rouby, et jusqu'à 39m10, chez Verdillon.
7. Clerc, p. 16. Derrière l'Hôtel-Dieu, le sol s'abaisse jusqu'à 30 mètres, puis se relève pour former la butte des Moulins (40, 41m30 ou 42 mètres, suivant les écrivains). Mais je réserve jusqu'à nouvel ordre la solution de la question, si cette butte faisait partie de la cité.
8. César dit (II, 1, § 3), en forçant la note plus que Lucain, *vallis altissima.*

autrefois par la rue Fontaine-Neuve[1], et qui sert aujourd'hui au passage de la rue de la République.

Le texte de la *Pharsale* est peut-être le plus précis, le moins discutable de tous ceux que l'antiquité nous a laissés sur la topographie de Marseille[2]. Si Lucain a pris ces renseignements à Tite-Live, ce que je crois[3], il ne les a point dénaturés en les transcrivant dans sa langue poétique[4].

5° *Le séjour de César devant Marseille.*

César nous apprend, quoique d'une manière assez indirecte, qu'il resta au moins trente jours devant Marseille. On lit, en effet, dans les *Commentaires*[5] : « Le général amène trois légions, fait disposer des tours et des mantelets pour le siège de la ville, fait mettre en chantier à Arles douze vaisseaux longs. Trente jours, depuis le moment où le bois fut abattu, suffirent à construire et à armer les vaisseaux; amenés à Marseille, César les place sous les ordres de D. Brutus, et laisse son légat C. Trébonius pour assiéger la ville. »

César nous dit, dans ce même passage, ce qu'il fit pendant ce séjour d'un mois devant Marseille : il fit installer un appareil de siège et équiper une flotte. Pour un général aussi actif que le proconsul, et dans une situation aussi critique que la sienne, c'était bien peu de chose en trente jours. Évidemment, il supprime ou dissimule un grand nombre de détails. Et, à dessein ou à son insu, il nous donne une seconde fois

1. Cf. Papon, *Histoire de Provence*, t. I, 1777, p. 23 : « Ces deux montagnes étaient séparées par un fossé creusé par la nature et par l'art, qu'on reconnaît encore en entrant dans la rue de la Fontaine-Neuve. »

2. Il faut, bien entendu, faire abstraction de tous les grands travaux qui ont bouleversé depuis un demi-siècle cette partie du sol de Marseille. Le meilleur moyen est de recourir au plan de Demarest, qui indique les hauteurs et les distances (1808, réimpr. en 1824, phototypé en réduction chez Clerc), plan admirable par la finesse de la gravure, l'exactitude et le nombre des détails, et certainement l'un des plus beaux des anciens plans des villes françaises.

3. C'est aussi l'avis de Ziehen, p. 60.

4. On trouvera chez Ziehen, p. 61 et 62, d'autres spécimens de l'exactitude topographique de Lucain. M. Heuzey en a cité un à propos de Dyrrachium (Heuzey et Daumet, *Mission archéologique de Macédoine*, 1876, p. 350).

5. I, 36.

l'impression que les travaux d'attaque et de siège n'ont pas commencé avant son départ.

Tout autre est la narration de Lucain. Il énumère avec une très grande précision les travaux ordonnés et surveillés par César[1] : le camp d'abord[2]; puis une ligne de circonvallation allant du sommet de la butte et du camp jusqu'au rivage[3], et embrassant ainsi, avec la ville, les pâturages et les sources de la plaine voisine[4]; enfin et surtout, ce qui devait être la grande œuvre d'attaque, une immense terrasse destinée à réunir le camp et la ville[5] : c'est pour se procurer les matériaux destinés à cette terrasse[6] que César fit abattre, sous ses yeux, la forêt sacrée[7]. — Il n'est aucun de ces travaux qui ne fût nécessaire et qui ne convienne au séjour de César devant Marseille : sur ce point, je n'hésite pas à croire que Lucain a eu raison de les énumérer, et que César a eu tort de les omettre.

Mais pourquoi cette omission? et pourquoi César nous présente-t-il les choses de manière à nous laisser supposer qu'il est resté un mois inactif devant Marseille? Voici comment on peut expliquer ce fait, en s'aidant surtout d'un troisième récit, celui de Dion Cassius.

1. Et non par « le lieutenant de César », comme dit Frœhner, p. 329. Le ms. de Berne, justement signalé par Frœhner, dit avec raison : *Ita* CAESAR *cinxit Massiliam.*

2. Vers 377 et 378. Manque dans les *Commentaires.*

3. Vers 383-387, travail placé après le suivant par Lucain, mais exécuté avant *(sed prius ut totam...)*. Manque également dans les *Commentaires.*

4. *Fontes et pabula campi :* ce sont les sources et les pâturages qui descendaient vers l'Ouest, entre la butte des Carmes et les anses de l'Ourse et de la Joliette.

5. Vers 381-382. C'est, je crois, l'*agger* dont César attribue la construction à Trébonius (II, 1); et, sur ce point encore, il me paraît difficile, encore que bizarre, de ne pas préférer le témoignage de Lucain : est-il admissible que César n'ait pas lui-même reconnu et désigné la place où l'*agger* devait se dresser? On voit également (cf. n. 6 et 7) que César attribue à Trébonius la recherche et le transport des matériaux que Lucain assigne à César.

6. Cela résulte du vers 398.

7. Vers 394-452 (nous reviendrons ailleurs sur cet épisode). Cette partie des travaux nécessités par l'*agger* est rappelé chez César par le mot *materia,* mais toujours dans la description des opérations de Trébonius (*materiam comportari,* II, 1, 4; et comparez à *comportari* de César le *quaesita plaustra* de Lucain, vers 450). — Fritzsche (*Quaestiones Lucaneae,* diss. inaug., 1892, Gotha, p. 15) rapproche de ce passage de Lucain le mot *materia* des *Comm.*, I, 36, 5; mais, à cet endroit, *materia* se rapporte aux constructions navales faites à Arles. A part cela, j'approuve assez, sur l'épisode de la forêt, l'opinion de Fritzsche : *Non credo saltum prope Massiliam situm a Lucano fictum esse, et fieri potuit ut Livius Lucani auctor et diverticulorum amator fuse ageret de horridarum illarum arborum strage, sed dubium non est, quin Pharsaliae poeta facultatem describendi Gallici Averni arripuerit, et Vergilium superaturus de suo multa addiderit.*

César ne s'attendait pas à ce que les portes de Marseille demeurassent fermées, elles le demeurèrent; il ne prévoyait pas un long siège, les Grecs s'y préparèrent; il crut qu'il lui suffisait de paraître et de menacer[1] : il fut, dit Dion Cassius, repoussé[2], et le mot même de repousser, ἀποκρούειν, dont se sert Dion, peut faire croire qu'il y a eu combat[3]. C'était la première résistance sérieuse qu'il rencontrait depuis le Rubicon; il venait de s'emparer sans peine de Rome et de l'Italie : Marseille l'arrêta[4]. Il fut alors obligé de prendre des mesures inattendues, d'ordonner des travaux longs et considérables[5], de préparer la tâche de Trébonius[6]. Il éprouva devant Marseille, sinon la honte de la défaite, du moins l'échec du retard, ce qui était à peine moins grave.

Cette idée d'un retard équivalant presque à une bataille perdue, César l'éloigne de nous en réservant pour le récit des opérations de Trébonius et la description de Marseille et celle des travaux d'approche. Lucain, au contraire, insistera sur ce retard en des vers célèbres : ce fut, dit-il, la gloire de Marseille d'avoir arrêté la course de César[7] et de l'avoir contraint à des travaux sans gloire[8] :

Jam satis hoc Graiae memorandum contigit urbi
Aeternumque decus, quod, non impulsa nec ipso
Strata metu, tenuit flagrantis in omnia belli
Praecipitem cursum.

Ce n'est pas là encore déclamation de poète. Outre que les trente jours perdus par César sont un fait indiscutable, des écrivains de nature et de tendance diverses ont marqué

1. Ὁ γὰρ Καῖσαρ χρόνον μέν τινα, ὡς καὶ ῥᾳδίως αὐτοὺς αἱρήσων, προσεκαρτέρησε.
2. Καταστάντες ἐς πολιορκίαν, αὐτόν τε ἐκεῖνον ἀπεκρούσαντο.
3. Aucune allusion à un combat chez César. Aucune non plus chez Lucain, à moins d'interpréter au présent (ce qui est fort risqué) le vers 453 :
Dux tamen, impatiens haesuri moenia Martis.
4. Καὶ γὰρ αὐτῷ δεινὸν ἐδόκει εἶναι, ὅτι καὶ τῆς Ῥώμης ἀμαχεὶ κρατήσας, ὑπὸ Μασσαλιωτῶν οὐκ ἐδέχετο.
5. Lucain, vers 381 : *Tunc res immenso placuit statura labore.*
6. Ἔπειτ' ἐπειδὴ ἀντήρκουν, ἐκείνους μὲν ἑτέροις προσέταξεν.
7. Vers 388-394.
8. J'ajoute cette dernière phrase, parce que Lucain place son exclamation sur le retard infligé à César, précisément entre la mention de l'*agger* et celle de l'abatage de la forêt sacrée.

l'importance morale et militaire de ce retard. C'est Dion Cassius[1], qui établit le contraste entre Rome qui cède et Marseille qui résiste. Ce sont Velléius et Suétone, peu suspects de partialité au détriment de César, qui emploient les mots, celui-là de *morata festinationem*[2], celui-ci de *retardante*[3].

***

Ce qui, aux yeux des historiens, caractérisa le rôle de Marseille pendant la guerre civile, c'est d'avoir eu l'audace de s'imposer comme neutre et de se proposer comme arbitre; c'est d'avoir infligé au proconsul impatient de gagner l'Espagne l'ennui de préparer un long siège. De ces deux faits, vous n'aurez pas une impression nette chez César; ils ressortent admirablement chez Lucain.

Je sais bien que ces historiens, comme Lucain lui-même, représentent sans doute une seule tradition, celle de Tite-Live. Mais, quand il s'agit de César et des faits qui lui furent désagréables, Tite-Live peut avoir raison contre l'auteur des *Commentaires*. Et comme Lucain est, dans cet épisode marseillais, le plus précis et le plus vivant des disciples de Tite-Live, c'est à lui qu'il faut demander, plus qu'à César lui-même, et l'exactitude des détails et la vraie physionomie de l'ensemble.

CAMILLE JULLIAN.

1. P. 316, n. 4.
2. II, 50; cf. ici, p. 309, n. 6.
3. *Vita Caesaris*, XXXIV. — Je ne puis évidemment accepter le jugement de Pichon (*Histoire de la Littérature latine*, p. 569), lorsqu'il dit : « Les divergences de la narration dans la *Pharsale* et dans les *Commentaires* sont rares et insignifiantes » : on pourrait dire et on vient ici de montrer le contraire. Mais je souscris bien volontiers à cet autre jugement : « Lucain procède dans l'histoire et dans les matières qui s'y rapportent avec l'exactitude d'un savant et non avec la fantaisie d'un poète. »

BULLETIN HISPANIQUE

AIGUIÈRE DE BRONZE DU MUSÉE DE MADRID

(Planche IV)

L'amphore et le plateau qui font l'objet de cette note sont entrés au Musée de Madrid après 1872 avec la précieuse collection du marquis de Salamanque. L'origine italienne n'en est pas douteuse.

Parmi les autres ustensiles de bronze qui les entourent, ils se distinguent très franchement par la délicatesse de la patine verdâtre, la grâce de la forme et la richesse de l'ornementation [1].

La phototypie ci-jointe dispense d'une description minutieuse. Je noterai seulement que les deux pièces sont faites pour marcher l'une avec l'autre, car le décor essentiel est reproduit sur l'une et l'autre; on retrouve ici et là, sur le col du vase et sur le bord du plateau, la même frise de palmettes à forme d'antéfixes; sur la panse du vase et sur le bord du plateau, les deux mêmes groupes de guerriers. Remarquons, toutefois, qu'il n'y avait pas place sur ce dernier objet pour les têtes en appliques qui terminent les anses, ni sur le vase pour les longues et souples palmes qui encerclent les combattants. Et j'ajouterai que les figures des groupes sont d'un relief beaucoup plus saillant sur le vase que sur le plateau, comme il est naturel, puisque le premier objet devait être posé sur le second.

L'un des groupes est composé de deux guerriers debout et opposés bouclier contre bouclier. L'un est armé de la lance, l'autre de l'épée; tous les deux ont le corps nu, mais celui de gauche a une courte chlamyde attachée à son cou et flottant en arrière, l'autre, sur le bras gauche, une longue étoffe dont les pans tombent presque jusqu'à ses pieds, selon une disposition bien connue. Tous les deux aussi portent un casque ionien à grand cimier et à visière.

L'autre groupe est plus compliqué; il y paraît un héros tombé sur

1. Le vase porte à l'inventaire le n° 9842 et le plateau le n° 2882. Le premier objet est haut de 27 centimètres; le diamètre du second est de 25 centimètres.

le genou droit, que pressent de part et d'autre deux ennemis équipés comme ceux déjà décrits[1]. Le vaincu se défend énergiquement, du bouclier et de la lance, contre son adversaire de droite. Sa tête est couverte d'un casque étroit et très élevé, ayant, en la perspective maladroite que lui a donnée le dessinateur, l'aspect d'un haut bonnet pointu et recourbé en avant. Sur le plateau, le sommet du casque est coupé par le cercle central simulant un *umbo*.

Rien de plus banal que ces deux représentations. Le motif du guerrier demi-vaincu, tombé sur le genou et accablé par un ou deux ennemis, est un thème usé depuis les métopes du Parthénon et les innombrables centauromachies, gigantomachies, amazonomachies figurées sur les frises des monuments et sur les vases peints. Pour ne citer que les exemples les plus connus, on trouve des modèles analogues sur l'une des métopes du Parthénon[2], sur la frise sud du temple de la Victoire Aptère[3] et celle du temple de Phigalie et du Theseion d'Athènes[4], sur la grande frise inférieure du soubassement du monument des Néréides à Xanthos[5], sur la frise de l'ordre du Mausolée d'Halicarnasse[6], et deux fois sur la frise du grand autel de Pergame, en particulier dans le groupe de Zeus[7]. On le relève également sur la stèle funéraire de Dexiléos[8] et sur le grand sarcophage d'Alexandre au musée de Constantinople[9]. La statue de guerrier, malheureusement très mutilée, que M. Salomon Reinach a découvert à Délos, provient certainement d'un groupe, ainsi que le Gaulois blessé du Louvre[10].

Mais toujours, dans chacun des monuments cités, l'artiste s'est efforcé de traiter le sujet à sa façon, de le renouveler et de le rendre original. Rien de plus différent que le groupe de la frise du monument des Néréides, par exemple, et celui du grand autel de Pergame. L'auteur de l'amphore n'a fait aucun essai personnel; ni les attitudes, ni les types ne sont étudiés avec quelque recherche; l'armement même des guerriers est quelconque, et quant aux draperies elles sont mollement copiées sur des modèles classiques. A ce titre, la comparaison de nos groupes est particulièrement instructive avec les scènes peintes sur le vase

1. Peut-être le guerrier de gauche vient-il au secours de celui qui a faibli, au lieu de l'attaquer de son côté; le geste de ce dernier, dont la tête est tournée à droite, permettrait de le croire.
2. Max. Collignon, *Phidias*, p. 69.
3. Max. Collignon, *Histoire de la sculpture grecque*, II, fig. 49.
4. Overbeck, *Griech. Plastik*, I, fig. 94, n° 4, 7, 13; fig. 77.
5. Max. Collignon, *Histoire de la sculpture grecque, II*, fig. 103.
6. *Ibid.*, fig. 168.
7. *Ibid.*, pl. XII.
8. *Ibid.*, fig. 89.
9. *Ibid.*, fig. 214, 216.
10. *Ibid.*, fig. 263 et 264.

connu d'Aristophanes (fabrique d'Erginos)[1]. On dirait par endroits un simple démarquage. En somme, il faut seulement savoir gré au décorateur d'avoir cherché son bien dans l'art classique. Il est d'ailleurs plein de maladresse; il n'a pas su mettre quelque lien entre les deux groupes, et ce qui passe encore pour l'aiguière, dont on ne peut voir toute la panse à la fois, est inacceptable pour le plateau, où l'on ne reconnaît plus qu'un travail mécanique de décalque. Enfin, le dessin de tous les personnages est médiocre; il est rare que les jambes ne soient pas trop longues, et qu'elles soient bien placées en perspective; tous les raccourcis, ou à peu près, sont manqués. Une fois de plus se trouve juste cette remarque que l'écueil des décorateurs, c'est le corps humain; elle s'applique à l'art antique aussi bien qu'à l'art moderne.

Mais si l'on a beau jeu à critiquer la composition et le détail de l'ornementation, on ne peut que louer l'élégance harmonieuse du vase tout entier. La silhouette, malgré le gros renflement du ventre et la ténuité relative du col, en est fine et légère, grâce à l'heureux évasement des anses, aux souples crochets qui les exhaussent, et surtout grâce à leur raccord direct avec les lèvres de l'embouchure, qu'elles semblent élargir et prolonger. Les têtes d'applique, modelées avec un certain soin, sont d'un bon style sévère et d'exécution bien supérieure aux bas-reliefs. Telle qu'elle est, l'aiguière avec son bassin est certainement une des plus jolies pièces décoratives qu'ait produites, aux premiers temps de l'Empire, l'industrie des bronziers italo-grecs.

P. PARIS.

1. Saglio, *Dict. des Antiquités*, art. *Gigantes*, fig. 3561, d'après Gerhard, *Trinkschalen und Gefässe zu Berlin*, Taf. II, III.

NOUVELLE INSCRIPTION MÉTRIQUE, DU VIIIe SIÈCLE, TROUVÉE A OVIEDO

M. Raphaël Altamira, littérateur distingué et éditeur-fondateur de la *Revista crítica de Historia y Literatura, etc.*, arrivée, avec la fin de 1898, à sa troisième année et à son quatrième volume, — espérons qu'elle continuera! — et à présent professeur de droit à l'Université d'Oviedo, m'a envoyé, avec une lettre du 13 février de cette année, une photographie très bonne et, plus tard, des estampages non moins parfaits d'une inscription latine récemment trouvée à Oviedo. Sur les circonstances de la trouvaille, je donne la parole à M. Altamira lui-même, en répétant les mots suivants de sa lettre :

« La Comisión provincial de monumentos, de que soy secretario, ha emprendido algunos trabajos de investigación arqueológica en la antigua capilla de Santa Leocadia, situada bajo de la Cámara santa [1], y que, probablemente, fue una de las primitivas iglesias de la Reconquista. Al demoler la mesa de altar han aparecido, formando parte del macizo, tres piedras pertenecientes á una inscripción, en que faltan un trozo de en medio y algo del final, de los renglones. Adjunta la fotografía de los tres pedazos, sin que hasta el presente hayan aparecido otros. Dada la colocación de las piedras, cabe dudar si eran de la misma ara de Santa Leocadia, ó traídas de cualquier otro de los templos antiguos que luego se fundieron en la catedral para utilizarlas, sin parar mientes en la inscripción, como materiales constructivos indiferentes. »

1. La « Sainte Chambre » de la cathédrale d'Oviedo est la chapelle, fort intéressante, du XIe siècle, contenant le fameux trésor du *rey casto*, Alphonse II, dont les objets, tous d'une valeur artistique de premier ordre, ont été publiés, après beaucoup d'autres auteurs, par feu M. José Amador de los Rios, dans les *Monumentos arquitectónicos de España*, avec un commentaire abondant et des planches parfaitement dessinées et gravées.

L'inscription, comme nous le verrons, était destinée à une *aula*. Le mot *aula*, fréquemment employé dans les inscriptions chrétiennes avoisinant cette époque, peut indiquer des édifices tant ecclésiastiques que profanes, quoiqu'il s'agisse généralement de chapelles ou d'églises. Voyez les numéros de mes *Inscriptiones Hispaniae christianae* 149 : *hec macina sacra;* 217 : *hac functus in aula;* 219 : *sacra in aula;* 223 : *sacra aula;* 243 : *haec Christi aula;* 244 : *in hac aula dei;* 259 : *aula huius sancte ecclesie.* Il paraît sûr que l'inscription n'appartenait pas originairement à l'autel de sainte Léoçadie, mais qu'elle était destinée à un autre édifice, dont elle-même indique le but. La dalle de pierre calcaire, sur laquelle elle se trouve gravée, mesure, si l'on unit les trois fragments dont elle se compose, environ 1m35 de long sur 50 centimètres de haut; la partie qui manque à la gauche doit avoir eu au moins 30 centimètres; de sorte que sa longueur totale doit avoir été d'environ 1m70. Les lettres, hautes de 1 centimètre, sont creusées profondément dans une matière assez grossière, et, quoique inégales et parfois mal dessinées, elles ne manquent pas d'une certaine élégance; leur caractère paléographique est celui de bien des monuments du VIIIe siècle trouvés en Asturie. La pierre est tout à fait dépourvue des ornements si fréquents dans les monuments épigraphiques de ce genre. Mais elle peut avoir été encadrée dans le mur de l'édifice, par exemple au-dessus de la porte d'entrée, comme le texte semble indiquer, et entourée d'autres pierres sculptées à ornements, comme d'une marge.

Je transcris d'abord le texte avec les restitutions que je défendrai ensuite. Je les ai soumises à l'approbation du premier connaisseur vivant en fait de *Musa lapidaria*, M. Bücheler, à Bonn, l'éditeur des *Carmina Latina epigraphica* (deux volumes, *Lipsiæ*, Teubner, 1895 et 1897). Il avait d'abord conçu d'autres suppléments, mais, plus tard, il a accepté les miens, sauf celui du dernier vers, que j'indiquerai tout de suite.

Je lis donc ainsi :

+ *principum* [*eg*]*regius hanc aulam Vu*[*lfila fecit*]*;*
hec ore hoc mag[*no*] *eximia macina* [*pollet*],
undivagumque maris pelagum habita[*re suetos*]
haula tenet homines inmenso [*aequore vectos*].

C'est, comme on le voit, une épigramme en quatre hexamètres dactyliques, qui suivent, en général, la prosodie classique, mais ne connaissent plus les élisions et admettent partout l'hiatus *(principum egregius, ore hoc, magno eximia, pelagum habitare, inmenso* [*aequore*]*)*.

V. 1. L'excellent prince des Asturies, fondateur de cette *haula*, doit avoir eu le nom gothique de *Vulfila* (le petit loup), bien connu

par le fameux traducteur des évangiles en langue gothique du IVe siècle. Le supplément est presque certain, de même que le verbe *fecit*. Nous l'avons trouvé, M. Bücheler et moi, simultanément. Cependant, un prince de ce nom à cette époque m'est inconnu; j'espère que les savants de son pays pourront nous donner sur lui des renseignements. L'édifice, l'*aula*, encore une fois nommée dans le quatrième vers, semble avoir eu, comme je l'ai déjà soupçonné, un but profane; ce qui n'exclut pas qu'il fût joint à une église ou chapelle.

V. 2. *Hec eximia macina ore hoc magno pollet;* le sens est clair, le supplément *mag*[*no*] est certain, celui de *pollet* très vraisemblable, car la poésie de ces temps aime l'usage topique des mots de ce genre. J'ai déjà cité la *macina sacra* de l'inscription d'une localité voisine, Cangas de Onis (*Inscr. Hisp. christ.*, n° 149), qui est de l'an 739. Il est à croire que le portail de l'édifice, l'*os magnum*, était relativement grand et orné de la dalle à inscription et d'autres ornements tectoniques. L'expression *ore hoc magno pollet* est rare et, peut-être, sans exemple; il est à supposer que l'aspect même de l'architecture la justifiait. Je me figure qu'il y avait une grande rosace ou fenêtre ronde au-dessus de l'entrée, qui pouvait être appelée *os magnum*.

V. 3.-4. *Undivagum maris pelagus* — la lecture est certaine — forme un pléonasme poétique digne de ce siècle de décadence; l'adjectif *undivagus* est fort aimé par Corippus, le poète africain du VIe siècle (*undivagos latices*, Iohann. VII, 343; *undivagum salum*, ibid., VIII, 344; *undivagum fontem*, laud. Iustini, I, 110).

Homines pelagum habitare sueti — si mon supplément est juste — s'applique fort bien aux marins intrépides du pays basque et de l'Asturie, qui, longtemps avant Colon, comme on le croit à présent, ont franchi l'océan jusqu'au New-Foundland, et comme pêcheurs de baleines sont arrivés au Groenland.

Si ces navigateurs ont trouvé un tombeau honorable dans cette *aula*, ou s'ils ont vécu dans l'édifice, je ne saurais le dire, car l'expression *haula tenet homines* est vague. Cependant, j'incline vers la seconde alternative; il me semble peu probable que le prince Vulfila ait construit un bel édifice, *hec eximia macina*, qui se distinguait par son grand portail, simplement pour y mettre le tombeau de personnes qui ne sont pas nommées, à moins que, dans une autre inscription, qui pouvait suivre sur une autre pierre, leurs noms n'aient été indiqués et le but de l'édifice spécifié. Si ce n'est pas une chapelle sépulcrale, il faut penser à un hospice pour les marins, un asile de navigateurs, un *sailors home* ou *Seemannsheim*, comme disent les Anglais et nous autres Allemands. Ce n'est aussi qu'une supposition conjecturale, car je n'en saurais proposer de preuves ou d'exemples.

V. 4. *Haula* (l'aspiration ajoutée faussement est un vulgarisme aussi répandu dans le latin de l'époque basse que l'est la bonne orthographe) *tenet homines inmenso* [*aequore vectos*]. Mon supplément n'ajoute, il est vrai, rien de nouveau à l'expression précédente : *undivagum maris pelagum habitare* [*sueti*]; mais cette classe de poésie n'évite point les pléonasmes, comme *undivagum maris pelagus*. M. Bücheler propose, en évitant l'hiatus : *haula tenet homines inmenso* [*culmine surgens*], ce qui donnerait une autre exagération palpable, comme l'*os magnum* de l'*eximia macina*. Mais il me semble douteux qu'un poète, même de cette époque, ait attribué à un édifice qui n'était certainement pas très grand, un *inmensum culmen*, un toit, une coupole immense. Du reste, c'est une question de goût discutable. Le monument est si singulier qu'il est impossible de se prononcer positivement dans l'un ou l'autre sens; il y a même lieu de penser à d'autres suppléments. Si le reste de la pierre se trouve un jour, ce qui n'est point impossible, nous constaterons peut-être que nos suppléments ne sont pas tous justes. Car les cas où les restitutions proposées ont été vérifiées par des trouvailles postérieures sont beaucoup plus rares que les cas contraires. Néanmoins, l'épigraphe nouvelle d'Oviedo, avant d'entrer dans mon *Supplément des inscriptions chrétiennes de l'Espagne*, qui est sous presse, me semble digne d'être publiée dans le *Bulletin hispanique*, pour exciter les amateurs et connaisseurs de poésie médiévale à en essayer de meilleurs suppléments.

E. HÜBNER.

Berlin, juillet 1899.

Post-scriptum. — Dans un ouvrage récemment publié par M. Félix de Aramburu y Zulóaga, recteur de l'Université d'Oviédo (*Monografía de Asturias*, Oviedo, 1899, 8°), l'inscription de S. Léocadie a été publiée avec mon explication et quelques notes intéressantes de l'éditeur. M. Aramburu constate qu'un prince du nom de Vulfila, au VIIIe siècle, dans les Asturies, et l'existence d'un édifice, à Oviedo, destiné aux navigateurs, sont pleinement inconnus et bien difficiles à expliquer.

BIBLIOGRAPHIE

V. Terret, *Homère, étude historique et critique.* **Paris, Fontemoing, 1899; 1 vol. in-8° de XII-640 pages.**

Homère est-il un personnage historique, ou faut-il le reléguer pour toujours au rang des héros et des demi-dieux de l'Antiquité grecque? Avons-nous son œuvre dans l'état primitif, ou bien a-t-elle été retouchée, remaniée, refondue? Voilà la double question que se pose M. Terret, question souvent débattue chez les modernes depuis les *Prolégomènes* de Wolf, question sur laquelle on pourra éternellement discuter, sans arriver jamais à un complet accord, tant elle est délicate et complexe, tant les problèmes qu'elle soulève sont multiples et obscurs. Pour l'auteur, qui ne paraît pas avoir toujours compris les difficultés presque infinies de son sujet, les choses sont beaucoup plus simples. Il reste fidèle à la tradition. Homère a composé à Chio non seulement l'*Iliade,* mais encore l'*Odyssée.* Voilà qui est bien entendu. Il est né vers le Xe siècle en Asie Mineure, vraisemblablement à Smyrne. M. Terret nous accorde cependant que sa vie est inconnue, et il faut lui savoir gré de cette concession; mais son nom, affirme-t-il, est le premier nom authentique que l'on rencontre dans la littérature grecque.

Je n'ai pas l'intention de suivre l'auteur dans le détail de sa discussion. Je l'ai lue patiemment, et cela n'a pas été sans profit. Je regrette pourtant deux choses. D'abord le livre est bien volumineux. Le plaidoyer gagnerait beaucoup de force s'il était plus court. Certains ouvrages considérables sont cependant concis. Celui-ci est trop gros. M. Terret n'a-t-il pas eu le temps d'en diminuer l'épaisseur? Il nous dit qu'il a passé de nombreuses années à le composer. Je le crois sur parole, et suis certain que son ouvrage lui a coûté de la peine. Encore lui serait-on reconnaissant de nous la moins montrer. Il y a des longueurs dans ce travail et de la diffusion.

Puis, l'assurance imperturbable avec laquelle M. Terret soutient sa thèse finit à la longue par être un peu agaçante. Là où l'on a signalé des raccords, des répétitions, de légères incohérences, un manque de liaison dans la narration, des contradictions, des faits trop peu motivés,

M. Terret déclare avec sérénité « que la critique la plus méticuleuse ne trouve pas à blâmer le moindre détail ». C'est bientôt dit. Mais une affirmation n'a de valeur que si elle est démontrée, et les démonstrations que donne l'auteur sont loin d'être toujours victorieuses.

Nous possédons aujourd'hui l'œuvre complète d'Homère, et si elle a été retouchée, ces retouches sont insignifiantes. C'était l'opinion d'A. Pierron, que M. Terret paraît suivre avec plus de docilité que de critique. Mais à qui la fera-t-on adopter? Pour ma part, je la trouve insoutenable. Les remaniements ont été considérables. La seule division des deux poèmes en vingt-quatre chants nous en fournit une preuve matérielle, contre laquelle tous les raisonnements, toutes les affirmations ne peuvent rien. La matière épique a été brutalement divisée en autant de parties qu'il y avait de lettres dans l'alphabet adopté depuis l'archontat d'Euclide. Mais comme ce n'était pas la division primitive, telle rhapsodie comprend plusieurs chants, telle autre n'en comprend qu'une partie, ou dépasse l'étendue d'un seul livre et déborde dans le suivant. Quand on prenait avec le texte de pareilles libertés, on était capable de s'en permettre bien d'autres.

L'ouvrage se termine par une bibliographie homérique, qui a une centaine de pages. Je ne dirai rien de tout ce qui concerne les manuscrits et les éditions de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. Quant aux principaux travaux publiés sur Homère depuis 1795, ils ont été classés par ordre chronologique. Je ne sais où ils ont été copiés, peut-être dans la *Revue des Études Grecques*. En tout cas, cet ordre est mauvais. Comment pouvoir trouver un ouvrage dans cette longue série de noms propres, si l'on ne sait d'abord l'année où le livre a paru? Or, c'est ce que l'on ignore presque toujours. Et pour chaque année, pourquoi ne pas avoir adopté l'ordre alphabétique? Toute cette fin de l'ouvrage est pleine de confusion. On ne voit d'ailleurs pas à quoi elle sert, car cette bibliographie n'est pas complète et je ne suppose pas que M. Terret ait la prétention de nous faire croire qu'il a lu tous les écrits qu'il cite.

Un dernier mot. L'impression générale de ce gros livre est assez bonne, mais l'auteur qui doit savoir la langue d'Homère, qui la sait certainement, fait, comme il est naturel, un certain nombre de citations grecques, et toutes sont criblées de fautes. Il en est de grossières; il en est de cruelles. Par respect pour le texte homérique, dont il défend l'authenticité avec l'énergie d'un croyant, M. Terret aurait bien dû l'orthographier et l'accentuer avec le soin dont ne se départent jamais les sceptiques eux-mêmes.

P. MASQUERAY.

G. Fougères, *De Lyciorum communi.* **Paris, Fontemoing, 1898; 1 vol. in-8° de 144 pages.**

Depuis que Treuber avait publié ses recherches sur l'histoire des Lyciens (1886-1888), les découvertes de Petersen et Luschan, d'Heberdey et Kalinka, s'ajoutant à l'exploration plus ancienne de Benndorf et Niemann, avaient complètement renouvelé le sujet. M. Fougères se rappela ce passage de Montesquieu : « s'il fallait donner un modèle d'une belle république fédérative, je prendrais la république de Lycie, » et il résolut de justifier cette appréciation de l'*Esprit des Lois* à l'aide des plus récentes conquêtes de la science. La courtoisie traditionnelle des archéologues viennois lui facilita grandement la tâche. Benndorf et ses collaborateurs, en particulier Heberdey, communiquèrent libéralement leurs trésors. M. Fougères put ainsi écrire sur le κοινόν lycien une monographie des mieux informées. Elle comprend deux parties : une étude sur les origines de l'institution fédérale; une étude sur sa transformation à partir du jour où la contrée fut réduite en province romaine. Les documents étant plus rares à mesure que l'on remonte vers le passé, c'est naturellement la seconde période qui est développée avec le plus d'abondance et de certitude. Dans l'ensemble, ce livre, précis et nourri, est une contribution des plus substantielles à l'histoire, si originale, de ce que l'on a appelé la Suisse de l'Anatolie.

GEORGES RADET.

J. R. Mélida, *Viaje á Grecia y Turquía.* **Madrid, 1899; 1 vol. in-8° de 61 pages, avec 14 gravures.**

Conservateur au Musée de Madrid, où il a sous sa direction tout ce qui regarde la préhistoire et l'Antiquité historique, M. José Ramón Mélida est un des archéologues les plus attentifs et les plus consciencieux de l'Espagne. A la nouvelle que la *Revue générale des Sciences* organisait un voyage d'études en Grèce et en Turquie, il sollicita et obtint de son gouvernement une mission à l'effet d'aller examiner sur place, conformément au programme de M. Louis Olivier et de ses collaborateurs, les grands champs de fouilles de Delphes et d'Olympie, de Délos et de Troie, les couvents de l'Athos, les Musées d'Athènes et de Constantinople. Cette croisière, qui eut lieu au printemps de 1898 dans des conditions particulières de confort, d'économie et d'agrément, n'a pas déçu les espérances de M. Mélida. Malgré de patriotiques angoisses, que l'imminence du conflit hispano-américain augmentait à chaque escale, il en a conservé le meilleur souvenir et il en a tiré le plus réel profit. C'est ce dont témoigne le rapport

qu'il a écrit au retour. Parmi les questions traitées dans ce mémoire, il en est une qui mérite de nous arrêter. En cours de route, durant nos longues heures de navigation à bord du *Sénégal*, j'eus l'occasion d'entretenir M. Mélida d'un projet vieux d'un demi-siècle : celui de la création d'une section étrangère à l'École française d'Athènes. De son côté, pendant les fêtes du cinquantenaire de cet établissement, M. Homolle en toucha un mot à notre compagnon de voyage. Il est sûr que l'Espagne, dont le sol renferme d'incalculables filons du passé, aurait tout intérêt à envoyer se former en Grèce l'élite de ses archéologues futurs, et il est non moins certain que la France, en accueillant là-bas ces jeunes missionnaires, en les guidant, en les associant fraternellement à son œuvre, contribuerait à resserrer des liens qui, dans l'état actuel de l'Europe, doivent nous être de plus en plus chers. M. Mélida, très frappé des avantages que son pays trouverait à s'entendre avec nous sur ce point, les a exposés en termes chaleureux. Remercions-l'en, et souhaitons que l'idée fasse promptement son chemin.

GEORGES RADET.

Musée impérial ottoman : Monuments égyptiens (notice sommaire); *Bronzes et bijoux* (catalogue sommaire); Constantinople, 1898.

Le premier de ces catalogues est l'œuvre du P. Scheil; le second est dû à M. André Joubin, qui avait déjà rédigé celui des sculptures et des monuments funéraires. Nous ne pouvons que nous réjouir de voir des Français associés au travail de classement des collections ottomanes et souhaiter que l'habile surintendant de Tchinli-Kiosk, Hamdy-bey, nous donne bientôt le grand répertoire d'ensemble qui ne sera plus seulement accueilli avec reconnaissance par les touristes, mais trouvera sa place dans la bibliothèque des savants.

G. R.

15 novembre 1899.

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

Pages.

ANTOINE (F.). — De la parataxe et de l'hypotaxe dans la langue latine. 27, 213, 282
CIROT (G.). — Un nouveau roi wisigoth..... 168
DE RIDDER (A.). — Catalogue des bronzes du British Museum (bibl.)..... 257
DÜRRBACH (F.). — La divination chez les Grecs du Ve et du IVe siècle (bibl.)..... 180
ENGEL (A). — Nouvelles archéologiques d'Espagne (Italica, Palma del Rio, Mondoñedo)..... 169
— Godet de noria provenant des mines de Coronada (province de Huelva)..... 249
FOUCART (P.). — Athènes et Samos de 405 à 403..... 181
HOLLEAUX (M.). — Curae epigraphicae..... 7
HÜBNER (E.). — Lettre écrite sur une brique crue récemment trouvée en Espagne. 253
— Nouvelle inscription métrique, du VIIIe siècle, trouvée à Oviedo. 321
IBARRA (P.). — Nouvelle découverte à Elche..... 71
JULLIAN (C.). — Notes gallo-romaines : I. Sainte-Victoire ; II. Remarques sur un essai d'inventaire des *figlinae* gallo-romaines ; III. De la précision géographique dans la légende carolingienne ; IV. Lucain historien ; les préliminaires du siège de Marseille. 47, 143, 233, 301
— L'histoire ancienne au diplôme d'études historiques..... 173
LECHAT (H.). — Χρύσεοι τέττιγες..... 19
LÉCRIVAIN (Ch.). — Note sur l'historien Acholius, une des sources de l'*Histoire Auguste*..... 141
PARIS (P.). — Tête d'enfant, marbre grec trouvé à Carthagène..... 59
— Ornement de bronze trouvé à Marchena (Andalousie)..... 163
— L'âne de Silène, ornement d'un bisellium de bronze trouvé en Espagne..... 245
— Aiguière de bronze du Musée de Madrid..... 318
— Réception de M. José Ramón Mélida à l'Académie de San Fernando. 171
PERDRIZET (P.). — Le dieu Thrace Zbelthiourdos..... 23
— Sostrate de Cnide, architecte du Phare..... 261
— Miscellanea : I. Dédicace archaïque faite à Delphes par un Potidéate ; II. Ἐρεθούσιος = Ἀρεθούσιος ; III. Aristote, *Économiques*, II, 36 ; IV. Dédicace arcadienne archaïque ... 208, 281
RADET (G.). — Avant-propos (programme de la *Revue des Études anciennes*)..... 1
— L'Épopée homérique (bibl.)..... 73
— Mantinée et l'Arcadie orientale (bibl.)..... 74

IV. Bibliographie.

W. Helbig, L'Épopée homérique expliquée par les monuments, trad. Trawinski (**G. Radet**), p. 73-74. — G. Fougères, Mantinée et l'Arcadie orientale (**G. Radet**), p. 74-83. — E. Ardaillon, Les Mines du Laurion dans l'Antiquité (**G. Radet**), p. 83-88. — E. Le Camus, Voyage aux Sept Églises de l'Apocalypse (**G. Weber**), p. 88. — E. Babelon, Inventaire sommaire de la collection Waddington (**G. Radet**), p. 175-176. — Mélanges Henri Weil (**G. Radet**), p. 176-179. — Ph. Legrand. La divination chez les Grecs du ve et du ive siècle (**F. Dürrbach**), p. 180. — H.-B. Walters, Catalogue des bronzes du British Museum (**A. De Ridder**), p. 257-260. — V. Terret, Homère; étude historique et critique (**P. Masqueray**), p. 325-326. — G. Fougères. *De Lyciorum communi* (**G. Radet**). p. 327. — J. R. Mélida, *Viaje á Grecia y Turquía* (**G. Radet**). p. 327-328. — *Musée impérial ottoman :* R. P. Scheil, *Catalogue des monuments égyptiens;* A. Joubin. *Catalogue des bronzes et bijoux* (**G. Radet**), p. 328.

V. Planches.

I. Tête d'enfant, marbre grec trouvé à Carthagène.
II. Ornement de bronze trouvé à Marchena (Andalousie).
III. L'âne de Silène, ornement d'un bisellium de bronze (collection A. Vives, Madrid).
IV. Aiguière de bronze du Musée de Madrid.

VI. Gravures.

Ruines du Llano de la Consolación, p. 65. — Fragment de statue découverte à Elche, p. 71. — Dédicace archaïque faite à Delphes par Theugénès le potidéate, p. 209. — Bronzes d'Herculanum, p. 245. — Godet de Noria provenant des mines de Coronada, p. 249. — Inscription latine sur brique trouvée en Estramadure, p. 253. — Dédicace arcadienne archaïque, p. 281. — Inscription métrique, du viiie siècle, trouvée à Oviedo, p. 371.

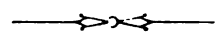

Le Directeur-Gérant, Georges RADET.

Bordeaux. — Imprimerie G. GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 11.

Phototypie Charles Chaubon.

AIGUIÈRE DE BRONZE DU MUSÉE DE MADRID

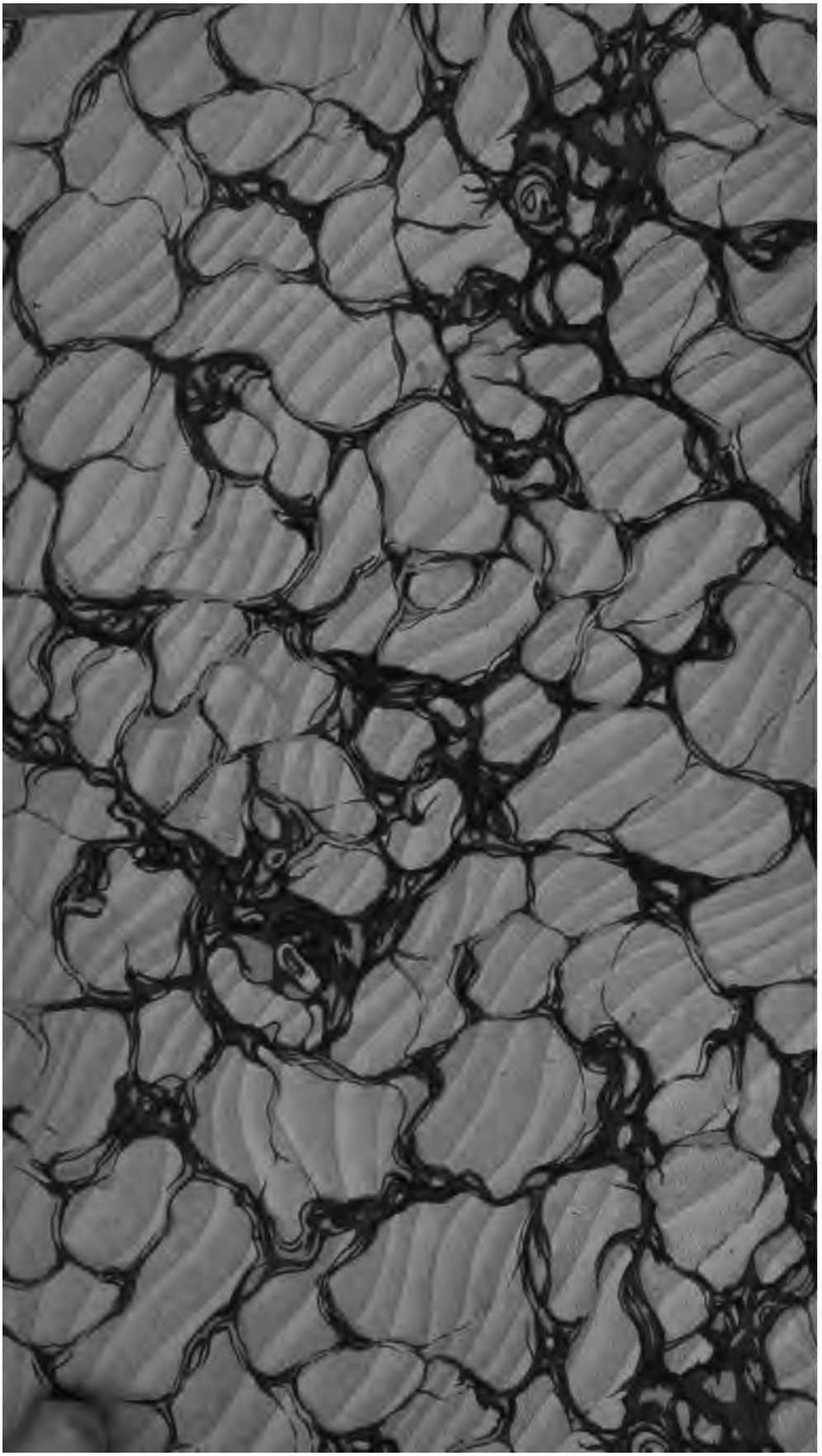

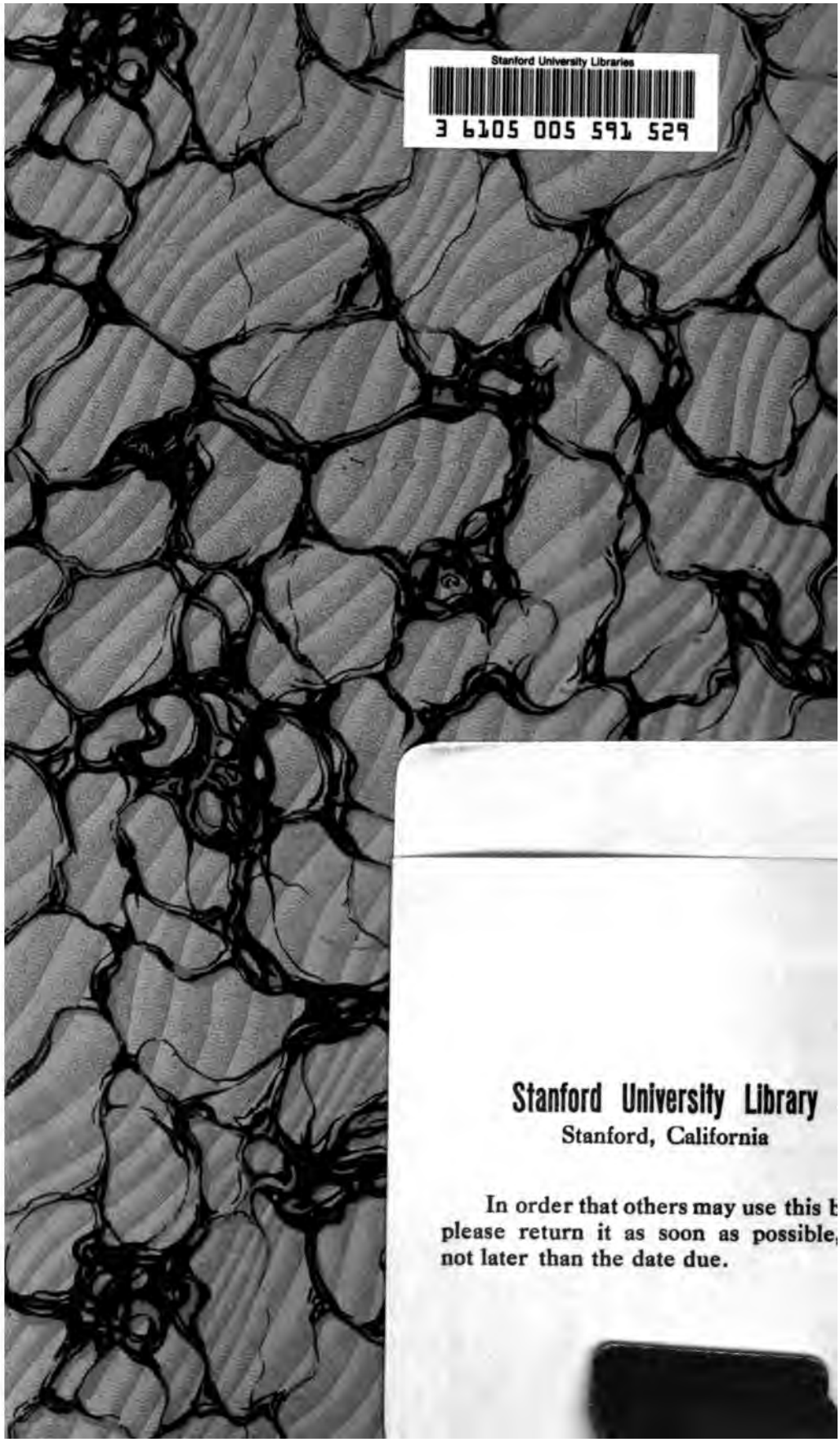

Stanford University Libraries
3 6105 005 591 529

Stanford University Library
Stanford, California
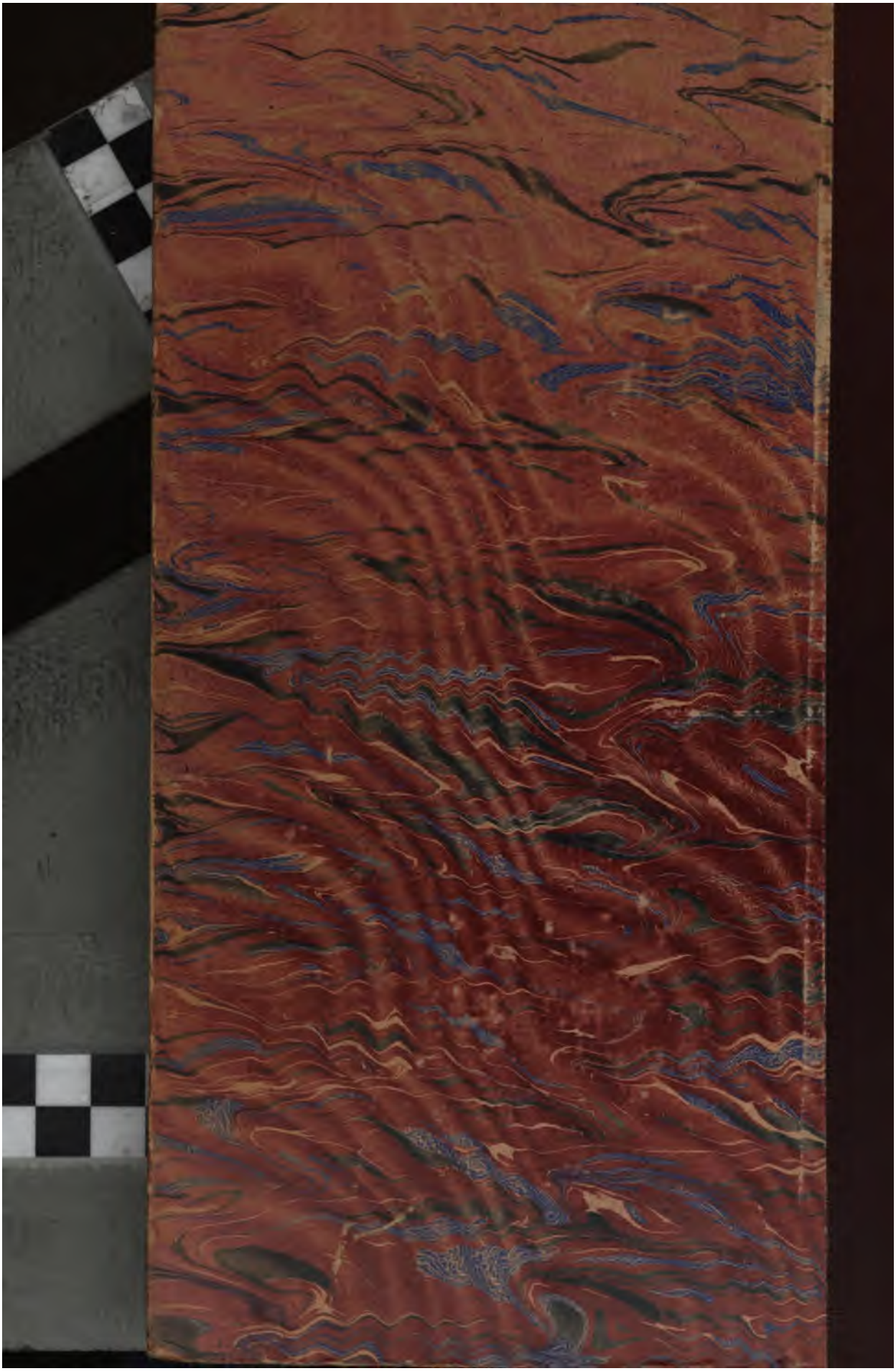
In order that others may use this b
please return it as soon as possible,
not later than the date due.